

APR 19 1955

Ex Libris

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Ottawa, Canada



Gracieusement offert par
Testament
de

M. J.-B. Porcher, p.s.s.
Montréal, P.Q.

A

R. P. Oliva Gaiouas, o.m.i.
Le 12 avril 1955.







LES

MOINES D' OCCIDENT

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE
RUE SAINT-BENOIT, 7.

LES MOINES
D'OCCIDENT

DEPUIS SAINT BENOIT JUSQU'A SAINT BERNARD

PAR

LE COMTE DE MONTALEMBERT

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Fide et veritate.

TOME DEUXIÈME



PARIS

JACQUES LECOFFRE ET C^{ie}, LIBRAIRES

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 19

1860

Tous droits de traduction et de reproduction réservés
par l'auteur et les éditeurs.



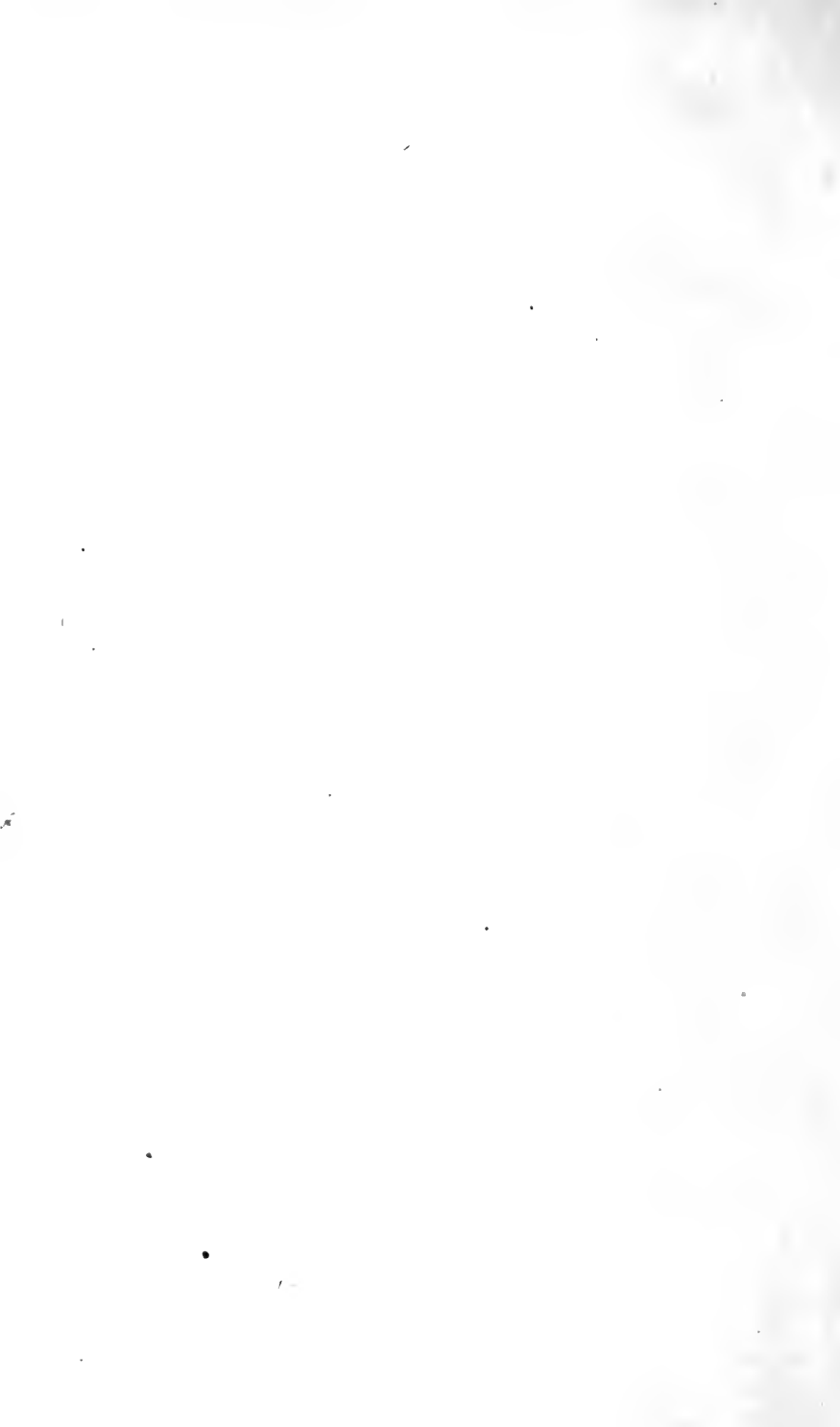
BX
2461
. M6
1860
v. 2

LIVRE IV

SAINT BENOÎT.

SOMMAIRE.

État de l'Europe à la fin du v^e siècle : avilie par l'Empire, divisée par l'hérésie et ravagée par les invasions des Barbares. — Saint Benoît naît en 480, et va se cacher à Subiaco, berceau de la grande vie monastique. — Ses épreuves. — Ses miracles. — Son départ pour le Mont-Cassin : il y fonde le principal sanctuaire de l'ordre monastique. — Note sur la description et l'histoire du Mont-Cassin. — Séjour au Cassin. — Relations avec la noblesse. — Sollicitude pour le peuple. — Influence sur les Goths. — Histoire de Galla. — Entrevue avec Totila. — Les Lombards. — Sainte Scholastique. — Mort de Benoît. — Analyse de sa règle : la première faite pour l'Occident. — Préambule. — Deux idées dominantes. — Travail. — Obéissance tempérée par la nature et l'origine du commandement. — Analogie avec la féodalité. — Conditions de la communauté ainsi organisée. — Abdications de la propriété individuelle. — Noviciat. — Vœu de stabilité. — Sagesse et mesure romaine. — Analyse des détails. — Liturgie. — Nourriture. — Vêtement. — Pénalités. — Offices. — Hospitalité. — Malades. — Résumé de la règle, par Bossuet. — Vision de Benoît sur le monde dans un seul rayon. — Il ne prévoyait pas les résultats sociaux de son œuvre. — Immensité de ces résultats. — Le monde est reconquis sur les Barbares par les moines.



LIVRE IV

SAINT BENOIT.

...Gli ocelli dirizzai
E vidi cento sperule eh' insieme
Più s' abellivan con mutui rai.

Io stava come quel eh' in se repreme
La punta del disio e non s' attenda
Di dimandar, sì del troppo si teme.

E la maggiore e la più lueulenta
Di quelle margherite inmanzi fessi
Per far di se la mia voglia contenta.

PARADISO, c. XXII.

I

Sa Vie.

Saint Benoît naquit en l'an de N.-S. 480. L'Europe n'a peut-être jamais connu d'époque plus calamiteuse, et en apparence plus désespérée, que celle dont cette date fixe l'apogée.

La confusion, la corruption, le désespoir et la mort, étaient partout. La dissolution sociale semblait complète. On eût dit le pouvoir, les mœurs, les lois, les sciences, les arts, la religion elle-même, condamnés à une irrémédiable ruine. Les germes d'une prochaine et splendide renaissance se cachaient encore à tous les yeux sous les décombres d'un monde qui s'écroulait. L'Église était plus que ja-

Etat
de l'Europe
à la fin
du ve siècle.

mais empestée par l'hérésie, par les schismes, par les divisions que cherchaient en vain à réprimer les obscurs successeurs de saint Léon le Grand sur le siège apostolique. Il n'y avait pas dans tout l'ancien monde romain un prince qui ne fût ou païen, ou arien, ou eutychien. L'institut monastique, après avoir donné à l'Église tant de docteurs et de saints, glissait en Orient sur la pente qu'il ne devait plus remonter ; en Occident même, comme on vient de le voir, quelques signes d'une décadence précoce apparaissaient déjà. Ainsi que le reste du clergé, les moines donnaient trop souvent l'exemple du désordre et du scandale.

Dans l'ordre temporel, l'édifice politique créé par Auguste, ce monstrueux assemblage de deux cents millions de créatures humaines, « dont pas une seule n'avait le droit de se dire libre, » achevait de tomber en poussière sous les coups des Barbares.

En Occident, le dernier fantôme impérial venait de disparaître. Odoacre, le chef des Hérules, avait arraché, en 476, à Augustule, la pourpre des césars, et dédaignait de s'en revêtir. Il avait achevé de combler le cloaque qui s'appelait l'Empire romain, et où se consumaient depuis cinq siècles la gloire et la force de l'antique Rome, avec le sang et la substance du monde qu'elle avait conquis. Mais l'Italie, délivrée de cette fiction oppressive, restait en proie aux flots successifs des Barbares. Déjà ravagée par Alaric et Attila, elle n'avait pas encore res-

piré sous l'abri momentané du génie de Théodoric.

En Orient, deux tyrans théologiens se disputaient le trône deshonoré de Constantinople : l'un, Basiliusque, avait trouvé cinq cents évêques pour souscrire à l'anathème lancé par lui contre le pape et le concile orthodoxe de Chalcédoine ; l'autre, Zénon, formulait l'hérésie dans ses édits¹ ; il fatiguait de ses spoliations et de ses débauches les peuples qu'il n'essayait même pas de défendre contre les Barbares. Ainsi s'ouvrait une période de misérables et sangui- naires disputes, qui ne devait cesser pour un temps qu'au bout de trente-quatre ans, à l'avènement du prédécesseur de Justinien².

Dans le reste de l'Europe, les Barbares fondaient des États, des royautes, dont quelques-unes ne devaient pas être sans éclat, mais dont aucune n'appartenait même à la foi catholique.

La Germanie était encore toute païenne, ainsi que la Grande-Bretagne, où la foi naissante venait d'être étouffée par les Angles et les Saxons. La Gaule était envahie au nord par les Francs païens, au midi par les Bourguignons ariens. L'Espagne était dominée et ravagée par les Visigoths, les Suèves, les Alains, les Vandales, tous ariens. Ces mêmes Vandales, sous le successeur de Genséric, désolaient l'Afrique chré-

1. *L'Hénotique*, ou édit d'union, publié en 482, repoussait le concile de Chalcédoine où avait été condamné l'hérésie d'Eutychès, qui confondait en une seule nature la divinité et l'humanité de Notre-Seigneur.

2. Justin I^{er}, en 518.

tienne par une persécution plus impitoyable et plus raffinée dans sa cruauté que celles des empereurs romains. En un mot, toutes les contrées où les premiers disciples de Jésus-Christ avaient porté la foi étaient tombées en proie à la barbarie, et le plus souvent à une barbarie que l'hérésie arienne exploitait au profit de sa haine contre l'Église. Le monde était à reconquérir une seconde fois.

Partout les âmes chrétiennes voyaient avec terreur se réaliser de nouveau les formidables prophéties de l'ancienne loi contre la race prévaricatrice. « Voici que je susciterai une race cruelle et rapide, qui parcourra toute la largeur de la terre, afin d'usurper ce qui ne lui appartient pas. Elle sera horrible et terrible. Ses chevaux courront plus vite que les léopards et que les loups qui sortent à la nuit; ses cavaliers inonderont tout. Ils voleront comme l'aigle vers leur proie. Tous viendront à la curée. Ils apparaîtront comme un vent brûlant. Ils feront des captifs aussi nombreux que les grains de sable du désert. Par eux, Dieu triomphera des rois; les tyrans seront ses bouffons; il se rira de leurs remparts; il enfoncera la porte de leurs citadelles, et les prendra d'assaut ¹. »

1. Residuam erucæ comedit locusta, et residuum locustæ comedit bruchus, et residuum bruchi comedit rubigo. JOEL, I.

Ecce ego suscitabo Chaldaeos, gentem amaram et velocem, ambulantem super latitudinem terræ, ut possideat tabernacula non sua. Horribilis et terribilis est... Leviores pardis equi ejus, et velociores lupis vespertinis, et diffundentur equites ejus... volabunt quasi aquila

Au milieu de ces ténèbres et de cette désolation universelle, l'histoire fixe son regard sur ces sommets qui, au centre de l'Italie et aux portes de Rome, se détachent de la chaîne des Apennins et s'étendent de l'ancien pays des Sabins à celui des Samnites. Un solitaire va y créer un foyer d'une vertu surnaturelle et les illuminer d'une splendeur qui rayonnera pendant dix siècles sur l'Europe régénérée ¹.

A cinquante milles à l'ouest de Rome, dans ce massif de montagnes où l'Anio creuse la gorge profonde qui sépare la Sabine du pays autrefois habité par les Éques et les Herniques, le voyageur, en remontant le cours de cette rivière, arrive à une sorte de bassin qui s'élargit entre deux énormes parois de rochers et d'où une onde fraîche et transparente² tombe de chute en chute jusqu'à un lieu nommé Subiaco. Ce site grandiose et pittoresque avait attiré l'attention de Néron. Il y fit retenir les eaux de l'Anio par des digues et construire, au-dessous de

Position
de Subiaco.

ad comedendum. Omnes ad prædam venient : facies eorum ventus urens : et congregabit quasi arenam, captivitatem. Et ipse de regibus triumphabit, et tyranni ridiculi ejus erunt : ipse super munitionem ridebit; et comportabit aggerem, et capiet eum. HABACUC. c. 1.

1. Tout ce que nous savons sur la vie de saint Benoît nous vient de la source la plus authentique, du pape saint Grégoire le Grand. Il a consacré le livre II de ses *Dialogues* à raconter la vie de saint Benoît, telle qu'il l'avait recueillie de la bouche de quatre disciples du saint patriarche, Constantin, Honorat, Valentinien et Simplicius, dont les deux premiers lui avaient succédé comme abbés au Mont-Cassin et à Subiaco.

2. Frigiditas atque perspicuas emanat aquas. S. GREG., *Dial.*, l. II, c. 1.

ces lacs artificiels, des bains avec une *villa* délicate qui tira de sa position le nom de *Sublaqueum*, et dont on voit encore les restes informes. Il y résida quelquefois. Un jour, au milieu d'une fête, la coupe qu'il portait à ses lèvres fut frappée de la foudre¹, et ce présage avait rempli d'une terreur inaccoutumée l'âme du misérable. Le ciel avait marqué ce lieu à la fois du sceau de ses vengeances et de ses miséricordes. Quatre siècles après Néron, et lorsque la solitude et le silence eurent remplacé depuis longtemps les orgies impériales², ce fut là qu'un jeune patricien, fuyant les délices et les dangers de Rome, alla chercher un refuge et la solitude avec Dieu. On l'avait baptisé sous le nom de *Benedictus*, c'est-à-dire *bien dit* ou *béni*, dont nous avons fait Benoît. Il sortait de cette illustre maison des Anicius, qui avait déjà donné tant de ses enfants à la vie monastique³. Il était, par sa mère, le dernier rejeton des seigneurs de Nursie, ville de la Sabine, où il naquit, comme on l'a dit, en 480. Il avait à peine quatorze ans quand il résolut de renoncer à la fortune, à la science, à sa famille et au

Le jeune Benoît
va s'y cacher.

491.

1. TACITE, *Annal.*, l. XIV, c. 22.

2. NIBBY, *Topografia dei contorni di Roma* : JANUCCELLI, *Dissertaz. sopra l'orig. di Subiaco*, 1851.

3. Voir plus haut, livre III, page 148. Cfr. HÆFTEN., *Disquisition. monastic.*, 1644, *Proleg.*, 14. Deux siècles après sa mort, on voyait encore les immenses ruines du palais de sa race aux portes de Nursie. ADREVALD., *De Mirac. S. Bened.*, t. 1. — Nursie, qui fut aussi la patrie de Sertorius, s'appelle aujourd'hui Norcia.

bonheur de ce monde. Se dérochant à sa vieille nourrice qui l'avait aimé la première, et qui seule le suivait encore, il s'enfonce dans ces gorges abandonnées et se met à gravir ces monts presque inaccessibles¹. En chemin, il rencontre un moine, nommé Romain², qui lui donne un cilice et un habit monastique formé de peaux de bêtes. Poursuivant son ascension, et arrivé au milieu de l'abrupte paroi du rocher qui fait face au midi et qui domine en surplombant le cours bondissant de l'Anio, il découvre une caverne sombre et étroite, sorte de tanière où ne pénètre jamais un rayon de soleil. Il y fixe sa demeure et y reste inconnu de tous, excepté du moine Romain, qui le nourrit du reste de son jeûne³, mais qui, ne pouvant arriver jusqu'à sa cellule, lui tend chaque jour au bout d'une corde un pain et une clochette, dont le son l'avertit de cette nourriture que la charité lui apporte.

Il vit trois ans entiers dans cette sorte de tombeau. Des pâtres qui l'y découvrent un jour le prennent d'abord pour une bête fauve; mais à ses discours et aux efforts qu'il fait pour instiller

1. Despectis literarum studiis..., relictis domo rebusque paternis... despexit jam quasi aridum mundum cum flore..... Quæ hunc acutius amabat, sola secuta est..... Per abrupta montium, per concava vallium, per defossa terrarum. S. GREGOR., *l. c.*

2. Le site de la rencontre est indiqué par une chapelle dite *Santa Crocella*, qui se voit encore entre les deux monastères de Sainte-Scholastique et du *Sagro Speco*.

3. BOSSUET, *Panegyrique de saint Benoît*.

dans leurs âmes grossières la grâce de la piété, ils reconnaissent en lui un serviteur de Dieu ¹. Les tentations ne lui manquent pas. L'appât de la volupté parle si haut à ses sens révoltés, qu'il est au moment de quitter sa retraite pour courir après une femme dont la beauté l'avait autrefois saisi, et dont le souvenir le persécute sans cesse. Or, il y avait auprès de sa grotte un massif de ronces et d'épines : il ôte la peau de bête qui lui servait de vêtement, et s'y roule à nu, jusqu'à ce que son corps ne soit plus qu'une plaie, mais aussi jusqu'à ce qu'il ait éteint pour jamais le feu infernal qui l'enflammait jusque dans le désert ².

Saint François
à
Subiaco.

Sept siècles plus tard, un autre saint, père de la plus nombreuse famille religieuse que l'Église ait produite après celle de saint Benoît, saint François d'Assise, vint visiter ce site sauvage et digne de rivaliser avec l'âpre rocher de la Toscane où lui furent imprimés les stigmates de la passion ³. Il se

1. Quem dum vestitum pellibus inter fruteta cernerent, aliquam bestiam esse crediderunt... ad pietatis gratiam a bestiali mente mutati sunt... S. GREGOR., *l. c.*

2. Quendam aliquando fœminam aspexerat, quam malignus spiritus ante ejus mentis oculos redaxit : tantoque igne... animum in specie illius accendit, ut dum in ejus pectore amoris flamma vim caperet, etiam pene deserere eremum voluptate victus deliberaret .. Exutus indumento, nudum se in illis spinarum aculeis et urticarum incendiis projecit, ibique diu volutatus, totus ex eis vulneratus exiit. Ex quo tempore, sicut ipse postea perhibebat, ita in eo est tentatio voluptatis edomita, ut tale aliquid in se minime sentiret. *Ibid.*

3. L'Alvernia, près de Chinsi, dans le Casentin, où un monastère

prosterna devant le buisson d'épines qui avait servi de lit triomphal à la mâle vertu du patriarche des moines, et après avoir baigné de ses larmes le sol de ce glorieux champ de bataille, il voulut y planter deux rosiers. Les rosiers de saint François y ont crû et ont survécu aux ronces bénédictines. Ce jardin, deux fois sanctifié, occupe encore une sorte de plateau triangulaire qui se projette sur le flanc du rocher, un peu en avant et au-dessous de la grotte qui servait de gîte à Benoît. Le regard, confiné de tous côtés par les rochers, n'y peut errer en liberté que sur l'azur du ciel. C'est le dernier des lieux sacrés que l'on visite et que l'on vénère, dans ce célèbre et unique monastère du *Sagro Speco*, qui forme comme une série de sanctuaires superposés les uns aux autres et adossés à la montagne que Benoît a immortalisée. Tel fut le dur et sauvage berceau de l'ordre monastique en Occident. C'est de ce tombeau, où s'était enseveli tout vivant cet enfant délicat des derniers patriciens de Rome, qu'est née la forme définitive de la vie monastique, c'est-à-dire la perfection de la vie chrétienne. De cette caverne et de ce buisson d'épines sont issues ces lé-

célèbre indique le lieu de la stigmatisation du patriarche de l'ordre des frères Mineurs.

Nel crudo sasso intra Tevere ed Arno
Da Cristo prese l'ultimo sigillo
Che le sue membra du'anni portarno.

DANTE, *Paradiso*, c. XI

Saint François vint à Subiaco en 1223.

gions de moines et de saints dont le dévouement a valu à l'Église ses conquêtes les plus vastes et ses gloires les plus pures. De cette source a jailli l'interminable courant du zèle et de la ferveur religieuse. Là sont venus, là viendront encore tous ceux à qui l'esprit du grand Benoît inspirera la force d'ouvrir de nouvelles voies ou de restaurer l'antique discipline dans la vie claustrale. Tous y reconnaissent le site sacré que le prophète Isaïe semble avoir montré d'avance aux cénobites par ces paroles d'une application si merveilleusement exacte : *Attendite ad petram de qua excisi estis, et ad CAVERNAM LACI de qua præcisi estis*. Il faut plaindre le chrétien qui n'a pas vu cette grotte, ce désert, ce nid d'aigle et de colombe, ou qui, l'ayant vu, ne s'est pas prosterné avec un tendre respect devant le sanctuaire d'où sortirent, avec la règle et l'institut de saint Benoît, la fleur de la civilisation chrétienne, la victoire permanente de l'âme sur la matière, l'affranchissement intellectuel de l'Europe et tout ce que l'esprit de sacrifice, réglé par la foi, ajoute de grandeur et de charme à la science, au travail, à la vertu¹.

La solitude du jeune anachorète ne fut pas longtemps respectée. Les fidèles d'alentour qui venaient lui porter de quoi nourrir son corps demandaient

1. ... Pétrarque, qui visita Subiaco, dit : *Illud immane et devotum specus, quod qui viderunt vidisse quodammodo Paradisi limen credunt. De Vitâ Solit.*, lib. II, c. 9.

en retour à sa parole le pain de vie. Les religieux d'un monastère voisin, situé près de Vico Varo (le *Vario* d'Horace), obtinrent de lui, à force d'instances, qu'il viendrait les gouverner ; mais, bientôt révoltés par son austérité, ils essayèrent de l'empoisonner. Il fit le signe de la croix sur le vase qui contenait le poison, et le brisa comme s'il l'avait frappé d'une pierre. Il quitta ces moines indignes pour rentrer avec joie dans sa chère caverne et n'y vivre qu'avec lui-même ¹. Mais ce fut en vain : bientôt il s'y vit entouré d'une telle foule de disciples que, pour leur donner un asile, il fut contraint de fonder dans le voisinage de sa retraite douze monastères peuplés chacun de douze religieux ². Il en garda quelques-uns auprès de lui pour les diriger lui-même ; et le voilà définitivement érigé en supé-

1. Cum ei cibum afferrent corporis, ab ejus ore in sua pectora alimenta referebant vite... Vas pestiferi potus sic confractum est ac si pro signo lapidem dedisset... Ad locum dilectæ solitudinis rediit, et solus in superni spectatoris oculis habitavit secum. S. GREG. *l. c.*

2. Voir de précieux détails sur ces douze monastères dans les *Memorie storiche della S. grotta di S. Benedetto sopra Subiaco*, par D. VINC. BINI, abbé du Sagro Speco, en 1840. Cfr. YEPES, *Coronica geral de S. Benito*, ad. an. 510. — Quant à l'état actuel du monastère du *Sagro Speco*, il est parfaitement décrit dans un travail de M. l'abbé BARBIER DE MONTAULT, publié par les *Annales archéologiques* de DIDRON, t. XVIII et XIX, 1859. Les fresques et les inscriptions qui font de ce sanctuaire un monument si précieux pour l'archéologie chrétienne y sont décrites avec une grande exactitude. Ces fresques, dont plusieurs remontent au XIII^e siècle, ont été reproduites au trait dans un volume in-folio intitulé *Imagerie du Sacro Speco* et publié à Rome par un anonyme belge, Imprimerie de la R. C. A. 1855.

rieur d'une nombreuse communauté de cénobites.

Les Goths
parmi les
disciples
de
Benoît.

Laïques et clercs, Romains et Barbares, vainqueurs et vaincus, affluaient également, attirés par la renommée de ses vertus et de ses miracles. Pendant que le célèbre Théodoric, à la tête de ses Goths, jusqu'alors invincibles, détruisait la royauté éphémère des Hérules, s'emparait de Rome et dominait l'Italie, d'autres Goths venaient chercher la foi, la pénitence et la discipline monastique sous les lois de Benoît ¹. A sa voix ils s'armaient de la faux et de la cognée, et employaient leur robuste énergie à extirper les broussailles et à défoncer le sol que le désert avait reconquis depuis Néron. Les peintres italiens des grands siècles de l'art nous ont légué mainte représentation de la légende rapportée par saint Grégoire, où l'on voit Benoît rendre à un Goth, devenu frère convers à Subiaco, l'outil que cet ouvrier zélé, mais malhabile, avait laissé tomber au fond du lac, et que l'abbé en avait miraculeusement retiré. « Prends ton fer, » avait dit Benoît au bûcheron barbare, « prends, travaille et « console-toi. » Paroles symboliques où l'on aime à voir comme un abrégé des préceptes et des exemples prodigués par l'ordre monastique à tant de générations des races conquérantes : *Ecce labora* ²!

1. Il faut noter que dès le iv^e siècle on avait vu des moines Goths dans les environs de Constantinople, et que saint Jean Chrysostome eut des relations avec eux. BULTEAU, *Hist. mon. d'Orient*, p. 463.

2. *Gotthus quidam, pauper spiritu, ad conversionem venit, quem Dei vir Benedictus libentissime suscepit... Ei dari ferramentum jus-*

A côté de ces Barbares déjà occupés à remettre en culture cette terre italienne que leurs frères d'armes ravageaient encore, l'on voyait beaucoup d'enfants de la noblesse romaine que leurs pères venaient confier à Benoît pour qu'il les élevât au service de Dieu. Parmi ces jeunes patriciens, il s'en trouva deux dont les noms sont célèbres dans les annales bénédictines, Maur, dont l'abbé Benoît fit son coadjuteur, et Placide, dont le père était seigneur du territoire de Subiaco ¹, ce qui n'empêchait pas son fils de rendre à la communauté tous les services domestiques, comme d'aller puiser de l'eau au lac de Néron. Un jour le poids de la cruche l'entraîna, et il tomba dans le lac. Ici laissons parler Bossuet

Les jeunes
moines
patriciens :
Maur
et
Placide.

sit, quod falcastrum vocatur, ut de loco quodam vepres absinderet quatenus illic hortus fieri deberet... super ripam lacu... Cumque Gotthus idem densitatem veprium totius virtutis annisu succideret... Ecce labora et noli contristari. S. GREG., c. 6.

1. Le père de Placide, qui était sénateur et se nommait Tertullus, combla saint Benoît de donations territoriales, et dota, entre autres, selon la tradition, ce grand monastère de San-Severino que l'on voit encore à Naples, et où l'on admire la belle série des fresques du Zingaro qui représentent les principaux traits de la vie de saint Benoît. — Puisque nous avons ici l'occasion de signaler ces monuments de l'art chrétien qui répandent une lumière si vive et si pure sur les monuments de l'histoire, qu'on nous permette d'indiquer encore l'admirable fresque de l'église San-Severo à Pérouse, où Raphaël, encore adolescent, a représenté en 1505 saint Benoît assis dans le ciel et contemplant Notre-Seigneur ayant à ses côtés ses deux disciples saint Placide et saint Maur; en face de lui saint Romuald et deux martyrs bénédictins : elle a été parfaitement gravée par M. Keller de Dusseldorf, le même auquel nous devons la seule gravure de la *Dispute du Saint-Sacrement* qui soit digne du chef-d'œuvre de Raphaël.

dans le panégyrique qu'il prononça après douze siècles écoulés devant les fils du fondateur de Subiaco : « Saint Benoît ordonne à saint Maur, son fidèle disciple, de courir promptement pour retirer l'enfant. Sur la parole de son maître, Maur part sans hésiter... et plein de confiance dans l'ordre qu'il avait reçu, il marche sur les eaux avec autant de fermeté que sur la terre, et retire Placide du gouffre où il allait être abîmé. A quoi attribuerai-je un si grand miracle, ou à la force de l'obéissance, ou à celle du commandement? Grande question, dit saint Grégoire, entre saint Benoît et saint Maur. Mais disons, pour la décider, que l'obéissance porte grâce pour accomplir l'effet du commandement ; que le commandement porte grâce pour donner efficace à l'obéissance. Marchez, mes pères, sur les flots avec le secours de l'obéissance, vous trouverez de la consistance au milieu de l'inconstance des choses humaines. Les flots n'auront point de force pour vous abattre, ni les abîmes pour vous engloutir. Vous demeurerez immuables, comme si tout faisait ferme sous vos pieds, et vous sortirez victorieux ¹. »

Épreuves
de
Benoît.

Cependant Benoît eut la destinée ordinaire des grands hommes et des saints. Le grand nombre de conversions opérées par l'exemple et le bruit de son austérité éveilla contre lui une envie homicide.

1. *Panégyrique de saint Benoît.*

Un méchant prêtre du voisinage essaya d'abord de le décrier, puis de l'empoisonner. N'ayant réussi ni à l'un ni à l'autre, il voulut au moins l'atteindre dans l'objet de sa plus tendre sollicitude, dans l'âme de ses jeunes disciples. A cet effet, il envoya jusque dans le jardin du monastère qu'habitait Benoît et où travaillaient les religieux sept malheureuses filles dont les gestes, les jeux et la scandaleuse nudité, devaient provoquer les jeunes moines à une chute certaine. Qui ne reconnaîtrait à ce trait le mélange de rudesse barbare et de corruption effrénée qui caractérise les siècles de décadence et de transition ? Quand Benoît vit du seuil de sa cellule ces effrontées, il désespéra de son œuvre¹. Il reconnut que l'intérêt de ses chers enfants lui commandait de désarmer par sa retraite une si cruelle inimitié. Il assigna des supérieurs aux douze monastères qu'il avait fondés, et emmenant avec lui un petit nombre de disciples, il quitta pour toujours ces gorges sauvages de Subiaco qu'il avait habitées pendant trente-cinq ans.

Sans s'éloigner de la région montueuse qui s'étend sur le versant occidental de l'Apennin, Benoît se dirige vers le midi en longeant les Abruzzes, et

Son départ
pour
le Mont-Cassin.

—
529.

1. Vicinæ ecclesiæ presbyter Florentius nomine, hujus nostri subdiaconi Florentii avus... Ita ut in horto cellæ... ante eorum oculos nudas septem puellas mitteret, quæ coram eis sibi invicem manus tendentes et diutius ludentes, illorum mentes ad perversitatem libidinis inflammarent. Quod vir sanctus de cella prospiciens... S. GREGOR., c. 8.

pénètre dans cette Terre de Labour dont le nom semble convenir naturellement au sol destiné à être le berceau des hommes les plus laborieux que le monde ait connus. Il s'arrête dans un site tout différent de celui de Subiaco, mais d'une grandeur et d'une majesté incomparables. Là, sur les confins du Samnium et de la Campanie, au centre d'un large bassin à demi entouré d'abruptes et pittoresques hauteurs; se dresse un mont isolé, escarpé, dont la cime vaste et arrondie domine le cours du Liris encore voisin de sa source, et la plaine ondulée qui s'étend au midi vers les plages de la Méditerranée et les vallées étroites qui s'enfoncent au nord, à l'est et au couchant, dans les plis de l'horizon montagneux : c'est le mont Cassin. Au pied de ce roc, Benoît rencontrait un amphithéâtre du temps des Césars, au milieu des ruines de la ville de Casinum qu'avait illustrée le plus savant et le plus pieux des Romains, Varron, ce bénédictin païen, dont les fils de Benoît se plurent longtemps à honorer la mémoire et la science¹. Du sommet, ses yeux pou-

1. Varro... sanctissimus et integerrimus. CICERO, *Phil.*, II. — Casinensis arcis sublimitas tanto olim culmine viguit, ut Romani celsi udo imperii philosophicis studiis illam in ævum dicaret. Hanc M. T. Varro omnium Romanorum doctissimus incoluit. PETR. LIAC., *De vir. illust. Casin.*

Nymphisque habitata rura Casini.

SIL. ITALIC. I, 12.

Cette ville, restaurée par les moines, porte aujourd'hui le nom de *San-Germano*, en l'honneur d'un saint évêque de Capoue, contemporain de Benoît. Entre la ville et le monastère, sur un mamelon détaché de la montagne, on voit encore ce vaste château de Rocca

vaient se porter tour à tour vers Arpinum, où naquit le prince des orateurs romains, et sur Aquinum, déjà célèbre pour avoir donné le jour à Juvénal, avant d'être la patrie du docteur Angélique, qui devait populariser chez tous les chrétiens le nom de cette bourgade.

Ce fut au centre de ces nobles souvenirs, de cette nature solennelle, et sur cette cime prédestinée, que le patriarche des moines d'Occident fonda la capitale de l'ordre monastique. Il y trouva le paganisme encore vivant. Deux cents ans après Constantin, en pleine chrétienté, si près de Rome, il y avait là un très-ancien temple d'Apollon et un bois sacré où une multitude de paysans venaient sacrifier aux dieux et aux démons ¹. Benoit prêcha la foi du Christ à ces populations oubliées ; il leur persuada d'abattre le bois, de renverser le temple et l'idole. Écoutons le Dante, qui a traduit à sa façon le récit de saint Grégoire, dans ce magnifique chant du *Paradis*, où les enseignements de Béatrice

Janula, construit au moyen âge, inhabité, mais non ruiné, avec ses tours et ses remparts crénelés, que deux longues murailles relie à l'enceinte de San-Germano. Rien de plus complet et de plus frappant que l'ensemble de la sainte montagne. Au pied la ville moderne avec son amphithéâtre romain ; à mi-côte la forteresse féodale ; au sommet, le monastère immortel, toujours imposant et majestueux, malgré les altérations qu'a subies son architecture.

1. Vetustissimum facum... in quo ex antiquorum more gentilium a stulto rusticorum populo Apollo colebatur circumquaque in cultu dæmoniorum luci succreverunt... Infidelium insana multitudo).. S. GREGOR., c. 8.

sont interrompus et complétés par l'apparition du patriarche des moines d'Occident :

Quel monte, a cui Cassino e nella costa,
 Fu frequentato già in su la cima
 Dalla gente ingannata e mal disposta ;
 Ed io son quel che su vi portai prima
 Lo nome di colui che 'n terra adusse
 La verità, che tanto ci sublima :
 E tanta grazia sovra me rilusse
 Ch' io ritrassi le ville circostanti
 Dall' empio colto, che 'l mondo sedusse.

Sur ces débris. Benoît construisit deux oratoires, l'un consacré à saint Jean-Baptiste, le premier des solitaires de la vie nouvelle, l'autre à saint Martin, ce grand moine-évêque, dont les vertus ascétiques et pontificales avaient édifié la Gaule et retenti jusqu'en Italie. Autour de ces chapelles s'éleva le monastère qui allait devenir le plus puissant et le plus célèbre de l'univers catholique, célèbre surtout parce que ce fut là que Benoît écrivit sa règle et créa en même temps le type qui devait servir de modèle aux innombrables communautés soumises à ce code souverain. C'est pourquoi les pontifes, les princes et les peuples ont vanté, doté, visité à l'envi le sanctuaire d'où la religion monastique, selon l'expression du pape Urbain II, « a découlé du cœur de Benoît comme de la source du Paradis¹. »

L'archi-
 monastère
 du
 Mont-Cassin.

1. Ipse omnium monachorum pater, et Casinense monasterium caput omnium perpetuo habeatur et merito, nam ex eodem loco de Benedicti pectore monastici ordinis religio quasi de Paradisi fonte emanavit. *Bulla* URBANI II, *ad. calc. Chron. Casinea.*

et qu'un autre pape ¹, sorti du Mont-Cassin pour monter sur le siège apostolique, n'a pas craint de comparer au Sinaï, dans ces vers d'une fière et rude simplicité qu'il grava sur l'autel du saint patriarche :

Hæc domus est similis Sinaï sacra jura ferenti,
 Ut lex demonstrat hinc quæ fuit edita quondam.
 Lex hinc exivit, mentes quæ ducit ab imis,
 Et vulgata dedit lumen per climata sæcli ².

Benoît acheva sa vie au Mont-Cassin, où il séjourna pendant quatorze années, occupé d'abord

520-543.

1. Didier, abbé du Mont-Cassin, successeur de saint Grégoire VII sous le nom de Victor III.

2. LEO OSTIENSIS, *Chr. Casin.*, III, 27.

Je n'entreprendrai point ici de faire la description de l'état actuel du Mont-Cassin ni de retracer son histoire. J'aime mieux renvoyer, pour cette description, à deux notices exactes et substantielles, l'une de M. Adolphe de Circourt, au tome IX de la *Revue des Deux Bourgognes*, 1839, et l'autre de M. Dantier, au tome X de la *Revue Contemporaine*, 1853. Je me borne à indiquer ici les parties de l'immense et splendide abbaye que la tradition fait remonter jusqu'à l'époque de saint Benoît. Ce sont : 1° la porte d'entrée, dont la voûte très-basse indique le joug d'humilité sous lequel la règle obligeait les religieux à se courber; on y lit cette inscription : *Fornicem saxis asperum ac depressum tantæ molis aditum angustum ne mireris, hospes. Angustum fecit patriarchæ sanctitas : venerare potius et sospes ingredi* : 2° la portion inférieure de la tour carrée qui recouvre cette porte, et que l'on croit avoir servi d'habitation à saint Benoît et à ses premiers compagnons, ainsi que l'indiquent ces inscriptions posées dans deux appartements distincts : *Pars inferior turris, in qua S. P. N. Benedictus dum viveret habitabat*, et à côté : *Vetustissimum habitaculum in quo SSmi patriarchæ discipuli quiescebant*. — A l'étage supérieur de la même tour, une autre inscription affirme que ce fut de là que le saint eut la vision de la mort de sa sœur et de l'évêque saint Germain. — A l'extérieur du monastère, on montre l'emplacement,

à extirper de la contrée les restes du paganisme, puis à faire construire son monastère par les bras de ses disciples, à cultiver les flancs arides de sa montagne ¹ et les campagnes dévastées d'alentour, mais

consacré par la tradition, où Benoit se mit en prière avant de poser la première pierre de sa nouvelle demeure, et celui où sainte Scholastique, sa sœur et son auxiliaire, se reposa en gravissant pour la première fois la cime du rocher.

Quant à l'histoire de l'archimonastère, outre qu'il en sera fait sans cesse mention dans ce qui va suivre, il faut renvoyer le lecteur curieux au livre spécial qu'a publié un savant et zélé religieux du Mont-Cassin, dom Luigi Tosti, en trois volumes, à Naples, en 1842. Bornons-nous aux dates suivantes. Détruit une première fois par les Lombards en 583, le monastère fut reconstruit par l'abbé Petronax, sous Grégoire II, en 731, et consacré par le pape Zacharie en 748; puis détruit de nouveau par les Sarrasins, qui massacrèrent la plupart des moines en 837, il fut de nouveau reconstruit par l'abbé Aligern vers 950, et consacré par Alexandre II en 1071. Après beaucoup d'autres calamités, il fut réédifié de fond en comble en 1649, et consacré pour la troisième fois par Benoît XIII en 1727. — Au temps de sa splendeur, l'abbé était premier baron du royaume de Naples, et administrateur d'un diocèse spécial érigé en 1321, et composé de 37 paroisses. On comptait parmi ses dépendances quatre évêchés, deux principautés, vingt comtés, 250 châteaux, 440 villes ou villages, 336 *curtes* ou manoirs, 23 ports maritimes, 33 îles, 200 moulins, 300 territoires, 1662 églises (HEFFEN., *Comment. in vit. S. Bened.*, p. 105). On évaluait ses revenus à la somme énorme de 500,000 ducats, à la fin du xvi^e siècle. Mais toute cette splendeur disparut graduellement, d'abord par l'effet de la commende, dont l'abbaye du Mont-Cassin devint la proie au xv^e siècle, puis des guerres et des révolutions de l'Italie. Dépouillée et rançonnée une dernière fois par les Français sous Championnet, transformée en simple bibliothèque par le roi Joseph Bonaparte en 1805, elle a retrouvé depuis la restauration des Bourbons un reste de vie et de fortune qui tend à se développer sous le souffle fécond de la renaissance monastique dont le xix^e siècle peut se glorifier d'avoir donné le signal.

1. Arida tu cujus hortis componis amœnis,
Nudaque fecundo palmitè saxa tegis.

surtout à répandre sur tout ce qui l'approchait les bienfaits de la loi de Dieu, pratiquée avec une ferveur et une charité que nul n'a surpassées. Quoiqu'il n'ait jamais été revêtu du caractère sacerdotal, sa vie au Mont-Cassin fut plutôt celle d'un missionnaire et d'un apôtre que d'un solitaire. Il n'en demeura pas moins le chef vigilant d'une communauté de plus en plus nombreuse et florissante. Habitué à se vaincre en tout et à lutter avec les esprits infernaux, dont les tentations et les apparitions ne lui manquèrent pas plus qu'aux anciens Pères du désert¹, il avait acquis le don de lire dans les âmes et de discerner leurs plus secrètes pensées. Il n'en usait pas seulement pour diriger les jeunes religieux, dont l'affluence était toujours grande auprès de lui, dans leurs études et dans les travaux d'agriculture et de maçonnerie qu'il partageait avec eux : dans les courses lointaines qu'ils avaient parfois à accomplir il les suivait par un regard intérieur, découvrait leurs moindres manquements, les réprimandait au retour, les astreignait en tout à la stricte observance de la règle qu'ils avaient acceptée. Il exigeait de tous l'obéissance, la sincérité, l'austère régularité dont il donnait le premier exemple.

Mirantur scopula fruges, et non sua poma,

Pomiferisque viret silva domata comis.

Carmen de S. Bened., auct. MARCO, discip.

1. S. GREG., *Dial.*, c. 9, 10, 11, etc.

Comme à Subiaco, beaucoup de jeunes gens de familles nobles et riches étaient venus se ranger sous sa direction ou lui avaient été confiés par leurs parents. Ils travaillaient avec les autres frères à la culture des terres ou à la construction du monastère et étaient astreints à tous les services imposés par la règle. Quelques-uns de ces jeunes nobles se révoltaient en secret contre cette égalité. Parmi eux se trouvait, selon le récit de saint Grégoire, le fils d'un *défenseur*, c'est-à-dire du premier magistrat d'une ville ou d'une province. Un soir, son tour étant venu d'éclairer l'abbé Benoît pendant le souper de celui-ci, tout en tenant le candélabre devant la table abbatiale, il sentit son orgueil se soulever et se dit à lui-même : « Qu'est-ce donc que cet homme-là pour
 « que je me tiennne ainsi là pendant qu'il mange.
 « debout devant lui, une chandelle à la main,
 « comme un esclave ? Suis-je donc fait pour être
 « son esclave ¹ ? » Aussitôt Benoît, comme s'il l'avait entendu, lui reprocha vivement ce mouvement d'orgueil, fit prendre le candélabre par un autre et le renvoya dans sa cellule tout troublé d'avoir été à la fois découvert et réprimé dans ses plus secrètes pensées. C'est ainsi que le grand législateur inaugurerait dans son cloître naissant cette alliance des races aristocratiques avec l'ordre Béné-

1. Quis est hic cui ego manducanti assisto, lucernam teneo, servitutum impendo? Quis sum ego ut isti serviam? S. GREG., *Dial.*, c. 20.

dictin dont nous aurons à citer tant de généreux et féconds exemples.

Nobles et plébéiens, riches et pauvres, jeunes et vieux, il les astreignait tous à la même discipline. Mais aussi il ne voulait d'excès ni de violence en rien : et comme on lui annonçait qu'il y avait dans les montagnes voisines un solitaire qui, non content de se tenir enfermé dans une étroite caverne, s'était attaché au pied une chaîne dont l'autre bout était fixé dans le roc, de sorte qu'il ne pouvait se mouvoir au delà de la longueur de cette chaîne, Benoît lui fit dire de la briser, en ces termes : « Si tu es
« vraiment serviteur de Dieu, sois contenu non par
« une chaîne de fer, mais par la chaîne du Christ¹. »

Puis étendant sa sollicitude et son autorité sur les populations d'alentour, il ne se contentait pas de leur prêcher la vraie foi avec une rare éloquence², il guérissait encore les malades, les lépreux, les possédés, pourvoyait à toutes les nécessités de l'âme et du corps, payait les dettes des honnêtes gens pressés par leurs créanciers et répandait en aumônes incessantes les provisions de blé, de vin, de linge, que lui envoyaient les chrétiens riches des environs. Une cruelle disette ayant ravagé la Campanie en 539, il fit distribuer aux indigents toutes les provisions du monastère, tellement qu'un jour

Relations
de
Benoît
avec les
populations
voisines.

1. Si servus Dei es, non te teneat catena ferrea, sed catena Christi. S. GREG., *Dial.*, l. III, c. 16.

2. Doctrinæ quoque verbo non mediocriter fulsit. *Ib.*, l. II, c. 36.

il ne restait plus que cinq pains pour nourrir toute la communauté. Les moines en étaient tout tristes et effrayés. Benoît leur fit honte de leur pusillanimité. « Vous n'en avez pas assez aujourd'hui, » leur dit-il ; « mais demain vous en aurez trop. » Et en effet le lendemain on trouva à la porte du monastère deux cents boisseaux de farine qu'une main inconnue y avait amenés. Ici encore il posait les bases de cette tradition de munificence sans bornes à laquelle toute sa descendance spirituelle est restée invinciblement fidèle et qui a fait l'honneur et la loi de son existence.

Tant de sympathie pour les pauvres leur inspirait naturellement une aveugle confiance en lui. Un jour, comme il était sorti avec les frères pour travailler aux champs, un paysan vint au monastère, outré de douleur, portant entre les bras le corps de son fils mort et demandant le père Benoît. Comme on lui dit qu'il était aux champs avec les frères, il jeta le corps de son fils devant la porte, et dans le transport de sa douleur il courut à toutes jambes chercher le saint. Il le rencontra qui revenait du travail, et dès qu'il l'eut aperçu il se mit à crier : « Rendez-moi mon fils ! » Benoît s'arrêta et lui dit : « Est-ce moi qui vous l'ai enlevé ? » Le paysan reprit : « Il est mort, venez le ressusciter. » Benoît fut affligé de ces paroles et dit : « Retirez-vous, ce n'est pas « notre affaire ; cela appartient aux saints apôtres. « Que venez-vous nous imposer un fardeau insup-

« portable ? » Mais le père insistait toujours et jurait, dans sa douleur passionnée, qu'il ne s'en irait pas avant que le saint n'eût ressuscité son fils. L'abbé lui demanda où était son fils : « Voilà, » dit-il, « voilà son corps à la porte du monastère. » Benoît y étant arrivé, se mit à genoux, puis se coucha, comme Élie chez la veuve de Sarepta, sur le corps de l'enfant, et se relevant, étendit ses mains au ciel en priant ainsi : « Seigneur, ne regardez pas mes « péchés, mais la foi de cet homme, et rendez à ce « corps l'âme que vous en avez ôtée. » A peine eut-il achevé sa prière que tout le corps de l'enfant trembla à la vue de tous les assistants. Benoît le prit par la main et le rendit à son père plein de vie et de santé ¹.

Sa vertu, sa renommée, la puissance surnaturelle qui éclatait de plus en plus dans toute sa vie, l'érigèrent naturellement en protecteur des pauvres laboureurs contre les violences et les rapines des nouveaux maîtres de l'Italie. Le grand Théodoric avait organisé un gouvernement énergique et tutélaire, mais il déshonora la fin de son règne par la persécution et la cruauté, et depuis sa mort la barbarie avait repris chez les Goths son ancien ascendant. Les populations rurales gémissaient sous le

Il les protége
contre
les Goths.

1. Redde filium meum... Numquid ego filium tuum abstuli?... Regrediente anima, ita corpusculum pueri omne contremuit, ut sub oculis omnium qui aderant apparuerit concussione mirifica tremendo palpitasse. S. GREG., *Dial.*, l. 1., 32.

joug de ces rudes oppresseurs, doublement acharnés, comme Barbares et comme Ariens, contre les Italiens catholiques. Benoît, le patricien romain devenu serf de Dieu, eut la noble mission de travailler au rapprochement des Italiens et des Barbares, de ces deux races si cruellement divisées par la religion, la fortune, la langue et les mœurs, dont la haine réciproque s'envenimait à l'aide de tant de catastrophes infligées par les uns et subies par les autres, depuis Alarie. Le fondateur du Mont-Cassin apparaît comme un modérateur tout-puissant, comme un juge inflexible entre les vainqueurs et les vaincus. Les traits que nous allons rapporter, d'après le pape saint Grégoire, durent se raconter dans toute l'Italie, courir de chaumière en chaumière, faire descendre dans le cœur des opprimés une espérance et une consolation inconnues, et laisser dans la mémoire du peuple un immortel fondement à la popularité de Benoît et de son ordre.

Histoire
de
G. d'a.

On a vu qu'il avait déjà compté à Subiaco des Goths parmi ses religieux, et comment il les employait à défricher le sol que leurs pères avaient dévasté. Mais il y en avait d'autres qui, enflammés par leur hérésie, professaient la haine de tout ce qui était religieux et orthodoxe. Un nommé Galla, surtout, courait le pays tout haletant de fureur et de cupidité, se faisant un jeu d'égorger les prêtres et les moines qui lui tombaient sous la main, et en même temps de spolier et de torturer le peuple des cam-

pagnes pour leur extorquer le peu qui leur restait. Un infortuné paysan, épuisé par les tourments que l'impitoyable Goth lui faisait endurer, imagina d'y mettre un terme en déclarant qu'il avait confié tout son avoir au serviteur de Dieu, Benoît. Sur quoi, Galla interrompit le supplice du paysan, mais lui fit attacher les bras avec de grosses cordes, et, le poussant devant son cheval, lui ordonna de marcher en avant et de lui montrer le chemin pour arriver chez ce Benoît qui lui déroba sa proie attendue. Ils s'acheminèrent donc l'un et l'autre vers le mont Cassin : le laboureur, à pied, les mains liées derrière le dos, poussé à grand renfort de coups et d'injures par le Goth qui le suivait à cheval, images trop fidèles des deux races que renferme dans son sein déchiré la malheureuse Italie, et que la majesté désarmée de la vertu monastique va juger et réconcilier. Arrivés au sommet de la montagne, ils aperçoivent l'abbé assis tout seul, et lisant devant la porte de son monastère. « Voilà, » dit le prisonnier en se retournant vers son tyran, « voilà ce « père Benoît dont je t'ai parlé. » Aussitôt le Goth, croyant ici comme ailleurs tout emporter par la terreur, se mit à crier d'un ton furieux au moine : « Lève-toi, lève-toi, et rends vite tout ce que tu « tiens de ce paysan. » A ces mots, l'homme de Dieu leva les yeux de dessus son livre, et, sans prononcer une parole, promena lentement son regard d'abord sur le barbare à cheval, puis sur le laboureur

garrotté et courbé sous ses liens. Sous le coup de ce regard vengeur, les cordes qui liaient ces pauvres bras se délièrent d'elles-mêmes, et l'innocente victime se dressa debout et délivrée, tandis que le féroce Galla, se laissant tomber par terre tout tremblant et comme hors de lui, resta prosterné devant Benoit en lui demandant de prier pour lui. Sans interrompre sa lecture, Benoit appela ses frères, leur dit de transporter le Barbare évanoui dans l'intérieur du monastère et de lui donner quelques aliments bénits, et lorsqu'il fut revenu à lui, l'abbé lui représenta l'extravagance, l'injustice et la cruauté de sa conduite, et lui enjoignit d'en changer à l'avenir. Le Goth s'en fut tout brisé et n'osa plus rien demander au laboureur que le seul regard du moine avait délivré de son étreinte¹.

Entrevue
de
Benoit
avec Totila.

—
542.

Mais voici que cet attrait mystérieux qui entraîne les Goths sous le regard et la parole de Benoit va produire une scène autrement célèbre et significative. Elle mettra en présence, dans leur personni-

1. Avaritiæ suæ æstu succensus, in rapinam verum inhians. . ejus brachia loris fortibus astringens, ante equum suum cœpit impellere... quem, ligatis brachiis, rusticus antecedens duxit... Eidem subsequenti et sævienti dixit : Ecce iste est de quo dixeram te, Benedictus pater... Surge, surge, et res istius rustici redde quas accepisti .. Ad cujus brachia dum oculos deflexisset... cumque is qui ligatus veniret cœpisset subito astare solutus... Tremefactus Galla ad terram corruit, et cervicem crudelitatis rigidæ ad ejus vestigia inclinans... Qui fractus recedens... S. GREG., *Dial. II*, 31. — Ce miracle est représenté sur un des chapiteaux de la belle et curieuse église de Saint-Benoît-sur-Loire, au diocèse d'Orléans.

fication la plus éclatante, les deux éléments principaux de la société renaissante : les Barbares victorieux et les moines invincibles. Totila, le plus grand des successeurs de Théodoric, monta au trône en 542, et entreprit aussitôt de restaurer la monarchie des Ostrogoths que les victoires de Bélisaire avaient à moitié renversée. Vainqueur à Faënza, avec cinq mille hommes seulement, de la nombreuse armée byzantine et des chefs incapables que la jalousie de Justinien avait substitués à Bélisaire, le roi victorieux parcourut en triomphateur l'Italie centrale, et s'acheminait vers Naples, lorsqu'il lui prit envie de voir ce Benoît dont la renommée était déjà si grande chez les Romains comme chez les Barbares, et que l'on qualifiait partout de prophète. Il se dirigea donc vers le Mont-Cassin et fit annoncer sa visite. Benoît lui fit répondre qu'il pouvait venir. Mais Totila, voulant éprouver l'esprit prophétique qu'on attribuait au saint, fit prendre à son capitaine des gardes les habits royaux et les bottines de pourpre qui étaient la marque distinctive de la royauté, lui donna une escorte nombreuse, sous les ordres des trois comtes qui veillaient le plus ordinairement sur sa personne, et le chargea d'aller ainsi vêtu et accompagné se présenter à l'abbé comme s'il était le roi¹.

1. Cui dum protinus mandatam de monasterio fuisset ut veniret. Spatharius... Tres qui sibi præ cæteris adhærere consueverat... S. GREG., l. II, c. 14. Le spatharius s'appelait Riggo, et les trois comtes, Valteric, Ruderic et Blindin.

Dès que Benoît l'aperçut, il lui cria : « Mon
« fils, quittez l'habit que vous portez, il n'est pas
« à vous. » Aussitôt l'officier se jeta par terre,
épouvanté d'avoir voulu tromper un tel homme. Ni
lui ni aucun des siens n'osa même approcher de
l'abbé, et tout le cortège s'en retourna au plus vite
auprès du roi pour lui annoncer combien ils avaient
été promptement découverts. Alors Totila se mit
lui-même à gravir la montagne monastique, mais
lorsqu'il fut arrivé et qu'il vit de loin l'abbé qui
l'attendait assis, le vainqueur des Romains et le
maître de l'Italie eut peur. Il n'osa pas avancer et
se prosterna tout de son long devant le serviteur
du Christ. Benoît lui dit par trois fois : « Levez-
vous. » Mais comme il s'obstinait à rester prosterné,
le moine se leva de son siège et vint lui-même le
relever. L'entretien s'étant engagé, Benoît lui re-
procha tout ce qu'il y avait à blâmer dans sa vie,
et lui prédit tout ce qui devait lui arriver dans l'ave-
nir. « Vous avez fait beaucoup de mal, vous en fai-
« tes encore beaucoup et tous les jours : il est temps
« de cesser vos iniquités. Vous entrerez à Rome,
« vous passerez la mer, vous régnerez neuf années,
« et la dixième vous moarrez. » Le roi, profondé-
ment effrayé, se recommanda à ses prières et se
retira. Mais il emportait dans son cœur le trait
vengeur et salutaire, et à partir de ce moment, sa
nature de Barbare fut transformée¹.

1. Quem cum a longe sedentem cerneret, non ausus accedere sese

Totila fut victorieux comme Benoît le lui avait prédit. Il s'empara d'abord de Bénévent et de Naples, puis de Rome, puis de la Sicile, qu'il envahit avec une flotte de quatre cents navires, et finit par conquérir la Corse et la Sardaigne. Mais il montra partout une clémence et une douceur qui paraît à l'historien des Goths n'être conforme ni à son origine ni à son rôle de conquérant étranger ¹. Il traita les Napolitains comme ses enfants, et les soldats prisonniers comme ses propres troupes, s'honorant à jamais par ce contraste avec l'horrible massacre que les Grecs avaient fait de toute la population lors de la prise de cette ville par Bélisaire, dix ans auparavant. Il punit de mort un de ses plus braves officiers, qui avait outragé la fille d'un Italien obscur, et donna à celle-ci tous les biens de son ravisseur, et cela malgré les représentations des principaux nobles de sa propre nation, qu'il sut convaincre de la nécessité de cette rigueur, pour mériter la protection de

in terram dedit... : Surge, sed ipse ante eum de terra erigere se non auderet... Jesu Christi famulus per semetipsum dignatus est accedere ad regem prostratum, quem de terra levavit... Ex illo jam tempore, minus crudelis fuit. S. GREG., lib. II, c. 44. — On voit dans l'église des Bénédictins de San-Miniato, près Florence, une curieuse fresque d'un des plus anciens peintres de la grande école florentine, Spinello Aretino, qui représente cette scène historique d'une façon primitive et saisissante.

1. Benignitas quæ illique nec barbaro, nec hosti satis convenit... unde factum est ut ejus nomen ut sapientiæ, ita et benignitatis celebre apud Romanos jam esset. PROCOP., *de Bell. Goth.*, 1, 3. — Cf. le comte DU BUIAT; *Histoire ancienne des peuples de l'Europe*, t. X, p. 320, 329, 444.

Dieu sur leurs armes. Enfin Rome ayant succombé après un siège prolongé, Totila défendit aux Goths de répandre le sang d'aucun Romain, et garantit les femmes de toute insulte. A la prière de Bélisaire, il s'abstint de mettre le feu à la ville qu'il avait commencé à détruire, et s'occupa même plus tard de la rétablir et de la repeupler. Il périt enfin après dix ans de règne, selon la prédiction de Benoît, dans une grande bataille qu'il livra à l'armée gréco-romaine, commandée par l'eunuque Narsès. La gloire et la puissance des Goths s'éteignirent avec lui et avec son successeur Teïas, qui mourut comme lui l'année suivante, en combattant avec un courage héroïque contre les soldats de Justinien. Mais il n'entraît pas dans les desseins de Dieu de laisser retomber l'Italie sous le joug énervant des césars de Byzance. Quoique dure et sanglante, la domination des Barbares valait mieux pour elle. Venise et Florence, Pise et Gênes, et tant d'autres foyers immortels de vaillance et de vie, pouvaient en sortir, tandis que l'incorporation de l'Italie au Bas-Empire l'eût condamnée à l'incurable dégénération de l'Orient chrétien.

Les Lombards.

Les Ostrogoths eurent à peine disparu que les Lombards, imprudemment appelés par Narsès lui-même, vinrent à la fois les remplacer, les venger et les faire regretter en aggravant le sort de la Péninsule.

Placée comme à mi-chemin entre les deux invasions des Goths et des Lombards, la chère et sainte

fondation de Benoît, respectée par les uns, devait succomber pour un temps à la rage des autres. Le saint patriarche eut le pressentiment que ses successeurs ne rencontreraient pas un second Totila pour les écouter et les épargner. Un seigneur, qu'il avait converti et qui vivait dans une grande familiarité avec lui, le trouva un jour qui pleurait amèrement. Il resta longtemps à le contempler, puis voyant que ses larmes ne tarissaient point et qu'elles provenaient, non de la ferveur ordinaire de ses prières, mais d'une tristesse mortelle, il lui en demanda la cause. Le saint lui répondit : « Tout ce « monastère que j'ai bâti, tout ce que j'ai préparé « pour mes frères, a été livré aux païens par un ju- « gement du Dieu puissant. C'est à peine si j'ai pu « obtenir grâce pour leur vie ! » Moins de quarante ans après, la destruction du Mont-Cassin par les Lombards vint accomplir cette prédiction.

Benoît touchait d'ailleurs à la fin de sa carrière. Son entrevue avec Totila eut lieu en 542, en l'année qui précéda celle de sa mort, et dès les premiers jours de l'année suivante, Dieu le prépara à sa dernière lutte par le sacrifice de l'affection la plus tendre qu'il eût conservée ici-bas. Dans l'histoire de la plupart des saints qui ont exercé une action réformatrice et durable sur les institutions religieuses, on retrouve presque toujours le nom et l'influence d'une sainte femme associée à leur dévouement et à leur œuvre. Ces rudes combattants dans la guerre

Sainte
Scholastique.

de l'âme contre la chair semblent avoir puisé de la force et de la consolation dans une chaste et fervente communauté de sacrifices, de prières et de vertus avec une mère, avec une sœur par le sang ou par le choix, et dont la sainteté répand sur ce coin de leur glorieuse vie comme un rayon de lumière plus intime et plus douce. Pour ne citer que les plus célèbres, c'est ainsi qu'on voit Macrine à côté de saint Basile, et que les noms de Monique et d'Augustin sont inséparables, comme dans les siècles postérieurs ceux de saint François d'Assise et de sainte Claire, de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal.

Saint Benoît avait lui aussi une sœur, nommée Scholastique, née le même jour que lui; ils s'aimaient comme s'aiment souvent les jumeaux, avec la passion de l'amour fraternel. Mais ils aimaient tous deux Dieu par-dessus tout. Plus tôt encore que son frère, Scholastique s'était consacrée à Dieu dès l'enfance, et en devenant religieuse ¹, elle avait préparé une patronne et un modèle à l'innombrable famille de vierges qui devait

1. Ce fait n'est point en contradiction avec les décrets rendus par le pape saint Léon et l'empereur Majorien, qui interdisaient aux filles de prendre le voile avant quarante ans. Il ne s'agissait dans ces décrets que de la bénédiction solennelle, qui équivalait à ce que nous appelons aujourd'hui les vœux solennels ou perpétuels. Voir THOMAS-SIN, *Vetus ac nova Disciplina*, Pars. I, lib. III, c. 58.— Il y avait alors, et depuis longtemps, plusieurs sortes de religieuses : les unes demeuraient dans des cellules isolées, comme des recluses; les autres restaient, en s'astreignant à certaines observances, au sein de leur

reconnaître, adopter et suivre les lois de son frère. Elle le rejoignit au mont Cassin et se fixa dans un monastère au fond d'une vallée tout proche de la sainte montagne ¹. Benoît la dirigeait de loin, comme il le faisait d'ailleurs pour beaucoup d'autres religieuses des environs ². Mais ils ne se voyaient qu'une fois par an; et alors c'était Scholastique qui sortait de son cloître et venait trouver son frère. Lui, de son côté, allait au-devant d'elle; ils se rejoignaient sur le flanc de la montagne, non loin de la porte du monastère, en un lieu qu'on a longtemps vénéré.

C'est là qu'eut lieu, en leur dernière rencontre, cette lutte de l'amour fraternel avec l'austérité de la règle, qui est le seul épisode connu de la vie de Scholastique, et qui a suffi pour assurer à son nom un impérissable souvenir. Ils avaient passé tout le jour en pieux entretiens entremêlés des louanges de Dieu. Vers le soir ils mangèrent ensemble. Comme ils étaient encore à table et que la nuit s'avancait, Scholastique dit à son frère : « Je
« t'en prie, ne me quitte pas cette nuit, afin que

famille; d'autres enfin vivaient en communauté sous une supérieure et avec une règle permanente. Mabillon a prouvé, contre les Bollandistes, que Scholastique doit être rangée parmi ces dernières. Il la qualifie de *virginum Benedictinarum Ducem, Magistram et Antesignanam*.

1. On croit que ce monastère était celui de *Plumbariola*, reconstruit plus tard pour la femme et la fille d'un roi des Lombards qui se fit moine au Mont-Cassin.

2. S. GREG., *Dial.*, II, c. 12, 23, 33.

« nous puissions parler des joies du ciel jusqu'à « demain matin. » — « Que dis-tu là, ma sœur? » répondit Benoît; « à aucun prix je ne puis demeurer hors du monastère. » Sur le refus de son frère, Scholastique mit sa tête entre ses mains jointes sur la table, et pria Dieu en versant des torrents de larmes, au point que la table en fut inondée. Le temps était fort serein : il n'y avait pas le moindre nuage dans l'air. A peine se fut-elle relevée que le tonnerre se fit entendre et qu'un orage violent éclata : la pluie, la foudre, les éclairs furent tels que ni Benoît ni aucun des frères qui l'accompagnaient ne put mettre le pied hors du toit qui les abritait. Alors il dit à Scholastique : « Que Dieu te « pardonne, ma sœur, mais qu'as-tu fait? » — « Eh bien! oui, » lui répondit-elle; « je t'ai prié et « tu ne m'as pas écoutée; alors j'ai prié Dieu, et il « m'écoute. Sors maintenant, si tu le peux, et ren- « voie-moi pour monter à ton monastère ¹. » Il se résigna bien malgré lui à rester, et ils passèrent le reste de la nuit en conversation spirituelle. Saint Grégoire, qui nous a conservé ce récit, ajoute qu'il ne faut pas s'étonner si la volonté de la sœur fut plutôt exaucée par Dieu que celle du frère, parce que des deux c'était la sœur qui avait le plus aimé, et qu'au-

1. Inertis digitis manus super mensam posuit... Caput in manibus declinans lacrymarum fluvium in mensam fuderat... Parcat tibi omnipotens Deus, soror! quid est quod fecisti?... Ecce te rogavi et audire me noluisti... Modo ergo, si potes, egredere, et, me dimissa, ad monasterium recede. S. GREG., *Dial.*, II, 33.

près de Dieu plus on aime et plus on est puissant ¹.

Au matin ils se quittèrent pour ne plus se revoir en cette vie. Trois jours après, Benoît, étant à la fenêtre de sa cellule, eut une vision où il vit l'âme de sa sœur entrant dans le ciel sous la forme d'une colombe. Ravi de joie, sa reconnaissance éclata en chants et en hymnes à la gloire de Dieu. Il envoya aussitôt chercher le corps de la sainte, qui fut transporté au Mont-Cassin et placé dans la sépulture qu'il avait déjà fait préparer pour lui-même, afin que la mort ne séparât point ceux dont les âmes avaient toujours été unies en Dieu.

Mort
de Scholastique.
—
10 février
543.

Cette mort de sa sœur fut pour lui le signal du départ. Il ne lui survécut que quarante jours. Il annonça sa mort à plusieurs de ses religieux, alors éloignés du Mont-Cassin. Une fièvre violente l'ayant saisi, au sixième jour de sa maladie, il se fit porter dans la chapelle consacrée à saint Jean-Baptiste : il y avait d'avance fait rouvrir la tombe où dormait déjà sa sœur. Là, soutenu sur les bras de ses disciples, il reçut le saint viatique ; puis se plaçant au bord de la fosse ouverte, mais au pied de l'autel et les bras étendus vers le ciel, il mourut debout en murmurant une dernière prière ².

Mort
de Benoît.
—
21 mars
543.

Mourir debout ! c'était bien la forte et victorieuse mort qui convenait à ce grand soldat de Dieu.

1. *Justo valde judicio illa plus potuit quæ amplius amavit.* S. GREG.

2. *Erectis in cælum manibus stetit, et ultimum spiritum inter verba orationis efflavit.* *Id.*

On l'enterra à côté de Scholastique, dans le sépulchre qui avait été creusé sur le site même de l'autel d'Apollon qu'il avait renversé ¹. Le même jour deux moines, dont l'un était au monastère et l'autre en voyage, eurent la même vision. Ils virent une multitude d'étoiles former comme une voie lumineuse qui s'étendait vers l'Orient, depuis le mont Cassin jusqu'au ciel, et ils entendirent une voix qui leur dit que c'était par là que Benoît, le bien-aimé de Dieu, était monté au ciel ².

II

Sa Règle

Etenim benedictionem dabit legislator : ibunt de virtute in virtutem.

Ps. LXXXIII. 6, 7.

Di lui si fecer poi diversi rivi
Onde l'orto cattolico si riga
Sì che i suoi arbuscelli stan più vivi.

PARADISO, c. XII.

Telle fut la vie du grand homme que Dieu destinait à être le législateur des moines d'Occident. Il nous reste à caractériser sa législation, c'est-à-dire

1. Leur tombe se voit encore sous le maître-autel de l'église actuelle du Mont-Cassin : on y lit cette inscription : *Benedictum et Scholasticam, uno in terris partu editos, una in Deum pietate cælo redditos, unus hic excipit tumulus, mortalis depositi pro æternitate custos.* — Je dois la reproduction de toutes ces inscriptions peu connues à la bienveillante et scrupuleuse exactitude de Mgr La Croix, clerc national de France à Rome.

2. S. GREG., II, 37.

la règle qu'il a écrite et qui a été le code immortel de la branche la plus auguste et la plus féconde de la milice ecclésiastique.

On doit d'abord remarquer que cette règle est la première qui ait été écrite en Occident et pour l'Occident. Jusque-là les moines de cette moitié du monde romain avaient vécu sous l'autorité des règles importées de l'Orient, comme celle de saint Basile, ou des traditions empruntées aux moines d'Égypte et de Syrie, comme celles dont Cassien avait donné un recueil si complet. Saint Benoît ne prétendit ni renverser ni remplacer l'autorité de ces monuments, qu'il invoque et qu'il recommande au contraire dans sa propre règle¹. Mais la triste expérience de ses débuts, ce qu'il avait vu et ce qu'il avait souffert dès sa jeunesse, comme anachorète, comme cénobite, comme supérieur, avait dû le convaincre de l'insuffisance des lois qui régissaient les religieux de son temps et de son pays. Pour réprimer le relâchement qui s'introduisait partout, il comprit qu'il fallait substituer au choix arbitraire et variable des modèles fournis par la vie des Pères du désert une règle de conduite permanente et uniforme, et ajouter aux préceptes quelque peu vagues et confus des Pacôme et des Basile un choix de réglemens précis et méthodiques, empruntés tant aux leçons du passé qu'à son expérience personnelle. Son illustre biographe nous ap-

La première
faite
pour l'Occident.

1. C. 73.

prend à y voir la reproduction exacte de sa propre vie dans le cloître ¹.

Il entreprit donc de réformer les abus et les infirmités de l'ordre qu'il avait embrassé par une série de dispositions morales, économiques, liturgiques et pénales, dont l'ensemble constitue la *Règle* qui, en immortalisant son nom et son œuvre, a donné à l'institut monastique en Occident sa forme définitive et universelle ².

Écoutons-le exposer lui-même, dans son préambule, le but et l'esprit de sa réforme dans un style qui lui est propre, et dont la rudesse un peu confuse diffère autant de la langue fleurie de saint Augus-

1. S. GREG., II, 36.

2. Nous devons rappeler ici que l'Église reconnaît quatre règles principales, sous lesquelles peuvent se classer presque tous les ordres religieux : 1^o celle de saint Basile, qui prévalut peu à peu sur toutes les autres en Orient, et qui est restée celle de tous les moines orientaux; 2^o celle de saint Augustin, adoptée par les chanoines réguliers, l'ordre de Prémontré, l'ordre des frères Prêcheurs ou Dominicains et plusieurs ordres militaires; 3^o celle de saint Benoît, qui, adoptée successivement par tous les moines d'Occident, est restée la loi commune de l'ordre monastique proprement dit jusqu'au XIII^e siècle; les ordres des Camaldules, de Vallombreuse, des Chartreux et de Cîteaux reconnaissaient cette règle comme la base de leurs constitutions spéciales, quoique le nom de religieux de Saint-Benoît ou de moines bénédictins soit resté spécialement affecté à ceux qui ne faisaient pas partie de ces congrégations plus récentes; 4^o enfin la règle de saint François, qui signala l'avènement des Ordres Mendiants au XIII^e siècle. Nous remarquerons, en outre, que la dénomination de *moines* n'est pas ordinairement attribuée aux religieux qui suivent la règle de Saint-Augustin, ni aux ordres mendiants.

La Règle de saint Benoît a été publiée une infinité de fois avec et sans commentaires. Le plus estimé des commentaires est celui de

tin et de saint Grégoire que de l'élégante correction de Cicéron ou de César.

« Écoute, ô fils¹! les préceptes du Maître, et devant lui incline l'oreille de ton cœur; ne crains pas d'accueillir l'avertissement d'un bon père et de l'accomplir efficacement, afin que l'obéissance laborieuse te ramène à celui dont t'avaient éloigné la désobéissance et la mollesse. A toi donc s'adresse en ce moment ma parole, qui que tu sois, qui, renonçant à tes volontés propres pour militer sous le vrai Roi, le Seigneur Jésus-Christ, prends en main ces armes vaillantes et glorieuses de l'obéissance.

« Et d'abord, en tout ce que tu entreprends de bien, demande-lui, par une très-instante prière, qu'il le mène à bonne fin, afin que, après avoir daigné nous compter parmi ses fils, il ne soit jamais contristé par nos mauvaises actions. Obéissons-lui toujours, à l'aide de ses bienfaits, et de telle sorte que non-seulement le père irrité ne déshérite pas un jour ses enfants, mais qu'aussi le maître redoutable et courroucé par nos actes pervers ne livre pas ses

Idée
fondamentale
de la Règle
exposée dans
le préambule.

dom Martène, Paris, 1690, in-4°. On peut aussi consulter avec fruit celui de dom Calmet, Paris, 1734, 2 vol. in-4°.

L'édition la plus récente et la plus correcte de la Règle que nous connaissions est celle qui a été donnée par dom Charles Brandes, bénédictin d'Einsiedeln, avec un commentaire et l'histoire de la vie du patriarche, en trois volumes. Einsiedeln et New-York, 1837.

1. Il faut noter, pour l'iconographie chrétienne, ces premiers mots *Ausculta, o fili!* que les peintres du moyen âge avaient coutume de reproduire sur le livre qu'ils mettaient entre les mains de saint Benoît.

serviteurs coupables à une peine sans fin, pour ne l'avoir pas voulu suivre dans la gloire.

« Donc, relevons-nous une fois à cette excitation de l'Écriture qui nous dit : « Voici l'heure pour nous de sortir du sommeil. » Et, les yeux ouverts à la lumière de Dieu, les oreilles attentives, écoutons ce cri quotidien de la voix divine... « Venez, mes fils, « écoutez-moi. Je vous enseignerai la crainte du « Seigneur. Courez, pendant que vous avez la lu- « mière de la vie, de peur que les ombres de la nuit « ne vous enveloppent.

« Or, le Seigneur, qui cherche son ouvrier au sein du peuple, lui dit encore : *Où est l'homme qui sent la vie et désire voir les jours bienheureux ?* Que si, à cette parole, tu réponds : *C'est moi*, le Seigneur te dira : « Si tu veux avoir la vie, *défends le mal à ta langue, et que tes lèvres ne parlent pas la fraude. Évite le mal et fais le bien ; cherche la paix et suis ses traces.* » Et, cela étant fait : « *Alors sur vous seront mes yeux, et mes oreilles s'ouvriront à vos prières,* » et, même avant que vous ne m'invoquiez, je vous dirai : *Me voici !*

« Quoi de plus suave pour nous que cette voix du Seigneur qui nous presse, ô frères bien-aimés ! Voici que par son amour paternel le Seigneur nous montre le chemin de la vie. Ceignant donc nos reins de la foi et de l'observance des bonnes œuvres, et les pieds chaussés pour suivre l'Évangile, marchons sur la trace de ses pas, afin que nous méritions de

voir celui qui nous a appelés en son royaume. Si nous voulons résider au tabernacle de ce royaume, il faut y courir par les bonnes œuvres sans lesquelles on n'y parvient pas.

« Car, interrogeons le Seigneur avec le prophète... puis écoutons ce que le Seigneur répond... Celui qui reposera en la sainte montagne de Dieu sera celui qui, conseillé par le mauvais diable, le repousse, lui et son conseil, loin des regards de son cœur, le met à néant, et, arrachant les premiers rejets de la pensée infernale, comme des enfants qui viennent de naître, les brise contre le Christ. Ce seront ceux qui, fidèles dans la crainte du Seigneur, ne s'exaltent pas de leur louable observance, mais qui, considérant qu'ils ne peuvent faire par eux-mêmes, mais que Dieu fait en eux ce qu'ils ont de bon, glorifient le Seigneur et ses œuvres....

« Le Seigneur attend tous les jours que par nos actions nous répondions à ses saints préceptes. C'est pour l'amendement de nos péchés que les jours de cette vie nous sont prolongés comme une trêve, puisque l'Apôtre dit : « Ignores-tu que la « patience de Dieu te ménage la pénitence ? » Et c'est dans sa bonté que le Seigneur dit : « Je ne veux « point la mort du pécheur, mais qu'il se conver-
« tisse et qu'il vive. »

« Ayant tous, mes frères, interrogé le Seigneur sur celui qui habitera son tabernacle, nous avons

entendu quel précepte lui est prescrit. Que si nous remplissons les conditions de cette habitation, nous serons héritiers du royaume des cieux. Préparons donc nos cœurs et nos corps à combattre sous la sainte obéissance de ces préceptes, et, s'il n'est pas toujours possible à la nature d'obéir, demandons au Seigneur qu'il daigne nous accorder le secours de sa grâce. Voulons-nous éviter les peines de l'enfer, parvenir à la vie éternelle, pendant qu'il en est temps encore, et que nous sommes en ce corps mortel, pendant que la lumière de cette vie nous est dispensée pour cet usage ; courons et agissons d'une façon qui profite pour l'éternité.

« Il nous faut donc constituer une école de servage divin, dans laquelle, nous l'espérons, il ne sera rien établi de rigoureux, rien de trop lourd. Que si, conformément à la raison et à l'équité, nous allons jusqu'à un peu de rigueur pour l'amendement des vices ou pour la conservation de la charité, garde-toi de fuir, sous une émotion de terreur, la voie du salut qui ne peut avoir qu'un commencement étroit. Lorsqu'on a marché quelque temps dans l'observance et la foi, le cœur se dilate et l'on se met à courir avec l'inénarrable douceur de l'amour dans la voie des commandements de Dieu. Plaise à lui que, ne nous écartant jamais de l'enseignement du Maître, et persévérant au monastère dans sa doctrine jusqu'à la mort, nous participions aux passions du Christ par la patience, et

méritions de participer ensemble à son royaume¹. » Deux principes dominants :

On remarque, dans ce programme, que le saint insiste sur deux principes : l'action ou le travail, et l'obéissance. Ce sont, en effet, les deux bases fondamentales de son œuvre ; ils servent de fil conducteur à travers les soixante-douze articles de la règle que nous cherchons à caractériser.

Benoît ne veut pas que ses religieux se bornent au travail intérieur. à l'action de l'âme sur elle-même : il leur fait une obligation stricte du travail extérieur, manuel ou littéraire. Sans doute les cénobites primitifs avaient prêché et pratiqué l'obligation du travail, mais nul ne l'avait encore prescrit et réglé avec tant de sévérité et d'attentive sollicitude. Pour mieux bannir l'oisiveté qu'il appelle l'ennemie de l'âme², il règle minutieusement l'emploi de chaque heure de la journée selon les saisons, et veut qu'après avoir célébré les louanges de Dieu sept fois par jour, il soit donné sept heures

1. Ad te ergo nunc meus sermo dirigitur... quisquis abrenuntians propriis voluntatibus Domino Christo vero regi militaturus, obedientiæ fortissima atque præclara arma assumis... Exurgamus ergo tandem aliquando... Quærens Dominus... operarium suum... Quid dulcius nobis hac voce Domini invitantis nos?... Qui malignum diabolium... deduxit ad nihilum, et parvulos cogitatus ejus tenuit et illisit ad Christum... Ergo præparanda sunt corda et corpora nostra... militatura... Constituenda est ergo a nobis Dominici scholæ servitii... Processu vero conversationis et fidei, dilatato corde, inenarrabili dilectionis dulcedine, curritur via mandatorum Dei... *Prologus Regule.*

2. Otiositas inimica est animæ. *Reg.*, c. 48.

par jour au travail des mains et deux heures à la lecture. Il impose des corrections sévères au frère qui perdrait à dormir ou à causer le temps destiné à cette lecture. « Si, » dit-il, « la pauvreté du lieu les oblige à rentrer eux-mêmes leurs récoltes, qu'ils ne s'en affligent pas, car ils seront véritablement moines, s'ils vivent du travail de leurs mains comme nos pères et les apôtres. Mais que tout se fasse avec mesure à cause des faibles ¹. » Ceux qui étaient habiles dans la pratique d'un art ou d'un métier ne pouvaient l'exercer qu'avec la permission de l'abbé, en toute humilité; et si quelqu'un s'enorgueillissait de son talent et du profit qui pouvait en résulter pour la maison ², on devait lui faire changer de métier, jusqu'à ce qu'il se fût humilié. Ceux qui étaient chargés de débiter les produits du travail de ces ouvriers d'élite ne pouvaient rien retenir du prix au détriment du monastère, ni surtout l'augmenter par avarice; ils devaient les vendre toujours un peu moins cher que n'eussent fait les séculiers, pour la plus grande gloire de Dieu. Le travail était donc réglé dans le monastère comme dans un atelier pénitentiaire, et les fils des patriciens romains ou des seigneurs Barbares qui en franchissaient le seuil s'y trouvaient soumis à la sévère égalité qui atteignait même l'ouvrier plus habile que le com-

1. Omnia autem mensurate fiant propter pusillanimes.

2. Artifices si sunt in monasterio... Si aliquis ex eis extollitur pro scientia artis suæ, c. 57.

mun des moines, pour le réduire à l'humble niveau du laboureur ordinaire.

L'obéissance est aussi à ses yeux un travail, et l'obéissance. *obedientiæ laborem* ¹, le plus méritoire et le plus essentiel de tous. Un moine n'entre dans la vie religieuse que pour faire le sacrifice de soi. Ce sacrifice implique surtout celui de la volonté. Par un effort suprême de cette volonté encore libre et souveraine d'elle-même, elle s'abdique librement au profit du salut de l'âme malade, « pour que cette âme, en s'élevant au-dessus de ses désirs et de ses passions, puisse se fixer pleinement en Dieu ². » En renonçant à l'usage même légitime de sa volonté, le moine, soumis à un supérieur qu'il s'est spontanément donné et qui est pour lui le représentant de Dieu même, trouve un rempart assuré contre les dérèglements de la cupidité et de l'amour-propre. Il entre en vainqueur dans la liberté des enfants de Dieu. Mais, pour que le sacrifice soit efficace, il faut qu'il soit complet. Aussi la règle poursuit-elle jusque dans ses derniers recoins la révolte de l'orgueil. Elle veut que la soumission soit prompte, parfaite et absolue. Il faut que le moine sache obéir toujours, sans réserve, sans murmure, même à des choses qu'on jugerait impossibles ou au-dessus de ses forces, en se fiant au secours de Dieu, si des observations humbles et opportunes, les seules permises, n'é-

1. *Prologus Reg.*

2. BOSSUET.

taient pas accueillies par les supérieurs ; obéir non-seulement à ses supérieurs, mais encore aux vœux et aux demandes de ses frères¹. L'obéissance devient d'autant plus acceptable à Dieu et d'autant plus facile à l'homme qu'on la pratique sans agitation, sans tiédeur et sans retard². Elle devient alors le premier degré de l'humilité. « Notre vie dans ce « monde, » dit le saint abbé, « est comme l'échelle « qui vit Jacob dans son songe : pour qu'elle attei- « gne au ciel, il faut qu'elle soit plantée par le Sei- « gneur dans un cœur humilié : nous ne pouvons « monter que par les différents échelons de l'humili- « té et de la discipline³. »

Comment ne pas plaindre ceux qui, dans cette abnégation généreuse de soi, n'ont su voir qu'un emprunt fait au culte de la majesté impériale dans Rome dégénérée, et qu'un fatal présent fait à l'Europe pour énerver ses vertus mêmes⁴ ! Non, ce n'est

1. Cap. 68 et 71. Si cui fratri aliqua forte gravia aut impossibilia injunguntur... Si omnino virium suarum mensuram viderit pondus excedere, impossibilitatis suæ causas... patienter et opportune suggerat, non superbiendo... Quod si... prioris imperium perduraverit... sciat junior ita se expedire, et, ex caritate confidens de adjutorio Dei, obediat.

2. Non trepide, non tarde, non tepide, c. 5.

3. Scala vero ipsa erecta, nostra est vita in sæculo : quæ humiliato corde a Domino érigitur ad cælum. Latera enim hujus scalæ dicimus nostrum esse corpus et animam : in quibus lateribus diversos gradus humilitatis vel disciplinæ vocatio divina ascendendos inseruit, c. 7.

4. M. Guizot, *Cours d'histoire moderne*, 14^e leçon. Comme antidote de ce passage échappé à la plume d'un si grand historien, ordinaire-

pas là un produit de la décadence sociale, ni un signe de la servitude religieuse. C'est, au contraire, le triomphe de cette liberté morale et spirituelle, dont la Rome impériale avait perdu toute notion, que le christianisme avait seul pu restituer au monde, et dont le règne, propagé et assuré surtout par les enfants de saint Benoît, a retiré l'Europe de l'anarchie, de l'asservissement et de la décrépitude où l'empire romain l'avait précipitée.

Sans doute, cette obéissance passive et absolue, dans l'ordre temporel et sous des chefs imposés du dehors et qui commandent au gré de leurs intérêts ou de leurs passions, constituerait une intolérable servitude. Mais, outre que chez les Bénédictins elle devait être toujours et pour tous le produit d'une libre détermination, elle demeure à la fois sanctifiée et tempérée par la nature et l'origine du commandement. L'abbé tient la place du Christ : il ne peut ordonner que ce qui est conforme à la loi de Dieu. Sa charge est celle du père de famille et du bon pasteur. Sa vie doit être le miroir de ses leçons. Chargé de la redoutable mission de gouverner des âmes, il en doit à Dieu le compte le plus sévère, et presque à chaque page la règle lui enjoint de ne jamais perdre de vue cette responsabilité terrible. Il ne doit pas seulement les régir,

Obéissance
tempérée
par
la nature
et
l'origine
de
l'autorité.

ment mieux inspiré, il faut lire le *Panégyrique de saint Benoît*, par Bossuet, qui est en même temps le panégyrique éloquent et profond de l'obéissance volontaire du chrétien.

mais les guérir ; non-seulement les conduire , mais les supporter, et se faire le serviteur de tous ceux à qui il commande, obéir à tous pendant que chacun lui obéit. Il lui faut s'accommoder aux humeurs , aux caractères les plus divers, mais en même temps ne faire aucune acception de personnes, entre les nobles et les plébéiens, les hommes libres et les esclaves, les riches et les pauvres qui se sont rangés sous son autorité ¹.

Le
chapitre.

L'exercice de cette autorité absolue est en outre contenue par l'obligation de consulter tous les moines assemblés en conseil ou en *chapitre* sur toutes les affaires importantes. Il doit proposer le sujet et demander l'avis de chacun, en se réservant le droit de décider en dernier ressort : mais les plus jeunes doivent être consultés comme les autres, parce que Dieu leur révèle souvent le meilleur parti à suivre. Pour de moindres intérêts, il peut se contenter de l'avis des principaux du monastère, mais ne jamais agir sans con-

1. Difficilem et arduam rem... Regere animas et multorum servire moribus... se omnibus conformet et aptet... Semper cogitet, quia animas suscepit regendas, de quibus et rationem redditurus est... *Reg.*, c. 2. — Cf. c. 3. Nec quasi libera utens potestate injuste disponat aliquid : sed cogitet semper quia de omnibus judiciis et operibus suis redditurus est Deo rationem, c. 62. — Sciatque sibi oportere prodesse magis quam præesse, c. 64. Non præferatur ingenuus ex servitio convertenti, nisi alia rationabilis causa existat... quia, sive servus, sive liber, omnes in Christo unum sumus, et sub uno Domino æqualem servitutis militiam bajulamus. *Reg.*, c. 2.

seil ¹. Son conseil permanent se compose de doyens ou de dizainiers ², choisis par les religieux eux-mêmes, non par ordre d'ancienneté, mais par leur mérite, et chargés d'assister l'abbé en partageant avec lui le poids du gouvernement. Il peut aussi, sur l'avis de ces frères, désigner un prieur ou prévôt, pour lui servir de lieutenant ³. Enfin l'abbé est lui-même élu par tous les religieux du monastère; ils peuvent choisir le dernier venu d'entre eux pour en faire leur chef; une fois élu, son autorité ne cesse qu'avec sa vie ⁴. Mais, dans le cas où l'élection désignerait un sujet manifestement indigne, l'évêque diocésain ou les abbés voisins, et même les chrétiens des environs, sont invités à empêcher un tel scandale ⁵.

Élection
de
l'abbé.

Cette autorité absolue de l'abbé, écrite dans une règle qu'il ne lui est permis ni de modifier ni de transgresser, est donc contenue à la fois par la constitution invariable de la communauté, par

1. Convocet abbas omnem congregationem... et audiens consilium fratrum, tractet apud se, et quod utilius judicaverit faciat... Omnes ad consilium vocari diximus, quia sæpe juniore Dominus revelat quod melius est... Non præsumant defendere procaciter quod eis visum fuerit, c. 3.

2. Decani, Cf. *Reg.*, c. 3 et 21. HÆFTEN. *Disquis.*, p. 325, 332.

3. *Reg.*, c. 65.

4. Etiam si ultimus fuerit in ordine congregationis, c. 64.

5. Alors la majorité n'était plus requise : le choix de la minorité pouvait l'emporter s'il était meilleur : *Sive etiam pars, quamvis parva, congregationis, saniori consilio elegerit*, c. 64. Plus tard la majorité absolue des votants fut universellement requise pour rendre valide l'élection d'un abbé.

l'obligation de consulter soit l'élite, soit la totalité de ses subordonnés sur toutes les affaires, enfin par l'élection dont elle sort; et cette élection opérée par un nombre restreint d'électeurs, tous essentiellement compétents, tous personnellement intéressés à leur œuvre, fait réellement du chef la créature de tous ceux à qui il commande.

Analogie
avec
le système
féodal.

Il faut reconnaître que jamais l'esprit de communauté ou d'association ne fut plus fortement organisé. Il y a, dans cette combinaison d'une autorité à la fois absolue, permanente et élective, avec l'obligation de prendre conseil de toute la communauté et d'agir uniquement dans son intérêt, un principe nouveau qui n'a rien d'analogue dans le monde païen ni dans le Bas-Empire chrétien, un principe dont l'énergique fécondité va être démontrée par l'expérience des siècles. La communauté puise une force irrésistible dans l'union de ces volontés épurées par l'abnégation et toutes concentrées vers un seul but, sous une seule main, que règle et contient à son tour l'esprit de sacrifice. Entre la dissolution de l'Empire et l'anarchie de la conquête, le cloître bénédictin, cette vivante image de la cité chrétienne, présente à la société défailante un système qui tient à la fois de la robuste discipline des légions romaines et de cet esprit de dévouement et de solidarité domestique signalés par Tacite dans les ghildes germaniques.

On l'a dit avec raison, il y a dans cette règle un

fond évangélique et une forme féodale¹. Les institutions qu'elle fonde, comme les mots et les images qu'elle emploie, portent une sorte d'empreinte belliqueuse. Elle semble tendre la main à la féodalité qui va naître dans les camps des barbares victorieux. De ces deux forces, l'une va organiser et consolider la conquête matérielle, l'autre crée une hiérarchie et une armée pour la conquête des âmes.

Le monastère, comme une citadelle sans cesse assiégée, devait renfermer dans son enceinte des jardins, un moulin, une boulangerie, des ateliers divers, afin qu'aucun besoin de la vie matérielle ne fournît aux moines l'occasion de sortir². Un certain nombre de religieux, que l'abbé en jugerait dignes, pouvaient être élevés à la prêtrise pour le service spirituel de la maison, mais sans cesser pour cela d'être soumis à la discipline ordinaire³.

Organisation
de la
communauté.

Un moine, choisi parmi les plus dignes, sous le titre de cellerier, était spécialement chargé de veiller à l'administration des biens du monastère, à la

1. DOM PITRA, *Hist. de Saint-Léger*, p. 58.

2. Cap. 66.

3. Cap. 62. — On a vu plus haut, page 268, que, dans les premiers siècles de son existence, l'Ordre Monastique n'était pas regardé comme faisant partie du clergé. Non-seulement tous les moines n'étaient pas prêtres, mais ils comptaient parmi les laïques. Il est très-difficile de suivre et de reconnaître les différentes phases de la transformation qui fit monter les moines de la condition laïque à celle qui leur a valu le titre et l'existence de *Clergé Régulier*, par opposition au *Clergé Séculier*.

distribution de la nourriture, au soin du mobilier, de l'infirmerie, en un mot, à tous les détails de la vie matérielle¹. Enfin, l'hospitalité la plus généreuse et la plus délicate était prescrite envers les pauvres et tous les étrangers qui visiteraient le monastère ; elle devait être exercée par les soins directs de l'abbé², mais sans troubler en rien la solitude des moines ni le silence de leurs cloîtres. Qu'on reçoive tout étranger, dit la règle, comme si c'était le Christ lui-même ; car c'est le Christ lui-même qui un jour nous dira : J'ai été étranger, et vous m'avez reçu³.

La communauté ainsi fondée et gouvernée s'appuie en outre sur deux conditions indispensables à sa durée et à sa sécurité : le lien réciproque de tous ses membres par l'engagement solennel du *vœu*, et la création de la propriété collective par le renoncement à tout bien propre. L'abnégation de la volonté personnelle entraîne naturellement celle de la propriété individuelle. Tout dans le monastère doit être collectif : la fortune comme le travail, les intérêts comme les devoirs. Aussi, la Règle dénonce l'idée de la propriété personnelle comme le vice le plus essentiel à extirper de la communauté. Il fallait donc, en devenant moine, renoncer solennellement et irrévocablement à tous ses biens, au profit

1. Cap. 31.

2. Cap. 53.

3. Cap. 55.

soit de sa famille, soit des pauvres ou du monastère lui-même; ne se réserver rien, ne rien posséder en propre, absolument rien, pas même des tablettes ou un stylet pour écrire, mais tout recevoir de l'abbé, à titre d'usage seulement¹.

Une institution dont le célibat était implicitement la base fondamentale pouvait seule comporter une discipline si contraire à la nature humaine. Mais, là même où l'homme, en renonçant au mariage, se délivre de toute sollicitude pour sa vie, il peut demeurer lui-même l'objet de la tendresse trop molle de ses parents et amis. Benoît connaissait trop les habitudes de la noblesse dont il sortait, ainsi que ses principaux disciples, pour n'avoir pas redoublé de précaution contre les tentatives que feraient les parents pour créer une sorte de pécule ou de patrimoine particulier au profit de l'enfant qu'ils donnaient à Dieu en le plaçant au monastère. Par un chapitre spécial de la règle, rédigé avec la précision légale d'un contemporain de Tribonien, il impose à tout noble qui destine son fils à la vie monastique l'obligation de jurer que jamais l'enfant ne recevra quoi que ce soit de la fortune paternelle, ni directement, ni par personne interposée. Les parents ne pouvaient faire qu'au monastère tout entier la donation qui représentait la dot de son enfant, en s'en

1. Præcipue hoc vitium amputetur de monasterio: neque codicem, neque tabulas, nèque graphium, sed nihil omnino, c. 33. — Cf., c. 58.

réserve l'usufruit pendant leur vie, si bon leur semblait¹.

Noviciat.

Jusque dans les formes établies par le nouveau code pour régler l'admission, éprouver la vocation et lier la conscience de ces hommes qui viennent sacrifier à Dieu leur volonté et leur patrimoine, tout démontre le génie organisateur de Benoît. Il y avait deux sortes de candidats à la vie monastique. D'abord, les enfants confiés dès leur jeune âge au monastère par leurs parents, ou recueillis par la charité des moines : la règle s'occupe de leur éducation avec une sollicitude minutieuse ; puis les jeunes gens, les hommes faits qui sortaient du monde pour venir frapper à la porte du cloître. Loin de les encourager, Benoît prescrit de les laisser là pendant quatre ou cinq jours, sans leur ouvrir, afin d'éprouver leur persévérance par cette injure. S'ils persistent, on les introduit dans l'appartement des hôtes, et de là, au bout de quelques jours, dans le *Noviciat*. Ici le novice est confié à un ancien religieux, expert dans l'art de gagner les âmes; qui est chargé d'étudier curieusement sa vocation et son caractère, et de lui prédire les dégoûts, les difficultés, les humiliations qu'il rencontrera

1. Promittant sub jurejurando quia nunquam per se, nunquam per suffectam personam, nec quolibet modo ei aliquando aliquid dent aut tribuant occasionem habendi... Reservato sibi, si voluerint, usufructuario. Atque ita omnia obstruantur, ut nulla suspicio permaneat puero, per quam deceptus perire possit... quod experimento didicimus, c. 59.

dans l'âpre voie de l'obéissance. Si après deux mois il promet de persister, on lui lit la règle tout entière, et on termine la lecture par ces mots : « Voilà la loi sous laquelle tu veux combattre : si tu peux l'observer, entre; si tu ne le peux pas, pars en liberté¹! » Trois fois, pendant le cours d'une année entière de noviciat, on renouvelle cette épreuve. L'année expirée, si le novice persévère, il est averti que désormais il ne sera plus en droit de quitter le monastère et de secouer le joug de la Règle qu'il n'a acceptée qu'après une si mûre délibération. On lui signifie qu'il va perdre la faculté de disposer de lui-même². Introduit dans l'oratoire devant toute la communauté, il y promet, devant Dieu et ses saints, la *stabilité* ou le perpétuel séjour, et, en outre, la réforme de ses mœurs et l'obéissance, sous peine de damnation éternelle. Il en fait la cédule écrite de sa main et la dépose sur l'autel, puis se prosterne aux pieds de chacun des frères en leur demandant de prier pour lui. A

Vœu
de
stabilité.

1. Si perseveraverit pulsans, et illatas sibi injurias... patienter portare... Senior ei talis deputatur, qui aptus sit ad lucrandas animas... omnino curiose intendat... Prædicentur ei omnia dura et aspera... Ecce lex sub qua militare vis : si potes observare, ingredere; si vero non potes, liber discede, c. 58. — Les chapitres 60 et 61 indiquent les précautions à prendre pour la réception des prêtres ou des religieux qui se présentaient pour être reçus, en quittant leur ancien monastère. La règle défend de les recevoir sans le consentement de l'abbé du monastère qu'ils quittent.

2. Ex illo die nec proprii corporis potestatem se habiturum sciat, c. 58.

partir de ce jour il est réputé membre de la communauté.

Presque tous les anciens moines avaient admis une sorte de noviciat, et divers vœux plus ou moins formels. Mais rien n'avait encore été formulé avant cette sage et imposante solennité. On avait même souvent regardé la profession comme reconnue par le seul fait de la prise de l'habit monastique, et on en trouve encore des exemples, même après saint Benoît¹. Mais le *vœu de stabilité* imposé par le nouveau législateur, et qu'aucune règle antérieure n'avait prescrit, fut une innovation aussi heureuse que féconde, et devint l'une des principales garanties d'avenir et de force pour la vie cénobitique². D'ailleurs, aucune contrainte matérielle ou légale ne venait alors enchaîner le religieux à son vœu : on gardait même avec soin ses vête-

1. C'était ce qu'on appelait *professio tacita*. Nous verrons plus loin l'exemple de Frideburge, la fiancée du roi Sigebert, dans la vie de saint Gall; celui du roi Wamba, en Espagne, et celui des religieuses anglaises, cité par saint Anselme, lib. III, epist. 157.

2. On s'étonnera peut-être de ne pas voir figurer ensemble, dans la règle de Saint-Benoît, les trois vœux que l'on regarde comme l'essence de la vie monastique, ceux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; mais s'il n'y est question que de ce dernier, du vœu d'obéissance, c'est que les deux autres étaient impliqués essentiellement dans la condition même du moine, par tous les canons antérieurs de l'Église relatifs à l'institut monastique. Or, saint Benoît prétendait seulement *régler* cet institut, et non pas le créer. On était astreint à la continence et à la pauvreté, c'est-à-dire à ne rien posséder en propre, par cela seul qu'on devenait moine, comme on devient incapable de se marier, par cela seul qu'on est ordonné sous-diacre, sans prendre à ce sujet aucun engagement verbal.

ments séculiers pour les lui rendre, si par malheur il voulait quitter le monastère.

Maintenant que nous connaissons l'esprit général et les bases fondamentales de la règle de Saint-Benoît, il nous sera permis de passer rapidement sur les détails. Les soixante-treize chapitres dont elle se compose se subdivisent ainsi qu'il suit : neuf roulent sur les devoirs généraux de l'abbé et des religieux ; treize sur le culte et les offices divins ; vingt-neuf sur la discipline, les fautes et les peines ; dix sur l'administration intérieure du monastère ; douze sur divers sujets, tels que la réception des hôtes, la conduite des frères en voyage, etc.

Détails
de la
Règle.

Treize cents ans se sont écoulés depuis que la main de Benoît a tracé tous ces règlements minutieux, et l'on n'a rien trouvé de plus propre à affermir l'esprit religieux et la vie commune. Les réformes les plus admirées et les plus fécondes n'ont guère eu d'autre but que de ramener le clergé régulier à l'exacte observance d'un code dont le temps n'a fait que confirmer la sagesse et accroître l'autorité.

Entre tous ces détails de la règle, il faut remarquer surtout le soin scrupuleux que met le législateur à imposer aux religieux la célébration exacte des offices divins, conformément aux usages liturgiques de l'Église romaine. Ils doivent vaquer à la prière chantée en commun à haute voix, d'abord la nuit, aux vigiles, qui commençaient vers deux heures

Liturgie.

et duraiènt jusqu'à l'aube ; puis six fois pendant le jour : à prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. Les cent cinquante psaumes de David sont répartis entre ces sept offices, de telle manière que l'on doive chaque semaine avoir chanté le psautier tout entier ; et cette prière en commun ne doit pas éloigner de l'oraison mentale qu'il veut du reste courte et pure¹.

Nourriture.

Puis viennent ces belles règles de sobriété, comme parle Bossuet, qui ôtent à la nature tout le superflu, en lui épargnant toute inquiétude à l'égard du nécessaire, et qui ne sont guère que la reproduction des usages pratiqués par les premiers chrétiens. Se servir tour à tour les uns les autres à la cuisine et à table ; ne manger, en écoutant silencieusement une lecture pieuse, que de deux mets cuits et d'un mets cru, avec une livre de pain et une hémine de vin², soit qu'on fasse deux repas ou qu'on n'en fasse qu'un seul par jour ; s'abstenir de la chair de toute bête à quatre pieds ; augmenter en nombre et en intensité les jeûnes prescrits par l'Église³.

1. Cap. 8, 19, 20.

2. Cap. 39. — Dans les deux plats, ou *pulmentaria cocta*, n'était pas compris le dessert. « Si fuerint poma aut nascentia leguminum, addatur et tertium. » Il est probable que la livre de pain prescrite par la règle était beaucoup plus considérable que la livre moderne, puisqu'il était ordonné d'en réserver le tiers pour le souper. On a longtemps disputé pour savoir quelle était la contenance régulière de l'hémine de vin. L'opinion la plus générale la regarde comme équivalente à un setier, ou un peu plus d'une chopine. D. CALMET, t. II, p. 68-73.

3. On devait jeûner tous les jours, depuis la mi-septembre jus-

N'avoir pour tout vêtement qu'une tunique avec une *coule* pour le chœur, et un *scapulaire* pour le travail¹; ce qui n'était autre chose que le surtout à capuchon des laboureurs et des bergers, emprunté du reste à celui des esclaves du temps païen, tel que Columelle l'a décrit². Coucher dans un dortoir commun; ne dormir que peu et toujours vêtus et chaussés³; enfin garder pendant la journée un silence presque continu⁴. C'étaient là des prescriptions minutieuses et salutaires qui autorisaient Benoît à

qu'au commencement du carême, et pendant le carême, ne manger qu'après vèpres. Cap. 41.

1. Cap. 55. — La tunique est une robe longue à manches, sans chaperon, qui servait de chemise; elle fut d'abord blanche, et ne fut changée en noir que plus tard, quand les moines eurent des chemises de laine ou de grosse toile.

La *coule*, *cuculla*, est devenue un vaste manteau avec un capuchon, que l'on revêt pour les offices du chœur; on y a ajouté plus tard des manches larges: elle est chez tous les Bénédictins de couleur noire. On l'appelait aussi, surtout dans l'ordre de Cluny, *froc*, *flocus*.

Le *scapulaire* consiste en deux pièces d'étoffe réunies autour du cou, avec un capuchon, et qui pendent l'une devant et l'autre derrière le corps; la longueur en a varié: elle s'étend jusqu'au bas de la tunique pour les pères du chœur, et jusqu'aux genoux seulement pour les convers.

La règle accordait aux moines pour chaussure *caligæ et pedules*, par où l'on entend généralement des chausses ou bas et des souliers. On ne leur donnait des *femoralia* que pour monter à cheval, en voyage. « Qui in via diriguntur de vestiario accipiant femoralia, quæ revertentes lota ibi restituant. » Enfin, une ceinture étroite de cuir complétait le costume du moine.

2. *De Re Rustica*, l. 1, c. 8, p. 445, éd. Gesner, 1772.

3. C. 22. — L'usage des siècles anciens, qui fut prolongé jusque dans le moyen âge, était, comme l'on sait, de dormir sans vêtement.

4. C. 42.

déclarer que la vie de moine ne doit être qu'un carême perpétuel ¹.

Pénalités.

Il y en avait d'autres mieux adaptées encore pour extirper du cœur des religieux jusqu'aux dernières amorces de l'orgueil, de la volupté et de l'avarice. Ils ne pouvaient recevoir aucune lettre, ni le moindre présent ², même de leurs plus proches parents, sans la permission de l'abbé. En acceptant la Règle, ils s'engageaient d'avance à subir patiemment, pour les moindres fautes, des pénitences publiques et humiliantes, et jusqu'à des corrections corporelles ³, en cas de récidive ou de murmure, sans préjudice de l'excommunication temporaire et de l'exclusion définitive. Mais la clémence apparaît à côté de la sévérité : le frère exclu qui voulait revenir, en promettant de s'amender, devait être reçu de nouveau et jusqu'à trois fois avant d'être à jamais proscrit de la communauté.

Et cependant, en se reportant aux austérités des anciens Pères du désert, Benoît n'hésite pas à dire, dès le début de sa règle, comme on l'a vu, qu'il ne croyait avoir rien prescrit de trop rude ou de trop difficile à suivre; et il la termine en déclarant qu'elle n'est qu'un *petit com-*

1. C. 49.

2. Quælibet munuscula, c. 54.

3. C. 23 et 28. Si etiam excommunicatus non emendaverit, acrior ei accedat correctio, id est, ut verberum vindicta in eum procedat. Voir aussi, pour les autres pénitences, c. 43 à 46.

mencement, une modeste introduction de la perfection chrétienne ¹.

Tels sont les traits les plus marquants de cette législation fameuse qui a régi tant d'âmes pendant tant de siècles, et qui, pour avoir perdu presque tous ses sujets, n'en demeure pas moins un des monuments les plus imposants du génie chrétien. Comparée aux règles antérieures et orientales, elle présente ce cachet de sagesse romaine et cette mesure des mœurs occidentales qui en ont fait, selon la pensée de saint Grégoire le Grand, un chef-d'œuvre de discrétion et de clarté², où les juges les moins suspects n'ont pas hésité à reconnaître un caractère de bon sens et de douceur, d'humanité et de modération, supérieur à tout ce qui s'était rencontré jusqu'alors dans les lois romaines ou barbares, et dans les mœurs de la société civile³.

Aucun éloge n'a manqué à ce Code de la vie monastique. Saint Grégoire, saint Thomas, sainte Hildegarde, saint Antonin, l'ont cru directement inspiré par l'Esprit saint. Les papes et les princes chrétiens l'ont célébré à l'envi. Le prince de l'éloquence catholique l'a résumé en quelques lignes incomparables.

1. In qua institutione nihil asperum, nihilque grave nos constituturos speramus. *Prologus Regulæ*. — Initium conversationis.. hanc minimam inchoationis regulam, c. 73.

2. Discretione præcipuam, sermone luculentam. *Dial.* II, 36.

3. GUIZOT, *l. c.* Cfr. DOM PITRA, *l. c.*

Résumé
de la
Règle
par
Bossuet.

« Cette règle, c'est un précis du christianisme, un
« docte et mystérieux abrégé de toute la doctrine
« de l'Évangile, de toutes les institutions des saints
« Pères, de tous les conseils de perfection. Là pa-
« roissent avec éminence la prudence et la simpli-
« cité, l'humilité et le courage, la sévérité et la
« douceur, la liberté et la dépendance. Là, la cor-
« rection a toute sa fermeté; la condescendance tout
« son attrait; le commandement toute sa vigueur,
« et la sujétion tout son repos; le silence sa gra-
« vité, et la parole sa grâce; la force son exercice,
« et la faiblesse son soutien; et toutefois, mes
« Pères, il l'appelle un *commencement*, pour vous
« nourrir toujours dans la crainte. ¹ »

Mais il y a quelque chose qui parle avec plus d'éloquence encore que Bossuet en l'honneur de la règle bénédictine : c'est la liste des saints qu'elle a produits; c'est le récit des conquêtes qu'elle a opérées et consolidées dans tout l'Occident, où elle prévalut seule pendant huit siècles; c'est l'attrait invincible qu'elle a inspiré aux intelligences vives et généreuses, aux cœurs droits et dévoués, aux âmes éprises de solitude et de sacrifice; c'est l'influence bienfaisante qu'elle a exercée sur la vie du clergé séculier, qui, réchauffé par ses rayons, s'est épuré et fortifié au point de sembler pour un temps se confondre avec les enfants de Benoît.

C'est surtout ce contraste entre la vie florissante de l'esprit et de la foi dans les contrées où elle a régné et le néant où s'enfonçait l'Église orientale, déshonorée par le mariage des prêtres avant même d'être la proie du schisme et de l'islamisme.

Saint Grégoire raconte qu'une nuit l'homme de Dieu dont il écrit la vie, devançant l'heure de matines et contemplant le ciel par la fenêtre de sa cellule, vit tout d'un coup les ténèbres dissipées par une lumière plus éblouissante que celle du jour; et, au milieu de cet océan de lumière, le monde entier lui apparut comme ramassé dans un rayon de soleil, tant la créature, ajoutée le pontife, paraît chétive à l'âme qui contemple le Créateur¹! La tradition a interprété cette apparition comme une prévision du splendide avenir de l'ordre que Benoît allait créer, et qui devait embrasser l'univers chrétien et le remplir de sa lumière. Vive et fidèle image, en effet, de la destinée d'une institution dont le fondateur n'a peut-être entrevu l'avenir que sous cette forme mystérieuse.

Vision
de
Benoît
sur
l'avenir
de
son œuvre.

L'admiration des docteurs catholiques a signalé

1. Omnis etiam mundus, velut sub uno solis radio collectus, ante oculos ejus adductus est... Quia animæ videnti Creatorem angusta est omnis creatura. *Dial.* II, 34. — L'inscription posée dans la tour du Mont-Cassin habitée par saint Benoît dit : *Universum mundum divini solis radio detectum inspexit semel et despexit.* — Saint Bonaventure explique ainsi cette vision : *Mundus non fuit coangustatus in uno radio solis, sed ejus animus dilatatus, quia vidit omnia in illo ejus magitudine omnis creatura angusta est.* — *De luminaribus*, serm. 20.

dans Benoît le Moïse d'un nouveau peuple, le Josué d'une autre terre promise¹. Rien dans ce qu'il a dit ou écrit ne laisse croire qu'il ait eu cette idée de lui-même. Les historiens ont vanté à l'envi sa perspicacité, son génie; ils lui ont attribué le projet de régénérer la société européenne, d'arrêter la dissolution sociale, de préparer la recomposition de l'ordre politique, de rétablir les études et de conserver les lettres et les arts. Je ne sais s'il a nourri ces grandes pensées, je n'en vois aucune trace dans sa règle ni dans sa vie. Si elles pénétrèrent jamais dans son âme, ce fut pour être éclipsées et remplacées par une pensée plus haute et plus grande encore, par celle de son salut. Je crois très-fort qu'il n'a jamais songé à régénérer autre chose que sa propre âme et celle des religieux ses frères. Tout le reste lui a été donné par surcroît. Ce qu'il y a de plus grand dans son œuvre sociale et historique, c'est qu'il paraît ne s'en être jamais douté. Mais n'est-ce pas la marque de la vraie grandeur que de faire les grandes choses sans fracas, sans système, sans parti pris, et sous le seul empire d'une pensée modeste et pure que Dieu transforme et exalte au centuple? Chose remarquable! rien même dans sa règle n'indique qu'il l'ait écrite dans le but de la faire servir à d'autres monastères que le sien. Il a pu supposer qu'elle serait adoptée

Il n'en
prévoyait
pas
les résultats
sociaux
et historiques.

1. S. ODO; S. THOMAS, *Serm. de S. Bened.*

par des communautés voisines de celles qu'il avait groupées autour de lui ; mais rien n'y décèle la pensée d'établir entre elles aucun rapport de subordination ou de constituer un lien entre diverses maisons religieuses, et de créer ainsi une association d'éléments divers et coordonnés, comme les grands ordres qu'on a vus depuis¹. Elle semble au contraire avoir pour objet de concentrer dans un seul foyer la grandeur et la force de l'esprit religieux. Tout y est à l'adresse de cette seule famille monastique qui, par une merveilleuse disposition de la Providence, a servi de tronc à de si féconds et si innombrables rameaux. Pas plus que Romulus, en traçant l'enceinte primitive de Rome, ne se figurait qu'il enfantait le peuple-roi, le plus grand des peuples, Benoît ne se rendait compte de l'œuvre gigantesque qui devait sortir de la grotte de Subiaco et des flancs du Mont-Cassin. Les maîtres de la vie spirituelle ont toujours remarqué que l'homme qui commence une œuvre bénie de Dieu ne s'en rend pas compte. Dieu aime à bâtir sur ce néant.

Ce qui est vraiment utile à l'homme, c'est de voir sortir de son néant les grandeurs de Dieu, et de reconnaître dans ce spectacle ce qu'il lui est donné de produire, lorsqu'il triomphe de la nature déchue au point de redevenir le lieutenant et l'instrument de Dieu.

1. YEPES, *Coron. gener. HEFTEN, Disquisit.*, l. 1, p. 12.

Immensité
de ces
résultats.

Quoi qu'il en soit, les résultats de l'œuvre de Benoît furent immenses. De son vivant, comme après sa mort, on voit accourir en foule au Mont-Cassin les fils des plus nobles races de l'Italie et l'élite des Barbares convertis. Ils en ressortent, ils en descendent, pour se répandre sur tout l'Occident : missionnaires et laboureurs, qui deviendront bientôt les docteurs et les pontifes, les artistes et les instituteurs, les historiens et les poètes de la société nouvelle. Ils vont propager la paix et la foi, la lumière et la vie, la liberté et la charité, la science et l'art, la parole de Dieu et le génie de l'homme, les saintes Écritures et les chefs-d'œuvre classiques, au milieu des provinces désespérées de l'Empire détruit, et jusqu'au fond de ces sauvages régions d'où la destruction est issue. Moins d'un siècle après la mort de Benoît, tout ce que la barbarie avait conquis sur la civilisation est reconquis ; et de plus, ses enfants s'apprentent à porter l'Évangile au delà des limites que les premiers disciples du Christ n'avaient pu franchir. Après l'Italie, la Gaule, l'Espagne, reprises à l'ennemi, la Grande-Bretagne, la Germanie, la Scandinavie, vont être tour à tour envahies, conquises et incorporées à la chrétienté ¹. L'Occident est sauvé. Un

1. Et quidem Europa fere tota, Benedicti sæculo, monachis adlaborantibus, veram religionem suscepit. MABILLON, *Præf. in 1 sæcul.*, c. 2.

nouvel empire est fondé. Un nouveau monde commence.

Venez maintenant, ô Barbares ! l'Église n'a plus à vous redouter. Réglez où vous voudrez ; la civilisation vous échappera. Ou plutôt c'est vous qui défendrez l'Église et qui referez une civilisation. Vous avez tout vaincu, tout conquis, tout renversé : vous serez à votre tour vaincus, conquis et transformés. Des hommes sont nés qui deviendront vos maîtres. Ils vous prendront vos fils, et jusqu'aux fils de vos rois, pour les enrôler dans leur armée. Ils vous prendront vos filles, vos reines, vos princesses, pour en remplir leurs monastères. Ils vous prendront vos âmes, pour les enflammer ; vos imaginations, pour les ravir en les épurant ; vos courages, pour les tremper dans le sacrifice ; vos épées, pour les consacrer au service de la foi, de la faiblesse et du droit.

L'œuvre ne sera ni courte ni facile. Mais ils en viendront à bout. Ils domineront les peuples nouveaux en leur montrant l'idéal de la sainteté, de la grandeur, de la force morale. Ils en feront les instruments du bien et du vrai. Aidés par ces vainqueurs de Rome, ils porteront l'empire et les lois d'une Rome nouvelle au delà des limites qu'avaient jamais fixées le Sénat ou rêvées les Césars. Ils iront vaincre et bénir là où n'ont pénétré ni les aigles ni même les apôtres. Ils seront les pères nourriciers de toutes les nations modernes. On les verra à côté

Le monde
est
reconquis
sur
les Barbares
par
les moines.

des trônes de Charlemagne, d'Alfred, d'Othon le Grand, créer avec eux les royautés chrétiennes et la société nouvelle. Enfin ils monteront avec saint Grégoire le Grand et saint Grégoire VII sur le siège apostolique, d'où ils présideront, pendant des siècles de lutte et de vertu, aux destinées de l'Europe catholique et de l'Église glorieusement servie par des races croyantes, viriles et libres.

LIVRE V

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND.

L'ITALIE ET L'ESPAGNE MONASTIQUES

AU VI^e ET AU VII^e SIÈCLE.

SOMMAIRE.

CASSIODORE : sa retraite monastique et son académie chrétienne à Viviers en Calabre. — Les disciples de Benoît en Sicile : martyr de saint Placide. — PROPAGANDE BÉNÉDICTINE ET MOINES MARTYRS EN ITALIE. — Ravages des Lombards : ils ruinent Farfa et Novalesa. — Première destruction du Mont-Cassin.

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND : sa naissance, sa conversion ; il se fait moine à Saint-André ; ses aumônes et ses jeûnes. — Il est nonce à Constantinople, puis abbé de son monastère ; sa rigueur contre le pécule monastique. — Il veut aller convertir les Angles : les Romains le retiennent. — IL EST ÉLU PAPE, à son très-grand chagrin : ses lettres plaintives en quittant le cloître. — État du monde et de l'Église à son avènement. — L'Italie à la fois abandonnée et pressurée par les empereurs byzantins. — RELATIONS DE GRÉGOIRE AVEC LES LOMBARDS : il défend Rome contre eux. — Homélie sur Ézéchiel interrompue. — Médiation entre Byzance et les Lombards : Agilulfe et Theodelinde. — Conversion des Lombards. — Dialogues sur les anciens moines. — SES LUTTES CONTRE LES GRECS. — Conflit avec Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, sur le titre d'évêque universel : il ne veut pour lui que le titre de serviteur des serviteurs de Dieu. — Conflit avec l'empereur Maurice : loi contre l'admission des soldats dans les monastères ; lettre célèbre à Maurice. — Maurice détrôné et égorgé par Phocas : félicitations de Grégoire au nouvel empereur ; contraste avec son courage et sa droiture habituelle. — Il se tourne vers les races nouvelles, se fait leur allié et leur éducateur, et commence ainsi à émanciper l'Église et l'Occident du joug byzantin. — SES RELATIONS AVEC LES FRANCS ET LES BURGUNDES : Virgile d'Arles ; Brunehaut ; lettre au jeune roi Childebert. — Célèbre diplôme d'Autun où la suprématie temporelle de la papauté sur la royauté est invoquée. — Rela-

tions avec les évêques de Neustrie. — Son respect pour l'épiscopat et pour la liberté des élections épiscopales. — Sa vaste correspondance : vigilance universelle. — Ordre rétabli dans le patrimoine de saint Pierre. — Il protège les paysans, les hommes libres, les esclaves, les Juifs. — Sa conduite envers les païens et les Donatistes. — Services rendus à la liturgie, à l'art religieux; chant grégorien; éducation musicale. — Ridicule calomnie sur son antipathie pour la littérature classique. — SES ÉCRITS : *le Sacramentaire, le Pastoral, les Morales* : lettres et homélies. — Il est le quatrième grand docteur de l'Église. — Son extrême humilité. — IL RESTE TOUJOURS MOINE et rend à l'Ordre Monastique les plus signalés services : il confirme la règle de saint Benoît au concile de Rome, garantit la liberté et la propriété des moines. — Exemptions. — Distinction rigoureuse entre la vie monastique et la cléricature. — La discipline monastique est réformée et renforcée. — Histoire de Venance, le moine marié. — Monastères de femmes. — Grégoire veille à la sincérité et à la liberté des vocations. — Catella, le jeune esclave. — L'abbaye de Classe, à Ravenne, protégée contre le métropolitain; fondations monastiques en Isaurie et à Jérusalem. — Il regrette toujours la vie claustrale et s'entoure habituellement de moines; il en fait des évêques et des légats. — Aumônes et hospitalité monastique. — Ses cruelles souffrances; ses dernières lettres. — Il meurt. — Ingratitude des Romains. — Il est vengé par la postérité. — Sa vraie grandeur.

LES MOINES EN ESPAGNE : origine de l'ordre dans l'Espagne conquise par les Visigoths ariens. — Saint Donat, saint Émilien, saint Martin de Dumes. — Saint Léandre, moine et évêque de Séville. — École de Séville. — Martyre d'Herménégilde; exil de Léandre : il rencontre saint Grégoire à Constantinople : leur tendresse mutuelle. — Conversion du roi Récarède et de la nation visigothe, sous les auspices de Léandre; leurs relations avec Grégoire. — La famille de Léandre : sa sœur Florentine. — Son frère Isidore : action de celui-ci sur l'ordre monastique et sur l'Espagne; ses écrits. — Saint Braulio. — Formule visigothique des fondations monastiques. — École de Tolède : abbaye d'Agali. — Ildefonse de Tolède, moine et évêque, le plus populaire des saints de cette époque. — Conciles de Tolède : rôle des évêques; intervention des laïques; décrets et doctrines sur la royauté. — Dureté contre les Juifs. — Le *Fuero Juzgo*, issu des conciles de Tolède. — Le roi Wamba fait moine malgré lui. — Propagation monastique en Lusitanie. — Saint Fructueux et sa biche. — Les plages de l'Océan habitées par les moines en attendant la conquête et l'invasion du Nouveau-Monde.

LIVRE V

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND.

Quemadmodum radii solis contingunt quidem terram, sed ibi sunt unde mittuntur, sic animus magnus et sacer, et in hoc demissus ut propius divina nossemus, conversatur quidem nobiscum, sed hæret origini suæ.

SÉNÈQUE. Epist. 41.

I

L'Italie monastique au VI^e siècle.

Benoît n'était pas encore mort, que déjà le plus illustre de ses contemporains allait demander à la vie monastique un intervalle de repos et de liberté entre sa carrière publique et la mort. Cassiodore, qui était depuis trente ans l'honneur et la lumière de la monarchie des Goths, le ministre et l'ami de cinq rois, abandonna, vers l'an 538, la cour de Ravenne avec toutes ses charges et dignités¹, pour aller fonder à l'extrémité de l'Italie un monastère appelé Viviers (*Vivaria*), qui sembla un moment

Cassiodore
se fait moine
à Viviers.

1. Repulsis in Ravennati urbe sollicitudinibus dignitatum et curis sæcularibus. CASSIOD., *Præf. in Psalm.*

devoir rivaliser d'importance avec le Mont-Cassin.

470-562.

Sa carrière
politique.

Cassiodore appartenait à la haute noblesse romaine : ses aïeux siégeaient à la fois dans les sénats de Rome et de Constantinople. Sa fortune était immense. Successivement sénateur, questeur, préfet du prétoire, il fut le dernier des grands hommes qui exerça la charge de consul, que Justinien allait abolir. Il obtint enfin ce titre de patrice dont Clovis et Charlemagne s'honorèrent d'être revêtus. Son crédit survécut à toutes les révolutions de cette terrible époque. Il fut successivement ministre d'Odoacre, de Théodoric, de sa fille Amalasonthe, de son petit-fils Athalaric, qui le fit préfet du prétoire. Il conserva cette charge sous les rois Théodat et Vitigès. Il alliait dans sa personne les vertus des vieux Romains à celles des nouveaux chrétiens, comme dans ses titres les dignités de la république avec celles de l'empire. Plein de respect pour les papes et les évêques, il était en outre plein de sollicitude pour les populations. Médiateur intelligent et courageux entre les conquérants barbares et la population conquise, il sut donner à la royauté ostrogothe ce caractère civilisateur et protecteur qu'elle conserva quelque temps.

C'est à lui qu'il faut attribuer la plus belle part dans le grand règne de Théodoric, qui eût mérité d'être le précurseur de Charlemagne, s'il avait pu contracter avec l'Église l'alliance qui pouvait seule garantir et féconder l'avenir. Mais, quoique arien,

Règne
de Théodoric.
493 - 526.

ce grand prince sut longtemps protéger la liberté religieuse des catholiques, et, pendant la plus grande partie de son règne, l'Église eut bien plus à se louer de son indifférence bienveillante que de l'intervention oppressive et vétilleuse des théologiens couronnés qui régnaient à Byzance. Inspiré par son pieux et orthodoxe ministre, il disait noblement et sagement que, comme roi, il respectait ce qui était de l'Église et ne s'en mêlait pas autrement¹. Cassiodore, qui remplissait auprès de lui les fonctions de chancelier, faisait passer dans ses actes officiels les grands principes dont il était pénétré, et qu'avaient toujours invoqués jusqu'alors la plupart des docteurs chrétiens. « Nous ne pouvons, » faisait-il dire à Théodoric, « commander la religion, car nul ne peut être « forcé de croire malgré lui²; » et à l'un de ses successeurs : « Puisque la Divinité souffre plusieurs « religions, nous n'osons pas en imposer une seule. « Nous nous souvenons d'avoir lu qu'il faut sacrifier à Dieu volontairement, et non par la contrainte d'un maître. Celui-là donc qui tente d'agir « autrement s'oppose évidemment aux ordres divins³. » Deux siècles après la paix de l'Église,

1. Nec aliquid ad se præter reverentiam de ecclesiasticis negotiis pertinere.

2. Religionem imperare non possumus, quia nemo cogitur ut credat invitus. — *Lettre de Théodoric à des Juifs*, ap. CASSIOD., lib. II, ep. 27.

3. Cum Divinitas patiatur diversas religiones esse, nos unam non

il restait ainsi fidèle aux grands apologistes du temps des persécutions impériales : à Tertullien, qui avait dit : « La religion défend de contraindre à être religieux ; elle veut être consentie et non contrainte¹ ; » et à Lactance, selon lequel, « pour défendre la religion, il faut savoir mourir et non tuer². »

Plus tard, lorsque, infidèle à sa politique antérieure, Théodoric se fut arrogé le droit d'intervenir dans l'élection du pontife romain ; lorsqu'il eut déshonoré la fin de sa carrière par les cruautés dont Boèce, Symmaque et le saint pape Jean I furent victimes ; lorsque sa fille, Amalasonthe, dont le règne fut si heureux pour l'Italie, eut péri assassinée, Cassiodore, qui, entre tous ces crimes, avait consacré sa persévérance et son énergie à préserver l'autorité de ses propres excès, à adoucir les mœurs des Goths, à garantir les droits des Romains, se lassa de cette tâche surhumaine. Aucun danger, aucune disgrâce ne le menaçait, car tous les souverains qui, depuis Théodoric, se succédèrent sur le trône ensanglanté de Ravenne, semblent l'avoir à l'envi recherché ou ménagé ; mais il en

audemus imponere. Retinemus enim legisse nos voluntarie sacrificandum esse Domino, non cujusquam cogentis imperio. Quod qui aliter facere tentaverit, evidenter cœlestibus jussionibus obviavit. — *Lettre de Théodat à Justinien*, ap. CASSIOD., lib. x, ep. 26.

1. Non est religionis cogere religionem, quæ sponte suscipi debet, non vi. — *Ad Scapulam*, in fin.

2. Defendenda religio est non occidendo, sed moriendo ; non sævitia, sed patientia ; non scelere, sed fide.

avait assez. Il comptait près de soixante-dix ans; il en avait passé cinquante dans les emplois les plus élevés; il avait exercé une puissance presque souveraine, mais toujours tempérée par la raison et la foi. Il résolut d'achever sa vie dans la solitude religieuse. Avec lui disparurent la gloire et la prospérité du royaume des Goths en Italie.

Ce fut la première, après la chute de l'empire romain, de ces conversions éclatantes, dont une innombrable série va passer sous nos yeux, et qui allaient jusque dans les plus hauts rangs de la société nouvelle chercher les grands du monde pour leur apprendre à expier leur grandeur, à se reposer de leur puissance et à mettre un intervalle entre les agitations du monde et le jugement de Dieu.

Mais, en endossant la robe monastique, Cassiodore semble avoir recommencé à vivre. Cette profession religieuse offrit autant d'attraits à son âme que d'emploi à son activité. Le monastère de Vivaria, qu'il avait construit dans le domaine patrimonial où il était né, à l'extrémité de la Calabre et au bord du golfe de Squillace, tirait son nom des nombreux viviers ou réservoirs pour le poisson qu'on y avait creusés dans le roc. C'était un séjour ravissant, et qu'il a décrit avec amour en termes dignes de cette région délicieuse où une mer d'azur vient baigner des rivages revêtus d'une incomparable et perpétuelle verdure. Les édifices en étaient aussi vastes

Monastère
et académie
chrétienne
de
Vivaria.

que magnifiques. On eût dit de loin une ville tout entière. Il y avait même deux monastères pour les nombreux disciples qui se groupèrent autour de l'illustre vieillard. De plus, ceux qui se croyaient appelés à une vie plus austère que celle des cénobites, dont la demeure s'étendait sur les riants coteaux du bord de la mer, trouvaient, en gravissant la montagne qui les dominait, des cellules isolées où ils pouvaient goûter, dans toute sa pureté, le suave bonheur de la solitude absolue¹.

Vie monastique
et travaux
littéraires
de Cassiodore.

Lui-même, successivement moine et abbé, passa près de trente années dans cette retraite, occupé à gouverner sa communauté, à y unir l'étude des sciences et des lettres, à la poursuite de la vie intérieure. Pendant sa carrière politique, il avait usé de son pouvoir avec une énergique sollicitude pour maintenir l'éducation publique et la vie intellectuelle dans cette pauvre Italie, que venaient périodiquement recouvrir des flots de conquérants ignorants et grossiers. On l'a proclamé, non sans raison, le héros et le restaurateur de la science au vi^e siècle². Une fois moine il fit de son monastère une sorte d'académie chrétienne, et le foyer principal de l'activité littéraire de son temps. Il y avait rassemblé

1. Habetis montis Castellī secreta suavia, ubi, velut anachoretæ, præstante Domino, feliciter esse possitis... si prius in corde vestro præparatus sit adscensus. CASSIOD. *De instit. divin. litter.*, c. 19.

2. F. DE SAINTE-MARTHE, *Vie de Cassiodore*. 1684. — Cf. MABILON, *Annal. Bened.*, l. v, c. 24, 27.

une immense bibliothèque. Il y imposait à ses religieux un plan d'études complet et sévère. Il prêchait lui-même d'exemple ; il leur enseignait avec un zèle infatigable l'Écriture Sainte pour laquelle il avait essayé en vain, de concert avec le pape Agapit, d'établir à Rome même des professeurs publics. Il y joignait l'étude des sept arts libéraux et toute la littérature profane. Ce fut à Vivaria qu'il composa la plupart de ses ouvrages, et surtout son fameux *Traité sur l'enseignement des saintes lettres*¹, espèce d'encyclopédie élémentaire qui fut le code de l'éducation monastique et servit longtemps de programme à l'éducation intellectuelle des peuples nouveaux. A quatre-vingt-treize ans, il eut le courage de commencer un *Traité sur l'orthographe*, dans le but de concourir à la correction des anciens exemplaires des saints livres.

Cassiodore donna ainsi, du sein de sa nombreuse communauté, l'un des premiers et des plus illustres modèles de cette alliance de la vie religieuse avec la vie intellectuelle qui devait tant honorer l'Ordre Monastique. Cette passion littéraire qui enflammait le noble vieillard ne servait qu'à redoubler son zèle pour la stricte observance de la régularité monastique. « Dieu nous fasse la grâce, » écrivait-il, « d'être semblables à des bœufs infatigables pour cultiver le champ de Notre-Seigneur

1. *De Institutione divinarum Litterarum.* — Quem monachi omnes accurate legere debent. MABILLON, l. c.

avec le soc de l'observance et des exercices réguliers ¹. » On ne sait trop quelle règle il avait adoptée. Quelques-uns ont cru que c'était celle de saint Benoît; mais il n'en fait aucune mention spéciale, en recommandant à ses moines de suivre les règles des Pères en général avec les ordres de leur propre supérieur, et de consulter les Institutes de Cassien ². Cependant on reconnaît tout au moins une profonde analogie entre les usages pratiqués à Viviers, et les grands exemples de saint Benoît, dans les préceptes que donne Cassiodore au sujet du travail manuel. Il veut que ceux qui ne sont pas capables d'étudier ou de transcrire les manuscrits s'appliquent à l'agriculture et au jardinage, surtout pour le soulagement des hôtes et des infirmes ³. Comme Benoît, il leur recommande une affectueuse sollicitude envers les voyageurs, les pauvres et les malades du voisinage. Comme Benoît, il veut que les cultivateurs des terres monastiques aient part au bien-être temporel et spirituel de la vie religieuse. « Instruisez vos paysans aux bonnes mœurs, » dit-il; « ne les grevez pas de redevances onéreuses ou nouvelles; appelez-les souvent à vos fêtes, afin qu'ils aient à rougir, s'il y a lieu, de vous appartenir et de si peu vous ressembler ⁴. » Enfin, il

1. *In Præf. Explic. Psalm.*

2. *De div. Litt.*, c. 32 et 29.

3. *Ib.*, c. 28.

4. *Ib.*, c. 32.

semble suivre la règle de Benoît jusque dans ses moindres détails, en ce qui touche la psalmodie nocturne et quasi-perpétuelle qui caractérisait le culte monastique, et dont il expliquait ainsi qu'il suit la signification à ses nombreux disciples : « Pendant le silence de la nuit, la voix des hommes éclate dans le chant, et, par des paroles chantées avec art et mesure, elle nous fait retourner à celui de qui la divine parole nous est venue pour le salut du genre humain... Il ne se forme qu'une seule voix de toutes celles qui chantent, et nous mêlons notre musique avec les louanges de Dieu, que chantent les anges, quoique nous ne puissions pas les entendre ¹. »

Dans cette même région où le ministre romain de la royauté gothique achevait sa glorieuse carrière, mais au delà de ce détroit du Phare qui offrait sans doute alors, comme aujourd'hui, le spectacle d'une nature enchanteresse, d'autres moines avaient également pénétré. Le disciple chéri de saint Benoît, le fils de ce riche sénateur qui avait si généreusement doté la communauté naissante de Subiaco, le jeune Placide avait porté jusqu'en Sicile le nom et la règle de son maître. Il y avait été envoyé pour récupérer les dix-huit domaines situés dans cette île, que son père avait donnés à l'abbé du Mont-Cassin et dont une gestion infidèle leur déroba

Martyre
de saint Placide
en Sicile.

1. *Præfat. in Psalter.*

les produits. Il y resta, et établit, vers l'an 534, à Messine, le premier monastère bénédictin qui fut créé hors de l'Italie. Placide y réunit une trentaine de religieux, mais fut trop tôt interrompu dans son œuvre de colonisation religieuse¹. Il périt avec deux de ses frères et sa jeune sœur Flavie, torturés et égorgés par une bande de pirates Maures, encore païens, qui vinrent ravager les côtes de Sicile et, comme nous le verrons si souvent pour tant d'autres bourreaux, firent des moines les principales victimes de leur fureur. Les enfants de saint Benoît inauguraient ainsi la longue série de leurs luttes et de leurs victoires. Le sang de Placide arrosa les semailles de l'ordre en Sicile, où sa moisson a été jusqu'à nos jours si abondante².

Nous avons dit que les moines étaient venus remplacer les martyrs, mais que, souvent aussi, ils surent les imiter et les rejoindre. Il en fut ainsi pendant les premiers temps de la propagation des bénédictins en Italie. Cette propagation fut rapide pendant les dernières années de la vie de Benoît, et surtout après sa mort. La tombe où gisait la

Propagation
de l'Ordre en
Italie.

1. Nous n'osons rapporter ici plusieurs traits fort intéressants de la vie du premier disciple de saint Benoît, parce que ses Actes, attribués à l'un de ses compagnons, le moine Gordien, ont subi de très-nombreuses interpolations, selon l'avis unanime de Baronius, de Mabillon et des Bollandistes.

2. Il y avait dès lors et plus tard beaucoup de monastères en Sicile, peuplés de moines grecs, qui suivaient la règle de saint Basile. YEPES, *Chronica general.*, II, 2.

sainte dépouille du grand législateur, sous la garde d'une progéniture sans cesse renaissante de disciples fervents, fut comme la source d'où découla une vie nouvelle sur la péninsule¹. La plupart des anciens monastères adoptèrent la Règle qui fleurissait au Mont-Cassin. Elle se répandit dans le Latium, aux environs du lac Fucino, où l'on voyait le saint abbé Equitius, chaussé de souliers ferrés, faucher le foin avec ses moines, et revenir après de rudes et chaudes journées, la faux au cou, comme tout autre laboureur². Elle fut portée au sommet du mont Soracte, où l'attendait plus d'un rude solitaire bien digne de la pratiquer, et où le doux prieur Nonnosus fouillait les flancs rocailleux de la montagne chantée par Virgile et Horace, pour y créer des jardins d'oliviers à l'usage de ses frères³. Elle prévalut dans plusieurs des vingt-deux maisons religieuses qui existaient déjà à Rome⁴. Elle pénétra promptement dans les îles de la Méditerranée et de l'Adriatique, que nous avons déjà vues peuplées de moines, dans celles surtout qui avoisinaient les côtes de Naples, où l'on avait naguère déporté les

1. Te monachorum turbæ diu noctuque concelebrant, corpus tuum in medio positum servantes, quod largos miraculorum fluvios effudit. *Menées de l'Église grecque*, ap. Dom GUÉRANGER. *Carême*, p. 581.

2. Clavatis calceatus caligis, falcem fenariam in collo deferens veniebat. S. GREG., *Dial.*, l. 4.

3. V. S. GREGOR. *Dial.*, l. 1, c. 7., sur Nonnosus et Anastase.

4. BARONIUS. Martyrol., 5 dec. Les monastères de Saint-Sabas et de Saint-Érasme y occupaient le premier rang.

accusés de lèse-majesté, sous la hideuse tyrannie des premiers Césars, et où l'amour des choses célestes et de la liberté de l'âme retenait alors tant d'exilés volontaires. C'était donc dans toute la péninsule que de nombreuses troupes de moines luttèrent laborieusement, au sein de la confusion générale, contre la dépravation des mœurs romaines, contre les violences des barbares. Ils y donnaient ces leçons d'austère vertu, de miraculeuse puissance, dont saint Grégoire le Grand a associé la mémoire, dans ses *Dialogues*, à celle de leur saint patriarche. Ils savaient mourir comme ils avaient vécu, et braver le martyre sur la place publique comme au fond des bois. Sur la foi de ce grand docteur, les fidèles se sont raconté de génération en génération comment le moine Herculanus, évêque de Pérouse, quand les Goths, sous Totila, vinrent assiéger et détruire cette ville, fut immolé au milieu des tortures, comme le principal auteur de la résistance ; comment, dans la campagne de Rome, l'abbé Suranus fut égorgé par les Lombards, qui le trouvèrent caché dans le creux d'un chêne ; comment ailleurs ces mêmes Lombards pendaient les moines deux à deux au même arbre ¹.

Car les Lombards sont déjà là. A peine les Goths, tombés, après Théodoric et Cassiodore, dans leur décadence prématurée, eurent-ils disparu, qu'on

1. S. GREG., *Dial.*, IV, 21.

vit une race nouvelle de barbares franchir les Alpes et fondre sur l'Italie. Elle était fière, intelligente et belliqueuse, arienne de nom, mais encore à moitié païenne de fait, et mille fois plus cruelle et plus redoutée que les Goths¹. Sous Alboin et ses successeurs, ils ravagent impitoyablement la péninsule, foulant aux pieds Grecs et Romains, catholiques et ariens, prêtres et laïques. On ne voyait partout que villes ruinées, églises saccagées, évêques et clercs égorgés, peuples exterminés². Ces féroces conquérants moissonnaient tout, et ne laissaient après eux qu'un désert. On se croyait à la fin du monde³. Ils s'acharnaient surtout après les moines et les monastères. Ils incendièrent et détruisirent entre autres deux abbayes déjà considérables, mais dont l'origine est ignorée : Novalèse, située sur un plateau au versant méridional des Alpes du Piémont, et Farfa, qui se croyait cachée dans ces frais ombrages de la Sabine, chantés par Ovide,

Et amœnæ Farfaris umbræ.

Il faut noter ces noms destinés à être si célèbres

1. Leur première invasion eut lieu en 568, à la sollicitation de Narsès.

2. ANASTASE, *liber Pontif.*, c. 32.

3. Mox effera gens Longobardorum de vagina suæ habitationis educta in nostram cervicem grassata est, atque humanum genus... succisum aruit... Depopulatæ urbes.. *destructa monasteria virorum ac feminarum...* occupaverunt bestię loca quæ prius multitudo hominum tenebat... S. GREGOR. MAGN. *Dial.*, III, 38. *Epist.*, III, 29.

dans l'histoire religieuse et dont la première apparition dans l'histoire est marquée par un désastre.

Un grand nombre de moines reçurent le martyre des mains de ces nouveaux persécuteurs ; d'autres, chassés de leur premier asile et errants dans les diverses contrées de l'Italie, allèrent porter la semence de la vie religieuse dans des contrées où, sans cet orage, elle n'eût peut-être jamais pénétré.

Les Lombards gravirent enfin le Mont-Cassin, pillèrent et incendièrent ce sanctuaire déjà fameux, comme l'avait prédit, quarante ans auparavant, saint Benoît : mais, comme il l'avait aussi prédit ¹, ils ne purent détruire que ce qui n'avait pas vie et ne prirent pas un seul des moines. Quoique l'attaque des Lombards eût lieu de nuit, et pendant le sommeil des religieux, ceux-ci purent tous s'enfuir, n'emportant avec eux pour toute fortune que le livre de la Règle écrite par leur fondateur, avec la mesure de vin et le poids de la livre de pain qu'il leur avait prescrits ². Ils se réfugièrent à Rome ; le pape Pélage II ³ leur fit un accueil paternel et leur permit de construire, près du palais de Latran, un monastère où les enfants de saint Benoît purent

1. Res, non animas. *Epist.*, iv, 17.

2. En 580, sous Bonitus, le quatrième abbé depuis saint Benoît.

3. Selon Yepes et quelques autres auteurs, ce pape, ainsi que son prédécesseur Benoît I, était moine ; mais on ne trouve aucune preuve de cette assertion.

attendre pendant un siècle et demi le jour heureux qui vit repeupler la sainte montagne ¹.

II

Grégoire le Grand, moine et pape.

Mais bientôt un moine va monter pour la première fois sur la chaire apostolique. Ce moine, le plus illustre de tous ceux qui ont compté parmi les souverains pontifes, y rayonnera d'un éclat qu'aucun de ses prédécesseurs n'a égalé et qui rejaillira comme une sanction suprême sur l'institut dont il est issu. Grégoire, le seul parmi les hommes qui ait reçu à la fois, du consentement universel, le double surnom de Saint et de Grand, sera l'éternel honneur de l'ordre Bénédictin comme de la papauté. Par son génie, mais surtout par le charme et l'ascendant de sa vertu, il organisera le domaine temporel des papes, il développera et régularisera leur souveraineté spirituelle, il fondera leur paternelle suprématie sur les royautés naissantes et les nations nouvelles qui vont devenir les grands peuples de l'avenir, et s'appeler la France, l'Espagne, l'Angleterre. A vrai dire, c'est lui qui inaugure

1. Ils ne retournèrent au Mont-Cassin, sous l'abbé Pétronace, que vers 730.

le Moyen Age, la société moderne et la civilisation chrétienne¹.

Issu, comme saint Benoît, d'une des plus illustres races de l'ancienne Rome, fils d'un sénateur immensément riche, et arrière-petit-fils du pape Félix III, de la famille Anicia², Grégoire fut appelé de bonne heure à remplir les dignités qui semblaient encore une ombre de l'ancienne grandeur romaine, au sein de Rome moderne, vassale de Byzance et sans cesse insultée par les barbares. Il fut préteur de Rome au milieu des premières invasions des Lombards et des troubles religieux suscités au sujet du cinquième concile général. Dans l'exercice de cette magistrature, il gagna le cœur des Romains, tout en s'accoutumant au maniement des affaires, et en prenant goût au luxe et à l'éclat des grandeurs terrestres, où il croyait pouvoir servir Dieu sans reproche. Mais Dieu l'attendait ailleurs. Grégoire hésite longtemps, déjà enflammé du souffle divin, mais sans cesse retenu, ramené et entraîné au monde par les attraites et les habitudes de la vie séculière. Enfin il cède à l'influence de ses relations intimes et fréquentes avec les réfugiés du Mont-Cassin, avec les successeurs et les disciples de Benoît³; et alors, obéissant à la grâce qui l'éclaire,

1. Cf. Dom PITRA, *Histoire de saint Léger*, Introduction.

2. Ex nobilissima et antiquissima Aniciorum familia. JOAN. DIAC. *in vit. S. Greg. Magn.* — Il naquit probablement en 540 et mourut en 604.

3. *Diu longuē conversionis gratiam distuli, et postquam cœlesti*

il rompt brusquement tous ses liens, consacre ses richesses à doter six monastères nouveaux en Sicile, en établit un septième, dédié à saint André, dans son propre palais, à Rome, sur le mont Cœlius, y introduit la règle Bénédictine et s'y fait moine lui-même¹. Il vend tout le reste de son pa- Il se fait moine.
trimoine pour le distribuer aux pauvres, et Rome, 575.
qui avait vu le jeune et opulent patricien parcourant ses rues dans des habits de soie et tout couvert de pierreries, le revit avec admiration vêtu comme un mendiant et servant lui-même les mendiants hébergés dans l'hôpital qu'il avait construit à la porte de sa maison paternelle, changée en monastère².

sum desiderio afflatus, sæculari habitu contegi melius putavi. Apparebatur enim mihi jam de æternitatis amore quid quærerem : sed inolita me consuetudo devinxerat, ne exteriorem cultum mutarem. Cumque adhuc me cogeret animus... cœperunt multa me ex ejusdem mundi cura succrescere, ut in eo jam non specie, sed, quod est gravius, mente retinerer... *Præfat. ad Job.* — Ces Bénédictins qui déterminèrent sa conversion étaient Constantin, disciple et successeur de saint Benoit au Mont-Cassin; Simplicius, troisième abbé du Mont-Cassin; Valentinien, abbé du Latran.

1. Mutato repente sæculi habitu. PAUL. DIAC., *Vit. S. Greg.*, c. 3. — Yepes et Mabillon ont démontré sans réplique, contre Baronius, que saint Grégoire a professé la règle de saint Benoit. *Act. SS. O. S. B. Præf. in I sæc.* § VII. Voir aussi sa vie par ses éditeurs bénédictins, lib. 1, c. 3. — Ce monastère de Saint-André, qui porte aujourd'hui le nom de saint Grégoire, a été depuis donné aux Camaldules, et c'est de là qu'est sorti, après treize siècles, un autre Grégoire, pape et moine, Grégoire XVI.

2. Qui ante serice contextu ac gemmis micantibus solitus erat per urbem procedere trabeatus, post vili contactus tegmine ministrabat pauper ipse pauperibus. PAUL. DIAC., c. 2.

Ses austérités. Une fois moine, il voulut être le modèle des moines et pratiquer avec la dernière rigueur toutes les austérités que comportait la règle, en même temps que s'appliquer spécialement à l'étude des saintes Écritures. Il ne se nourrissait que des légumes que sa mère, qui s'était faite religieuse depuis son veuvage, lui envoyait de son couvent, tout trempés, dans une écuelle d'argent. Cette écuelle était le seul reste de son ancienne splendeur, et il ne s'en servit pas longtemps, car, un jour qu'un pauvre naufragé vint plusieurs fois l'importuner pendant qu'il écrivait dans sa cellule, ne trouvant plus de monnaie au vestiaire, il lui fit donner ce demeurant de son argenterie. Longtemps après Grégoire vit ce naufragé lui apparaître sous la forme de son ange gardien et lui apprendre qu'à partir de ce jour Dieu l'avait destiné à gouverner son Église et à devenir le successeur de Pierre, dont il avait imité la charité¹.

Continuellement occupé à prier, à lire, à écrire ou à dicter, il s'obstinait à pousser si loin la rigueur du jeûne, que sa santé y succomba et que sa vie même en fut compromise. Il tombait si souvent en syncope, que plus d'une fois, comme il l'a raconté lui-même, si ses frères ne l'avaient reconforté par

1. *Crudis leguminibus pascebatur... Matris argenteam quæ cum infusis leguminibus mitti solita erat... Ego sum naufragus ille qui quondam veni ad te, quando scribebas in cella... Ab illo destinavit te Dominus fieri præsullem S. suæ Ecclesiæ.* JOAN. DIACON., *Vit. S. Greg.*, I, 10, et II, 23.

quelques mets plus substantiels, il aurait fini par succomber¹. Pour avoir voulu faire plus que les autres, il lui fallut bientôt renoncer aux jeûnes que tout le monde observait, même les plus ordinaires ; il se désolait alors de ne pouvoir pas même jeûner le samedi saint, en ce jour où les petits enfants mêmes jeûnent, dit son biographe ; et avec l'aide des prières d'un saint abbé de Spolète qui était venu se faire moine avec lui à Saint-André, il obtint de Dieu la grâce de pouvoir observer au moins ce jeûne-là. Mais il resta toute sa vie faible et malade, et, lorsqu'il sortit de son monastère, ce fut avec une santé irrémédiablement ruinée.

Le pape Benoît I l'en retira d'abord en 577 pour l'élever à la dignité d'un des sept cardinaux diacres ou *régionnaires* qui présidaient aux sept régions principales de Rome. Il ne céda que bien malgré lui à l'autorité du pontife. « Quand un navire, » disait-il, « n'est pas bien amarré au port, la tem-
« pête l'enlève au rivage même le plus sûr : me
« voilà replongé dans l'océan du monde, sous un
« prétexte ecclésiastique. J'apprends en la perdant
« à apprécier la paix du monastère, que je n'ai
« pas su défendre assez quand je la possédais². »

1. Nisi me frequenter fratres cibo reficerent, vitalis mihi spiritus funditus intercidi videretur. *Dial.* III, 33.

2. ...Navem incaute religatam... tempestas excutit; repente me sub prætextu ecclesiastici ordinis in causarum sæcularium pelago referi, et quietem monasterii, quia habendo non fortiter tenui, quam stricte tenenda fuerit, perdendo cognovi. *Præfat. ad Job.*

Il est fait
nonce
à
Constantinople.
578.

Ce fut bien pire quand le pape Pélage II l'envoya comme *apocrisiaire* ou nonce auprès de l'empereur Tibère. Pendant cette absence involontaire, il se fit accompagner de plusieurs moines de sa communauté, se livrant avec eux à l'étude, à la lecture, et suivant autant que possible toutes les observances de la règle. — « Par leur exemple, » écrivait-il, « je me rattache comme avec le câble d'une ancre au rivage de la prière, pendant que mon âme est battue des flots de la vie des affaires¹. »

Il n'en remplit pas moins avec éclat et succès les devoirs de sa charge, rétablit entre le Saint-Siège et la cour de Bysance les bonnes relations que l'invasion lombarde avait interrompues, et ne négligea rien pour obtenir de Tibère et de son successeur Maurice les secours que Rome et l'Italie réclamaient contre les invasions de plus en plus redoutables et la domination de plus en plus oppressive des Lombards. Il apprit aussi à connaître les révoltes et les subterfuges que l'esprit bysantin employait déjà contre l'unité et l'autorité romaine. Il réduisit le patriarche Eutychès, qui niait la résurrection palpable des corps, à une édifiante rétractation.

Après six années de cet honorable et laborieux exil, il revint à Rome et retrouva la chère paix de son monastère de Saint-André, dont les religieux

1. Ad orationis placidum littus, quasi anchoræ fune... Dum causarum sæcularium vertiginibus fluctuaret... *Præf. Moralium*; Cfer. *Dial.*, III, 36; JOAN. DIAC., I, 26. BEDE, *Hist. eccl.*, II, 1.

l'élurent abbé peu après son retour¹. Il y goûta pendant quelque temps encore les délices de la vie qu'il avait choisie. Tendrement chéri de ses frères, il s'associait paternellement à leurs épreuves, à leurs croix intérieures, pourvoyait à leurs nécessités temporelles et spirituelles, et admirait surtout la sainte mort de plusieurs d'entre eux. Il en a raconté les détails dans ses *Dialogues*, et semble y respirer d'avance le parfum du ciel. Mais l'affectueuse bonté qui l'inspira toujours ne l'empêchait pas de maintenir avec une scrupuleuse sévérité les exigences de la règle. Il fit jeter à la voirie le corps d'un moine qui était aussi un habile médecin, et chez lequel on trouva trois pièces d'or, au mépris de l'article de la règle qui interdisait toute propriété individuelle. Les trois pièces d'or furent jetées sur le cadavre, en présence de tous les religieux, qui durent répéter à haute voix le texte du verset : *Pecunia tua tecum sit in perditionem*. Une fois cette justice accomplie, la miséricorde reprit le dessus dans le cœur de l'abbé, qui fit célébrer pendant trente jours de suite la messe pour délivrer cette pauvre âme du purgatoire².

Puis élu abbé
de son
monastère.
584.

1. L'ordre chronologique de ces premiers événements de la vie publique de saint Grégoire a été établi, en dernier lieu, dans l'ouvrage que lui a consacré le pasteur mecklembourgeois Lau, *Gregor der Grosse, nach seinem Leben und seiner Lehre geschildert*. Leipzig, 1845. L'histoire du grand pontife y est écrite avec érudition et avec autant d'impartialité qu'on peut en rencontrer chez un ministre protestant. Cfer. *S. Gregorii vita ex ejus scriptis adornata*, lib. 1, c. 5, dans la grande édition de ses œuvres par les Bénédictins.

2. *Dial.*, vi, 55.

Cette tendre sollicitude pour les âmes fut à la veille de l'entraîner loin de son cher monastère et de Rome. Tout le monde sait comment il vit exposés en vente de pauvres enfants païens d'une blancheur et d'une beauté extraordinaires, qu'on lui dit être du pays des Angles, ce qui lui fit répondre qu'ils étaient faits pour devenir des anges¹. Sur quoi il courut auprès du pape, lui demanda d'envoyer des missionnaires dans cette grande île de Bretagne où les païens vendaient de tels esclaves, s'offrit lui-même à défaut d'autres, arracha le consentement du pontife et se mit en route sur-le-champ. Mais, en apprenant son départ, l'ancien amour qu'il avait inspiré aux Romains se ralluma. On entoure le pape pendant qu'il se rend à Saint-Pierre : on lui crie : « Vous avez offensé saint Pierre ; vous avez ruiné Rome en laissant partir Grégoire. » Le pape étonné cède à la voix populaire. On court après Grégoire, on le rejoint à trois journées de Rome ; on le ramène de force à son monastère. Ce n'était pas comme missionnaire, mais comme pape, qu'il devait conquérir l'Angleterre à l'Église.

En 590, Pélage II meurt de la peste qui dépeuplait Rome. Aussitôt Grégoire est élu pape par la voix unanime du sénat, du peuple et du clergé. C'est en vain qu'il refuse, qu'il écrit à l'empereur Maurice pour le supplier de ne pas confirmer son

1. Bene Angli quasi Angeli, quia angelicos vultus habent et tales in cœlis angelorum decet esse concives. JOAN. DIAC., I, 21.

élection. Les Romains interceptent sa lettre ; la confirmation impériale arrive. Alors il se déguise, s'enfuit de Rome, à la recherche de quelque solitude inconnue, erre pendant trois jours dans les bois. On le suit, on le découvre, et on le ramène une seconde fois à Rome, mais cette fois pour y régner. Il courbe la tête en pleurant sous le joug de la volonté divine et de l'unanimité de ses concitoyens ¹.

Ce fut pendant l'intervalle entre l'élection et la confirmation impériale qu'il fit célébrer, dans l'espoir de détourner le fléau de la peste, cette fameuse procession de trois jours où parurent pour la première fois tous les abbés des monastères de Rome avec leurs moines et toutes les abbesses avec leurs religieuses. Tandis que ces communautés défilaient devant lui, il vit apparaître sur le sommet de la *Moles Hadriana* un ange remettant l'épée dans le fourreau, dont l'image, debout sur le mausolée colossal, lui a donné le nom de château Saint-Ange et perpétue de nos jours encore le souvenir de la vision de saint Grégoire ².

Première
procession des
ordres religieux
à Rome.

Jamais peut-être le pontificat suprême n'échut à

1. Infirmittatis meæ conscius secretiora loca petere decreveram... Jugo conditoris subdidi cervicem. *Epist.*, VII, 4, édit. Benedict. Dans l'indication des épîtres, nous avons suivi presque toujours l'ordre établi dans l'édition des Bénédictins, qui diffère considérablement de l'ancienne classification, citée par Mabillon, Fleury, etc. — Decretum generalitatis evadere nequivit... Capitur, trahitur, consecratur... *JOAN. DIAC.*, I, 40.

2. Cfer. GREG. TURONENS., *Hist. Franc.*, X, 1. — PAUL. DIAC., *De Gest. Longob.*, III, 25. — *JOAN. DIAC.*, *Vit. Greg.*, I, 41.

Grégoire
regrette la paix
de la
vie claustrale.

une âme plus troublée et plus affligée que celle du moine qui se voyait ainsi condamné à échanger la paix du cloître contre les sollicitudes du gouvernement de l'Église universelle et de la défense spéciale des intérêts de l'Italie. Non-seulement alors, mais pendant toute sa vie, il ne cessa de gémir sur son sort. Sa douleur éclata d'abord dans ses réponses aux félicitations qui lui arrivaient de toutes parts : « J'ai perdu, » écrivait-il à la sœur de l'empereur, « les joies profondes de mon repos. Je parais monter au dehors, je suis tombé au dedans... Je m'efforçais tous les jours de me tirer hors du monde, hors de la chair, pour voir spirituellement la joie céleste... Ne désirant et ne craignant rien en ce monde, j'étais, ce me semble, au-dessus de tout. Mais l'orage de la tentation m'a jeté tout à coup dans les alarmes et les frayeurs : car, encore que je ne craigne rien pour moi, je crains beaucoup pour ceux dont je suis chargé¹ ». Au patrice Narsès : « Je suis tellement accablé de tristesse, qu'à peine puis-je parler : les ténèbres de la douleur assiègent les yeux de mon âme : je ne vois rien que de triste, et tout ce que l'on croit m'être agréable me paraît lamentable. Car je vois sans cesse de quel comble de tranquillité je suis tombé, et à quel comble d'embarras j'ai dû monter². » A André, du rang des Illustres : « En apprenant ma promotion à l'épiscopat, pleurez, si

1. Alta quietis meæ gaudia peridi... *Epist.*, 1, 5.

2. *Epist.*, 1, 6. —

vous m'aimez : car il y a ici tant d'occupations temporelles, que je me trouve par cette dignité presque séparé de l'amour de Dieu¹ ». Au patrice Jean, qui avait contribué à son élection : « Je me plains de votre amour, qui m'a tiré du repos que vous savez que je cherchais. Dieu vous rende les biens éternels pour votre bonne intention, mais qu'il me délivre, comme il lui plaira, de tant de périls : car, comme mes péchés le méritaient, je suis devenu l'évêque non-seulement des Romains, mais de ces Lombards qui ne connaissent que le droit du glaive, et dont la faveur est un supplice. Voilà ce que m'a valu votre patronage². » Puis, reprenant les images qu'il s'était toujours complu à emprunter à la vie maritime, il dit à son intime ami Léandre, évêque de Tolède, qu'il avait rencontré à Constantinople : « Je suis ici tellement battu des flots de ce monde, que je désespère de pouvoir conduire au port ce vieux navire pourri dont Dieu m'a chargé... Il me faut tenir le gouvernail au milieu de mille adversités... J'entends déjà sonner la cloche du naufrage... Je pleure en me rappelant le paisible rivage que j'ai quitté, et je soupire en apercevant de loin celui où je ne puis aborder³. »

1. Si me diligitis, plangite... *Epist.*, 1, 30.

2. Quorum synthicæ spathæ sunt, et gratia pœna. Ecce ubi patrocinia vestra me perduxerunt. *Epist.*, 1, 31.

3. Vetustam ac putrescentem navim... Flens reminiscor quod perdidit meæ placidum littus quietis... *Epist.*, 1, 43.



Longtemps après, un jour que, plus accablé que jamais par le poids des affaires séculières, il s'était retiré dans un lieu secret pour s'y livrer dans un long silence à sa tristesse, il y fut rejoint par le diacre Pierre, son élève, son ami d'enfance et le compagnon de ses chères études. « Vous est-il donc « arrivé quelque chagrin nouveau, » lui dit le jeune homme, « pour que vous soyez ainsi plus triste qu'à « l'ordinaire ? » — « Mon chagrin, » lui répondit le pontife, « est celui de tous mes jours, toujours « vieux par l'usage, et toujours nouveau par sa « croissance quotidienne¹. Ma pauvre âme se rap- « pelle ce qu'elle était autrefois dans notre monas- « tère, quand elle planait sur tout ce qui passe, sur « tout ce qui change ; quand elle ne songeait qu'au « ciel ; quand elle franchissait par la contemplation « le cloître de ce corps qui l'enserme ; quand elle « aimait d'avance la mort comme l'entrée de la vie. « Et maintenant il lui faut, à cause de ma charge « pastorale, supporter les mille affaires des hommes « du siècle et se souiller dans cette poussière. Et « quand, après s'être ainsi répandue au dehors, elle « veut retrouver sa retraite intérieure, elle n'y revient « qu'amoindrie. Je médite sur tout ce que je souffre « et sur tout ce que j'ai perdu. Me voici battu par

1. Quadam die... secretum locum petii amicorum mœroris.. dilectis-
simus filius meus Petrus... mihi a primævo juventutis flore amici-
tiis familiariter obstrictus... Num quidquam novi... Mœror, Petre,
quem quotidie patior, et semper mihi per usum vetus est, et semper
per augmentum noyus. *Præfat. ad. Dialog.*

« l'océan et tout brisé par la tempête. Quand je
 « pense à ma vie d'autrefois, il me semble regarder
 « en arrière vers le rivage. Et ce qu'il y a de plus
 « triste, c'est qu'ainsi ballotté par l'orage, je puis
 « à peine entrevoir le port que j'ai quitté¹. »

Ces cris d'une si profonde douleur nous disent tout ce qu'on a besoin de savoir sur l'influence de cette vie du cloître qui dominait à un tel point l'âme sainte du plus grand homme de ce siècle.

Il est vrai que l'état du monde et de l'Église n'offrait à l'avènement de Grégoire que des sujets de douleur et d'alarmes. Un schisme opiniâtre, quoique restreint, qui datait du cinquième concile général² et qui durait depuis quarante ans, consumait les forces vives du clergé. La papauté, toujours dépendante des empereurs bysantins, sans cesse humiliée par eux, ne trouvait pas même dans le bras de ces maîtres défiants et incapables l'appui dont elle avait besoin contre ses ennemis du dehors et du dedans. Elle voyait s'élever à l'ombre de leur

État du monde
 et de l'Église
 à l'avènement de
 Grégoire.

1. *Infelix animus meus occupationis suæ pulsatus vulnere meminit qualis aliquando in monasterio fuit, quomodo ei labentia cuncta subter erant... Quod etiam retentus corpore ipsa jam carnis claustra contemplationem transibat, quod mortem quoque, quæ pene cunctis pœna est, videlicet ut ingressum vitæ et laboris præmium amabat. At nunc... et post tam pulchram quietis suæ speciem terræ actûs pulvere fœdatur... Ecce etenim nunc magni maris fluctibus quator, atque in navi multis tempestatis validæ procellis inlidor; et cum prioris vitæ recolo, quasi post tergum reductis oculis viso littore suspiro... vix jam portum valeo videre quem reliqui... Proœm. ad Dialog.*

2. Le 2^e de Constantinople, en 553.

trône ces patriarches de Constantinople dont l'ambition aspirait déjà au titre d'universel et devait aboutir au déchirement de l'Église. L'Afrique était en proie aux donatistes ; l'Espagne tout entière à l'arianisme ; l'Angleterre était retombée dans l'idolâtrie ; en Gaule, malgré la foi catholique professée par les successeurs de Clovis, la simonie souillait l'Église, et les luttes de Frédégonde et de Brunehaut désolaient les chrétiens ; en Orient, les Avars et les Perses menaçaient ou ravageaient l'empire. Mais rien n'était plus lamentable que l'état de l'Italie. Comme si ce n'était point assez du fléau de Dieu, des inondations, de la peste et de la famine, les hommes s'y entre-déchiraient avec rage, et les désordres de tout genre envahissaient l'Église à la suite de la persécution et de la guerre. Les Lombards, qui de païens étaient devenus ariens, croyaient assurer leur domination contre les Grecs en persécutant avec acharnement l'Église romaine ; ils regardaient la papauté comme la servante de la cour de Bysance, et par conséquent comme leur ennemie habituelle. De leur côté les empereurs grecs accusaient les papes de trahison parce qu'ils ne sacrifiaient pas tout aux exigences de la politique impériale, ou d'usurpation, parce qu'ils prenaient sur eux de pourvoir aux besoins publics, quand l'inaction ou l'impuissance des lieutenants de César devenaient trop évidentes. Au fond, les successeurs de Constantin, avec un juste instinct de l'avenir,

L'Italie
à la fois
abandonnée
et pressurée
par les
empereurs.

voyaient déjà, dans les successeurs de saint Pierre, la force que Dieu destinait à remplacer leur suzeraineté décrépite, en Italie et sur la ville où l'imagination des peuples plaçait encore le foyer et la raison d'être de l'empire. De là leur politique tortueuse, oppressive et inconséquente. Ils voulaient être obéis en maîtres par des peuples qu'ils ne savaient déjà plus défendre, et, comme au milieu de la poussière que le despotisme avait amoncelée partout on ne voyait debout que la papauté, ils rendaient volontiers les papes responsables des suites de leur propre faiblesse.

Le pauvre moine qui se désespérait si fort d'avoir été jeté, par le vote unanime des Romains, dans ce tourbillon, sut envisager d'un œil intrépide et perspicace les dangers de la situation, et adopter une ligne de conduite qui fut une réalisation manifeste des promesses infaillibles de Jésus-Christ. Il fonda la grandeur temporelle du Saint-Siège et le progrès de son autorité spirituelle sur la base longtemps inébranlable de la reconnaissance et de l'admiration des peuples.

Il s'occupa d'abord et surtout des Lombards. Quoiqu'il ait peut-être jugé trop sévèrement dans ses écrits cette race fière et intelligente, dont la bravoure et la législation ont fixé l'attention de la postérité, et qui valait cent fois mieux que ces Gréco-Romains abâtardis dont il s'efforçait loyalement de rétablir l'autorité en Italie, il n'employa vis-à-vis

Relations
de Grégoire
avec
les Lombards.

d'elle que des moyens avoués par la politique la plus honorable. Il eut le droit, après de longues et laborieuses relations avec elle, de se rendre ce témoignage : « Si j'avais voulu me prêter à la destruction des Lombards, aujourd'hui cette nation n'aurait plus ni roi, ni ducs, ni comtes, et serait en proie à une irremédiable confusion ; mais parce que je crains Dieu, je n'ai voulu me mêler de la perte de qui que ce soit¹. » Il faisait sans doute allusion aux perfidies que tramaient les exarques de Ravenne, qui commandaient en Italie pour l'empereur, et par lesquelles ils essayaient de compenser leur infériorité militaire en face des Lombards. L'exarque Romain fut, par son animosité et sa lâcheté, l'un des principaux fléaux de la vie de Grégoire. Après avoir rompu la paix avec les Lombards, et justifié ainsi les nouvelles hostilités de leurs ducs Ariulfe² et Arigis³ dans l'Italie centrale et méridionale, il abandonnait Rome et Naples sans défense, et n'en interdisait pas moins au pape de traiter avec les envahisseurs. Ce fut alors que Grégoire déploya toute la résolution d'un vaillant capitaine avec toute l'autorité d'un souverain. Il ne se contenta pas de se plaindre amèrement à l'empereur Maurice de l'abandon de l'Italie et de ce que, pour garder Pérouse, on laisse Rome à découvert. « Il a fallu, » lui

1. *Epist.*, IV, 47, 5. — Il écrivait ainsi en 598.

2. Duc de Spolète.

3. Duc de Bénévent.

écrit-il, « que je visse de mes yeux des Romains, la
« corde au cou, comme des meutes de chiens, con-
« duits en France pour être vendus au marché¹, »
Mais c'est lui qui pourvoit au plus pressé, qui écrit
aux chefs militaires pour les encourager à résister,
qui indique aux soldats rassemblés à Naples le chef
qu'ils doivent suivre, qui nourrit le peuple, qui
paie aux troupes leur solde et aux barbares leurs
contributions de guerre, le tout aux frais du trésor
de l'Église. « L'empereur, » écrivait-il à
l'impératrice, « a un trésorier pour ses troupes à
« Ravenne, mais, moi, je suis à Rome le trésorier
« des Lombards². »

Plus tard, le roi des Lombards, Agilulfé, révolté
par de nouvelles perfidies de l'exarque impérial,
revint mettre le siège devant Rome même. Gré-
goire, qui était avant tout évêque et veillait avec
encore plus de soin aux intérêts spirituels des Ro-
mains qu'à leur défense matérielle, commentait
alors dans ses sermons le prophète Ézéchiel. Il inter-
rompit plus d'une fois ses homélies pour exhaler sa
tristesse et pour déplorer les malheurs de la ville
éternelle. « Deux choses surtout me troublent, »
leur dit-il un jour qu'ils le priaient de leur expli-
quer au moins les derniers chapitres du prophète
sur le rétablissement du temple : « c'est l'obscurité

1. Quod oculis meis cernerem Romanos more canum in collis funi-
bus ligatos... Qui ad Franciam ducebantur venales. *Epist.*, v, 40.

2. *Epist.*, v, 21.

« du texte, et la nouvelle que le roi Agilulfe a
 « passé le Pô pour venir nous assiéger. Jugez, mes
 « frères, comment un pauvre esprit, ainsi troublé
 « et déchiré, pourra pénétrer de tels mystères ¹. »
 « Et une autre fois : « Qu'y a-t-il au monde qui
 « puisse nous plaire ?... Nous ne voyons que
 « tristesse, nous n'entendons que gémissements...
 « Rome, autrefois maîtresse du monde, nous voyons
 « où elle en est réduite ! Où est le sénat ? où est
 « le peuple ? Que parlé-je des hommes ? Les édifices
 « se détruisent et les murailles croulent... Autrefois
 « ses princes et ses chefs se répandaient dans toute
 « la terre pour la piller. Les fils des hommes du
 « siècle y accouraient pour s'avancer dans le monde
 « Maintenant qu'elle est déserte et ruinée, nul n'y
 « vient plus chercher la fortune ; il n'y reste plus
 « de puissance pour opprimer les petits. » Enfin
 il annonce qu'il interrompt sa prédication : « Que
 « nul ne me reprenne si je mets fin à ce discours.
 « Vous voyez tous comme nos tribulations s'ac-
 « croissent. Partout le glaive, partout la mort.
 « Les uns nous reviennent les mains coupées, avec
 « la nouvelle que les autres ont été pris ou égorgés.
 « Il faut me taire, parce que mon âme est lasse de
 « la vie ². »

1. *Homil.* 18.

2. Undique gladiis.... undique mortis periculum... Alii detruncatis manibus... Tædet animam meam vitæ meæ. *Homil. ult. in Ezechiel.*

Cependant Agilulfe, on ne sait trop pourquoi, ne réussit pas à prendre Rome. Tous les environs furent encore une fois dévastés, et c'est de cette époque que datent l'irréparable désolation, la stérilité malsaine de la campagne de Rome; mais la ville même fut épargnée. Grégoire put constater la vérité de la prophétie de saint Benoît, qui avait prédit que Rome, condamnée aux plus cruelles épreuves, s'affaisserait sur elle-même, mais ne serait pas détruite¹. Il put donc continuer à veiller sur ces murailles croulantes, ces palais renversés, ces édifices fatigués d'une si longue vieillesse². Mais, pour prix de ses utiles et généreux efforts, il ne recueillit que de nouvelles dénonciations de l'exarque, et une réprimande de l'empereur qui lui reprochait, en termes insultants, sa simplicité : « Je comprends, » lui répondit le pape, « ce que veut dire ce langage « de vos sérénissimes missives : vous trouvez que « j'ai agi comme un sot, et vous avez raison. Si je « n'avais pas agi comme un sot, je n'aurais jamais « supporté tout ce que j'ai supporté pour vous entre « les glaives des Lombards³. » Il réussit enfin, après neuf ans d'efforts, à triompher de la répugnance

1. Roma a gentilibus non exterminabitur, sed... in semetipsa marcescet. *Dial.*, II, 15.

2. Dissoluta mœnia, eversas domos... ædificia longo senio lassata. *Ibid.*

3. In serenissimis jussionibus dominorum pietas... urbanæ simplicitatis vocabulo me fatuum appellat... Simplex denunciatur : constat procul dubio quia fatuus appellor... quod ita esse ego quoque confiteor... *Epist.*, V, 40.

Sa
 médiation
 entre
 Bysance
 et les
 Lombards.

—
 544.

Agilulfe
 et
 Théodelinde.

590.

Conversion
 des
 Lombards.

des Bysantins à reconnaître un droit quelconque aux Lombards, et il parvint à conclure entre les deux puissances une paix qui fit tressaillir de joie toute l'Italie, épuisée par trente ans de guerres et de brigandages. Elle ne fut que trop courte ; mais lorsque les hostilités recommencèrent, il entra en négociation directe avec le roi Agilulfe, et obtint de ce prince une trêve spéciale pour Rome et son territoire. Il avait d'ailleurs trouvé auprès du roi des Lombards une médiatrice puissante en la personne de l'illustre reine Théodelinde, qui fut la Clotilde de ces derniers conquérants de l'Italie. Cette princesse, Bavaoise et catholique de naissance, veuve en premières noces du roi Autharis, avait tellement gagné le cœur des Lombards qu'ils l'investirent du droit de désigner son successeur en se remariant à celui de ceux qu'elle jugerait le plus digne de régner sur eux. Elle avait ainsi donné sa main et la couronne au duc Agilulfe, en l'année même où Grégoire était monté sur le Saint-Siège. Ces deux nobles cœurs s'entendirent facilement. La reine fut toujours l'amie fidèle du pape ; elle servit d'intermédiaire entre lui et son mari. On ne sait trop si elle réussit à convertir celui-ci¹, mais elle amena peu à peu, par sa douce influence, toute la nation des Lombards de l'arianisme à la foi catholique. Grégoire avait, dès les premiers jours de son

1. Saint Colomban, dans une lettre écrite en 607, parle encore de lui comme d'un arien.

pontificat, exhorté tous les évêques d'Italie à se préoccuper surtout de la conversion de ces formidables ennemis de l'orthodoxie¹. On croit que la reine fut puissamment aidée dans cette œuvre par les *Dialogues* que Grégoire avait composés d'après les récits recueillis de la bouche des premiers disciples et successeurs de saint Benoît, et où il raconte la vie de ce patriarche de l'Ordre Monastique, et les merveilles de ferveur et de pénitence qui avaient éclaté parmi les moines imbus de son esprit. Il les dédia à la reine des Lombards, comme pour la mettre à même d'offrir aux dévastateurs de l'Italie les preuves de la sainteté et de la grandeur morale que la foi orthodoxe pouvait seule inspirer aux vaincus.

C'est ainsi que Grégoire arracha Rome au joug de la conquête. Il ne la préserva pas seulement des Lombards, il la mit en outre à l'abri des violences de tous les petits tyranneaux du voisinage qui s'élevaient du sein de la confusion universelle. Mais son âme était consumée, dit un de ses historiens, par le feu de ses alarmes perpétuelles sur le sort de ses fils et de cette terre sacrée qu'il regardait comme leur héritage². On comprend maintenant comment le patriotisme des papes tels que Grégoire a créé leur puissance temporelle, et com-

1. *Epist.*, I, 29.

2. *Urebant incessanter ejus animum filiorum hinc inde discrimina averti. PAUL. DIAC.*, c. 13.

ment, « seuls gardiens de Rome, ils en sont demeurés maîtres ¹. »

Ses luttes
politiques
et
religieuses
avec
les empereurs.

Il lui fallait du reste encore plus de constance et de courage pour lutter contre les Grecs, contre cet empire d'Orient, représenté par des fonctionnaires dont les exactions odieuses désespéraient les peuples au moins autant que les ravages des barbares, et dont la malice était plus redoutable, a-t-il écrit, que l'épée des Lombards : « Ceux-ci ne font que tuer nos corps, tandis que les juges impériaux dévorent nos âmes par leurs rapines et leurs fraudes ². » Ailleurs il dénonce à l'impératrice les officiers qui, en Sardaigne, vendaient à prix d'argent aux païens le droit de sacrifier aux idoles, puis continuaient à prélever cet impôt sur ceux qui se faisaient baptiser, et qui, en Corse, accablaient de telles charges les habitants, qu'ils en étaient réduits à vendre leurs enfants et allaient chercher un refuge chez les Lombards ³. Il en était de même en Sicile, et les revenus provenant de ces extorsions devaient être employés à défendre l'Italie. Mais, disait Grégoire à l'impératrice : « On pourrait suggérer à l'empereur qu'il vaudrait mieux supprimer quelques dépenses en Italie, afin de sup-

1. OZANAM. *Fragment inédit sur S. Grégoire.*

2. Ejus in nos malitia gladios Longobardorum vicit, ita ut benigniores videantur hostes, quia nos interimunt, quam Reipublicæ judices, qui nos... rapinis atque fallaciis in cogitatione consumunt. *Epist.*, v, 42.

3. *Ibid.*, v, 41.

primer les larmes des opprimés en Sicile¹. Je dis ceci brièvement, mais afin que le Juge suprême ne me fasse pas un crime de mon silence. »

Toute la vie de Grégoire fut donc une lutte avec l'esprit bysantin, avec le patriarche de Constantinople qui tendait à supplanter le pontife romain, comme avec l'empereur qui voulait dominer l'Italie sans la défendre, et régenter l'Église comme si elle n'eût été qu'une province de son empire. Dieu l'avait conduit à Constantinople, avant son pontificat, comme pour mieux explorer le champ de bataille² où il devait remporter pour l'Église plus d'une laborieuse victoire.

Parmi tant de conflits, où Grégoire sut toujours maintenir le droit et la dignité du Saint-Siège, tout en ménageant avec des précautions extraordinaires l'arrogance de la cour bysantine, nous ne signalerons ici que celui qui éclata entre lui et le patriarche de Constantinople, Jean, surnommé le Jeûneur. Fort de l'appui de la plupart des évêques d'Orient, fidèle aux prétentions orgueilleuses qui, depuis deux siècles déjà, animaient les évêques de la résidence impériale, et préludant ainsi à l'ambition désastreuse de ses successeurs, ce moine, qui avait commencé par faire mine de

Elles durent
autant
que sa vie.

Conflit
avec
le patriarche
de
Constantinople
sur le titre
d'*Universel*.

1. Sed ego suggero ad hoc, ut, etsi minus expensæ in Italia tri-
buantur, a suo tamen imperio oppressorum lacrymas compescat.
Epist., v, 41.

2. DOM. PITRA. . *Hist. de S. Léger*, Introduction.

refuser l'épiscopat, prenait dans ses actes le titre de patriarche œcuménique ou universel. Grégoire s'éleva avec autant de vigueur que d'autorité contre cette étrange prétention. Il ne recula pas devant l'empereur qui prenait ouvertement parti pour l'évêque de la nouvelle capitale de l'empire, et bien qu'abandonné dans la lutte par les autres patriarches d'Antioche et d'Alexandrie, que l'usurpation de celui de Constantinople devait également blesser, Grégoire persévéra, pendant toute la durée de son pontificat¹, dans sa résistance à cette prétention misérable où il voyait moins encore un attentat à l'unité et à l'autorité de l'Église universelle qu'un excès d'orgueil chez les uns et d'adulation chez les autres, qui répugnait à son âme humble et généreuse².

« Quoi ! » écrivait-il à l'empereur, « saint Pierre, qui a reçu les clefs du ciel, le pouvoir de lier et de délier, la charge et la primauté de toute l'Église, n'a pas été appelé apôtre universel : et voici que

1. La contestation se renouvela sous Phocas. Ni l'empereur ni le patriarche ne voulurent céder. Si Grégoire ne remporta pas la victoire, il prépara du moins celle de son successeur Boniface III, sous lequel l'empereur Phocas interdit au patriarche l'usage du titre contesté; mais dès le règne suivant, sous Heraclius, il fut repris par le patriarche Serge. En revanche, les papes reprirent alors le droit de confirmer les patriarches de Constantinople, droit dont ceux-ci s'étaient émancipés depuis un siècle, et que Photius ne parvint à renverser que trois siècles plus tard. BARONIUS. *Annal.* ad 606. LAU., p. 165.

2. Quousque pestem universalis nominis ab ipsis etiam subdolis adulatorum labiis penitus abstulisset. JOAN. DIAC. *Vit.*, III, c. 59.

mon pieux confrère Jean voudrait se faire nommer évêque universel. Il faut bien m'écrier : O temps ! ô mœurs ! Toute l'Europe est à la discrétion des barbares. Les villes sont renversées, les châteaux en ruines, les provinces dépeuplées, la terre n'a plus de bras qui la cultivent ; les idolâtres sévissent sur les fidèles jusqu'à la mort. Et des prêtres qui devraient se prosterner sur le parvis dans les larmes et la cendre cherchent à se faire des titres de vanité ! » Il avait soin d'expliquer à l'empereur qu'il ne défendait pas sa cause particulière, mais celle de toute l'Église scandalisée par cette prétention inouïe. Il lui rappelait que Nestorius et Macédonius, tous deux patriarches de Constantinople, avaient été tous deux hérétiques et hérésiarques. Il ajoutait : « Pour moi, je suis le serviteur de tous les prêtres autant qu'ils vivent sacerdotalement : mais, si quelqu'un élève la tête contre Dieu et contre les lois de nos pères, j'ai confiance qu'il ne me fera pas courber la mienne même avec le glaive¹. »

Grégoire était d'autant plus hardi à combattre la dangereuse vanité du patriarche bysantin, que lui-même avait déployé en toute occasion une humilité

1. Et vir sanctissimus consacerdos meus Joannes... Exclamare compellor ac dicere : O tempora ! o mores ! Ecce cuncta in Europæ partibus... Et tamen sacerdotes qui in pavimento et cinere flentes jacere debuerunt... Numquid ego hac in re... propriam causam defendo... Ego cunctorum sacerdotum servus sum... Nam qui contra Dominum... suam cervicem erigit,... confido quia meam sibi nec cum gladiis flectet. *Epist.*, v, 20.

Noble
humilité
de
Grégoire,
serviteur
des serviteurs
de Dieu.

sincère et pratique. Sa vaste correspondance et tous les actes de sa vie en fournissent mille preuves touchantes. Il avait imprimé le sceau de cette humilité à la papauté même, en prenant, le premier parmi les papes, dans l'intitulé de ses actes officiels, ce beau nom de *Serviteur des serviteurs de Dieu*, qui est devenu le titre distinctif de ses successeurs. Il avait expressément refusé ce même titre d'*évêque* ou de *pape universel* que lui avait donné le patriarche d'Alexandrie. Sa magnanime humilité se peint tout entière dans ces nobles paroles de sa lettre à ce patriarche : « Je cherche à grandir en vertu et non en paroles. Je ne tiens pas à honneur ce qui déshonore mes frères. Ce qui m'honore, c'est l'honneur de l'Église universelle. Ce qui m'honore, c'est la force et la grandeur de mes frères dans l'épiscopat. Je ne me sens vraiment honoré que lorsque je vois qu'on ne refuse à personne l'honneur qui lui est dû... Arrière les mots qui enflent la vanité et blessent la charité!... Le saint concile de Chalcédoine et d'autres Pères ont offert ce titre à mes prédécesseurs, mais jamais aucun d'eux n'en a voulu user, afin de garder leur propre honneur auprès de Dieu, en cherchant ici-bas l'honneur de tout le sacerdoce¹. »

1. Ego non verbis quæro prosperari, sed moribus; nec honorem meum esse deputo in quo fratres meos honorem suum perdere cognosco. *Meus namque honor est honor universalis Ecclesie. Meus honor est fratrum meorum solidus vigor. Tum ergo vere honoratus*

Conflits
avec
l'empereur
Maurice.

Ce différend considérable, un autre dont nous allons parler sur la prohibition faite aux soldats de se faire moines, et surtout celui qui éclata entre le pape et l'empereur au sujet des élections irrégulières du métropolitain de Salone, contribuèrent à rendre à peu près permanente la mésintelligence qui régnait entre eux. Cet Orient qui allait si prochainement devenir la proie de l'Islam s'obstinait à méconnaître sa meilleure chance de salut, en s'aliénant les peuples et les Églises de l'Occident, en énervant par son despotisme minutieux et vexatoire la vie chrétienne, qui avait germé si brillante et si féconde dans son sein. Il fallait à Grégoire une vigilance de tous les instants pour empêcher l'immense armée de fonctionnaires laïques, depuis l'empereur jusqu'au moindre agent du fisc, d'empiéter sur les droits et les libertés de l'Église, et surtout de relâcher ou de contester les liens de la subordination des Églises particulières envers le Saint-Siège. Il lui fallait en outre concilier cette résistance permanente et universelle avec la soumission qu'il professait et qu'il pratiquait de son mieux envers l'Empire dans l'ordre temporel. Tout en réclamant pour l'Église une liberté et une souveraineté à peu près absolues dans l'ordre spirituel, il n'hésitait pas à se déclarer lui-même l'humble sujet de César. De là un singulier mélange,

sum, cum singulis quibusque honor debitus non negatur... Recedant verba quæ vanitatem inflant, caritatem vulnerant... *Epist.*, viii, c. 30.

dans sa correspondance avec les Césars, de résolution inébranlable et de protestations obséquieuses. Du reste, il avait beau parler toujours et agir souvent en sujet docile des successeurs d'Auguste et de Constantin, ceux-ci reconnaissaient bien qu'il y avait autre chose dans cet évêque qui était à la fois le successeur direct de saint Pierre, le patriarche de tout l'Occident, le plus grand propriétaire de l'Italie, et qui avait pu déjà se poser en médiateur entre les barbares et l'Empire.

Protestation
contre l'édit
relatif
aux
moines sortis
de l'état
militaire.

On retrouve ce mélange d'extrême humilité et d'énergique résistance dans un autre conflit où la prédilection constante et naturelle de Grégoire pour les droits et les intérêts de la vie religieuse l'avait engagé dès les premiers temps de son pontificat. L'empereur Maurice avait rendu un édit qui interdisait aux fonctionnaires publics comme aux soldats d'entrer dans le clergé ou dans un monastère. Grégoire approuva la première disposition de cette loi, celle qui interdisait l'accès des offices ecclésiastiques aux fonctionnaires publics : « car, » disait-il, « ces gens-là veulent plutôt changer d'emploi que quitter le siècle ¹. » Mais, resté toujours moine par le cœur, il protesta contre la mesure relative à la vie monastique, dans une lettre dont l'éloquence et l'habileté sont célèbres et qui ne saurait être omise ici. Il commence par établir qu'il ne parle pas comme

1. Mutare sæculū, non relinquere. *Epist.*, III, 65.

pape, mais comme particulier, ami et obligé de l'empereur, ce qui peut expliquer le caractère obséquieux de certains passages : mais bientôt il s'élève à toute la hauteur du pouvoir spirituel et de la liberté des âmes.

« Celui-là est responsable envers Dieu qui manque de sincérité aux sérénissimes empereurs¹ en ce qu'il dit et qu'il fait. Pour moi, indigne serviteur de votre piété, je ne prends la parole ni comme évêque, ni comme sujet, mais du droit que je trouve dans mon cœur². Car, sérénissime seigneur, vous fûtes le mien avant que d'être celui de tous... Cette constitution, je l'avouerai à *mes maîtres*, m'a rempli de frayeur, car elle ferme le chemin du ciel à un grand nombre... Il en est beaucoup qui peuvent mener une vie chrétienne sous l'habit du siècle. Mais beaucoup aussi ne sauraient être sauvés, s'ils n'abandonnent pas toutes choses...

Lettre
célèbre
à
Maurice.

« Et qui suis-je, pour parler ainsi à mes maîtres, sinon poussière ou ver de terre³? Cependant, quand je vois cette loi s'attaquer à Dieu, maître du monde, je ne puis me taire. Car ce pouvoir sur le genre humain a été donné d'en haut à mes maîtres, afin d'aider ceux qui veulent le bien à élargir la voie

1. Il parle au pluriel, parce que Maurice avait associé son fils Théodose à l'Empire en 591.

2. Neque ut episcopus, neque ut servus jure reipublicæ, sed jure privato loquor.

3. Ego autem hæc dominis meis loquens, quid sum, nisi pulvis et vermis?

des cieus et à faire que le royaume terrestre serve le royaume céleste. Et voici qu'il est défendu à celui qui a été une fois enrôlé dans la milice terrestre d'entrer au service de Notre-Seigneur, à moins qu'il ne soit invalide ou en retraite... Voici ce que le Christ leur répondra par moi, le dernier de ses serviteurs et des vôtres : « Je t'ai fait, de secré-
« taire, comte des gardes ; de comte, César ; de
« César, empereur ; ce n'est pas assez, je t'ai fait
« père d'empereur. J'ai soumis mes prêtres à ta
« puissance, et toi tu retires tes soldats de mon ser-
« vice ¹ ! » Dites, seigneur, dites à votre serviteur ce que vous pourrez répondre à celui qui, au jour du jugement, vous parlera ainsi ².

« Peut-être croit-on qu'aucun d'eux ne se convertit de bonne foi : mais moi, votre indigne serviteur, je sais combien de soldats, convertis de mon vivant, ont, dans les monastères, donné l'exemple de toutes les vertus, et y ont même fait des miracles. Et voici une loi qui interdit toute conversion semblable. Cherchez, je vous en conjure, quel est l'empereur qui a rendu une loi pareille ³, et voyez s'il vous convient de l'imiter. Et considérez d'ailleurs que l'on veut empêcher les hommes de quitter le monde, dans un temps où la fin du monde approche.

1. Ego te de notario comitem excubitorum... Sacerdotes meos tuæ manui commisi...

2. Responde, rogo, piissime domine, servo tuo, quid venienti e hæc dicenti responsurus es ?...

3. Il dit dans une lettre suivante que ce fut Julien l'Apostat.

Car le temps n'est pas loin où, au milieu de l'incendie du ciel et de la terre, dans l'embrasement universel des éléments, entouré des archanges et des anges, des trônes, des dominations, des puissances, le juge redoutable paraîtra. Quand il pardonnerait tous les péchés, s'il ne trouve que cette seule loi portée contre lui, quelle sera, je vous prie, votre excuse?... Je vous conjure par ce juge terrible de ne pas rendre inutiles vos larmes, vos jeûnes, vos prières si abondantes en toute occasion devant Dieu, mais de tempérer ou d'abroger cette loi, car l'armée de mes maîtres croîtra d'autant plus contre l'armée ennemie que l'armée de Dieu se sera accrue pour la prière.

« Soumis du reste à votre jussion, j'ai expédié cette même loi dans les diverses provinces, et parce qu'elle ne s'accorde pas à la volonté du Dieu tout-puissant, je vous en avertis par cette supplique. J'ai ainsi rempli mon devoir des deux côtés, rendu obéissance à l'empereur, et ne me suis point tu sur ce qui m'a paru contre Dieu¹. »

Quelque modeste et humble que fût cette lettre, il n'osa la faire remettre à l'empereur par son résident ordinaire auprès de lui, mais il la confia à un médecin de Maurice qui était son ami particulier, pour qu'il la présentât en secret et dans un moment favorable. On ne sait quel fut l'effet immé-

1. *Epist.*, III, 65.

diat de cette réclamation, mais elle fut écoutée, car une lettre postérieure du pape aux métropolitains d'Illyrie et d'Italie enjoint de ne recevoir les soldats dans les monastères qu'après trois ans de noviciat, et ajoute que l'empereur consent à ces conditions ¹.

L'empereur
Maurice
assassiné
et
remplacé
par
Phocas.

Ces contestations perpétuelles avec la cour byzantine peuvent expliquer, sans l'excuser, la conduite tenue par Grégoire à la mort de l'empereur Maurice. Ce prince, infecté comme tous ses prédécesseurs de la manie d'intervenir dans les choses de l'Église et d'y intervenir avec tout le poids du pouvoir absolu, valait beaucoup mieux que la plupart d'entre eux. Grégoire lui-même a rendu justice plus d'une fois à sa piété, à son zèle pour l'Église, à son respect pour les canons ². Il a reconnu que sous son règne les hérétiques n'osaient plus ouvrir la bouche ³. On ne pouvait guère lui reprocher que son avarice. Après vingt ans d'un règne sans gloire, il eut le malheur d'abandonner douze mille captifs de son armée au fer des Avars qui, sur son refus de payer leur rançon, les massacrèrent tous. De là une révolte militaire qui fit monter Phocas sur le trône. Ce misérable fit égorger non-seulement l'empereur Maurice, tout goutteux et incapable de se défendre, mais encore ses six fils qu'il fit périr sous

1. *Epist.*, viii, 5.

2. *Ibid.*, v, 43, et xi, 25.

3. *Ibid.*, xi, 46.

les yeux de leur père, sans vouloir même épargner le dernier né, qui était encore à la mamelle, et que sa nourrice voulait sauver en mettant le sien à la place ; mais Maurice découvrit aux bourreaux cette ruse pieuse, et ne voulut pas sauver son enfant à ce prix. Il mourut en héros chrétien, en répétant les paroles du psaume : *Vous êtes juste, Seigneur, et votre jugement est équitable*. Il avait d'avance demandé à Dieu d'expier ses péchés dès ce monde par une mort violente, afin d'être épargné dans l'autre. Ce massacre ne rassasia pas Phocas, qui dans la suite immola l'impératrice et ses trois filles, le frère de Maurice et une foule d'autres. Après quoi ce monstre envoya son image et celle de sa femme à Rome, où le sénat et le peuple les reçurent avec acclamation.

23 novembre
602.

Grégoire eut le malheur de s'associer à ces lâches acclamations. Il fit transporter ces images de ses nouveaux maîtres, toutes baignées d'un sang innocent, dans l'oratoire de son palais du Latran¹. Il adressa ensuite à Phocas des félicitations inqualifiables, non pas dans la surprise du premier moment, mais sept mois après le crime². « Dieu, » dit-il, « arbitre souverain de la vie des hommes, en élève quelquefois un pour punir les crimes de plusieurs, comme nous l'avons éprouvé dans notre longue affliction ; et quelquefois, pour consoler les

Adulations
étranges
et
lamentable
faiblesse
de
Grégoire
envers
Phocas.

1. JOAN. DIAC., IV, 20.

2. *Epist.*, XIII, 31. Data mense junii, indictione vi.

cœurs affligés de plusieurs, il en élève un autre dont la miséricorde les remplit de joie, comme nous l'espérons de votre piété. C'est pourquoi nous nous sentons fortifiés par abondance de joie, en nous félicitant de ce que votre bonté est parvenue à la dignité impériale. Que les cieux et la terre s'en réjouissent avec nous¹ ! » Il écrit aussi à la nouvelle impératrice : « Aucune langue ne saurait exprimer, aucune âme ne saurait imaginer la reconnaissance que nous devons à Dieu de ce que votre sérénité est arrivée à l'empire, et que nous sommes délivrés du poids si dur que nous avons si longtemps enduré, et de ce qu'il nous survient le doux joug d'une puissance que nous pourrions supporter. Que les chœurs des anges et que la voix des hommes se réunissent pour en remercier le Créateur² ! » Il est vrai que dans cette même lettre à Phocas, et dans une autre encore, il lui indique les devoirs de sa charge, l'exhorte à faire cesser tous les désordres des règnes passés, et le supplie de faire en sorte que, sous son règne, chacun puisse jouir en paix de son bien et de sa liberté. « Car, » dit-il, « il y a cette différence entre les rois barbares

1. De qua exultationis abundantia roborari nos citius credimus, qui benignitatem vestræ pietatis ad imperiale fastigium pervenisse gaudemus. Lætentur cæli et exultet terra, etc. *Ibid.*

2. Quæ lingua loqui, quis animus cogitare sufficit quantas de serenitate vestri imperii omnipotenti Deo gratias debemus... Reddatur ergo Creatori ab hymnodicis angelorum choris gloria in cælo... *Epist.*, xiii, 39.

« et les empereurs de la république, que ceux-là
 « commandent à des esclaves, et ceux-ci à des
 « hommes libres ¹. » C'était précisément l'inverse de
 la vérité : c'était d'ailleurs un triste et coupable
 hommage adressé à un homme qui devait être
 l'un des plus odieux tyrans de son siècle, et qui
 venait de gagner l'empire par un attentat sans
 exemple même dans les annales de cette abomi-
 nable histoire.

C'est la seule tache de la vie de saint Grégoire.
 Nous ne prétendons ni la dissimuler ni l'excuser.
 A peine peut-on l'expliquer, en rappelant ce qu'il
 avait eu à souffrir des vexations de Maurice et
 de ses agents, vexations dont il s'était toujours
 énergiquement plaint, tout en rendant d'ailleurs
 justice à la piété incontestable du vieil empereur ²
 qui, comme tous ses prédécesseurs, se croyait ap-
 pelé à juger et à diriger les choses de l'Église, mais
 qui n'était rien moins qu'un persécuteur. Peut-être
 aussi voulait-il mériter ainsi le secours qu'il implo-
 rait de Phocas contre les nouvelles incursions des
 Lombards ³, ou bien adoucir d'avance les dispositions

1. Reformatur jam singulis sub jugo imperii pii libertas sua. Hoc namque inter reges gentium et imperatores reipublicæ distat, quod reges gentium domini servorum sunt, imperatores vero reipublicæ domini liberorum. *Epist.*, xii 31.

2. Cfer. *Epist.*, v, 43, aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et xi, 25, à Maxime de Salone, où il dit expressément de Maurice : Omnibus notum est piissimos dominos disciplinam servare, et in causis sacerdotalibus non miscere.

3. Cfer. *Epist.*, xiii, 38.

déjà menaçantes du tyran ¹. On a vu qu'il mêlait des conseils et des leçons indirectes à ses félicitations. Il faut encore se rappeler que les flatteries répugnantes qui se trouvent sous la plume de notre saint et grand pape étaient en quelque sorte du style officiel de ce temps-là : elles tenaient à l'avi-lissement général des mœurs publiques, à des habi-tudes de langage invétérées et usitées alors à chaque changement de règne. Sans aucun doute ses motifs étaient purs. Il n'en reste pas moins une tache sur sa mémoire et une ombre sur l'histoire de l'Église, si consolante et si lumineuse dans ce temps d'orages et de ténèbres. Mais chez les plus grands et les plus saints d'entre les mortels, la vertu est, comme la sagesse humaine, *toujours courte par quelque en-droit*.

Contraste
de
son courage
et de
sa droiture
habituelle
avec ce langage.

Grégoire, qui mourut seize mois après l'avène-ment de Phocas, n'eut pas le temps d'expier ou de réparer cette faiblesse. Nul doute qu'il ne l'eût fait, si l'occasion lui en eût été donnée. Il n'y a rien de mieux démontré, dans toute sa vie, que son intré-pidité en présence du danger et son inébranlable persévérance dans la poursuite du droit et de la vérité, une fois qu'il les avait reconnus. Toute sa carrière vient à l'appui des nobles paroles qu'il écri-vait à son *apocrisiaire* ou nonce à Constantinople : « Vous devez savoir ce que je sens, moi qui suis

1. His laudibus novos principes demulcebat... quia non eos ad tyrannidem venturos esse putabat. JOAN. DIAC., IV, 23,

résolu à mourir plutôt que de voir le siège de saint Pierre dégénérer de mon vivant. Vous connaissez mon caractère : je supporte longtemps, mais, quand j'ai une fois résolu de ne plus supporter, je vais avec joie au-devant de tous les périls ¹. » Sauf en la déplorable occurrence que nous venons de signaler, il s'est toujours montré fidèle aux instructions qu'il donnait à un évêque d'Illyrie qui gémissait de l'iniquité des juges impériaux : « Votre devoir est de résister pour la cause des pauvres et des opprimés. Si vous ne réussissez pas, Dieu vous tiendra compte de l'intention. Cherchez surtout à gagner celui qui lit dans les cœurs. Quant aux terreurs et aux faveurs humaines, ce n'est qu'une fumée que le plus léger souffle fait évanouir. Tenez pour sûr qu'il est impossible de plaire en même temps à Dieu et aux méchants. Estimez-vous d'autant plus agréable à Dieu que vous vous reconnaissez odieux aux gens pervers. Toutefois, même en défendant les pauvres, soyez grave et modéré. ² »

Mais, pour retrouver dans toute leur pureté la

1. Mores meos bene cognitos habes, quia diu porto. Sed, si semel deliberavero non portare, contra pericula lætus vado. — *Epist.*, iv, 47. — Il s'agissait de l'affaire de Maxime de Salone : la lettre est adressée à Sabinien, qui fut depuis son successeur.

2. Fraternitas tua opponere se pro pauperibus, pro oppressis debet. In omni quod agis inspectorem cordis appetite habere placatum... Nam humani terrores et gratia fumo sunt similes, qui leni aura raptus evanescit. Hoc certissime scito quod placere Deo sine pravis hominibus displicere nullus potest... Ipsa tamen defensio pauperum moderata et gravis sit. *Epist.*, x, 35.

grandeur de son âme et l'influence de son génie sur les destinées de l'Église, il faut se détourner de ce Bas-Empire condamné à une irremédiable décadence, et où les semences du schisme germaient au sein d'une abjecte servitude. La vie et l'honneur sont ailleurs. Grégoire sut le reconnaître.

Grégoire
se tourne
vers les races
nouvelles.

Il ne se contenta pas du rôle imposant de défenseur de Rome, de protecteur de l'Italie et de médiateur entre les Grecs et les Lombards. Il fit plus. En se tournant vers les peuples germaniques, il montrait la voie par où l'Église romaine et avec elle l'âme et l'avenir de l'Occident pouvaient s'émanciper du joug déshonorant de Byzance.

L'empire romain n'existait plus dans sa forme première. Ce comble d'opprobre avait cessé. Le monde civilisé échappait à cette domination absolue exercée par des monstres ou des aventuriers et admirée de nos jours par des âmes basses qui eussent mérité de vivre sous Caracalla ou sous Arcadius. Le genre humain avait fini par sentir sa honte. On peut supporter sans rougir le joug d'une nation libre, quelque inique et cruel que soit souvent ce joug; mais obéir à un peuple lui-même asservi au plus répugnant despotisme, c'est trop exiger de la bassesse humaine. Le monde s'était donc insurgé contre Rome, et l'insurrection avait partout triomphé.

Il fallait empêcher les barbares victorieux et les pays ravivés par la rude épreuve de la conquête

de confondre dans une réprobation commune le fantôme odieux de la vieille Rome impériale avec cette jeune Église dont Dieu, par un secret miracle de sa providence, avait établi le siège souverain au foyer même de cet empire qui l'avait si cruellement persécutée, qu'elle avait en vain essayé de régénérer après l'avoir converti, mais qu'elle devait désormais effacer et remplacer dans le monde. Il fallait empêcher Constantinople de se croire héritière de Rome et de venir implanter sa dégradante et égoïste domination à côté de l'autorité tutélaire et jusqu'alors irréprochable des papes. Les Franes, les Visigoths, les Lombards, les Anglo-Saxons, entrent en scène : ils inaugurent les destinées des races qui sont encore après treize siècles à la tête de l'humanité. Ils inclineront volontiers leur force juvénile et indomptée devant la pure et naissante majesté de l'Église, mais non devant la servitude décrépète de l'empire bysantin.

Grégoire fut l'homme prédestiné à l'œuvre de transition salutaire et décisive. En lui l'indépendance spirituelle et temporelle de l'Occident se prononce. Il est le premier des papes qui se préoccupe surtout des races occidentales, qui s'associe, en le dirigeant, au mouvement ascensionnel des conquérants germaniques. Il est leur ami, leur éducateur et leur maître. Pour les assimiler à l'Église, pour la ployer à leurs instincts et à leurs raisons, sans compromettre l'élément traditionnel et l'autorité

Il se sert
des peuples
Germaines
pour
émanciper
l'Église
et
l'Occident
du joug
bysantin.

souveraine dont le foyer immuable devait rester debout au milieu de Rome désolée, il ne fallait rien moins que le tendre et patient génie de Grégoire et de ses successeurs.

Longtemps pressé entre les Lombards et les Byzantins, entre la férocité encore inassouvie des barbares et la décrépitude vexatoire du despotisme, Grégoire, avec cet instinct de l'avenir que Dieu accorde quelquefois aux âmes pures, chercha ailleurs un appui pour l'Église romaine. Son regard se porta sur des races nouvelles qui n'étaient guère moins féroces que les Lombards, mais qui ne pesaient pas comme eux sur l'Italie et sur Rome, et qui manifestaient déjà des conditions de force et de durée.

L'Occident se séparait de plus en plus de l'Orient¹. Le patriarche de Constantinople, malgré les titres orgueilleux dont il paraît sa servitude, tombait de plus en plus au premier rang de la domesticité impériale. Les patriarches d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem, allaient être balayés par l'islamisme. Rome restait seule debout, sans cesse violée, mais non encore asservie. L'Afrique et l'Illyrie, qui dépendaient encore alors du patriarcat d'Occident, dont Rome était le siège, allaient l'une succomber sous le fer des Arabes, l'autre se confondre avec les domaines du César de Constantinople. Mais les grandes églises des nouveaux royaumes du Nord

1. LAU., op. cit., p. 179 et 189.

et de l'Occident pouvaient compenser et au delà cette perte.

La rupture de tous les liens politiques de la Gaule, de l'Espagne, de la Bretagne, avec l'empire romain, avait dû naturellement relâcher les liens qui rattachaient les Églises de ces diverses contrées avec Rome. Pour renouer ces liens, pour préserver ces Églises d'être submergées par les institutions féodales qui allaient prévaloir dans le nouvel ordre social, il n'y avait rien de mieux à faire que de contracter alliance avec les races germaniques qui avaient remplacé la domination romaine. Grégoire prit cette glorieuse et salutaire initiative. Nous verrons plus loin ce qu'il fit pour l'Espagne et pour la Grande-Bretagne. Constatons d'abord qu'il choisit la Gaule, l'Église et la royauté franques pour devenir le noyau des grandes chrétientés germaniques. Il se rattachait ainsi la seule nation qui fût restée orthodoxe parmi les Barbares, que l'arianisme infectait encore partout. Il fondait l'alliance qui devait, deux siècles plus tard, affranchir définitivement le Saint-Siège de tout joug étranger, de la domination byzantine comme de la violence des Lombards.

Ses
relations
avec
les Francs.

On ne voit pas que, comme son prédécesseur Pélage II, il ait appelé les Francs au secours de l'Italie contre les Lombards; ils y étaient déjà venus, et trois invasions franques¹ n'avaient produit qu'un

1. En 580, 589 et 590.

surcroît de calamités pour la population du nord de la péninsule. Il suivit une autre voie et entra d'abord en relation plus intime avec l'Église des Gaules, à l'occasion des domaines que possédait l'Église romaine en Provence, et qui étaient depuis longtemps à l'abandon, comme tous les vastes territoires qui constituaient déjà le patrimoine de saint Pierre. Un saint moine de l'île de Lérins, Virgile, était alors évêque d'Arles et métropolitain de la Provence. Grégoire lui accorda, sans préjudice du droit du métropolitain, le pallium, et le constitua son vicaire dans la partie des Gaules qui dépendait du roi Childebert, en lui enjoignant de travailler surtout à extirper les vices radicaux de l'Église gallo-franque, la simonie et l'élection des laïques à l'épiscopat¹. Il prit occasion de là pour s'adresser directement à ce jeune roi Childebert II, qui régnait en Bourgogne et en Austrasie, et à sa mère Brunehaut, tant pour leur recommander d'appuyer Virgile dans l'exécution des décrets apostoliques que pour leur demander de protéger le prêtre Candide, qu'il chargeait de la gestion des domaines pontificaux en Gaule. C'est dans une de ces lettres à Brunehaut qu'on rencontre, au sujet de l'éducation qu'elle avait donnée à ses descendants et des autres vertus qu'il lui supposait, ces compliments emphatiques qu'on lui a si souvent reprochés et qui sont si peu d'accord avec tout ce que nous savons

Le moine
Virgile
à Arles.

Juin 595.

Lettres
de
Grégoire
à
Childebert
et à
Brunehaut.

1. *Epist.* iv, 50.

de la vie de cette trop fameuse princesse. Mais il faut aussi convenir qu'à côté de ces éloges, empruntés au style adulateur de la cour de Bysance dont il avait trop appris à imiter les formules, Grégoire adressait au jeune Childebert le plus noble langage qui eût encore été adressé par un pontife à un roi. Il commençait, par les paroles qu'on va lire, à faire entendre cette grande voix de la papauté qui devait pendant mille ans être l'organe suprême de la justice et de l'humanité auprès des princes et des peuples : « Autant la dignité royale est au-dessus des autres hommes, autant votre royauté l'emporte sur les autres royautés des nations. C'est peu d'être roi quand d'autres le sont, mais c'est beaucoup d'être catholique, quand d'autres n'ont point de part au même honneur. Comme une grande lampe brille de tout l'éclat de sa lumière dans les ténèbres d'une profonde nuit, ainsi la splendeur de votre foi rayonne au milieu de l'obscurité volontaire des peuples étrangers... Afin donc de surpasser les autres hommes par les œuvres comme par la foi, que Votre Excellence ne cesse pas de se montrer élémente envers ses sujets. S'il y a des choses qui vous offensent, ne les punissez point sans discussion. Vous commencerez à plaire davantage au Roi des rois, quand, restreignant votre autorité, vous vous croirez moins de droit que de pouvoir ¹. »

1. Si qua sunt quæ ejus animum offendere valeant, ea indiscussa non sinat. Tunc enim vere Regi regum.. amplius placebit, si, potesta-

Autres
relations
de
Grégoire
avec
Brunehaut.

Après la mort prématurée de Childebert II en 596, et pendant la minorité de ses héritiers, Brunehaut, demeurée régente de ses deux royaumes, c'est-à-dire de l'est et du sud-est de la Gaule, eut avec Grégoire des relations de plus en plus intimes et fréquentes. Elle lui demanda le pallium pour l'évêque d'Autun, et il n'accorda cette distinction si enviée au prélat bourguignon qu'en insistant de nouveau auprès de la reine sur la nécessité d'extirper la simonie, de détruire ces restes d'idolâtrie qui se mêlaient encore au christianisme des Francs et des Burgondes, de réformer la vie scandaleuse de certains prêtres qui vivaient avec des femmes, et enfin de mettre un terme à cette invasion de laïques non préparés dans le sacerdoce et jusque dans l'épiscopat, qu'il appelait énergiquement *l'hérésie des néophytes*¹.

Il lui adressa, en qualité de légat, Cyriaque, abbé de son propre monastère de Saint-André à Rome, pour tenir un concile à l'effet de remédier à tous ces désordres. Ce concile ne fut pas assemblé : mais en 602 Brunehaut et son petit-fils Thierry; roi de Bourgogne, envoyèrent une ambassade à Grégoire pour négocier par son entremise avec l'empereur bysantin un traité d'alliance offensive et défensive contre

tem suam restringens, minus sibi crediderit licere quam potest. *Epist.*, vi, 6. — N'est-ce point là une traduction anticipée de la belle maxime si bien formulée par notre vieux jurisconsulte Bodin : *le pouvoir de tout faire n'en donne pas le droit.*

1. *Epist.*, vii, 5. Cfer. x, 33, xi, 63, 69.

les Avars, qui menaçaient également l'Empire et les royaumes francs. On voit comment le rôle politique et social de la papauté se développait graduellement et naturellement sous le pontificat du premier des moines qui ait siégé sur la chaire de Pierre. La catastrophe de Maurice empêcha sans doute cette négociation d'aboutir; mais l'ambassade bourguignonne avait encore pour but d'obtenir du pape la confirmation de deux monastères et d'un hôpital que Brunehaut venait de fonder à Autun ¹.

Ce fut alors que, sur la demande expresse de la royauté franque, Grégoire rendit ce fameux diplôme où pour la première fois la subordination directe du pouvoir temporel au pouvoir spirituel est nettement formulée et reconnue. L'inviolabilité des personnes et des propriétés et la liberté électorale des trois nouvelles communautés monastiques d'Autun sont placées sous la sauvegarde de l'autorité papale et d'une pénalité qui est ainsi formulée : « Si quel-
 « qu'un des *rois*, des évêques, des juges ou autres
 « personnes séculières, ayant connaissance de cette
 « constitution, ose y contrevenir, qu'il soit privé de
 « la *dignité de sa puissance et de son honneur*, et
 « qu'il sache qu'il s'est rendu coupable au tribunal
 « de Dieu. Et s'il ne restitue ce qu'il aura mécham-

Diplôme
d'Autun
qui proclame
la
suprématie
temporelle
de
la papauté
sur
la royauté.

1. L'un de filles, dédié à Notre-Dame et à saint Jean, l'autre d'hommes, dédié à saint Martin; l'hôpital en l'honneur de saint Andoche était aussi un monastère de religieux.

« ment enlevé, ou ne déplore par une digne pénitence ce qu'il aura fait d'illicite, qu'il soit éloigné du très-saint corps et sang de notre Dieu et Sauveur, et qu'il demeure assujetti dans le jugement éternel à une vengeance sévère¹. »

Ainsi commençait à s'écrire, par la main de l'Église, mais avec le consentement de la royauté élective et limitée des races conquérantes, le nouveau droit de l'Occident, celui que, cinq siècles après le moine Grégoire I, devaient invoquer et appliquer dans toute son étendue le moine Grégoire VII et ses successeurs. Rien ne peint mieux d'ailleurs la différence du sentiment et de l'attitude de la papauté envers les rois des peuples germaniques et les empereurs byzantins, que le contraste entre ce diplôme et l'obéissance presque passive dont saint Grégoire fait profession même dans ses protestations les plus vives contre certains actes de la Cour impériale. Rien

1. Si quis vero regum, sacerdotum, judicum personarumque secularium hanc constitutionis nostræ paginam agnoscens, contra eam venire tentaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat eumque se divino judicio de perpetrata iniquitate cognoscat. Et nisi vel ea quæ ab illo male ablata sunt restituat, vel digna penitentia illicite acta defleverit, a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini nostri Redemptoris J. C. alienus fiat atque in æterno examine districtæ ultioni subjaceat. *Epist.*, XIII, 8, 9 et 10. — Oudin et Launoy ont contesté l'authenticité de cette clause, mais elle a été mise hors de doute par Mabillon et les éditeurs Bénédictins de saint Grégoire le Grand. Il y a trois diplômes identiques pour les trois monastères. Yépes en donne un quatrième semblable pour le fond en faveur du monastère de Saint-Médard à Soissons, mais on s'accorde à le regarder comme faux.

aussi n'est plus propre à démentir la distinction chimérique qu'il paraît établir dans sa lettre à Phocas entre les empereurs romains et les rois barbares.

Grégoire ne se borna pas à ces relations avec les princes et les évêques d'Austrasie et de Bourgogne. Il écrivit à Clotaire II, roi de Neustrie, et aux principaux évêques de cette partie des Gaules, pour leur recommander l'œuvre de la conversion des Anglo-Saxons, objet de sa prédilection spéciale, que les plus graves embarras ne lui firent jamais perdre de vue et pour laquelle il avait d'ailleurs trouvé dans Brunehaut une coopération zélée. Il entra aussi à cette occasion en correspondance avec les principaux évêques du Nord et de l'ouest de la Gaule : il leur enjoignait, comme aux évêques de Bourgogne et d'Austrasie, avec les plus vives instances, de combattre les divers abus ecclésiastiques, les ordinations illicites, mais surtout la simonie, qu'il qualifie partout d'hérésie, qui faisait chaque jour d'effrayants progrès, se déguisait sous mille formes diverses, infectait déjà tous les grades de la hiérarchie ecclésiastique dans tous les pays chrétiens, et menaçait de ronger comme un chancre la vigueur et la beauté de l'Église, grâce à la connivence ou à la complicité d'un trop grand nombre d'évêques¹.

Relations
avec
les évêques
de
Neustrie

1. Has pestíferas hæreses cernens per sacerdotum conniventiam siv taciturnitatem magis magisque diffusis muneribus quasi pestifer cancer... corrodere... ac corrumpere... JOAN. DIAC., *Vit. S. Greg.*, III, 4.

Son
respect
pour
l'épiscopat

Dans toutes ses relations avec les évêques non-seulement des Gaules, mais de toute la chrétienté, on le voit toujours fidèle au respect affectueux que lui inspiraient le caractère et le pouvoir épiscopal, et qu'il avait exprimé avec tant d'éloquence dans la lutte sur le titre de patriarche universel. « A Dieu ne « plaise, » écrivait-il, « que je veuille dans aucune « Église enfreindre les décrets de nos ancêtres « au préjudice de mes collègues dans le sacer- « doce : car je me ferais injure à moi-même en « portant atteinte aux droits de mes frères. » Et ailleurs : « Tenez ceci pour certain en matière de « privilège ecclésiastique, que nous voulons con- « server à chaque Église particulière ses droits, tout « comme nous défendons les nôtres... J'aspire à « honorer par tous les moyens mes frères dans « l'épiscopat¹. » Il n'en sut pas moins donner à la juridiction du Saint-Siège une extension et une autorité qui n'avaient jamais été mieux constatées. Il l'étendit jusqu'à Jérusalem, et au delà des extrémités du monde romain, en Irlande et en Ibérie. Il répondit à des consultations qui lui venaient du Caucase, et encouragea des tentatives faites pour convertir la Perse. Il réduisit dans de justes limites le pouvoir des métropolitains, qui semblaient vou-

1. Mihi injuriam facio, si patrum meorum jura perturbo. *Epist.*, II, 25... Sicut nostra defendimus, ita singulis quibusque Ecclesiis sua jura servamus... Fratres meos per omnia honorare cupio. *Epist.*, II, 47. Cfer. I, 23, III, 29.

loir se créer un droit supérieur à celui des autres évêques et indépendant du Saint-Siège : il établit qu'aucun d'entre eux ne pourrait être ordonné sans la confirmation du pape. Ses luttes avec les métropolitains de Cagliari, de Ravenne et surtout de Salone, constituèrent l'une des plus rudes épreuves de son pontificat ; mais il vint à bout de toutes les résistances. Partout son regard vigilant et son éloquente voix allaient provoquer le rétablissement et l'exacte observance des canons, et surtout la liberté des élections épiscopales, qui appartenaient alors au clergé et au peuple de chaque évêché. Il fallait des motifs très-pressants pour qu'il dérogeât à cette liberté ou intervînt même indirectement dans ces choix. Lors de la vacance du siège de Milan, on lui annonça qu'on voulait élire un de ses intimes amis ; il répondit : « Ma résolution déjà ancienne est de ne « jamais me mêler, au profit de qui que ce soit, de « la collation de charges spirituelles : je me bornerai à suivre l'élection que vous allez faire afin « que Dieu vous accorde un pasteur qui vous mène « dans les pâturages de la parole divine¹. »

et pour
la liberté
des élections.

Mais, moins il voulait intervenir dans la désignation des élus, et plus il exigeait que les élus remplissent rigoureusement les conditions des lois canoniques².

1. Quia antiquæ meæ deliberationis intentio est ad suscipienda pastoralis curæ onera pro nullius unquam misceri persona, orationibus prosequeor electionem vestram... *Epist.*, III, 29.

2. LAU., *op. cit.*, p. 115.

Sa vigilante
sollicitude
pour
l'observation
des lois
canoniques.

Il ne se bornait pas à refuser de reconnaître le sujet élu contre les canons : il l'excluait de toute dignité ecclésiastique, et allait quelquefois jusqu'à lui faire subir une détention pénitentielle dans quelque monastère, en compagnie des évêques qui l'avaient consacré¹. Il n'hésitait pas à déposer les évêques qui se montraient indignes de leur charge². Il exerçait sur ceux qu'il en jugeait dignes une surveillance attentive et infatigable pour les astreindre à la résidence, aux visites pastorales, à ce grand art de la prédication qu'il exerçait personnellement avec tant d'éloquence et d'assiduité, même au milieu des embarras du pontificat suprême. Il leur recommandait de mettre leur vie intérieure d'accord avec la solennité extérieure de leurs fonctions et de leurs démonstrations pieuses; car, dit-il, la prière est vaine, si la conduite est mauvaise³. Il ne se contentait pas de mœurs régulières et d'une foi irréprochable : il les voulait encore suffisamment pourvus d'énergie et de capacité, car « au temps où nous sommes, » disait-il, « il ne faut confier le pouvoir qu'à ceux qui sauront se préoccuper non-seulement du salut des âmes, mais aussi de la défense et des intérêts temporels de leurs subordonnés⁴. » Son autorité

1. *Epist.*, xiii, 45.

2. Par exemple, Demetrius, évêque de Naples.

3. Nam inanis fit oratio, ubi prava est actio. *Epist.*, xi, 51, aux évêques de Sicile.

4. Talis hoc tempore in arce regiminis... qui... de extrinseca subjectorum utilitate et cautela sciat esse sollicitus. *Epist.*, x, 62.

sérieusement paternelle dédaignait les hommages puérils ou vexatoires. Il écartait avec répugnance les démonstrations outrées de respect envers lui où se complaisaient certains évêques. « Jen'aime pas, » disait-il, « ces exagérations vaines et sottes¹. » Il fixa à cinq ans au lieu de trois le terme des visites périodiques et obligatoires des évêques à Rome. Les prêtres et tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique furent toujours l'objet de la même sollicitude et de la même sévère vigilance.

Sa vaste correspondance témoigne à la fois de l'activité infatigable de son administration, de son zèle ardent pour la justice et la discipline, ainsi que du développement croissant des questions canoniques et disciplinaires, qui tendaient à remplacer, dans l'Occident surtout, les questions dogmatiques suffisamment élaborées dans les cinq conciles généraux qui s'étaient tenus jusque-là.

Sa
correspondance.

A ces yeux d'argus qu'il promenait sans cesse sur le monde chrétien² n'échappèrent pas les vastes domaines de l'Église qui, sous le nom de patrimoine de saint Pierre, s'étaient déjà formés, non-seulement en Gaule, comme on l'a déjà vu, mais en Afrique, en Corse, en Dalmatie, en Sicile et surtout dans le midi de l'Italie. La négligence et la confusion y régnaient avant lui. Il n'omit rien pour y rétablir

Ordre
retabli
dans le
patrimoine
de
saint Pierre.

1. Quia vana et stulta superfluitas non delectat. *Epist.*, 1, 36.

2. Velut argus quidem luminosissimus per totius mundi latitudinem... oculos circumtulit... *JOAN. DIAC.*, II, 55.

l'ordre et les remettre en valeur. Ses épîtres montrent qu'il ne trouvait aucun détail au-dessous de lui pour arriver à ce but, et qu'il s'appliquait surtout à y faire régner la plus exacte justice. On y reconnaît à chaque pas l'esprit du disciple de saint Benoît, du moine appréciateur économe, attentif et équitable, des droits du travail. Il écrivait à Pierre, administrateur de l'Église romaine en Sicile, cette lettre qui mérite d'être inscrite au rang des plus nobles titres de la papauté : « Nous avons appris que l'on diminue aux paysans sujets de l'Église le prix du blé dans les temps d'abondance : nous voulons qu'on le paye toujours suivant le prix courant... Nous défendons que les fermiers payent au delà du prix de leur bail, et nous retrancherons toutes les exactions honteuses qui excéderont les sommes prescrites selon leurs forces. Et pour qu'après notre mort même nul ne puisse les charger de nouveau, faites-leur donner une investiture par écrit qui porte la somme que chacun doit payer... Nous ne voulons pas que les coffres de l'Église soient souillés par des gains sordides ¹. »

1. Quia nos sacculum Ecclesiæ ex lucris turpibus nolumus inquinari. *Epist.*, 1, 44. — Cfer. II, 32; c'est dans cette dernière que se trouve ce passage, si souvent cité, qui indique à la fois la simplicité et la modestie du grand homme : « Vous m'avez envoyé un mauvais cheval et cinq bons ânes : je ne puis monter le cheval parce qu'il est mauvais, ni les ânes parce que ce sont des ânes; si vous voulez aider à notre entretien, envoyez-nous des choses qui nous conviennent. » On voit ailleurs que les domaines ecclésiastiques en Sicile nourrissaient quatre cents étalons.

Ami dévoué des paysans, qui sortaient à peine des étreintes mortelles de la fiscalité romaine pour tomber entre les mains moins habilement rapaces, mais plus brutales, des conquérants barbares, il s'appliquait surtout à faire réduire leurs redevances, à garantir la liberté de leurs mariages, la sécurité de leurs possessions, l'inviolabilité de leurs successions. Il avait placé à la tête de ses domaines, dans chaque province, non plus des séculiers, mais des ecclésiastiques imbus de son esprit, et à qui il faisait promettre devant le tombeau de saint Pierre de gérer le patrimoine de l'Église comme le bien des pauvres et des laboureurs ; il étendait cette sollicitude bien au delà des limites de ses propres possessions, et l'on aime à voir le chef de l'Église universelle se détourner de ses luttes avec les Lombards et avec Bysance pour prendre en main les intérêts de quelques obscurs cultivateurs de l'île de Sardaigne. « J'ai appris, » écrit-il à l'évêque de Cagliari, « que certains laïques, chargés de la gestion de votre patrimoine, ont commis des déprédations au détriment de vos paysans et refusent de rendre leurs comptes : sachez qu'il vous convient, après avoir examiné cette cause avec la dernière rigueur, de prononcer selon la justice entre vos paysans et ces gens, afin de leur faire rendre gorge, s'il y a lieu ¹. »

Il
protège
les
paysans,

1. In rusticorum vestrorum deprædationibus... depreheni... Con-
venit inter eos Ecclesiæque vestræ rusticos causam examinari subti-
lius. *Epist.*, ix, 65.

les
hommes
libres,

Il était partout l'homme de la justice et de la liberté. Ce n'était pas seulement pour les intérêts de l'Église, de ses biens ou de ses vassaux, que s'enflammait son zèle. C'était le droit et la liberté de tous qu'il prétendait défendre, par l'ascendant de son autorité spirituelle et la liberté de son langage pontifical, contre les exactions, les violences arbitraires et les cruautés des magistrats impériaux¹, et s'adressant à l'ex-consul Léontius, envoyé de l'empereur Maurice, il posait ce grand principe de politique chrétienne, toujours si méconnu, mais toujours si irréfragable : « Vous devez veiller à la liberté de ceux que vous avez à juger comme à la vôtre même : et si vous voulez que vos supérieurs ne foulent pas aux pieds la vôtre, sachez honorer et garder celle de vos inférieurs². »

les
esclaves

Tous les opprimés, toutes les victimes de la force ou de l'iniquité, trouvaient en lui un champion³. On le voit s'indigner du « crime atroce et inouï » qu'avait commis un vassal du diocèse de Messine, en enlevant la jeune femme de son filleul pour la vendre à un autre : ce n'est pas le coupable seule-

1. Libertatem uniuscujusque hominis contra judicium insolentias liberis vocibus defendebat... cunctorum judicium cupiditates vel scelera quasi cuneo frenoque pontificii sui... restringebat. JOAN. DIAC., II, 47, 48.

2. Libertatem eorum... ut vestram specialiter attendere debetis... subjectorum vestrorum honorando libertatem custodite. *Epist.*, X, 51.

3. Ab adversis potestatibus prægravatos fortissimus miles Christi Gregorius viriliter defendebat... JOAN. DIAC., IV, 21.

ment, c'est l'évêque qui laisse impunis de tels attentats, qu'il menace de la vindicte canonique¹.

On dirait qu'il signe d'avance l'abolition de l'esclavage dans ce préambule d'un acte d'affranchissement : « Puisque le Rédempteur et le Créateur du
« monde a voulu s'incarner dans l'humanité afin
« de rompre par la grâce de la liberté la chaîne de
« notre servitude et de nous restituer à notre li-
« berté primitive, c'est bien et sainement agir que
« de rendre le bienfait de la liberté originelle aux
« hommes que la nature a faits libres, et que le
« droit des gens a courbés sous le joug de la servi-
« tude. C'est pourquoi vous, Montanus et Thomas,
« serviteurs de la sainte Église romaine, que nous
« servons aussi avec l'aide de Dieu, nous vous
« faisons libres à partir de ce jour et citoyens
« romains, et nous vous relâchons tout votre pé-
« cule². » Jusque dans ses expositions théologiques, dans ses commentaires sur Job, cette image de la servitude le poursuivait encore : « Ici-bas, » dit-il, « le pécheur pénitent est comme l'esclave qui a fui son maître, mais qui n'est pas encore libre : il a déserté son péché par la contrition ; mais il lui faut encore craindre le châtement. Il ne sera vraiment affranchi, vraiment libre, que dans le ciel, où il ne

1. *Epist.*, vi, 13.

2. *Dirupto quo tenebamur capti vinculo servitutis... salubriter agitur, si homines, quos ab initio natura liberos protulit, et jus gentium jugo substituit servitutis, in ea qua nati fuerant manumittentis libertate reddantur.* *Epist.*, vi, 12.

pourra plus douter de son pardon, où il perdra jusqu'au souvenir de sa faute, et où il goûtera la sécurité et la joie de la liberté¹. »

En attendant que cette terrible tache de l'esclavage pût s'effacer entièrement sous la plénitude de la lumière du christianisme, Grégoire prescrivit que tout esclave païen ou juif qui voudrait se faire chrétien fût racheté aux frais de l'Église : il ne voulait surtout pas souffrir que les chrétiens restassent esclaves des juifs. Quand il ne parvenait pas à les affranchir par les voies légales, il les faisait racheter avec les fonds du trésor ecclésiastique². Et cependant il repoussait énergiquement les mesures de rigueur et les violences populaires dont les juifs étaient déjà victimes au sein de la chrétienté naissante. Sa conduite et ses préceptes à ce sujet forment le contraste le plus frappant avec les odieux traitements que la fougue intolérante des nouveaux chrétiens infligeait dès lors aux enfants d'Israël en Gaule et en Espagne³. Il interdit sévèrement aux évêques d'Arles et de Marseille de les baptiser de force. Il obligea les évêques de Terracine, de Pa-

et
les
juifs.

1. Servus ergo hic jam fugit dominum, sed liber non est... Ibi ergo... ubi jām... de ejus indulgentia liber exsultet. *Moral.*, I, IV, c. 36.

2. Si quos christianorum pro longitudine itineris per provincias ab Hebræorum servitio *per legalem violentiam* liberare non poterat, suis pretiis redumendos esse censebat... *JOAN. DIAC.*, IV, 44. Cfer. 46.

3. Chilpéric, roi de Neustrie, les fit baptiser de force en 582. Sigebert, roi des Visigoths, fit en 613 une loi pour faire bâtonner et exiler d'Espagne tout juif qui ne se laisserait pas baptiser.

lerme et de Cagliari à leur restituer les synagogues dont ils avaient été expulsés. « C'est par la douceur, » écrivait-il à ces prélats, « par la bonté, les exhortations, qu'il faut ramener à l'unité les infidèles, de peur d'éloigner par la terreur et les menaces ceux que la prédication charitable et la crainte du jugement dernier n'auront pas engagés à la foi. Il faut user d'une telle modération avec eux qu'ils ne nous résistent pas : mais il ne faut pas les amener malgré eux, puisqu'il est écrit : Je vous offrirai un sacrifice volontaire¹. »

On peut affirmer que ce sentiment d'une intelligente et généreuse charité présida toujours à ses efforts généreux pour déraciner les restes du paganisme, ainsi que l'hérésie et le schisme, dans les contrées où son autorité l'emportait sur toute autre. Et s'il a semblé parfois y déroger par des mesures de rigueur que l'on regrette de trouver dans l'histoire d'une si belle vie, il faut reconnaître qu'il resta toujours bien en deçà de ce que semblaient autoriser les lois et les mœurs de son temps. C'est ainsi qu'on regrette de le voir autoriser des punitions corporelles contre les Barbariciens, peuplade païenne d'Afrique que les Vandales avaient reléguée dans l'île de Sardaigne², et enjoindre ailleurs soit de faire

Sa
conduite
euvers
les païens

1. *Epist.*, I, 35; VII, 5, 2.

2. Jam Barbaricos, Sardos et Campaniæ rusticos, tam prædicationibus quam verberibus emendatos a paganizandi vanitate removerat. JOAN DIAZ., III, 1.

payer des redevances plus élevées aux païens qui refusaient de se convertir¹, soit d'allécher les juifs au baptême par l'appât d'une diminution du tiers de leurs fermages.

Il donne déjà cette triste raison qui a servi depuis à d'autres convertisseurs : « S'ils ne se convertissent pas assez sincèrement, leurs enfants du moins seront baptisés avec de meilleures dispositions². » Mais c'était encore un progrès sur la coutume des juges, et même des évêques, qui donnaient à prix d'argent aux paysans la permission d'adorer leurs dieux, et prélevaient ce tribut même après la conversion de ces païens. Il interdisait avec soin toute vexation imposée aux catholiques anciens ou nouveaux sous prétexte d'hérésie, et toute violence contre les schismatiques même obstinés³. Il n'en réussit pas moins à détruire en Afrique l'hérésie des

1. *Epist.*, IV, 26. Je ne puis m'empêcher de rappeler ici que, au XVIII^{me} siècle, les puritains du Maryland employèrent précisément le même moyen dès qu'ils eurent la majorité, pour essayer de pervertir les catholiques qui les avaient reçus dans cette colonie fondée par eux, sous la condition expresse de la liberté religieuse pour tous. Voir ED. LABOULAYE, *Histoire des États-Unis*, t. I.

2. *Epist.*, V, 8. — C'est ce que répétait M^{me} de Maintenon, après la révocation de l'édit de Nantes.

3. Sub prætextu hæresis affligi quempiam veraciter profitentem fidem catholicam non sinamus... *Epist.*, V, 15. — Schismaticos ad recipiendam satisfactionem venire invitabat, quibus etiam, si nusquam ad unitatem Ecclesiæ redire voluissent, *nullam se facturum violentiam promittebat*. JOAN. DIAC., IV, 37. *Epist.*, IV, 49. — Notons encore son extrême douceur envers certains chrétiens de l'île de Corse qui étaient retombés dans le paganisme. *Epist.*, VIII, 1.

donatistes, qui durait depuis près de deux siècles, et qui avait usé les forces de saint Augustin : il y procéda avec autant de prudence que d'énergie, en respectant les anciens usages non contraires à la foi catholique, et en refusant d'approuver les mesures trop rigoureuses décrétées par le concile de Carthage contre les évêques qui ne poursuivaient pas les hérétiques avec assez d'ardeur¹. A partir de ce concile, tenu en 594, les donatistes disparaissent de l'histoire.

et les
Donatistes.

Il eut également le bonheur de terminer le schisme dit d'Aquilée, qui depuis un demi-siècle séparait du corps de l'Église les évêques de la Vénétie et de l'Istrie, défenseurs obstinés des *trois chapitres* condamnés au cinquième concile général ; et quoique ce schisme eût pour base une sorte d'insurrection du sentiment latin ou italien contre l'intervention intempérante des empereurs d'Orient dans les jugements théologiques, Grégoire eut surtout à vaincre les artifices que les agents bysantins mettaient à entretenir la division.

Il
termine
le schisme
des
Trois Chapitres.

On sait quels sont les services qu'il a rendus à la Liturgie. Aucun pape ne l'a égalé sous ce rapport. Complétant et ordonnant l'œuvre de ses prédécesseurs, il a donné au saint sacrifice de la messe, à l'office de l'Église romaine, sa forme définitive, dans le célèbre Sacramentaire qui, retouché et aug-

Services
rendus
à
la liturgie

1. *Epist.*, v, 5.

et à
l'art chrétien.

menté pendant les siècles suivants, est demeuré le monument le plus auguste de la science liturgique. On peut dire en outre qu'il a créé et sauvé d'avance l'art chrétien, en fixant, bien avant que la persécution des iconoclastes en eût fait un devoir pour l'Église, la vraie doctrine relative au culte des images, dans cette belle lettre à l'évêque de Marseille, où il lui reproche d'avoir brisé par excès de zèle contre l'idolâtrie les statues des saints, et lui rappelle que de toute antiquité l'histoire des saints a été représentée en peinture; que la peinture est pour l'ignorant ce que l'écriture est pour celui qui sait lire, et que les images sont principalement utiles au pauvre peuple¹.

Mais sa mémoire est surtout associée, dans l'histoire du culte catholique, à cette branche de l'art religieux qui s'identifie avec le culte même, et qui importe le plus à la piété comme à l'innocente joie du peuple chrétien².

Chant
grégorien.

Le nom de *Chant grégorien* rappelle à tous sa sollicitude pour recueillir les anciennes mélodies de l'Église, pour les assujettir aux règles de l'harmonie et les disposer selon les exigences de l'office divin. Il eut la gloire de donner au chant ecclésiastique

1. *Epist.*, xi, 13.

2. Dans plusieurs églises et pendant plusieurs siècles on chantait avant l'Introït du premier dimanche de l'Avent une prose en l'honneur de saint Grégoire, où se trouvent ces vers :

Tradidit hic cantum populis normamque canendi,
Quod Domino laudes referant nocturne dicque.

GERBERT, *de Cant. et Mus. sacrii*, t. 1, lib. 2, ap. LAU., 245.

ce caractère suave et solennel en même temps que populaire et durable, qui a traversé les siècles et auquel il faut toujours revenir après les aberrations trop prolongées de l'esprit de frivolité ou d'innovation. Il dressa lui-même dans son Antiphonaire le recueil des chants anciens et nouveaux ; il composa le texte et la musique de plusieurs hymnes que l'Église chante encore de nos jours ; il établit à Rome la célèbre école de musique religieuse où la Gaule, la Germanie, l'Angleterre, toutes les nations chrétiennes vinrent tour à tour puiser en essayant avec plus ou moins de bonheur de s'assimiler la pureté des modulations italiennes¹. Une gracieuse légende répandue au Moyen Age montre le grand effet qu'avait produit sur l'esprit de tous ces peuples le service rendu par Grégoire : à l'en croire, c'est en considérant l'attrait exercé par la musique profane qu'il fut entraîné à chercher si l'on ne pouvait pas comme David consacrer la musique à l'honneur de Dieu. Et comme il rêvait une nuit à ce sujet, il eut une vision où l'Église lui apparut sous la forme d'une muse magnifiquement parée, qui écrivait ses

1. Tous les historiens de la musique ont cité le tableau grotesque que fait le biographe italien de saint Grégoire des efforts tentés par les Allemands et les Français du ix^e siècle pour se mettre à l'unisson des chantres de l'école grégorienne : « *Alpina siquidem corpora vocum suarum tonitruis altisona perrepentia, susceptæ modulationis dulcedinem, proprie non resultant : quia bibuli gutturis barbara levitas, dum in flexionibus et repercussionibus mitem nititur edere cantilenam, naturali quodam fragore, quasi plaustria per gradus confuse sonantia rigidas voces jactat...* » JOAN. DIAC., II, 7.

chants, et qui en même temps rassemblait tous ses enfants sous les plis de son manteau : or sur ce manteau était écrit tout l'art musical avec toutes les formes des tons, des notes et des neumes, des mètres et des symphonies diverses. Le pape pria Dieu de lui donner la faculté de se rappeler tout ce qu'il voyait ; et après son réveil apparut une colombe qui lui dicta les compositions musicales dont il a enrichi l'Église¹.

Un souvenir plus authentique est celui de la petite chambre qu'il occupait dans l'école de chant qu'il avait fondée près du Latran, et où l'on voyait encore, trois siècles après sa mort, le lit sur lequel il se reposait en chantant lui-même, et le fouet dont il se servait pour corriger les enfans dont il surveillait ainsi l'éducation musicale².

Faut-il maintenant descendre jusqu'à réfuter, après tant d'autres, les accusations calomnieuses portées contre saint Grégoire par d'aveugles ennemis et quelquefois par d'imprudens admirateurs, au sujet de son prétendu mépris pour les lettres et les sciences ? On lui a reproché d'avoir détruit les monu-

Sa
prétendue
antipathie
contre
la littérature
classique.

1. Vidit sanctam Ecclesiam ornatam et compositam quæ quasi musa cantum suum componit... quasi gallina pullos... et quasi sub uno dragmæ tegmiæ tabellulæ, ubi scripta erat ars musica, nomina tonorum et neumatum numeri... JOANN. PRESBYT., de *Musica quomodo per B. Gregorum perinventæ*, l. 3, ap. GERBERT, op. cit., lib. II, par. II, c. 1.

2. Ubi usque hodie lectus ejus in quo recubans modulabatur, et flagellum ipsius... cum authentico antiphonario reservatur. JOAN. DIAC., l. c.

ments antiques de Rome, brûlé la bibliothèque Palatine, anéanti des écrits de Cicéron et de Tite-Live, expulsé de Rome les mathématiciens et réprimandé l'évêque Didier de Vienne pour avoir enseigné la grammaire aux enfants. Aucune de ces imputations, excepté la dernière, ne repose sur une autorité antérieure au XII^e siècle¹. Les témoignages les plus authentiques nous le montrent au contraire élevé aux écoles, nourri aux disciplines savantes de l'ancienne Rome, entouré des prêtres et des moines les plus savants de son temps, faisant, dit son biographe, des sept arts libéraux les nobles colonnes du portique de la chaire apostolique².

Son contemporain, Grégoire de Tours, qui alla le visiter à Rome, dit de lui qu'il n'avait pas son égal pour la grammaire, la dialectique et la rhétorique³. Sans doute, il dut faire des efforts pour déraciner le paganisme, qui se perpétuait dans les goûts littéraires et dans les habitudes populaires de cette Italie où si peu de temps auparavant saint Benoît avait trouvé un temple d'Apollon sur le sommet du mont Cassin. Il rejetait toute préoccupation exclusive des sujets mythologiques, mais il n'a jamais rien

1. Le premier auteur qui en ait fait mention, et pour l'en louer, a été Jean de Salisbury, mort en 1183.

2. Septemplex artibus veluti columnis nobilissimorum totidem lapidum apostolicæ sedis atrium fulciebat. JOAN. DIAC., II, 13. Cfer. *id.*, c. 14.

3. Litteris grammaticis dialecticisque ac rhetoricis ita erat institutus ut nulli in urbe ipsa putaretur esse secundus. GREG. TURON., *Hist. Franc.*, I, 1.

écrit ni prescrit contre l'étude des lettres humaines ou classiques. Il a au contraire longuement démontré que cette étude est une préparation utile, un secours indispensable à l'intelligence des lettres divines. Il regarde comme une tentation du démon le dégoût de certains chrétiens pour les études littéraires, et il ajoute : « Les démons savent bien que la connaissance des lettres profanes nous aide à connaître les saintes lettres. En nous dissuadant de les apprendre, ils n'agissent pas autrement que les Philistins, quand ceux-ci interdisaient aux Israélites de fabriquer des glaives et des lances, et les obligeaient de venir chez eux pour y aiguïser leurs cognées et le soc de leurs charrues ¹. »

Il ne reprochait à l'évêque de Vienne que de se consacrer à la lecture et à l'enseignement des poètes profanes, au préjudice de la dignité de sa charge, et lui représente que les louanges de Jupiter étaient peu séantes dans une même bouche avec celles de Jésus-Christ ². C'est par une exagération d'humilité que, dans la dédicace de son livre sur Job, il affiche un

1. Ad hoc tantum liberales artes discendæ sunt ut per instructionem illarum divina eloquentia subtilius intelligatur.- A nonnullorum cordibus discendi desiderium maligni spiritus tollunt, ut et sæcularia nesciant et ad sublimitatem spiritualium non pertingant. Aperte quidem dæmones sciunt quia, dum sæcularibus litteris instruimur, in spiritualibus adjuvamus... Cum nos ea discere dissuadent, quid aliud quam ne lanceam ut gladium faciamus præcavent? *Liv. v, in Primum Regum, c. xxx, §. 30.*

2. Quia in uno se ore cum Jovis laudibus laudes Christi non capiunt. *Epist., xi, 54.*

mépris de la grammaire et une barbarie de langage qu'on ne retrouve nulle part dans ses écrits. Il n'écrivait certes pas le latin de Cicéron ou même de Tacite, mais il a contribué autant que saint Augustin à former le nouveau latin, le latin chrétien, destiné à devenir cette langue de la chaire et de l'école dont sont sorties nos langues modernes¹.

On ne s'attend pas sans doute à nous voir examiner, même en passant, les écrits de saint Grégoire le Grand. Ils sont pour beaucoup dans ce surnom : c'est assez dire qu'ils sont à la hauteur de sa gloire et qu'ils ont grandement contribué à l'heureuse influence de son génie sur les destinées de l'Église.

Dans un siècle où tout semblait s'écrouler et où il fallait lutter, non plus seulement contre les arguties de l'hérésie, mais surtout contre l'épuisement des courages, le désespoir des vaincus et le sauvage orgueil des conquérants, il s'est moins préoccupé des besoins de l'intelligence que de relever et de purifier la volonté humaine. Plusieurs parmi les Pères de l'Église l'ont surpassé par le style, par l'éloquence : la sienne est trop redondante, trop empreinte des habitudes d'une rhétorique de décadence : mais nul n'a mieux connu l'âme humaine, n'en a plus intimement analysé les misères et les besoins, n'a plus clairement et énergiquement indiqué le remède à ces maux. Nul n'a parlé ni écrit avec une austérité plus

Ses
écrits.

1. OZANAM, fragment déjà cité.

grande et mieux reconnue par la postérité; nul n'a plus complètement formulé la constitution et la doctrine de l'Église. Nous avons déjà parlé de son *Sacramentaire*, qui a fixé le chant, la langue et les formes de la liturgie, ainsi que de ses *Dialogues*, qui ont servi de type à l'hagiographie du Moyen Age. Signalons en outre son *Pastoral*, où il pose les règles qui doivent présider à la vocation, à la vie, à la doctrine des pasteurs, et où il entremêle à ces enseignements de touchants et nobles retours sur sa propre infirmité. On l'a dit avec raison : ce livre donna la forme et la vie à tout le corps hiérarchique et fit les évêques qui ont fait les nations modernes¹. Puis viennent ses admirables travaux sur l'Écriture sainte, et par-dessus tout les trente-cinq livres des *Moralia*, ou commentaires du livre de Job, commencés à Constantinople avant son élection, et continués pendant son pontificat, qui popularisèrent les secrets de l'ascétisme, en développant les traditions les plus élevées de l'interprétation biblique, et méritèrent de servir, pendant tout le Moyen Age, de base à l'enseignement de la théologie morale. De nos jours, ce qu'on lira avec le plus d'intérêt, ce sont ses treize livres d'*Épîtres*, recueil de cette immense correspondance où il promulguait chaque jour et selon les besoins du temps la législation usuelle de l'Église, où son infatigable regard va visiter de

Les
Moralia.

Ses
Épîtres.

1. OZANAM, fragment inédit.

l'Irlande au Caucase les coins les plus reculés du monde chrétien, et où il a tracé le tableau vivant de son époque en même temps que les annales de ce grand gouvernement des âmes et même des intérêts temporels, qu'il exerçait avec tant de justice, de prudence, d'activité, de discrétion et de compassion.

Il fut en outre un prédicateur éloquent et infatigable, et il attachait une très-grande importance à ce que ce devoir fût accompli par les autres évêques comme par lui-même¹. Il s'y consacrait sans relâche, même au milieu des plus graves embarras de sa charge. Il se moquait volontiers de ces orateurs sacrés qui tantôt ne parlent pas assez, et tantôt parlent trop : bavards quant au superflu, et muets quant au nécessaire². Ses vingt-deux homélies sur Ézéchiel furent prononcées par lui devant le peuple, comme on l'a dit plus haut, pendant le siège de Rome par les Lombards. De ses quarante homélies sur l'Évangile, vingt furent prêchées par lui-même, et les vingt autres lues au peuple par un notaire, à cause des cruelles souffrances qui l'empêchaient de monter en chaire.

Théologien, philosophe, orateur, à ce triple titre il mérita de prendre place, dans la vénération de la chrétienté, à coté d'Augustin, d'Ambroise et de Jérôme, d'être rangé avec eux parmi les quatre

Ses
Sermons.

Il est
le quatrième
grand
docteur
de
l'Église.

1. *Regula pastoralis*, pars III, c. 25.

2. *Verbosus in superfluis, mutus in necessariis.*

docteurs par excellence de l'Église d'Occident, et de siéger ainsi au premier rang de cet ordre dont il a dit lui-même : *In Ecclesia ordo doctorum quasi rex præsidet, quem fidelium suorum turba circumstat*¹.

Son
extrême
humilité.

Lui-même ne se fût jamais jugé digne d'un tel honneur, car il méprisait ses propres œuvres. Il ne composa ses *Morales* que sur les instances de son ami saint Léandre, et avant de lui remettre ce travail, qui lui était dédié, il voulut le soumettre au jugement des divers monastères de Rome. Il ne le croyait pas fait pour servir à l'instruction du peuple chrétien, et s'affligea de ce que, de son vivant déjà, un évêque en eût fait lecture en public. « Tant
« que je serai en vie, je ne veux pas que, si
« j'ai réussi à dire quelque chose de bien, les
« hommes en aient connaissance². » On reconnaît là l'humilité du pontife qui, en voyant un abbé persan se prosterner à ses pieds, s'agenouilla lui-même devant cet oriental pour l'en empêcher³.

Il reste
toujours
moine.

On y reconnaît aussi l'humilité du moine ; ce qui nous rappelle que c'est avant tout le moine qu'il nous appartient de montrer dans le grand pape, dont nous avons peut être parlé trop longuement. D'ailleurs tout dans sa vie publique, dans son règne

1. *Moral.*, l. xx, c. 5.

2. Neque enim volo, dum in hac carne sum, si qua dixisse me contigit, ea facile hominibus innotesci. — *Epist.*, XII, 24.

3. SOPHRONIUS. *Pratum spiritale*, ap. YEPES, t. I, p. 424.

immortel, dans ses écrits surtout, porte l'empreinte ineffaçable de son éducation et de son esprit monastique. Il ne nous reste qu'à dire ce qu'il fit pour régler et accroître le progrès de l'Ordre dont il fut, après saint Benoît, le principal ornement, le second législateur et, selon quelques-uns, le véritable fondateur en Occident.

On peut placer au premier rang des services rendus à son ordre par le premier moine qui fut élevé à la papauté cette biographie du saint patriarche, que contient le livre II des *Dialogues*, et que nul depuis lors n'a jamais entrepris de recommencer. Mais il fit bien plus encore en complétant et en sanctionnant la règle de Benoît par l'autorité suprême du siège apostolique. Au concile de Rome en 595, il approuva et confirma solennellement cette règle¹. Au concile de 601, il rendit une constitution destinée à fonder et à garantir la liberté des moines². Ce décret commence ainsi : « La charge que nous avons précédemment remplie, comme chef d'un monastère, nous a appris combien il est néces-

Services
rendus
à
l'Ordre
Monastique.

Il
confirme
la Règle
de
saint Benoît.

1. BARONIUS. *Annal.*, ad an. 595, ex Ms. Sublacensi. L'authenticité de ce diplôme a été contestée, mais il est démontré que Grégoire a sanctionné soit alors, soit ailleurs, la règle de saint Benoît, par le canon VII du II^e concile de Douzy près Sedan, en 874, qui dit : « Eadem regula S. Spiritu promulgata et laudis auctoritate « B. papæ Gregorii inter canonicas scripturas et catholicorum doctorum scripta teneri decreta est. »

2. Decretum Constituti nomine appellari solitum... Decretum Gregorii papæ de libertate monachorum. *Not. ad. Concil.*, ed. Coletti, t. VI, p. 1343.

Il
garantit
la
liberté
et la
propriété
des
moines.

saire de pourvoir à la tranquillité et à la sécurité des moines; et comme nous savons que la plupart d'entre eux ont eu à souffrir beaucoup d'oppressions et de passe-droits de la part des évêques, il importe à notre fraternité de pourvoir à leur repos futur. » Puis, au nom de Jésus-Christ et de saint Pierre, il interdit aux évêques comme aux séculiers de rien diminuer des biens, revenus ou titres des monastères. Il prescrit de faire juger les différends relatifs à des terres réclamées au nom des églises épiscopales, par des abbés ou d'autres arbitres craignant Dieu. Il dispose qu'après la mort de chaque abbé le successeur sera choisi par le consentement libre et unanime de la communauté et tiré de son propre sein; qu'une fois élu et ordonné sans fraude ni vénalité, l'abbé ne pourra être privé du gouvernement du monastère que pour des crimes prévus par les canons. Aucun moine ne pourra être enlevé à son monastère pour être employé dans le clergé séculier. Les moines ordonnés prêtres par le consentement de l'abbé devront quitter le monastère. Défense est encore faite aux évêques de procéder à l'inventaire des biens monastiques après la mort de l'abbé, de célébrer des messes publiques dans les églises des moines, pour ne pas attirer la foule et les femmes, comme aussi d'y élever leur chaire ou d'y faire le moindre règlement, sauf à la prière de l'abbé¹. Nous voulons,

1. *Quam sit necessarium monachorum quieti prospicere... antea-
tum nos officium quod in regimine cœnobii exhibuimus informat, et*

dit le pape en terminant la promulgation de son décret, que cette page écrite par nous soit inviolablement et à jamais observée par les évêques, afin que les moines ne soient détournés du service divin par aucun trouble ni aucune vexation de la part des ecclésiastiques ou des séculiers. Tous les évêques présents au concile répondirent : « Nous nous conjurons de la liberté des moines et nous confirmons ce que Votre Sainteté ordonne¹. » Et tous signèrent, au nombre de vingt, avec quatorze cardinaux prêtres et quatre diacres de l'Église Romaine.

Au milieu des désordres et des conflits qui agitaient l'Église et désolaient la chrétienté, l'œuvre de saint Benoît se trouve ainsi revêtue de la plus haute sanction qui existât sur la terre. Le libre choix des chefs et l'inviolabilité de ses propriétés, ces deux principes fondamentaux de toute société indépendante et régulière, sont garantis à la société monastique par l'acte le plus solennel, émané d'un pape qui se souvenait et s'honorait d'avoir été moine.

quia in plerisque monasteriis multa a præsulibus præjudicia et gravamina monachos pertulisse cognovimus, oportet ut nostræ fraternitatis provisio de futura eorum quiete salubri disponat ordinatione... Ut nullus episcoporum seu sæcularium ultra præsumat... non extraneus eligatur, nisi de eadem congregatione, quem sibi propria voluntate concors fratrum societas elegerit... Hanc scriptorum nostrorum paginam omni futuro tempore ab episcopis firmam statuimus illibatamque servari. *Concil.*, l. c.

1. Libertati monachorum congaudemus, et quæ nunc de his statuit Beatitudo Vestra firmamus. *Ibid.*

Privilèges
accordés
à
divers
monastères.

A côté de cette liberté générale assurée à tout l'Ordre, Grégoire avait concédé des privilèges analogues et spéciaux à plusieurs monastères. Il peut être regardé comme le principal auteur de ce qu'on a appelé depuis *les exemptions*¹. En exceptant de la juridiction épiscopale sur divers points essentiels ces grandes communautés de la Gaule et de l'Italie, il n'avait évidemment en vue que de fortifier en elles la vie spirituelle, et de créer autant de foyers énergiques de résistance aux désordres que les invasions et les luttes des races diverses entre elles faisaient prévaloir dans les rangs du clergé séculier. Il dit expressément à une communauté de Rimini en lui conférant l'exemption qu'elle sollicitait : « Soyez maintenant d'autant plus préoccupés de l'œuvre de Dieu, d'autant plus assidus à la prière, car autrement vous paraîtrez non pas avoir recherché une plus grande sécurité pour vos oraisons, mais seulement avoir voulu, ce qu'à Dieu ne plaise ! dérober votre relâchement à la sévérité épiscopale². »

1. On en cite plusieurs exemples antérieurs à son pontificat et qui remontent aux premières années du vi^e siècle, mais qui n'offrent pas des caractères suffisants d'authenticité. Du reste, quelques auteurs, entre autres Thomassin, (*Vetus et nova disciplina*, pars I, lib. III, c. 30), ont soutenu que, par ses concessions, Grégoire n'avait porté aucune atteinte à la juridiction spirituelle des évêques sur les communautés : cela paraît difficile à démontrer en présence des textes, qui d'ailleurs sont de nature très-diverse. — La première exemption donnée à un monastère dans les Gaules le fut par saint Grégoire à une communauté de femmes fondée en l'honneur de Jean Cassien, à Marseille. *Epist.*, VII, 12.

2. *Epist.*, II, 42, ad Luminosum abbatem.

C'est dans ce but aussi qu'il s'efforça de faire prévaloir une distinction rigoureuse entre l'état ecclésiastique et la vie religieuse, distinction qui disparut complètement dans la suite. Il ne souffrait pas qu'un prêtre ou un diacre devînt abbé, ou même simple moine, à moins de déposer ses fonctions cléricales : car, disait-il, « il y en a qui, feignant de vivre en religieux, ambitionnent d'être placés à la tête des monastères, qu'ils détruisent par leur genre de vie¹. » Il voulait bien qu'il y eût des moines revêtus du sacerdoce pour célébrer la messe dans l'intérieur des communautés²; il n'entendait pas surtout interdire l'élévation des moines à la dignité sacerdotale ou épiscopale, et on en voit plusieurs exemples sous son pontificat. Mais tout moine appelé à un office ou bénéfice ecclésiastique devait quitter son monastère pour n'y plus rentrer³. Il fallait choisir entre la cléricature et la vie monastique, car, selon lui, chacune de ces vocations est si grande que personne ne peut s'en acquitter dignement; loin qu'on puisse exercer l'une et l'autre ensemble, elles se nuisent mutuel-

Distinction
entre
la
vie monastique
et la
cléricature.

1. Dum hi fingunt se religiose vivere, monasteriis præponi appetunt, et per eorum vitam monasteria destruuntur. *Epist.*, v, 1.

2. *Epist.*, vi, 42.

3. *Concil.* de 601, p. 1343, *ex. cod. Flaviniac.* Cfer. *Epist.*, vii, 43. Il ne voulut pas consentir à ce que Urbicus, abbé de Saint-Hermes et supérieur général des monastères siciliens, fût élu archevêque de Palerme, *ne eum ad altiora producendo, minorem se ipso fieri missum in fluctibus compellerat.*

lement ¹. L'expérience des siècles catholiques a donné tort sur ce point à la pieuse prévoyance de saint Grégoire : et de son vivant même les nouveaux sièges érigés en Angleterre par ses disciples ne furent desservis que par des moines.

Réforme
et
affermissment
de la
discipline
monastique.

Si l'expérience qu'il avait faite comme abbé de la vie religieuse, l'aidait à user de son autorité comme pape au profit du repos et de la liberté des moines ; s'il déploya partout une sollicitude constante et efficace pour l'affermissement de l'Ordre, ce fut toujours en insistant sur le maintien et sur l'affermissement de la discipline la plus stricte. Lors de son avènement au Saint-Siège cette discipline était déjà fort relâchée. On voyait errer çà et là des moines, les uns expulsés de leurs asiles par les Lombards, les autres déserteurs volontaires d'une retraite d'où les éloignaient soit la trop exigeante austérité de quelques abbés, soit la mollesse contagieuse de certains autres. L'esprit du monde, le goût de la propriété, l'habitude de la révolte ou du relâchement pénétraient dans les cloîtres qui restaient encore debout

1. Satis enim Incongruum est, ut cum unum ex his pro sui magnitudine diligenter quis non possit explere, ad utrumque judicetur idoneus: sicque invicem et ecclesiasticus ordo vitæ monachicæ et ecclesiasticis utilitatibus regula monachatus impediatur. *Epist.*, IV, 21. — Ceci n'empêche pas que beaucoup d'écrivains de son temps ne donnent indifféremment aux religieux la dénomination de *monachi* ou de *clerici*: voir surtout GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria mart.*, l. I, c. 75. Cf. MABILLON. *Præf. in sac. Bened.* Voir d'ailleurs ce que nous avons dit plus haut, au livre IV, à propos du cap. 52 de la règle saint Benoît, sur le caractère originellement laïque de l'Ordre Monastique.

et habités. Grégoire se dévoua à l'œuvre de la réforme monastique et réussit à l'opérer. Il invoqua le concours tantôt des abbés eux-mêmes, tantôt des évêques, et plus souvent des *defensores*, procureurs ou syndics de l'Église romaine qu'il entretenait dans chaque province. Il déposa impitoyablement les abbés dont la vie était irrégulière¹. Il interdit aux évêques, de donner asile aux moines récalcitrants, vagabonds ou excommuniés par leurs abbés². Il ne voulait pas que les religieux pussent courir les champs ou passer d'une maison à une autre³. Pour ôter aux abbés aussi bien qu'aux moines tout prétexte de sortir, il leur prescrivit d'avoir un procureur séculier et salarié. Il veillait surtout à la stricte observance de la continence religieuse, à ce que les monastères des deux sexes fussent éloignés les uns des autres, et à ce que l'entrée des communautés d'hommes fût rigoureusement interdite aux femmes, sous quelque prétexte que ce fût. Dans les îles de la côte d'Italie, déjà peuplées de moines⁴, et où s'étaient retirés les habitants de la Campanie fuyant les barbares, il ordonna au recteur du

1. *Epist.*, III, 23, v, 3, 6.

2. *Epist.*, VII, 35. Un abbé africain, nommé *Cum quo Deus*, s'était plaint à lui de ce que ses moines s'étaient enfus dès qu'il avait voulu leur faire observer exactement la règle.

3. *Epist.*, I, 41, 42, etc.

4. Notamment dans les îles de Monte-Christo et de la Gorgone. La vie était si dure dans ces monastères des îles que Grégoire interdit d'y recevoir des jeunes gens avant l'âge de dix-huit ans, et ordonne de renvoyer à Rome ceux qui s'y trouveraient avant cet âge.

patrimoine pontifical de faire éloigner toutes les femmes.

Il voulait surtout qu'on fît rechercher et enfermer les moines qui quittaient leurs communautés pour se marier, et contre lesquels le concile de Chalcedoine avait prononcé l'excommunication¹. Mais même en appliquant ces lois austères, la tendre charité, l'aimable cordialité qui sont le trait distinctif de son caractère reparaissaient toujours. Un patricien de Syracuse, nommé Venance, grand ami de Grégoire, s'était fait moine comme lui, mais s'était ensuite dégoûté de la vie monastique et avait pris femme. Lorsque Grégoire devint pape, l'un de ses premiers soins fut de se rappeler à son ancien ami pour l'éclairer sur la gravité de son état : « Beaucoup de sots ont cru, » lui écrit-il, « que devenu évêque, je cesserais de vous voir et de vous fréquenter par mes lettres. Mais il n'en sera rien, car c'est ma charge même qui m'interdit le silence... Je vous parlerai donc bon gré malgré... bien que je désire par-dessus tout ou vous sauver, ou n'être point responsable de votre perte. Vous savez quel habit vous avez porté, et où vous êtes tombé... Si Ananie a mérité vous savez quelle mort, pour avoir dérobé à Dieu les pièces de monnaie qu'il lui avait offertes, songez à ce que vous mériterez, vous qui avez dérobé à Dieu non pas quelque argent, mais

Venance,
le
moine
marié.

1. *Epist.*, 1, 42. —

vous-même que vous lui aviez voué sous l'habit monastique. Je sais bien qu'aussitôt ma lettre arrivée, vous assemblerez vos amis, vos clients littéraires, et vous consulerez sur cette cause vitale les fauteurs de votre mort. Ces gens-là, comme ceux qui vous ont induit au crime, ne vous disent que ce qui vous plaît, parce qu'ils n'aiment que vos biens et non votre personne. Si vous avez besoin d'un conseiller, prenez-moi, je vous en conjure. Nul ne vous sera plus fidèle, car c'est vous que j'aime et non votre fortune. Que le Dieu tout-puissant fasse donc comprendre à votre cœur combien mon cœur l'aime et l'embrasse en tout ce qui n'offense pas la grâce divine. Et si vous croyez que je vous aime, venez au seuil des apôtres, et servez-vous de moi comme conseiller. Si vous vous défiez de mon excès de zèle, je vous offre le conseil de toute l'église, et je souscrirai volontiers à ce qui sera décidé d'un commun accord¹. »

Venance fut sourd à la voix du pontife. Grégoire n'en resta pas moins son ami; il continua à lui écrire, ainsi qu'à sa femme². Dix ans plus tard, quand ils furent tous deux vieillis et malades, il

1. Multi hominum stulti... putaverunt... te alloqui et per epistolas frequentare recusarem... In quo habitu fueris recolis... ad quid sis delapsus agnoscis... Scio quia cum epistola mea suscipitur, protinus amici conveniunt, litterati elientes vocantur... Consiliarium, rogo, me suscipe... Quidquid omnibus fieri salubriter placet, ego in nullo contradico. *Epist.*, 1, 34.

2. *Epist.*, ix, 123.

retrouvait sous sa plume l'affectueuse éloquence de ses premières exhortations. Il conjura l'évêque de Syracuse de ne rien négliger pour amener Venance, devenu veuf, à reprendre au moins sur son lit de mort l'habit monastique ; et après la mort de son ami, il prit sous sa protection spéciale les deux filles qu'il laissait exposées à toute sorte de dangers. Le pape se préoccupa avec son zèle ordinaire de leur sort, de leur fortune ; il leur écrivait lui-même, les engagea à venir auprès de lui à Rome, et servit de père à ces orphelines, qu'il appelait *ses très-douces filles*¹.

Monastères
de
femmes.

Il s'occupait avec une égale sollicitude de la discipline et de la prospérité des monastères de femmes². Les trois sœurs de son père avaient été religieuses, et ce lien domestique devait naturellement augmenter sa préoccupation en éclairant sa

1. Dulcissimæ filiæ. *Epist.*, xi 33, 36, 78.

2. *Epist.*, iv, 9 ; v, 6 et 24. Il y avait dès lors des religieuses de plusieurs sortes ; la plupart vivaient en communauté, mais d'autres étaient des recluses solitaires, ou bien vivaient dans leurs familles en portant le voile : divers abus résultaient de ces deux derniers modes, auxquels les papes et les conciles mirent fin. Dans ses dialogues saint Grégoire parle de plusieurs saintes religieuses, en les qualifiant de *Ancilla Christi*, *Deo devota*, *confessa*, *reclusa* ; il leur donne aussi le nom de *monialis* qui devint ensuite le terme généralement employé.

Les trois tantes de saint Grégoire étaient religieuses en quelque sorte *domestiques* ; il en parle ainsi :

« Tres pater meus sorores habuit, quæ cunctæ tres sacræ virgines fuerunt... uno omnes ardore conversæ, uno eodemque tempore sacratæ, sub districtiõne regulari degentes, in domo propria socialem vitam ducebant. » *Hom.* 38, in *Evang.*

vigilance sur les communautés de vierges consacrées à Dieu. Un décret de son prédécesseur saint Léon I^{er}, conforme à ceux de plusieurs anciens conciles, et confirmé par une loi de l'empereur Majorien en 458, avait ordonné que les religieuses ne recevraient point la bénédiction solennelle avec le voile avant d'avoir été éprouvées jusqu'à quarante ans². Grégoire veut que les abbesses, choisies par les communautés, aient au moins soixante ans et soient d'une renommée irréprochable³. Sa paternelle générosité pourvut aux besoins des religieuses qui, sorties des monastères ruinés de l'Italie et réfugiées à Rome, au nombre de trois mille, souffrirent beaucoup du froid pendant le rude hiver de 597, et y menaient d'ailleurs la vie la plus édifiante. « C'est à leurs prières, » écrivait-il à la sœur de l'empereur Maurice, « à leurs larmes, à leurs abstinences, que Rome doit d'avoir été sauvée entre les glaives des Lombards⁴. »

On a déjà vu avec quelle rigueur il poursuivait, comme abbé, chez les religieux, ce que la langue monastique appelait la *péculiarité*, ou le vice de la propriété personnelle. Comme pape, il déploya

Il proscriit
la
péculiarité.

1. Ces décrets ne s'appliquaient qu'à la bénédiction ou profession solennelle, et n'empêchaient pas les jeunes filles de consacrer leur virginité à Dieu dès l'enfance, ainsi que le constatent une foule d'exemples. Cette question a été traitée à fond par THOMASSIN, *Vetus et nova Ecclesie Disciplina*, pars I, lib. 3, c. 58.

2. *Epist.*, IV, 41.

3. *Epist.*, VII, 26.

la même sévérité. Il refusa de confirmer l'élection d'un abbé qu'il savait entaché de ce vice : « Je sais qu'il aime la propriété, » écrivait-il, « ce qui montre clairement qu'il n'a pas le cœur d'un moine... Si cet amour subsiste parmi vous, il n'y aura ni concorde ni charité. Qu'est-ce que la vie monastique, si ce n'est le mépris du monde? et comment peut-on dire qu'on le méprise, quand on cherche l'argent¹? » Les moines ne pouvaient pas plus tester que posséder en propre. Dans un concile tenu à Rome en 600, l'abbé Probus, qui avait remplacé Grégoire comme supérieur du monastère de Saint-André, ne put obtenir, par dispense spéciale, le droit de faire son testament en faveur de son fils que parce que le pape déclara que, de simple reclus qu'il était, on l'avait fait abbé malgré lui d'un monastère dont il n'était pas même moine, sans lui laisser le temps de disposer de son bien avant d'y entrer.

La légitimité et la sincérité des vocations religieuses fut encore l'objet de sa vigilance spéciale. On voit par ses écrits qu'il avait fait une étude particulière des conditions propres à éclairer et à décider les chrétiens sur leur vocation spirituelle. Dans la vie religieuse elle-même, il ne voulait pas qu'on se livrât à la vie contemplative avant de s'être longtemps et sérieusement éprouvé dans la vie active. « Quand on veut, » disait-il, « atteindre la

Il veille
à la
sincérité
des
vocations.

1. Cognovi quod peculiaritati studeat, quæ res maxime testatur eum cor monachi non habere. *Epist.*, XII, 24.

citadelle de la contemplation, il faut commencer par s'exercer dans le champ du travail. » Il s'étend longuement sur les dangers de la vie contemplative pour les esprits inquiets et présomptueux, qui risquent, par orgueil, d'aspirer à dépasser les forces de l'intelligence, et d'égarer les faibles en s'égarant eux-mêmes. « Quiconque, » ajoute-t-il, « veut se consacrer à la contemplation, doit nécessairement s'interroger à fond pour savoir jusqu'à quel point il peut aimer. Car c'est l'amour qui est le levier de l'âme. Lui seul peut la soulever, et en l'arrachant du monde, lui donner tout son essor et la faire planer dans les cieux ¹. »

Cette intelligente étude de la vie morale et intérieure des religieux ne pouvait que le rendre d'autant plus attentif aux moyens par lesquels se recrutait la population toujours croissante des monastères. Il fit enjoindre à un mari qui s'était fait moine dans un couvent de Sicile sans le consentement et la conversion simultanée de sa femme, de retourner auprès de celle-ci, en marquant déjà dans sa lettre la différence entre la loi divine et humaine sur l'indissolubilité du mariage ². Il interdit aux supérieurs de tonsurer leurs religieux, c'est-à-dire de les recevoir définitivement dans

Il double
la durée
du
noviciat.

1. Necessè est ut quisquis ad contemplationem studia properat se metipsum subtiliter interroget, quantum amat. Machina quippe mentis est vis amaris : quæ hanc dum a mundo extrahit, in alta sustollit. *Moralia.*, liv. vi, c. 37.

2. *Epist.*, xi, 50.

l'Ordre Monastique, avant d'avoir éprouvé leur conversion par deux ans de noviciat; c'était un an de plus que n'avait fixé saint Benoît¹. Il voulait surtout que ce noviciat sérieux, subi en habit laïque, éprouvât les dispositions de cette foule de laïques et surtout d'esclaves appartenant soit à l'Église, soit aux séculiers, qui cherchaient un asile dans les monastères, afin d'échanger la servitude humaine contre le service de Dieu. Dans les considérants du décret qu'il fit rendre à cet égard au concile de Rome en 595, il est dit : « Si nous les laissons faire, tous les domaines de l'Église seront abandonnés; et si nous les repoussons sans examen, nous ôtons quelque chose à Dieu qui nous a tout donné. Il faut donc que celui qui veut se donner à Dieu soit auparavant éprouvé en habit séculier, afin que si ses mœurs font voir la sincérité de son désir, il soit débarrassé de la servitude des hommes pour en embrasser une plus rigoureuse². » Les esclaves

1. *Epist.*, x, 24.

2. Cum ad clericalem professionem tam ex ecclesiastica quam ex sæculari militia quotidie pæne innumerabilis multitudo conflueret. nequaquam eos ad ecclesiastici decoris officium, sed ad capiendum solummodo monachicum propositum... suscipiendos censebat. JOAN. DIAC., II, 16. — Multos de ecclesiastica familiâ seu sæculari militia novimus ad omnipotentis Dei servitium festinare ut ab humana servitute liberi in divino servitio valeant familiariter in monasteriis conversari... Necessè est ut quisquis ex juris ecclesiastici vel sæcularis militiæ servitute Dei ad servitium converti desiderat, probetur prius in laico habitu, et si mores ejus... in monasterio, servire permittatur ut ab humano servitio liber recedat qui in divino amore districtiorem subire appetit servitatem. *Epist.*, IV, 44. ed. *Coletti. Append.* v, ed. *Bened.*

pouvaient se faire moines, d'après une loi de Justinien, sans le consentement de leurs maîtres; mais il fallait les affranchir en payant à ceux-ci leur valeur : l'esclave devenu moine qui se montrait infidèle à sa nouvelle vocation risquait d'être renvoyé à son ancien maître¹.

Dans toute cette vaste correspondance par laquelle Grégoire prit en quelque sorte possession de l'occident pour la papauté, je ne sais s'il existe une lettre plus touchante que celle qu'il adressait au sous-diacre de l'Église romaine en Campanie, au sujet d'une jeune esclave qui voulait se faire religieuse. « J'ai appris que le défenseur Félix possède une jeune fille, nommée Catella, qui aspire avec larmes et un véhément désir à l'habit religieux, mais que son maître ne veut pas le lui permettre. Or je veux que vous alliez trouver Félix, et que vous lui demendiez l'âme de cette fille; vous lui en payerez le prix voulu et vous l'enverrez ici par des personnes graves qui la conduiront au monastère. Et faites cela vite, afin que votre lenteur ne fasse courir aucun danger à cette âme. »

La jeune
esclave
Catella.

Maillon, (*Ann. Bened.*, l. viii, c. 61.) Fleury, (l. 35, c. 43) et Lau, (p. 236,) sont tous d'accord pour appliquer aux esclaves les termes de ce décret. Il faut s'incliner devant de si graves autorités, et cependant, en rapprochant ces termes du passage de Jean Diacre dont nous donnons un passage en tête de cette note, on serait tenté de croire qu'il s'agit non pas de ceux qui fuyaient la servitude proprement dite, mais seulement le service ordinaire de l'Église et de l'État, ou de la vie séculière.

1. *Epist.*, v. c. 34.

2. *Volumus ut experientia tua præfatum Felicem adeat, atque*

Fondations
monastiques.

Abbaye
de
Classe.

Ses efforts pour la propagation de l'ordre Bénédictin furent aussi efficaces que constants. Il consacra une portion du patrimoine de l'Église à fonder de nouveaux monastères en Italie. Il en construisit pour la première fois dans l'île de Corse. Il confia à des moines la garde et le service de plusieurs anciennes églises, comme celle de Saint-Pancrace à Rome et surtout celle de Saint-Apollinaire ou de *Classe*, près de Ravenne, basilique célèbre et somptueuse, construite par Justinien au chef-lieu de la domination des Byzantins et des Ostrogoths en Italie, et sur le site choisi par Auguste pour servir de port à ses flottes de l'Adriatique¹. Ce nouveau monastère, destiné à devenir l'un des principaux foyers de la vie religieuse en Italie, reçut de Grégoire les privilèges les plus étendus, pour le protéger contre les envahissements du clergé de Ravenne, qui s'était signalé par son âpreté à envahir les monastères voisins. L'archevêque de Ravenne, Marinien, bien qu'ayant été lui-même moine avec Grégoire et son ancien ami, ne voyait qu'avec déplaisir cette grande communauté échapper à la plénitude de sa juridiction, et ce fut l'occasion d'une des contestations qui troublèrent leur vieille amitié².

D'ailleurs ces nouvelles fondations ne lui faisaient

puellæ ejusdem animam sollicite requirat... pretium ejusdem puellæ suæ domino præbeat... Ita vero age, ut non per lentam actionem tuam... *Epist.*, III, 40.

1. FABRI. *Memor. di Ravenna*, p. 103, 113, 339.

2. *Epist.*, VI, 29.

pas oublier les anciens foyers de la ferveur monastique. On le voit féliciter l'abbé de Lérins du compte satisfaisant qui lui avait été rendu, par son légat Augustin, de la régularité et de l'unanimité qui régnaient encore dans cette île fameuse. On est ému de voir l'apôtre de l'Angleterre servir ainsi d'intermédiaire entre le grand pape issu du nouvel ordre Bénédictin et le plus illustre des anciens monastères gaulois, et on aime à apprendre, par la lettre de saint Grégoire, que son cœur paternel savait apprécier les aumônes qui lui arrivaient de Lérins sous la forme de plats et de cuillers envoyés par l'abbé pour le service des pauvres de Rome ¹.

Relations
avec
Lérins,

Il étendait sa protection sur les moines en Orient comme en Occident. Dès les premiers débuts de son pontificat, il intervint avec énergie et persévérance auprès du patriarche de Constantinople, au profit d'un abbé des montagnes d'Isaurie en Asie Mineure, accusé d'hérésie, et que ce patriarche avait fait bâtonner dans une des églises de la ville impériale. Dans la suite de cette contestation prolongée il maintint avec sa constance ordinaire l'observation des canons et les droits de l'innocence également outragés par l'orgueilleux rival de la suprématie romaine². Il accordait à un autre abbé d'Isaurie une somme prise sur les revenus de l'Église ro-

avec
les
moines
d'Isaurie,

1. Cochleares et circulos. *Epist.*, vi, 56.

2. *Epist.*, iii, 52. vi, 66 ; vii, 34.

et de
Jérusalem.

maine, plus considérable encore que celle qu'il sollicitait pour les nécessités de ce lointain monastère¹. Il envoyait des lits et des vêtements à saint Jean Climaque, abbé du Mont Sinaï, pour les pèlerins qui fréquentaient ce sanctuaire². On le voit encore mander des religieux de son couvent de Rome jusqu'à Jérusalem, pour y fonder un hôpital. La règle de saint Benoît, ainsi portée sur les ailes de la charité, pénètre en Orient et va au milieu des fils de Basile y attendre les Croisés³.

Il
regrette
toujours
la vie
monastique

Dans sa vaste correspondance il ne cesse de vanter et de regretter la vie monastique. Aceblé de soucis, de travaux, de luttes, sa pensée se reporte toujours vers les jours heureux qu'il avait passés sous le froc bénédictin. « Je naviguais vent arrière, » écrivait-il à son ami saint Léandre, évêque de Séville, « quand je menais une vie tranquille dans le cloître : la tempête m'a pris ; j'ai perdu ma route ; mon esprit a fait naufrage. Me voici battu par des vagues, et je cherche la planche de votre intercession pour moi, afin que, n'ayant pas mérité de rentrer riche avec tout mon navire sain et sauf dans le port, je puisse au moins aborder sur cette planche au rivage⁴. » Il se dédommageait de son mieux en s'entourant de ses anciens con-

1. *Epist.*, v, 38.

2. *Epist.*, xi, 1.

3. *JOAN. DIAC.*, II, 52.

4. Quasi prospero vento navigabam... Saltem post damna ad litus per tabulam reducar. *Epist.*, ix, 121.

frères, et fit décréter à cet effet par le concile de Rome en 595, que les officiers laïques et séculiers qui faisaient le service intérieur et secret auprès des papes seraient remplacés par des clercs et même par des moines choisis avec soin pour être témoins de toute sa vie. Avec ceux qu'il s'était ainsi adjoints comme les compagnons familiers de son intimité, il s'appliquait à suivre autant que possible dans ses études, dans ses occupations, dans ses prières de la nuit et du jour, les usages du monastère; de sorte que le palais pontifical offrait un tableau de cette Église des temps apostoliques, dont la vie monastique était la plus fidèle image ¹.

et
s'entoure
surtout
de moines.

La plupart de ces moines qu'il associait ainsi à ses travaux quotidiens étaient tirés de son ancienne abbaye de Saint-André, dont les hôtes lui inspirèrent toujours une affectueuse confiance. Il en promut plusieurs à l'épiscopat, notamment Maximin et Marinien ², qu'il fit archevêques l'un en Sicile, et l'autre à Ravenne; puis Augustin, qui fut l'apôtre et

Il
en fait
des
évêques
et des
légats.

1. Remotis a suo cubiculo sæcularibus, clericos ibi prudentissimos consiliarios familiaresque delegit... monachorum vero sanctissimos sibi familiares elegit... Cum quibus die noctuque versatus nihil monasticæ perfectionis in palatio, nihil pontificalis institutionis in Ecclesia dereliquit... Cum eruditissimis clericis religiosissimi monachi... Talem ecclesiam Romanam exhibuit qualis prima sub Apostolis fuit... JOAN. DIAC., 11, 12.

2. Marinien, qui avait longtemps vécu dans le monastère avec Grégoire, fut élu malgré ses propres répugnances, et en désespoir de cause, par les gens de Ravenne, dont le pape avait refusé de confirmer deux élections antérieures. Grégoire eut dans la suite plus d'une occasion de réprimander et de contredire son ancien ami.

le premier métropolitain de l'Angleterre. Il aimait surtout à les employer comme légats et à leur confier le soin de le représenter auprès des princes dont il recherchait l'alliance dans l'intérêt de l'Église. Probus, que nous avons déjà nommé et qui lui succéda comme abbé de Saint-André, établit la paix entre le roi des Lombards et l'exarque de Ravenne, et Cyriaque, qui remplaça Probus dans le gouvernement de la même abbaye, fut successivement envoyé, comme légat, en Sardaigne pour y prêcher la foi aux infidèles, auprès de la reine Brunehaut en Bourgogne et du roi Récarède en Espagne, pour travailler à l'extirpation de la simonie et de l'invasion de l'épiscopat par les laïques. Le pape ne plaçait pas toujours sa confiance avec un égal bonheur : témoin cet André, moine grec qui lui servait d'interprète pour sa correspondance avec les évêques d'Orient (car Grégoire ne savait pas le grec), et qu'il fallut punir pour avoir falsifié les traductions et attribué au pontife des paroles qu'il n'avait jamais prononcées¹.

ses
aumônes
et son
hospitalité
dignes
de son
passé
monastique.

Entouré et aidé de ses chers compagnons d'autrefois, Grégoire put transporter du sein de son monastère jusque dans l'exercice du souverain pontificat cette prodigalité de l'aumône et cette infatigable sollicitude pour les indigents qu'il avait apprise et longtemps pratiquée à Saint-André. Chaque jour

1. *Epist.*, vii; 32. xi, 74.

il invitait à sa table douze pauvres pèlerins, et les servait après leur avoir lavé les mains ou les pieds, comme il avait coutume de le faire, étant encore abbé¹. Chaque mois il distribuait à ses pauvres, selon la saison, du blé, du vin, des fromages, des légumes, des poissons, de l'huile, ajoutant des parfums et d'autres présents plus délicats pour les personnes considérables de la ville, de façon à faire regarder l'Église comme le grenier de tout le monde². Il avait organisé avec un zèle perspicace le service régulier de la charité dans Rome, et tous les jours des voitures parcouraient les divers quartiers et les rues pour porter des secours aux malades et aux pauvres honteux³ : à ceux-ci il envoyait des plats de sa propre table, qu'il bénissait à l'adresse de ses amis indigents, avant de toucher à son repas. Deux siècles après sa mort, on conservait encore le volumineux catalogue des pauvres qui participaient à ses aumônes, tant à Rome même que dans les villes des environs et des bords de la mer⁴. Un mendiant ayant été trouvé mort dans un quartier reculé, il craignit que cet infortuné ne fût mort de faim, et, se reprochant d'avoir été son meurtrier, il s'abstint

1. JOAN. DIAC., II, 22, 23.

2. Ita ut nihil aliud quam communia quædam horrea communis putaretur Ecclesia. *Ibid.*, 26.

3. Quotidianis diebus per omnes regionum vicos, vel compita... per constitutos veredarios... Verecundioribus... ostiatim dirigere curabat scutellam. *Ibid.*, 28.

4. Prægrande volumen. *Ibid.*

pendant plusieurs jours de célébrer la messe ¹.

Ses
cruelles
souffrances.

Dernières
lettres
d'amitié
et
de douleur.

Cette âme si sensible aux douleurs d'autrui était elle-même en butte aux plus cruelles infirmités. La goutte fit des dernières années de sa vie une sorte de martyre. Le cri de la souffrance éclate dans beaucoup de ses lettres. « Me voici depuis bientôt deux ans », écrit-il au patriarche d'Alexandrie, emprisonné dans mon lit par de telles douleurs de goutte, que je puis à peine me lever pendant deux ou trois heures les jours de grandes fêtes pour célébrer la messe solennelle. Et aussitôt l'intensité du mal m'oblige de me recoucher, afin de pouvoir endurer ma torture en donnant un libre cours à mes gémissements... Mon mal ne veut ni me quitter, ni me tuer... Je prie votre sainteté de demander pour moi d'être bientôt délivré et rendu à cette liberté que vous savez et qui est la gloire des enfants de Dieu ². » A une pieuse patricienne à qui il défendait de s'intituler sa servante, et qui souffrait du même mal que lui : « Mon corps, » dit-il, « est desséché comme s'il « était déjà dans son cercueil : je ne puis sortir de « mon lit ². Si la goutte a pu réduire à ce point la masse « corpulente que vous m'avez connue, que sera-ce « de votre corps, qui était déjà si sec auparavant ³ ? »

1. JOAN. DIAC., II, 28.

2. Ut cruciatum meum possim interrumpente gemitu tolerare... In illam quam bene nostis libertatem gloriæ filiorum Dei. *Epist.*, XI, 32.

3. Quem qualis fuerim nostis... Si ergo mei molem corporis... quid de vestro corpore sentiam, quod nimis siccum ante dolores fuit? *Ibid*, 44.

Enfin à son ancien confrère l'archevêque de Ravenne : « Il y a longtemps que je ne me lève plus : tantôt je suis torturé par la goutte, tantôt un certain feu douloureux se répand par tout mon corps et me fait perdre tout courage... Je le dis en un mot, j'é suis tellement infecté de cette humeur pernicieuse, que la vie m'est à charge et que j'attends et désire la mort comme seul remède. Pourvu seulement que mes fautes, que ces douleurs pourraient purifier, ne soient pas aggravées par mes murmures¹ ! »

Ses propres douleurs ne le rendaient que plus attentif aux misères de son prochain. De son lit de douleur, il écrit à ce même Marinien, son ancien ami et le compagnon de sa vie monastique : « Un homme qui arrive de Ravenne me plonge dans le chagrin, en m'apprenant que vous êtes atteint d'un vomissement de sang. Nous avons consulté sur votre cas tous les médecins avec le plus grand soin et nous vous transmettons ce qu'ils disent. Il vous faut avant tout le silence et le repos ; vous ne les trouverez guères dans votre métropole... Il faut donc que vous veniez me rejoindre avant l'été, afin que, tout misérable que je suis, je m'occupe spécialement de votre maladie, et que je sois le gardien de votre repos, car les médecins disent que c'est surtout en été que le danger est grand... Il importe beaucoup que vous retourniez guéri dans votre Église. Et puis, moi qui suis

1. *Epist.*, XI, 32.

si près de la mort, si Dieu m'appelle avant toi, je voudrais mourir entre tes bras... Si tu viens, viens avec peu de monde, car tu logeras dans mon évêché, et les gens de cette Église te serviront tous les jours¹.»

« Il est beau, » dit un de nos contemporains qui a connu les secrets de la sainteté et de la charité, « il est beau de voir une existence si douloureuse et si courte suffire à de telles œuvres. On aime à trouver la faiblesse humaine dans les grands hommes. L'héroïsme antique est de marbre ou de bronze : on l'admire et on ne l'imite pas. Mais le christianisme a mis les âmes de héros dans des cœurs de chair. Il n'y détruit aucune des faiblesses respectables de la nature. Il y trouve sa force. On n'est pas fait pour être dur². »

Au milieu de ses insupportables souffrances et jusqu'à son dernier jour, il continua avec une infatigable activité à dicter sa correspondance et à s'occuper des intérêts de l'Église et des monastères. L'une de ses dernières épîtres eut pour objet de solliciter le châtement d'un homme de guerre qui avait séduit une religieuse³. Il mourut le 12 mars 604,

meurt.

1. Veniente quodam Ravennate homine... Sollicite et singillatim eos quos hic doctos lectione novimus medicos tenuimus inquiri... ut... ego... in quantum valeo, quietem tuam custodiam... Ipse valde sum debilis... Inter tuas manus transire debeam... cum paucis tibi veniendum est, quia mecum in episcopio manens... *Epist.*, XI, 33.

2. OZANAM, fragment inédit.

3 *Epist.*, XIV, 10.

âgé d'environ cinquante-cinq ans, en la treizième année de son pontificat. Il fut enterré à Saint-Pierre, et sur sa tombe on grava une épitaphe où il est dit que, « après avoir conformé toutes ses actions à sa doctrine, le consul de Dieu est allé jouir du triomphe éternel¹. »

Il eut, comme tant d'autres grands cœurs, à lutter contre l'ingratitude, non-seulement pendant sa vie, mais même après sa mort. S'il faut en croire le récit de son biographe, Rome ayant été ravagée par une grande disette sous son successeur Sabien, celui-ci fit interrompre les secours que Grégoire accordait aux indigents, affirmant qu'il ne restait plus rien dans le trésor de l'Église. Les ennemis du pape défunt excitèrent alors le peuple contre celui qu'ils qualifiaient de prodigue et de dissipateur du patrimoine romain; et ce peuple ingrat, qu'il avait tant aimé et soulagé, se mit à brûler ses écrits, comme pour anéantir ou déshonorer sa mémoire. Mais l'un de ces moines qui l'avaient suivi du monastère au palais pontifical, le diacre Pierre, son ami, intervint. Il représenta aux incendiaires que ces écrits étaient déjà répandus dans le monde entier, et que c'était d'ailleurs un sacrilège que de brûler les écrits d'un saint docteur, sur lequel il jura qu'il avait vu lui-même le Saint-

Ingratitude
des
Romains.

1. Implebatque actu quidquid sermone docebat...
Hisque, Del consul factus, lætare triumphis,
Nam mercedem operum jam sine fine tenens.

Esprit planer sous la forme d'une colombe¹. Et comme pour confirmer son serment, après avoir terminé son discours, il rendit le dernier soupir, en vaillant témoin de la vérité et de l'amitié².

Il est
vengé
par
la postérité.

La postérité a suffisamment vengé Grégoire de cette injure. Elle a reconnu en lui un de ces hommes dont le nom sert comme de phare dans la nuit du passé. Elle a vu en lui la plus haute personnification de cette papauté qui ne négligeait rien pour sauver l'Orient, et qui vivifiait l'Occident en le délivrant du joug bysantin. Elle a répété le jugement de saint Ildefonse, qui fut presque son contemporain, et qui déclarait que Grégoire avait vaincu Antoine par la sainteté, Cyprien par l'éloquence, Augustin par la science³.

Bossuet a résumé sa vie avec cette concision qui dit tout et n'appartient qu'à lui : « Ce grand pape... fléchit les Lombards; sauve Rome et l'Italie, que les empereurs ne pouvaient aider; réprime l'orgueil naissant des patriarches de Constantinople; éclaire toute l'Église par sa doctrine; gouverne l'Orient et l'Occident avec autant de vigueur que d'humilité, et donne au monde un parfait modèle de gouvernement ecclésiastique. »

Ajoutons toutefois et répétons, pour nous justi-

1. De là l'usage, dans l'art du Moyen Age, de représenter toujours saint Grégoire avec une colombe qui lui parle à l'oreille.

2. Confessor veritatis meruit sepeliri. JOAN. DIAC., VI, 69. Cf. PAUL. DIAC., *Vit. Greg.*, c. 24.

3. *De Vir. illustr.*, c. 1.

fier de nous être si longtemps arrêté sur son pontificat, qu'il fut le restaurateur de la discipline monastique, le protecteur, le propagateur et le législateur des moines d'Occident; qu'il n'eut rien plus à cœur que les intérêts de la vie religieuse; enfin que ce fut l'ordre des Bénédictins qui donna à l'Église celui qu'on n'hésiterait pas à appeler le plus grand des papes, si, cinq siècles plus tard, il ne lui avait encore donné saint Grégoire VII.

Le genre humain, dans sa faiblesse et dans sa folie, a toujours décerné la plus grande place dans son admiration à ces conquérants, à ces dominateurs des peuples, à ces maîtres du monde qui ont fait de grandes choses, mais qui n'ont su les faire qu'avec de grands moyens, avec une effroyable dépense d'hommes, d'argent, de mensonges, en foulant aux pieds les lois, la morale, la foi jurée. Détestable erreur, qui rend complices involontaires de tous ces crimes éclatants les ignorants et les innocents qui se renvoient les uns aux autres l'écho de cette fausse gloire! Le mérite de réussir n'est pas grand quand on ne recule devant rien, devant le sacrifice d'aucune vie, d'aucune vertu, d'aucune vérité. Même au point de vue humain, la suprême grandeur n'est pas là. Elle consiste à faire de grandes choses avec de petits moyens, à triompher de la force par la faiblesse, mais surtout à surmonter les obstacles et à vaincre ses adversaires en respectant le droit, la vertu et la vérité. C'est là ce que voulut

Sa
vraie
grandeur.

saint Grégoire et c'est là ce qu'il sut accomplir. Il est vraiment Grégoire le Grand parce qu'il est sorti irréprochable de difficultés sans nombre et sans limites ; parce qu'il a donné pour fondation à la grandeur croissante du Saint-Siège la renommée de sa vertu, la candeur de son innocence, l'humble et inépuisable tendresse de son cœur.

III

Les Moines en Espagne.

Nous aurons bientôt à constater l'action toute-puissante de saint Grégoire, comme pape et comme moine, sur la grande et célèbre île qui lui doit sa conversion définitive à la foi chrétienne ; mais il convient dès à présent de jeter un regard sur une autre contrée où les destinées de l'Église et de l'Ordre Monastique se rattachent aussi, quoique plus indirectement, à sa mémoire. Traversons l'Espagne avant d'aller nous arrêter en Angleterre.

Pendant sa nonciature à Constantinople, vers l'an 580, Grégoire, comme on l'a vu, y rencontra un moine espagnol nommé Léandre, honoré par la double consécration de l'épiscopat et de l'exil.

L'Espagne, lors de la grande invasion de l'empire romain par les peuples germaniques, était tombée en partage aux Suèves, aux Alains, aux Vandales, et avait fini par échoir aux Visigoths, qui

s'y étaient établis depuis deux siècles, et qui en demeurèrent seuls maîtres par la réunion du royaume des Suèves en 585. Ces Visigoths passaient pour les moins barbares d'entre les Barbares. Ils surent mieux que d'autres apprécier et respecter l'œuvre de la civilisation romaine et de la civilisation chrétienne dans ces régions d'où Sénèque et Lucain, Quintilien et Silius, avaient jeté tant d'éclat sur la décadence des lettres latines, et d'où, après tant d'illustres martyrs, les Pères du concile d'Elvire, comme le grand évêque Osius, président du concile de Nicée, avaient honoré et consolé l'Église dans ses luttes suprêmes contre les persécutions impériales. Mais comme toute la race gothique, comme Théodoric et les autres successeurs d'Alaric, les Visigoths n'avaient connu le christianisme qu'à travers l'hérésie arienne : ils en inondèrent l'Espagne. C'est de ce fléau qu'elle fut délivrée par le moine de Séville, par l'ami de Grégoire.

L'Espagne
conquise
par
les Visigoths
ariens.

Du reste, avant l'époque de Grégoire et de Léandre, et même avant saint Benoît, l'Espagne chrétienne avait déjà appris à connaître l'Ordre Monastique et à y trouver un secours précieux contre l'arianisme de ses conquérants. On n'est pas d'accord sur l'époque précise de cette introduction dans la péninsule ibérique¹. Selon quelques-uns,

Origines
monastiques
en
Espagne.

1. On peut consulter sur cette question l'ouvrage intitulé : *Vindicte antiquitatum monasticarum Hispanie adv. Cæter. Cennium*,

ce fut l'Africain saint Donat qui, fuyant les barbares avec soixante et dix moines, fut reçu dans le pays de Valence par une noble dame nommée Minicée, et fonda, avec son concours, le monastère de Servitanum, le plus ancien de l'Espagne¹. Ce qui est certain, c'est que bientôt chaque province, chaque canton, eut son monastère. Les montagnes qui se ramifient des Pyrénées vers l'Èbre, en Biscaye et en Navarre, se peuplèrent d'ermites qui adoptèrent peu à peu la vie commune en se conformant généralement à la règle de saint Benoît. Elle fut professée² par saint Emilien, qui fut l'un des religieux les plus célèbres et les plus populaires de l'Espagne. D'abord berger dans les montagnes de la Rioja, en Aragon, il cherchait les gorges les plus sauvages pour y mener ses troupeaux, et, tout en charmant sa solitude par les sons de sa guitare, il

Saint
Émilien.

—
574.

opera. D. Gabr. Mar SCARMALLII, abbat. SS. Flor. et Lucill. Arretii, 1752, in-4°. Scarmaglio cite même un décret du concile de Saragosse, en 381, qui fait déjà mention des moines. Dissert. II, c. 1, n° 5.

1. Mais, d'après les actes des conciles de 516 et de 524, on voit qu'il y avait des moines en Espagne avant le milieu du vi^e siècle, époque généralement assignée à l'arrivée de saint Donat. MABILL., *Præf. sæc. I. Bened.*, n. 23 et 72. *Ann. Bened.*, l. III, c. 26-37. BULTEAU, t. I, p. 305, 317. Selon d'autres, le plus ancien monastère de l'Espagne fut Asane, près d'Huesca, en Aragon, fondé vers 506, et dont saint Victorien fut abbé pendant soixante ans. Fortunat dit de lui, dans son épitaphe :

Plurima per patriam monachorum examina fundens,
Floribus æternis mellificavit apes.

2. ACT. SS. O. B., *Præf. in sæc. I*, § 74, et t. I, p. 197.

apprit à y ouvrir son âme aux accords célestes. Il se fit ermite et vécut ainsi quarante ans ; puis il devint moine et abbé, et mourut centenaire en 574, après avoir ébranlé par ses miracles et ses austérités les deux peuples, les Suèves et les Visigoths, qui se disputaient encore la domination du pays¹.

Les Suèves, qui occupaient tout le nord-est de l'Espagne et qui étaient fort attachés à l'arianisme, eurent à la même époque pour apôtre un moine nommé Martin, né en Hongrie comme son célèbre homonyme, saint Martin de Tours. Il introduisit la règle de saint Benoît dans les contrées qui forment aujourd'hui la Galice et le Portugal septentrional. Il fut lui-même abbé à Dumes, aux portes de la ville métropolitaine de Braga, dont il devint évêque tout en restant abbé de son monastère². Par ses écrits, ses vertus, son influence, il ramena la plus grande partie de la nation Suève à l'unité catholique, au moins pour un temps et jusqu'à la nouvelle persécution qui allait précéder la défaite suprême de l'arianisme.

Mais la victoire de l'orthodoxie ne fut définitive, et la propagation de l'ordre Bénédictin ne devint un grand fait pour l'Église et l'Espagne, que sous le

1. Voir sa vie par saint Braulio, évêque de Saragosse au vii^e siècle, ap. Acr. SS. O. B., t. I, p. 197.— *Minabat oves ad interiora montium .. Citharam vehebat, ne ad greges custodiam torpor impeditamentum. . Ibid.*, p. 200.— Le monastère fondé sur sa tombe, sous le nom de San-Milan de la Cogolla, devint l'un des plus importants de l'Espagne.

2. Dumes fut érigé en évêché en 562, et ce saint Martin mourut en 580. Grégoire de Tours fait mention de lui : *Hist.*, v, 38, et *De Mirac. S. Martini*, 1, 11.

pontificat de Grégoire et par l'influence prépondérante d'une illustre et sainte famille dont le moine évêque Léandre fut la première gloire.

Saint
Léandre,
moine
et évêque
de
Séville.

Né dans cette Andalousie où les Vandales n'avaient heureusement laissé que leur nom, Léandre était fils d'un duc de race probablement gréco-romaine¹, mais dont la fille aînée épousa le roi des Visigoths, Leuvigilde. Il embrassa de bonne heure la vie monastique et y puisa l'esprit de dévouement et de discipline qui devait lui valoir l'honneur d'exercer une influence prépondérante sur l'avenir de son pays. Il fut moine à Séville même, qui avait été jusqu'alors la capitale des rois visigoths, et dont il devint évêque métropolitain en 579². Dans cette ville qui passait pour la ville sainte, la Jérusalem du midi de l'Espagne, il créa, à l'ombre de sa métropole, une école destinée à propager en même temps que la foi orthodoxe l'étude de toutes les sciences et de tous les arts³. Il présidait lui-même aux exercices des maîtres savants et des nombreux élèves qu'il sut y attirer. Parmi ces élèves figuraient les deux fils du roi, ses neveux, Herménegilde et Récarède. Il

École
de
Séville.

1. C'est ce qu'il faut supposer d'après son nom, Severianus, et celui de tous ses enfants : Léandre, Isidore, Fulgence, Théodora, Florentine. Les empereurs bysantins avaient encore quelques possessions en Espagne.

2. Il le fut aussi pendant quelque temps à Saint-Claude de Léon dans le nord de l'Espagne. YEPES, cent. II. Cf. ACT. SS. O. B., t. I, p. 372.

3. M. l'abbé Bourret a publié en 1853 une thèse remarquable intitulée : *l'École chrétienne de Séville sous la monarchie des Visigoths*.

réussit à faire abdiquer l'arianisme à l'aîné des deux, et cet exemple fut suivi par beaucoup d'autres. Herménegilde fut confirmé dans la foi de Nicée par sa femme, Ingonde, princesse franque de la race orthodoxe de Clovis, fille du roi Sigebert et de la célèbre Brunehaut, qui était elle-même fille d'un roi des Visigoths. La jeune Ingonde sut résister héroïquement aux violences brutales que sa belle-mère employa contre elle pour lui faire embrasser l'arianisme, et donna ainsi à son mari l'exemple de la constance qui devait le conduire au martyre.

Leuvigilde, en transférant de Séville à Tolède la capitale du royaume des Visigoths, avait associé son fils aîné à la royauté et lui avait assigné Séville pour résidence. Mais bientôt la persécution éclata, et avec elle la guerre civile. Leuvigilde ne recula devant aucun moyen pour faire prévaloir l'hérésie : il gagna même quelques évêques et condamna à la prison ou à l'exil ceux qui, comme Léandre, tinrent tête à ses violences. Il fit vers le même temps la conquête du royaume des Suèves, qui venait à peine de rentrer dans l'orthodoxie, et y porta la persécution avec toutes ses fureurs. Le saint abbé Vincent fut immolé avec douze de ses religieux, devant la porte de son monastère à Léon, pour n'avoir pas voulu renier la divinité du fils de Dieu, formulée par le symbole de Nicée¹. Sa tyrannie ne respectait pas

Persécution
des catholiques
sous
Leuvigilde.

1 Yepes attribue ce martyre à un roi des Suèves et à l'année 554; mais Mabillon, d'accord avec Baronius, en fixe la date en 584 et sous

plus la liberté civique que la liberté de conscience, pas plus la noblesse visigothe que les peuples conquis : il atteignait par la confiscation, par l'exil ou par les supplices, tous les personnages considérables de son royaume¹. Léandre, en décrivant l'état de sa patrie sous le joug du persécuteur, dit qu'on n'y voyait plus un homme vraiment libre, et que par un juste jugement de Dieu la terre elle-même, enlevée à ses légitimes propriétaires, ne retrouvait plus son ancienne fécondité². Le père dénaturé finit par assiéger son fils dans Séville : le jeune roi, fait prisonnier après une longue résistance, et mis en demeure de communier des mains d'un évêque arien, préféra mourir et fut égorgé dans sa prison, le samedi saint de l'an 586.

Martyre
d'Herménegilde.

—
586.

Les monastères, qui existaient déjà en Espagne, eurent naturellement beaucoup à souffrir de cette guerre. Il y en avait un, dédié à saint Martin et

le règne de Leuvigilde. Cfr. Act. SS. O. B., t. I, p. 287, et *Ann. Bened.*, l. vii, c. 27.

1. Exstitit et quibusdam suarum perniciosus. Nam vi cupiditatis et livoris, quoscumque potentes ac nobiles vidit, aut capite damnavit, aut opibus ablatis proscrispsit. S. ISIDORI, *Chronic.*, era 608. — Le saint historien ajoute qu'il fut le premier entre les rois visigoths qui affecta de s'asseoir sur un trône et de se couvrir d'un manteau royal. — Nam ante eum et habitus et consessus omnis ut genti, ita et regibus erat. *Ibid.*

2. Ego expertus loquor, sic perdidisset statum et speciem illam patriam, ut nec liber quisquam circa supersit, nec terra ipsa solita sit ubertate fecunda, et non sine Dei judicio. Terra enim cui cives erepti sunt et concessa extraneo, mox ut dignitatem perdidit, caruit et feconditate. S. LEANDR., *De instit. Virgin.*, c. ult.

situé entre Sagonte et Carthagène, dont les moines, à l'approche de l'armée royale, abandonnèrent leur vieil abbé et prirent la fuite pour aller se cacher dans une île de la mer. Les Goths arrivent, mettent à sac le monastère resté sans défense, et où ils ne trouvent que l'abbé resté seul, tout courbé par l'âge mais *maintenu debout par la vertu*, nous dit Grégoire de Tours à qui l'on doit ce récit. Un d'eux tire son épée pour lui couper la tête, mais au moment de frapper, il tombe à la renverse et meurt. A cette vue, les autres s'enfuient. Leuvigilde lui-même, informé du fait, en fut touché, et ordonna la restitution de tout ce qui avait été enlevé au monastère ainsi préservé par le courage et la sainteté du vieil abbé¹.

Ce fut pendant cette lutte entre le père et le fils, qui dura plusieurs années, et avant d'être lui-même exilé, que Léandre fut envoyé par Herménegilde à Constantinople, pour y réclamer le secours de l'empereur byzantin qui avait encore conservé quelques possessions, avec leurs garnisons, en Espagne. Ce fut là que le moine évêque, envoyé d'un prince martyr de l'orthodoxie, fit la rencontre de cet autre moine, réservé aux plus hautes destinées, et qu'il se forma entre Grégoire et Léandre une de ces tendres et fortes amitiés dont on aime à trouver dans la vie des saints tant d'exem-

Le
monastère
de
Saint-Martin.

Léandre,
exilé
à
Constantinople,
y
rencontre
saint Grégoire.

Leur
tendre amitié.

1. Cum exercitus... ut assolet, graviter loca sancta concuteret... Abbatem senio incurvatum sed sanctitate erectum... GREG. TUR., *De glor. confess.*, c. 12.

ples. Les instances fraternelles de Léandre imposèrent au saint docteur le plus vaste de ses travaux, le Commentaire sur Job, que l'on appelle aussi les *Morales* de saint Grégoire. La tendresse intime et persévérante qui unit ces deux grands hommes, et qui se prolongea à travers les infirmités précoces dont ils furent tous deux victimes¹, éclate à divers endroits de la correspondance de Grégoire, et lui dicte de ces accents qui conservent à travers les siècles l'immortel parfum du véritable amour. « Absent par le corps, » écrivait le pape à son ami, « vous êtes toujours présent à mes regards, car je porte gravés au fond de mon cœur les traits de votre visage... Vous saurez lire dans votre propre cœur quelle soif ardente j'ai de vous voir, car vous m'aimez assez pour cela. Quelle cruelle distance nous sépare ! Je vous envoie mes livres. Lisez-les avec soin, et puis pleurez mes péchés, puisque j'ai l'air de si bien savoir ce que je fais si mal. Ma lettre est bien courte : elle vous fera voir à quel point je suis écrasé par les procès et les orages de mon Église, puisque j'écris si peu à celui que j'aime le plus au monde. ² » Et plus tard : « J'ai reçu votre lettre écrite

1. De podagræ vero molestia Sanctitas Vestra... affligetur, cujus dolore assiduo et ipse vehementer attritus sum. S. GREG. *Epist.*, IX, 121.

2. Quam absentem corpore, præsentem mihi te semper intueor, quia vultus tui imaginem intra cordis viscera impressam porto. *Epist.*, I, 41. Quanto ardore videre te sitiam, quia valde me diligis, in tui tabulis cordis leges... quando ei parum loquor quem magis omnibus diligo. *Ibid.*, V, 49.

avec la plume de la charité. C'est dans votre cœur que vous avez trempé votre plume. Les gens sages et honnêtes qui l'ont entendu lire en ont été sur l'heure émus jusqu'au fond de leurs entrailles. Chacun s'est mis à vous tendre la main de l'amour; on semblait non pas seulement vous entendre, mais vous voir avec la douceur de votre âme. Tous se sentaient enflammés d'admiration, et cette flamme de vos auditeurs démontrait la vôtre : car on n'allume pas le feu sacré chez les autres sans en être soi-même consumé¹. »

Cependant l'excès du mal annonçait sa fin, et l'Église allait remporter un triomphe subit et complet. Le tyran Leuvigilde, le roi parricide², atteint d'une maladie mortelle, eut des remords : sur son lit de mort, il ordonna le rappel de Léandre, et le donna pour guide à son fils et successeur Récarède, en recommandant à celui-ci d'embrasser la foi catholique. Le nouveau roi, qui avait été comme son frère l'élève de Léandre, s'empressa d'obéir. Il se fit aussitôt catholique et entreprit la conversion de son peuple. Après de longues controverses avec le clergé arien, il réussit à vaincre toutes les résistances, mais par la discussion et non par la force³. Quatre ans

Conversion
du roi Récarède
et
de la nation
visigothe.

589.

1. Solius charitatis calamo scriptam. Ex corde enim lingua tinxerat quod in chartæ pagina refundebat... Nisi enim prius in se faces ardeant, alium non succendunt. *Epist.*, ix, 121.

2. Pater vero perfidus et parricida. S. GREG., *loc. c.*

3. Sacerdotes sectæ arianæ sapienti colloquio aggressus, ratione potius quam imperio converti ad catholicam fidem facit, gentemque

après son avènement, ayant sanctionné son règne par d'éclatantes victoires sur les Francs, il fit proclamer, au troisième concile de Tolède, l'abjuration de l'ariénisme par le peuple réuni des Goths et des Suèves. Le roi y déclara que l'illustre nation des Goths, séparée jusqu'alors de l'Église universelle par la malice de ses docteurs, revenait à l'unité et demandait à être instruite dans toute l'orthodoxie de la doctrine catholique. Il remit entre les mains des évêques sa profession de foi, écrite de sa main, avec celle de huit évêques ariens, de sa noblesse et de tout son peuple.

Comme on le pense bien, Léandre, en qualité de légat du pape, présidait à cette grande assemblée, où siégèrent soixante-dix-huit évêques et dont les délibérations furent aussi éclairées par un autre moine, Eutrope, abbé de ce monastère de Servitanum qui passait pour le plus ancien de l'Espagne¹. Un troisième religieux, Jean, exilé comme Léandre, et qui s'était consolé de son exil en fondant un grand monastère sous la Règle de saint Benoît en Catalogne, enregistrait l'immense transformation dont il était témoin, dans une chronique qui ouvre la série des historiens monastiques de l'Espagne².

omnium Gothorum ac Suevorum ad unitatem et pacem revocat Ecclesiæ christianæ. JOANNIS abbatis BICLARENSIS *Chronic.* ap. *Hispania illustr.*, 1608, t. IV, p. 137.

1. Summa tamen synodalis negotii penes sanctum Leandrum... et beatissimum Eutropium monasterii Servitani abbatem fuit. *Ibid.*

2. S. ISIDORI, *De Script. Eccl.*, MARIANA, *De reb. Hispan.*, l. v,

Ainsi s'effectua dans la péninsule, sous les auspices d'un grand pape et d'un grand évêque, tous deux moines et tous deux amis, le triomphe de cette orthodoxie dont le peuple espagnol fut pendant dix siècles le chevalier, et dont il a gardé, même au sein de sa déchéance, l'instinct et la tradition.

Léandre s'empressa d'annoncer le triomphe de la vérité et la solide conversion du roi son neveu à Grégoire, qui se montra toujours affectueusement préoccupé de la nouvelle conquête de l'Église. Il recommandait à Léandre de veiller attentivement sur l'âme du prince, afin que l'orgueil et l'impureté ne vissent pas souiller sa jeune orthodoxie. Récarède entra en relation directe avec le pape ; afin de se rendre plus agréable au pontife qui avait appris dans le cloître à gouverner l'Église, il prit pour intermédiaire des abbés qu'il choisit avec soin dans les monastères espagnols² et à qui il confia les présents qu'il destinait à Grégoire. Mais ils firent naufrage et perdirent tout sur des rochers près de Marseille. Récarède ne se découragea pas, et envoya plus tard un calice d'or au pape avec une lettre en latin semi-barbare, mais pleine d'effusion. Il y prie le pape, qui écrivait à tant de monde, de lui écrire aussi, et ajoute : « Ceux qui sont divisés par la terre et la mer,

Relation
de
Récarède
avec
Grégoire.

c. 13. — Voir sur l'emplacement de ce monastère de Biclàr ou Vilclàra la lettre de l'évêque de Barcelone, dans MABILLON, *Ann. Bened.*, l. III, c. 35.

2. Ex monasteriis abbates elegimus... *Apud S. GREG., Epist.*, IX, 61.

la grâce de Jésus-Christ semble souvent les coller l'un à l'autre : ceux qui ne vous ont jamais vu jouissent de votre bonne renommée. N'oubliez jamais de nous recommander à Dieu, moi et mon peuple, que vous avez vu gagner de votre temps au Christ : la largeur du monde nous sépare, mais que la charité nous unisse¹ ! » Comme les rois francs, Récarède voulut ensuite employer les bons offices du pape auprès de la cour de Byzance, en qui tous ces princes barbares voyaient toujours un reflet de l'antique grandeur romaine. Grégoire de son côté lui répond avec affection et avec détail : il insiste sur les conditions du salut éternel, le met surtout en garde contre les tentations de l'orgueil et de la colère, et lui prouve que la conversion de son peuple n'aura pas de meilleure garantie que l'humilité de son âme et la pureté de son corps². Il remit cette réponse à son ami l'abbé Cyriaque, qu'il appelait le *père de notre monastère*³, et qu'il fit légat en Espagne en lui confiant le soin d'y poursuivre, comme il l'avait déjà fait en France, la simonie et l'intrusion des laïques dans l'épiscopat. Il envoya par la même occasion le pallium à Léandre, qui devança de quelques années son ami dans la tombe, et qui mourut en même

1. Nonnunquam solet ut quos spatia terrarum sive maria dividunt, Christi gratia ceu visibiliter glutinare... Nos gentesque nostras... quæ vestris sunt a Christi acquisita temporibus... ut... quos orbis latitudo dissociat... vera charitas convalescat.

2 *Epist.*, ix, 122.

3. Monasterii nostri patrem. *Epist.*, ix, 120.

temps que le roi Récarède, en 601. L'Espagne a toujours honoré en lui son docteur et son apôtre, l'auteur principal de son retour à l'unité¹.

Toute sa famille fut associée à cette œuvre. Son père et sa mère avaient été comme lui exilés pour la foi, et moururent dans cet exil. Son frère Fulgence, évêque comme lui, partagea ses combats et sa victoire. Sa sœur, Florentine, embrassa la vie monastique, devint supérieure de quarante couvents et de mille religieuses, et mérita par sa science, ses vertus, et jusque par ses chants sacrés, de figurer en tête de toutes ces illustres religieuses que la patrie de sainte Thérèse a données à l'Église². Léandre, qui l'aimait tendrement, écrivit pour elle une règle spéciale³.

Léandre
et sa
famille
monastique.

«J'ai cherché,» lui dit-il dans le préambule de cette règle, «très-chère sœur, quelles richesses et quel patrimoine je pourrais te léguer : bien des choses fallacieuses me sont venues à l'esprit, que je chasse de mon âme comme on chasse de la main des mouches importunes. De tout ce que j'ai vu sous le soleil, il n'y a rien qui soit digne de toi... C'est au-dessus des cieux qu'il nous faut chercher la vraie richesse,

Règle
donnée par
Léandre
à sa sœur
Florentine

1. Adeo ut non immerito eum colant Hispani tanquam gentis suæ doctorem et apostolum, cui potissimum debet Hispania quod et rectam fidem et catholicos habeat reges. D'ACHERY, *Act. SS. O. B.*, t. I, p. 376.

2. Elle mourut en 603.

3. *De Institutione virginum et Contemptu mundi*, divisé en vingt et un chapitres.

le don de la sainte virginité... Je ne suis pas capable, sœur bien-aimée, d'en vanter le prix. C'est un don ineffable et caché. Ce que tous les saints espèrent être un jour, ce que l'Église entière s'attend à devenir après la résurrection, vous l'êtes déjà... Vous êtes la fine fleur du corps de l'Église et son plus pur levain, vous êtes l'offrande déjà agréée par Dieu et consacrée sur ses autels célestes¹. Le Christ est déjà ton époux, ton père, ton ami, ton héritage, ta rançon, ton Seigneur et ton Dieu. »

Il la met surtout en garde contre toute intimité avec les femmes laïques, qu'il qualifie de sirènes et d'instruments de Satan². Il condamne l'erreur de celles qui croyaient pouvoir consacrer à Dieu leur virginité sans s'enfermer dans un monastère, et en restant dans leurs familles ou dans des cellules isolées au milieu des villes, avec toutes les sollicitudes de la vie domestique³. Il affirme que la vie monastique régulière est identiquement conforme à celle que menaient les Apôtres. Il rappelle à cette fille de noble race, à cette sœur et tante des rois visigoths, les obligations que lui imposait l'égalité chrétienne, et lui ordonne de regarder comme ses pareilles même les esclaves qui portaient le voile

1. Perquirenti mihi, soror carissima... multæ rerum fallacium occurrebant imagines, quas cum ut importunas muscas manu mentis abigerem... Vos estis prima delibatio corporis Ecclesiæ : vos ex tota corporis massa oblationes. *Prof. regul.*

2. *Cap. 1.*

3. *Cap. 17.*

comme elle. « Leur naissance les a faites esclaves, leur profession en a fait tes sœurs. Que rien ne leur rappelle leur ancienne servitude. Celle qui combat avec toi pour le Christ sous le drapeau de la virginité doit se réjouir d'une liberté égale à la tienne. En les acceptant pour tes sœurs, tu les auras d'autant mieux pour servantes, qu'elles t'obéiront non par l'obligation de la servitude, mais par la liberté de la charité. Ce n'est pas que votre humilité doive les provoquer à l'orgueil. La charité tempère tout, et vous conduira toutes à la frontière de la même paix, sans enorgueillir celle qui a sacrifié la puissance, sans humilier celle qui est née pauvre ou esclave¹. » On aime surtout à retrouver dans ce grand esprit la trace de son affection fraternelle et de ses souvenirs domestiques. « Ne cherche point, » lui dit-il en jouant sur le nom de leur mère Turtur qui avait aussi terminé sa vie dans le cloître, « ne « cherche pas à t'envoler du toit où la tourterelle dé-
« pose ses petits. Tu es fille de l'innocence et de la
« candeur, toi qui as eu la tourterelle pour mère. Mais
« aime encore plus l'Église, cette autre tourterelle
« mystique, qui t'engendre tous les jours à Jésus-
« Christ. Repose ta vieillesse sur son sein comme tu
« dormais autrefois sur le cœur de celle qui soigna
« ton enfance²... Ah! sœur bien-aimée, comprends
« donc l'ardent désir qui enflamme le cœur de ton

1. *Cap.* 12 et 13.

2. *Simplicitatis filia es quæ turture matre nata es. Turturem pro*

« frère de te voir avec le Christ... Tu es la meilleure
 « partie de moi-même... Malheur à moi si un autre
 « allait dérober ta couronne. Tu es mon boulevard
 « auprès du Christ, mon gage chéri, mon hostie
 « sainte, par laquelle je mériterai de sortir de l'abîme
 « de mes péchés ¹. »

Son frère
 Isidore.

Florentine avait encore un frère plus jeune, mais non moins illustre que Léandre, et qui l'aimait autant, puisqu'il lui dédia l'un des principaux monuments de son génie ². Isidore était le dernier-né de cette famille prédestinée. Avant de remplacer Léandre sur le siège métropolitain de Séville, il fut l'élève de ce frère aîné qui l'aimait comme un fils, mais qui usait envers lui d'une telle sévérité qu'un jour le jeune Isidore, craignant les corrections que son frère lui appliquait avec une énergie trop fréquente ³, s'enfuit de l'école de Séville. Après avoir erré quelque temps dans la campagne, exténué de soif et de fatigue, l'enfant s'assit auprès d'un puits, et se mit à regarder avec curiosité les sillons qui

matre respice. Turturem pro magistra attende, et quæ te Christo quotidie affectibus generat, chariorem qua nata es matrem reputa... sit tibi dulce ejus gremium propectæ quod erat infantis gratissimum. *Cap. 21.*

1. ... Senti fratris concupiscentiam velle te esse cum Christo... Tu quæ pars melior nostri es corporis... Tu apud Christum tutamen meum, tu, charissima, meum pignus. *Præfat.*

2. Son traité *De fide catholica*.

3. Non parcebat virgis, et laudatus est in illo... Puerili permotus timore, verbera magistri metuens. LUCAS TUDENSIS, *Vit. S. Isid.*, ap. BOLLAND., t. I *Apr.*, p. 331.

en creusaient la margelle. Il se demandait d'où provenait ce travail, lorsqu'une femme qui venait chercher de l'eau au puits, et que frappèrent vivement la beauté et l'humble innocence de l'écolier, lui expliqua que les gouttes d'eau, en tombant sans cesse sur le même endroit, avaient creusé la pierre. Alors l'enfant rentra en lui-même, et se dit que, si la dureté de la pierre se laissait ainsi creuser goutte à goutte par l'eau, son esprit finirait bien aussi par subir l'empreinte de l'enseignement¹. Il retourna auprès de son frère, et acheva son éducation de façon à posséder bientôt le latin, le grec et l'hébreu, et à devenir le collaborateur actif de Léandre dans l'œuvre de la conversion des ariens.

Il vécut longtemps dans une cellule où son frère le tint renfermé, pour l'empêcher de se trop répandre au dehors, en lui donnant les plus savants maîtres du temps. Il n'est pas absolument démontré qu'il ait été moine, comme plusieurs l'ont soutenu. Mais il est difficile d'en douter quand on lit la Règle qu'il a écrite en vingt-trois chapitres à l'usage des religieux de son pays, et qui n'est guère qu'un extrait de la Règle bénédictine dont son frère Léandre avait dû le pénétrer.

On y remarque toutefois, comme dans un autre

Action
d'Isidore
sur l'Ordre
en
Espagne.

1. *Aspexit prægrande saxum tortuosis foraminibus perforatum... Mulier super pulchritudine pueri admodum mirata... Quis vel ad quid lapidis hujus foramina... Et si lapis durissimus mollis aquæ frequenti instillatione cavatur, quanto magis ego homo! Ibid.*

Ses écrits
monastiques.

écrit de lui sur le *Devoir des moines*, de curieux détails sur la façon dont l'Ordre se recrutait dans les rangs les plus divers et dans les conditions les plus infimes. Ce renseignement nous est donné dans de hautes et sages paroles, où respire, avec plus de précision et d'éloquence que partout ailleurs, la doctrine de l'égalité des âmes devant Dieu et devant l'Église, mais aussi où se révèle le frein imposé par la justice et la raison à l'orgueil des nouveaux émancipés.

L'égalité
au
cloître.

« Notre sainte milice, » dit Isidore, « ne se recrute pas seulement parmi les hommes libres, mais surtout parmi ceux de condition servile, qui dans le cloître viennent chercher la liberté. Il en vient aussi du sein de la vie rustique, et des professions ouvrières, et du labour plébéien, et avec d'autant plus d'avantage qu'ils sont mieux dressés au travail. Ce serait un grave délit que de ne pas les admettre. » « Il ne faut pas chercher, » ajoute-t-il, « si le novice est riche ou pauvre, esclave ou libre, jeune ou vieux. Ni l'âge ni la condition n'importent chez les moines ; car Dieu ne fait aucune différence entre l'âme de l'esclave et celle de l'homme libre... Beaucoup de plébéiens ont brillé par d'éclatantes vertus et ont mérité d'être élevés au-dessus des nobles... Mais que ceux qui sortent de la pauvreté pour venir au monastère ne se laissent pas gonfler par l'orgueil en se voyant les égaux de ceux qui paraissaient être quelque chose dans le siècle. Il serait indigne que, là où les riches, en abdiquant toute hauteur mon-

daine, descendent à l'humilité, les pauvres se laissent aller à l'arrogance. Il leur faut, au contraire, déposer toute vanité, comprendre humblement leur nouvelle position, et ne jamais perdre la mémoire de leur ancienne misère¹. »

Moine ou non, Isidore se signala par son zèle pour les intérêts monastiques lorsqu'à la mort de Léandre il devint évêque de Séville et l'oracle de l'Église d'Espagne². Il présidait à ce concile de Séville qui, en 619, prononça l'anathème contre les évêques et les prêtres qui essaieraient de troubler ou de dépouiller les monastères³.

Pendant quarante ans d'épiscopat, sa science, son zèle, son autorité, consolidèrent l'heureuse révolution et la renaissance religieuse et littéraire dont son frère avait été le premier auteur. Il acheva de détruire l'arianisme, étouffa la nouvelle hérésie des *Acéphales*, continua, fortifia et agrandit le vaste

Services
rendus par lui
à l'Église
et à
l'Espagne.

1. Veniunt non solum liberi, sed plerumque ex conditione servili vel propter hoc potius liberandi. Veniunt quoque ex vita rustica, et ex opificum exercitatione... et ex plebeio labore, tanto utique felicius, quanto fortius educati... S. ISIDORI, *De offic. eccles.*, c. 15; *De monach.*, c. 5. — Quia inter servi et liberi animam nulla est apud Deum differentia... Non extollantur in superbiam, quia se ibi æquales aspiciunt iis qui aliquid in sæculo videbantur. *Regula*, c. 4. — Du reste Isidore interdit, dans sa Règle, de recevoir au monastère des esclaves que leurs maîtres n'auraient point affranchis.

2. Cfer. BOLLAND. loc. c., et MABILLON, *Act. SS. O. B. sæc. II in Prætermissis*. — Monastici quoque instituti per Hispaniam promotor, et amplificator eximius, plura construxit monasteria. *Offic. Sanctorum in BREV. ROM. ad usum Hispaniæ*. Matr. 1768, die 4 april.

3. *Can. x*; ap. COLETTI *Concil.*, t. V, p. 1407.

système d'éducation dont Séville était le foyer, et qu'il fit étendre par le quatrième concile de Tolède à toutes les Églises épiscopales d'Espagne, en prescrivant partout l'étude du grec et de l'hébreu. Il fut en outre le créateur de cette liturgie espagnole si poétique et si imposante, qui, sous le nom de Mozarabe, survécut à la ruine de l'Église visigothe, et mérita d'être ressuscitée par le grand Ximènès.

Écrivain fécond, infatigable et prodigieusement érudit, il rédigea, entre tant d'autres travaux, l'histoire des Goths, de leurs conquêtes et de leur domination en Espagne. Il a fait connaître Aristote aux peuples nouveaux de l'Occident longtemps avant que les Arabes ne vissent le remettre en vogue. Il nous a surtout conservé une foule de fragments classiques qui eussent à jamais péri sans lui, en condensant toute la science de l'antiquité et de son temps, les sept arts libéraux, la tradition philologique, la médecine, le droit, l'histoire naturelle, la géographie et jusqu'aux arts mécaniques, dans cette vaste encyclopédie qui, sous le nom de traité des *Étymologies*, ou de *l'Origine des choses*, fut, avec l'ouvrage analogue du moine Cassiodore, le manuel des écoles du Moyen Âge¹. On a dit de lui avec raison qu'il fut le dernier savant du monde ancien²,

1. OZANAM, *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, c. 9.

2. CUVIER.

et le premier chrétien qui formula la science de l'antiquité pour les chrétiens.

Isidore mourut en 636; mais la lumière qu'il avait versée à flots sur l'Espagne et l'Église ne s'éteignit pas avec lui. Il eut de nombreux disciples, dont saint Ildefonse fut le plus illustre, mais parmi lesquels il faut nommer en passant Braulius, évêque de Saragosse, que l'on vantait comme l'écrivain le plus éloquent de l'Espagne gothique, et ce roi Sisebut, prince lettré, qui eut un double mérite, selon un historien bénédictin, à avoir aimé les lettres, étant roi et étant Goth¹.

La plupart des rois visigoths se signalèrent par leur munificence envers les monastères. La seule charte authentique qui nous soit restée de l'époque visigothique est une donation faite en 646 par le roi Chindaswinde au monastère de Compludo. Ce diplôme est signé par le roi, par la reine Reciberga, par saint Eugène, archevêque de Tolède, et deux autres évêques, par cinq comtes et par quatre abbés, parmi lesquels on remarque le nom d'Ildefonse, destiné à la plus haute illustration². Mais le grand nombre de donations analogues est attesté par la formule générale et officielle qui servait de modèle aux actes dressés à cette fin, et que l'érudition française a

Il meurt.

536.

Saint
Braulio.Formule
visigothique
pour les
fondations
monastiques.

1. Lo que es mucho para aquello tiempo que siendo Rey et Godo, se aplicava a las letras. YEPES, *Cent. secund.*, p. 48.

2. YEPES, *Coronica general del Orden de S. Ben* .t. II, p. 174, et *Append.*, *Esritura* 13.

récemment mise en lumière. Le roi qui voulait fonder ou doter une communauté s'y adressait au saint dont les reliques devaient se trouver dans la nouvelle église, et parlait un langage qui fait en quelque sorte palpiter ces pièces de procédure sous le souffle ardent de la foi espagnole. « Glorieux seigneur et bienheureux triomphateur, » y disait-il, « nous avons décrété que désormais, dans le lieu où repose le trésor de votre corps sacré, il y aura une congrégation de moines destinés à servir Dieu et à honorer votre mémoire selon l'usage des Pères qui ont posé la Règle de la vie monastique. Nous offrons à votre glorieuse mémoire telle et telle portion de notre patrimoine, pour entretenir l'église et son luminaire, son encens et ses sacrifices, pour le vêtement et la nourriture régulière des moines, pour le soulagement des pauvres et pour que les voyageurs y soient accueillis... Nous voulons que cette donation, faite pour effacer nos péchés, soit perpétuelle; que nul prêtre, nul prélat ne puisse l'aliéner. Nous avertissons les abbés futurs à travers les siècles de ne point dissoudre par la tiédeur et l'irrégularité le lien que nous constituons ici. Et vous qui régnerez après nous, nous vous en conjurons par l'empire du Roi éternel (et qu'ainsi Dieu daigne conserver la nation et le royaume des Goths jusqu'à la fin des siècles !), gardez-vous de rien enlever ou de rien mutiler dans ces oblations par lesquelles nous voulons plaire à Dieu pour notre salut et celui de

tous les Goths ! Glorieux martyr, agréez ce don et portez-le sous le regard de Dieu ¹. » C'est dans ce même formulaire, comme dans la charte de Compludo, qu'apparaissent déjà les formidables imprécations, si usitées pendant tout le Moyen Age, contre les violateurs et les spoliateurs des choses saintes, qui les menacent du sort de Sodome et de Gomorrhe, et qui leur assignent une place dans l'enfer à côté de Dathan, d'Abiron et de Judas Iscariote.

Le développement de l'Institut monastique marchait de front avec celui des lettres et de la piété chrétienne, sous l'impulsion des grands docteurs que la vie religieuse enfantait à l'Espagne. Le signataire du diplôme de Compludo, saint Ildefonse, en qui Léandre et Isidore semblent revivre tout entiers, et qui fut le plus populaire des saints espagnols, sortait comme eux de la fameuse école de Séville ; mais il se rattache aussi à un autre centre de science et d'éducation ecclésiastique créé par l'esprit monastique. Aux portes de Tolède, qui depuis la réunion de toute l'Espagne sous le sceptre des rois visigoths, avait remplacé Séville comme capitale de la royauté visigothe, s'élevait le monas-

École
de Tolède.

—
Abbaye
d'Agali.

1. *Formula quam facit rex qui Ecclesiam adificans monasterium facere voluerit.* Domino glorioso et triumphatori beatissimo... Juxta Patrum more (sic) qui monachis normam vitæ posuerunt... Per ætates succiduas futuros præmonemus abbates... Per æterni regis imperium (sic Deus Gothorum gentem et regnum usque in finem sæculi conservare dignetur!)... E. DE ROZIÈRE, *Formules visigothiques inédites*, n° 9, 1854.

tère d'Agali, fondé dès le vi^e siècle. Au siècle suivant, ce fut une pépinière de saints et de docteurs et la plus célèbre abbaye de la péninsule. On en vit sortir successivement six évêques métropolitains de Tolède¹, et parmi eux Helladius, jeune seigneur de la principale noblesse, ami et compagnon d'études de Léandre, qui, comme lui, renonça jeune au monde, vécut longtemps à Agali, avant de se faire religieux, dans la familiarité des moines, et se plaisait à porter les fagots dans le four abbatial². Devenu évêque après avoir été abbé du monastère, il créa la grande école que ses successeurs développèrent à l'envi.

Ildefonse, né à Tolède d'une famille alliée au sang royal, reçut d'abord à Séville, pendant douze ans, les leçons d'Isidore, puis, revenu près de son berceau, et malgré les violentes résistances de sa famille, se fit moine à Agali. Il fallut une autre violence, celle de la voix unanime du clergé et du peuple de Tolède, pour l'en arracher et le placer sur le siège métropolitain. Lui aussi cultiva avec succès l'histoire et la poésie; ses écrits as-

Saint
Ildefonse,
moine d'Agali,
évêque
de Tolède.

1. Aurasius, mort en 614; Helladius, mort en 632; saint Just, qui présida avec saint Isidore au iv^e concile de Tolède et mourut en 635; Eugène II, moine dès l'enfance, qui présida aux v^e, vi^e et vii^e conciles de Tolède, et mourut en 646; Eugène III, qui fut le poète le plus distingué de l'Espagne gothique (v. BOURRET, *op. citat.*), présida les viii^e, ix^e et x^e conciles de Tolède, et mourut en 658; enfin, Ildefonse, neveu du précédent, mort en 667. Les trois premiers et Ildefonse furent non-seulement moines, mais abbés d'Agali.

2. S. ILDEPHONS., *De virib. illustr.*, c. 7.

le plus
populaire
des saints
en Espagne

cétiques marquent honorablement dans la littérature religieuse de son temps. Mais ce qui lui a valu surtout la première place dans l'amour et la mémoire du peuple espagnol, ce fut son ardente dévotion à la sainte Vierge, dont il défendit la virginité perpétuelle contre l'hérésie des Helvidiens. Les visions miraculeuses qui témoignent de la reconnaissance de Marie pour les efforts de son zélé défenseur¹, et les reliques qu'il en laissa à l'église de Tolède, après avoir longtemps enflammé la dévotion des Espagnols pour leur grand saint *Alonzo*, ont reçu, mille ans après sa mort, une consécration nouvelle, grâce au génie de Calderon².

Léandre, Isidore, Ildefonse, furent les illustres représentants de la vie intellectuelle dans un temps où elle semblait presque partout éteinte. Ces pontifes laborieux, instruits, éloquents, pleins de zèle pour la science et l'étude en même temps que pour la religion, assurèrent en Espagne l'avenir des lettres chrétiennes et la durée de la tradition littéraire, partout ailleurs interrompue ou menacée par les orages

1. Pendant la nuit de la fête de l'*Expectatio Partus B. M. V.*, sainte Léocadie, dont il avait découvert les reliques, lui apparut et lui dit : *O Ildefonse! per te vivit Domina mea, quæ cæli culmina tenet.* Pour avoir un gage palpable de cette vision, il saisit l'épée du roi Receswinthe, qui l'accompagnait, et coupa une portion du voile de la sainte, laquelle devint ensuite une relique très-vénérée. *Breviar. Roman. in prop. Cleri Romani, ad 23 Januar.* — Une autre nuit, il vit, dans l'abside de sa métropole illuminée par cette présence, la sainte Vierge elle-même assise sur le trône épiscopal, où il n'osa jamais plus siéger.

2. Voir le drame de Calderon, intitulé : *La Virgen del Sacario.*

de l'invasion et de l'établissement des barbares. Ils firent de leur patrie la lumière intellectuelle du monde chrétien au VII^e siècle.

Après eux, il faut encore admirer tous ces évêques et ces moines, issus du sang ou de la famille spirituelle de ces trois grands hommes, et qui furent, comme ils l'avaient été eux-mêmes, l'âme des fameux conciles de Tolède. On sait assez que ces Conciles constituèrent la force et la gloire de l'Espagne gothique, et que de leur sein sortit, épurée par l'esprit sacerdotal, cette législation des Visigoths que la science moderne a noblement vengée¹, et qu'elle a placée au premier rang des lois de l'antique chrétienté, pour la hardiessè, la profondeur et l'équité de ses conceptions.

Léandre et Isidore, ces deux illustres frères, donnèrent à ces assemblées le caractère politique et législatif qu'elles conservèrent pendant un siècle et qui a fixé sur elles l'attention spéciale des historiens².

1. Guizot, *Hist. de la civilisation*, t. 1; *Hist. des origines du gouvernement représentatif*, leç. 23, et *Revue Française* de novembre 1828.

2. Voici l'indication chronologique des conciles qui furent tenus à Tolède depuis la conversion des Visigoths jusqu'à la conquête de l'Espagne par les Maures. (Ceux qui portent le chiffre 1 et 11 sont antérieurs, et datent, le premier de 400 et le second de 531.)

Le III^e, en 589, composé de 65 évêques, présidé par Léandre, publia 23 décrets ou canons.

Deux conciles tenus en 597 et 610, et dont les décrets ont été d'abord publiés par Garcia Loasia au XVI^e siècle, n'ont pas été compris dans la numération ordinaire, pour ne pas déranger l'ordre traditionnel.

Sans doute, dans les dix-huit assemblées tenues à Tolède depuis la conversion des Visigoths jusqu'à la conquête de l'Espagne par les Maures, les matières religieuses occupèrent toujours la première place. Les questions touchant le dogme, la hiérarchie et la discipline ecclésiastiques, l'indépendance et la régularité des monastères¹, l'ensemble et le détail des

Le iv^e, en 633 : 62 évêques; 75 canons. Saint Isidore signe le premier.

Le v^e, en 636 : 20 évêques; 9 canons.

Le vi^e, en 638 : 52 évêques; 19 canons.

Le vii^e, en 646 : 28 évêques; 6 canons.

Le viii^e, en 653 : 52 évêques, 10 abbés, parmi lesquels Ildefonse, abbé d'Agali; 12 canons.

Le ix^e, en 655 : 16 évêques, 6 abbés, parmi lesquels Ildefonse; 17 canons.

Le x^e, en 656 : 20 évêques, parmi lesquels le moine saint Fructueux, métropolitain de Braga, dont on parlera plus loin; 7 canons.

Le xi^e, en 675 : 19 évêques, 6 abbés; 16 canons.

Le xii^e, en 681 : 35 évêques, 4 abbés; 13 canons.

Le xiii^e, en 683 : 48 évêques, 5 abbés; 13 canons.

Le xiv^e, en 684 : 17 évêques, 6 abbés; 12 canons.

Le xv^e, en 688 : 61 évêques, 8 abbés.

Le xvi^e, en 693 : 59 évêques, 5 abbés; 13 canons.

Le xvii^e, en 694 : 8 canons; pas de signatures.

Le xviii^e et dernier, en 701.

Beaucoup de ces évêques sortaient de l'ordre Monastique ou y finirent leurs jours. (YEPES, *centuria* II). On voit en outre dans la collection des Conciles la signature des fondateurs de pouvoirs des évêques absents et celle d'une foule de comtes et de *proceres* laïques.

1. Le iv^e, tenu en 633, sous la présidence d'Isidore, se montra surtout zélé pour la liberté des moines, garantissant aux clercs la liberté d'embrasser la vie religieuse, interdisant aux évêques toute vexation ou usurpation au détriment des monastères, et prohibant le retour au siècle de tout moine *profès*.

Le ix^e, tenu en 655, se vit obligé de mettre un frein à la munificence des évêques envers les monastères, en leur interdisant de dis-

Rôle
prépondérant
des
évêques,
mais
intervention
efficace
des
laïques.

intérêts spirituels, forment le sujet de la plupart des décrets rendus par ces conciles. Sans doute aussi les évêques y jouaient un rôle prépondérant par le nombre comme par l'autorité. Mais les seigneurs et les dignitaires laïques y figuraient aussi : entrés une première fois avec le roi, qui prenait presque toujours l'initiative des questions à traiter, ces laïques sortaient avec lui ; mais, après avoir laissé trois jours aux évêques pour discuter seuls les affaires spirituelles, ils revenaient prendre part aux délibérations définitives. Ils y assistaient en vertu d'un droit reconnu ; ils signaient les décrets comme les évêques. En outre, le consentement de ce qu'on appelait alors le peuple, c'est-à-dire de toute la noblesse militaire de la nation gothique, semble avoir été souvent requis et exprimé pour valider les décisions rendues par le roi, les évêques et les *proceres* ¹.

Décrets
et
doctrines
sur
la royauté.

Ainsi constituées, ces mémorables assemblées exercent la plénitude du pouvoir spirituel et temporel, politique et civil, législatif et judiciaire ; toutes les grandes affaires du royaume y sont débattues : et ce royaume ne comprenait pas seulement toute l'Espagne, que les Visigoths avaient réussi à purger des derniers vestiges de la

poser en faveur de ces fondations de plus du cinquième du patrimoine épiscopal.

1. Voir les conciles viii, xiv, xvi, mais surtout le canon du iv^e, en 633, qui valida la déposition de Swinthila, *après avoir pris l'avis de la nation*.

domination gréco-romaine, mais encore la Gaule Narbonnaise, dont les évêques venaient siéger à Tolède avec ceux de la péninsule. Elles font les lois et les rois. Elles règlent les conditions de la royauté élective, trop souvent méconnues dans la pratique par la violence sanguinaire des prétendants ou des successeurs désignés au trône. Et quoique les faits accomplis qu'elles trouvaient bon de sanctionner aient trop souvent substitué la violence au droit, elles proscrivent toujours en principe tout candidat dont les droits ne se fonderaient pas sur l'élection faite par la noblesse et le clergé, sur la pureté de son origine gothique et sur la probité de ses mœurs¹.

Après avoir bien constaté que le roi n'était que le mandataire et le délégué du peuple, elles semblent lui accorder une sorte de revanche en attribuant à son autorité une plénitude qui contraste avec les limitations que les libertés traditionnelles des races germaniques imposaient à leurs princes, chez qui on savait à la fois mieux reconnaître les droits du sang et mieux contenir l'exercice du pouvoir. Mais jamais, il faut le reconnaître, on n'a

1. Defuncto in pace principe, primates totius gentis cum sacerdotibus successorem regni communi concilio constituent. *Conc. iv, can. 74.* — Quem nec electio omnium provehit, nec gothicæ gentis nobilitas ad hunc honoris apicem trahit, sit... anathemati condemnatus... *Conc. v, can. 3.* — Nullus sub religionis habitu detonsus... servilem originem trahens, vel extraneæ gentis homo, nisi genere et moribus dignus. *Conc. xvi, can. 17.*

parlé au pouvoir souverain un langage plus noble que celui du quatrième concile de Tolède, par la bouche d'Isidore et de ses collègues, au roi Sisenand et à ses successeurs. « Vous qui êtes actuellement roi, et vous tous, princes de l'avenir, nous vous conjurons humblement d'être doux et modérés envers vos sujets, de gouverner avec justice et piété les peuples que Dieu vous confie, et de payer ainsi votre dette au Christ qui vous fait rois. Que nul d'entre vous ne prononce seul dans les causes qui intéressent la vie ou les biens, mais que le crime des accusés soit démontré dans une séance publique avec les chefs du peuple et par un jugement manifeste. Soyez doux dans votre sévérité même; grâce à cette modération, les rois seront contents des peuples, les peuples des rois, et Dieu des uns et des autres. Quant aux rois futurs, voici la sentence que nous promulguons : Si quelqu'un d'entre eux, contre le respect des lois, par orgueil ou par faste royal, ou par cupidité, opprime et tourmente son peuple, qu'il soit anathématisé par le Seigneur Christ, et à jamais séparé de Dieu¹ ! »

Mais les rois, qui écoutaient docilement ces leçons, ne les pratiquaient guère. Les conciles

1. Te quoque præsentem regem futurosque sequentium ætatum principes... Ne quisquam vestrum solus in causis capitum aut rerum sententiam ferat, sed consensu publico cum rectoribus... Si quis ex eis contra reverentiam legum superba dominatione et fastu regio... crudelissimam potestatem in populo exercuerit... *Conc. iv, can. 75.*

n'en furent pas moins obligés d'intervenir avec énergie pour réprimer la rapacité des rois et l'insolence subalterne de certains officiers tirés par eux des rangs serviles. « Lorsque, » disent les Pères du huitième concile en 653, que présidait le moine Eugène, comme évêque de Tolède, et où siégeait déjà Ildefonse comme abbé d'Agali, « lorsque, dans les temps passés, l'avidité effrénée des princes s'est jetée sur les dépouilles des peuples et s'est acharnée à grossir leur trésor des larmes de leurs sujets, il nous a été enfin inspiré par le souffle d'en haut, après avoir octroyé aux sujets les lois du respect, d'imposer aussi un frein aux excès des princes¹. » Et les pères du treizième concile en 683 décrètent ce qui suit : « Nous savons que beaucoup d'esclaves et d'affranchis, élevés par ordre du roi à des offices palatins, et affectant de s'arroger un pouvoir que la bassesse de leur origine leur interdisait, devenus les égaux de leurs seigneurs par leur nouvelle dignité, se sont faits les bourreaux de leurs anciens maîtres, de ceux-là mêmes à qui ils devaient leur liberté. C'est pourquoi nous défendons qu'aucun serf ou affranchi (excepté ceux du fisc) soit désormais admis à un office palatin². »

1. Cum immoderatio aviditas principum sese prona diffunderet in spoliis populorum... nobis est divinitus inspiratum ut, quia subjectis leges reverentiæ dederamus, principum quoque excessus retinaculum temperantiæ poneremus. *Concil. VIII*, ap. COLETTI, t. VIII, p. 428.

2. *Concil. III, Tolet.*, can. 6, ap. COLETTI, t. VII, 1471.

Malheureusement les efforts de ces assemblées pour contenir les excès des princes et de leurs ministres, comme ceux des grands et du clergé, manquaient de garantie et de sanction durable. Les Goths d'Espagne, se laissant trop rapidement dominer par l'esprit et les mœurs des populations romaines, perdirent peu à peu la tradition des institutions et des libertés germaniques. Déshabitués de ces assemblées d'hommes libres et de cette pratique des vertus militaires que l'on voit toujours persévérer chez les Francs, ils ne surent pas créer les contre-poids nécessaires aux violences des rois, qui finirent par jeter la monarchie des Visigoths en proie à l'épée des Arabes.

On reconnaît encore dans leurs prescriptions sans cesse renouvelées et toujours également impuissantes contre les Juifs, que l'on forçait à se laisser baptiser, et que l'on s'acharnait à poursuivre jusque dans leurs coutumes domestiques et intimes, ce caractère implacable de la religion espagnole, qui déjà révoltait deux siècles auparavant la grande âme de saint Martin contre les évêques persécuteurs des priscillianistes¹, et qui a presque toujours manqué son but en le dépassant, ainsi que le démontre le rôle, plus important que partout ailleurs, joué par les Juifs, et même par les Juives, dans l'histoire du moyen âge espagnol. Par une lamentable inconséquence, ces mesures impitoyables avaient été pré-

Rigueurs
contre
les juifs.

1. Voir plus haut, tome I, livre III, page 216.

cedées par l'exemple des seules voies de persuasion qu'employa le roi Récarède contre les prêtres ariens¹, par le blâme formel de saint Isidore contre le fanatisme néophyte des rois visigoths, et par ce texte du concile de 633, qui respire l'intelligente tolérance du christianisme vainqueur : « Ne peuvent être sauvés que ceux qui le veulent bien. De même que l'homme a péri en écoutant le serpent par l'effet de sa propre volonté, ainsi, sur l'appel de la grâce divine, l'homme ne se sauve et ne croit que par la conversion volontaire de sa propre âme. Ce n'est donc pas par la force, mais par le libre arbitre, qu'il faut leur persuader de se convertir². »

On sait, d'ailleurs, que la plupart des décrets rendus par les conciles de Tolède dans l'ordre politique ont passé dans le code célèbre qui sous le nom de *Liber* ou *forum judicum* (en langue castillane *Fuero Jueazgo*) est le principal fondement de la législation espagnole et l'un des plus curieux monuments de l'histoire législative des peuples chrétiens. Saint Isidore passe pour avoir été le premier compilateur

Le
Fuero Jueazgo
d'abord
rédigé par
saint
Isidore.

1. Ci-dessus, page 193.

2. De Judæis hoc præcepit sancta synodus : nemini deinceps ad credendum vim inferre... Non enim tales inviti salvandi sunt, sed volentes : sicut enim homo, etc... Ergo non vi, sed libera arbitrii facultate, ut convertantur suadendi sunt, non potius impellendi. *Concil. Toletan. IV*, can. 57. — Mais aussitôt, il faut l'avouer, on ajoute que ceux qui ont été contraints à devenir chrétiens du temps du roi Sisebut doivent être forcés de rester tels, par cette très-contestable raison : *Oportet ut fidem etiam, quam vi et necessitate susceperunt, tenere cogantur, ne nomen d'vinum blasphemetur, et fides quam susceperunt vilis ac contemptibilis habeatur!*

de ce recueil où les rois et les évêques firent successivement entrer, avec les décrets des conciles, les anciennes coutumes gothiques et quelques fragments du droit romain¹. Il fut revu et coordonné par ordre du roi Egica au seizième concile de Tolède en 693. Ce code survécut à l'Espagne gothique ; à travers les misères de la conquête arabe et l'héroïque lutte de la race espagnole contre l'islamisme, son esprit continuait à animer les princes et les assemblées, et sa trace lumineuse dans l'histoire a toujours aidé le patriotisme espagnol à se rattacher à ses origines chrétiennes.

On y reconnaît l'influence du clergé dans le style homilétique de sa rédaction et bien mieux encore dans l'esprit général d'équité qui en a dicté les principales dispositions, dans les garanties accordées aux esclaves, mais surtout dans les pénalités, qui, à la différence des autres codes barbares, s'efforcent de mesurer la répression à la moralité de l'acte, et non à la lésion matérielle ou au rang de l'accusé². On y voit encore la fusion des deux races conquérantes et conquises consacrée par l'absence de toutes ces distinctions de droits ou de peines qui, dans les autres législations germaniques, signalaient l'origine diverse des races qui habitaient le même pays. On peut à bon droit déplorer que ce code célèbre ait

1. AREVALO, *Isidoriana*, c. 92.

2. ALBERT DU BOYS, *Histoire du droit criminel des peuples européens*.

été rédigé à une époque où le génie primitif des Goths s'était amolli, et où la civilisation romaine avait déjà trop effacé la forte empreinte des institutions germaniques et des coutumes nationales¹. Mais le vieux droit des Germains se retrouve dans la théorie du droit royal, qui ne reconnaît d'autre légitimité du pouvoir que celle qui résulte de la moralité et de la justice de ses dépositaires. Nous verrons cette théorie conserver toute sa force au sein des grandes luttes entre le sacerdoce et l'empire, et nous entendrons jusque sous Grégoire VII la voix des évêques et des moines invoquer contre les empereurs l'axiome que le code visigothique avait si énergiquement formulé : *Rex eris, si recte facis : si autem non facis, rex non eris.*

En 680 les évêques firent un singulier usage de ce droit de déposition à l'égard du vieux roi Wamba, qui, après un règne glorieux, malade et empoisonné par un Grec, avait reçu des mains de l'archevêque l'habit monastique et la tonsure pendant qu'on le croyait à l'agonie, suivant une dévotion du temps habituelle à ceux qui voulaient faire pénitence publique avant de mourir. Étant revenu à lui, il se crut obligé de ratifier le vœu qu'il avait semblé faire², et de désigner pour son successeur le comte Erwige, le

Le roi
Wamba
fait moine
malgré lui.

1. E. DE ROZIÈRE, *Formules visigothiques*, introd.

2. Sive, dit MARIANA (*De Reb. hisp.*, VI, 14), animi magnitudine rursus spernentis, quæ alii per ignes ferrumque petunt ; sive desperatione regnum recuperandi, cum Erwigius rerum potiretur.

filz de celui-là même qui l'avait empoisonné. Il entra dans un monastère, y vécut encore sept ans, saintement docile à ses nouveaux devoirs; cependant les évêques réunis au douzième concile de Tolède déliaient ses sujets du serment de fidélité et prononçaient l'anathème contre les ennemis du nouveau roi. Ils décrétèrent ensuite un canon où il est question de ceux qui, ayant désiré la *pénitence* (c'est-à-dire la tonsure et l'habit monastique) pendant qu'ils se portaient bien et l'ayant reçue sans l'avoir demandée pendant leur maladie; voudraient retourner à la vie militaire, sous prétexte qu'ils ne peuvent être astreints à un vœu qu'ils n'ont pas fait: ce retour leur est formellement interdit, parce qu'on les regarde comme engagés, de même que les enfants qui ont reçu le baptême sans connaissance. Mais le même canon défend aux évêques de donner la pénitence à ceux qui ne la demandent pas, sous peine d'une année d'excommunication¹. Tout est obscur et étrange dans cette histoire, qui toutefois tient de trop près aux annales monastiques pour être passée sous silence. Ce n'était pas du reste la première fois que l'on forçait en Espagne les rois à se faire religieux: un siècle plus tôt, l'avant-dernier roi des Suèves avait été fait moine malgré lui par un usurpateur; et celui-ci avait été aussitôt après attaqué et vaincu par Leovigilde, qui le força de se

1. Can. 2.

faire moine à son tour, et réunit la royauté des Suèves à celle des Visigoths. Mais Leovigilde était un persécuteur arien, et un concile orthodoxe pouvait chercher de meilleurs exemples¹.

Précisément dans ce pays des Suèves, pendant les deux premiers tiers du VII^e siècle, le véritable esprit monastique brillait dans tout son éclat dans saint Fructueux. « Dieu créa en ce temps, » dit un moine contemporain, « deux grands soleils pour illuminer les plages occidentales des rayons de cette vérité fulgurante qui jaillit du siège apostolique : l'un, Isidore de Séville, par son éloquence, ses écrits, sa sagesse, son active industrie. fait reluire sur nous l'immense lumière de la vérité dogmatique que fulmina la chaire suprême de Rome; l'autre, Fructueux, par l'innocence immaculée de sa vie, par le feu intérieur de ses contemplations, fait rayonner dans nos cœurs les vertus des premiers Pères du désert et les prodiges de la Thébaïde². » Issu du sang royal et fils d'un général de l'armée gothique, le jeune Fructueux, pendant que son père le menait

Saint
Fructueux,
apôtre
monastique
des
Sueves
et
de la
Lusitanie.

1. S'il faut en croire un historien franc, un autre roi des Goths, le jeune Tolga, après deux ans de règne, aurait été déposé par une insurrection de la noblesse, en 642, et forcé de se faire moine. — Tolganam degradatum ad honorem clericati fecit. FREDEGAR, c. 82.

2. Postquam... a Sede Romana, prima S. Ecclesiæ Cathedra, fidei catholicæ dogmatum fulgurans rutilaret immensitas... atque ex Ægypto... hujus occiduæ plagæ exigua perluceret extremitas... Divina pietas duas inluminavit lucernas, etc. *Vit. S. Fructuosi, auct. S. VALERIO, abb., ap. Act. SS. O. S. B., sæc. II, p. 557.*

dans un de ses domaines sur les frontières de la Galice pour y faire la revue de ses troupeaux, notait en secret dans son âme l'emplacement d'un futur monastère dans cette contrée sauvage. Ses parents morts, après avoir étudié les lettres humaines et sacrées à Palencia, il se retira dans le désert qu'il avait choisi enfant, et construisit un monastère qu'il dota de tout son avoir et où il fut bientôt rejoint par une grande affluence de religieux¹. Mais lui-même, se déroband à la renommée de sa vertu, se réfugiait dans les bois et les rochers les plus escarpés et s'y faisait oublier de tous. Un jour qu'il priait à l'écart dans une forêt, un laboureur qui passait le prit pour un esclave fugitif, l'interrogea, et, peu satisfait de ses réponses, l'accabla de coups, en le ramenant la corde au cou jusqu'à l'endroit où il fut reconnu². Une autre fois, comme saint Benoît, il fut pris pour une bête fauve. Un chasseur, le voyant couvert d'une simple peau de chèvre et prosterné sur le sommet d'un rocher, l'ajustait déjà avec son arc, lorsqu'il comprit, en lui voyant lever les mains vers le ciel, que c'était un homme qui priait³.

Saint Fructueux
et
sa biche.

Une autre fois encore, une biche poursuivie par des veneurs et déjà presque forcée se jeta dans les

1. Celui de Compludo (au diocèse d'Astorga), dont il a été question plus haut, à l'occasion de la charte du roi Cyndaswynce, en 646.

2. Lo traia con un garrote. YEPES, p. 175.

3. Loca nemorosa, argis densissima, aspera et fragosa... capreis pellibus indutus. In cujusdam rupis gradibus... quidam arcistes... cum librasset ictum ut dimitteret sagittam. *Ibid.*, c. 4.

plis de la tunique du solitaire. Il la sauva, la ramena avec lui au monastère; et l'histoire raconte que le moine et la bête s'aimèrent tendrement. La biche le suivait partout, se couchait sur le pied de son lit, ne cessait de bêler quand il s'absentait. Il la fit plus d'une fois reconduire dans les bois : mais toujours elle savait retrouver le chemin de sa cellule ou la trace des pas de son libérateur. Un jour enfin elle fut tuée par un jeune homme qui n'aimait pas les moines. Fructueux était allé faire un voyage de quelques jours; au retour il s'étonna de ne pas voir sa biche accourir au-devant de lui, et quand il apprit sa mort la douleur le saisit, ses genoux fléchirent sous lui, il se prosterna sur le pavé de l'église. On ne dit pas si ce fut pour demander à Dieu de punir le cruel : mais celui-ci tomba bientôt malade, et fit demander à l'abbé de venir à son aide. Fructueux se vengea noblement et en chrétien : il alla guérir le meurtrier de sa biche, et lui rendit la santé de l'âme avec celle du corps¹.

On aime à voir ces gracieuses et innocentes tendresses dans ces temps si rudes comme dans ces fortes âmes, nées pour régner et pour entraîner les peuples sur leurs pas. L'exemple du jeune seigneur

1. Victa bestiola... sub viri Dei amphibalum ingressa est... si vel paululum ab ea recederet, nunquam balare cessaret, quousque ad eum denuo rediret... in lectulum ad pedes ejus recubaret... Sanctissimus vir ad monasterium regressus, sollicitè requisivit quidnam causæ esset cur caprea sua ei solito more tunc minime occurreret... Qui mox genua sua summo cum dolore flectens... *Ibid.*, c. 10.

goth que l'amour de la pénitence avait poussé dans la solitude devint si contagieux, qu'il lui fallut construire bien d'autres monastères pour recueillir le chœur immense de convertis qui se pressait sur ses pas¹. Le nombre en devint si grand que le duc d'une des provinces écrivait au roi pour le prévenir que, si l'on n'y mettait quelque obstacle, le pays serait tellement dépeuplé qu'il ne resterait plus personne pour remplir les armées. Les femmes imitaient les hommes; Fructueux reçut un jour une lettre par laquelle une jeune fille de race noble, nommée Bénédicte, fiancée à un *garding*, c'est-à-dire à l'un des principaux officiers de la cour des rois visigoths, lui annonçait qu'elle s'était sauvée de la maison paternelle, qu'elle errait dans les bois non loin de son monastère, et qu'elle le suppliait d'avoir pitié d'elle comme d'une brebis qu'il fallait arracher à la dent du loup. Il l'accueillit, lui fit bâtir dans la forêt une petite cellule qui devint bientôt le centre d'une communauté de quatre-vingts religieuses où les mères venaient souvent se réunir à leurs filles pour se consacrer à Dieu. Le *garding* essaya en vain de récupérer sa promise : il força la supérieure du nouveau monastère de lui présenter celle qui l'avait fui : elle vint, mais refusa de le regarder, et lui resta muet en sa présence. Alors le juge royal lui dit : « Laissez-

La
fiancée
du
Garding
recueillie
par
Fructueux.

1. Ut catervatim undique concurrentium agmina conversorum immensus fieret chorus. *Ibid.*, c. 15.

la servir le Seigneur, et tâchez de trouver une autre femme¹. »

Nous ne pouvons reproduire tous les traits merveilleux de la vie du patriarche monastique de la Lusitanie. Disons seulement que ses austérités et ses voyages sans fin ne l'empêchaient pas de cultiver les lettres, de les faire étudier par ses moines et de se livrer même à la poésie : car on a conservé des vers de lui². On voit du reste, dans les règlements qu'il a composés pour ses diverses maisons, que celles-ci avaient de grands troupeaux de brebis pour fournir de quoi soulager les pauvres, racheter les captifs et exercer l'hospitalité. Un moine était spécialement chargé du soin des pâtres.

Quelques années avant sa mort Fructueux fut, bien malgré lui, élevé au siège archiépiscopal de Braga par les suffrages unanimes du dixième concile de Tolède. Mais il ne cessa de pratiquer la vie monastique et de construire de nouveaux monastères. Et déjà, grâce à son infatigable activité, il avait couvert la Cantabrie et la Lusitanie de communautés des deux sexes. Il avait parcouru toutes les côtes de l'Espagne depuis le cap Finistère jusqu'au cap Saint-Vincent, franchissant l'embouchure de ces fleuves qui se nommeront le Douro et le Guadalquivir, fouillant

Il est
fait
archevêque
de
Braga.
—
656

1. De præsentia regis levavit judicem, qui inter eos examinaret judicii veritatem, comitem Angelate... Dimitte eam Domino servire et quære tibi aliam uxorem. *Ibid.*, c. 17.

2. S. FRUCTUOSI *Carmina*, ap. FLOREZ, *España sagrada*;

Les plages
de
l'Océan
habitées
par
les moines.

les promontoires, les golfes, les îles, et celle-là même où sera Cadix¹, pour y chercher des asiles propres à la prière et à la solitude. Grâce à lui, l'extrême frontière de l'Occident est gardée par une ligne de garnisons monastiques. Les grandes vagues de l'Océan, en accourant des rives de l'autre hémisphère, de la moitié du monde encore inconnue des chrétiens, rencontrent au haut des falaises de la péninsule Ibérienne le regard et la prière des moines. Ils y attendront de pied ferme l'invasion mahométane; ils la traverseront et lui survivront; ils y conserveront le dépôt de la foi et de la vertu chrétienne, pour les jours incomparables où, de ces plages affranchies par un infatigable héroïsme, l'Espagne et le Portugal prendront leur invincible élan pour découvrir un nouveau monde et planter la croix en Afrique, en Asie et en Amérique.

1. Cum præfatam Gaditanam ingressus fuisset insulam... ædificavit sanctum ope Dei monasterium. VALERIUS, c. 14. — On peut voir le détail des fondations si nombreuses de saint Fructueux dans le grand ouvrage d'Antonio de YEPES, *Coronica general de los Orden de San Benito*, 1609, in-folio, centuria II, p. 175, 187, 223 et seq. Cet ouvrage, malgré ses inexactitudes, si souvent relevées par Mabillon, est inappréciable pour tout ce qui touche à l'Espagne monastique.

LIVRE VI

LES MOINES

SOUS LES PREMIERS MÉROVINGIENS.

SOMMAIRE.

I. LA GAULE CONQUISE PAR LES FRANCS. — État de la Gaule sous l'empire romain. — Bienfaits relatifs de l'invasion des barbares. — Les Francs arrêtent et refoulent les autres barbares. — Caractères de la domination des Francs dans la Gaule : égalité des Gaulois et des Francs. — Contact funeste de la barbarie franque avec la dépravation des Gallo-Romains. — La noblesse des deux races tient tête aux rois qui penchent vers l'autocratie et la fiscalité romaines. — Les Francs échappent seuls à l'arianisme : ils respectent la liberté de la foi. — Munificence des Mérovingiens envers les monastères, étrangeté mêlée à leurs vices et à leurs crimes. — Les moines viennent assurer l'influence civilisatrice de l'Église sur les Francs.

II. ARRIVÉE DES BÉNÉDICTINS DANS LA GAULE. — Saint Maur à Glanfeuil, en Anjou. — Propagation de la règle bénédictine. — Première rencontre de la royauté franque avec les fils de saint Benoît : Théodebert et saint Maur.

III. RELATIONS ANTÉRIEURES DES MÉROVINGIENS AVEC LES MOINES. — Clovis et ses fils. — Fondation de Micy près Orléans. — Clovis et saint Maixent. — Saint Léobin torturé par les Francs. — La sœur et la fille de Clovis sont religieuses : celle-ci fonde Saint-Pierre-le-Vif, à Sens. — Les monastères d'Auvergne, rançon des prisonniers et refuge des esclaves : Basolus et Porcianus. — Thierry I^{er} et saint Nizier. — Clodomir, l'abbé Avit et saint Cloud. — La tonsure et les vocations forcées. — Childébert, le roi monastique par excellence : ses relations avec saint Eusice en Berry et saint Marculphe en Neustrie. — Émigration des moines bretons en Armorique : persistance du paganisme

dans cette péninsule : traditions poétiques. — Conversion de l'Armorique par les émigrés bretons. — Les bardes chrétiens : Ysulio et Hervé l'aveugle. — Monastères armoricains : Rhuys; saint Mathieu du Bout-du-Monde : Landevenec : Dol; Samson, abbé de Dol et métropolitain. — Les sept saints de Bretagne, évêques et moines. — Leurs rapports avec Childebert. — Saint Germain, évêque de Paris; abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — Clotaire I^{er} et saint Médard. — Grégoire de Tours et les fils de Clotaire. Note sur les fondations du roi Gontran en Bourgogne. — L'abbé Aredius proteste contre la fiscalité de Chilpéric, et affranchit ses serfs. — L'amour maternel et le chant monastique.

IV. SAINTE RADEGONDE. — Son origine et sa captivité. — Clotaire l'épouse. — Note sur sainte Consortia. — Radegonde prend le voile des mains de saint Médard, s'établit à Poitiers et y fonde le monastère de Sainte-Croix. — Clotaire veut la reprendre : saint Germain l'en empêche. — Vie claustrale de Radegonde. — Son voyage à Arles. — Ses relations avec Fortunat. — Ses poésies. — Son indifférence pour le dehors; sa sollicitude pour la paix entre les princes mérovingiens. — Ses austérités. — Son amitié pour le bénédictin saint Junien. — Ils meurent tous deux le même jour. — Révolte des religieuses de Sainte-Croix sous Chrodicde et Basine, princesses du sang mérovingien. — Elle coïncide avec l'arrivée de Colomban, le grand missionnaire celtique, dans les Gaules.

V. LES MOINES ET LA NATURE. — État forestier de la Gaule, du v^e au vii^e siècle. Envahissement de la solitude; saint Liépard, à Meung-sur-Loire; déserts en Gaule. — Les moines dans les forêts. — Saint Seine en Bourgogne. — Saint Imier, dans le Jura. — Saint Junien, en Limousin. — Les anachorètes des bois trans formés en cénobites par l'affluence qui les suit. — Saint Laumer, dans le Perche. — Saint Magloire en Armorique et à Jersey. — Donations des leudes, les unes acceptées, d'autres refusées; encore saint Laumer; mécontentements populaires. — Saint Malo.

Les moines et les brigands : saint Seine et saint Évrout. — Les moines et les veneurs: Brachio et le sanglier, à Menat. — Droit d'asile pour le gibier. — Saint Calais et son buffle; Childebert et Ultrogathe. — Saint Marculphe et son lièvre. — Saint Gilles et sa biche. — L'abbesse Ninnok. — Saint Desle et Clotaire II. — Saint Basle et son sanglier. — Saint Laumer et sa biche. — Empire surnaturel des moines sur les animaux, suite du retour de l'homme à l'innocence. — LES MIRACLES DANS L'HISTOIRE. — Vivès, Tite-Live, de Maistre. — Les

moines et les bêtes dans la Thébàide. — Gerasime et son lion. — Saint Martin et ses plongeurs. — Saint Benoît et son corbeau. — Les moines et les oiseaux en Gaule : Saint Maixent; Saint Valery; Saint Calais; Saint Malo; Saint Magloire. — Sites des monastères indiqués par les animaux : Fécamp. — Saint Thierry; saint Berchaire à Hautvillers. — Domestication des bêtes fauves par les moines : légendes celtiques : les loups et les cerfs : Hervé, Pol de Léon, Colodocus. — Saint Léonor et les cerfs au labour. — Travaux agricoles des moines dans les forêts. — Défrichements. — Saint Briec. — Arbres fruitiers. — Métiers divers. — Influences de leur exemple sur les populations rurales. — Saint Fiacre et son jardin. — Karilef et son trésor. — Théodulphe et sa charrue. — Sollicitude des moines pour les intérêts spirituels des paysans. — Concile de Rouen. — Le cantique des forêts, le printemps monastique dans les bois.



LIVRE VI

LES MOINES EN GAULE SOUS LES PREMIERS MÉROVINGIENS.

Si quid hoc in opere vobis præclarum videbitur, id veterum est, iis impertite quam merentur laudem. At me sicubi conjectura fefellit, si non sum scriptorum sententiam i robe assecutus, si adulterinum aliquod scriptum pro legitimo suscepi, si respui quod rectum erat et purum, date veniam et me admonete.

BOLLANDUS, *Acta Sanctorum*, t. I,
p. XLIV (e).

I

La Gaule conquise par les Francs.

Nous avons dépassé la marche du temps pour indiquer ce que doivent les institutions monastiques au plus grand des papes et ce qu'elles devinrent dans la péninsule ibérique, sous des pontifes imbus de son esprit. Il nous faut maintenant reculer d'un siècle et franchir les Pyrénées et les Alpes, afin de concentrer notre récit dans la Gaule, dans cette contrée où Marmoutier et Lérins, Condat et d'autres grandes fondations, n'avaient pas suffi pour épuiser

la sève monastique, et que la Providence destinait à fournir au grand arbre bénédictin ses rameaux les plus vigoureux et les plus féconds.

480.

Clovis avait commencé à régner sur les Francs Saliens en l'année même où naissait saint Benoît, et pendant toute la durée de la vie du patriarche, la Gaule disputée par les Francs aux Goths et aux Burgondes avait de plus en plus subi la puissante étreinte des Mérovingiens et de leurs bandes conquérantes. On sait quels furent les maux qui accompagnèrent cette conquête. Mais ce qu'il faut encore moins oublier, c'est l'état où la domination romaine avait réduit la Gaule, quand les Francs, venus les derniers après tant d'autres barbares, en firent leur proie. Sous les empereurs, Rome avait porté la corruption dans toutes les provinces du monde conquis sous la République. On voit dans Tacite que le siège de toute administration romaine était une école permanente d'oppression et de dépravation, où régnaient l'avarice et la sensualité, toujours insatiables et toujours impunies¹. De ces vieux Gaulois qui avaient inondé l'Espagne, l'Italie, la Grèce et jusqu'à l'Asie Mineure; qui avaient rempli le monde du fracas de leurs armes et de la terreur de leur nom; qui avaient conquis Rome; que Rome avait ensuite vaincus et asservis, mais qu'elle n'avait ni surpassés, ni même égalés en héroïsme et en

État
de la Gaule
sous la
domination
romaine.

1. Cf. DOELLINGER, *Heidenthum und Judenthum*, p. 728.

grandeur d'âme, de ces hommes-là il ne restait rien. La tyrannie des Césars les avait anéantis. En vain leurs fils s'étaient-ils soulevés contre Auguste, contre Tibère, contre Néron, contre Vespasien, et avaient-ils protesté ainsi contre la prétendue amélioration du sort des provinces romaines sous l'Empire. En vain, de siècle en siècle, la Gaule, désespérant de retrouver son indépendance, avait-elle essayé de tromper sa misère en imposant à Rome des empereurs gaulois. En vain les Bagaudes insurgés et à moitié chrétiens avaient-ils pensé à substituer une sorte d'empire gaulois à l'empire romain. Broyée sous la meule implacable de l'administration et de la fiscalité impériales, la Gaule avait perdu successivement sa nationalité, ses institutions civiles et municipales, sa richesse territoriale, sa vieille langue celtique, et jusqu'à son nom : on ne connaissait plus ses habitants que sous le nom de Romains, devenu pour eux le symbole de la décrépitude et de la honte¹. A la place du vieux culte national, des sacrifices druidiques interdits sous peine de mort, on lui avait imposé la hideuse idolâtrie des Césars divinisés par un sénat avili. Cet indomptable courage qui les avait naguère signalés à l'admiration du monde avait disparu

1. « L'état des Gaulois sous le gouvernement impérial fut la servitude politique la plus avilissante et la plus cruelle. » M^{lle} DE LÉZARDIÈRE, *Théorie des lois politiques de la France*. — « Le titre de *citoyens romains* que portaient les Gaulois n'appartenait depuis longtemps qu'à des esclaves. » MABLY, *Observations sur l'Histoire de France*, t. I, p. 243.

avec leur liberté¹. Les classes dominantes avaient été asservies et dégradées, sans que le bas peuple y eût rien gagné : tout au contraire, à mesure que la grande propriété s'était étendue, les cultivateurs avaient vu leur sort s'aggraver, et la servitude universelle faire peser sur eux le joug le plus écrasant. Les clients libres dont parle César avaient disparu. Le chef gaulois, transformé en patricien dégénéré, faisait cultiver par des esclaves de vastes domaines qu'il n'habitait guère, semblables aux plantations de nos colonies avant l'émancipation des noirs². On a calculé qu'il restait à peine, sous Constantin, un million d'hommes libres dans toute cette immense région³.

Sous cette effroyable oppression, l'Église restait debout, seul asile de la liberté et de la dignité humaines. Elle seule mettait quelque frein à l'injustice et à la tyrannie, mitigeait la pauvreté accablante du peuple, encourageait l'agriculture dans ses domaines, maintenait dans son sein le souvenir et la pratique de l'élection populaire, et assurait dans la

1. *Amissa virtute pariter et libertate*. TACITE, *Agric.*, II. *Ann.* XI, 18; *Germ.*, 28.—DOELLINGER, *Heidenthum und Judenthum*, p. 611-613.

2. Voir l'excellent résumé de l'oppression et de la ruine des Gaules sous la domination romaine, que donne, après tant d'autres, sir James Stephen, *Lectures on the history of France*. London, 1859, t. I, p. 57. — Quant aux détails, M. Guizot, dans ses *Essais sur l'histoire de France* et sa deuxième leçon du cours de 1824, n'a encore été surpassé par personne, si ce n'est peut-être par Le Huërou, au chap. VIII de ses *Origines Mérovingiennes*. Paris, 1843.

3. HENRI MARTIN, *Histoire de France*, t. I, p. 292, 4^e édition.

personne de ses évêques des *Défenseurs* aux cités abandonnées ou rançonnées par leurs magistrats. Mais son influence, bien loin d'être prépondérante, ne luttait qu'imparfaitement contre la décomposition universelle, et ne suffisait point à enfanter les vertus civiques étouffées avec les cités libres sous le despotisme cosmopolite des empereurs¹. Dans l'ordre civil, quatre siècles de domination romaine avaient suffi pour faire disparaître en Gaule toute force et tout droit, en même temps que toute indépendance nationale et personnelle. Comment ces populations, avilies et épuisées par un régime dont la tyrannie inepte et minutieuse croissait en raison de sa faiblesse, eussent-elles pu résister aux flots successifs des barbares? Seule, l'aristocratie Arverne, que semblait animer encore le souffle du grand Vercingétorix, et qui avait conservé, on ne sait comment, la sympathie populaire, lutta avec l'opiniâtreté du désespoir contre les Visigoths d'abord, puis contre les fils de Clovis. Partout ailleurs la domination barbare est acceptée comme une sorte de délivrance.

C'en était une en effet, car les peuples germains apportaient avec eux l'énergie virile qui manquait aux serfs de l'Empire. La vie s'était retirée de partout : ils en inspirèrent une nouvelle au sol qu'ils envahissaient comme aux hommes qu'ils incorporaient à leur domination victorieuse. Ce qu'il restait

Bienfaits
relatifs
de
l'invasion
des
Barbares.

1. STEPHEN, loc. cit. — H. MARTIN, p. 332.

du patriciat gaulois dut les voir arriver avec effroi : mais qu'avaient à perdre les colons ruraux et les petites gens des villes à ce changement de maître ? Tout au contraire, ils ne pouvaient que gagner à la destruction de cette fiscalité romaine, la plus rapace qu'on ait jamais rêvée. Prendre pour soi une quote-part, la moitié ou le tiers, des biens fonciers ou des esclaves, comme firent les Burgondes et les Visigoths, mais en même temps exempter tout le reste des exactions qui, sous les Romains, réduisaient les propriétaires à abandonner au fisc tout leur avoir, c'était évidemment apporter un soulagement réel à un état de tout point insupportable¹.

Quant aux Francs, rien n'indique qu'ils aient opéré des confiscations en masse. Les découvertes de l'érudition moderne ont au contraire établi qu'ils avaient généralement respecté la propriété privée des Gallo-Romains. Ils se contentèrent, selon toute apparence, des domaines qui leur avaient été d'abord concédés par les empereurs, puis des vastes espaces de terrain inculte délaissés par suite de l'appauvrissement universel, qu'ils se partagèrent entre eux par le sort, à titre d'alleux, tandis que leurs rois s'attribuaient les domaines incommensurables du fisc impérial. Ajoutons qu'en expulsant les magistrats romains ils semblent s'être peu immiscés

1. PAUL ROTH. *Geschichte der Benefizialwesens*. — LEO, *Ursprung des deutschen Volkes und Reiches*, p. 324. — CANTU, *Storia degl' Italiani*, ch. 63. — STEPHEN, loc. cit., p. 300. — LE HUEROU, p. 268.

dans l'administration municipale et y avoir laissé aux évêques la principale part, et l'on concevra que le plus récent de nos historiens ait pu affirmer que la masse populaire avait plus d'horreur pour l'oppression savante et systématique de l'Empire que pour le régime brutal et capricieux des barbares¹.

En outre, les Romains de l'Empire, comme on l'a souvent remarqué, avaient transporté en Gaule le principe qui leur était propre, le principe fatal de la suprématie des villes. Les Germains au contraire, dans leur état primitif, ne connaissaient que la vie des champs, la vie rurale et sylvaine. Le village était, comme cela se voit encore dans l'Inde, la base de leur existence nationale. En venant conquérir la Gaule, ils rendirent la vie aux campagnes; ils y créèrent le village, la commune rurale et libre, et les émancipèrent de la domination urbaine; ils y constituèrent l'élément prépondérant de la nouvelle nationalité. Cette prépondérance ne fit que se manifester et se consolider de plus en plus, à mesure que la féodalité se développa et s'enracina dans le sol.

Les Francs d'ailleurs rendirent à la Gaule le service capital qu'elle attendait en vain des derniers empereurs. Saint Jérôme nous a laissé la formidable énumération des nations barbares qui l'avaient envahie sous la domination impériale. « Tout ce qui se trouve entre les Alpes et les Pyrénées,

Les
Francs
arrêtent
et
refoulent
les
autres Barbares.

1. HENRI MARTIN, p. 354. — LE HUEROU en fournit la preuve par des textes irréfragables, *op. cit.*, p. 251.

entre le Rhin et l'Océan, a été dévasté par le Quade, le Vandale, le Sarmate, l'Alain, le Gépide, l'Hérule, le Burgonde, l'Aleman, et, ô calamité suprême ! par le Hun¹. » Venus après tous ces féroces prédécesseurs qui tous, excepté les Burgondes, n'avaient fait que passer sur la Gaule comme un ouragan, les Francs en fermèrent l'accès aux autres peuples païens qui se pressaient sur leurs pas. Ils se retournèrent contre le courant qui les avait eux-même apportés. Ils tinrent vigoureusement tête aux Alemans, aux Saxons, aux Slaves, aux Avars, qui sans eux auraient franchi le Rhin et envahi la Gaule. Devenus chrétiens, non pas en masse et tout à coup, à la suite de Clovis, comme on se l'est à tort figuré, mais très-graduellement et très-lentement², ils firent face aux ennemis de la chrétienté. Ils restèrent, longtemps après leur conversion, sauvages, avides et cruels comme auparavant. Ils ne se transformèrent pas en un jour. Deux siècles de

1. *Epist. ad Ageruchiam*, t. IV, p. 748; édit. 1706.

2. Plus d'un siècle après Clovis, on trouve encore des païens parmi les Francs du rang le plus élevé. Saint Loup, évêque de Sens, exilé par Clotaire II vers 613, fut confié à la garde d'un duc nommé Boson qui était encore païen. et qui occupait les bords de l'Oise : « ubi erant templa phauatica à decurionibus culta... prædictum ducem vitali tinxit in lavacro, plurimumque Francorum exercitum, qui adhuc erroris detinebatur laqueis, illuminavit per baptismum. » *ACR. SS. BOLLAND.*, t. I Sept., p. 259. — Le deuxième successeur de saint Colomban à Bobbio, l'abbé Bertulfe, mort en 640, était païen de naissance, quoique proche parent de saint Arnoul, évêque de Metz. On verra plus loin que les Francs établis en Belgique restèrent en grand nombre idolâtres, jusque dans le VIII^e siècle.

guerres fratricides entre les rois mérovingiens ne le démontrent que trop, en même temps qu'elles constatent l'espèce de vénération superstitieuse, d'idolâtrie païenne, que les Francs professaient pour cette dynastie aux longs cheveux, dont ils déposaient, dont ils égorgeaient en détail les rejetons, mais en dehors de laquelle nul ne s'avisait encore de chercher des chefs d'un autre sang.

Il ne faut donc pas nier leur barbarie; il faut non-seulement croire tout ce que les historiens en rapportent, mais bien se dire que, comme pendant toute l'antiquité, leurs récits sont loin d'atteindre tout ce qu'il y eut « de tyrannies ignorées, de spoliations impunies, de ruines sans vengeurs¹. » Mais il ne faut pas croire que les Francs fussent, comme on l'a prétendu, moins civilisés, moins humains, plus oppresseurs que les autres barbares. A aucun point de vue on n'a le droit de les placer au-dessous des Visigoths ou des Burgondes. Ils avaient notamment tout autant de goût et d'attrait pour la culture des lettres et de l'esprit. La chapelle que les rois mérovingiens instituèrent dès les premiers temps de leur conversion et l'école qui y fut aussitôt attachée, comme une dépendance inséparable de la résidence royale, devinrent promptement une pépinière de clercs instruits et zélés, où la jeune noblesse franque et gallo-romaine puisait l'instruc-

Caractères
de la
domination
franque.

Éducation
palatine
de
la jeune
noblesse.

1. OZANAM, *Études German.*, t. II, p. 502.

tion la mieux adaptée au temps et aux mœurs d'alors. Les charges importantes de l'Église et de la cour se donnaient à ceux qui s'y étaient distingués¹. Toutes les biographies de saints sont unanimes à constater ce fait ; et Grégoire de Tours le confirme, en parlant de l'*érudition palatine* comme d'une sorte de noviciat ecclésiastique et politique, en pleine activité sous les petits-fils de Clovis².

Égalité
des
Francs
et des
Gaulois.

Il est encore plus certain que l'oppression des Gallo-Romains par les Francs ne fut jamais systématique, ni surtout aussi cruelle, aussi complète que le veut une théorie habilement préconisée de nos jours, mais démentie par tous les mémoires contemporains. Sans doute, dans la région du nord-est, qui fut la première occupée par les Francs, encore complètement païens, la population romaine fut cruellement spoliée et maltraitée, sinon entièrement exterminée. Mais après leur conversion, à mesure qu'ils s'approchèrent de la Loire, et surtout lorsqu'ils se répandirent au midi de ce fleuve, on voit les Gallo-Romains conserver toutes leurs propriétés et jouir absolument des mêmes droits que les conquérants. On voit, parmi les

1. On trouvera à ce sujet des détails nombreux et précis dans l'*Histoire de saint Léger*, par dom PITRA, p. 114, et Appendice. — On sait que ce mot de *chapelle*, comme synonyme d'*oratoire*, dérive selon Ducange de la petite *cape* ou chape de saint Martin, qui est la plus insigne des reliques mérovingiennes.

2. *Vit. S. Arēdii Abbatis*, c. 3.

Francs comme parmi les Gaulois, des pauvres, des artisans, des esclaves, en même temps que des nobles et des riches. Les nobles gaulois, les membres des familles qualifiées de sénatoriales, occupent le même rang que sous l'empire romain, et s'associent, dans la cour et dans le cortège militaire des rois mérovingiens, aux leudes et aux antrustions de race franque. On trouve partout des Gallo-Romains aux premiers rangs, et non-seulement dans l'Église, où ils possèdent presque exclusivement les évêchés jusqu'à la fin du vi^e siècle, mais parmi les *convives du roi*, parmi les ducs et les comtes, à la tête des armées et même dans les offices de la domesticité royale, qui sembleraient avoir dû être exclusivement réservés aux compagnons et aux compatriotes du prince.

Il faut toutefois signaler la différence qu'établit la loi salique dans le prix de *compensation* dû pour les meurtres commis sur les Francs ou sur les Romains, et d'après laquelle on apprend que la vie du Romain n'était estimée que la moitié de celle du Franc. Hormis cette seule disposition, où survit l'orgueil naturel du vainqueur, on ne trouve aucune trace de distinction radicale entre la race conquérante et la race conquise. Le Gallo-Romain conserve son droit privé, mais il est soumis aux mêmes lois, et il obtient les mêmes garanties que le Franc. Quant au droit public, comme lui, mais pas plus que lui, il est exposé aux violences atroces qui éclataient

chaque jour dans la société d'alors, et qu'il commettait à son tour et aussi souvent que le Franc ou le Burgonde¹. Car il y avait des Gallo-Romains tout aussi imbus que les Barbares de la férocité qu'inspire la possession de la force et de la richesse sans contrôle. On les trouve de moitié dans presque tous les forfaits et toutes les perfidies qu'énumèrent les annales de cette malheureuse époque. On l'a dit avec raison : « Le plus grand mal de la domination barbare était peut-être l'influence des Romains avides et corrompus qui s'insinuaient auprès des nouveaux maîtres². » C'est surtout à eux que l'on doit attribuer ces raffinements de débauche et de perfidie que l'on voit avec surprise se produire au sein de la brutalité sauvage des hommes de race germanique. Ils enseignaient à ceux-ci l'art d'opprimer et de dégrader leurs compatriotes par des moyens que la grossièreté naturelle des Goths ou des Teutons ne leur eussent jamais inspirés. Il s'en faut bien que tout ait été profit pour les Barbares dans leur contact avec le monde romain, dépravé sous l'empire. Ils lui apportaient des vertus viriles dont il avait perdu le souvenir, mais ils lui emprun-

Contact
funeste
de la
barbarie
franque
avec
la
dépravation
gallo-romaine.

1. Roth et Leo, dans les ouvrages déjà cités, et Waitz (*Deutsche Verfassungs Geschichte*), ont démontré sans réplique cette identité de position entre la noblesse franque et gauloise sous la domination mérovingienne : l'abbé Dubos en avait fait la base de son système absurde sur l'absence de toute conquête.

2. HENRI MARTIN, t. I, p. 394. — Cfer. AUGUSTIN THIERRY, *Récits mérovingiens*, t. II, p. 45, et ALBERT DU BOIS, *Histoire du droit criminel*.

taient en même temps des vices abjects et infects dont le monde germanique n'avait pas idée. Ils y rencontrèrent le christianisme; mais avant d'en subir la bienfaisante influence, ils eurent le temps de se tremper dans toutes les bassesses et tous les débordements d'une civilisation corrompue longtemps avant d'être vaincue. Le régime patriarcal qui caractérisait les anciens Germains dans leurs rapports avec leurs enfants, leurs esclaves, comme avec leurs chefs, tomba en ruine au contact de cette dépravation contagieuse.

Plus tard, lorsque l'esprit chrétien eut établi son empire, et lorsque tous les vieux débris romains eurent été absorbés et transformés par l'élément german, sous les premiers Carlovingiens, le mal s'atténua, et s'il ne disparut pas complètement, du moins toutes les nations de la chrétienté purent se constituer sous des lois et des mœurs dont il n'y avait ni à rougir ni à se plaindre. Mais à l'époque où nous sommes, rien de plus triste que cette première fusion de la barbarie germanique avec la corruption romaine. Tous les excès de l'état sauvage s'y combinent avec les vices d'une civilisation savamment dépravée. C'est de cette origine perverse et fatale que découlent ces abus révoltants du droit seigneurial qui, conservés et développés à travers les siècles, ont si cruellement affaibli et dépeuplarisé la féodalité. Et c'est là qu'il faut chercher le secret de ces exemples monstrueux de trahison et

de férocité qui, en se reproduisant presque à chaque page du récit de Grégoire de Tours, projettent une si sanglante lueur sur les premiers temps de notre histoire.

De là aussi ces tentatives des rois mérovingiens pour rétablir, en l'aggravant, la fiscalité romaine. Tantôt c'est aux églises qu'ils veulent faire payer le tiers de leurs revenus¹; tantôt c'est la capitation qu'ils veulent établir, non plus comme chez les Romains, sur les plébéiens sans propriétés foncières, mais sur tout le monde, et sur les Francs tous les premiers. Mais ici le vieux droit germanique reprit le dessus. Même en l'absence des assemblées nationales qui semblent avoir été suspendues pendant le règne de Clovis et de ses successeurs immédiats², la résistance fut énergique et triomphante. Les rois mérovingiens eurent beau manifester un penchant précoce à imiter l'autocratie des empereurs romains, ils eurent toujours à compter avec les nobles francs, qui n'entendaient pas renoncer sur le sol conquis par eux aux libertés de leurs aïeux, et qui, renforcés par les descendants des vieilles races chevaleresques de la Gaule³, constituèrent bientôt autour de la royauté une aristo-

Les rois
penchent
vers
l'autocratie
et la
fiscalité
romaines

Ils sont
contenus
par
la noblesse
des
deux races.

1. GREG. TUR., IV, 2.

2. WAITZ, *Deutsche Verfassungs Geschichte*, t. II, p. 480.

3. Les *Equites*, dont parle César, avec leur clientèle dont il n'a pas compris l'analogie avec les mœurs germaniques, et qu'il n'a pas suffisamment distinguées de la servitude.

cratie à la fois civile et guerrière, aussi libre que puissante, aussi fière de son origine que de ses droits, et bien résolue à ne pas se laisser réduire au vil niveau du sénat romain ¹. Selon le vieux privilège de la liberté germanique, ils prétendaient parler haut à qui que ce fût, intervenir activement dans tous les intérêts publics, résister à toutes les usurpations et frapper tous les coupables ². Leur respect superstitieux pour le sang des Mérovingiens, leur dévouement traditionnel à la personne du chef, les portaient à remplir auprès de leurs rois des offices domestiques, qui chez les anciens Romains étaient réservés aux esclaves, mais qui chez les peuples germains n'avaient aucun caractère servile, et étaient au contraire l'apanage des principaux de la nation, sous le nom de *fidèles* ³. Mais cette fidélité ne les empêchait pas d'opposer à la violence du maître des violences non moins redoutables et souvent non moins illégitimes. « Adieu, » disait une députation de seigneurs austrasiens au roi Gontran de Bourgogne, petit-fils de

1. On trouve à chaque page des auteurs contemporains, et surtout des Vies des Saints, des termes qui prouvent la haute valeur qu'on attachait à la naissance : *seniores, potentes, meliores, nobiles.... Claro stemmate ortus.... Ex progenie celsa Francorum Prosapia Francorum altis satis et nobilibus parentibus*, etc., Cfer. WAITZ, op. cit.

2. AUG. THIERRY, *Récits mérovingiens*, t. II, p. 95.

3. *Antrustion*, homme de la foi (*trust*) du chef, terme traduit dans la version latine de la loi salique par celui de *conviva regis*.

Clovis; « adieu, ô roi! nous prenons congé de toi, « en te rappelant que la hache qui a brisé le crâne « de tes frères est encore bonne : et bientôt c'est à « toi qu'elle fera sauter la cervelle¹. »

Relations
des
Francs
avec
l'Église.

Par quel changement prodigieux ces barbares, à peine baptisés, devinrent-ils le peuple chéri de l'Église et la race d'élite du monde chrétien? C'est ce qu'on verra dans la suite de ce récit. Dès à présent il faut reconnaître que, par un privilège unique, ils ne furent jamais ariens. Seuls, parmi les conquérants barbares de l'empire romain, ils ne laissèrent pas leur énergie et leur simplicité devenir la proie de cette hérésie dont nul n'a encore expliqué l'inconcevable et irrésistible ascendant sur toutes les nations germaniques, et qui, vaincue chez les vieux peuples chrétiens, sut se créer au sein même de leurs vainqueurs un triomphant asile. Fermer l'accès de la Gaule à tous les autres barbares, et à l'intérieur assurer l'unité catholique en chassant sans persécution ouverte l'hétérodoxie, c'était rendre à la chrétienté naissante deux services souverains. Au midi de la Loire, les populations catholiques, qui ne savaient que trop comment les Barbares ariens avaient poursuivi le clergé orthodoxe en Afrique et en Espagne, soupiraient avec passion après la domination des Francs². C'est pourquoi saint Remy disait

Ils
échappent
seuls
à l'Arianisme.

1. *Valedicimus tibi, o rex... Scimus solidam esse securim... celestius tuum librabit defixa cerebrum.* GREG. TURON., l. VII, c. 14.

2. *Amore desiderabili.* GREG. TURON., *Hist. eccl.*, l. II, c. 23.

aux détracteurs de Clovis : « Il faut pardonner
 « beaucoup à qui s'est fait le propagateur de la foi
 « et le sauveur des provinces. » C'est encore ce qui
 explique, sans les justifier, ces formules adulatrices
 que prodiguent la plupart des auteurs ecclésiastiques
 à des princes dont la vie publique et privée était
 chargée de crimes atroces. A la différence des em-
 pereurs byzantins, qui faisaient à tout propos inter-
 venir l'autorité de l'État dans les choses spiri-
 tuelles, et qui se croyaient meilleurs théologiens
 que les évêques, ils se mêlaient peu de théologie, et,
 sauf les cas trop nombreux où ils attentaient à la
 liberté des élections épiscopales au profit de leurs
 domestiques ou de leurs favoris, ils laissaient à
 l'Église une pleine indépendance dans les matières
 de foi et de discipline. Ils se montraient aussi d'une
 grande munificence envers les évêques et les moi-
 nes : ils ne se contentèrent pas de restituer aux
 églises tout ce qui leur avait été enlevé ; ils détachè-
 rent encore des immenses possessions dont la con-
 quête avait constitué leur domaine royal, en même
 temps que les lots de terre érigés en *benefices*
 pour leurs *fidèles* laïques, d'autres terrains très-
 vastes, mais la plupart du temps incultes, déserts
 ou couverts de forêts inaccessibles, dont ils firent la
 dotation des principaux monastères érigés pendant
 la période mérovingienne ¹. Plus d'une fois ces

Les
Mérovingiens
respectent
la
liberté
de
la foi.

Leur
munificence
envers
les
monastères,

1. Le fisc royal est mentionné dans le premier diplôme authenti-

grandes fermes ou *villes*, où les rois francs tenaient leur cour au centre d'une exploitation agricole, se transformèrent elles-mêmes en établissemens religieux¹.

Et cependant c'étaient de pitoyables chrétiens.

étrangement
n'élèe
à leurs vices
et
à leurs crimes.

Tout en respectant la liberté de la foi catholique, tout en la professant extérieurement, ils violaient sans scrupule tous ses préceptes en même temps que les plus simples lois de l'humanité. Après s'être prosternés devant le tombeau de quelque saint martyr ou confesseur, après s'être quelquefois signalés par un choix d'évêque irréprochable, après avoir écouté avec respect la voix d'un pontife ou d'un religieux, on les voyait, tantôt par des accès de fureur, tantôt par des cruautés de sang-froid, donner libre carrière à tous les mauvais instincts de leur nature sauvage. C'était surtout dans ces tragédies domestiques, dans ces exécutions et ces assassinats fratricides, dont Clovis donna le premier l'exemple, et qui souillent d'une tache ineffaçable l'histoire de ses fils et de ses petits-fils, qu'éclate leur incroyable perversité. La polygamie et le parjure se mêlaient dans leur vie quotidienne à une superstition semi-païenne, et en lisant leurs sanglantes biographies, que traversent à peine quelques lueurs passagères de foi et d'humilité, l'on est tenté de croire qu'en embrassant le christia-

quement connu de Clovis, en faveur de l'abbaye de Micy, près Orléans. Ap. BREQUIGNY, n° 6.

1. Par exemple, Ébreuil, en Auvergne.

nisme, ils n'avaient ni abdiqué un seul des vices païens, ni adopté une seule des vertus chrétiennes.

C'est contre cette barbarie des âmes, bien plus épouvantable encore que la grossièreté et la violence des mœurs, que l'Église va triomphalement lutter. C'est au milieu de ces désordres sanglants, de ce double courant de corruption et de férocité, que va se lever la pure et resplendissante lumière de la sainteté chrétienne. Mais le clergé séculier, lui-même atteint par la démoralisation commune aux deux races, ne saurait suffire à cette tâche¹. Il lui faut le concours puissant et bientôt prépondérant de l'armée monastique. Il ne lui manquera pas : l'Église et la France lui devront la victoire définitive de la civilisation chrétienne sur une race bien autrement difficile à réduire que les sujets dégénérés de Rome ou de Byzance. Pendant que les Francs venus du nord achèvent d'assujettir la Gaule, les Bénédictins vont l'aborder par le midi, et superposer à la conquête germanique barbare une domination pacifique et bienfaisante. C'est la rencontre et l'entente de ces deux forces si inégalement civilisatrices qui va exercer l'influence souveraine sur l'avenir de notre patrie.

Les moines
viennent
assurer
l'influence
civilisatrice
de
l'Église.

1. Leo (op. cit.) a très-justement remarqué que, grâce aux désordres du clergé indigène, la conversion définitive des Francs avait astreint les apôtres ecclésiastiques et monastiques de la Gaule à une tâche bien plus longue et plus rude que ne le fut la conversion de l'Angleterre ou même de l'Allemagne, où tout se fit presque d'un seul coup par un corps de missionnaires étrangers et réguliers.

II

Arrivée des Bénédictins en Gaule.

La renommée de Benoît et de son œuvre n'avait pas tardé à franchir les limites de l'Italie; elle avait surtout retenti en Gaule. Un an avant la mort du patriarche, on vit arriver au Mont-Cassin deux envoyés d'un prélat gallo-romain, Innocent, évêque du Mans, qui, non content des quarante monastères qu'il avait vus naître pendant son pontificat dans le pays des Cénomans, voulait encore enrichir son diocèse d'une colonie formée par les disciples du nouveau législateur des cénobites d'Italie. Benoît confia cette mission au plus cher et au plus fervent de ses disciples, à un jeune diacre nommé Maurus, comme lui d'origine patricienne, qui s'était dignement préparé à ces labeurs lointains en renchérissant sur les austérités de la Règle, et qui semblait désigné à toute la communauté comme le successeur naturel du fondateur. Il lui donna quatre compagnons (dont l'un a écrit l'histoire de la mission¹) et lui remit un exemplaire

Mission
de
saint Maur
en
Gaule.

1. La vie de saint Maur, par son compagnon Faustus, a subi de fâcheuses interpolations au ix^e siècle, selon les *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti* de D'ACHERY et MABILLON. Le P. Papebroch (ap. BOLLAND. d. 16 et 22 Maii) la regarde comme complètement men-

de la Règle, écrite de sa main, avec le poids du pain et la mesure du vin que chaque religieux devait consommer en un jour, pour servir de types invariables de cette abstinence qui devait constituer l'une des forces principales du nouvel institut.

A la tête de cette poignée de missionnaires qui allaient jeter au loin une semence destinée à être si féconde, Maur descend du Mont-Cassin, traverse l'Italie et les Alpes, s'arrête un moment à Agaune, au sanctuaire que la royauté burgonde venait d'élever sur les reliques de la légion thébéenne¹, puis pénètre dans le Jura pour y visiter les colonies de Condat et y faire sans doute connaître la règle de son maître. Arrivé sur les bords de la Loire, et repoussé par le successeur de l'évêque qui l'avait appelé, il s'arrête en Anjou que gouvernait alors un vicomte nommé Florus, au nom et sous l'autorisation du roi d'Austrasie, Théodebert, petit-fils de Clovis. Ce vicomte offrit au disciple de Benoît un de ses domaines pour y établir sa colonie, plus un de ses fils pour en faire un religieux, et annonça l'inten-

Son
voyage.

songère. Mais l'authenticité de sa mission et des principaux traits de sa biographie, contestée par Basnage et Baillet, a été victorieusement déinontrée par Mabillon lui-même (*Præf. in sæc. I, Act. SS. O. S. B.*), et surtout par dom Ruinart dans l'Appendice du tome I des *Annales bénédictines* de Mabillon. — Cfer. aussi la savante *Histoire des évêques du Mans*, par dom PLOUX, bénédictin de Solesmes, 1851, t. I, p. 237. Ce dernier ouvrage renferme de très-précieux détails sur la propagation de la vie claustrale dans le Maine pendant tout le vi^e siècle.

1. Voir plus haut tome I, p. 256.

Il fonde
Glanfeuil,
premier
monastère
bénédictin
en
Gaule.

tion de s'y consacrer lui-même à Dieu. Maur accepta, mais moyennant une donation en règle et devant témoins : « car, dit-il au seigneur franc, notre observance exige avant tout la paix et la sécurité¹. » Dans le domaine que baignaient les eaux de la Loire, il fonda le monastère de Glanfeuil, qui prit plus tard son propre nom². Ce site perdu aujourd'hui dans les vignobles de l'Anjou mérite le regard reconnaissant de tout voyageur dont la pensée ne reste pas insensible aux bienfaits qui, de cette première colonie bénédictine, ont découlé sur la France entière.

Par une touchante et légitime réminiscence des anciennes gloires monastiques, Maur consacra l'une des quatre églises ou chapelles de sa nouvelle abbaye à saint Martin, qui avait créé non loin de là, et sur les bords du fleuve, le sanctuaire encore si célèbre de Marmoutier³, et une autre à saint Séve-

1. *Observatio Ordinis nostri summam deponit quietem et securitatem... Te tradente nobis coram testibus... Scripto Testamento tradidit ei omnia et de suo jure in ejus delegavit potestatem atque dominium. Vit. S. Mauri, c. 42-43.* — Il se pourrait que ce passage fût une des interpolations du ix^e siècle, signalées par Mabillon; toutefois nous l'avons reproduit comme un des premiers exemples des formes employées pour les donations de cette nature, si nombreuses dès le vi^e siècle en Gaule.

2. Saint-Maur-sur-Loire. Les reliques de Maur y restèrent jusqu'au ix^e siècle; la crainte des Normands les fit alors transférer à Saint-Maur-les-Fossés, près Paris, autre monastère dont il sera souvent question.

3. Voir tome I, page 219. — Pour juger de l'influence qu'exerçait encore deux siècles après son pontificat le grand saint Martin, fondateur de Marmoutier, sur la Gaule, il faut lire les quatre livres de Grégoire de Tours intitulés *De Miraculis S. Martini*, dont la *Société*

rin, à ce moine romain qui sur les rives du Danube avait dompté la férocité des Barbares tout en bénissant l'avenir d'Odoacre. Le fils chéri de saint Benoît passa quarante années à la tête de sa colonie française; il y vit officier jusqu'à cent quarante religieux, et quand il mourut, après s'être retiré pendant deux années dans une cellule isolée, pour s'y préparer en silence à paraître devant Dieu¹, il avait déposé dans le sol de la Gaule un germe qui ne devait ni s'épuiser ni périr, et qui, après mille ans encore, devait produire sous le nom même du modeste fondateur de Glanfeuil une nouvelle efflorescence du génie monastique, destinée à devenir le synonyme de l'érudition laborieuse, et l'une des gloires les plus incontestées de la France².

Une certaine obscurité règne sur les premiers temps de la propagation de la Règle bénédictine en Gaule, après la première fondation de Saint-Maur. Nous avons déjà signalé les progrès de la vie cénobitique, dus aux grandes écoles de Marmoutier,

Propagation
de la
Règle
bénédictine
en Gaule.

de l'Histoire de France vient de publier une nouvelle édition, due aux soins de M. Bordier.

1. *Biennio ante mortem siluit sejunctus ab hominibus, et solus in superni inspectoris oculis habitavit secum. Breviarium monasticum.*

2. On sait que la congrégation de Saint-Maur, immortalisée par les travaux de Mabillon, de Montfaucon, de Ruinart et de tant d'autres, fut créée en 1618. Elle naquit de l'association formée par diverses abbayes très-anciennes pour adopter la réforme introduite, dès la fin du xvi^e siècle, dans les monastères de Lorraine par dom Didier de la Cour, abbé de Saint-Vanne.

de Lérins et de Condat, avant l'époque de saint Benoît. Ces progrès ne se ralentirent pas après lui, puisqu'on a pu, pendant le cours du vi^e siècle seulement, compter quatre-vingts nouveaux établissements dans les vallées de la Saône et du Rhône; quatre-vingt-quatorze des Pyrénées à la Loire; cinquante-quatre de la Loire aux Vosges, et dix des Vosges au Rhin¹. Ce fut donc comme une nouvelle et plus complète conversion de ce vaste pays. Peu à peu chaque province reçut pour apôtres de saints moines, qui le plus souvent étaient en même temps évêques, et qui fondaient à la fois des diocèses et des monastères, ceux-ci destinés à servir comme de citadelles et de pépinières au clergé diocésain².

Les conciles des Gaules s'occupent de plus en plus souvent de la discipline monastique, sans indiquer d'ailleurs aucune congrégation spéciale. Ils se montraient tous animés de l'esprit qui avait dicté le fameux canon du concile général de Calcédoine en 451, en vertu duquel les moines étaient subordonnés aux évêques. Celui d'Agde, en 511, renouvelle la défense de fonder de nouveaux monastères sans la connaissance de l'évêque. Ceux d'Orléans (511, et surtout 533), d'Épaône (517) et d'Arles (558),

1. M. Mignet a relevé ces chiffres dans les *Annales Bénédictines* de Mabillon. Voir son beau *Mémoire sur la conversion de l'Allemagne par les moines*, p. 32.

2. Ut urbis esset munimentum. *Vie de S. Domnole*, évêque et fondateur de Saint-Vincent-du-Mans, c. 4, ap. BOLLAND., 16 Maii.

assujettissaient complètement les monastères à l'autorité et à la surveillance des évêques. Les abbés ne pouvaient ni s'absenter, ni disposer d'aucune propriété de la communauté sans la permission épiscopale ; une fois par an ils devaient aller trouver leur évêque pour recevoir ses avis et au besoin ses corrections¹. Le concile tenu dans la basilique de Saint-Martin à Tours, en 567, et dont le quatorzième canon invoque le témoignage de Sénèque en faveur des précautions à prendre contre la renommée d'incontinence, prononce dans son canon xv la peine de l'excommunication contre tout moine qui se marierait et contre tout juge qui refuserait de prononcer la dissolution d'un tel mariage. Mais par le grand nombre de règles différentes et de réformes successives, et plus encore par les récits de violences et de scandales que Grégoire de Tours nous a loyalement transmis, on voit bien tout ce que l'idéal chrétien de la vie commune rencontrait de résistance.

Comment toutes ces communautés, si nombreuses et si diverses, en vinrent-elles à reconnaître dans la Règle bénédictine celle qui devait assurer leur durée et leur prospérité ? C'est ce qu'on n'a pu découvrir que pour quelques maisons plus ou moins célèbres. Ce ne fut pas l'œuvre d'une de ces transformations subites, radicales et éphémères,

1. Concil. Aurel., an. 514, c. 19.

auxquelles l'histoire moderne nous a habitués : ce fut le travail lent et instinctif d'une institution qui cherchait les conditions d'une durée séculaire. La conquête se fit graduellement et imperceptiblement¹. Ce qui est incontestable, c'est qu'elle fut universelle, malgré la rivalité formidable de la Règle de saint Colomban ; ce qui ne l'est pas moins, c'est que la mission de saint Maur fut le canal par où la paternité souveraine du législateur italien s'étendit peu à peu sur tous les monastères gaulois².

Première
rencontre
de la
royauté
mérovingienne
avec
les
Bénédictins.

Cette mission signale en outre, dans l'histoire, la première rencontre de l'Ordre bénédictin avec cette royauté française, alors à peine éclos sous le bouclier de Clovis et de ses descendants, mais que nous verrons pendant tant de siècles l'alliée fidèle et reconnaissante des fils de saint Benoît. La partie de l'Anjou où se trouvait Glanfeuil était échue en partage à celui des petits-fils de Clovis qui régnait à Metz et sur l'Austrasie, et qui s'appe-

1. Nuuquam nobis venit in mentem ut asserere velimus omnia aut pleraque Galliarum monasteria, adveniente Mauro, Benedictinam regulam statim admisisse... Quæ postea sensim sine sensu ita per alia monasteria sequentibus annis propagata fuerit, donec tandem sola prævaluerit in toto Galliarum imperio. D. RUISART, *in Append. Anna^l. Bened*, tome I, p. 636.

2. C'est le témoignage formel de saint Odilon, le célèbre abbé de Cluny. « Post sancti Benedicti ex hac vita migrationem, per Beatum Maurum illius discipulum omnis pene Gallia ejus institutiones et religionis instituta suscepit, atque per eundem Maurum, eosque quos ille ad justitiam erudivit, per longa temporum spatia, eadem religio ad perfectionis cumulum excrevit. » ODILON, *Vit. S. Maioli*, ap. *Surium*, 11 Maii.

lait Théodebert¹. C'est à lui que dut s'adresser, selon la tradition, le vicomte Florus pour obtenir, d'abord l'autorisation nécessaire à l'établissement des religieux étrangers, puis celle de s'enrôler lui-même dans leurs rangs. Ce roi, célèbre dans l'histoire des Mérovingiens par ses exploits en Aquitaine contre les Visigoths et en Italie contre les Impériaux, ne consentit à se séparer d'un de ses principaux officiers qu'avec peine, et après avoir lui-même rendu visite à la nouvelle colonie. Il s'y rendit avec toute cette pompe que la race de Clovis avait si rapidement empruntée aux traditions de l'empire abattu ; mais tout revêtu de sa pourpre, dès qu'il aperçut Maur, le roi franc se prosterna devant le moine romain, comme Totila s'était prosterné devant Benoît, en lui demandant de prier pour lui et d'inscrire son

Entrevue
de
Théodebert
avec
saint Maur
à
Glanfeuil.

1. Le professeur Roth, dans son important ouvrage intitulé *Geschichte der Beneficialwesens* (Erlangen, 1850, p. 440), s'attache à démontrer la fausseté de ce récit en se fondant sur ce que, dans le partage de la Gaule entre les rois francs, l'Anjou appartenait, non à Théodebert, mais à Childebert, et que cette province n'échut que plus tard à un roi d'Austrasie du même nom, Théodebert II, qui régna de 596 à 602. Mais on peut lui répondre avec Ruinart que rien n'est moins certain que la délimitation exacte des provinces dont les fils de Clovis constituèrent les différentes parties de leurs royaumes, et rien de plus étrange que le morcellement de tout le territoire sis au midi de la Loire. Un autre savant contemporain qui s'est particulièrement occupé des origines de la royauté franque, le professeur Leo, établit que Thierry, le père de Théodebert et l'aîné des fils de Clovis, exerçait une sorte de suzeraineté sur les États de ses frères, et que ses possessions enveloppaient de toutes parts les héritages de ceux-ci. Voir *Des Deutschen Volkes Ursprung und Werden* 1854, p. 353.

nom parmi ceux des frères. Il présenta son jeune fils à la communauté, se fit désigner spécialement ceux des moines qui étaient venus du Mont-Cassin avec l'abbé, demanda leurs noms, et les embrassa ainsi que leurs frères. Puis il parcourut les lieux réguliers, mangea avec les moines au réfectoire, et voulut, avant de partir, que le chef de ses scribes rédigeât sur l'heure et scellât de son anneau la donation d'un domaine du fisc qu'il destinait au monastère. Florus obtint ensuite que le roi servît de témoin à sa prise d'habit. Après avoir ajouté de nouvelles largesses à sa première donation, il affranchit et dota vingt de ses esclaves; puis, déposant sur l'autel son baudrier militaire, il s'agenouilla devant le roi qui, à la prière de l'abbé, lui coupa une première mèche de cheveux; les autres seigneurs achevèrent de le tonsurer complètement. Au moment de quitter le monastère, le roi voulut revoir son ami, revêtu du froc; il l'exhorta à honorer ce nouvel habit comme il avait honoré la vie séculière, puis se jeta dans ses bras et y resta longtemps en pleurant, avant de s'éloigner muni de la bénédiction de l'abbé¹.

Voilà donc comment le roi franc et le bénédictin

1. Regali indutus purpura humiliter prostratus... Qui cum nos digito designasset, in parte nos stare præcipiens, intuebatur attentius, nomen uniuscujusque sciscitans... Ansealdum, qui scriptoribus testamentorum regalium præerat... ut de ejus annulo regali firmaret more... Cingulum militiæ... super altare mittens... Rex primus de coma capitis ejus totondit... Florum sibi amantissimum ad se deduci præcepit, qui... monachali jam indutus habitu... diutius in oculis ejus immoratur. FAUSTUS, *Vit. S. Mauri*, c. 49-52.

firent connaissance, et ces deux forces qui vont fonder la France, la diriger et la représenter pendant de longs siècles, les voilà en présence pour la première fois.

En admettant même que ce récit, dans ses détails minutieux, ait été embelli par l'imagination des siècles ultérieurs, il mérite d'être reproduit comme une sorte de type de ces relations intimes et cordiales qui commencèrent dès lors entre les princes de race germanique et les moines, et qui se retrouvent presque à chaque page de leur double histoire.

III

Relations antérieures des Mérovingiens avec les Moines.

Non enim dedit nobis spiritum timoris,
sed virtutis, et dilectionis, et sobrietatis.

II. ТИМОРИ., 1, 7.

Ce n'était pas, du reste, la première fois que les Mérovingiens avaient rencontré les moines sur leur chemin. A côté des évêques, qui personnifiaient la douce et forte majesté de l'Église, dont les Francs venaient de se déclarer les enfants, ils voyaient partout tantôt des reclus isolés, tantôt des religieux vivant en communauté, dont les étranges privations, les rudes travaux et l'irréprochable vertu témoignaient éloquemment de la grandeur morale des dogmes chrétiens. La vie de ces rois, partagée entre

la guerre et la chasse, les mettait sans cesse en contact avec ceux que tout le monde s'accordait à qualifier d'hommes de Dieu, soit dans les villes et les campagnes ravagées par leurs soldats, soit au fond des forêts fouillées par leurs meutes. Malgré tout ce que nous avons dit de l'étrange et odieux mélange de ruse et de férocité, d'incontinence outrée et de sauvage orgueil qui caractérise tous les princes mérovingiens, malgré le funeste alliage que la corruption des mœurs gallo-romaines vint ajouter, aussitôt après leur conversion et leur conquête, à la barbarie traditionnelle de leur race, il est impossible de nier la sincérité de leur foi et l'empire qu'exerça presque toujours sur eux le spectacle de la vertu et de la pénitence chrétiennes. Ils passaient, avec une rapidité qui semble aujourd'hui incompréhensible, des atroces excès de leur cruauté native à des démonstrations passionnées de contrition et d'humilité. Après avoir présidé à des massacres ou à des supplices qui figurent avec raison parmi les plus odieux souvenirs de l'histoire, on les voit écouter avec respect, et pardonner sans peine les avertissemens d'un chef hardi, et plus souvent encore d'un pontife ou d'un moine. Car c'étaient presque toujours des religieux, ou des évêques formés dans la vie claustrale, qui leur arrachaient, au nom de Dieu, un tardif et incomplet hommage à la justice et à l'humanité.

Clovis lui-même dut rendre plus d'une fois hom-

mage à ces vertus. On lui attribue, sans preuves suffisantes, la fondation de plusieurs abbayes¹. Mais on tient pour authentique un diplôme de lui où sa profession de foi en la Trinité indivisible et consubstantielle, qui constatait sa qualité de seul roi catholique au milieu de la chrétienté alors ravagée par l'arianisme, précède une concession de terres et une exemption d'impôts en faveur d'un monastère voisin d'Orléans, qui devint promptement célèbre sous le nom de Micy, et depuis de Saint-Mesmin. Ce dernier nom lui venait de Maximin, l'un des chefs de la petite colonie de religieux arvernes, que Clovis y avait établie sous la conduite du saint prêtre Euspice, lequel avait gagné son cœur lors du siège de Verdun, en venant jusque dans le camp des assiégeants implorer la grâce des Gallo-Romains insurgés de cette ville². Il leur avait donné un domaine du fisc situé à la pointe de la presqu'île que forment la Loire et le Loiret en réunissant leurs eaux, afin, dit son diplôme, que ces religieux ne fussent plus comme des étrangers et des voyageurs parmi les Francs³.

Clovis
fonde Micy
près
Orléans.
—
508.

1. Molosme, Saint-Michel de Tonnerre, Nesle, etc.

2. *Vit. S. Maximini, abb. Miciac.*, n. 4 à 9. Ap. Act. SS. O. S. B., t. I, p. 564, éd. Venet.

3. *Inter Francos peregrini*. — BRÉQUIGNY, qui dans sa grande collection (*Diplomata Chartæ*, etc., t. I. Prolégom., p. 8. Paris, 1791; in-folio) conteste tous les diplômes attribués à Clovis pour Reomaus, Saint-Pierre-le-Vif, etc., reconnaît l'authenticité de celui donné par Clovis à saint Euspice et à saint Maximin pour Micy. — Le souvenir de cette fameuse abbaye a été rajeuni de nos jours par le petit sémi-

Autres
légendes
monastiques
sur
Clovis.

Une légende longtemps populaire en Touraine veut que la belle église abbatiale de Saint-Julien, qu'on admire encore à Tours, marque l'emplacement où le vainqueur des Visigoths s'était arrêté à cheval et la couronne en tête pour répandre des largesses en venant rendre grâces à saint Martin de sa victoire de Vouillé ¹.

Clovis
et
saint
Maixent.
—
507.

Une autre tradition, rapportée par Grégoire de Tours, peint mieux encore le sentiment qui animait et consolait les populations de la Gaule, quand elles voyaient leurs redoutables conquérants s'incliner devant la sainteté des religieux de leur race. On se racontait que pendant la marche de l'armée de Clovis à travers le Poitou à la rencontre d'Alaric, une bande de Francs avaient voulu saccager le monastère que gouvernait un saint religieux venu d'Agde en Septimanie et nommé Maixent ²; un des Barbares avait déjà l'épée haute pour trancher la tête de l'abbé, lorsque son bras demeura tout à coup paralysé et ses compagnons restèrent aveuglés autour de

naire du diocèse d'Orléans, établi à La Chapelle Saint-Mesmin, non loin de l'emplacement même de Micy. Sur la rive opposée de la Loire, et grâce à un exemple de respect pour l'antiquité bien rare parmi nous, la grotte où avait été déposé le corps de saint Maximin a été restaurée et consolidée par les soins de M. Collin, ingénieur en chef de la navigation de la Loire, puis rendue au culte et inaugurée par M. Dupanloup, évêque d'Orléans, le 13 juin 1858.

1. Martyrologe de 1469, cité par SALMON, *Recueil des Chroniques de Touraine*, p. 53.

2. Ce monastère est devenu la ville de Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

lui. Clovis, averti du miracle, accourut auprès du moine et lui demanda grâce à genoux pour les assassins ¹. On montra pendant plusieurs siècles, dans l'église du monastère, le lieu où le vainqueur de Syagrius et d'Alaric s'était agenouillé devant un moine gallo-romain, et avait reconnu une force plus invincible que toutes les armées romaines ou barbares.

Ce n'était pas toujours aussi impunément que les moines se trouvaient exposés au contact de ces vainqueurs féroces, et mal leur en prenait souvent de représenter la religion, avec les bienfaits et les progrès qui en découlent, aux yeux des hordes sanguinaires et cupides, dont l'ascendant d'un Clovis pouvait quelquefois réprimer la fureur, mais dont les chefs étaient ordinairement les premiers à donner l'exemple de la violence. Ces Francs, si zélés pour l'orthodoxie et qui se vantaient de combattre pour l'Église contre les Burgondes ou les Visigoths Ariens, ne se faisaient pas faute, quand leurs passions s'enflammaient, de soumettre aux traitements les plus barbares les prêtres et les moines les plus orthodoxes. C'est ainsi qu'on voit, lors d'une des invasions de la Bourgogne, un solitaire du fameux monastère de l'île Barbe, sur la Saône près Lyon, livré aux plus cruelles tortures par un détachement de Francs qui avait envahi ce sanctuaire, selon

Le moine
Léobin
torturé
par
les Francs.

1. Qui locus in quo idem princeps ad pedes sancti viri jacuerat in eodem monasterio usque in hodiernum diem apparet. *Act. SS. BOLLAND., d. 25 Junii*, p. 172. — Cfer. GREG. TUR., *Hist.*, l. II, c. 37.

quelques-uns, le plus ancien des Gaules. Il s'appelait Léobin, et avait été berger avant d'être moine. Tous les autres religieux s'étaient enfuis, excepté lui et un autre vieux moine, lequel, pressé par les envahisseurs de leur montrer ou étaient cachés les richesses du monastère, répondit qu'il n'en savait rien, mais que Léobin était au courant de tout. Celui-ci ayant refusé de répondre, les Francs le mirent à la torture avec une cruauté ingénieuse, qui semble avoir été empruntée à des habitudes plutôt orientales que germaniques. Ils lui serrèrent le crâne avec des cordelettes, ils le bâtonnèrent sur la plante des pieds, ils le plongèrent à plusieurs reprises dans l'eau pour ne l'en retirer qu'au moment où il allait étouffer. L'intrépide religieux résista à tous ces supplices sans parler. Alors ils l'abandonnèrent plus mort que vif. Il en revint cependant, et ce fut pour être appelé, après quelques années, au siège épiscopal de Chartres, par un des fils de Clovis, par Childebert, qui avait lui-même dirigé l'invasion dont le pieux évêque avait failli être victime ¹.

Il devient
évêque
de
Chartres.
547-558.

Clovis eut une sœur nommée Alboflède et qui, baptisée en même temps que lui, avait embrassé la vie religieuse. Elle mourut peu après, et Clovis l'a-

1. Dum Francorum dura ferocitas contra Burgundiones bella concitaret... *Vit. S. Leobini*, c. 5-14; ap. *Acr. SS. O. S. B.*, t. I. — Clovis lui-même envahit la Bourgogne en 500; ses fils en 523 et en 532. Saint Léobin étant devenu évêque en 547, il est probable que son aventure à l'île Barbe se rapporte à la dernière de ces invasions, dirigée par Clotaire et Childebert.

vait pleurée au point d'avoir besoin d'être rappelé par saint Remy aux devoirs de sa charge royale. « Il n'y a pas lieu, lui écrivait l'apôtre des Francs, de pleurer cette sœur dont la fleur virginale répand son parfum en présence de Dieu, et qui a reçu une couronne céleste pour prix de sa virginité. Mon seigneur, chassez cette tristesse de votre cœur, il vous reste votre royaume à gouverner. Vous êtes le chef des peuples et vous avez à porter le poids de leur administration ¹. »

Il eut aussi une fille qui s'appelait Théodechilde et qui, elle aussi, à ce que l'on suppose, consacra à Dieu sa virginité. On discerne à peine son existence par quelques traits épars dans les écrits de Grégoire de Tours et les autres chroniques du temps. Ils nous permettent de la saluer en passant, comme une douce et consolante apparition au milieu des violences et des horreurs de l'époque où elle vécut. Elle voulut fonder, près de la métropole gallo-romaine de Sens, un monastère en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, à l'instar de celui que son père et sa mère avaient construit près de Paris, au midi de la Seine, et où était enterrée sainte Geneviève. Dans cette fondation, qui a pris depuis le nom de Saint-

La sœur
et
la fille
de Clovis
embrassent
la vie
religieuse.

Saint-Pierre-
le-Vif
à Sens.
—
Av. 507.

1. *Sacrata non est lugenda, quæ fragrat in conspectu Domini flore virgineo, et corona tecta quam pro virginitate suscepit. . Dominus meus, repelle de corde tuo tristitiam... regnum sagacius gubernatè... Mœroris torpore discusso... manet vobis regnum administrandum... Populorum caput estis et regimen sustinetis.* Ap. LABBE, *Concil.*, t. 1V, p. 1268. Cf. S. GREG. TUR., *Hist.* II. 31.

Pierre-le-Vif, Théodechilde établit des moines ; elle y choisit sa sépulture après lui avoir fait donation de tout ce qu'elle avait possédé ou acquis en France et en Aquitaine, c'est-à-dire en deçà et au delà de la Loire¹. Un acte de généreuse pitié dû à la royale fondatrice inaugure dignement les annales de ce fameux monastère. Basolus, que le roi des Visigoths d'Aquitaine, Gessalic, avait nommé duc d'Aquitaine, fait prisonnier par Clovis dans un dernier combat, avait été conduit enchaîné à Sens. Pendant que ses gardes le conduisaient au cachot, où il s'attendait à être mis à mort, il rencontra sur son passage la fille de son vainqueur, Théodechilde. Elle résolut aussitôt de demander la vie et la liberté du captif. Clovis se refusa longtemps à ses prières : il céda enfin, mais à la condition que le chef vaincu serait envoyé au monastère que sa fille venait de constituer, pour qu'on lui rasât la tête et qu'on le fît moine. Basolus paraît avoir adopté de bon cœur

1. *Monachos ut, sub abbatis imperio, Deo cunctis diebus deservirent... Quidquid de possessio seu de adquisito...* — Ce testament se trouve dans la collection des opuscules d'un savant moine de Saint-Pierre-le-Vif au XI^e siècle, Odorannus, publiés par le cardinal MAI, au tome IX de son *Spicilegium Romanum*, p. 62. — Fortunat, le poète attitré des princesses mérovingiennes, a fait l'épithaphe de Théodechilde. Odorannus en cite une autre d'elle ainsi conçue :

Hunc *regina* locum monachis construxit ab imo
 Thechildis rebus nobilitando suis.
 Cujus nunc, licet hoc corpus claudatur in antro,
 Spiritus astrigero vivit in axe Deo.
 Implorans rectis pastoribus euge beatum
 Det sapientibus hinc neumata digna Deus!

sa nouvelle profession, car il donna à saint Pierre toutes les terres qu'il possédait en Auvergne, et fonda ainsi le monastère et la ville de Mauriac dans les montagnes du Cantal¹.

Monastères
d'Auvergne :
Basolus.

Ces monastères d'Auvergne et d'ailleurs, où les vainqueurs se rencontraient souvent avec les vaincus, servaient déjà d'asile à tous les genres de misères. Grégoire de Tours nous a conservé la mémoire d'un jeune esclave arverne, Porcianus, qui, fuyant les rigueurs de son maître, se réfugie dans un monastère ; le Barbare l'y poursuit et l'en arrache, mais frappé tout à coup de cécité, il restitue le fugitif au sanctuaire afin d'obtenir ainsi la guérison qu'il sollicitait. L'esclave devient moine, puis abbé, et gouverne le monastère, d'où il sortit un jour pour arrêter et réprimander le roi franc Thierry, fils de Clovis, dans sa marche dévastatrice à travers l'Auvergne². Après sa mort, l'abbaye, que sa sainteté avait illustrée, prit son nom et l'a donné à la ville actuelle de Saint-Pourçain³.

Porcien.

Vers 532.

C'est encore à Grégoire de Tours que nous devons de savoir comment le premier-né de Clovis, Thierry, roi de Metz, chef de ces Francs Ripuaires

Les
fils de Clovis
et
les moines.

1. Mauriac est aujourd'hui une sous-préfecture du Cantal. Ce monastère fut restauré en 1100 par Raoul d'Escorailles, qui y mit des religieuses, en stipulant que toutes les abbesses seraient prises dans sa descendance. BRANCHE, *Monastères d'Auvergne*, p. 63. — Cfer. MABILLON, *Annal.*, l. VI, c. 30.

2. GREG. TURON., *Vit. Patr.*, c. 5.

3. Chef-lieu de canton dans l'Allier.

Thierry 1er
et
l'abbé Nizier.
—
Vers 537.

qui constituèrent le royaume d'Austrasie, et père de ce Théodebert qui fut le protecteur de Saint-Maur, subissait avec docilité les libres remontrances que lui adressait publiquement, contre les immoralités de sa vie, l'abbé Nizier. Loin de lui en vouloir, ce roi le fit monter sur le siège épiscopal de Trèves. Il envoya plusieurs de ses principaux officiers le chercher dans son monastère pour le mener à Trèves. A la halte la plus voisine de la ville, ces seigneurs lâchèrent leurs chevaux au milieu des moissons. A cette vue, l'abbé Nizier indigné leur dit : « Retirez « sur-le-champ vos chevaux de la récolte du pau-
vre, ou bien je vous excommunie. » « Eh quoi ! » dirent ces Francs, révoltés de l'outrage du moine, « tu n'es pas encore évêque, et déjà tu « nous menaces d'excommunication. » « C'est le « roi, » répondit le moine, « qui m'arrache de mon « monastère pour me faire évêque : que la volonté « de Dieu soit faite, mais quant à la volonté du « roi, elle ne se fera pas quand il voudra le mal, en « tant que je pourrai l'empêcher. » Là-dessus, il se mit à chasser lui même les chevaux des champs qu'ils dévastaient. Et pendant tout son pontificat, le roi Thierry, et son fils Théodebert, dont les mœurs étaient dissolues comme celles de tous les Mérovingiens, eurent à subir le zèle apostolique de Nizier. Il disait toujours : « Je suis prêt à mourir « pour la justice. » Il brava de même le terrible Clo-
taire qu'il priva des sacrements, et dont la mort put

seule le délivrer de l'exil déjà prononcé contre lui¹.

Clodomir, roi d'Orléans, le second des fils de Clovis, vit également la noble figure d'un moine, d'Avitus, abbé de ce monastère de Micy, en Orléanais, que son père avait fondé, se dresser devant lui lorsque, au moment d'entreprendre sa seconde campagne contre les Burgondes, il voulut se débarrasser de son prisonnier le roi Sigismond, qui avait cherché en vain un refuge dans son bien-aimé cloître d'Agaune. Le religieux venait lui rappeler les droits de la pitié et lui prédire les arrêts de la justice divine. « O roi ! » lui dit-il, « songe à Dieu : si tu renonces à ton projet, si tu fais grâce à ces captifs, Dieu sera avec toi et tu seras de nouveau vainqueur : mais si tu les tues, toi et les tiens vous subirez le même sort². » Clodomir répliqua : « C'est un sot conseil que de dire à un homme de laisser son ennemi derrière lui. » Il fit égorger et jeter dans un puits Sigismond, sa femme et ses deux enfants. Mais la prédiction d'Avitus s'accomplit. Clodomir fut vaincu et tué ; sa tête, fixée au bout d'une pique, fut promenée triomphalement dans les rangs des Burgondes. On

Clodomir
et
l'abbé Avit.

1. Expellite quantocius equos vestros a segete pauperis, alioquin removebo vos a communione mea... Quenam est hæc causa quam loqueris? Adhuc cum episcopalem apicem non es adeptus, et jam... Fiat voluntas Dei : nam et regis voluntas in omnibus malis, me obsistente, non adimplebitur... Libenter moriar pro justitia. GREG. TURON., *De Vitis Patrum*, c. 17.

2. Si respiciens Deum emendaveris consilium tuum, ut hos homines interfici non patiaris, erit Deus tecum.... GREG. TURON., *Hist.*, l. III, c. 5.

sait quel fut le sort de ses enfants ; comment ses frères Childebert et Clotaire, s'armant d'une parole échappée à leur mère Clotilde, qui avait dit qu'elle aimerait mieux voir ses petits-fils morts que *tondus*¹, massacrèrent les deux aînés, et comment le troisième n'échappa à leur couteau que pour subir la tonsure religieuse et porter sous le nom de saint Cloud l'un des noms monastiques les plus connus de notre histoire.

Saint Cloud.

1. Il est probable qu'il ne s'agissait pas ici de la tonsure monastique, mais du retranchement de cette longue chevelure qui était, chez les Francs comme chez les paysans Bas-Bretons d'aujourd'hui, le signe de la liberté, et chez les Mérovingiens un attribut particulier de cette dynastie et de leur droit héréditaire. *Solemne est Francorum regibus numquam tonderi... Cæsaries tota decenter eis in humeros propendet.* AGATHÆ Histor. ap. THIERRY. *Récits méroving.*, t. II, p. 17. « Un prince mérovingien pouvait subir de deux façons cette déchéance temporaire : ou ses cheveux étaient coupés à la manière des Francs, c'est-à-dire à la hauteur du col, ou bien on le tondait très-court, à la mode romaine, et ce genre de dégradation, plus humiliant que l'autre, était ordinairement accompagné de la tonsure ecclésiastique. » *Ibid.* — Du reste, les rois et les grands de l'ère mérovingienne apprirent de bonne heure et pratiquèrent souvent l'odieux usage d'imposer des vocations forcées aux princes déposés, en les faisant tondre malgré eux. L'histoire de Mérovée, fils de Chilpéric, et mari de Brunehaut, dégradé par la tonsure sur l'ordre de Frédégonde, est connue de tout le monde. Un autre exemple, encore plus frappant, est celui de Thierry III, roi de Neustrie, déposé en 670 par les grands révoltés contre la tyrannie d'Ébroin, et remplacé par son frère Childéric II. Son frère lui demandant ce qu'on doit faire de lui, il répond : « Ce qu'on voudra : injustement déposé, j'attends le jugement du roi du ciel... » *Tunc ad monasterium S. martyris Dionysii residere est jussus ibique est salvatus, donec crinem quem amputaverant enutriet : et Deus cœli, quem se judicem est habere professus, feliciter postmodum ipsum permisit regnare.* Anon. *Æduen. Vit. S. Leodegarii*, c. 3.

Ces féroces assassins n'en subirent pas moins à leur tour l'ascendant des leçons et des exemples donnés par les moines. Childebert surtout aurait été le roi monastique par excellence, s'il fallait en croire toutes les légendes qui ont probablement concentré sur lui diverses anecdotes relatives à d'autres princes du même nom ou de la même race. Quelques-unes méritent d'être rappelées, par leur caractère particulièrement authentique ou par la lumière qu'elles projettent sur l'histoire contemporaine. On aime à voir le premier roi de Paris, en traversant le Berry pour aller combattre les Visigoths, s'arrêter à la porte de la cellule occupée par le moine Eusice et lui offrir cinquante pièces d'or. « Pourquoi faire ? » lui dit le vieux reclus : « donnez-les aux pauvres ; il « me suffit de pouvoir prier Dieu pour mes péchés. « Toutefois, marchez en avant, vous serez vain-
« queur, et puis vous ferez ce que vous voudrez. » Childebert inclina sa tête chevelue sous la main du solitaire pour recevoir sa bénédiction et lui promit que, si sa prédiction se vérifiait, il reviendrait lui bâtir une église. La prédiction s'accomplit et la promesse du roi fut tenue. Après qu'il eut défait les Visigoths et pris Narbonne leur capitale, il fit construire ¹, sur les bords du Cher, un monastère et

Childebert
l'ami
des moines.

Ses
relations
avec
l'abbé Eusice
en Berry,

1. A Selles en Berry, près Romorantin. « Quid mihi ista profers?... Vade et victoriam obtinebis, et quod volueris ages. » GREG. TURON., *De Glor. Confess.*, c. 82. — Crinigeram cervicem sancti manibus... inclinat. DOM BOUQUET, III, 129.— Eusice avait commencé

une église qui servit de sépulture au solitaire. Cette donation s'accrut de celle que fit le noble Vulfin, un des principaux Francs de l'armée, et qui, dans la distribution des récompenses que fit Childebert au retour de sa campagne, ayant demandé et obtenu un domaine royal, ou ce qu'on appelait déjà un *honneur*, sur les bords mêmes de cette rivière du Cher, courut en faire hommage au saint moine dont la renommée l'avait séduit¹.

Cet Eusice ou Eusitius devait être, d'après son nom, d'origine romaine, ou gallo-romaine, comme tous les autres religieux que nous avons signalés jusqu'ici, mais Childebert eut des relations du même ordre avec un autre religieux dont le nom, Marculphe, indique une origine franque et qui est le premier de tous les saints moines dont le nom porte cette empreinte². Il était d'ailleurs issu d'une race riche et puissante établie dans le pays de Bayeux, et tout, dans le récit de sa vie, té-

et avec
l'abbé franc
Marculphe
en Neustrie.

par être moine à Perrecy, en Bourgogne (*Patriciacum*), qui fut plus tard un des prieurés les plus célèbres de l'Ordre bénédictin.

1. Vulfinus ejusdem generis vir nobilissimus... remunerationis sue præmium... præstolabatur... nihil petit sibi dari nisi super Chari fluvium quem rex habebat honorem. *Vit. S. Eusicii*, ap. LABBE, *Nov. Bibl. MSS.*, II, 375.

2. Parmi les saints moines dont le nom indique une origine germanique, je ne vois avant Marculphe ou *Marcoul*, qui mourut en 538, que *Théodorice* ou *Thierry*, mort en 533, disciple de saint Remy, premier abbé du grand monastère qui a gardé son nom, près de Reims, et dont Guillaume de Saint-Thierry, l'annaliste du XII^e siècle, a tiré le surnom.

moigne de l'union contractée chez lui par la fière indépendance du Franc avec la rigoureuse austerité du moine. Il avait consacré la première moitié de sa vie à prêcher la foi aux habitants du Cotentin; puis on le voit partir, monté sur son âne, pour aller trouver Childebert en un jour de grande fête, au milieu de ses leudes, et lui demander un domaine à l'effet d'y construire un monastère où l'on prierait pour le roi et pour la république des Francs. Ce ne fut point à l'adulation habituelle aux Romains du Bas-Empire qu'il eut recours pour se faire écouter : « Paix et miséricorde à toi, de la part
 « de Jésus-Christ, » lui dit-il, « prince illustre : tu es
 « assis sur le trône de la majesté royale, mais tu
 « n'oublieras pas que tu es mortel, et que l'orgueil
 « ne doit pas te faire mépriser tes semblables. Rap-
 « pelle-toi le texte du Sage : *Les hommes t'ont con-*
 « *stitué prince; ne t'élève pas, mais sois l'un d'eux*
 « *au milieu d'eux.* Sois juste jusque dans ta clé-
 « mence, et aie pitié jusque dans tes justices. » Chil-
 debert exauça sa demande. Mais à peine eut-il achevé
 cette première fondation que, pour mieux goûter les
 attraits de la solitude, Marculphe alla se réfugier
 dans une île du littoral de la Bretagne, à peine
 habitée par une poignée de pêcheurs. Une bande
 nombreuse de pirates saxons étant venue s'abattre
 sur cette île, les pauvres Bretons accoururent tout
 épouvantés aux genoux du moine franc. « Ayez bon
 « courage, » leur dit-il, « et, si vous m'en croyez, »

Marculphe
 met
 en fuite
 les pirates
 saxons.

« prenez vos armes, marchez contre l'ennemi, et le
 « Dieu qui a vaincu Pharaon combattra pour vous. »
 Ils l'écoutèrent, mirent en fuite les Saxons, et une
 seconde fondation marqua l'emplacement de cette
 victoire de l'innocence et de la foi, enflammées par
 le courage d'un moine, sur la piraterie païenne ¹.

Ces Saxons qui venaient troubler la solitude du
 saint homme Marculphe dans son île avaient depuis
 longtemps envahi et saccagé la Grande-Bretagne.
 Pour échapper à leur joug sanglant, une armée de religieux bretons, servant de guide à une
 population entière d'hommes et de femmes, de libres
 et d'esclaves, se jetant dans des barques, non de
 bois, mais de peaux cousues ensemble², chantant

Émigration
 des
 moines bretons
 en
 Armorique.

1. Ex nobilissimis ditissimisq̄ue christianissimis Bajocassinis civibus exortus... Asello cui sedere consueverat ascenso.. Cum Rex multa suorum procerum turba... Licet in solio majestatis sedens, tamen te unum mortalium esse considerans .. Tibi subditis et cum justitia pareis, et cum pietate corrigis... Pro tua totiusque reipublicæ salute sedulo oraturi... Piratæ... ex in exhaustis scaturiginibus gentis saxonice prorumpentes... Si meis vultis acquiescere monitis, arma constanter capessite... Pro vobis ipse pugnabit, qui quoddam Pharaonem, etc. *Acta SS. O. S. B.*, tom. I, p. 120, 124. — Cette île, appelée *Agnus* ou *Agna* dans les deux vies de saint Marculphe, est probablement celle de Harne ou Herms, près de Guernsey. — La translation des reliques de saint Marcou, au ix^e siècle, donna lieu à la fondation du grand monastère de Corbéry (*Corpus Benedictum*), entre Laon et Reims, où les rois de France allaient prier après leur sacre et obtenaient la grâce de guérir les écrouelles, en disant : *Le roi te touche, Dieu te guérisse.*

2. Quin et Armoricus piratam saxona tractus
 Sperabat; cui pelle salum sulcare Britannum
 Ludus, et assuto glaucum mare finderet lenbo.

SID. APOLLIN., *Paneg. ad Avitum*, v. 369.

Festus Avienus, qui vivait à la fin du iv^e siècle, dans son poème :

ou plutôt hurlant, sous leurs voiles déployées, les lamentations du Psalmiste¹, était venue chercher un asile dans l'Armorique et s'y refaire une patrie. Cette émigration dura plus d'un siècle et versa toute une population nouvelle, mais de race également celtique, dans la partie de la Gaule que le fisc romain et les invasions barbares avaient le moins maltraitée, et où le vieux culte celtique avait conservé le plus de vie.

450-550.

A l'exception de trois ou quatre cités épiscopales, presque toute la péninsule armoricaine était encore païenne au VI^e siècle. Tous les symboles et les rites, les mythes et les arcanes du paganisme, semblaient s'être concentrés dans cette contrée sauvage et brumeuse où les avenues et les cercles de pierres levées, les *dolmens*, les *menhirs*, se dressaient, tantôt au milieu d'immenses forêts de chênes

Persistance
du
paganisme
en
Armorique.

curieux intitulé : *Ora maritima*, parle aussi de ces nacelles en cuir dont usaient les Bretons :

Navigia junctis semper aptant pelligibus,
Corioque vastum sæpe percurrunt salum.

Édit. Panekoucke, p. 110.

La légende les a quelquefois transformées en auges de pierre qui, après avoir servi de lits aux saints missionnaires pendant leur vie solitaire dans la Grande-Bretagne, leur servaient encore d'esquifs pour traverser la Manche et débarquer en Armorique. Voir la légende de sainte Ninoc et celle de saint Budoc, dans le *Propre des anciens diocèses de Dol et de Léon*. ALBERT LE GRAND, *Vie des SS. de Bretagne*, éd. Miorcec de Kerdanet, 1839.

1. Cum ululatu magno ceu celeusmatis vice, hoc modo sub velorum sinibus cantantes : *Dedisti nos tanquam oves escarum...* GILDAS, *De excidio Britanniae*.

Traditions
poétiques.

et de houx, et des landes couvertes d'impénétrables buissons d'ajones, tantôt sur le haut des rochers granitiques de cette côte déchirée et rongée par l'Océan qui la bat au nord, au midi, à l'ouest, de ses flots infatigables. Dans une des îles de cette extrémité de la Gaule, Homère et Plutarque avaient placé la prison où Saturne était détenu par son fils Jupiter, sous la garde du géant Briarée. Là était, selon la plupart des poètes, la demeure des génies et des héros, le jardin des Hespérides, les champs de l'Élysée. Ailleurs, mais toujours dans les mêmes archipels d'îlots presque inabordables, les druidesses célébraient la nuit, à la lueur des torches, leurs mystères inaccessibles aux hommes, comme ceux d'Éleusis ou de Samothrace, et remplissaient de terreur l'âme du nautonnier qui les apercevait de loin. Les sacrifices humains et surtout l'immolation des enfants s'y pratiquaient, comme chez les Carthaginois, en l'honneur de Saturne ¹. D'autres prêtresses, vouées comme les Vestales romaines à une virginité perpétuelle, et investies comme la Velléda germaine du don de prophétie, savaient soulever et calmer la mer à leur gré, guérir toutes les maladies et annoncer l'avenir à ceux qui osaient venir les consulter dans leur île de Sein, située à la pointe la plus reculée de l'Armorique, sur cette côte affreuse de la Cornouaille, hérissée d'écueils, dans cette baie

1. Voir la légende de saint Riok.

qui s'appelle encore la *Baie des Trépassés*, où la tradition populaire voit errer la nuit les squelettes des naufragés qui demandent un suaire et une tombe¹.

Une tradition constante peuplait de fantômes les rivages de l'Armorique. C'était là, d'après Claudien, qu'Ulysse avait offert des libations sanglantes aux mânes de ses pères, en troublant le repos des morts, dans ces lieux où le laboureur entend sans cesse les accents plaintifs et le léger hennissement des mânes dont le vol sillonne les airs, et où de pâles fantômes viennent errer devant ses regards éperdus.

Est locus extremum qua pandit Gallia littus,
 Oceani prætentus aquis, ubi fertur Ulysses,
 Sanguine libato, populum movisse silentem.
 Illic umbrarum tenui stridore volantum
 Flebilis auditur questus, simulacra coloni
 Pallida defunctasque vident migrare figuras².

Cette tradition durait encore au vi^e siècle et s'était répandue jusqu'aux extrémités du monde romain. Procope, contemporain des fils de Clovis, raconte que les pêcheurs qui habitaient ces côtes avaient été exemptés, par les conquérants francs, de tout tribut, parce qu'ils étaient chargés de conduire les

1. ARTEMIDORUS, apud STRABON., lib. IV, p. 198. — POMPONIUS MELA, l. III, c. 6. — HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Chants populaires de la Bretagne*, t. II, *la Fiancée en enfer*.

2. *In Rufinum*, l. I, v. 123.

âmes des défunts jusque dans la Grande-Bretagne. « Vers minuit, » dit l'historien bysantin, « on heurte à leur porte, ils s'entendent appeler tout bas ; ils se lèvent et courent au rivage ; ils y trouvent des barques étrangères où ils ne voient personne, mais qu'il leur faut conduire à la rame ; et ces barques sont si pleines de passagers invisibles qu'elles semblent au moment de sombrer, et s'élèvent à peine d'un doigt au-dessus de l'eau. En moins d'une heure le trajet est accompli, bien qu'il leur faille plus d'une nuit pour le faire avec leurs propres nacelles. Arrivés au but, les navires se déchargent au point de laisser voir leur carène. Tout demeure invisible ; mais les matelots entendent une voix qui appelle une à une les âmes voyageuses, en qualifiant chacune d'elles par la dignité dont elle a été revêtue, et en y ajoutant le nom de son père, ou, si c'est une femme, celui de son mari¹. »

C'est sur cette terre, échue de tout temps en patrimoine à la poésie légendaire, qu'on vit s'abattre un essaim de missionnaires monastiques à la tête d'une population déjà chrétienne. Ils venaient demander un abri à des frères issus de la même race et qui parlaient la même langue. Les chefs des

1. *Intempesta nocte... se ad opus obscura voce acciri audiunt... apprehendunt remos et naves sentiunt tot vectoribus onustas ut ad summam usque tabulam immersæ... Nullum vident nec navigantem nec navi egredientem : solum asserunt audire se vocem, quæ vectorum singulorum nomina tradere excipientibus... Si quæ feminæ... viros.. nominatim inclamant.* PROCOPIUS, *de Bello Gothico*, l. IV, c. 20.

moines bretons, qui débarquaient avec des armées de disciples sur la plage armoricaine, entreprirent de payer l'hospitalité qu'ils y reçurent par le don de la vraie foi, et ils y réussirent. Ils imposèrent leur nom et leur culte à leur nouvelle patrie. Ils prêchèrent le christianisme dans le dialecte commun à toutes les races celtiques et à peu près semblable à celui que parlent encore les paysans bas-bretons. Ils implantèrent dans la Bretagne armoricaine, dans notre Bretagne à nous, cette foi qui y est restée jusqu'à présent si solidement enracinée. « Le soleil, » dit un religieux breton du xvii^e siècle dans une apostrophe à l'un de ces apôtres d'outre-mer, « le soleil n'a jamais éclairé de canton où ayt paru une plus constante et invariable fidélité dans la vraie foy, depuis que vous en avez banni l'idolâtrie. Il y a treize siècles qu'aucune espèce d'infidélité n'a souillé la langue qui vous a servy d'organe pour prescher Jésus-Christ, et il est à naistre qui ayt vu un Breton bretonnant prescher une autre religion que la catholique¹. »

Cette conquête pacifique ne se fit pas sans résistance. Les moines bretons rencontrèrent sur le sol gaulois des ennemis presque aussi redoutables que ceux dont ils fuyaient la persécution. Le paganisme celtique se défendit avec acharnement. Les bardes cherchaient à enflammer le peuple contre

Conversion
de
l'Armorique
par
les émigrés
bretons.

1. Le P. MAUNOIR, *Epistre au glorieux saint Corentin*. 1659.

Résistance
des
Bardes
païens.

ces étrangers qui venaient audacieusement imposer une nouvelle religion au sanctuaire inviolable du druidisme. On a souvent cité les menaces prophétiques lancées par un de ces poètes de la vieille religion contre les nouveaux apôtres : « Un jour viendra où les hommes du Christ seront poursuivis, où on les huera comme des bêtes fauves. Ils mourront tous par bandes et par bataillons. Alors la roue du moulin moudra menu : le sang des moines lui servira d'eau¹. »

Treize siècles devaient se passer avant que de nouveaux païens, plus atroces mille fois et plus inexcusables que les compatriotes du barde Gwenchlan, ne vissent vérifier cette prophétie. Mais alors elle s'éteignit sous les succès et les bienfaits dont les moines bretons inondaient l'Armorique.

Les
Bardes
monastiques.

Eux aussi apportaient avec eux leur poésie, qui allait désormais prévaloir sur la poésie druidique, en l'épurant sans l'effacer. Eux aussi, fidèles aux traditions immémoriales de la race celtique, comptaient des bardes dans leurs rangs. Le fameux Taliesin, qui prenait le titre de prince des bardes, des prophètes et des druides de l'Occident, et qui passe pour avoir été converti par le moine Gildas, les accompagnait en Armorique². Mais parmi eux on si-

1. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Chants populaires de la Bretagne*, t. 1, p. 20, 38.

2. INGOMAR, *Vit. Judicaelis*, apud D. MORICE, *Hist. de Bretagne*, preuves, tom. I. — Cf. LA VILLEMARQUÉ, p. 9, et Kerdanet, éditeur d'ALBERT LE GRAND, p. 218.

gnalait encore des bardes qui depuis ont pris place parmi les saints. Tel fut Sulio, ou Ysulio, qui, encore enfant et jouant dans les jardins de son père, le comte de Powys, entendit des moines qui passaient, la harpe à la main, en chantant les louanges de Dieu, et fut si ravi de la beauté de leurs hymnes qu'il voulut les suivre pour apprendre d'eux à composer et à chanter ces beaux cantiques. Ses frères coururent annoncer sa fuite à leur père, qui envoya trente hommes armés avec ordre de tuer l'abbé et de lui ramener son fils. Mais l'enfant était déjà parti pour l'Armorique et réfugié dans le monastère dont il fut plus tard prieur¹.

Ysulio.

Tel fut encore saint Hervé, dont le nom mérite de figurer parmi les plus suaves souvenirs de la poésie chrétienne. Il était le fils du barde Hyvernion qui avait figuré parmi les nombreux musiciens que les rois mérovingiens aimaient à réunir autour de leur table². Ce barde insulaire avait charmé le roi Childebert, « tant il estoit, » dit le vieux légendaire breton, « parfait musicien et compositeur de ballets et chansons ³. » Il était venu en Armorique

Hervé
l'aveugle.

1. DOM LOBINEAU, *Vie des saints de Bretagne*, p. 253; LA VILLEMARQUÉ, *op. cit.*, p. 11.

2. L'Italien Fortunat nous a conservé le souvenir de ces concerts où, la lyre à la main, il faisait sa partie, tandis que « le Barbare, dit-il, jouait de la harpe, le Grec de l'instrument d'Homère, et le Breton de la rote celtique. » LA VILLEMARQUÉ, *Légende celtique*, p. 232.

3. ALBERT LE GRAND, *Vie des Saints de Bretagne*, éd. Kerlanet, p. 313.

épouser une jeune orpheline du pays de Léon, qu'un ange lui avait montrée en songe, en lui disant : « Vous la rencontrerez demain, sur votre chemin, « près de la fontaine. Elle s'appelle Rivanonn. » Il la rencontra en effet; elle était de la même profession que lui, elle chantait : « Quoique je ne sois qu'une « pauvre fleur du bord de l'eau, c'est moi qu'on « nomme la Petite Reine de la Fontaine. » Il l'épousa, et de ce mariage naquit un enfant aveugle, que ses parents avaient nommé Hervé, c'est-à-dire *amer*, et qui dès l'âge de sept ans parcourait le pays et demandait l'aumône en chantant des cantiques composés par sa mère. Plus tard l'orphelin aveugle, initié par son oncle à la vie cénobitique, fut placé à la tête de l'école qui joignait son monastère, où il put mettre en pratique l'aphorisme que la tradition bretonne lui attribue : « *Mieux vaut instruire le petit enfant que de lui amasser des richesses*¹, » et où il apprenait à ses élèves des chants dont la mémoire du Breton moderne a gardé la trace dans cette version trop rajeunie.

« Approchez, mes petits enfants; venez entendre une chanson nouvelle que j'ai composée exprès pour vous; mettez votre peine afin de la retenir entièrement.

« Quand vous vous éveillez dans votre lit, offrez

1. Un autre de ses aphorismes est celui-ci : *Qui désobéit au gouvernail à l'écueil obéira.*

votre cœur au bon Dieu, faites le signe de la croix, et dites avec foi, espérance et amour :

« Dites : Mon Dieu, je vous donne mon cœur, mon corps et mon âme ; faites que je sois un honnête homme, ou que je meure avant le temps.

« Quand vous voyez voler un corbeau, pensez que le démon est aussi noir, aussi méchant ; quand vous voyez une petite colombe blanche voler, pensez que votre ange est aussi doux et aussi blanc. »

Après la conversion du pays, les évêques missionnaires, compatriotes du père d'Hervé, voulurent le tirer de sa retraite pour lui conférer le sacerdoce, et l'appelèrent à siéger dans leurs synodes. Mais Hervé préféra toujours son petit monastère, caché dans les bois. Quoique aveugle, il avait été lui-même l'architecte de sa petite église, et avait confié le soin de l'entretenir à une toute jeune fille, sa nièce ou sa cousine, élevée par sa mère, et nommée Christine, « chrétienne aussi de nom et de fait,¹ » et que la légende bretonne, en la plaçant au milieu des disciples du saint, compare à une petite colombe blanche parmi des corbeaux². Trois jours avant sa mort, enfermé dans cette église qu'il avait bâtie, il fut ravi en extase : les yeux du pauvre aveugle s'ouvrirent pour contempler le ciel ouvert sur sa tête, et il se mit à chanter un dernier cantique que l'on répète encore dans son pays :

1. ALBERT LE GRAND, p. 321, éd. Miorcec.

2. LA VILLEMARQUÉ, p. 279.

« Je vois le ciel ouvert ; le ciel, ma patrie, je veux
 « m'y envoler... J'y vois mon père et ma mère
 « dans la gloire et la beauté, je vois mes frères,
 « les hommes de mon pays. Des chœurs d'anges,
 « portés sur leurs ailes, volent autour de leurs
 « têtes, comme autant d'abeilles dans un champ de
 « fleurs. »

Le troisième jour après cette vision, il dit à Christine de lui faire son lit, non pas comme d'habitude, mais avec une pierre pour oreiller et de la cendre pour couchette. « Quand l'ange noir viendra me
 « chercher, qu'il me trouve couché sur la cendre. » Christine tout en lui obéissant lui dit : « Mon oncle,
 « si vous m'aimez, demandez à Dieu que je vous
 « suive sans tarder, comme la barque suit le cou-
 « rant. » Elle fut exaucée : au moment où Hervé
 expirait, la petite Christine, « se jetant à ses pieds, y
 « mourut aussi¹. » Hervé, le moine aveugle, est resté
 jusqu'à nos jours le patron des chanteurs mendiants
 qui chantent encore sa légende en vers bretons, et
 l'on a montré longtemps dans une petite église de
 Basse-Bretagne² le berceau de chêne vermoulu où
 l'endormirent de leurs chansons le barde et la femme
 poète que Dieu lui donna pour père et pour mère³.

1. ALBERT LE GRAND, p. 321.

2. A Saint-Jean-Keran, paroisse de Tréflaouénan.

3. Cette belle légende de saint Hervé, œuvre si populaire en Bretagne, autrefois racontée avec un charme naïf, d'après les anciens bréviaires bretons, par le dominicain ALBERT de Morlaix (1636), et

Cette poésie vaut bien, ce semble, celle de Claudien et même celle des Druides.

Mais il nous faut quitter la région trop attrayante de la poésie, pour rentrer dans le domaine de l'histoire, qu'il est souvent, et ici surtout, difficile de distinguer de celui de la légende. Sans vouloir entrer dans les détails de l'immigration des mêmes Bretons en Armorique, qu'il nous suffise de constater que, cinquante ans après leur débarquement, l'Évangile régnait dans la Péninsule. Cénobites ou solitaires, les moines tinrent lieu de tout autre clergé pendant plusieurs siècles, et exercèrent dès lors sur l'âme et l'imagination de la population armoricaine cet empire du prêtre qui dure encore. D'innombrables monastères s'élevèrent sur les principaux points du territoire, du littoral surtout. Parmi ceux qui remontent à cette époque, il faut signaler Rhuys, que la retraite d'Abailard devait illustrer plus tard : fondée dès lors sur une presqu'île du Morbihan, par l'un des plus fameux d'entre les émigrés bretons, l'abbé Gildas, dit *le Sage*, cette abbaye compta parmi ses religieux le Saxon Dunstan, enlevé par des pirates à son île natale, et devenu, sous le nom de Goustan, le patron spécial des matelots, comme

Monastères
armoricains.

reproduite d'après lui par les Bollandistes, au tome V de juin, p. 363, a été élaborée tout récemment, avec autant de goût que d'érudition, par le vicomte HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut, dans sa *Légende celtique*. (Saint-Brieuc, 1839.) Il y a joint le texte breton de la légende en vers et des poésies attribuées au saint.

le témoigne cette ronde que chantent encore aujourd'hui les femmes des marins du Croisic :

Saint Goustan
 Notre ami,
 Ramenez nos maris :
 Saint Goustan
 Notre amant,
 Ramenez nos parents.

A la pointe extrême de la Péninsule et de toute la Gaule, sur le haut du promontoire, si bien nommé Finistère, une abbaye s'éleva en l'honneur de l'évangéliste saint Matthieu, dont le chef avait été dérobé en Égypte par des navigateurs armoricains, et porta longtemps le nom de saint Matthieu-du-Bout du Monde. A ses pieds, de redoutables rochers sont encore dénommés les Moines, et un archipel d'îlots voisins a reçu le nom breton d'Aber-Beniguet (ou Benoît), en mémoire peut-être du patriarche des moines d'Occident. Ceux de saint Matthieu entretenaient un phare pour le salut des mariniers dans ces parages dangereux, en face de ce terrible détroit du Raz, que nul homme, selon le dicton breton, ne passa jamais sans avoir peur ou douleur, et qui a inspiré le distique si connu : « Mon Dieu, aidez-moi à traverser le Raz, car ma barque est si petite et la mer est si grande ¹ ! »

1. ALBERT LE GRAND, p. 203 et 209. — Cfer. la *Vie de saint Tanne-guy*, p. 771, qui fonda cette abbaye, et passe pour avoir été de la famille du Chastel, dont Tanne-guy du Chastel fut la grande illustration au xv^e siècle.

Mais le plus ancien et le plus célèbre de tous ces sanctuaires fut celui de Landevenec, qui devint le foyer le plus actif de la propagande chrétienne, en même temps que du travail manuel et littéraire, dans la Gaule occidentale. Il eut pour fondateur Guennolé, né en Armorique d'un père émigré, qui, après avoir passé trois ans sur un rocher battu des flots, choisit pour ses disciples un site boisé caché dans une anse de la rade de Brest, exposé au soleil levant, à l'abri du terrible vent d'ouest, et où la mer venait mourir aux pieds de jardins délicieux. Son biographie nous a conservé l'impression qu'avait laissée dans l'âme des moines bretons ce séjour, qui leur semblait un paradis auprès des âpres et froids rivages où ils s'étaient établis jusque-là. *On n'y pouvait pas mourir*, nous dit-il, et pour que les religieux pussent voir le terme de leur pèlerinage, il fallut que Guennolé transportât leur habitation dans un site un peu éloigné, mais toujours au levant, où la mort rentra dans ses droits, mais où, pendant longtemps, les moines ne mouraient que selon leur rang d'âge¹.

Ecole
monastique
de
Landevenec.

1. *Locus erat amœuissimus, ab omni vento intangibilis nisi ab orientali, velut quidam paradisi ad ortum solis conspicuus... Primum per annos singulos in flores et germina prorumpens, ultima folia amittens... hortus omnigeno florum colore decoratus... In eo ubi erant loco mori non poterant, licet fierent seniores. Rogato itaque super his S. Guingaleo, transierunt in alium locum ad ortum solis... Extunc vero iuceperunt assumi a Domino e senioribus patres, qui primi erant... GURDESTAN, *Vita S. Winevaloci*, ap. BOLLAND, t. 4 Martii, p. 259, 260. — On croit que Guennolé avait été élève de*

Le nom de Guennolé est resté populaire en Bretagne, comme celui de beaucoup d'autres saints abbés, venus d'outre-mer ou nés en Armorique, de parents émigrés. Il nous est impossible d'énumérer leurs œuvres¹. Constatons seulement que les principales communautés créées par ces missionnaires monastiques se transformèrent bientôt en évêchés. Tel fut surtout Dol, destiné à devenir la métropole ecclésiastique de l'Armorique, et fondé par Samson, le plus illustre peut-être d'entre les nombreux apôtres de l'émigration bretonne. On a désigné quelquefois sous le nom des Sept Saints de Bretagne Samson de Dol et ses six suffragants, tous moines, missionnaires et évêques comme lui, savoir : Paul de Léon, Tugdual de Tréguier, Corentin de Quimper, Paterne de Vannes, Briec et Malo des deux diocèses qui depuis ont pris et gardé leur nom. On cite comme un exemple curieux de la subordination que professaient alors les suffragants pour leur métro-

Monastères
transformés en
évêchés.

—
Dol.

Les Sept Saints
de Bretagne,
moines
et évêques.

saint Patrice, l'apôtre de l'Irlande, et que la règle suivie à Landevenec était celle de saint Columba ou Colomb-Kill, dont il sera question plus loin. La règle bénédictine n'y fut introduite que sous Louis le Débonnaire.

1. Nous le regrettons d'autant moins, que ce sujet a été supérieurement traité par M. de LA BORDERIE, dans son *Discours sur les saints de Bretagne*, au congrès de Lorient, 2 octobre 1848. Il y a tiré le meilleur parti des détails si variés et si instructifs répandus dans les vies de ces saints publiées dans les *Acta SS.* de MABILLON et des BOLLANDISTES. Il convient toutefois de ne pas omettre le jugement porté par ceux-ci sur toutes les légendes bretonnes : *Ad stuporem magis quam ad imitationem collecta*. Tom. VI Junii, p. 572.

politain un trait de l'évêque Paterne : ayant reçu à Vannes les lettres de saint Samson qui le convoquait au synode provincial, « comme il se débottait, ayant encore un pied botté, il les lut tout sur bout, remonta incontinent à cheval, suivit les messagers, et se présenta au synode, botté d'un pied seulement¹. » Paterne, comme l'indique son nom, était le seul de ces saints qui ne fût pas de la race bretonne insulaire, comme Vannes était le seul de ces diocèses qui ne dût pas son origine à un monastère d'émigrés bretons².

Quoique l'Armorique, ainsi convertie et repeuplée par les émigrés bretons, n'eût jamais été entièrement conquise par les Francs et fût gouvernée par des comtes indigènes et indépendants de Vannes, de Cornouaille, de Léon et de Tréguier, elle reconnaissait en quelque sorte la suprématie de Childébert, celui des fils de Clovis dont la domination s'étendait le plus loin à l'Occident.

Cette suprématie incomplète et éphémère des rois Francs³, que Dagobert et Louis le Débonnaire eurent tant de peine à rétablir plus tard, semble alors avoir été surtout invoquée et reconnue par les missionnaires bretons. Tugdual, abbé et fonda-

1. ALBERT LE GRAND, p. 248.

2. Nantes et Rennes étaient d'origine gallo-romaine, et relevaient de la métropole de Tours.

3. « Francorum quidem regibus cætera subditi, at semper vacui tributo, » dit Procope dans le passage cité plus haut sur les habitants du littoral.

Leurs
relations
avec
Childebert.

teur de Tréguier, ne fut élevé à l'épiscopat qu'avec le consentement de Childebert, auprès duquel il se trouvait lors de son élection. Il en fut de même de Paul Aurélien, premier évêque de Léon et reconnu comme tel par Childebert, sur la demande expresse du comte de la province ¹. Enfin, le métropolitain Samson, n'étant encore qu'abbé de Dol, eut à intervenir de sa personne auprès de Childebert, pour obtenir la délivrance d'un des princes indigènes, dépouillé de son héritage et emprisonné par un lieutenant tyrannique du roi franc². Childebert, malgré la violente résistance de la reine, dont cet officier était le *fidèle*, exauça la prière du missionnaire breton et le combla de dons et d'honneurs. Il aurait même, selon la tradition, soumis à perpétuité au monastère de Dol diverses îles de la Manche, entre autres celle de Jersey, alors déserte, et qui depuis, grâce à la culture monastique, est devenue une merveille de fertilité et de richesse agricole, avec une population six fois plus dense que celle de la France.

1. BOLLAND., t. II Mart., p. 119. — Le saint abbé Armel, l'un des apôtres de la Basse-Bretagne, séjourna pendant sept ans près de Childebert. *Propr. Venetense*, ap. ALBERT LE GRAND, p. 523.

2. Dicunt ei injustum super eos, ac violentum, externumque iudicem venisse. ACT. SS. O. S. B., t. I, p. 167. — C'est cet officier que les légendes de S. Samson, de S. Juval, de S. Léonor, de S. Tugdual et de S. Hervé, appellent *Conomor* ou *Kon-mor*, c'est-à-dire le *Grand Chef*. Il gouvernait la Domnonée, qui comprenait presque toute l'Armorique, et s'était mis dans la vassalité privée de la reine Ultrogothe, ou, comme disaient les Francs, dans sa *truste*. — Cfer. Dom LOBI-NEAU, *Saints de Bretagne*, pages 59, 91, 94, 105, 111, éd. de 1725.

Par un de ces contrastes si fréquents dans l'histoire des Mérovingiens, la reine Ultrogothe, que la légende de saint Samson représente comme si acharnée contre ce missionnaire monastique, est vantée par d'autres récits comme la fidèle coadjutrice des moines¹. Elle est demeurée surtout associée par la reconnaissance des religieux et des fidèles à la mémoire de son mari, pour avoir fondé avec lui, aux portes de Paris, le grand monastère depuis si célèbre sous le nom de Saint-Germain-des-Prés. Cette église, qui paraît avoir été l'un des plus beaux monuments de l'époque mérovingienne, et où l'on admirait déjà les orgues et les vitraux, ces deux belles créations de l'art catholique², avait d'abord été construite par Childebert en l'honneur du martyr saint Vincent, dont il avait enlevé la tunique aux Visigoths ariens, lors de son invasion victorieuse en Espagne. Il la donna à des moines, avec le concours de l'évêque de Paris Germain, lui-même moine et ancien abbé de Saint-Symphorien d'Autun.

« Un jour, dit la légende bretonne, l'abbé de Dol et l'évêque de Paris devisant ensemble de leurs monastères... saint Samson dit que ses religieux étaient si bons ménagers et soigneux de conserver des ruches de mouches à miel, qu'outre le miel qu'ils recueillaient en abondance, elles leur four-

Fondation
de
Saint-Germain
des Prés
par
Childebert
et
Ultrogothe

Échange
de produits
agricoles-
entre
l'abbaye
parisienne
et
l'abbaye
bretonne.

1. *Adjutrix fidelis monachorum. Ann. Bened.*, l. v, c. 43.

2. *VENANTIUS FORTUNATUS. Carmina*, II, 10 et 11.

nissaient plus de cire qu'ils n'en employaient à l'église le long de l'année : mais que le pays n'étant pas propre pour le vignoble, ils enduraient grande disette de vin. Et nous au contraire, dit saint Germain, nous avons des vignes en abondance et du vin plus de beaucoup qu'il n'est besoin pour la provision du monastère : mais il nous faut acheter toute la cire pour l'église. S'il vous plaist, nous vous donnerons tous les ans la dixième partie du vin qui se cueillera dans nos vignes, vous nous fournirez de cire pour le luminaire de notre église. Samson accepta l'offre, et s'accommodèrent ces deux monastères ainsi pendant la vie des saints ¹. »

Popularité
de
saint Germain,
moine
et
évêque.

L'abbaye parisienne reçut plus tard le nom de saint Germain, qui resta toujours moine dans l'exercice de sa charge épiscopale², et qui exempta lui-même le nouveau monastère de la juridiction épiscopale. Tant qu'il vécut il exerça le plus salubre ascendant sur les rois mérovingiens. Il devint ainsi un des saints les plus populaires entre tous ceux que l'Ordre Monastique a donnés à l'église, et les Parisiens se contèrent longtemps, entre autres traits de son inépuisable charité, comment « ayant plus chière la voix du pauvre que le don du roi, » il avait³ vendu pour racheter un es-

1. ALBERT LE GRAND, p. 422.

2. *Adeptus gradum curæ pastoralis, de reliquo monachus persistebat.* IDEM, *Vit. S. Germani*, c. 12.

3. *Chroniques de Saint-Denys*, liv. III, c. 5. — Cf. VENANT. FORT. c. 22.

clave le cheval de prix que le roi lui avait donné, à charge de le garder pour lui seul.

Childebert mourut entre ses bras et fut enterré dans l'église du monastère qu'il avait richement doté, du consentement de tous ses leudes Francs et Neustriens ¹. A sa mort, son frère Clotaire devint le seul roi de toute la monarchie franque. Lui aussi, malgré sa férocité trop bien constatée, avait connu et aimé les moines; lui aussi voulut être enterré dans l'église du monastère qu'il avait fondé dans un faubourg de sa capitale de Soissons, sous le nom de Saint-Médard, qui était celui d'un grand évêque (fils d'un Franc et d'une Romaine), dont il avait su admirer les vertus et quelquefois écouter la parole. Il rendit en mourant témoignage de sa foi et de ses trop justes terreurs par ces paroles que Grégoire de Tours nous a conservées : « Quelle est donc la puissance de ce roi du ciel, qui fait ainsi mourir, comme il lui plaît, les plus puissants rois de la terre ? »

La grande figure de saint Grégoire de Tours domine toute la seconde génération des descendants de Clovis, et ces luttes sanglantes entre les fils de Clo-

Clotaire
et
saint Médard.

Grégoire
de
Tours
et les fils de
Clotaire.

1. Cum consensu et voluntate Francorum et Neustrasiorum. — L'authenticité de ce fameux diplôme, souvent contestée, a été proclamée par Mabillon. — La dédicace eut lieu le jour même de la mort du roi, 23 décembre 558. Cette date est établie par M. Guérard dans son admirable édition de la *Polyptique d'Irminon*, t. I, p. 907-913. Le premier abbé fut Droctovée, que Germain fit venir de son ancien monastère de Saint-Symphorien, à Autun.

2. *Hist. eccl. Franc.*, III, 21.

taire, dont il nous a tracé le tableau immortel dans ces fameux récits, rajeunis et quelquefois altérés par la plume du plus grand historien de nos jours ¹. Quelques-uns l'ont cru moine ², et nous aimerions à pouvoir revendiquer, pour l'Ordre Monastique, sa gloire si pure; ce qui est certain, c'est qu'il fut de beaucoup le plus honnête et le plus illustre personnage des temps qui l'ont eu pour historien. Attristé et quelquefois découragé à l'excès par les horreurs dont il fut le témoin et l'annaliste, son âme demeura toujours supérieure à sa fortune et même à son talent. Sans perdre de vue le respect profond que les traditions de sa famille et ses prédilections romaines lui inspiraient pour la puissance souveraine, il n'hésita jamais à tenir tête, quand il le fallait, aux petits-fils de Clovis et surtout à ce Chilpéric, qu'il appelle l'Hérode et le Néron de son siècle; tyran atroce et ridicule, qui rêvait, entre tous ses forfaits, d'augmenter le nombre des lettres de l'alphabet et de réduire celui des personnes de la Trinité.

Grégoire travailla de son mieux, non pas à une unité monarchique que nul ne rêvait alors, mais à l'union des princes de la race mérovingienne, seul moyen de consolider et de justifier la domination

1. *Récits mérovingiens*, de M. AUGUSTIN THIERRY, qui a, du reste, rendu la plus éclatante justice au talent et au caractère de son modèle.

2. *Haud constat*, dit MABILLON, *Ann. Bened.*, l. VIII, c. 62.

franque dans les Gaules. L'histoire de France a inspiré peu de pages plus belles que ce préambule de son cinquième livre où, s'adressant à tous ces princes sans frein dans la férocité comme dans la mollesse, il s'écrie :

« Je suis las de raconter toutes les vicissitudes de ces guerres civiles qui dévastent la nation et le royaume des Francs... Que faites-vous donc, ô rois ! Que voulez-vous ? que cherchez-vous ? que vous manque-t-il ? vous habitez des maisons de délices, vos celliers regorgent de vin, de blé, d'huile, et vos coffres d'or et d'argent. Une seule chose vous manque, la grâce de Dieu, parce que vous ne voulez pas la paix. Pourquoi toujours prendre ou convoiter le bien d'autrui ?... Si la guerre civile fait tes délices, ô roi ! livre-toi donc à celle que l'Apôtre nous révèle dans le cœur de l'homme, à la guerre de l'esprit contre la chair ; fais vaincre tes vices par tes vertus : et alors, affranchi, tu serviras librement le Christ, qui est ton chef, après avoir été l'esclave enchaîné du mal¹. »

Du sein des récits si vivants et si variés du père de notre histoire, il serait facile de glaner des faits qui se rattachent à notre sujet, et de montrer

1. Si te, o rex ! bellum civile delectat, illud quod Apostolus in hominem agi meminit, exerce, ut spiritus concupiscat adversus carnem (*Galat.*, v, 17), et vitia virtutibus cedant ; et tu, liber, capiti tuo, id est, Christo, servias, qui quondam radici malorum servieras compeditus. *Lib. v, Prologus.*

parmi les petits-fils de Clovis, les uns, comme Gontran de Bourgogne¹ et Sigebert d'Austrasie, amis des moines et créateurs de nouveaux monastères ; les autres, comme Chilpéric et son fils, abandonnant dans leurs incursions au midi de la Loire les sanctuaires monastiques aux flammes, les moines à la mort ou à l'exil, et les religieuses à la brutale luxure de leurs soldats². Mieux vaut toutefois suspendre une trop aride nomenclature, pour nous arrêter un moment sur la noble attitude d'un moine gallo-romain³, que Grégoire avait beaucoup

1. Gontran, fils de Clotaire I^{er}, roi d'Orléans, puis de Bourgogne, fonda, vers 577, à la porte de sa nouvelle capitale de Chalon-sur-Saône, une abbaye célèbre sous l'invocation de saint Marcel, au lieu même où ce martyr fut immolé par les Romains, et où il resta pendant trois jours vivant, à moitié enterré dans une fosse, priant pour ses bourreaux et pour cette terre de Bourgogne qu'il fécondait de son sang. Dans son diplôme de fondation, Gontran dit : « Je vois avec douleur qu'en punition de vos péchés les églises fondées pour le service de Dieu dépérissent par l'ambition démesurée des princes et la trop grande négligence des prélats... » Il voulut que la nouvelle abbaye fût réglée sur le modèle d'Agaune, le grand monastère du royaume Burgonde qui avait précédé la Bourgogne mérovingienne, et il y introduisit par conséquent la *Psalmodie perpétuelle*. Il fit de même à Saint-Bénigne, monastère élevé à Dijon sur la tombe d'un autre apôtre et martyr de la Bourgogne. Gontran se fit enterrer dans l'abbaye qu'il avait fondée, comme l'avaient été son père Clotaire à Saint-Médard, et son oncle Childebert à Saint-Germain-des-Prés. Saint-Marcel, réduit en prieuré de l'ordre de Cluny en 1060, a été depuis célèbre par la retraite et la mort d'Abailard.

2. GREG. TURON., IV, 48.

3. *Hist. Eccl. Francor.*, I, X, c. 29. — Il existe en outre deux Vies de saint Arédius (ap. BOLLAND., t. VI August., p. 175). La première et la plus courte, *Vita prima*, est d'un anonyme contemporain. La

connu, dont il nous a raconté la vie, et chez qui la vie religieuse semble avoir développé une vive et tendre sollicitude pour les misères de ses concitoyens.

Arédius, né à Limoges d'une très-noble famille, avait été recommandé ou livré en otage, dès son enfance, au roi franc Théodebert, à celui-là même que l'on a vu si bien accueillir les fils de saint Benoît à Glanfeuil. Il se fit bientôt remarquer de ce prince qui le prit pour secrétaire ou, comme on disait déjà, pour chancelier¹. C'était une fonction qui tendait dès lors à devenir très-importante, et dont les titulaires vinrent plus d'une fois grossir les rangs de l'Ordre Monastique. Nizier, ce moine devenu évêque de Trèves, dont nous avons raconté plus haut le courage et l'humanité, crut distinguer sur la figure du jeune courtisan qu'il rencontrait dans le palais

Arédius,
chancelier
de
Théodebert,
se fait
moine.

seconde, *Vita prolizior*, est attribuée par Mabillon, qui l'a publiée dans ses *Analecta* (p. 198), à Grégoire de Tours lui-même; mais Ruinart (*Opera Greg. Tur.*, p. 1285) et les Bollandistes ont démontré que cette attribution était inexacte. Du reste, Grégoire parle de lui dans plusieurs autres endroits de ses ouvrages. (*Hist. Franc.*, l. viii, c. 15 et 27. — *De mirac. S. Juliani*, c. 40. — *De virtut. S. Martini*, II, 39. — *De gloria Confess.*, c. 9.)

1. Parentela nobili generatus... Nobilissima videlicet origine... Valde ingenuus... Theodeberto regi traditus, aulicis palatinis adjungitur... Ut cancellarius prior ante conspectum regis adsisteret... Cancellarii sortitus officium. *Ubi supra*. — Le Huéron, se fondant sur un texte dont il ne cite pas l'origine (Sanctus Aridius, Lemovicensis abbas, apud Theodebertum cancellarius, *quæ prior erat militia palatina*), dit que cette charge était le poste le plus éminent de la cour des Mérovingiens. *Instit. merov.*, I, 383.

de son roi l'empreinte d'une vertu surnaturelle. Il l'attira dans sa cellule où il lui parlait de Dieu et lui inspirait, avec la connaissance des vérités religieuses, le goût de la vie claustrale. Une colombe qui, pendant ces entretiens confidentiels, venait sans cesse se poser sur la tête ou sur l'épaule du jeune et docile Arédius, acheva de convaincre le prélat que l'Esprit-Saint devait inspirer son élève¹. Il lui permit toutefois de retourner dans son pays, auprès de sa mère Pélagie, qui n'avait pas d'autre famille que cet unique enfant. Mais rentré dans son Limousin, Arédius ne voulut plus s'occuper de ses champs ni de ses vignes, qu'il abandonna à sa mère, en la chargeant de pourvoir à la subsistance de la petite communauté qu'il forma dans un de ses domaines, qu'il peupla surtout de gens de sa maison², et dont est sortie une ville nommée, d'après lui, Saint-Yrieix³.

Il avait d'abord voulu s'enfermer dans une caverne, mais, à la prière de sa mère, il transféra son

1. Nescio quid in vultu ejus cernens divinum... Cum ingressi in cellulam de iis quæ ad Deum pertinent confabularentur... GREG. TUR., loc. c.

2. Sive exercitium agrorum, sive cultus vinearum... Ex familia propria tonsuratos instruit monachos. *Ibid.* — Dans son *Histoire*, Grégoire dit qu'il y suivait les règles de Cassien, de saint Basile et des autres abbés, *qui monasterialem vitam instituerunt*. Il ne fait aucune mention spéciale de saint Benoît; mais dans la *Vita prolixior*, écrite par un témoin oculaire des miracles qui s'opérèrent sur la tombe d'Arédius à la fin du vi^e siècle, tout porte déjà l'empreinte de la règle Bénédictine. Cf. BOLLAND., loc. cit.

3. Chef-lieu d'arrondissement, dans la Haute-Vienne.

monastère dans un site plus agréable. Il y partageait son temps entre le labourage et l'étude; il transcrivait surtout, de sa propre main, des exemplaires de l'Écriture sainte et des livres liturgiques qu'il se plaisait à distribuer entre les églises des diocèses voisins. Les pauvres et les malades affluaient auprès de lui, comme les abeilles à leur ruche¹. Il secourait les uns et guérissait les autres. Il sortait tous les ans de son cloître pour aller à Tours célébrer la fête de saint Martin, et baiser en priant la tombe du grand évêque, puis traversait la Loire pour gagner Marmoutier et s'y retremper dans l'esprit monastique, en visitant tous les lieux que Martin avait foulés en priant ou sanctifiés en chantant; il en rapportait, en guise de remède pour ses malades, de l'eau du puits que Martin avait ouvert par son propre travail. C'est là qu'il rencontra l'évêque Grégoire, dont il devint l'intime ami, et qui nous a conservé tous ces détails².

Il resta d'ailleurs toujours en relation avec les princes mérovingiens, et il en usait pour intervenir au profit des populations opprimées. Plus d'une fois, lorsque les tributs et les tailles étaient appliqués avec trop de rigueur aux villes des Gaules, d'après les rôles

Il intervient auprès des Mérovingiens pour alléger les exactions fiscales.

1. In villis amœnis... Incumbens lectioni... laborans per agros, alimoniam corpori quærebat... Codices sacros... Multitudo pauperum velut apes ad alvearium confluebant ad eum. *Vita proluxior*, p. 200.

2. Beatum sepulcrum orando deosculans... Anno transito... cuncta circuit, cuncta peragrat... *De mir. S. Mart.*, II, 39. Cf. III, 24.

que les rois avaient fait dresser, il courait auprès de ces rois pour leur demander de diminuer cet intolérable fardeau. Un jour que, traversant Paris, il avait voyagé en toute hâte et secrètement jusqu'à Braine, où se trouvait alors le roi Chilpéric, celui-ci, qui était malade d'une grosse fièvre, informé de son arrivée, le fit aussitôt introduire, espérant qu'il obtiendrait sa guérison par les prières du serviteur de Dieu. Mais Arédius, tout en lui tâtant le pouls, ne songea qu'à l'entretenir de l'objet du voyage. Le roi, touché ou effrayé par ses remontrances, lui livra les rôles des contributions qui pesaient si cruellement sur le pauvre peuple. Alors l'abbé fit allumer un grand feu et brûla de ses propres mains les funestes registres, en présence d'une foule nombreuse. Il avait d'avance annoncé que le roi guérirait, mais que ses fils mourraient à sa place : et c'est ce qui arriva¹.

Il brûle
les
registres du fisc.

1. Accidit ut populis tributa vel census a regibus fuissent descripta : quæ conditio universis urbibus per Gallias constitutis summopere est adhibita. Pro hac se vir reverentissimus pietate motus ad regis præsentiam properavit, ut suggestionem daret pro civibus, qui gravi censu publico fuerant edicto adscripti... Alio quoque tempore, pro hujuscemodi conditione properavit itinere... Cæpit cum manibus suis palpare... Libros ipsos, quibus inscriptus pro gravi censu populus regni ejus tenebatur afflictus... Jussit prunas parari... Apprehensos manibus ipsis libros, multis etiam circumstantibus, incendio concremavit. *Vita proluxior*, p. 203. — Les Bollandistes (p. 190) et Ruinart pensent que ce roi, qui n'est pas nommé dans le récit contemporain, était Chilpéric I^{er}, roi de Neustrie, et fils de Clotaire; mais il est singulier que Grégoire de Tours, qui connaissait si bien Arédius, ne l'ait pas nommé en racon-

Une autre fois, ayant appris qu'il y avait à Limoges plusieurs condamnés à mort, il quitta son monastère pour se rendre à la ville et aviser aux moyens de lessauver. Ici la tradition populaire s'empare du souvenir de la compassion dont le cœur du saint abbé était inondé pour tous les genres de malheurs. Elle rapporte que, au moment où il approchait de la prison, les portes roulèrent d'elles-mêmes sur leurs gonds, et que toutes les serrures se brisèrent ainsi que les chaînes des captifs, qui purent ainsi prendre la fuite et aller chercher un asile inviolable auprès du tombeau de saint Martial, premier apôtre du Limousin¹.

Il nous reste un monument plus authentique de sa sollicitude pour ses inférieurs, dans son testament rédigé vingt ans avant sa mort, et confirmé à la veille du jour où, plein de jours et de travaux²,

Son testament.

tant comment Frédégonde et Chilpéric se décidèrent à brûler les rôles d'impôt après la mort de leurs trois fils. (*Hist. Franc.*, lib. 1, c. 35).

1. Confestim... velut magno ferientis impulsu contractæ seræ, dissipati cardines ostia carceris patefacta, et omnia vincula compeditorum resoluta sunt. *Vita proluxior*, p. 201. — Grégoire de Tours raconte un autre trait qui démontre à quel point, dès lors, les religieux étaient regardés comme les protecteurs naturels et efficaces des condamnés. Un criminel avait été condamné à mort; quand il eut été pendu la corde se rompit, et il tomba à terre sans être blessé. On le pendit de nouveau. A cette nouvelle, l'abbé du monastère le plus voisin courut auprès du comte supplier pour lui, et après avoir obtenu la vie du coupable, l'emmena au monastère repentant et sauvé. *De mirac. S. Martini*, III, 53.

2. Post labores innumeros viriliter ac fortiter toleratos. *Vita prima*, n° 13.

il allait paraître devant Dieu. Il y place son monastère avec ses moines, sa *villa* d'Excideuil avec tous les serfs ou *mancipia* qui cultivaient ses vignes, et dont il énumère soigneusement les noms et les familles, sous la protection de l'église de Saint-Martin de Tours, qui était alors le sanctuaire le plus vénéré de la Gaule. Il y stipule expressément que certaines femmes vassales qu'il y dénomme ne paieront chaque année qu'un *triens* par tête aux moines de son monastère. Enfin, il y désigne par leurs noms une cinquantaine d'hommes et de femmes, y compris une certaine Lucie qui était captive et qu'il avait rachetée : il confie leur liberté à la garde de saint Martin.

« Ce sont là, » dit-il dans l'acte, « mes hommes libres
 « et mes femmes libres, dont les uns m'ont été con-
 « fiés par mon père de bonne mémoire, dont les
 « autres ont été affranchis par moi pour le bien de
 « l'âme de mon frère ; je les donne à défendre à
 « toi, mon seigneur saint Martin. Et si quelqu'un
 « prétend exiger d'eux plus qu'ils ne doivent, et
 « les inquiéter ou les opprimer en quoi que ce
 « soit, c'est à toi, saint Martin, qu'il appartiendra
 « de les défendre¹. »

1. Volunus ut... sub defensione tua, sancte domine Martine, consistant... cum Lucia quam redemimus captivam... Ita *liberos et liberas* nostras, quos nobis bonæ memoriæ genitor noster Jocundus per testamentum suum commendavit, similiter et illos quos pro remedio animæ bonæ memoriæ fratris nostri Eustadii liberos fecimus tibi, sancte Martine, defensando commendamus. Et si quis eis amplius præter hoc quod eis injunctum et in quolibet inquietare aut domi-

Pendant l'agonie de ce bienfaiteur des malheureux et des esclaves, une pauvre femme malade, une possédée, que le saint abbé n'avait pu guérir, s'échappa de la prison où on la tenait enfermée, et se mit à courir jusqu'au monastère en criant : « Arrivez, amis et voisins, et dépêchez-vous ; venez bondir au-devant des martyrs et des confesseurs qui viennent célébrer les obsèques de notre saint abbé. Voilà Julien qui arrive de Brives, Martin de Tours, Martial de notre ville de Limoges, Saturnin de Toulouse, Denys de Paris, et tant d'autres qui sont au ciel et que vous y invoquez comme martyrs et comme confesseurs de Dieu. » Arédius avait, quelque temps auparavant, prédit la mort à son ami Grégoire de Tours et pris congé de lui en déposant un dernier baiser sur la tombe de saint Martin ; il mourut plus qu'octogénaire ; et la pauvre femme possédée fut guérie par son intercession ¹.

Sa
mort

La foi, qui entr'ouvrait le ciel aux yeux de cette

nare voluerit, tu, sancte Martine, defendas. MABILLON, *Analecta*, p. 209.

— L'authenticité de ce testament, mentionné par Grégoire de Tours, publié et annoté comme authentique par Mabillon et Ruinart, a été contestée par Le Cointe. Les Bollandistes le discutent sans se prononcer. Il est très-long, et renferme une foule de dispositions qui en font un des documents les plus curieux de l'époque.

1. Dixit nobis se haud longævo tempore adhuc in hoc mundo retineri... Vale dicens... gratias agens quod priusquam obiret, sepulcrum B. antistitis osculari promernisset... Currite, cives, exsilite, populi; exite obviam... Ecce adest Julianus... Martialis ab urbe propria... Dionysius ab urbe Parisiaca... quos vos ut confessores et Dei martyres adoratis. GREG. TUR., x, 29.

pauvresse et lui montrait les apôtres dont le martyr avait opéré la première conversion des Gaules, occupés à serrer leurs rangs pour y recevoir les nouveaux confesseurs enfantés par l'Ordre Monastique, cette foi ardente et tendre enflammait naturellement le cœur des femmes chrétiennes de la Gaule, et leur rendait de plus en plus chers les cloîtres d'où sortaient à la fois tant d'aumônes et l'exemple de tant de vertus. Celles qui ne se rangeaient pas sous les lois de la vie religieuse y avaient des frères ou des sœurs, mais surtout des fils et des filles; et l'amour maternel redoublait alors leur attachement à l'institution qui résumait le mieux pour elles les bienfaits et les devoirs du christianisme. Ce même Grégoire de Tours, qui nous a laissé des renseignements si inappréciables sur l'histoire non-seulement des premiers temps de nos pays, mais encore du cœur humain, raconte un trait touchant qui se rapporte aux annales de cette fameuse abbaye d'Againe (dont nous avons déjà dit un mot¹), élevée en l'honneur de saint Maurice et des martyrs de la légion Thébéenne, près de l'embouchure du Rhône dans le lac de Genève, et métropole monastique du premier royaume de Bourgogne. Une mère y avait mené son fils unique, qui y était devenu un religieux instruit et surtout habile à chanter l'office litur-

1. Tome I, page 256, et plus haut, page 251, à l'occasion du voyage de saint Maur.

gique: il tomba malade et mourut; sa mère, au désespoir, vint l'ensevelir, puis revint chaque jour gémir et pleurer sur sa tombe. Une nuit, elle vit en rêve saint Maurice qui voulut la consoler, mais elle répondait: « Non, non, tant que je vivrai, toujours « je pleurerai mon fils, mon unique enfant.— Mais, » répliqua le saint, « il ne faut pas le pleurer comme « s'il était mort: il est avec nous, il jouit de la vie « éternelle, et demain aux matines du monastère tu « entendras sa voix parmi le chœur des moines; et « non-seulement demain, mais tous les jours et « tant que tu vivras. » La mère se leva aussitôt et attendit avec impatience le premier coup de matines pour courir à l'église des moines. Le chantre ayant entonné le répons, lorsque les moines en chœur eurent repris l'antienne, la mère reconnut aussitôt la voix de son cher enfant. Elle rendit grâces à Dieu, et chaque jour, trompant ainsi sa douleur et sa maternelle tendresse, pendant le reste de sa vie, dès qu'elle s'approchait du chœur, elle entendait la voix de son fils bien-aimé se mêler à la douce et sainte harmonie du chant liturgique¹. Et nous aussi, il nous semble l'entendre retentir à travers les âges, cette voix de l'enfant, *voce[m] infantuli*, de toutes les mélodies que l'oreille humaine puisse recueillir, la plus pure, la plus chère, la plus voisine du ciel.

L'amour
maternel
et
le chant
monastique.

1. Cucurrit mater orbata ad obsequium funeris plangens... per dies singulos veniebat, et super sepulcrum nati sui... ejulabat... « Dum « advixero, semper deflebo unicum meum, nec unquam migrabor a

La légende armoricaine, elle aussi, sait faire vibrer cette même corde de l'amour maternel. Elle nous raconte comment la mère du barde chrétien, du jeune aveugle Hervé, après avoir consenti pendant sept ans à le laisser vivre loin d'elle dans un cloître, où il apprit à exceller dans le chant, alla le rejoindre, et disait en approchant : « Je vois une
 « procession de moines qui s'avance, et j'entends la
 « voix de mon fils ; il y en aurait mille, chantant
 « tous à la fois, que je distinguerais celle de mon
 « Hervé. Je vois mon fils habillé de gris avec une
 « corde de crin pour ceinture. Dieu soit avec vous,
 « mon fils, le clerc ! quand avec l'aide de Dieu je
 « monterai au ciel, vous serez prévenu, vous enten-
 « drez chanter les anges. » Et le soir même de ce bienheureux revoir, elle mourut ; et son fils, le chantre et le barde monastique, entendit les anges qui célébraient ses obsèques dans le ciel ¹.

Le noble Arédius, dont la mort nous a valu ce retour dans le domaine de la légende, ne sortait pas

« lacrymis, donec oculos corporis hujus... mors concludat.— Scias eum
 « nobiscum habitare et sedentem vitæ perennis consortio nostro per-
 « frui... Surge crastina die ad matutinum, et audies vocem ejus
 « inter choros psallentium monachorum. » Surgit mulier, longaque
 ducit suspiria, nec obdormit in strato suo, donec signum ad consur-
 gendum commoveatur a monachis... Ubi cantator responsorium,
 antiphonam caterva suscepit monachorum, audit genitrix, parvuli
 vocem cognoscit, et gratias agit Deo... Impletum est ut omnibus
 diebus vitæ suæ vocem audiret infantuli inter reliqua modulamina
 vocum. GREG. TUR., *De glor. Martyrum*, c. 76.

1. LA VILLEMARQUÉ, *Légende celtique*, p. 257.

seulement du cloître pour prier sur le tombeau de saint Martin ou pour aller implorer en faveur des peuples pressurés les rois mérovingiens. Il allait encore tous les ans visiter dans un monastère de Poitiers la plus illustre des religieuses de ce siècle, la reine Radegonde.

IV

Sainte Radegonde.

In nidulo meo moriar.

JOB, XXIX, 18.

Ella giunse e levò ambo le palme,
Ficcando gli occhi verso l'oriente,
Come dicesse a Dio: d'altro non calme.

Te lucis ante sì divotamente
Le uscì de bocca è con sì dolci note
Che fece me a me uscir di mente.

E l'altre poi dolcemente e divote
Seguitar lei per tutto l'inno intero
Avendo gli occhi alle superne rote.

Purgat., c. VIII.

Voici une douce et noble figure qu'il faut contempler un peu plus longuement : c'est celle de la sainte reine qui fut la première à donner l'exemple, depuis si fréquent, d'une tête couronnée soumise à la discipline commune des lois monastiques. Sa vie, aussi agitée qu'édifiante, aussi faite pour la poésie que pour l'histoire, fut contemporaine de tous les forfaits qui souillent les annales de la descendance de Clovis. Elle inaugure dignement cette action pro-

digieuse de la vie religieuse sur les femmes et les reines des peuples barbares, qui a su placer des Radegonde et des Bathilde sur le trône et sur les autels dans un temps qui semblait livré en proie aux Frédégonde et aux Brunehault.

Son
origine
et sa
captivité.

Lors de l'expédition des rois Thierry I^{er} et Clotaire I^{er} au delà du Rhin, et de la guerre d'extermination qu'ils firent aux Thuringiens en 529, la fille d'un roi de Thuringe tomba en proie aux vainqueurs. Elle s'appelait Radegonde¹; et malgré son extrême jeunesse, sa beauté précoce enflamma tellement les deux frères qu'ils furent au point d'en venir aux mains pour se la disputer. Elle finit par échoir à Clotaire, le plus cruel et le plus débauché des fils de Clovis. La jeune et royale captive, arrachée par le droit du vainqueur à sa famille, au milieu du carnage et de la dévastation de son pays, fut transportée dans une des *villas* de Clotaire, où

1. Nous avons sa vie écrite d'abord par deux contemporains, le poète Fortunat, évêque de Poitiers, et Bandonivia, religieuse qu'elle avait élevée, puis par Hildebert, évêque du Mans au XII^e siècle. On peut encore consulter un travail curieux intitulé la *Preuve historique des Litanies de la grande reine de France sainte Radegonde*, par M^e Jean Filleau, docteur et régent de l'université, avocat du roy, etc. Poitiers, 1543, in-folio. Tout le monde a lu les pages que lui a consacrées M. Augustin Thierry dans ses *Récits mérovingiens*. M. Édouard de Fleury, dans son *Histoire de sainte Radegonde* (Poitiers, 1843), et surtout le savant et regrettable abbé Gorini, dans son excellent ouvrage intitulé : *Défense de l'Église catholique contre les erreurs historiques*, etc. (Lyon, 1853, t. II, ch. 15), ont très-utilement redressé les nombreuses erreurs qui déparent la narration de l'illustre aveugle.

il lui fit donner une éducation soignée et même littéraire, dans le dessein d'en faire un jour sa femme. Elle prit goût à l'étude, mais surtout à la piété ; et loin d'aspirer à partager le lit et le trône de son féroce vainqueur, elle disait à ses jeunes compagnes qu'elle ne désirait rien tant que le martyre¹.

Lorsqu'elle eut dix-huit ans et qu'elle sut que le roi faisait tout préparer pour ses noces, elle s'échappa de nuit, dans une barque, du domaine situé sur la Somme où on la retenait. Mais on l'eut bientôt reprise et Clotaire mit peu après sa prisonnière au nombre de ses reines, c'est-à-dire des femmes qu'il élevait au-dessus du rang de ses concubines². On lui

Clotaire
l'épouse.

1. *Vultu elegans... Litteris erudita... Frequenter loquens cum parvulis... martyr fieri cupiens. Act. SS. BOLLAND., t. III Aug., p. 84, 68. — Elegantissima, speciosa nimis et venusta aspectu. Vit. S. Juniani, c. 5, ap. Act. SS. O. S. BEN., t. I, p. 293.*

2. Cf. *Act. SS. BOLLAND., loc. cit., p. 50.* — On nous permettra de renvoyer au savant commentaire des hagiographes jésuites pour les difficultés que soulèvent non-seulement la polygamie de Clotaire, mais surtout la question de savoir comment Radegonde a pu prendre le voile du vivant de son mari. Il faut rendre à Clotaire la justice de reconnaître que, malgré son goût effréné pour les femmes, il savait respecter la virginité quand elle lui apparaissait consacrée par la religion, ainsi que le démontre la touchante histoire de Consortia, riche héritière provençale, dont l'immense fortune avait attiré une foule de prétendants, et qui alla demander à Clotaire la faveur de rester dans le célibat au milieu de ses domaines, dont le revenu était consacré à l'Église et aux pauvres. Elle l'obtint, après avoir guéri d'un mal mortel une des filles de Clotaire. Plus tard, cette jeune princesse obtint de son frère Sigebert que Consortia, de nouveau poursuivie en mariage par un seigneur franc, pût garder la liberté que lui avait assurée Clotaire. *Act. SS. O. S. B., t. I, p. 235.*

en connaît jusqu'à six de cette sorte, dont deux veuves de ses deux frères, et deux sœurs épousées à la fois. Quant à Radegonde, il l'aima passionnément, au moins pour un temps, et plus que toutes les autres, tout en se plaignant de sa froideur et de l'étrange contraste qu'il rencontrait à chaque instant entre elle et lui : « Ce n'est point une reine que « j'ai là, » disait-il, « c'est une vraie religieuse¹. » La jeune et belle captive cherchait naturellement dans la religion la seule douceur qui pût la consoler de son mariage, et la seule force que dût respecter, tout en la comprenant à peine, le maître qu'il lui fallait subir. Lorsque le roi l'appelait à souper avec lui, elle le faisait attendre jusqu'à ce qu'elle eût fini ses lectures pieuses, ce qui lui valait de violentes querelles de la part de Clotaire. Mais bientôt le Barbare amoureux cherchait à racheter par des cadeaux les injures qu'il lui avait dites. La nuit elle se levait d'auprès de lui pour aller s'étendre sur un cilice, jusqu'à ce qu'elle fût à demi gelée, et que le lit même pût à peine la réchauffer. Toutes ses journées étaient consacrées à l'étude des saintes lettres, à des entretiens prolongés avec les élèves et les évêques qui venaient à la cour de Soissons, et surtout à l'aumône et à l'administration d'un hôpital qu'elle avait fondé dans ce domaine d'Athies, où

Sa vie
conjugale.

1. Quam tanto amore dilexit, ut nihil præter illam se habere aliquoties fateretur. *Vita S. Juniani*, loc. c. — Dicebatur habere se magis jugalem monacham quam reginam. BOLLAND., p. 69.

elle avait passé les premières années de sa captivité, et où elle rendait elle-même aux femmes malades les soins les plus dévoués¹.

Tout dans sa vie révélait l'empire absolu de la foi du Christ sur son âme, et l'ardente passion de servir cette foi sans réserve et sans retard. Tantôt on la voyait, lorsque ses servantes avaient vanté le nouvel attrait qu'ajoutait à sa beauté une sorte de coiffure ornée de pierreries, à l'usage des reines barbares, courir déposer ce diadème sur l'autel de l'église la plus voisine². Tantôt, indignée de rencontrer sur sa route un temple païen, un vestige de ce qu'elle regardait comme une superstition diabolique, elle s'arrêtait au milieu de son cortège militaire pour en ordonner la destruction immédiate : malgré les cris furieux et la résistance acharnée de la population d'alentour, composée de Francs encore idolâtres qui voulaient défendre avec leurs épées et leurs bâtons le sanctuaire de leur culte national, elle restait à cheval au milieu de son cortège jusqu'à ce que l'édifice eût disparu dans les flammes³.

1. *Rixas habebat a conjuge, ita ut vicibus multis princeps per munera satisfaceret quod per linguam peccasset... Gelu penetrata... vix tepesieri poterat vel foco vel lectulo... Morborum curabat putredines, virorum capita diluens... Ibid.*

2. *Quoties... more vestiebat de barbâro, à circumstantibus puellis si laudaretur pulcherrimum. Ibid.*

3. *Sæculari-pompa se comitante... Fanum quod a Francis colebatur... diabolico machinamento... Franci et universa multitudo cum gladiis et fustibus... Regina... equum quem sedebat inantea non*

Elle
prend le voile.
—
544.

Au bout de six ans de mariage, Clotaire fit tuer sans motif un jeune frère de Radegonde, compagnon de sa captivité et qu'elle aimait tendrement. Ce fut le signal de sa délivrance. Avec la permission de son mari, obtenue on ne sait comment, elle quitta Soissons et s'en vint à Noyon auprès de l'évêque Médard, qui avait sur le roi et sur toute la nation un extrême ascendant.

Elle va le trouver à l'autel où il célébrait et le supplie de la consacrer à Dieu en lui donnant le voile. L'évêque hésite et résiste; les seigneurs francs qui se trouvaient là l'entourent, le font descendre violemment de l'autel et lui interdisent de consacrer à Dieu une femme dont le roi avait fait une reine en l'épousant publiquement. Mais alors Radegonde va prendre dans la sacristie un habit de religieuse dont elle se revêt elle-même, et, revenant vers l'autel, elle dit à l'évêque: « Si tu tardes à me consacrer, si tu crains plus un homme que Dieu, le bon Pasteur te demandera compte de l'âme de sa brebis. » A ces mots Médard demeure comme frappé de la foudre, et aussitôt il lui impose les mains et la consacre diaconesse¹. Clotaire lui-même

movit. *Ibid.*, p. 76. — La religieuse Baudonivia, en racontant ce trait, dit: « Quod audivimus dicimus, et quod vidimus testamur. » Il est probable qu'avant de suivre la reine dans le cloître elle fit partie de sa maison laïque.

1. Ne velaret regi conjunctam... Reginam non publicanam, sed publicam... Intrans in sacrarium, monachica veste induitur... Quod ille contestationis concussus tonitruo... BOLLAND., loc. c., p. 70.

n'osa pas d'abord revenir sur ce qui avait été fait. La nouvelle religieuse, usant de sa liberté reconquise, allait de sanctuaire en sanctuaire, semant partout, en guise d'offrandes, ses bijoux et ses vêtements de reine. Franchissant la Loire, elle s'arrêta d'abord à Tours, auprès du tombeau de saint Martin, où affluaient alors les pèlerins et les malheureux de toute la chrétienté, et où elle vit peut-être son illustre belle-mère Clotilde, qui était venue attendre la mort auprès du saint tombeau ¹. Elle s'établit ensuite dans le domaine de Saix, en Poitou, que son mari lui avait concédé, et là, vivant en vraie recluse, elle se mit à pratiquer les plus rigoureuses austérités, mais surtout à se prodiguer aux pauvres et aux malades et à leur rendre les services les plus rebutants. Après avoir baigné elle-même les lépreuses, elle baisait leurs plaies dégoûtantes : « Très-sainte dame, » lui dit un jour une de ses servantes, « qui voudra vous embrasser, si vous embrassez ainsi ces lépreux ? — Eh bien, » répondit-elle en souriant, « si tu ne m'embrasses plus jamais, j'en suis déjà consolée ². »

Cependant le bruit se répand que Clotaire, dont l'amour s'était rallumé par l'absence, est en route

1. Mabillon fixe sa mort en 544. Les Pollandistes (die 3 Junii) ne précisent aucune date.

2. Sanctissima domina, quis te osculabitur, quæ sic leprosos compecteris?... Vere, si me non osculeis, hinc mihi non cura est. — Pag. 71.

Clotaire
veut
la reprendre.

pour venir la reprendre ¹. Elle se réfugie alors près du tombeau de saint Hilaire, à Poitiers, et lui, dominé encore une fois par une crainte religieuse, lui accorde la permission de construire à Poitiers même un monastère de femmes et de s'y enfermer. Quand l'édifice claustral est achevé, elle y entre triomphalement, au milieu de la joie populaire et en fendant les flots des spectateurs, qui, après avoir inondé les places et les rues, couvrent encore les toits des maisons d'où ils pouvaient la voir passer ².

545.
—
Saint Germain
l'en
empêche.

Mais bientôt de nouvelles alarmes vinrent l'y assaillir. Elle apprit que, sous prétexte de dévotion, Clotaire était arrivé à Tours et qu'il se disposait à venir jusqu'à Poitiers, pour y chercher celle qu'il appelait sa chère reine. Le saint évêque Médard ne pouvait plus user de son ascendant pour la défendre : il venait de mourir. Mais l'illustre évêque de Paris, Germain, vivait encore : c'est à lui qu'elle écrivit, en le conjurant de faire respecter son vœu. L'évêque alla trouver le roi devant le tombeau de saint Martin, et le supplia à genoux, en pleurant, de ne pas aller à Poitiers. Clotaire reconnut bien la voix de Radegonde à travers les paroles de Germain, mais il reconnut en même temps qu'il ne méritait pas d'avoir pour reine une femme qui avait toujours préféré la volonté de

1. *Fit sonus quasi rex eam iterum vellet accipere.* — P. 76.

2. *BOLLAND.*, loc. cit., p. 76.

Dieu à la sienne. Il s'agenouilla à son tour devant l'évêque et le pria d'aller demander pardon à la sainte de tout ce que de mauvais conseils lui avaient fait entreprendre contre elle. Et désormais il la laissa en paix ¹.

Radegonde s'occupa alors de constituer sur une base solide la communauté où elle devait passer les quarante dernières années de sa vie. Cette communauté était très-nombreuse : la reine y attira jusqu'à deux cents jeunes filles de races et de conditions diverses, et parmi elles des Gauloises de famille sénatoriale et des princesses franques du sang des mérovingiens ². Mais elle ne voulut pas les gouverner elle-même et fit élire pour abbesse une jeune fille nommée Agnès, qu'elle avait élevée. S'astreignant sévèrement au rang et aux obligations de simple religieuse, elle faisait elle-même la cuisine quand son tour était venu, portait l'eau et le bois et balayait les ordures ; elle n'en poursuivait pas moins ses études sur les Pères et sur les saintes Écritures, et continuait surtout à s'occuper des pauvres avec la plus courageuse persévérance ³.

Elle fonde
le
monastère
de
Sainte-Croix
à
Poitiers.

Sa vie
claustrale.

1. Jam per internuntios cognoverat... Quasi devotionis causa... ut suam reginam acciperet... Sacramentales litteras fecit... Prosternit se et ille ante limina S. Martini pedibus apostolici viri. *Ibid.*, p. 76.

2. GREG. TURON., *de Glor. Confessor.*, c. 106.

3. Monachibus soporantibus calceamenta tergens et ungens... Scopans monasterii plateas... secretum etiam opus purgare non tardans, sed scopans ferebat fœtores stercorem; credebat se minorem sibi, si se non nobilitaret servitii vilitate... capita lavans egenorum... mu-

Mais cette sincère et active humilité ne l'empêchait pas d'être considérée par toutes les religieuses, ainsi que par toute l'Église, comme la véritable supérieure du monastère qu'elle avait fondé. A sa prière, les évêques du deuxième concile de Tours sanctionnèrent la clôture irrévocable des vierges consacrées à Dieu, selon la règle de saint Césaire, car elle alla jusqu'à Arles pour y étudier et en rapporter la règle sage et sévère que ce grand évêque y avait instituée, un siècle auparavant, pour le monastère que gouvernait sa sœur ¹. Elle avait d'ailleurs besoin de cette protection du dehors, car l'évêque de Poitiers, Mérovée, lui témoigna jusqu'à sa mort une hostilité invétérée ².

En outre, pour mieux orner son cher sanctuaire, elle envoya demander à l'empereur Justin à Constantinople un fragment de la vraie croix qu'il lui accorda. Nouvelle Hélène, elle reçut avec des transports de joie la sainte relique, qui donna son nom au monastère de Radegonde, et ce fut à l'occasion de cette translation que l'on entendit retentir pour la première fois les accents sublimes du *Vexilla regis* et du *Pange lingua*, hymnes nouvelles que cette solennité inspira au poète Venantius Fortunatus et que toute l'Église chante depuis lors.

lieres variis lepræ perfusas maculis comprehendens in amplexibus...
BOLLAND., p. 68, 72.

1. Voir plus haut, livre III, p. 233.

2. GREG. TURON., *Hist.*, l. IX, c. 39, 40.

Ce Fortunatus ¹ était un Italien qui, en venant visiter les sanctuaires de la Gaule, s'était fixé à Poitiers. Il fut longtemps après évêque de cette ville et biographe de Radegonde, mais il n'était alors renommé que par son talent poétique. La reine cloîtrée en avait fait son secrétaire et l'intendant des biens du monastère. Dans des vers où les souvenirs classiques et le bel esprit se rencontrent peut-être trop souvent avec les inspirations de la foi catholique, il entre dans une foule de détails curieux et précieux sur la touchante intimité qui régnait entre lui, l'abbesse Agnès et Radegonde ². Il parle souvent au nom de celle-ci, surtout dans une pièce célèbre, où il suppose que la reine conservait, à cinquante ans, le souvenir poignant et passionné de son pays ravagé, de sa famille égorgée, et d'un cousin alors réfugié à Constantinople et qui avait peut-être partagé les premiers jours de sa captivité, lorsque elle-même, traînée en esclavage, avait quitté pour toujours sa patrie germanique.

Ses relations
avec
le poète
Fortunat.

Comme on a dit que Radegonde, elle-même avait dicté ces vers où respire le sentiment d'une véritable poésie, nous en citerons à notre tour quelques passages exactement traduits :

1. Né à Ceneda, près Trévise, en 530. Il ne devint évêque de Poitiers qu'en 599, douze ans après la mort de Radegonde.

2. Nous renvoyons de nouveau à la réfutation péremptoire que M. Gorini a opposée aux suppositions erronées de MM. Ampère et Augustin Thierry sur cette liaison.

« Lorsque le vent murmure, j'écoute s'il m'apporte quelque nouvelle, mais de tous mes proches pas même une ombre ne se présente à moi... Et toi, Amalafroy, doux fils du frère de mon père, est-ce qu'aucun souci de moi ne vient mordre ton cœur ? As-tu oublié ce qu'était pour toi Radegonde dans tes premières années, et combien tu m'aimais, et comment tu me tenais lieu du père que j'avais perdu, et de mère, et de frère, et de sœur ? Une heure passée loin de toi me semblait éternelle ; maintenant les siècles passent sans que j'entende jamais ta parole. Tout un monde gît maintenant entre ceux qui s'aimaient, et qui jadis ne se quittaient jamais. Si d'autres, par simple pitié, vont à la recherche de leurs esclaves enlevés, à travers les Alpes, pourquoi suis-je oubliée, moi qui te tiens par le sang ? En quel lieu es-tu ? Je le demande au vent qui siffle, aux nuages qui passent ; je voudrais qu'au moins quelque oiseau m'apportât des nouvelles. Si la sainte clôture de ce monastère ne me contenait, tu me verrais arriver tout à coup auprès de toi. Je traverserais les plus grosses mers, en plein hiver, s'il le fallait. Ce qui effraie les matelots ne me ferait pas peur, à moi qui t'aime. Si mon vaisseau se brisait dans la tempête, je m'attacherais à une planche pour te rejoindre ; et si je ne trouvais aucun débris, j'irais jusqu'à toi en nageant, épuisée ! En te revoquant je nierais jusqu'aux périls de la traversée ;

et si je me noyais en route, tu me ferais une tombe dans le sable, et tu pleureras morte, en l'enterrant, celle dont, vivante, tu dédaignes les larmes¹. »

Mais, si la sainte recluse permettait au littérateur italien d'évoquer en son nom ces images passionnées du passé, de sa patrie et de ses jeunes affections, il n'en apparaissait aucune trace dans sa vie. Tout au contraire, elle avait concentré sur sa famille monastique toute l'ardeur de sa tendresse. Quand elle

Sa
tendresse
pour
ses religieuses.

1. Specto libens aliquam si nuntiet aura salutem,
Nullaque de cunctis umbra parentis adest..
An quod in absenti te nec mea cura remordet,
Affectum dulcem cladis amara tulit?
Vel memor esto, tuis primævis qualis ab annis,
Hamalefrede, tibi tunc Radegundes eram.
Quantum me quondam duleis dilexeris infans..
Vixerat in spatium, quo te minus hora referret;
Sæcula nunc fugiunt, nec tua verba fero..
Inter amatores totusque interjacet orbis..
Si famulos alii, pietatis lege, requirunt,
Cur ego prætereare, sanguine juncta parens?..
Quæ loca te teneant, si sibilat aura, requiro :
Nubila si volites, pendula posco locum..
Prospera vel veniens nuntia ferret avis!
Sacra monasterii si me non claustra tenerent,
Improvisa aderam, qua regione sedes..
Et quod nauta timet non pavitasset amans..
Ad te venissem, lassa, natante manu.
Cum te respicerem, peregrina pericla negassem..
Vel tumulum manibus ferret arena tuis..
Qui spernis vitæ fletus, lacrymatus humares..

M. Augustin Thierry a reproduit le texte complet de cette pièce, intitulée : *De Excidio Thuringiæ ex persona Radegundis*, à la fin de ses *Récits mérovingiens*, en profitant des variantes découvertes par M. Guérard.

voyait réunie autour d'elle sa jeune et nombreuse couvée, elle leur disait sans cesse : « Je vous aime tant que je ne me souviens plus ni d'avoir eu des parents, ni d'avoir épousé un roi. Je n'aime plus que vous, jeunes filles que j'ai choisies, vous, jeunes fleurs que j'ai plantées, vous, mes yeux, vous, ma vie, vous, mon repos et tout mon bonheur¹. » Ainsi entourée, elle savait se rendre étrangère à tous les bruits du dehors. Un soir, c'est Fortunat lui-même qui nous le raconte, vers la chute du jour, des musiciens passaient le long des murs du monastère en dansant et chantant en grand bruit. La sainte était en prière avec deux de ses sœurs : l'une d'elles lui dit gaiement : « Madame, je reconnais dans les airs que chantent ces danseurs un de ceux que je chantais moi-même autrefois. » — « En vérité, » répondit la reine, « j'admire que, appartenant au Seigneur, tu te plaises à écouter ces bruits du monde. » — « Mais vraiment, » reprend la sœur, « c'est que je retrouve là deux ou trois de mes propres chansons. » — « Eh bien ! quant à moi, » réplique la reine, « je prends Dieu à témoin que je n'ai pas entendu une seule note de cette musique profane². »

1. In tantum dilexit, ut etiam parentes vel regem conjugem se habuisse, quod frequenter nobis etiam dum prædicabat, dicebat :... Vos, lumina; vos, mea vita;... vos, novella plantatio. BAUDONIVIA, *Monialis æqualis*, ap. BOLLAND., p. 77.

2. Inter choraulas et citharas... multo fremitu cantaretur... Domina, recognovi unam de meis canticis a saltantibus prædicari... Vere,

Et cependant, toute dominée qu'elle fût par ces affections du cloître et la pensée du ciel, elle n'en conservait pas moins la plus vive sollicitude pour les intérêts de la maison royale et du pays de son mariage. Au plus fort des luttes entre ses deux belles-filles, l'atroce Frédégonde et Brunehault, elle intervenait sans cesse pour prêcher la paix et la réconciliation. Le salut de la patrie, nous dit la fidèle compagne de sa vie, la préoccupait toujours ; elle tremblait de tout son corps quand elle apprenait quelque nouvelle rupture. Tout en penchant peut-être du côté de Brunehault et de ses enfants, elle embrassait tous les princes mérovingiens dans son amour. Elle écrivait à tous les rois l'un après l'autre, puis aux principaux seigneurs, pour les conjurer de veiller aux véritables intérêts du peuple et du pays. « La paix entre les rois est ma victoire, » disait-elle, et pour l'obtenir du Roi céleste elle faisait prier avec ardeur toute sa communauté, en redoublant pour son propre compte de jeûnes, de pénitences et de charités ¹.

Sa
sollicitude
pour la paix
entre
les princes
mérovingiens.

Domina, duas et tres hic modo meas canticas audivi quas tenuit. VENANTIUS FORTUNAT., *ibid.*, p. 74. — Ces deux traits, que M. Thierry n'a pas jugé à propos de tirer des sources qu'il a si souvent citées, eussent suffi pour réfuter la plupart de ses assertions.

1. Semper de salute patriæ curiosa... quia totos diligebat reges... Tota tremebat, et quales litteras uni, tales dirigebat alteri... Ut, eis regnantibus, populi et *patria* salubrior redderetur. BAUDONIVIA, loc. c., p. 78. Cf. p. 80, sur Brunehault. — C'est une première réponse à ce professeur qui écrivait, il y a quelques années, que le mot de *patria* était inconnu dans le monde chrétien avant la Renaissance.

Ses
austérités

Car cette femme, qu'on voulait nous représenter comme « recherchant une sorte de compromis entre l'austérité monastique et les habitudes mollement élégantes de la société civilisée ¹, » était non-seulement la première à pratiquer ce qu'elle enseignait aux autres, mais elle s'infligeait de véritables tortures pour mieux réduire son corps en servitude. Il est vrai que, pleine d'indulgence pour ses compagnes, elle leur permettait des relations fréquentes avec des amies du dehors, des repas en commun, et jusqu'à des divertissements dramatiques, dont l'usage s'introduisit dès lors et s'est longtemps maintenu dans les communautés lettrées du Moyen Age². Mais elle se refusait à elle-même toute récréation comme tout adoucissement à la Règle. Elle alla jusqu'à faire rougir au feu une croix de métal qu'elle imprima sur sa chair encore trop délicate à son gré, comme le stigmaté sacré de son amour pour le Sauveur crucifié ³.

Son
amitié
pour
le bénédictin
Junien.

Jusqu'à sa mort elle porta sur sa chair nue une chaîne de fer qu'elle avait reçue en don d'un seigneur poitevin nommé Junien, qui avait comme elle quitté le monde pour la solitude, et qui main-

1. AUG. THIERRY, *Récits mérovingiens*, t. II, p. 153, 7^e édition.

2. Barbatorias intus eo quod celebraverit... De tabula vero respondit, et si lusisset vivente Domna Radegunde... De convivii ait se nullam novam fecisse consuetudinem, nisi sicut actum est sub Domna Radegunde. GREG. TUR., *Hist.*, x, 245. — Cf. MAGNIN, *Journal des Savants*, mai 1860.

3. VENANT. FORTUNAT., loc. cit.

tenait, par le ciment de la charité, une troupe nombreuse de moines sous la règle que le disciple chéri de saint Benoît venait d'apporter en Gaule. Digne émule de la charité de Radegonde, il entretenait à grands frais des troupeaux et de riches basses-cours, afin de donner aux pauvres paysans des attelages pour la culture, des vêtements, des œufs et des fromages, et jusqu'à des volailles pour les malades. Il ne portait pas d'autres vêtements que les habits de laine que la reine filait pour lui. Ils étaient convenus de prier l'un pour l'autre après leur mort : ils moururent le même jour, à la même heure, et les messagers qui partirent à la fois de Sainte-Croix de Poitiers et du cloître habité par Junien se rencontrèrent à moitié chemin avec la même funèbre nouvelle ¹.

Ils
meurent
tous les deux
le même jour.
—
43 août
587.

Grégoire de Tours vint célébrer les obsèques de la sainte reine et nous a raconté comment jusque dans le cercueil sa beauté l'éblouissait encore. Autour de ce cercueil, les deux cents religieuses qu'elle avait retirées du monde pour les donner à

Obsèques
et
testament
de
Radegonde.

1. Sub B. Benedicti regula... Tantæ charitatis glutino omnem monachorum catervam constrinxerat... Quem S. Radegundis sacrificiis suis fovebat... Nec aliud tegminis habuit, nisi quod ab illa conficiebatur... Sed et illa sanctissima catenam ferri ab illo sanctissimo viro accepit... Declarat mandatum ut statim cum a sæculo migrasset nuntiaretur B. Radegundis... WULFINUS *Episc.*, *Vit. S. Juniani*, ap. LABBE, *Nov. Bibl. MS.*, t. II, p. 572. — Il ne faut pas confondre ce Junien, abbé de Mairé en Poitou, avec un autre saint Junien, ermite, qui a donné son nom à la ville de ce nom en Limousin. Cf. BOLAND., tom. III Aug., p. 32, et tom. VII Octobr., p. 841.

Dieu psalmodiaient une sorte d'églogue plaintive où elles célébraient les vertus de leur abbesse et l'amour qu'elle leur inspirait. Puis, lorsque Grégoire conduisit le corps au cimetière, où la clôture prescrite par la règle de saint Césaire interdisait aux religieuses de le suivre, il les vit se presser aux fenêtres, sur les tours et les créneaux du monastère, d'où leurs lamentations, leurs sanglots et leurs battements de mains rendaient un dernier hommage à la royale fondatrice ¹. Avant de mourir, elle avait dressé une sorte de testament où elle ne prenait d'autre qualification que celle de *Radegonde, pécheresse*, et où elle mettait son cher monastère sous la protection de saint Martin et de saint Hilaire, en conjurant les évêques et les rois de traiter comme spoliateurs et persécuteurs des pauvres ceux qui tenteraient de troubler la communauté, d'en changer la règle ou d'en déposséder l'abbesse.

Désordres
dans
son
monastère.

Mais c'était plutôt des désordres intérieurs que des ennemis du dehors qu'il eût fallu pouvoir préserver son œuvre. De son vivant déjà, une des recluses avait sauté par-dessus le mur de l'abbaye et s'était allée réfugier dans l'église de Saint-Hilaire

1. Reperimus eam jacentem in feretro, cujus sancta facies ita fulgebatur ut liliorum rosarumque sperneret pulchritudinem. GREG. TURON., ... Transeuntibus nobis sub muro, iterum caterva virginum per fenestras turrium et ipsa quoque muri propugnacula... ita ut inter sonos fletuum atque conlisiones palmarum... *De Gloria confess.*, c. 106. — Cfer. MAGNIN, l. c.

en vomissant mille calomnies contre l'abbesse. On l'avait fait rentrer en la hissant avec des cordes par l'endroit même du rempart par où elle était descendue, et elle avait reconnu la fausseté de ses accusations contre Agnès et Radegonde¹.

Après leur mort ce fut bien pis. Parmi les princesses franques qu'elle avait attirées ou recueillies à l'ombre du sanctuaire de Sainte-Croix, il y en avait deux qui avaient conservé toute la fougue barbare, et qui, bien loin de profiter des exemples de la veuve de Clotaire, ne se montrèrent que trop fidèles au sang de leur aïeul. C'était Chrodielde, fille du roi Caribert, et l'infortunée Basine, fille du roi Chilpéric et de la reine Audovère, que Frédegonde, son infâme belle-mère, avait fait jeter dans le cloître après l'avoir fait déshonorer par ses valets². A la mort de l'abbesse Agnès, qui suivit de près sa bienfaitrice dans la tombe, Chrodielde, irritée de n'avoir pas été élue à sa place, forma un complot contre la nouvelle abbesse, Leubovère, et sortit du monastère avec sa cousine et quarante autres religieuses, en disant : « Je vais trouver les rois mes parents
« pour leur faire connaître l'ignominie qu'on nous
« inflige, car on nous traite ici non pas comme des
« filles de rois, mais comme des filles de misérables
« esclaves. » Sans écouter les remontrances de l'évêque, elles brisèrent les serrures et les portes, et s'en

Révolte
des
religieuses
sous
deux
princesses
du sang
mérovingien.

1. GREG. TURON., *Hist. eccl.*, l. x, c. 40.

2. *Ibid.*, l. v, c. 40.

allèrent à pied de Poitiers à Tours, où elles arrivèrent haletantes, maigres et épuisées, par des chemins que les grandes pluies venaient d'abîmer, et sans que personne sur la route eût voulu leur donner à manger. Elle se présentèrent à Grégoire de Tours, qui leur lut la sentence d'excommunication que le concile de Tours avait prononcée contre les religieuses coupables du bris de clôture, les conjura de ne pas détruire ainsi la fondation de la sainte reine Radegonde, et leur offrit de les ramener à Poitiers. « Non, non, » disait Chrodielde, « nous irons trouver les rois. »

Grégoire obtint au moins qu'elles attendraient l'été. Le beau temps étant venu, Chrodielde laissa sa cousine et ses compagnes à Tours, et alla rejoindre son oncle Gontran, roi de Bourgogne, qui la reçut bien et nomma des évêques pour connaître des différends. Revenue à Tours, elle trouva que plusieurs des fugitives s'étaient laissé séduire et marier. Elle s'en retourna à Poitiers avec les autres, et toutes s'installèrent dans l'église de Saint-Hilaire, avec une troupe de voleurs et de bandits pour les défendre. disant toujours : « Nous sommes reines et nous ne rentrerons au monastère que lorsque l'abbesse en sera chassée. » Alors le métropolitain de Bordeaux vint avec l'évêque de Poitiers et deux autres de ses suffragants, et sur leur refus opiniâtre de rentrer, il leur dénonça l'excommunication. Mais les bandits qu'elles avaient pris à leur solde se jetè-

Elles
se
retranchent
dans
l'Église
abbatiale
et
en expulsent
les
évêques.

rent sur les évêques, les firent rouler sur le pavé de l'église, et cassèrent la tête à plusieurs diâcres de leur suite. Une terreur panique s'empara du cortège épiscopal; chacun se sauva comme il put. Chrodielde envoya ensuite des gens pour s'emparer des terres du monastère, se faisant obéir par les vassaux à force de coups, et menaçant toujours, si elle rentrait au monastère, de jeter l'abbesse par-dessus les murailles. Le roi Childebert, le comte du Poitou, les évêques de la province de Lyon, intervinrent tour à tour, sans plus de succès. Cela dura ainsi toute l'année. Les froids de l'hiver contraignirent les révoltées de se séparer, car elles n'avaient d'autre gîte que l'église où elles ne pouvaient faire assez de feu pour se chauffer¹.

Cependant la discorde se mit entre les deux cousines, dont chacune prétendait commander, à titre de princesse du sang royal. Mais Chrodielde maintint sa suprématie; elle en profita pour prendre l'offensive et lancer sa troupe de bandits contre le monastère. Ils y pénétrèrent de nuit, les armes à la main, enfoncèrent les portes à coups de hache et en arrachèrent l'abbesse, qui, toute percluse de goutte

Nouvelles
violences.

1. Vado ad parentes meos reges... quia non ut filiæ regum, sed ut malarum ancillarum genitæ in hoc loco humiliamur... Pedestri itinere... anhelæ et satis exiguæ... Nequaquam, sed ad reges ibimus... Quia reginæ sumus, nec prius in monasterium nostrum ingrediemur, nisi abbatissa ejiçiat foras... Cum effractis capitibus... Minans ut... abbatissam de muro projectam terræ dejiceret... Propter penuriam ligni... GREG. TURON., *Hist. eccl.*, l. ix, c. 39, 43.

et pouvant à peine marcher, s'était levée au bruit pour aller se prosterner devant la châsse qui renfermait la vraie Croix. Ils traînèrent l'abbesse à demi nue jusqu'à l'église de Saint-Hilaire et l'enfermèrent dans le lieu qu'habitait Basine. Chrodielde donna ordre de la poignarder sur l'heure, si l'évêque ou tout autre s'efforçait de la mettre en liberté. Après quoi elle fit piller son ancien monastère de fond en comble : plusieurs religieuses furent blessées, et des serviteurs restés fidèles à l'abbesse furent égorgés jusque sur le sépulcre de Radegonde. Basine, blessée par l'orgueil de sa cousine, profita du voisinage de l'abbesse captive pour faire mine de se réconcilier avec elle : mais ce fut sans résultat.

Les batailles et les meurtres continuèrent de plus belle, jusqu'à ce qu'enfin les rois Gontran de Bourgogne et Childebert d'Austrasie, oncle et cousin des deux principales coupables, prirent la résolution de mettre un terme à ce scandale sanglant. Ils convoquèrent de nouveau les évêques ; mais Grégoire de Tours déclara qu'ils ne s'assembleraient point jusqu'à ce que la sédition eût été réprimée par le bras séculier. Alors le comte de Poitiers, que toute la population de la ville semble avoir appuyé, fit une attaque en règle contre la basilique bâtie par Radegonde et transformée en citadelle. Ce fut en vain que Chrodielde fit faire une sortie à ses satellites et que, les voyant repoussés, elle alla au-devant des assiégeants,

la croix à la main, en s'écriant : « Ne me faites rien, « car je suis reine, fille de roi, cousine et nièce de « vos rois ; ne me faites rien, sans quoi il viendra un « temps où je me vengerai de vous. » On respecta sa personne. Mais ses sicaires furent saisis et mis à divers supplices. Puis les évêques procédèrent, dans l'église même qui venait d'être délivrée, au jugement de la contestation. Chrodielde, que la défaite n'avait pu abattre, se constitua l'accusatrice de l'abbesse ; elle reprocha à cette pauvre goutteuse alitée d'avoir à son service un homme habillé en femme, de jouer aux dés, de manger avec des séculiers, et autres imputations encore moins sérieuses. Elle se plaignait en même temps de ce que ses compagnes et elle n'avaient pas de quoi manger ou se vêtir, et d'avoir été battues. L'abbesse se justifia sans peine ; les deux princesses furent contraintes d'avouer qu'elles n'avaient aucun crime capital, comme l'homicide ou l'adultère, à lui reprocher, tandis que les évêques leur représentaient des religieuses de leur parti qui étaient devenues grosses, à la suite du désordre où elles avaient été plongées. Elles n'en refusèrent pas moins de demander pardon à l'abbesse, et, bien loin de là, elles menaçaient hautement de la tuer¹. Alors les

Défaite
des
révoltées.

1. Statim cum gladio percute... Nolite super me, quæso, vim inferre, quæ sum regina, filia regis, regisque alterius consobrina... Sed vulgus parvipendens... Contra comitem et plebem... Quas crededamus innocentes monachas nobis protulerunt prægnantes... De ejus interfectione tractarent, quod publice sunt professæ. *Ibid.*, l. x, c. 16.

évêques les déclarèrent excommuniées et rétablirent l'abbesse dans le monastère dont elle avait été arrachée. Les princesses rebelles ne se soumirent pas pour cela ; elles allèrent trouver leur cousin, le roi Childebert, et lui dénoncèrent l'abbesse comme envoyant tous les jours des messages à son ennemie Frédégonde. Il eut la faiblesse de recommander ses cousines aux évêques qui allaient s'assembler pour un nouveau concile à Metz. Mais là Basine se sépara définitivement de sa cousine ; elle se prosterna devant les évêques, demanda pardon et promit de retourner à Sainte-Croix de Poitiers pour y vivre selon la règle. Chrodiede au contraire déclara qu'elle n'y remettrait jamais les pieds tant que l'abbesse y serait, et on finit par lui permettre d'habiter près de Poitiers un domaine que le roi lui donna.

Ce contraste confus de tant de forfaits avec tant de vertus ; ces religieux chez qui la charité envers le prochain n'était égalée que par leur dureté envers eux-mêmes, et ces bandits commandés par des religieuses débauchées ; ces filles de rois francs et germains, les unes transfigurées par la foi et la poésie, les autres subissant ou infligeant les plus infâmes outrages ; ces rois tour à tour féroces ou complaisants ; ce grand évêque debout près du tombeau de son immortel prédécesseur, prêchant à tous l'ordre et la paix ; les meurtres et les sacrilèges en face du culte passionné des reliques les plus véné-

rables; l'audace et la longue impunité du crime à côté de tous ces prodiges de ferveur et d'austérité; en un mot, toute cette mêlée de saints et de scélérats offre la plus fidèle peinture du long combat que livraient la vertu et la dignité chrétienne à la violence des Barbares et à la mollesse des Gallo-Romains, énervés par la longue habitude du despotisme. Les moines et les religieuses furent les héros et les instruments de cette lutte. Avant de faire place à une période lumineuse et pacifique sous les premiers Carlovingiens, nous la verrons durer deux siècles encore, pour renaître plus tard sous des formes nouvelles et contre de nouveaux adversaires.

En l'année même où ce scandale troublait toute la Gaule au midi de la Loire, à l'autre extrémité du pays soumis à la royauté franque, au pied des Vosges, entre le Rhône et le Rhin, on vit naître le monastère fameux de Luxeuil, fondé par un missionnaire celte, saint Columban, et destiné à devenir pour un temps la métropole monastique de la domination franque. C'est là qu'il faudra désormais chercher le foyer de la vie religieuse dans les Gaules, et étudier l'action des moines sur la royauté et le peuple des Francs.

IV

Les Moines et la nature.

Ponet Dominus desertum ejus quasi delicias, et solitudinem ejus quasi hortum Domini : gaudium et lætitia invenietur in ea, gratiarum actio et vox laudis. Is., LI, 3.

Mais avant d'étudier cette action du grand missionnaire celtique et de ses disciples sur la royauté et le peuple des Francs, il importe de nous représenter un des caractères les plus prononcés de l'occupation des Gaules par les moines. On se tromperait gravement en supposant qu'ils aient choisi les villes gallo-romaines ou les bourgades peuplées pour y fixer leurs principaux établissements. Ce n'était pas dans des cités épiscopales, comme Poitiers, comme Arles, comme Paris, qu'ils se plaisaient le plus ou qu'on les trouvait en plus grand nombre. On les y rencontrait presque toujours, grâce au zèle des évêques qui les recherchaient et les attiraient à eux. Mais leur impulsion propre, leur instinct naturel, je ne sais quel courant d'idées toujours dominantes chez eux, tout les entraînait loin des villes et même des campagnes fertiles et peuplées, vers les forêts et les déserts qui couvraient alors la plus grande partie du sol de notre patrie.

C'est là surtout qu'ils se délectaient, c'est là qu'on aime à les voir aux prises avec la nature, avec ses obstacles et ses dangers ; c'est là qu'on retrouve cette surabondance de séve et de vie qui signale partout le printemps des origines monastiques et qui a fait, pendant deux siècles, des forêts de la Gaule une sorte de Thébaïde.

Du reste, entre cette sombre et sauvage nature de l'Europe, passée des serres de Rome à celles des Barbares, et l'infatigable activité des solitaires et des communautés religieuses, il y avait moins encore une lutte laborieuse qu'une sorte d'alliance intime et instinctive dont le vif et poétique reflet anime plus d'une page des annales monastiques. Rien n'est plus attrayant que cette sympathie morale et matérielle entre la vie religieuse et la vie de la nature. Pour celui qui pourrait y dévouer assez de loisir et d'attention il y aurait là de quoi remplir d'études charmantes toute une vie. On nous pardonnera de nous y arrêter quelques instants, en nous bornant d'ailleurs à ce qui touche les moines de la Gaule au sixième et au septième siècle.

Lorsque les disciples de saint Benoît et de saint Columban vinrent fixer leur séjour en Gaule, la plupart de ses provinces offraient un même et triste aspect. La tyrannie et la fiscalité romaines d'abord, puis les ravages des invasions barbares, avaient rendu au désert, à la solitude, des contrées entières. Tel *pagus* qui, du temps de César, avait fourni des

Envahissement
de
la solitude.

milliers de combattants contre l'ennemi commun, n'offrait plus que quelques populations éparses à travers des campagnes livrées à elles-mêmes, qu'une végétation spontanée et sauvage venait chaque jour disputer à la culture, et qui se transformaient graduellement en forêts. Ces forêts nouvelles rejoignaient peu à peu les immenses massifs de bois sombres et impénétrables qui avaient de tout temps couvert une portion importante du sol de la Gaule¹. Un exemple, entre mille, constate ces envahissements de la solitude. Sur la rive droite de la Loire, à cinq lieues en aval d'Orléans, dans cette contrée qui est aujourd'hui le jardin de la France, le *castrum* gallo-romain de Magduunum, qui occupait le site de la ville actuelle de Meung, avait complètement disparu sous les bois, quand le moine Liephard vint au sixième siècle, accompagné d'un seul disciple, y porter ses pas; à la place de nombreuses populations qu'on y avait vues jadis, il n'y avait plus que des arbres dont les tiges et les branches entrelacées formaient une sorte d'impénétrable retranchement². C'est ainsi encore que Columban ne trouva

Saint Liephard
à
Meung-sur-Loire.
—
† 565.

1. Cette question a été parfaitement traitée par M. ALFRED MAURY, dans son ouvrage capital intitulé : *Les forêts de la France dans l'antiquité et au moyen âge*, inséré au tome IV^e des mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Je lui dois plusieurs des détails et des citations qui vont suivre.

2. Est autem mons in Aurelianensi pago... in quo ab antiquis castrum fuerat ædificatum, quod *crudeli* Wandalorum vastatione ad solum usque dirutum est. Nemine autem remanente habitatore, *nemoribus hinc inde succrescentibus*, locus idem qui claris hominum

plus que des idoles abandonnées au milieu des bois, sur le site de Luxeuil qu'avaient naguère occupé les temples et les thermes des Romains¹.

Ces fameuses forêts druidiques où se célébraient les sacrifices des anciens Gaulois, et que consacrait le culte rendu aux vieux arbres, si universellement pratiqué par toute l'antiquité païenne depuis les bords du Gange jusqu'à ceux du Tibre; ces éternelles ténèbres qui inspiraient aux Romains une terreur religieuse, avaient donc non-seulement conservé, mais encore beaucoup accru leur formidable empire. Après six siècles écoulés, on pouvait plus que jamais reconnaître la fidélité du tableau qu'en avait tracé le chantre de la *Pharsale* :

État
forestier
de
la Gaule
du ve
au
vii^e siècle.

Lucus erat longo nunquam violatus ab ævo,
Obscurum cingens connexis æera ramis,
Et gelidas alte submotis solibus umbras.
Hunc non ruricolæ Panes, nemorumque potentes
Sylvani, Nymphæque tenent, sed barbara ritu
Sacra Deum, structæ diris altaribus aræ...
Arboribus suis horror inest...²

Là où le temps n'avait point encore suffi pour évanouir de ces immenses futaies dont les sommets

conventibus quondam replebatur, in densissimam redactus est solitudinem. Cujus abstrusa latibula venerabilis Liephardus petiit. Act. SS. O. S. B. t. I., p. 145. — Cf. le passage suivant de la vie de saint Laumer : *Secessit in locum quem olim prisecorum habitatorum manus extruxerat, sed jam vastitas succrescentium frondium et totum obduxerat. Ibid.*, p. 325.

1. Ibi imaginum lapidearum densitas vicina saltus densabat. JONAS, *Vit. S. Columbani*.

2. LUCAN. *Pharsal.*, lib. III, 399.

semblaient toucher aux nuages¹, ou de ces arbres gigantesques qui témoignaient de l'antiquité des forêts primitives, la culture et la population n'en avaient pas moins disparu devant les envahissements des essences forestières de moindre espèce. Assurément on ne voyait pas partout de ces pins magnifiques qui couronnaient les cimes des Vosges et les flancs des Alpes, ni de ces chênes dont quarante hommes pouvaient à peine mouvoir le tronc abattu, comme celui que fit renverser l'abbé Lauenomar dans la vaste forêt du Perche²; mais le sol cultivable était partout usurpé par des taillis où l'érable, le bouleau, le tremble, le charme, préparaient le terrain à une végétation plus imposante, où surtout des halliers de ronces et d'épines, d'une dimension et d'une épaisseur formidables, arrêtaient les pas et torturaient les membres des malheureux qui s'y aventuraient³. C'étaient ces régions inter-

1. Erat silva *longum nunquam violata per ævum*, ejus arborum summitas pene nubes pulsabat. *Vit. S. Sequani*, c. 7. — On voit par les mots soulignés que l'écrivain monastique du VII^e siècle savait son Lucain par cœur.

2. Vasta tractus Perticæ solitudines... Annosam quercum... Im-mensæ molis... Tanti ponderis ut vix a quadraginta viris portaretur... *Acr. SS. O. S. B.*, t. I, p. 318, 324.

3. *Spinæ et vepres* : il n'y a guères de vie de saint fondateur de monastère où l'on ne retrouve la mention de ces ennemis végétaux. De là aussi plusieurs noms d'abbayes, *Roncereium*, le Ronceray, à Angers; *Spinetum*, depuis Boheries; *Spinosus locus*, Espinlieu; *Spinalium*, Epinal, et tous ces noms de localités qui se reproduisent dans presque toutes nos provinces : *l'Épine*, *l'Espinay*, *la Roncière*, *le Roncier*, *la Ronceraye*.

médiaires entre les grandes forêts et les champs, entre les hautes montagnes et les plaines cultivées, que l'on qualifiait trop justement de *déserts*, parce que la population les avait abandonnées, en attendant que les moines y eussent ramené la fertilité et la vie. Dans la seule partie septentrionale du pays occupé par les Burgondes, au nord du Rhône, on comptait, au commencement du sixième siècle, six grands déserts : le désert de Reôme entre Tonnerre et Montbard, le désert du Morvan, le désert du Jura, le désert des Vosges où Luxeuil et Lure allaient prendre naissance, le désert de Suisse entre Bienne et Lucerne, enfin le désert de la Gruyère, entre la Savine et l'Aar¹. Du reste, la Savoie et la Suisse n'étaient guère alors qu'une vaste forêt, dont le nom seul est resté en français au pays de Vaud (*Pagus Waldensis*), et, en allemand, aux quatre cantons primitifs de Lucerne, Schwitz, Uri et Unterwald (*Die Waldstätten*), où une bordure de bois impénétrables entourait le beau lac qui les réunit². Plus on avançait vers le nord, et plus les régions boisées étaient étendues et profondes. Même dans les provinces les moins dépeuplées et les mieux cultivées, à travers les terrains et les climats les plus doux, de longues lignes boisées s'étendaient du

Les
déserts
de
la Gaule.

1. Voir l'excellente carte du premier royaume de Bourgogne, par le baron Roget de Belloguet, ap. *Mémoires de l'Acad. de Dijon*, 1847-48, p. 313. .

2. *Wald* en allemand veut dire à la fois *forêt et montagne*, c'est le *saltus* des latins. V. MAURY, *op. cit.*

nord au midi et du levant au couchant, servaient à mettre les plus vastes massifs forestiers en communication les uns avec les autres, sillonnaient toute la Gaule et l'enveloppaient comme d'un vaste réseau d'ombre et de silence.

Il faut donc se figurer la Gaule entière et toutes les contrées voisines, toute la France actuelle, la Suisse, la Belgique et les deux rives du Rhin, c'est-à-dire les contrées les plus riches et les plus peuplées de l'Europe moderne, couvertes de ces forêts, comme on en voit à peine encore en Amérique, et comme il n'en reste plus le moindre vestige dans l'ancien monde. Il faut se représenter ces masses de bois, sombres, impénétrables, couvrant monts et vallées, les hauts plateaux comme les fonds marécageux ; descendant jusqu'au bord des grands fleuves et de la mer même ; creusées çà et là par des cours d'eau qui se frayaient avec peine un chemin à travers les racines et les troncs renversés ; sans cesse entrecoupées par des marais et des tourbières où s'engloutissaient les bêtes et les hommes assez mal avisés pour s'y risquer ; peuplées enfin par d'innombrables bêtes fauves dont la férocité n'était guère habituée à reculer devant l'homme, et dont plusieurs espèces ont depuis presque complètement disparu de nos contrées.

Les
moines
dans
les forêts.

Pour s'enfoncer dans ces terribles forêts, pour affronter ces animaux monstrueux, dont la tradition est restée partout, et dont les débris sont par-

fois exhumés, il fallait un courage dont rien dans le monde actuel ne saurait donner l'idée. Dans ce qu'il reste aujourd'hui de forêts et de déserts à conquérir en Amérique, l'homme moderne pénètre armé de toutes les inventions de l'industrie et de la mécanique, pourvu de toutes les ressources de la vie nouvelle, soutenu par la certitude du succès, par la conscience du progrès, et comme poussé par le poids immense de la civilisation du monde qui le suit et le soutient. Mais alors rien de tout cela ne venait au secours du moine, qui abordait sans armes, sans outils suffisants, souvent sans aucun compagnon, ces profondeurs silvestres. Il sortait d'un vieux monde ravagé, décrépît, impuissant, pour se plonger dans l'inconnu. Mais aussi il y portait une force que rien ne surpasse ni n'égale, la force que donne la foi en un Dieu vivant, protecteur et rémunérateur de l'innocence, le mépris de toute joie matérielle, la recherche exclusive de la vie surnaturelle et future. Il avançait donc, invincible et serein, et, le plus souvent sans qu'il y pensât, il frayait un chemin à tous les bienfaits de la culture, du travail et de la civilisation chrétienne.

Les voilà donc, ces hommes de prière et de pénitence, qui sont en même temps les hardis pionniers de la civilisation chrétienne et de la société moderne; les voilà qui entament par mille coins à la fois tout ce monde de la nature sauvage et brute. Ils s'enfoncent dans ces ténèbres, ils y portent avec

eux la lumière, une lumière qui ne s'éteindra plus : et cette lumière, gagnant de proche en proche, va partout allumer des foyers qui leur serviront de phare sur le chemin du ciel, — *Ibunt de claritate in claritatem* ¹, — et qui seront pour les peuples qu'ils instruisent et qu'ils édifient des centres de bénédiction et de vie : *In lumine tuo videbimus lumen* ².

Ils y entrent, quelquefois la hache à la main, à la tête d'une troupe de fidèles à peine convertis, ou de païens surpris et indignés, pour abattre les arbres sacrés et déraciner ainsi la superstition populaire. Mais bien plus souvent ils y pénètrent, avec un disciple ou deux tout au plus, à la recherche de quelque retraite profonde et solitaire, inaccessible aux hommes, et où il leur sera permis d'être tout à Dieu.

Aucun obstacle, aucun danger ne les arrête. Plus la noire profondeur des forêts est effrayante, plus elle les attire ³. S'il faut se glisser en déchirant ses vêtements à travers des sentiers tellement tortueux et étroits, tellement hérissés d'épines, que l'on peut à peine y poser un pied après l'autre sur la même ligne, ils s'y hasardent sans hésiter. S'il faut ramper sous des branches entrelacées pour découvrir quelque étroite et sombre caverne obstruée par les

1. II CORINTH., III, 18.

2. PS. XXXV, 10.

3. *Inter opaca quæque nemorum et lustra abditissima ferarum...*
Vita S. Karitēfi, c. 9.

pierres et les ronces, ils sont prêts. C'est en approchant à genoux d'un tel repaire, dont les bêtes fauves elles-mêmes redoutaient l'entrée, que le prêtre bourguignon Sequanus adresse à Dieu cette prière : « Seigneur, qui as fait le ciel et la terre, qui te rends aux vœux de celui qui t'implore, de qui dérive tout bien, et sans lequel sont inutiles tous les efforts de la faiblesse humaine, si tu m'ordonnes de me fixer dans cette solitude, fais-le moi connaître et mène à bien les commencements que tu as déjà accordés à ma dévotion. » Puis, se sentant inspiré et consolé par sa prière, il commence à cette place même la cellule qui a été le berceau de l'abbaye et du bourg actuel de Saint-Seine ¹.

Saint Seine
en
Bourgogne.
+ 580.

Là où la caverne naturelle leur manque, ils se construisent un abri quelconque, une hutte de branchages ou de roseaux ², et, s'ils sont plusieurs, un oratoire avec un petit cloître. Tantôt ils se creusent une cellule dans le roc, où le lit, le siège, la table, sont également taillés dans la pierre

1. Callis quidam artuosus... tantum angustus, atque sentuosus, ut... vix pedem pes sequeretur, impediende densitate ramorum... vestimentorum discerptione... Tunc se curvantes solo tenus... Ita implicitæ inter se ramorum frondes... ut ipsius etiam feræ formidarent accessum... Ad squalidam silvam... Extemplo parvæ cellulæ in quo loco genua ad orationem fixerat fundamenta molitus est. *Vit. S. Sequani*, c. 7, 8, ap. Acr. S. O. SS. B., t. I.

2. Tugurio frondibus contexto. *Vita S. Launom.*, c. 7. — Cellulam sibi virgis contexens. *Vita S. Lifardi*, c. 3. — De virgultis et frondibus construxere tugurium. Quod claustro parvulo ejusdem materiæ circumcingentes... *Vita S. Ebrulfi*, c. 8.

vive; tantôt (comme saint Calais dans un désert du Maine), en rencontrant au fond des bois les débris d'anciens édifices abandonnés, ils les transforment en cellules et en chapelles, au moyen de quelques rameaux entrelacés à ces pans de murs ruinés¹.

Quand le cours de la liturgie leur ramenait la magnifique énumération des victoires de la foi des patriarches, tracée par saint Paul dans son Épître aux Hébreux, où il dépeint Abraham attendant avec confiance, dans les cabanes de l'exil, la fondation de la ville éternelle qui a Dieu pour architecte², ils devaient se reconnaître à ce texte sacré : *In casulis habitando*. Ils pouvaient se dire que c'étaient bien là les *casulæ*, c'est-à-dire les cabanes, les cellules de l'exil. Alors, la nuit, couchés sur la dure, et le jour, défendus contre toute interruption par d'épais ombrages ou d'inabordables défilés, ils se livraient aux délices de la prière et de la contemplation, aux visions de l'avenir céleste.

Parfois aussi l'avenir des grandes œuvres dont ils jetaient à leur insu la semence sur la terre se révélait instinctivement à leur pensée. Saint Imier

1. In altitudine eremi... Reperit... parietes vetusti ædificii senio labentes, dignitatem tamen pristinam ipsius operis vestigiis præstantes... Cellulam intra parietinas supradicti ædificii vimine lento contextit. *Vita S. Karilefi*, c. II.

2. In casulis habitando cum Isaac et Jacob cohæredibus re-promissionis ejusdem. Expectabat enim fundamenta habentem civitatem, cujus artifex et conditor Deus. HEBR., XI, 5.

entend d'avance retentir la nuit le son des cloches du monastère qui un jour remplacera son ermitage. « Cher frère, » dit-il à son unique compagnon, « n'entends-tu pas cette cloche lointaine qui m'a déjà trois fois réveillé? — « Non, » répond le serviteur. Mais lui se lève et se laisse guider par le son mystérieux à travers les hauts plateaux et les gorges étroites de la vallée du Doubs jusqu'à la fontaine jaillissante où il se fixa et qui a gardé son nom jusqu'à nos jours ¹. Ailleurs, et dans ce Limousin longtemps célèbre par le nombre et l'austérité de ses solitaires, c'est Junien, le fils d'un compagnon de Clovis, qui dès l'âge de quinze ans avait tout abandonné pour se réfugier dans une cellule ignorée aux bords de la Vienne; il n'en sortait que pour aller prier au fond des bois, à l'ombre d'une immense aubépine. C'est sous cet arbre en fleurs qu'on l'enterra après quarante ans de cette vie sainte et rude, et l'aubépine ne disparut que pour faire place à un monastère, qui a servi de berceau à la ville actuelle de Saint-Junien².

Saint Imier
e
Rauracie.
Vers 610.

Saint
Junien
en
Limousin.

1. Per novem annos breve illud quod quievit super rupes jacuit... Culmen montis ascendit... Per sonitum campanæ... Audisne, mi frater, signum quod ego audio? Nequaquam... *Breviar. Ms de la bibl. de Berne*, ap. TROUILLAT. *Monuments de l'évêché de Bâle*, I, 37. — Le bourg de Saint-Imier est aujourd'hui l'un des centres les plus florissants de l'industrie horlogère dans le Jura bernois.

2. In quodam ipsius silvæ cacumine... subter quamdam arborem que spina dicitur, et in vulgari nostro *aubespi* nuncupatur. MALEU, *Chron. Comodoliacense*, p. 14, ed. Arbellot. 1848. Cfer. GREG. TUR, *de Glor. Confess.*, c. 103. — On a déjà distingué ce saint Junien d'un

Le but principal de tous ces religieux n'était point de former des communautés au sein des forêts. Ils n'y cherchaient que la solitude, ils y voulaient vivre en anachorètes plutôt qu'en cénobites. Les uns, et en grand nombre, après avoir fondé ou habité des monastères et y avoir vécu de la vie commune, aspiraient à une vie plus parfaite encore et à finir leur carrière, comme saint Benoît avait commencé la sienne, dans quelque caverne ignorée des humains. Saint Benoît lui-même avait d'ailleurs inscrit en tête de sa Règle que, pour être bon anachorète, il fallait avoir appris à lutter contre le diable sous la règle commune et avec le secours de ses frères ; c'était, selon lui, un apprentissage nécessaire avant de s'engager dans ce qu'il appelle le combat singulier contre les tentations de la chair et de la pensée ¹. D'autres, plus nombreux, cédaient à l'impérieux attrait qui les entraînait au fond des bois, non-seulement pour se dérober aux discussions, aux violences, aux guerres cruelles dont tout chrétien de ce temps était le témoin et trop souvent la victime, mais pour fuir le contact des autres hom-

autre saint du même nom, abbé de Mairé en Poitou, et ami de Radegonde; voir plus haut, p. 323.

1. Qui non conversionis fervore novitio, sed monasterii probatione diuturna, didicerunt contra diabolum, multorum solatio jam docti, pugnare; et bene instructi fraterna ex acie ad singularem pugnam eremi, securi jam sine consolatione alterius, sola manu vel brachio contra vitia carnis vel cogitationum, Deo auxiliante, sufficiunt pugnare. *Reg.*, c. 1.

mes et y jouir du silence de la paix et de la liberté.

Vain espoir, du reste! leur solitude inspirait bientôt trop d'envie et leur austérité trop d'admiration, pour être longtemps respectées. Heureux quand ils n'entendaient retentir autour de leurs cellules que les rugissements des bêtes fauves :

Nunc exoriri gemitus iræque leonum
Vincla recusantum, et sera sub nocte rudentum
Sævire, ac formæ magnorum ululare luporum.

Souvent, en effet, quand au fond de leurs chapelles, recouvertes de joncs ou de ramée, ils célébraient leur office nocturne, les hurlements des loups accompagnaient leur voix et servaient comme de Répons à leur psalmodie de Matines ¹. Mais ils redoutaient bien plus les pas et la voix des hommes. Quelquefois, au milieu de la nuit, l'exilé volontaire, qui se berçait de l'espoir de rester à jamais oublié ou inconnu, entend frapper à la porte de sa hutte. Ce sont d'abord quelques petits coups révérencieux et timides : il se tait, pensant que c'est une épreuve du démon ¹. On insiste; il ouvre, il interroge : « Que me veut-on? Pourquoi venir me poursuivre dans mon réduit solitaire? Qui êtes-vous? » On lui répond : « Un pauvre pécheur, ou un jeune chrétien,

1. In primis ibidem construxit oratorium de virgultis... Frequenter contigit, sicut ipse nobis referre solebat, quod nocturnis temporibus, dum in capella virgea matutinos cantabat, lupus e contra de foris stabat, et quasi psallenti murmurando respondebat. ORDER VITAL., l. III, p. 132, ed. Leprevost.

« ou un vieux prêtre fatigué du monde¹. — Mais que
 « me voulez-vous ? — Me sauver comme vous et
 « avec vous : apprendre de vous le chemin de la paix
 « et du royaume de Dieu. » Il fallait bien admettre
 cet hôte que l'on n'avait ni attendu, ni désiré. Le
 lendemain ou le surlendemain il en arrivait un
 autre, puis d'autres encore. Les anachorètes se
 voyaient ainsi transformés en cénobites, et la vie
 commune s'établissait involontairement et inopiné-
 ment au sein des forêts les plus reculées.

Les
 anachorètes
 des bois
 transformés
 en
 cénobites
 malgré eux.

D'ailleurs, ils avaient beau fuir de solitude en
 solitude; ils étaient relancés, atteints, entourés,
 importunés sans cesse, non plus seulement par des
 disciples ambitieux de vivre comme eux de silence
 et de prière, mais par les populations elles-mêmes.
 Rassurées et confiantes, et se familiarisant à leur
 tour avec les voûtes ténébreuses où les avaient pré-
 cédées ces hommes de paix et de bénédiction, de
 travail et de charité, elles y suivaient leur piste, et,
 quand elles les avaient découverts, c'était un assaut
 continu, les uns apportant des offrandes, les
 autres demandant des aumônes, des prières, des
 conseils, tous implorant la guérison de toutes les
 douleurs du corps et de l'âme. Les riches affluaient
 comme les pauvres, pour peu que la main de Dieu
 ou des hommes les eût affligés. Les veuves et les

Affluence
 qu'ils
 attirent
 dans
 les forêts.

1. Fores ipsius cellulæ lento et suavi ictu reverenter pulsare cœpit...
 Putans pulsationem hujusmodi ex illusionem dæmoniaca processisse.
Chron. Comod., l. c.

orphelins, les boiteux et les aveugles, les paralytiques et les épileptiques, les lépreux et les possédés surtout, apparaissaient en foule, en quête d'une vertu et d'une science également surnaturelles à leurs yeux.

Les solitaires se dérobaient avec modestie à l'exercice de la puissance miraculeuse qu'on leur attribuait. Quand l'abbé Launomar, qui de berger était devenu étudiant, puis cellerier d'un monastère de Chartres et enfin anachorète au fond de ce grand désert du Perche, qui attirait alors tant d'amants de la solitude¹, fut atteint et découvert par une foule de solliciteurs, parmi lesquels un père désolé qui lui présentait son fils estropié à guérir : « Vous en demandez trop, dit-il, à un homme pécheur. » Le même sentiment animait le noble Magloire, l'un des missionnaires bretons et successeur de Samson à Dol. Lorsque après avoir abdiqué son évêché pour vivre en ermite dans l'île de Jersey, que Childebert, comme on l'a vu, avait donnée au monastère breton, le seigneur d'une île voisine, riche à cent charrues, dit la légende, et pourvu d'innombrables bateaux de pêche, vint lui demander de rendre la parole à sa fille unique qui, malgré son riche héritage et sa rare beauté, ne pouvait

Saint
Laumer
dans
le Perche.
—
† vers 590

Saint
Magloire
en
Armorique
et à
Jersey.

1. Inter opaca nemorum... Vasta tectus Perticæ solitudine. *Vit. S. Launomari*, c. 5 et 6. Vastas expetunt Pertesi saltus solitudines. *Vit. S. Karilefi*, c. 9. — Cfer. *Vit. S. Leobini*, c. 6. — Grandem ab homine peccatore poscis rem : tamen nostras sumens eulogias reduc ad propria filium tuum.. quibus acceptis sanum reduxit filium.

pas trouver de mari, parce qu'elle était muette : « Mon fils, » lui répondit Magloire, « ne me tourmentez pas : ce que vous exigez n'est pas du ressort de notre fragilité. Quand je suis malade, je ne sais pas si c'est pour en mourir ou pour en guérir. Comment donc, n'ayant aucun pouvoir sur ma propre vie, pourrais-je éloigner d'autrui les calamités permises par Dieu ? Retournez chez vous, et offrez à Dieu d'abondantes aumônes pour obtenir de lui la guérison de votre fille. » Il finit cependant par céder aux instances de ce père, qui lui donna le tiers de tout son bien, et par obtenir de Dieu le miracle nécessaire¹.

Ce même Magloire, en quittant son évêché pour la solitude, s'était vu poursuivre par une foule si nombreuse, si avide de consolations et d'enseignements, et en même temps si prodigue de dons et d'aumônes, qu'il en avait été tout désespéré. Le visage baigné de larmes, il avait été raconter ses douleurs à son successeur sur le siège de Dol. « Non, » disait-il, « je ne puis plus rester à la portée de tout ce monde : je veux fuir et chercher quelque lieu abrupte et inaccessible, où jamais homme n'a pé-

1. Hausit speciem carnis ab arce alti sanguinis... Ad prædicandum populo ejusdem linguæ... Qui licet terram, ut aiunt, centum pene verteret aratris... Divitem censum non sine magno dolore alieno servabat hæredi. Huic unica filia jam nubilis et nimia pulchritudine... Sed quia officio linguæ... destituta... a nullo sub nomine dotis expetebatur... Fili, noli mihi molestus esse, nam hoc quod requiris non est nostræ fragilitatis. *Vita S. Maglorii*, c. 1, 3, 29.

« nétré ni ne pénétrera, où aucune trace humaine ne pourra mē suivre. » L'évêque l'écouta en silence et lui permit d'épancher sa douleur pendant quelques heures, puis il le réprimanda doucement, et lui fit comprendre qu'il ne pouvait pas dénier aux pauvres du Christ le vrai froment de la vie spirituelle, ni refuser de prendre sur lui le doux fardeau des douleurs de tout ce peuple, dont Dieu lui tiendrait compte au centuple. Magloire l'écouta et lui obéit : et bientôt, au lieu de la cellule solitaire qu'il avait rêvée, il se vit à la tête d'une communauté de soixante-deux religieux¹.

Parmi les leudes et les autres possesseurs du sol, il y en avait ainsi beaucoup à qui la reconnaissance d'une guérison obtenue, ou l'admiration des vertus que déployaient les solitaires, suggéraient la pensée de s'associer à leurs mérites et à leur courage par des donations territoriales, et surtout par la concession de ces forêts dont ils étaient nominale-ment les seigneurs et les propriétaires, et dont ils abdiquaient volontiers le domaine en faveur des serviteurs de Dieu, qui s'en faisaient les colonisateurs. Tel fut, entre mille autres, Ragnosvinthe, homme illustre et maître d'un vaste territoire dans le pays

Donations
des
leudes.

1. Irrigata facie lacrymis, qualia et quanta a multitudine vulgi perpressus est retulit... Pro certo noveris me hinc inpromptu egressurum, et ad locum ubi nulla existunt hominis vestigia... Hinc recedere et abrupta expetere... Spiritualis alimonie pauperibus Christi qua illis vivere est triticum... Horum populorum molestias circa te exagitatas perspicere debes onus leve. *Vita S. Maglorii*, c. 10 et 11.

563.

chartrain : ayant appris que l'abbé Launomar était venu s'établir dans un endroit de ses domaines autrefois habité, mais alors envahi par la végétation, le leude, enflammé par l'amour de celui dont il vénérât l'image dans l'homme de Dieu qui s'était fait son hôte, lui fit abandon perpétuel de la propriété d'un canton de bois soigneusement délimité¹.

les unes
acceptées,
les autres
refusées.

Les moines ne refusaient pas ces donations lorsqu'elles leur venaient d'une origine légitime et naturelle. Mais il ne faudrait pas croire qu'ils fussent prêts à tout recevoir et de toute main, car ce même Launomar, à qui un autre noble, se sentant malade à mort, avait envoyé quarante sols d'or, comme prix des prières qu'il lui demandait, sut très-bien les renvoyer, parce qu'il se doutait que cette somme provenait des rapines dont le moribond était coutumier. En vain le porteur de ces largesses l'avait-il poursuivi jusque dans son oratoire, sous prétexte d'y prier avec lui, et avait-il déposé ses pièces d'or sur l'autel, en ayant soin de les montrer et de les peser une à une pour les faire valoir. « Non, » dit l'abbé, « reprenez votre argent « et reportez-le vite à votre maître; dites-lui de ma « part que cet argent est un argent mal gagné,

1. Vir illustris, satis locuples et latissimorum fundorum possessor... Tactus amoris ejus igne, quem in Dei homine artius venerans attendebat, tradidit ei locum in quem vir sanctus ingressus fuerat... et de jure suo in ejus dominationem perpetuo transfudit ipsi et posteris ejus... quem etiam propriis finibus optime undique determinavit. *Vita S. Launom.*, ap. Acr. SS. O. S. B., t. I, p. 324.

« qui ne peut servir ni à prolonger sa vie ni à chan-
 « ger la sentence de Dieu contre ses péchés. Dieu
 « ne veut pas de sacrifices nés de la rapine. Que
 « votre maître se hâte de restituer ce qu'il a pris,
 « car il mourra du mal qui le tient. Quant à nous,
 « par la bonté du Christ, nous sommes assez
 « riches, et, tant que notre foi ne faiblira pas, il ne
 « nous manquera rien¹. »

Et cependant, malgré cette réserve, il ne man-
 quait pas dès lors de gens à qui ces générosités
 inspiraient un mécontentement jaloux. Même en
 Armorique, où la dévotion envers les moines sem-
 blait naître en quelque sorte du sol avec la foi dont
 les moines y furent les premiers apôtres, on voyait
 des chefs du rang le plus élevé céder à ce sentiment
 et l'exprimer hautement. Le Breton Malo, qui avait
 consacré les nombreuses donations qu'il avait re-
 çues à doter un monastère de soixante et dix reli-
 gieux attachés à son église épiscopale, se vit forcé
 de quitter son diocèse et d'émigrer une seconde
 fois, devant les rumeurs de tous ceux qui le dénon-
 çaient comme un envahisseur, disposé à capter

Mécontentement
 excité
 quelquefois
 par ces
 donations.

1. Vir nobilis Ermoaldus nomine... Sed devotus miles Domini accipere recusabat... Perge cito, fili... Pecunia hæc mortem divinamque nequit prohibere seutentiam, eo quod illius acquisitio injuste facta sit; pro se laboret, quia morietur... Pecunia ista, o homo! iniqua est... Qui Deo sacrificium de rapina parat... Nuntia domino tuo, ut injuste sublata restituet... Nos Christo propitio bonis omnibus abundamus, et, si fide non infirmamur, nihil nobis deerit... *Vita S. Launom.*, p. 320, 325.

toute la province et à ne laisser aucun héritage aux habitants ou à leurs descendants.

Les moines
et
les brigands.

Souvent aussi c'étaient des importuns ou des recrues d'un autre genre qui venaient troubler leur solitude. L'état de la Gaule n'était que trop propre à encourager la formation et la durée de ces habitudes de brigandage, qui se sont perpétuées à travers tous les progrès de la civilisation dans beaucoup de pays modernes, et que l'on retrouve encore de nos jours en Espagne et en Italie. Quelques-uns se contentaient de voler les outils du solitaire qui n'avait pas d'autres richesses, ou de lui dérober l'unique vache qu'il avait amenée à sa suite; mais le plus souvent c'était à la vie même de l'intrus qu'en voulaient les bandits. Les forêts servaient naturellement de repaires à ces bandes de brigands dont le vol était la seule ressource, et qui ne reculaient jamais devant l'assassinat pour mieux dépouiller leurs victimes. Ils ne pouvaient voir qu'avec déplaisir les moines leur disputer la possession de leur domaine jusqu'alors incontesté, y pénétrer plus avant qu'eux-mêmes et de façon à dérouter parfois leur avidité, en les engageant à leur suite dans d'inextricables détours¹. Ils étaient d'ailleurs toujours tentés de croire que ces hôtes étranges venaient y enfouir ou peut-être y chercher quelque

1. Bovem a præsepio solventes abduxerunt... Latrunculi... nusquam aditum invenientes quo se de solitudine invia foras extrahere possent. *Vita S. Launom.*, c. 20.

trésor. L'abbé Launomar, dont la légende résume la plupart des incidents de la vie forestière des fondateurs monastiques, se voit un matin entouré d'une troupe de bandits qui avaient passé toute la nuit à le chercher. Mais en le voyant paraître sur le seuil de sa hutte de branchages, ils furent effrayés et tombèrent à ses pieds en lui criant merci. « Mes « enfants, » leur dit-il, « pour quoi m'implorez-vous ? « Que venez-vous chercher ici ? » Et lorsqu'ils lui eurent confessé leur intention homicide, il leur dit « Que Dieu ait pitié de vous. Allez en paix. Renonce « à vos brigandages, afin de mériter la merci de « Dieu. Quant à moi, je n'ai point de trésor ici-bas. « C'est le Christ qui est mon seul trésor¹. »

Saint
Launomar
dans
le Perche

Presque toujours les moines désarmaient ainsi les brigands par leur bonté, leur douceur, leur aspect vénérable ; ils les amenaient à la pénitence, et souvent même à la vie religieuse, en les prenant pour compagnons et pour disciples.

Ce Séquanus, dont nous racontions plus haut le tranquille courage et la fervente piété, avait été prévenu que les abords de l'impénétrable forêt où il allait s'aventurer étaient occupés par des bandes d'assassins, que l'on qualifiait même d'anthropo-

Saint Seine
en
Bourgogne.
—
Vers 580.

1. Per totam noctem... errantes ut eum interficerent... Putabant illum aliquam pecuniam in deserto servare. Diluculo autem facto, vident se repente in conspectu ejus... sub parvo tugurio... Parce nobis, vir Dei, parce... Filioli, ut quid parci vobis petitis? Cessite a latrociniiis... Pecunia vero nostra Christus est. Acr. SS. O. S. B., t. I, p. 318, 322.

phages. « N'importe, » avait-il répondu à celui de ses proches qui se croyait le propriétaire de cette région, et qui lui donnait ces renseignements, « montre-moi seulement le chemin pour y arriver, « afin que, si mes désirs sont dictés par un instinct « divin, toute la férocité de ces gens se change en la « douceur de la colombe. » Et en effet, dès qu'ils eurent appris qu'il s'était fixé près de leurs cavernes, et qu'ils eurent été le voir, de loups ils devinrent agneaux ; ils se firent eux-mêmes ouvriers pour le servir, pour l'aider, lui et les siens, à abattre les arbres voisins, à creuser les fondations et à élever les murs de son monastère¹.

Saint Évrout
en
Neustrie.
—
517-596.

Pendant que ceci se passe près des sources de la Seine, les mêmes faits se produisent non loin de son embouchure. Ici c'est Ébrulphe, noble seigneur neustrien, qui renonce à la vie conjugale et à la faveur des rois, pour s'enfoncer dans les sauvages solitudes de la forêt d'Ouche, dans le *Pagus Oximensis*², qui servait de repaire à de nombreux brigands. Un de ceux-ci le rencontre : « O moine ! » lui dit-il, « qu'est-ce qui peut vous amener dans

1. Est mihi locus hereditario, ni fallor, jure perdebitus, sed loci illius finitimi, bestiarum more, carnibus humanis ac cruoribus depascuntur... Mihi locum monstra... Erat quippe speluua latronum... Ex lupis quasi oves facti sunt... Instabant structores operis ii qui adveniant finitimi, pars fundaminis consolidare juncturas... pars umbrosæ silvæ nemora detruncare. *Vit. S. Sequani*, c. 7, 8.

2. Ce nom fut plus tard traduit par le mot *Hiesmois*, et servit à désigner un archidiaconé du diocèse de Séz. J. DESNOYERS, *Topogr. ecclés. de la France au Moyen Age*, p. 166.

« cet endroit? Ne voyez-vous pas qu'il est fait pour
 « des bandits et non pour des ermites? Pour habiter
 « ici, il faut vivre de rapine et du bien d'autrui; nous
 « n'y souffrirons point ceux qui veulent vivre de leur
 « propre travail, et d'ailleurs le sol est trop stérile,
 « vous aurez beau le cultiver, il ne vous donnera
 « rien. » — « J'y viens, » lui répond le saint, « pour
 « y pleurer mes péchés : sous la garde de Dieu, je ne
 « crains les menaces d'aucun homme ni la rudesse
 « d'aucun labeur : le Seigneur saura bien dresser
 « dans ce désert une table pour ses serviteurs, et toi-
 « même, tu pourras, si tu veux, t'y asseoir avec moi. »
 Le brigand se tait, mais il revient le lendemain avec
 trois pains cuits sous la cendre et un rayon de miel re-
 joindre Ébrulphe : lui et ses compagnons deviennent
 les premiers moines du nouveau monastère depuis
 célèbre sous le nom du saint fondateur¹. Ce lieu que
 chacun fuyait fut bientôt le refuge de l'indigence :
 l'aumône y régna au lieu de la rapine, et à tel point
 que, comme un jour un pauvre avait dû être repoussé
 parce qu'il ne restait à la naissante communauté
 que la moitié d'un pain, Ébrulphe fit courir après,
 pour lui porter cette moitié, comptant pour lui et
 ses frères sur les aumônes du ciel. Elles lui man-
 quèrent si peu, qu'il put encore fonder et gouverner
 quinze autres monastères².

1. Ouche ou Saint-Évroul, au diocèse de Lisieux; en latin *Uticum, Uticense*.

2. *Admodum nobili ortus prosapia... Nobilitatis lampade clarus,*

Les moines
et
les veneurs.

Ce n'étaient là, du reste, ni les seules rencontres ni les seules relations que valait aux moines de la période mérovingienne leur exil volontaire dans les bois. A l'autre extrémité de l'échelle sociale ils excitent les mêmes sentiments de surprise et de sympathie. Ils étaient sans cesse découverts et dérangés par les rois et les seigneurs qui passaient à la chasse tout le temps qu'ils n'employaient pas à la guerre. Tous les Francs de haute condition et leurs fidèles se livraient à cet exercice avec une passion que nulle autre ne surpassait dans leur vie. Dans les vastes forêts qui couvraient la Gaule, ils rencontraient, non-seulement un gibier innombrable et inépuisable, mais encore et surtout des animaux d'une taille et d'une force assez redoutables pour leur offrir tous les périls et toutes les émotions de la guerre. L'élan, le buffle, le bison, et surtout l'*Urus* (*Auërochs*), si renommé par sa férocité, c'étaient là des adversaires dignes du combattant le plus intrépide, du prince le plus belliqueux. Mais c'était là,

mox innotuit Chlotario regi... cæteris prælatus maximum in palatio obtineret locum... Quæ silva densitate arborum horribilis, crebris latronum discursibus... O monachi! quæ turbationis causa nostras partes coegit adire?... An nescitis quia hic est locus latronum et non heremitarum?... arva infructuosa, vestraque labori ingrata invenistis... Non habeo, inquit (minister), nisi dimidium panis quem reservo servulis nostris. Nam cætera secundum jussum tñum erogavi... Cito curre et largire... Accipe, Domine, eleemosynam quam tibi abbas misit... Ecce ante solis occasum quidam elitellarius pro foribus cellulæ visus est, pane et vino sufficienter onustus. ORDERIC VITAL., l. VI, p. 60, 612.

au milieu des forêts, que les attendait la religion ; et pendant qu'ils ne pensaient qu'à se recréer, qu'à poursuivre les bêtes fauves, elle faisait surgir devant eux des apparitions aussi imposantes qu'imprévues qui les pénétraient d'émotion et de respect. Parfois le spectacle de ces solitaires voués au service de Dieu suffisait pour convertir à la vie religieuse le cavalier qui tombait sureux au moment même où il comptait frapper sa proie de l'épieu ou du javelot. Il en fut ainsi de Bracchio, jeune veneur thuringien, attaché à la personne du duc franc d'Auvergne, et amené peut-être, comme Radegonde, du fond de sa patrie lointaine, à la suite de la conquête de la Thuringe par ce même fils de Clovis qui avait su écouter et honorer l'esclave Portianus¹. Ce Bracchio, encore sauvage comme son nom, qui signifiait *petit de l'ours*, passait sa vie à chasser dans les vastes forêts de chênes qui couvraient encore le nord de l'Auvergne. Entraîné un jour à la poursuite d'un énorme sanglier, il l'atteint au seuil de l'ermitage où vivait en anachorète un noble Arverne, Émilien, que les bêtes fauves avaient appris à respecter. Les chiens s'arrêtent et n'osent forcer la bête ; le jeune chasseur descend de cheval, salue le vieillard, et se repose auprès de lui. Le Gallo-Romain ouvre ses bras au Germain et lui parle de l'infinie douceur de la solitude avec Dieu. L'ourson l'écoute, s'éloigne

Bracchio
en
Auvergne.
—
529.

1. Voir plus haut, page 267.

sans répondre, mais déjà décidé dans son cœur. Désormais il s'applique à apprendre à lire et à écrire, en s'adressant pour cela aux clercs ou aux moines qui se rencontrent sur son chemin. Au bout de trois ans, il peut lire le psautier. Puis, son maître mort, il va rejoindre Émilien, qui lui lègue son ermitage, où l'on vint le chercher pour rétablir la discipline déjà relâchée à Menat, ce vieux monastère dont on admire encore l'église mutilée, sur les bords pittoresques de la Sioule¹.

† 576.

Mais le plus souvent ces rencontres avaient pour résultat des donations ou des fondations inspirées à la munificence des princes et des grands par le souvenir des impressions diverses et profondes que laissaient dans leur âme le langage et l'aspect de ces hommes de paix et de prière, ensevelis dans le plus épais des bois. Presque toujours leur intervention en faveur des animaux que poursuivaient les puissants chasseurs, l'espèce de droit d'asile qu'ils avaient établi pour le gibier de leur voisinage, amenaient des incidents qui se racontaient au loin, se transformaient, s'embellissaient à plaisir en se gravant dans

1. Nomine Bracchio, quod in eorum lingua interpretatur *ursi catulus*... puer discernit non sine grandi admiratione quod aprum, quem inchoaverat sequi ferum, in conspectu senis mansuetum adstare videbat ut agnum. GREG. TURON., *Vita Patr.*, c. 12. — Menat est aujourd'hui un chef-lieu de canton du Puy-de-Dôme. Il reste de l'abbaye de Menat, rétablie au VII^e siècle par saint Ménéle, une église encore belle et curieuse, préservée d'une reconstruction vandale, de 1843 à 1847, par l'intelligence et le dévouement du curé, M. Maison.

la mémoire des peuples, et s'associaient par un lien indissoluble à la renommée et à la grandeur des nombreux monastères dont l'origine remonte à ces traditions silvestres.

Tandis que les chefs et les clients de l'aristocratie gallo-franque ne pénétraient que par intervalles, et pour le seul plaisir de la destruction, sous ces ombrages où s'écoulait la vie entière des moines, ceux-ci vivaient naturellement dans une sorte de familiarité avec la plupart des bêtes fauves qu'ils voyaient bondir autour d'eux, dont ils étudiaient à loisir les instincts et les mœurs, et qu'il leur était facile, avec le temps, d'appriivoiser. On eût dit que, par une sorte de pacte instinctif, ils se respectaient les uns les autres. Dans les innombrables légendes qui nous dépeignent la vie religieuse au sein des forêts, on ne voit aucun exemple d'un religieux qui ait été dévoré ou même menacé par les animaux même les plus féroces; on ne voit pas non plus qu'ils aient jamais songé à se livrer à la chasse, fussent-ils même poussés par la faim, dont ils ressentaient souvent les dernières extrémités. Comment donc s'étonner qu'en se voyant pourchassé et atteint par d'impitoyables étrangers, le gibier allât chercher refuge auprès de ces paisibles hôtes de la solitude qu'ils habitaient ensemble? et surtout comment ne pas comprendre que les populations chrétiennes, accoutumées pendant la suite des siècles à trouver près des moines aide et protection contre

Droit d'asile
pour
le gibier
auprès
des moines.

toutes les violences, aient aimé de bonne heure à se rappeler ces touchantes légendes qui consacraient, sous une forme poétique et populaire, la pensée que la demeure des saints est le refuge inviolable de la faiblesse contre la force ¹ ?

L'un des premiers et des plus curieux exemples de ces relations entre les rois et les moines, où les bêtes des bois servent d'intermédiaire, est celui de Childebert et du saint abbé Karileff. Karileff était un noble Arverne qui, d'abord amené à Menat, puis compagnon de saint Avit et de saint Mesmin à Micy, dans l'Orléanais, avait fini par se réfugier avec deux compagnons dans une clairière fertile des bois du Maine. Tout en cultivant ce coin de terre inconnu, il y vivait entouré de toute sorte d'animaux, et entre autres d'un buffle sauvage, dont l'espèce était déjà rare dans cette contrée, et qu'il avait réussi à apprivoiser complètement. C'était un plaisir, dit la légende, de voir le vénérable vieillard debout à côté de ce monstre, occupé à le caresser en le frottant doucement entre les cornes ou le long de ses énormes fanons et des plis de chair de sa robuste encolure ; après quoi, la bête reconnaissante, mais fidèle à son instinct, regagnait au galop les profondeurs de la forêt.

Saint Calais.
et
son buffle.
—
† 540.

1. M. Charles Louandre, dans un article intitulé *l'Épopée des animaux* (*Revue des Deux Mondes*, du 15 décembre 1853), a parfaitement compris et décrit les relations des moines avec les bêtes fauves dans les forêts de la Gaule.

Childebert, le fils de Clovis, est, comme nous l'avons déjà dit, le grand héros des légendes monastiques; il devait aimer aussi passionnément la chasse que pas un de ses ancêtres ou de ses successeurs, car dans presque toutes les traditions où il est question de lui on le voit occupé à cet exercice. Arrivé dans le Maine, avec la reine Ultrogothe, pour s'y livrer à sa récréation ordinaire, il apprend avec bonheur qu'on a vu dans les environs un buffle, un animal déjà presque inconnu. Tout est disposé, dès le lendemain, pour que cette chasse si extraordinaire réussisse à souhait : les arcs et les flèches préparés à la hâte, la piste de la bête recherchée avec soin dès le point du jour, les chiens d'abord tenus en laisse, puis lâchés, et donnant de la voix à plein gosier; l'historien du solitaire donne tous ces détails avec tout l'entrain d'un veneur consommé. Le buffle éperdu court se réfugier auprès de la cellule de son ami, et quand les chasseurs approchent, ils voient l'homme de Dieu debout devant la bête comme pour la protéger. On va prévenir le roi qui accourt indigné, et à la vue de Karileff en prière et du buffle tranquille auprès de lui, s'écrie d'un ton furieux : « D'où vous vient cette audace, misérables inconnus, d'envahir ainsi une forêt de mon domaine sans concession, et de troubler la noble blesse de ma vénerie? » Le moine essaye de le calmer, et proteste qu'il n'est venu dans ce site inhabité que pour y servir Dieu loin des hommes, et

Childebert
et
Ultrogothe.

nullement pour mépriser l'autorité souveraine ou troubler le gibier royal. — « Je t'ordonne, » reprend le roi, « à toi et aux tiens, de vider ces lieux « sur-le-champ : malheur à vous, si l'on vous re-
« trouve ici ! » Cela dit, il s'éloigne avec mépris : mais à peine a-t-il fait quelques pas, que son coursier s'arrête ; il a beau labourer de l'éperon les flancs saignants du cheval, il ne peut avancer d'un pas. Un fidèle serviteur l'avertit de se calmer. Childebart l'écoute, puis se retourne vers le saint, met pied à terre, reçoit sa bénédiction, boit du vin d'une petite vigne que le solitaire avait plantée près de sa cellule, et, tout en trouvant ce vin assez mauvais, il baise la main vénérable qui le lui offre, puis finit par lui faire donation de tout le domaine du fisc royal dans ce canton, afin d'y construire un monastère. Le saint refuse d'abord la donation, mais finit par accepter l'espace de terrain dont il pourra faire le tour en une journée monté sur son âne ; et c'est dans cette enceinte que s'éleva l'abbaye qui est devenue la ville actuelle de Saint-Calais¹.

1. Parentibus secundum seculi dignitatem clarissimis ortus... Locus tantummodo feris eremique familiarissimis animantibus pervius... Erat spectabile videre bubulum, qui in ea provincia difficile est inventu... Lento ungue setas inter cornua mulcentem, nec non colli toros atque palearia tractantem... At ferus hoc contractatu velut benedictione donatus præpeti cursu vastas repetebat solitudines... Signa ejus itineris diu rimata reperiunt... acres molossos funibus absolvunt... canum latratui credentes... Invenimus in quodam tugurio hominem nobis incognitum. . post tergum illius adstantem bubulum... Unde vobis, o incognitæ personæ! tanta præsumptionis audacia,

De retour auprès de la reine, Childebert lui raconte son aventure. Ultrogothe, déjà très-portée pour les moines, se sent dévorée du désir de contempler à son tour le saint reclus. Elle lui envoie demander la permission d'aller l'entretenir, et lui promet, s'il y consent, de lui faire donner en entier et en toute propriété le vaste domaine dont il n'occupait qu'une partie. Mais Karileff lui oppose un refus opiniâtre. « Tant que je vivrai, » dit-il à l'envoyé de la reine, « je ne verrai jamais visage de
« femme, et aucune femme n'entrera jamais dans
« mon monastère. D'où peut venir, d'ailleurs, à
« cette reine une telle envie de voir un homme
« défiguré par le jeûne, par les travaux rustiques,
« aussi souillé et aussi couvert de taches que le
« caméléon? D'ailleurs, je connais les ruses du vieil
« ennemi : il faut se défier, jusque dans l'horreur de
« ce désert, des tentations qui ont fait perdre à
« Adam la possession du paradis, avec le bonheur
« de la vie et les entretiens de Dieu. Dites donc à
« la reine que je prierai pour elle, mais qu'il ne
« convient pas à un moine de vendre à une femme
« la vue de sa figure, et que, quant à son domaine,
« qu'elle le donne à qui elle voudra. Dites-lui que
« les moines n'ont pas besoin de grandes possessions,

ut ausi sitis.... nostræ venationis dignitatem... mutilare... Est aliquid vini quod parva vitis hic inventa atque exulta elicuit... Poculum rex... pro dantis dignitate potius quam pro sui sapore suscepit... SIVIARDUS, *Vita S. Karileff*, c. 4, 14, 20.

« ni elle de ma bénédiction ; celle qu'elle espère de
« nous ses serviteurs, elle l'aura en restant chez
« elle¹. »

Saint
Marculphe
et
son lièvre.

Vers 539.

Le même Childebert, mais déjà radouci et réconcilié avec les habitudes des moines, nous apparaît dans la légende de saint Marculphe, cet intrépide abbé du Cotentin, dont on a déjà vu les exploits contre les pirates saxons², et les bonnes relations avec le roi de Paris. Avant de mourir, l'abbé de Nanteuil voulut aller demander au roi la confirmation des nombreuses donations que les monastères fondés par lui avaient déjà reçues. Comme il approchait de Compiègne, où résidait alors Childebert, et que pour se reposer des fatigues de la route il s'était arrêté dans un pré sur les bords de l'Oise, voici les veneurs du roi qui viennent à passer en poursuivant un lièvre. La bête, après maints détours, court se réfugier sous la robe de l'abbé. A cette vue, l'un des chasseurs l'apostrophe grossièrement : « Comment oses-tu, prêtre, t'emparer du gibier du roi ? Rends ce lièvre, ou je te coupe le cou. » Marculphe lâche la bête : mais les chiens deviennent tout à coup immobiles et le veneur brutal tombe de cheval, et en tombant se

1. *Omnia fisci illius, in cujus parte resident, ei attribuam... Unde talia reginæ ut tantopere me videre exoptet diutinis chameleontis coloribus incultum... Non decet nos... vendere nostrum mulieribus aspectum... Fisci sui partem cui libuerit attribuat.* *Vita S. Karilefi*, c. 28. — Cf. *YEPES, Coronic. general.*, t. I, p. 193, 195.

2. Page 273.

fend le ventre. A la prière de ses compagnons de chasse, le saint le relève et le guérit. Puis le roi, qui chassait d'un autre côté, ayant appris ce qui se passait, va au-devant de son ami, met pied à terre dès qu'il l'aperçoit, sollicite sa bénédiction, l'embrasse tendrement, le ramène au château de Compiègne pour y passer la nuit, et lui accorde tout ce qu'il demande par un acte dont la reine Ultrogothe et tous les leudes présents furent les témoins et les garants ¹.

Le nom d'un Childebert quelconque se rattache encore, dans quelques versions d'une légende fameuse, à la mémoire d'un des saints abbés les plus populaires du Moyen Age, non-seulement en France, mais partout, et surtout en Angleterre et en Allemagne. Aux bords de la Méditerranée, un Grec de naissance illustre, nommé Ægidius², était venu tout jeune encore, sur les pas de Lazare et de Madeleine, aborder près de l'embouchure du Rhône, et avait vieilli dans la solitude, caché au fond d'une

Saint Gilles
et
sa biche.

1. Qua temeritate, clerice, venationem regis invadere præsumpsisti? Redde eam, alioquin meo gladio interibis... Ex equo quem calcaribus utrimque fodiens ut fugientem consequeretur corruens... Mutuis sese complexibus diu deosculati... Castrum pariter intraverunt prædictum... præsentibus regina Ultrogode cæterisque suis optimatibus omnibus attestantibus. Acr. SS. O. S. B., t. I, p. 124.

2. Nous en avons fait saint Gilles : en anglais, saint *Giles*, dont le nom est porté par une foule de paroisses, et par un des quartiers les plus peuplés de Londres. En Allemagne, saint Ægidius comptait parmi les quatorze saints spécialement invoqués contre toute sorte de détresse sous le nom de saints *Auxiliauteurs* : *Die Vierzehn Nothhelfer*.

vaste forêt, sans autre nourriture que le lait d'une biche qui venait coucher dans sa grotte. Mais un jour le roi du pays, qui se nommait, selon les uns, Childebert, roi des Francs, selon les autres, Flavien, roi des Goths¹, étant à la chasse dans cette forêt, la biche fut lancée et poursuivie jusque dans la caverne par les veneurs ; l'un d'eux tira sur elle une flèche qui alla traverser la main que le solitaire étendait pour protéger sa compagne. Le roi touché, comme l'étaient presque toujours ces natures farouches, mais simples, par la vue de ce grand vieillard presque nu, le fit panser, revint souvent le voir et l'obligea enfin à souffrir qu'on lui bâtît, sur l'emplacement de sa grotte, un monastère dont on le fit abbé, et où il mourut saintement. Telle fut, selon la tradition populaire², l'origine de cette célèbre et puissante abbaye de Saint-Gilles, qui devint un des grands pèlerinages du Moyen Age, donna naissance à une ville, chef-lieu d'un comté dont le nom fut porté avec orgueil par une des plus puissantes races féodales, et qui conserve encore une église vénérable, classée parmi nos plus remarquables monuments d'architecture et de sculpture.

1. On ne connaît aucun roi des Goths de ce nom : les Bollandistes croient qu'il s'agit du roi Wamba, qui régna de 672 à 680.

2. Mabillon (*Annal.*, t. I, p. 99), et surtout les Bollandistes (tom. I Sept.), ont longuement disserté sur l'époque où vécut saint *Ægidius*. On l'a généralement regardé comme contemporain de saint Césaire d'Arles, au VI^e siècle. Les Bollandistes le croient du VII^e et prolongent sa vie jusqu'au temps de Charles Martel.

Le même trait se rencontre dans la légende de sainte Nennok, la jeune et belle fille d'un roi breton, qui avait renoncé au mari que voulait lui imposer son père, pour émigrer en Armorique et s'y consacrer à la vie religieuse. Le prince du pays, étant à la poursuite d'un cerf dans le voisinage de son monastère, vit la bête, à demi morte de fatigue, se réfugier dans l'enceinte sacrée, et la meute s'arrêter court, sans oser passer outre. Descendu de cheval et étant entré dans l'église, il trouve le cerf couché aux pieds de la jeune abbesse, au milieu du chœur des religieuses qui chantaient l'office. Non-seulement il fit grâce de la vie à la bête, mais il voulut rester lui-même dans la communauté pendant sept jours entiers, et au bout de ce temps il déposa sur l'autel un acte portant donation de plusieurs terres d'alentour, en y joignant trois cents chevaux et juments et trois cents têtes de bétail¹. Il est difficile de ne pas voir dans cette histoire la traduction populaire d'un fait plus naturel, de l'asile qu'avait offert l'abbesse Nennok à une autre fille de roi breton, qui, abandonnée par son mari, épris, comme Nennok, de la vie monastique, et s'étant mise à sa recherche à travers l'Armorique, avait été poursuivie par un seigneur impudique, et n'avait trouvé de refuge

L'abbesse
bretonne
Nennok
et
le cerf réfugié
au chœur
des religieuses.

1. Cervus ipse fere extinctus lassitudine, ad ecclesiam sanctæ Dei famulæ conjungit... Dux et ipse veniens descendit...cernensque in medio psallentium... sanctimonialium choro, ante beatæ pedes virginis mansuefactam bestiam jacuisse... BOLLAND., t. I Junii, p. 410.

que dans la cellule de son époux, d'où elle avait passé au monastère de Lan-Nennok en Plemeur¹.

Saint Desle
et
Clotaire II.
—
620.

On verra plus loin comment le roi Clotaire II, devenu maître de la monarchie franque, étant venu chasser dans une des forêts domaniales de la Séquanie, y poursuivit un énorme sanglier jusque dans l'oratoire qu'habitait un vieux moine irlandais, Déicole, arrivé en Gaule avec saint Colomban, et, touché de voir cette bête féroce couchée devant le petit autel où priait le reclus étranger, fit donation à celui-ci de tout ce qui appartenait au fisc dans les environs de sa cellule. La donation faite et acceptée, l'homme de Dieu, qui avait garanti à ce sanglier la vie sauve, a soin de le faire lâcher et de protéger sa fuite au fond des bois².

Saint Basle
et
son sanglier.
—
570-620.

Les grands leudes, aussi passionnément épris et aussi habituellement occupés de la chasse que les rois, subissaient comme eux l'ascendant des moines, quand ceux-ci se présentaient à eux pour protéger les hôtes de leur solitude. C'est ainsi que Basolus, né de noble race en Limousin, fondateur du monastère de Viergy³, dans la montagne de Reims,

1. ALBERT LE GRAND, *Vie de saint Efflam*, p. 705.

2. Singularem maximumque aprum... mitis viri Dei cellam ingreditur... ante altare accubare... Viri Dei jussione absque ullius læsione consueta cum impetu petiit lustra. *Vita S. Deicoli*, c. 13.

3. *Viriziacum* : c'est le même qui a plus tard pris le nom de Saint-Basle. — Il ne faut pas confondre ce Basolus avec le chef arverne, prisonnier de Clovis, et sauvé par sa fille, dont il a été question plus haut, page 266.

s'étant construit une cellule dans le plus épais de la forêt, à l'abri d'une croix de pierre, et où il avait pour tout mobilier un petit lutrin admirablement sculpté pour y poser les saintes Écritures qu'il méditait sans cesse, se vit un jour troublé dans son oraison par un sanglier colossal qui venait se prosterner à ses pieds, comme pour demander grâce de la vie. A la suite de la bête accourait à cheval un des plus puissants seigneurs des environs, nommé Attila, que le seul regard du solitaire arrêta court et rendit immobile. C'était au fond un bon homme, dit la légende, quoique grand chasseur; il le montra bien, en faisant don à l'abbé de tout ce qu'il possédait autour de sa cellule. Quatre siècles après, ce souvenir était resté si vivant que, par une convention scrupuleusement observée, le gibier pourchassé dans la forêt de Reims, qui pouvait gagner le petit bois dominé par la croix de Saint-Basle, était toujours épargné par les chiens comme par les chasseurs¹.

Ce n'était pas seulement contre les hommes, c'était encore contre d'autres bêtes que les solitaires

1. Natu et genere nobilissimus... Inter condensa silvarum fruteta .. quæ crux integerrima ibi permanet usque in præsentem diem... Lectoriolum ligneum sculpturæ artis pulcherrima specie compositum... Quidam præpotens... venandi gratia (ut illud genus est hominum)... sicut erat vir bonus... Hispida bellua quasi vitæ suæ imploratura præsidium... Extunc mos inolevisse... et usque hodie observatur, ut si... quælibet fuerit venatio, postquam illius intra aggestum silvulæ... Anso (+992), *Vita S. Basoli*, c. 7, 22, 23.

compatissants protégeaient les créatures qu'ils avaient acceptées pour les hôtes de leur solitude.

Saint Laumer
et
sa biche.

Ce Launomar, dont nous avons déjà cité plusieurs traits, errait dans sa forêt du Perche en chantant des psaumes, lorsqu'il rencontra une biche qui fuyait devant plusieurs loups. Ce fut pour lui le symbole de l'âme chrétienne poursuivie par les démons ; il en pleura de pitié, puis se mit à crier aux loups : « Bourreaux enragés, rentrez dans vos tanières, et laissez là cette pauvre petite bête ; le Seigneur veut arracher cette proie à vos gueules ensanglantées. » Les loups s'arrêtèrent à sa voix, et rebroussèrent chemin. « Voilà bien, » dit-il à son compagnon, « comment le diable, le plus féroce des loups, court toujours en quête de quelqu'un à étrangler et à dévorer dans l'Église du Christ. » Cependant la biche le suivait, et il passa deux heures à la caresser avant de la lâcher et de la renvoyer¹.

Empire
surnaturel
des moines
sur
les animaux.

Les anciens auteurs qui racontent ces divers traits et bien d'autres du même ordre sont unanimes à reconnaître que cet empire surnaturel des saints moines sur la créature animale s'expliquait par l'innocence primitive qu'avaient reconquise ces héros de la pénitence et de la pureté, et qui les replaçait au niveau d'Adam et d'Ève dans le Paradis ter-

1. Cruenti persecutores, ad ergastula revertimini... hanc vestris eruet illasam rictibus... Desistite persequi hanc bestiolum... Quam palpans homo Dei manu sua post duas horas remisit. Acr. SS. O. B., t. I, p. 319 et 324.

restre. La rage des bêtes féroces, dit l'un, obéit à celui qui mène la vie des anges, comme elle obéissait à nos premiers parents avant leur chute¹. La dignité, dit un autre, que nous avons perdue par la transgression d'Adam, est récupérée par l'obéissance des saints, bien que la terre ne soit plus pour eux un Éden, et qu'ils demeurent sous le poids de toutes ses misères. Notre premier père avait reçu du Créateur le droit de nommer tous les êtres vivants et de les soumettre à ses volontés. *Domina mini piscibus maris et volatilibus cœli et bestiis*. N'en est-il pas de même de ces saints hommes à qui les bêtes s'attachent et obéissent comme d'humbles disciples² ? Faut-il s'étonner, dit Bède, si celui qui obéit loyalement et fidèlement au créateur de l'univers voit à son tour les créatures obéir à ses ordres et à ses vœux ?³ Deux mille ans avant la Rédemption, dans les solitudes de l'Idumée, il avait été prédit au Juste réconcilié avec Dieu qu'il vivrait en paix avec les bêtes fauves : *Et bestiarum terrarum pacificæ erunt tibi*⁴.

La dignité de l'histoire n'a rien à perdre en s'arrêtant à ces récits et aux pieuses croyances qu'elles entretenaient. Écrite par un chrétien et pour des

Les
miracles
dans
l'histoire.

1. *Vita S. Launom.*, ap. Acr. SS. O. S. B., t. I, p. 319.

2. *Vita S. Karilefi*, c. 23.

3. Qui enim auctori omnium creaturarum fideliter et integro corde famulatur, non est mirandum si ejus imperiis ac votis omnis creatura deserviat. BEDE, in *Vit. S. Cuthb.*, c. 13.

4. JON, v, 23.

chrétiens, l'histoire se mentirait à elle-même si elle affectait de nier ou d'ignorer l'intervention surnaturelle de la Providence dans la vie des saints choisis par Dieu pour guider, pour consoler, pour édifier les peuples fidèles, pour les élever par leur exemple au-dessus des liens et des besoins de la vie terrestre. Sans doute, la fable s'est quelquefois mêlée à la vérité; l'imagination s'est alliée à la tradition authentique, pour l'altérer ou la remplacer; il a pu même arriver que de coupables supercheries aient abusé de la foi et de la piété de nos ancêtres. Mais aussi, justice en a été faite par la critique jalouse et savante de ces grands maîtres de la science historique que les ordres religieux ont fournis au monde, bien avant que les dédains systématiques et les théories aventureuses de nos docteurs contemporains eussent profité de quelques inexactitudes et de quelques exagérations pour reléguer toute la tradition catholique au rang des mythologies semi-historiques et semi-poétiques qui précèdent toutes les civilisations incomplètes. Il n'y a pas d'écrivain faisant autorité parmi nous qui hésitât à répéter ces belles paroles d'un vrai savant chrétien : « Certaines gens ont cru faire marque de grande piété, en donnant de petits mensonges pour des articles de religion. Cela est aussi dangereux qu'inutile : on risque ainsi de faire douter de ce qui est vrai par haine de ce qui est faux ; et d'ailleurs notre piété a pour se nourrir tant de vérités, que les mensonges lui sont à charge,

comme les soldats poltrons dans une armée de braves¹. »

Ainsi parlent et pensent tous les écrivains chrétiens ; mais ils n'en sont pas moins pénétrés du sentiment qui dictait à un païen du siècle d'Auguste, à Tite-Live, ces nobles lignes que ne désavouerait aucune plume chrétienne : « Je n'ignore pas que cet esprit vulgaire, qui ne se soucie pas que les dieux puissent intervenir aujourd'hui dans nos affaires, s'oppose en outre à ce que l'on publie les prodiges du passé ; mais pendant que je raconte les choses d'autrefois, il me semble que mon cœur prend, lui aussi, des années, et je sens qu'un respect religieux m'astreint à reproduire dans mes annales ce que tant d'hommes très-sages ont cru devoir recueillir pour la postérité². »

1. Fuere qui magnæ pietatis loco ducerent mendaciola pro religione confingere : quod et periculosum est, ne veris adimatur fides propter falsa, et minime necessarium; quoniam proprietate nostra tam multa sunt vera, ut falsa tanquam ignavi milites atque inutiles oneri sint magis quam auxilio. LUDOV. VIVES, *De Tradendis Discipulis*, lib. v.

2. Non sum nescius ut eadem negligentia qua nihil Deos portendere vulgo nunc credant, neque nuntiarum admodum ulla prodigia in publicum, neque in annales referri : cæterum et mihi, vetustas res scribenti, nescio quo pacto antiquus fit animus : et quædam religio tenet, quæ illi prudentissimi viri publice suscipienda censuerint, ea pro dignis habere, quæ in meos annales referam. TIT. LIV., l. XLIII, c. 13.

Qu'on me permette de citer ici une belle page, trop peu remarquée, du comte de Maistre :

« A l'égard de la *mythologie*, entendons-nous encore. Sans doute, toute religion *pousse* une *mythologie*; mais n'oubliez pas, très-cher comte, ce que j'ajoute immédiatement, que *celle de la religion chré-*

L'Église ne saurait du reste répondre des erreurs ou des mensonges qui se sont glissés dans quelques légendes. Elle n'oblige de croire à aucun des prodiges, même les mieux avérés, dont on y trouve le récit. Mais lorsque de pareils faits sont rapportés par des auteurs graves et surtout contemporains, l'Église, qui est elle-même fondée sur les miracles, fait profession de les reconnaître et de les recommander à l'admiration des chrétiens, comme une preuve de la fidélité des promesses de Celui qui a dit de lui-même « qu'il était admirable en ses saints, » et ailleurs : « Qui croit en moi fera aussi des prodiges, et

tienne est toujours chaste, toujours utile, et souvent sublime, sans que, par un privilège particulier, il soit jamais possible de la confondre avec la religion même... Écoutez, je vous prie, un exemple : il est tiré de je ne sais quel livre ascétique dont le nom m'a échappé :

« Un saint, dont le nom m'échappe de même, eut une vision pendant laquelle il vit Satan debout devant le trône de Dieu, et ayant prêté l'oreille, il entendit l'esprit malin qui disait : « Pourquoi m'as-tu damné, moi qui ne t'ai offensé qu'une fois, tandis que tu sauves des milliers d'hommes qui t'ont offensé tant de fois ? » Dieu lui répondit : « M'as-tu demandé pardon UNE FOIS ? »

« Voilà la mythologie chrétienne ! C'est la vérité dramatique, qui a sa valeur et son effet indépendamment même de la vérité littéraire, et qui n'y gagnerait même rien. Que le saint *ait* ou *n'ait pas* entendu le mot sublime que je viens de citer, qu'importe ? Le grand point est de savoir que le *pardon n'est refusé qu'à celui qui ne l'a pas demandé*. Saint Augustin a dit d'une manière non moins sublime : *Dieu te fait-il peur ? cache-toi dans ses bras* (Vis fugere a Deo ? fuge ad Deum). Pour vous, mon cher comte, c'est peut-être aussi bien ; mais pour la foule, il s'en faut de beaucoup. Je dis peut-être, car, soit dit entre nous, tout le monde est peuple sur ce point, et je ne connais personne que l'instruction dramatique ne frappe plus que les plus belles morales de métaphysique. »

Lettres, t. I, p. 235.

« plus grands que les miens : *majora horum faciet.* »

Il est donc juste et naturel d'enregistrer ces pieuses traditions, sans prétendre assigner le degré de certitude qui leur appartient, mais sans prétendre non plus poser des limites à l'omnipotence de Dieu. Elles ne troubleront point ceux qui savent quels sont les besoins légitimes des peuples habitués à vivre surtout par la foi, et quelles sont les richesses de la miséricorde divine envers les cœurs simples et fidèles. Échos touchants et sincères de la foi de nos pères, elles ont nourri, charmé, consolé vingt générations de chrétiens énergiques et fervents, pendant les époques les plus fécondes et les plus brillantes de la société catholique. Authentique ou non, il n'y en a pas une qui ne fasse honneur et profit à la nature humaine, et qui ne constate une victoire de la faiblesse sur la force et du bien sur le mal.

Il est d'ailleurs certain que le miracle semblait, à nos pères, aux Gallo-Francis dont nous avons l'honneur de descendre, une des conditions les plus ordinaires et les plus simples de l'action de Dieu sur le monde ¹. Les prodiges que nous avons rapportés étaient regardés par eux comme le résultat naturel de l'innocence restituée par le sacrifice. Aux yeux des populations récemment converties et éblouies par tant de grands et saints exemples, alors même que leur foi reste insensible et leurs mœurs féroces,

1. DOM PITRA, *Histoire de saint Léger*, p. XCII.

l'homme, complètement maître de lui-même, redevient maître de la nature. En outre, les animaux rapprochés de ces hommes merveilleux se transforment eux-mêmes, acquièrent une intelligence plus ouverte, une douceur plus constante. On leur découvre toute sorte de qualités attachantes et de relations naturelles avec l'existence de gens qui s'isolaient de leurs semblables pour vivre en communauté avec la nature: Pendant que les docteurs monastiques se plaisent à chercher dans les particularités plus ou moins fidèlement observées de leurs instincts et de leurs mœurs des sujets d'enseignement, des analogies avec les conditions ou les épreuves de la vie religieuse¹, les fidèles s'accordent à attribuer aux saints religieux, à titre de compagnons, de serviteurs, et presque d'amis, des animaux familiers dont l'intimité peuple leur solitude, dont la docilité allège leurs travaux. Cette intelligence, cette sympathie avec les animaux, comme avec toute la nature sensible, est un caractère distinctif de la légende monastique. Les fables antiques y reparaissent quelquefois, mais toujours pour être transfigurées au profit d'une sainte croyance ou d'une vertu difficile.

1. Voir le curieux opuscule de S. Pierre Damien, *De bono religiosi status et variarum animantium tropologis* (op. 52), où il déduit l'exemple d'une vertu monastique des mœurs de tous les animaux réels ou fabuleux dont l'histoire naturelle de son temps (telle que la formulaient les *Bestiaires*, le *Physiologus*, etc.) lui avait donné connaissance.

En outre les récits les plus autorisés affirmaient ces pieuses croyances. Dans cette histoire des Pères du Désert, dont saint Athanase et saint Jérôme ont écrit les premières pages, il y a mille traits plus ou moins bien constatés, qui nous montrent les animaux les plus féroces aux pieds des Antoine, des Pacôme, des Macaire, des Hilarion et de leurs émules. A chaque page on y voit les onagres, les crocodiles, les hippopotames, les hyènes et surtout les lions, transformés en compagnons respectueux, en serviteurs dociles de ces prodiges de sainteté, et on en conclut, non pas que ces bêtes eussent des âmes raisonnables, mais que Dieu savait glorifier ceux qui se dévouaient à sa gloire et montrer ainsi comment toute la nature obéissait à l'homme avant que par sa désobéissance il se fût exclu du Paradis. Bornons-nous à rappeler l'histoire touchante de Gerasime, l'Androclès chrétien, abbé d'un monastère aux bords du Jourdain, qui avait tiré une épine du pied d'un lion, et que le lion reconnaissant ne voulut jamais abandonner. La bête redoutable se fit en quelque sorte recevoir de la communauté : elle se nourrissait alors de lait et de légumes cuits, comme les moines ; elle allait chercher au Jourdain de l'eau pour les besoins du monastère ; et lorsque le vieil abbé fut mort, elle s'en vint mourir, en rugissant de douleur, sur sa tombe¹.

Les moines
et
les bêtes
dans
la Thébaïde.

Gerasime
et
son lion.

1. Venit leo in monasterium et quærebat senem suum... Dicebant

Le Gaulois Sulpice Sévère, que l'on peut regarder comme le plus ancien de nos annalistes religieux et qui avait été étudiant en Orient les institutions monastiques, confirme dans ses dialogues tout ce que rapportent à ce sujet les auteurs orientaux. Il raconte les faits dont il avait été témoin oculaire dans la Thébaïde; comment, en parcourant le désert, il avait vu le moine qui l'accompagnait offrir les fruits du palmier à un lion qu'ils avaient rencontré, et celui-ci s'en repaître modestement et pacifiquement comme n'importe quel animal domestique; puis comment, dans la hutte d'un autre solitaire, on voyait arriver régulièrement tous les soirs à l'heure du souper une louve qui attendait à la porte qu'elle fût appelée à manger les restes du petit repas, après quoi elle léchait la main de son hôte qui la caressait familièrement¹.

Revenu dans sa patrie, Sulpice Sévère y écrivit la vie de saint Martin, le premier propagateur de la vie cénobitique en Gaule. Il y raconte que le

ei : Migravit senex ad Dominum... Et stans abbas Sabbatius supra sepulcrum abbatis Gerasimi dixit leoni : Ecce hic senex noster sepultus est : et inclinavit genua supra sepulcrum senis... Cum ergo id leo audisset et vidisset... tunc et ipse prostravit se... et rugiens ita continuo defunctus est super sepulcrum senis. JOAN. MOSCHUS, *De vit. Patr.*, lib. x, p. 894.

1. Habebam unum ex fratribus ducem locorum peritum... Fera paululum modesta... Accepit tam libere quam ullum animal domesticum; et cum comedisset, abcessit... Alium æque singularem virum vidimus in parvi tugurio... Lupa ei solita erat adstare cœnanti... panem qui cœnulæ superfuisset... Manu blanda caput triste permulcet. Sulp. Sever., *Dial.*, 1, c. 7.

grand évêque, visitant son diocèse et marchant sur les bords de la Loire, suivi d'une foule nombreuse, y aperçut des oiseaux aquatiques, nommés *plongeurs*, qui poursuivaient et avalaient le poisson. « Voilà, » dit-il, « voilà l'image du démon : voilà comment il tend ses pièges aux imprudents, comment il les dévore et comment il n'est jamais rassasié. » Et aussitôt il ordonne à ces oiseaux aquatiques de quitter les eaux où ils nageaient, et d'aller demeurer désormais au désert. A sa voix, dit l'historien, et à la grande admiration de la multitude, les oiseaux, pour lui obéir, sortirent du fleuve et gagnèrent en troupe les coteaux et les forêts voisines ¹.

Saint Martin
et
les plongeurs
—
316-397.

Qui ne se souvient du corbeau qui, selon saint Jérôme, apportait tous les jours pour le repas de l'ermite Paul un demi-pain, et qui lui en apporta un entier le jour où saint Antoine vint le visiter? Comme ses grands frères d'Orient, le patriarche des moines d'Occident a aussi son oiseau familier, mais qui vient lui demander sa nourriture au lieu de la lui apporter. Saint Grégoire le Grand, dans la biographie qu'il lui a consacrée, rapporte qu'étant encore dans son premier monastère de Subiaco, saint Benoît voyait, à chacun de ses repas, arriver de la forêt

Saint Benoît
et
son corbeau.
—
492-508.

1. Cum suo illo, ut semper frequentissimo... comitatu, mergos in flumine conspicatur... Forma, inquit, hæc dæmonum est... Ita grege facto omnes in unum illæ volucres congregatæ... non sine admiratione multorum. SULP. SEV., *Epist.*, III. — Le nom populaire de *Martins-pêcheurs* donné à ces oiseaux vient probablement de cette légende.

voisine un corbeau qu'il nourrissait de sa main¹.

Ces récits, pieusement transcrits par les plus grands génies que l'Église ait possédés, nous préparent à écouter sans surprise bien d'autres traits qui témoignent de la familiarité intime des moines avec ces créatures.

Les moines
et
les oiseaux
en Gaule.

Maixent.

Tantôt ce sont des passereaux indomptés, comme dit la légende, qui descendent du haut des arbres pour venir ramasser des grains de blé ou des miettes de pain, dans la main de cet abbé Maixent devant lequel nous avons vu s'agenouiller Clovis, au retour de sa victoire sur Alaric ; et les peuples apprenaient ainsi combien grande étaient sa mansuétude et sa douceur². Tantôt ce sont d'autres petits oiseaux des bois qui viennent chercher leur repas et laisser caresser leurs membres délicats par ce Walaric qui va bientôt nous apparaître comme l'un des plus illustres disciples de saint Colomban, l'apôtre du Ponthieu et le fondateur du grand monastère de Leuconautis. Charmé de cette gentille compagnie, quand ses disciples approchaient, et que les alouettes volaient tout effrayées autour de lui, il arrêtait de loin les moines et leur faisait signe de reculer : « Mes fils, »

Walaric.

1. Ad horam refectiois illius ex vicina silva corvus venire consueverat, et panem de manu ejus accipere. S. GREG. MAGN., *Dial.*, II, 8.

2. Multoties aves feræ relictis nemorum ramis... Cum indomiti passeret in dextera illius mensæ reliquias colligebant, mansuetudinem et sanctitatem ejus populi compererant. *Vita S. Maxent.*, c. 3. Act., t. I, p. 561.

leur disait-il, « n'effrayons pas mes petites amies, ne
 « leur faisons pas de mal; laissons-les se rassasier de
 « nos restes¹. » Ailleurs, c'est encore Karilef qui, en
 binant et en taillant la petite vigne dont il avait
 offert le pauvre produit au roi Childebert, étouffe de
 chaleur et de sueur, se dépouille de son froc et le
 suspend à un chêne; puis, à la fin de la rude journée,
 en allant reprendre son vêtement monastique, il y
 trouve un roitelet, le plus petit et le plus curieux
 des oiseaux de nos climats, qui y avait niché et y
 avait laissé un œuf. Le saint homme en fut si ravi
 de joie et d'admiration qu'il passa toute la nuit à
 en remercier Dieu². On raconte un trait absolument
 semblable de saint Malo, l'un de ces grands apôtres
 monastiques qui ont laissé leurs noms aux diocèses
 du nord de l'Armorique, mais avec cette différence
 que celui-ci permit à l'oiseau de nicher dans son
 manteau jusqu'à ce que la couvée fût éclos³. La
 tradition se confond de plus en plus avec les rêves

Karilef.

Malo.

1. Ut... articulis suis quandocumque vellet, oblitus suæ feritatis et quasi domesticas eas palparet... Circumquaque volitantes aves... Filii, nou faciamus eis injuriam, sed permittamus eas paullulum satiari de micis... *Vita S. Walarici*, c. 26.

2. Vitem circumfodiendo et superflua quæque resecano. Sudore laboris coacto, vestimentum quod Cucullam vocant... Avicula perexigua, cujus vocabulum est bitriscus, dum... juxta familiarem sibi consuetudinem intima quæque quadam curiositate perluserat... Inæstimabile gaudium cum admiratione mixtum eum occupavit. *Vita S. Karilefi*, c. 12.

3. Dimisit cappam donec, fatis ovis, pullos in tempore excluderet avicula. SIGEB. GEMBLAC., *Vita S. Maclovii*, c. 15, ap. SUR., t. VI, p. 378. Cf. ACT. SS. O. S. B., t. II, p. 180.

de l'imagination, à mesure qu'elle s'enfonce dans les légendes celtiques; l'une d'elles rapporte que quand Keivin, autre moine breton, pria les mains étendues, les oiseaux venaient y pondre leurs œufs¹.

Magloire
et
les poissons.

Naturellement les bêtes devaient rechercher et préférer comme séjour les possessions de ces maîtres si doux et si paternels : de là l'amusante historiette du moine Magloire et du comte Loïescon. Ce comte armoricain, très-riche, que saint Magloire avait guéri de la lèpre, lui avait fait don de la moitié d'un grand domaine, baigné par la mer. Magloire s'étant présenté pour en prendre possession, tous les oiseaux qui remplissaient les bois du domaine, tous les poissons qui en habitaient les côtes, se précipitèrent en masse vers la part qui revenait au moine, comme s'ils ne voulaient d'autre seigneur que lui. Lorsque le comte, et surtout sa femme, virent ainsi dépeuplée la moitié du domaine qui leur restait, ils s'en désolèrent et résolurent d'imposer à Magloire l'échange de cette moitié contre celle qu'il avait déjà reçue. Mais, l'échange fait, oiseaux et poissons aussitôt de suivre Magloire, allant et venant de manière à se trouver toujours dans la part des moines².

1. OZANAM, *Études germaniques*, t. II, p. 96.

2. Comes valde divitiarum opibus obsitus... qui multam in medios erogaverat substantiam... Multitudo copiosa avium miræ magnitudinis et pulchræ... captura ingens piscium congeries... partem S. Ma-

Ailleurs c'étaient encore les animaux qui indiquaient spontanément les sites prédestinés à de grandes fondations monastiques. En racontant l'histoire du moine martyr saint Léger, nous verrons sur la plage neustrienne l'emplacement de Fécamp, qui lui servit de prison et d'asile, signalé au duc Anségise par le cerf qu'il poursuivait à la chasse.

Sites
des
monastères
indiqués
par les bêtes.

On racontait en Champagne que quand Théoderic, fils d'un fameux bandit, mais lui-même aumônier et secrétaire du grand apôtre des Francs, saint Remy, voulut fonder une maison qui pût lui servir de retraite, comme il en cherchait l'emplacement, il vit un aigle blanc qui se mit à planer dans les airs et sembla marquer, par son vol circulaire et ralenti, l'enceinte future du monastère : après la construction de la fameuse abbaye, qui prit le nom de Saint-Thierry, cet aigle miraculeux apparaissait tous les ans au même lieu¹.

Saint
Thierry
et
l'aigle blanc.

Dans le siècle suivant, comme saint Nivard, archevêque de Reims, visitait son diocèse à pied, étant arrivé sur la belle côte qui domine le cours de la Marne, en face d'Épernay, et se trouvant fatigué, il s'endormit sur les genoux de son com-

glorii, ipsius præsentiae ac si Domino suo debitæ servitutis obsequium præstans, expetiit. MABILLON. ACT. SS. O. S. B., t. I, p. 212.

1. Mittitur de sublimibus aliger in similitudinem aquilæ Angelus... Intelligunt devoti cultores Dei continuo divinum esse missum... ACT. SS. O. S. B., *sec. I*, t. I, p. 597. Cf. FRODOARD, *Hist. Remens.*, I, 24. BAUGIER, *Mémoires hist. de Champagne*, t. I, p. 32.

Fondation
de
Hautvillers.
—
662-670.

pagnon Berchaire et à l'ombre d'un grand hêtre : pendant son sommeil, il vit une colombe descendre du ciel sur cet arbre, puis marquer trois fois le même circuit par son vol et remonter au ciel. Berchaire, qui ne dormait point, eut la même vision. Ils convinrent d'y bâtir une abbaye, qui s'appela Hautvillers; Berchaire en fut le premier abbé; et le maître-autel s'éleva sur le lieu même de l'arbre où la colombe avait posé¹, comme un doux symbole de la tranquille innocence qui allait y régner.

Domestication
des
bêtes fauves
par
les moines.

Mais il y a encore, entre le moine et la nature animée, tout un autre ordre de relations qui remplit les annales de ces premiers siècles. Innombrables sont les légendes qui nous montrent les bêtes fauves obéissant à la voix des moines, réduites à une sorte de domesticité par les hommes de Dieu, obligées de les servir et de les suivre. Nous aurons à dire, d'après les récits contemporains, comment l'illustre fondateur de Luxeuil, saint Colomban, en traversant les forêts des Vosges méridionales, voyait les écureuils descendre des arbres pour se poser sur ses mains et se cacher dans les plis de sa coule; comment aussi il se faisait obéir par les ours; comment enfin il traversait impunément les bandes

1. ACT. SS. O. S. B., *sec. II*, t. II, p. 802. BAUGIER, p. 48. — On rapporte des traits analogues sur la fondation de Montfaucon et d'Avenay, dans le même canton. Ce Berchaire est le même moine de Luxeuil qui fonda ensuite Montier-en-Der, au midi de la Champagne.

de loups qui frôlaient ses vêtements sans oser le toucher¹.

Nous retrouverons tout cela sur les rivages de l'Armorique, comme aux bords du Danube. Ici c'est Corbinien, le moine franc qui fonda l'évêché de Freysingen et qui, en franchissant les monts du Tyrol pour aller à Rome, force l'ours qui avait tué un de ses chevaux de bât à prendre sur son dos la charge de la victime et à le suivre ainsi jusqu'à Rome². Là c'est Samson, le métropolitain de Dol, qui, voyant ses religieux importunés par les cris des oiseaux sauvages, réunit tous ces volatiles, une nuit, dans une cour du monastère, où il leur impose silence, et le lendemain, les congédie, en leur interdisant de recommencer, « ce qu'ils observèrent inviolablement³. » C'est Renan, l'anachorète de la Cornouaille, qui ordonne à un loup de lâcher la brebis d'un pauvre paysan qu'il emportait dans la forêt, et qui est obéi sur l'heure. C'est encore Hervé, l'aveugle et le patron des chanteurs populaires de l'Armorique, dont le chien avait été dévoré par un loup, et qui contraint ce loup à

Saint
Corbinien
et
son ours.

Légendes
celtiques.

Les loups
apprivoisés
par
les moines.

1. JONAS, *Vita S. Columbani*, c. 15, 27, 30.

2. Mitte super eum sellam saginariam et sterne illum, et saginam super illum impone, et duc cum aliis caballis in viam nestram... Impositam sibi saginam ipse ursus quasi domesticus equus Romam usque perduxit, ibique a viro Dei dimissus abiit viam suam. ARIBO, *Vita S. Corbin.*, c. 11, ap. ACT. SS. O. S. B., t. III. — On raconte un trait à peu près semblable de saint Martin, abbé de Vertou en Bretagne, pendant son pèlerinage à Rome. ACT. SS. O. S. B., t. I, p. 362.

3. ALBERT LE GRAND, p. 423.

remplacer docilement auprès de lui son chien et à l'accompagner, en laisse, dans ses pérégrinations ¹.

Saint Malo. On retrouve ces loups sans cesse et partout, et encore une fois dans la légende du moine évêque Malo. Forcé par ses persécuteurs de se cacher dans une solitude de la Saintonge, il y est découvert par la foule qu'attire la vue d'un loup apprivoisé, lequel ayant dévoré l'âne du solitaire, venait chaque jour chercher les paniers de cet âne, afin d'y laisser charger le bois qu'il fallait ramasser dans la forêt².

Saint Paul de Léon. Mais nul parmi les apôtres monastiques de notre petite Bretagne ne passe pour avoir exercé sur les animaux les plus féroces un empire plus absolu et plus secourable aux populations que ce Paul, qui a laissé son nom à la ville et au diocèse de Saint-Pol-de-Léon. Tantôt il fait rentrer pour toujours au fond des forêts un buffle, qui avait renversé et mis en pièces à coups de cornes la cellule qu'un moine avait bâtie auprès de la fontaine où venait boire cet animal. Tantôt il apprivoise et réduit à l'état domestique une laie féroce avec ses marçassins, dont

1 HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Légende celtique*, p. 264. — Albert Le Grand raconte que saint Hervé, étant une fois logé dans un manoir, « fort bien boisé entre plusieurs estangs et viviers, » mais où l'on étoit fort incommodé par les coassements des grenouilles, leur imposa silence à perpétuité, « et tout incontinent ces bestioles se turent aussi court, comme si on leur eût coupé la gorge, » p. 318.

2 Viderat quotidie lupum ad horam venire et cum clitellis quas asinus portare solebat prout sustinere poterat ligna deferre. *Vita S. Maclovii*, c. 18, ap. MABILLON.

la race fut longtemps reconnue et conservée par les gens du pays¹. Ici, c'est une ourse énorme qu'il fait reculer jusque dans une fosse où elle se rompt le col. Là, c'est un crocodile ou un serpent de mer qui avait mis en fuite le comte du canton avec tous ses guerriers, mais que Paul oblige à se précipiter dans la mer, sur ce point du rivage de la Cornouaille où l'on montre encore un tourbillon qui se nomme *l'Abîme du Serpent*².

La légende ne s'arrête pas en si beau chemin : elle ajoute que, voyant le monastère qu'habitait sa sœur, sur le bord de la mer, menacé par les grandes marées, il fit reculer la mer de quatre mille pas, et commanda aux religieuses de borner la nouvelle limite des eaux avec des cailloux, « lesquels tout à l'instant crurent en grands et hauts rochers pour brider la furie des flots. » On comprend assez que l'on interprétait ainsi, sous le toit de chaume du

1. *Sus silvatica, ad cujus ubera sugentes dependebant porcelluli... ferocissima, beati viri molliter blandita, ac si prioribus annis fuit edomita, deinceps permansit domestica, ita ut per plures annos illie duraverit progenies ejus inter reliquos patriæ porcos quasi regalis et præcipua.* BOLLAND., t. II *Martii*, p. 116, 117. — Le même fait se retrouve dans la légende de saint Imier, fondateur du bourg de ce nom dans le Jura bernois. Ap. TROUILLAT, *Mém. de l'évêché de Bâle*, I, p. 37.

2. *Ibid*, p. 118. — C'est à cette légende que se rapporte l'origine de la maison de *Kergounadec*, nom propre qui signifie, en breton, *celui qui n'a pas peur*, parce que son progéniteur fut le seul de toute la paroisse de Cleder qui osa accompagner saint Paul dans son expédition contre le serpent : *quæ non magnam apud nos fidem obtinent*, ajoutent les prudents Bollandistes.

paysan celte, les travaux d'endiguement auxquels avait sans doute présidé l'émigré breton qui fut le premier évêque de Léon.

C'est surtout en Armorique et dans les autres contrées celtiques qu'abondent les traditions relatives à l'empire exercé par les moines sur les bêtes fauves, au profit non-seulement de leur service personnel, mais de leurs travaux de défrichement et de culture. Thégonnec, autre abbé breton, fait traîner par un loup les matériaux nécessaires à la construction de son église. Ce même Hervé, que nous citions à l'instant, fait labourer son loup comme un bœuf. « C'était merveille, » dit le légendaire, « de voir ce loup vivre en mesme étable avec les moutons, sans leur mal faire, traisner la charrue, porter les faix et faire tout autre service comme une beste domestique ¹. »

Les cerfs
au
service
des
moines.

Dans ce drame de la lutte des moines avec la nature, les loups, comme on voit, jouent le rôle le plus habituel ; mais les cerfs leur disputent quelquefois le premier rang en fait de transformations prodigieuses. En Irlande, deux cerfs viennent traîner à sa dernière demeure le corps de Kellac, ermite et évêque, assassiné par ses quatre disciples, qui avant de l'égorger l'avaient tenu toute une nuit enfermé dans le creux d'un chêne grand comme une caverne ².

1. ALBERT LE GRAND, p. 193.

2. In vasti roboris caudicem, ad caveæ similitudinem vacuatum, compingunt. BOLLAND., t. I *Maii*, p. 106.

L'abbaye de Lancarvan, en Cambrie, tirait son nom et son origine du souvenir des deux cerfs que les disciples irlandais de saint Cadok avaient attelés à la charrette chargée des bois destinés au monastère¹. Colodocus, ermite et abbé, ayant refusé de livrer le cerf qui s'était réfugié dans son ermitage au seigneur qui le chassait, celui-ci furieux s'empare des sept bœufs et de la vache qui servaient au travaux du solitaire et de ses disciples ; le lendemain, huit cerfs sortent de la forêt et viennent s'offrir au joug pour remplacer le bétail enlevé à celui qui avait sauvé la vie de leurs compagnons².

Colodocus.

Écoutons la légende de saint Léonor, l'une des perles les plus fines du précieux écrin de la tradition celtique. Léonor était un de ces moines évêques, venus au VI^e siècle des Iles Britanniques, comme les Samson, les Magloire, les Brieuc, pour évangéliser les Celtes d'Armorique ; s'étant établi dans un site désert, à l'embouchure de la Rauce, où lui et ses soixante disciples ne pouvaient vivre que du produit de la chasse et de la pêche, un jour, en priant, il vit se poser à ses pieds un petit oiseau blanc portant au bec un épi de blé. « Il y avait donc sur cette côte sauvage un lieu où le blé pouvait croître, où il en croissait encore quelques épis. » Le saint en remercia Dieu et ordonna à un de ses moines de

Saint
Léonor
et
les cerfs
à la charrue.

1. LA VILLEMARQUÉ, *op. cit.*, p. 156.

2. ALBERT LE GRAND, *Vie de saint Ké ou Kenan, surnommé Colodoc*, p. 677.

suivre l'oiseau, qui le conduisit à une clairière de la forêt voisine où s'étaient conservés en se ressemant d'eux-mêmes quelques pieds de froment, dernier reste peut-être d'une riche culture disparue de ces lieux avec les habitants qui l'y avaient apportée. A cette nouvelle, le saint entonna le *Te Deum*, et le lendemain au point du jour, après avoir chanté matines, toute la communauté s'achemina, Léonor en tête, vers la forêt pour la jeter bas. Ce travail dura longtemps; les moines, excédés de fatigue, supplièrent leur père d'abandonner cette tâche accablante et de chercher une autre terre moins rude à exploiter. Il refusa de les écouter, en disant que c'était le diable qui leur envoyait cette tentation de paresse. Mais ce fut bien pis quand, la forêt renversée, il fallut se mettre à cultiver le sol défriché. Alors les moines résolurent de laisser là leur chef et de s'enfuir pendant la nuit. Mais ils furent rassurés et consolés en voyant douze grands et beaux cerfs venir d'eux-mêmes s'atteler aux charrues déjà préparées, comme autant de paires de bœufs. Après avoir labouré tout le jour, lorsqu'on les déliait sur le soir, ils s'en retournaient à leur gîte, au fond des bois, mais pour revenir le matin du jour suivant. Cela dura ainsi cinq semaines et trois jours, jusqu'à ce que les nouveaux champs fussent disposés à produire une moisson des plus abondantes. Après quoi les douze cerfs disparurent, emportant avec

eux la bénédiction de l'évêque d'outre-mer ¹.

Les Bollandistes, avec leur prudence habituelle, ont soin de protester de leur incrédulité à l'endroit de ces travestissements de la vérité historique². Un ingénieux érudit de notre temps en a signalé la véritable et légitime origine. Selon lui, lors de la disparition graduelle de la population gallo-romaine, les bœufs, les chevaux, les chiens, étaient retournés à l'état sauvage, et ce fut dans les forêts que les missionnaires bretons durent aller chercher ces animaux pour les employer de nouveau aux usages domestiques. Le miracle était de rendre à l'homme l'empire et la jouissance des créatures que Dieu lui avait données pour instruments. Cette domestication des espèces animales revenues à l'état sauvage est un des épisodes les plus intéressants de la mission civilisatrice des anciens cénobites³.

Du reste, toute leur existence au fond des forêts n'était qu'une longue série de travaux pénibles et persévérants, dont les populations voisines et la postérité devaient recueillir les bienfaits. C'était à lui seul un bienfait capital que le défrichement des forêts, entrepris successivement sur tous les points

Travaux
agricoles
des moines
dans
les forêts.

1. Ecce unus pascit candidissimus spicam frumenti in ore tenens... Cœperunt lassî deficere... Pater, oramus te ut de loco isto recedas .. Fessi præ nimio labore... Duodecim grandissimos cervos... Dei virtute domesticos... Benedicens dixit : Ite in pace... Densissimas sylvas expetunt... BOLLAND., t. I *Jul.*, p. 121, 125. — Cf. LA BORDERIE, *Discours sur les Saints bretons*.

2. Comment. Præv., n° 9. — 3. LA BORDERIE, op. cit.

de la Gaule, et poursuivi avec une infatigable constance par la bêche et la cognée du moine. Le déboisement, qui est devenu aujourd'hui une menace et quelquefois une calamité réelle, était alors la première des nécessités. Il s'opérait d'ailleurs avec prudence et mesure. Des siècles s'écoulèrent avant que la disette des bois se fût sentie, même dans les tristes provinces de notre Midi, d'où la végétation forestière semble avoir aujourd'hui disparu pour toujours ; et pendant ces siècles, les moines continuaient à entamer sans relâche les grandes masses forestières, à les percer, à les diviser, à les éclaircir et à les remplacer çà et là par de vastes clairières, qui s'agrandissaient sans cesse pour être livrées à une culture régulière. Ils apportaient le travail, la fécondité, la force et l'intelligence humaine dans ces solitudes jusqu'alors abandonnées aux bêtes fauves et au désordre stérile de la végétation spontanée. Ils consacraient leur vie entière à transformer en gras pâturages, en champs soigneusement labourés et ensemencés, un sol hérissé de bois et de halliers.

Ce n'était pas une tâche douce, courte ou facile : il fallait pour en venir à bout toute l'énergie que donne une volonté librement soumise à la foi, toute la persévérance qui naît de l'esprit de corps jointe à une sévère discipline. Cette persévérante énergie ne leur manqua jamais. Nulle part ils ne reculent, nulle part ils ne restituent volontairement au désert ce

qu'ils ont une fois entrepris de lui disputer. Au contraire, on les voit sans cesse atteindre dans leurs explorations et leurs établissements l'extrême limite des facultés humaines; disputer aux glaces, aux sables, aux rochers, les derniers fragments de sol cultivable; s'installer tantôt dans des marécages réputés jusqu'alors inaccessibles, tantôt dans des sapinières chargées pendant toute l'année de frimas. Quelquefois il leur fallait avoir recours à l'incendie pour se frayer un chemin dans les bois et se débarrasser des vieux troncs qui eussent rendu toute culture impossible. Mais le plus souvent c'était la bêche à la main qu'ils parvenaient à déblayer un espace de terrain propre à être ensemencé ou à devenir une prairie. On commençait par le pourtour de la cellule primitive¹, placée en général auprès d'un cours d'eau, qui aidait à la création des prairies. Peu à peu le jour se faisait de plus en plus loin et à travers les plus épais ombrages. Les grands chênes tombaient pour être remplacés par des moissons. Ces moines, dont la plupart avaient fait des études littéraires, se rappelaient sans doute alors les beaux vers de Lucain :

Tunc omnia late

Procumbunt nemora et spoliantur robore silvæ...

1. In medio vastæ eremi atque condensæ... Cum monachis suis silvam succidere... certabat ut planitiem parare aliquam posset aptam jaciendis seminibus. *Vita S. Launom.*, c. 8, 10.

Sed fortes tremuere manus, motique verenda
 Majestate loci...
 Procumbunt orni, nodosa impellitur illex...
 Tunc primum posuere comas, et fronde carentes
 Admisere diem, propulsaque robore denso
 Sustinuit se silva cadens ¹.

L'humble prose de nos annales monastiques reproduit cent fois ce tableau en un latin moins pur et moins magnifique, mais qui n'en a pas moins le charme puissant de la réalité et de la simplicité.

Défrichement
 opéré
 par
 saint Brieuc
 et
 ses disciples.

Quand saint Brieuc et ses quatre-vingts religieux arrivent de la Grande-Bretagne, débarquent en Armorique et reconnaissent le site où s'est élevé depuis la ville qui porte son nom, ils procèdent tout comme les soldats de César dans les forêts sacrées des Druides. Ils parcourent d'abord, dit la chronique, avec curiosité les immenses futaies ; ils fouillent de tous les côtés ces ombrages séculaires. Ils arrivent enfin dans une vallée qui se bifurque, dont les flancs sont partout recouverts de frais ombrages, dont le fond est creusé par une source d'eau transparente. Tous se mettent à l'ouvrage : ils abattent les grands arbres, ils rasant les taillis, ils coupent les halliers et les broussailles ; bientôt ils ont créé une plaine ouverte où il n'y avait qu'un impénétrable fourré. Cela fait, ils ont recours à la bêche et à la houe ; ils défoncent le sol, ils le sar-

1. *Pharsalia*, III, 394-445.

clent, ils l'ameublissent avec un soin minutieux, et le mettent ainsi en état de produire d'abondantes récoltes¹.

Souvent ils remplaçaient les arbres forestiers par des arbres à fruits; comme ce Telio, moine breton, qui planta de ses propres mains, avec l'aide de saint Samson, un immense verger, ou, comme dit la légende, une vraie forêt d'arbres fruitiers, ayant trois milles de long, dans les environs de Dol². C'est à lui qu'on fait remonter l'introduction du pommier en Armorique, où le cidre est restée la boisson nationale. D'autres plantaient la vigne dans une exposition favorable, et réussissaient à l'acclimater dans ces contrées septentrionales de la Gaule qui se sont appelées plus tard la Bretagne, la Normandie, la Picardie, où l'on a vainement essayé de la conserver³. L'éducation des abeilles

Arbres
fruitiers.

Vignes.

1. Illustrantibus illis arboreta maxima curiosius, annosaque fruteta circumquaque perscrutantibus in vallem binam deveniunt... Vallem nemorum amœnitata confertam perambulans, fontem lucidissimum, aquis conspicuum... Accinguntur omnes operi, dirunt arbores, succidunt fruteta, avellunt vepres spinarumque congeriem, silvamque densissimam in brevi reducunt in planitiem... Vellebant plerumque glebas lignibus : exolebatur deinceps humus sarculis, sulcisque minutissime exaratis. *Vie de S. Briec*, par le chanoine de La Devison, 1627, cit. par LA BORDERIE.

2. Magnum nemus... — Ce verger existait encore au xii^e siècle, sous le nom d'*Arboretum Teliavi et Sansonis*. LA BORDERIE, op. cit., p. 39.

3. Parva vitis hic inventa atque excolta. *Vita S. Karilefi*, c. 16. — Quo tempore a climate meridiano distantem a præfato cœnobio passus fere quingentos... B. Wandresigilus vineam plantare et excolere cœpit. *Vita S. Ansperti*, c. 11.

Travaux
divers.

leur inspirait aussi une sollicitude particulière, comme on l'a vu par le pacte conclu entre l'abbé de Dol et l'évêque de Paris¹. Aucun métier d'ailleurs ne leur semblait trop pénible, pas plus celui de charpentier et de maçon que celui de bûcheron et de jardinier. Celui-ci broyait sur la meule qu'il avait lui-même fabriquée le froment dont il se nourrissait². Celui-là creusait autour de la fontaine qu'il avait découverte ou fait surgir par ses prières un réservoir en pierre, afin que d'autres pussent en jouir après lui³; et la postérité reconnaissante se donnait garde d'oublier le bienfait et le bienfaiteur.

Tous avaient sans cesse à la bouche le texte de l'Apôtre : *Qui non vult operari nec manducet*; et celui du Psalmiste : *Labores manuum tuarum manducabis*. Ces textes sont sans cesse invoqués dans leurs légendes, non sans raison, car ils résument leur doctrine et leur vie.

Influence
de
leur exemple
sur les
populations
rurales.

L'influence de tels travaux et de tels exemples se faisait promptement sentir sur les populations rustiques qui avoisinaient ces cultures naissantes, ou qui pénétraient dans les forêts à la suite des solitaires pour contempler leurs œuvres, pour trouver en eux des guides et des protecteurs. De l'admira-

1. Voir plus haut, p. 291. — Cfer. *Vit. S. Pauli*, ap. BOLLAND., t. II *Mart.*, p. 121. — *Vita S. Amati*, ap. ACT. SS. O. B., t. II.

2. *Vita S. Gildasii*, ap. LA BORDERIE, loc. c.

3. Quem fontem... manu sua, ut aquæ retentor esset, terrestri circumdedit ædificio, et hactenus ob amorem illius a devotis non ignobili tegitur operculo. *Vita S. Karilefi*, c. 9.

tion elles passaient volontiers à l'imitation. Souvent aussi ces paysans devenaient les coadjuteurs volontaires des moines, et, sans embrasser la vie religieuse, les aidaient à défricher et à construire leurs demeures¹. Quelquefois les brigands eux-mêmes, qui d'abord en avaient voulu à leur vie, ou prétendu leur interdire l'accès des forêts, finissaient par devenir agriculteurs à leur instar². Ainsi s'explique l'accroissement rapide de la population rurale dans le rayon des établissements monastiques, comme aussi l'immensité des travaux de défrichement que les cénobites purent entreprendre et dont les résultats subsistent et nous étonnent encore.

Les plus riches cantons de la France actuelle remontent à cette origine: témoin, entre mille autres lieux, cette portion de la Brie entre Meaux et Jouarre, autrefois couverte par une vaste forêt qui eut pour premier habitant le moine irlandais Fiacre, dont le nom est resté populaire, et que nos jardiniers honorent encore comme leur patron, sans savoir probablement le premier mot de son histoire. Il avait obtenu de l'évêque de Meaux, dont cette forêt relevait, la permission d'arracher le bois qui couvrait l'espace de terrain qu'il pourrait entourer

Saint Fiacre
et
son jardin.

1. Circa illius eremi... quidam hominum rusticali opere tenuem sustentantes vitam habitabant... Dei famulum sæpius invisere curabant... quo et ædificandi monasterii adjutores forent. *Vita S. Karilefi*, c. 26.

2. Multi ejusdem silvæ latrones... aut fiebant monachi... aut desertentes latrocinia efficiebantur cultores agri. *Vita S. Ebrulfi*, c. 11.

d'un fossé en une journée de travail, afin d'en faire un jardin et d'y cultiver des légumes pour les pauvres voyageurs. Longtemps après les paysans des environs montraient ce fossé dix fois plus long qu'on ne s'y attendait, et racontaient comment l'Irlandais avait pris son bâton et s'en était servi pour tracer une ligne sur le sol qui se creusa de lui-même sous la pointe du bâton, pendant que les grands arbres de la forêt tombaient à droite et à gauche, comme pour lui éviter la peine de les abattre¹. Ainsi se traduisait la profonde impression produite sur l'esprit du peuple par les rudes labeurs des pionniers monastiques.

Le
fossé
de
saint
Goëznou.

On attribue le même trait à saint Goëznou, émigré breton et évêque de Léon, qui, ayant reçu d'un comte du pays la donation « d'autant de terre, pour bastir un monastère, qu'il pourroit clore de fossés en un jour, prit une fourche et, la traissant par terre, marcha environ deux heures de Bretagne en quarré; et à mesure qu'il traismoit ce baston fourché, la terre se levoit de part et d'autre, et formoit un gros fossé, qui seroit pour séparer les terres données de celles de son fondateur, lequel enclos a toujours esté tenu en telle révérence, qu'autrefois il seroit d'azile et de lieu de refuge aux malfaiteurs². »

1. *Tractu baculi terra dehiscens patebat, et nemus hinc et inde funditus cornebat... Fossata vero usque in hodiernum diem ab incolis demonstrantur.* MABILL. ACT. SS. O. S. B., t. II, p. 573.

2. ALBERT LE GRAND, p. 660, d'après le Propre de l'ancien Bréviaire de Léon.

A côté de ces légendes nées de l'imagination populaire et de la mémoire reconnaissante des générations anciennes, on aime à invoquer des témoignages plus certains en suivant sur nos cartes modernes la trace des défrichements monastiques à travers les forêts de l'ancienne France, et en y relevant une foule de localités dont les noms seuls indiquent des cantons de bois évidemment transformés en champs ou en prés par les moines .

Est-ce le récit authentique d'un incident réel qu'il faut voir dans ce chapitre de la vie de l'abbé Karilef, où il est dit que ce saint, en remuant avec sa bêche le terrain qu'il défonçait autour de sa cellule dans la forêt du Perche, y découvrit un trésor, ce dont il se réjouit ardemment avec ses frères, parce qu'il y trouvait le moyen à la fois de soulager les exilés et les pèlerins et de récompenser les pauvres paysans qui l'aidaient à bâtir son oratoire ? Ou n'est-ce pas plutôt la traduction symbolique de l'admiration qu'inspirait à la population rurale le spectacle de tant de travaux entrepris avec de si faibles ressources, suivis de si excellents résultats et relevés par une si généreuse charité ? On ajoute que, si l'abbé et ses disciples labouraient à la bêche,

Saint Calais
et
son trésor.

1. Voir de précieuses indications données, d'après la carte de Cassini et une foule d'auteurs anciens ou contemporains, par M. Alfred Maury, dans le chapitre v de son beau et curieux livre : *les Forêts de la France*.

c'était parce que les moyens de labourer à la charrue leur manquaient ¹.

Mais la charrue ne leur manqua bientôt nulle part. Il était naturel qu'elle devînt le principal instrument de la culture monastique, et l'on peut dire sans exagération qu'elle pourrait servir, avec la croix du Rédempteur, d'enseigne et de blason à toute l'histoire des moines pendant des siècles. *Cruce et aratro!* Elle résume surtout la vie d'un de ces grands moines du sixième siècle, dont il nous reste à parler. Théodulphe, né en Aquitaine, était issu d'une longue lignée d'ancêtres particulièrement illustres par la noblesse autant que par la piété. S'étant fait moine à Saint-Thierry, près Reims, il désira être spécialement employé aux rudes travaux de l'exploitation agricole du monastère: on lui confia deux bœufs de labour qu'il mena à la charrue pendant vingt-deux ans. Avec cet attelage il faisait autant de besogne que d'autres avec deux, trois et même quatre frères. Il y avait des gens qui doutaient du bon sens de cet homme assez fou pour user sa vie par de tels travaux et pour braver toutes les intempéries des saisons, comme un

L'abbé
Théodulphe
et
sa charrue.
—
† 590.

1. Cum quadam die coactis fratribus... agriculturæ in prædio jam dicto insisteret, ac rostro terram verteret (deerat namque illis arandi copia)... terræ glebam sarculo detrahens, thesaurum latentem detexit... En, optimi commilitones, qualiter nostri misericordis Creatoris donis suis nostram exiguitatem nobilitat... *Vita S. Karilefi*, c. 22. — C'est la dernière fois que nous citerons ce récit si complet et si curieux.

simple paysan, au lieu de vivre, comme ses aïeux, du fruit du travail de ses sujets. Mais tous admiraient un tel laboureur, encore plus infatigable que ses bœufs : car, pendant que ceux-ci se reposaient, lui remplaçait la charrue par le hoyau, la herse ou la bêche ; et quand il revenait au monastère après des journées si bien remplies, il était toujours le premier aux offices et aux psalmodies de la nuit. Après ces vingt-deux ans de labourage, il fut élu abbé de sa communauté. Alors les habitants du village le plus voisin s'emparèrent de sa charrue et la suspendirent dans leur église comme une relique. C'en était une en effet ; noble et sainte relique d'une de ces vies de travail perpétuel et de surnaturelle vertu, dont l'exemple a heureusement exercé un plus fécond et plus durable empire que celui des plus fiers conquérants. Il me semble que nous la contemplerions tous avec émotion, si elle existait encore, cette charrue de moine, deux fois sacrée, par la religion et par le travail, par l'histoire et par la vertu. Pour moi, je sens que je la baiserais aussi volontiers que l'épée de Charlemagne ou la plume de Bossuet.

Ces mêmes paysans rémois admiraient encore dans leur simplicité un gros et vieux arbre ; ils le disaient sorti de l'aiguillon dont l'abbé Théodulphe se servait pour piquer ses bœufs, et qu'il avait fiché en terre, un jour qu'en les ramenant au monastère il s'était arrêté sur le bord du che-

min pour raccommoder sa charrue endommagée ¹.

Devenu abbé, Théodulphe redoubla d'activité pour conduire de front tous les devoirs de sa charge et ceux qu'il s'imposait en surcroît, en faisant construire une nouvelle église en l'honneur de saint Hilaire. Il était surtout assidu aux offices communs et exigeait la même assiduité de tous ses religieux. Ceux-ci n'étaient pas tous animés d'un zèle aussi impatient de tout repos. Comme ils étaient nourris les uns et les autres du souvenir de l'antiquité classique, l'un d'eux lui objecta une fois ce vers d'Horace :

Quod caret alterna requie durabile non est ;

à quoi Théodulphe répondit que c'était bon pour des païens, trop soucieux de leurs aises, mais que, quant à lui, il aimait mieux cet autre texte tout aussi classique :

Nil sine magno
Vita labore dedit mortalibus².

1. Effulsit prosapia sua... aulicorum optimatum generositate... honestati majorum suorum jam uniebatur... religionis velut ex lineari successione... Juvenos binos, cum quibus ipsi agriculturæ insudavit bis undecim annos... pro variis passionibus aeris et commotionibus temporum... Infatigabilis cum infatigabilibus... Ut cum paulum aratro indulgeret, rostro manuum insisteret... Mundus ista hominis non sani capitis esse judicabat, cum his potius agricolis dominari ille ex progenitorum usu debuisset... Inter cenobium et villam Melfigiam... stimulo spineo terræ iusfo... agricola sanctus aratri correctione opportune incubuit. BOLLAND., t. I *Maii*, p. 97.

2. Erat namque quietis impatiens... duplicabat cursum laboris sui

Le travail et la prière, c'étaient toujours là la double sphère où s'écoulait l'existence des colonisateurs monastiques et le double but de leurs longs et infatigables efforts. Mais il ne leur eût certes pas suffi d'initier les rustiques populations de la Gaule franque à des habitudes plus laborieuses et à de meilleurs procédés d'agriculture. Ils avaient encore plus à cœur de cultiver tant d'âmes infiniment précieuses aux yeux de Dieu et des serviteurs de Dieu. Par leurs exemples, par leurs exhortations, par leur vigilante charité en même temps que par leur enseignement oral, ils creusaient dans ces cœurs grossiers de profonds sillons où ils versaient à foison la semence de la vertu et la vie éternelle. C'est à leurs exemples, et sans doute à leur influence, qu'il faut faire remonter l'honneur de la sollicitude bienfaisante des conciles provinciaux de la Gaule pour l'instruction spirituelle des populations rurales. « Il faut, » dit le concile de Rouen en 650, « que les prêtres avertissent tous leurs paroissiens qu'ils doivent faire ou laisser assister à la messe, au moins les jours de dimanche et de fête, les bouviers, les porchers, les autres pâtres, les laboureurs, tous ceux qui demeurent continuellement dans les champs ou dans les bois, et y vivent comme des bêtes. Ceux qui les négligeront répondront de leurs âmes, et auront un compte rigoureux à en

Sollicitude
des
moines
pour les
besoins
spirituels
des
paysans.

Concile
de
Rouen.
—
650.

et officii... Illius notissimi auctoris dictum... sibi parcentium ethnicorum remissioni. *Ibid.*

rendre. Car le Seigneur en venant sur la terre n'a point choisi pour disciples des orateurs ou des nobles, mais des pêcheurs et des gens de rien : et ce n'est pas à de hautes intelligences, mais à de pauvres bergers, que l'ange a annoncé en premier lieu la nativité de Notre-Seigneur¹. »

Mais comment eût-on pu subvenir aux besoins spirituels de toute cette population de pâtres et de laboureurs encore peu nombreuse et répandue sur d'immenses régions plus qu'à moitié inhabitées, si les moines n'étaient venus seconder et remplacer le clergé séculier en fondant sur mille point divers, et précisément dans les recoins les moins accessibles, leurs cellules et leurs oratoires? Ces oratoires devenaient avec le temps des églises ; autour d'elles se groupaient les chaumières des paysans : ceux-ci étaient sûrs désormais d'avoir part à tous les bienfaits de la paternité spirituelle, conférés par des hommes souvent issus des races les plus nobles et les plus puissantes parmi les maîtres et les con-

1. Admonere debent sacerdotes plebes subditas sibi ut *bubulcos* atque *porcarios*, vel alios *pastores*, vel *aratores*, qui *in agris assidue commorantur*, vel *in silvis*, et *ideo velut more pecudum vivunt*, in dominicis et in aliis festis diebus saltem vel ad missam faciant vel permittant venire : nam et hos Christus pretioso suo sanguine redemit. Quod si neglexerint, pro animabus eorum absque dubio rationem se reddituros sciant. Siquidem Dominus veniens in hunc mundum non elegit oratores atque nobiliores quosque, sed *piscatores* atque *idiotas* sibi *discipulos* ascivit... Et salva altiore intelligentia, nativitas nostri Redemptoris primo omnium pastoribus ab angelo nunciatur. COLETTI *Concilia*, t. VII, p. 406.

quérants du pays, qui partageaient volontairement leurs fatigues et leurs privations, qui menaient une vie aussi rude et plus rude même que la leur, et qui ne leur demandaient, en échange de ces services et de ces exemples, que de se joindre à eux pour louer le Seigneur.

Nos solitaires, redevenus souvent malgré eux les pères et les chefs d'une nombreuse progéniture, se voyaient ainsi entourés d'une double famille, celle de leurs disciples et celle de leurs clients, la communauté monastique et la communauté rustique, toutes deux réunies par la foi, par le travail et par la prière commune. Partout éclatait, au sein de ces forêts si longtemps inabordables et de ces déserts désormais repeuplés, l'hymne de la joie, de la reconnaissance et de l'adoration. La prophétie d'Isaïe se vérifiait sous leurs yeux pour eux et par eux : *Vous sortirez avec allégresse; vous marcherez dans la paix; les montagnes et les collines chanteront devant vous et tous les arbres de la forêt applaudiront; le cèdre croîtra en place du jonc; le myrte fleurira au lieu de l'ortie; et vous ferez retentir partout le nom du Seigneur comme un signal éternel qui ne se taira plus*¹.

Le
cantique
des
forêts.

N'est-on pas tenté quelquefois de tendre l'oreille

1. Quia in lætitia egrediemini et in pace deducemini : montes et colles cantabunt coram vobis laudem, et omnia ligna regionis plaudent manu. Pro salianca ascendet abies, et pro urtica crescet myrtus, et erit Dominus nominatus in signum æternum, quod non auferetur. ISAÏE, LV, 12, 13.

et d'écouter s'il ne nous arrivera pas, à travers l'océan des âges, quelque faible écho de cette ravissante harmonie ? Certes, jamais il ne s'est élevé de la terre vers le ciel concert plus doux que cette symphonie merveilleuse de tant de voix pieuses et pures, enthousiastes et fidèles, sortant toutes à la fois du sein des clairières et des vieilles futaies, du flanc des rochers, du bord des cascades et des torrents, pour célébrer leur nouveau bonheur, ainsi que les oiseaux sous la feuillée ou que nos chers petits enfants, en leur charmant ramage, quand ils saluent, les uns comme les autres, avec la confiante joie de l'innocence, l'aube d'un jour dont ils ne prévoient ni les orages ni le déclin.

L'Église a connu des jours plus resplendissants et plus solennels, plus propres à exciter l'admiration des sages, la ferveur des âmes pieuses, l'inébranlable confiance de ses enfants. Mais je ne sais si jamais elle a exhalé un charme plus intime et plus pur qu'en ce printemps de la vie monastique.

Dans cette Gaule qui avait subi pendant cinq siècles le joug ignominieux de la Rome des Césars, qui depuis avait gémi sous les invasions des Barbares, où tout respirait encore le sang, le carnage, l'incendie, on voyait germer partout la vertu chrétienne fécondée par l'esprit de pénitence et de sacrifice. Partout la foi semblait éclore comme les fleurs après l'hiver; partout la vie morale renaissait et

bourgeonnait comme la verdure des bois ; partout, sous les voûtes séculaires des forêts druidiques, se célébraient les fraîches fiançailles de l'Église avec le peuple franc.



LIVRE VII

SAINT COLOMBAN. LES IRLANDAIS EN GAULE ET LES COLONIES DE LUXEUIL

SOMMAIRE.

L'Irlande, convertie par deux esclaves, devient chrétienne sans avoir été romaine. — LÉGENDE DE SAINT PATRICE : les bardes et les esclaves; sainte Brigitte; la lampe de Kildare. — Les monastères irlandais : Bangor : saint Luan. — Les missionnaires irlandais. — NAISSANCE ET ÉDUCATION DE SAINT COLOMBAN; sa mission en Gaule; son séjour à Annegray; les loups et les brigands suèves. — Il se fixe à Luxeuil; état de la Séquanie; affluence de disciples; *Laus perennis*. — Opposition épiscopale : lettre hautaine de Colomban à un concile. — SA LUTTE AVEC BRUNEHULT ET THIERRY II : Saint-Martin d'Autun fondé par Brunehault : première expulsion de Colomban; le jeune Agile; Colomban à Besançon; retour à Luxeuil. — Il en est de nouveau expulsé : son voyage sur la Loire; arrivée à Nantes; lettre aux moines de Luxeuil. — Il va chez Clotaire II, roi de Neustrie, et chez Théodebert II, roi d'Austrasie. — Sa mission chez les Alamans; saint Gall; le dialogue des démons sur le lac. — Il renonce à convertir les Slaves, et retourne auprès de Théodebert; défaite et mort de ce roi. — Colomban traverse les Alpes et passe en Lombardie. — Il y fonde Bobbio; ses poésies; ses remontrances au pape Boniface IV. — Clotaire II le rappelle en Gaule : il refuse et meurt. — Il ne fut l'ennemi ni des rois ni des papes. — RÈGLE DE COLOMBAN : le *Pénitentiel*.

DISCIPLES DE COLOMBAN en Italie et en Helvétie. — Ses successeurs à Bobbio : Attale et Bertulfe; l'aïen Ariowald et le moine Blidulfe. — Abbaye de Dissentis en Rhétie; saint Sigisbert. — Saint Gall se

sépare de Colomban; origine de l'abbaye de son nom; encore les démons. — La princesse Frideburga et son fiancé. — Gall se réconcilie avec Colomban et meurt.

INFLUENCE, PRÉPONDÉRANCE ET PROSPÉRITÉ DE LUXEUIL sous saint Eustaise, premier successeur de Colomban. — Luxeuil devient la capitale monastique de la Gaule et la première école de la chrétienté : évêques et saints sortis de Luxeuil : Hermenfroy de Verdun. — Schisme d'Agrestin, vaincu au concile de Mâcon; la tonsure irlandaise; Note sur l'évêque Faron et sa femme. — La règle bénédictine associée à l'institut de Luxeuil. — Le double consulat. — Saint Walbert, troisième abbé de Luxeuil. — Exemption accordée par le pape Jean IV.

COLONIES DE LUXEUIL dans les deux Bourgognes; saint Desle à Lure et Clotaire II. — La famille ducale de saint Donat : Romainmoutier rétabli : les religieuses de Jussamoutier; Beze; Brégille. — L'abbé Hermenfroy à Cusance; il baise les mains des laboureurs.

Colonies de Luxeuil dans la Rauracie : saint Ursanne; saint Germain de Grandval, premier martyr de l'institut colombanique.

Colonies de Luxeuil en Neustrie : saint Wandregisille à Fontenelle; il convertit le pays de Caux; saint Philibert à Jumièges; commerce et navigation; mort des quatre cent cinquante élus de Jumièges.

Colonies de Luxeuil en Brie et en Champagne : saint Ouen et ses frères; Jouarre. — Saint Agile à Rebaïs; hospitalité; vision du pauvre voyageur. — Burgundofara brave le martyr pour se faire religieuse, et, devenu abbess, repousse le schismatique Agrestin. — Son frère saint Faron et le roi Clotaire II à la chasse. — Saint Fiacre, saint Fursy, saint Frobert à Moutier-la-Celle, saint Berchaire à Hautvillers et Montier-en-Der. — Sainte Salaberge à Laon.

Colonies de Luxeuil en Ponthieu : le berger Valery, jardinier à Luxeuil, fondateur de Leuconäus. — Opposition populaire. — Saint Riquier à Centule.

Colonies de Luxeuil chez les Morins : saint Omer et saint Bertin à Sithiu; changement de nom des monastères.

LES SAINTS DE REMIREMONT : Amat et Romaric; les monastères doubles; Agrestin à Remiremont; Romaric et le maire du palais Grimoald. — Saint Éloi et Solignac.

Pourquoi la règle de saint Colomban fut-elle évincée et remplacée par celle de saint Benoît? Le concile d'Autun ne reconnaît plus que celle-ci. Le concile de Rome en 610 la confirme. Elle s'identifie avec l'autorité du Saint-Siège et parvient ainsi à tout dominer.

LIVRE VII

SAINT COLOMBAN

Ad has nostras Gallicanas partes S. Columbanus ascendens, Luxoviense construxit monasterium, factus ibi in gentem magnam.

S. BERNARDI, *Vita S. Malach.*, c. 5.

Si tollis libertatem, tollis et dignitatem.

S. COLUMBANI *Epist. ad Fratres.*

Pendant que les missionnaires du Mont-Cassin plantaient lentement et obscurément dans le nouveau royaume des Francs l'Ordre dont saint Grégoire le Grand, par son exemple et par ses disciples, régularisait et propageait partout l'observance, un homme avait paru dans l'Église et en Gaule, comme le type d'une race et d'un esprit à part. Moine et législateur monastique comme Benoît, il menaça un moment d'éclipser et de remplacer dans le monde catholique l'institut bénédictin. Ce fut saint Colomban.

590-603.

Il venait du nord, comme saint Maur était venu du midi. Il était né en Irlande ; il amenait avec lui une colonie de moines irlandais, et il nous oblige à faire un retour sur cette race et cette contrée dont il a été le plus illustre représentant parmi nous.

L'Irlande
devient
chrétienne
sans
avoir été
romaine.

L'Irlande, cette île vierge où jamais proconsul n'avait mis le pied, qui n'avait jamais connu ni les exactions de Rome ni ses orgies, était aussi le seul lieu du monde dont l'Évangile eût pris possession sans effusion de sang. Ainsi en parle Ozanam¹, et véritablement personne n'en a mieux parlé, bien qu'il convienne de se tenir en garde contre son admiration excessive qui l'a porté à grandir outre mesure le rôle des Irlandais du VI^e au XI^e siècle, en leur attribuant exclusivement ce besoin de propagande et d'expansion, cette soif de l'enseignement et de la conversion qui caractérisa toute l'Église et tout l'Ordre Monastique pendant cette longue et glorieuse période. La prépondérance de la race irlandaise dans l'œuvre de la prédication et de la conversion des nations païennes ou à demi chrétiennes ne fut que temporaire, et ne s'étend pas au delà du VII^e siècle ; mais elle fut alors assez incontestable pour que la France, la Suisse et la Belgique, lui demeurent redevables d'une immortelle reconnaissance. Cette branche de la grande famille des peuples celtiques, connue sous le nom d'*Hiberniens*, de *Scots* ou de *Gaëls*, et dont les descendants et la langue ont survécu jusqu'à nos jours en Irlande, dans les *Highlands* de l'Écosse, dans le pays de Galles et dans la Basse-Bretagne, avait adopté avec enthousiasme la loi du Christ, et bientôt, au mo-

1. *Études germaniques*, t. II, p. 99.

ment où en Gaule et dans la Grande-Bretagne la vitalité celtique semblait s'abîmer sous la double pression de la décadence romaine et de l'invasion germanique, elle apparut entre toutes les races chrétiennes comme la plus dévouée à la foi catholique et la plus zélée pour la propagation de l'Évangile¹. Dès que cette *Verte Erin*, située à l'extrémité du monde connu, eut vu se lever pour elle le soleil de la foi, elle lui voua cette ardente et tendre dévotion qui est devenue sa vie propre. Le cours des siècles ne l'a point interrompue; la plus sanglante et la plus implacable des persécutions ne l'a point ébranlée; la défection de toute l'Europe septentrionale ne l'a point entraînée, et elle entretient encore, au milieu des splendeurs et des misères de la civilisation moderne et de la domination anglo-saxonne, un inextinguible foyer où survit, avec l'orthodoxie la plus intacte, cette admirable pureté de mœurs que nul conquérant, que nul adversaire n'a pu ni contester, ni égaler, ni entamer.

C'est tout un monde que l'antiquité ecclésiastique et l'hagiographie de l'Irlande. On nous donnera de ne pas vouloir nous engager dans leurs perspectives interminables et un peu confuses².

1. *Scotorum gens... absque reliquarum gentium legibus, tamen in christiani vigoris dogmate florens, omnium vicinarum gentium fide præpollet.* JONAS, *Vita S. Columbani*, c. 6, ap. ACT. SS. O. S. B. *sec. II.*

2. On peut consulter avec fruit, mais non avec agrément, LANIGAN,

Il nous suffira de détacher de cet amas de récits légendaires, que l'érudition moderne n'a pas encore réussi à déblayer, ce qui est indispensable à notre sujet, et ce qui constate le développement monastique, contemporain, mais tout à fait indépendant, de la diffusion de l'institut cénobitique dans tout l'empire romain et à travers toutes les races barbares.

Deux esclaves donnèrent la foi à l'Irlande et y fondèrent en même temps la vie religieuse. Telle est du moins la croyance populaire, confirmée par les récits les plus accredités.

Le Gallo-Romain Patrice, fils d'une parente du grand saint Martin de Tours, avait été enlevé à seize ans par des pirates, puis vendu comme esclave en Irlande, où il gardait les troupeaux de son maître, et où la faim, le froid, la nudité, les sévices impitoyables de ce maître l'initièrent à toutes les horreurs de la servitude. Rendu à la liberté après six ans de captivité, et revenu en Gaule, il voyait toujours dans ses rêves les enfants de ces païens irlandais dont il avait connu le joug, qui étendaient vers lui leurs petits bras. Son sommeil en était troublé comme ses études. Il lui semblait ouïr la voix de ces innocents qui lui demandaient le baptême, et lui criaient : « Cher enfant « chrétien, reviens parmi nous ! reviens pour nous

Conversion
de
l'Irlande
par
saint Patrice.
—
387-465.

Ecclesiastical history of Ireland from the first introduction of christianity to the beginning of the 13th century. Dublin. 1829. 4 vols.

« sauver¹! » Après avoir étudié dans les grands sanctuaires monastiques de Marmoutier et de Lérins, après avoir accompagné saint Germain d'Auxerre dans la mission entreprise par ce grand champion de l'orthodoxie pour extirper de la Grande-Bretagne l'hérésie pélagienne si chère aux races celtiques, il va à Rome, y obtient une mission du pape saint Céselin, et retourne comme évêque en Irlande pour y prêcher la foi. Les rois, les chefs, les peuples belliqueux et mobiles de la verte Erin l'écoutent, le suivent, et lui témoignent cette vénération passionnée, qui est devenue la tradition la plus populaire des Irlandais et que treize siècles n'y ont pas affaiblie. Après trente-trois ans d'apostolat il meurt, laissant l'Irlande presque entièrement convertie, et de plus remplie d'écoles et de communautés destinées à devenir une pépinière de missionnaires pour l'Occident.

L'histoire et la légende se sont emparées à l'envi de la vie de Patrice.

Dans sa légende rien n'est plus poétique que la rencontre de l'apôtre gallo-romain avec les bardes irlandais qui formaient une caste héréditaire et sacerdotale. C'est parmi eux qu'il recrute ses plus fidèles disciples : c'est Ossian lui-même, c'est l'Homère

Patrice
et
Ossian.

1. Vidi in visu de nocte... Putabam... audire vocem ipsorum... Rogamus te, sancte puer, venias et adhuc ambules inter nos. Et valde compunctus sum corde, et amplius non potui legere, et sic expegefactus sum. ACT. SS. BOLLAND, t. II *Mart.*, p. 535.

aveugle de l'Irlande, qui se laisse convertir par lui, et à qui il permet à son tour de lui chanter la longue épopée des rois et des héros celtiques¹. L'accord ne s'établit pas entre eux sans être précédé de quelques orages : Patrice menaçait de l'enfer les guerriers trop profanes dont Ossian voulait la gloire, et le barde répliquait à l'apôtre : « Si ton Dieu, à toi, était en enfer, mes héros l'en retire-raient. » Mais la vérité triomphante amena la paix entre la poésie et la foi. Les monastères fondés par Patrice devinrent l'asile et le foyer de la poésie celtique. Une fois bénis et transformés, dit un vieil auteur, les chants des bardes devenaient si beaux que les anges de Dieu se penchaient au bord du ciel pour les écouter²; et l'on s'explique ainsi pourquoi la harpe des bardes est restée le symbole et le blason de l'Irlande catholique.

Dans son histoire, rien n'est mieux constaté que son zèle pour préserver le pays où il avait lui-même subi l'esclavage, des abus de la servitude et surtout des incursions de ces pirates, Bretons et Scots, voleurs et marchands d'hommes, qui en faisaient une sorte de haras où ils venaient recruter leur bétail humain. Ce qu'il nous reste de plus authentique sur son compte, c'est son éloquente protestation contre le roi d'une horde bretonne qui, débarquant au milieu d'une peuplade baptisée de la veille, en avait

1. OZANAM, II, 472.

2. LA VILLEMARQUÉ, *Légende celtique*, p. 109.

massacré plusieurs, et enlevé les autres pour les vendre au loin. « Patrice, pêcheur ignorant, mais constitué évêque en Hibernie, réfugié parmi les nations barbares, à cause de mon amour pour Dieu, j'écris de ma main ces lettres pour être transmises aux soldats du tyran, je ne dis pas à mes concitoyens ni aux concitoyens des saints de Rome, mais aux compatriotes du diable, aux apostats Scots et Pietes qui vivent dans la mort et qui viennent s'engraisser du sang des chrétiens innocents que j'ai enfantés à mon Dieu... La miséricorde divine que j'aime ne m'oblige-t-elle pas à en agir ainsi, pour défendre ceux-là mêmes qui naguère m'ont fait moi-même captif et qui ont massacré les serviteurs et les servantes de mon père¹ ? » Ailleurs il vante l'intrépidité des filles esclaves qu'il avait converties, et qui défendaient héroïquement, contre des maîtres indignes, leur pudeur et leur foi².

La traite des hommes et des femmes se pratiquait alors chez toutes les nations celtiques comme au siècle dernier sur la côte d'Afrique. Chez elles l'esclavage et le commerce des esclaves furent bien

1. Inter barbaras gentes proselytus et perfuga, ob amorem Dei... Non dico civibus meis atque civibus sanctorum romanorum, sed civibus dæmonorum... Socii Scotorum atque Pictorum apostatarum... Illam gentem quæ me aliquando cæpit, et devastavit servos et ancillas patris mei. *Epistola S. P. ad christianos Corolici tyranni subditos*, ap. BOLLAND., d. 17 Mart., p. 538.

2. Sed et illæ maxime laborant, quæ servitio detinentur, usque ad terrores et minas assidue perferunt. *Confessio S. PATRICII de vita et conversatione sua*, ap. BOLL., p. 536.

autrement difficiles à déraciner que le paganisme¹. Et cependant la foi chrétienne était éclosée en Irlande sous l'égide de deux esclaves ! Au nom de Patrice s'associe par un lien éternel celui de Brigitte, fille, selon la légende, d'un barde et d'une belle captive que son maître avait chassée, comme Agar, à la suggestion de sa femme. Née dans la douleur et la honte, elle fut recueillie et baptisée, ainsi que sa mère, par les disciples de saint Patrice. En vain son père la veut-il reprendre et la marier, lorsque sa beauté et sa sagesse l'eurent fait remarquer. Elle se dévoue à Dieu et aux pauvres, et va vivre dans un bois de chênes naguère consacré aux faux dieux. Ses guérisons miraculeuses attirent la foule, et bientôt elle y fonde le premier monastère de femmes que l'Irlande ait connu, sous le nom de Kildare, *la Cellule du Chêne*. Elle y meurt septuagénaire, après toute une vie de travail et d'amour. Sur sa tombe s'alluma aussitôt cette flamme inextinguible qu'on appela le *Feu de sainte Brigitte*², que ses religieuses entretenirent toujours, que surveillèrent pendant mille ans l'amour et la foi d'un peuple malheureux, comme

Sainte
Brigitte.
—
467-525.

1. Le commerce des esclaves était encore en pleine activité au x^e siècle entre l'Angleterre et l'Irlande, et le port de Bristol en était l'entrepôt principal.

2. Apud Kildariam occurret *ignis sanctæ Brigidæ*, quem inextinguibilem vocant; non quod extingui non posset, sed quod tam sollicitæ moniales et sanctæ mulieres ignem, suppetente materia, fovent et nutriunt, ut tempore virginis per tot annorum curricula semper mansit inextinctus. GIRALD. CAMB., *De mirabil. Hibern.*, disq. 2, c. 34.

le fanal de la patrie, jusqu'au triomphe d'une réforme sacrilège, et que de nos jours encore a rallumé la muse d'un poète patriote¹. D'innombrables couvents de femmes font remonter leur origine à l'abbesse de Kildare; partout où les moines irlandais ont pénétré, à Cologne comme à Séville, des églises se sont élevées en son honneur; et partout où de nos jours encore se répand l'émigration britannique, le nom de Brigitte signale la femme de race irlandaise². Privés par la persécution et la misère des moyens de construire des monuments de pierre, ils témoignent de leur inébranlable dévotion à cette chère mémoire en donnant son nom à leurs filles. Noble et touchant hommage d'une race, toujours infortunée et toujours fidèle, à la sainte qui fut comme elle esclave et comme elle catholique. Il y a des gloires plus retentissantes et plus splendides; mais en trouverait-on beaucoup qui fassent plus honneur à la nature humaine³ ?

1. Like the bright lamp that shone in Kildare's holy faue,
And burn'd through long ages of darkness and storm,
Is the heart that afflictions have come o'er in vain,
Whose spirit outlives them, unfading and warm!
Erin! oh Erin! thus bright through the tears
Of a long night of bondage thy spirit appears.

MOORE, *Irish Melodies*, n° 3.

2. *Bridget* ou *Bride*. Il y a encore dix-huit paroisses en Irlande qui portent le nom de *Kilbride*, ou église de Brigitte.

3. Lors de l'invasion des Danois, qui brûlèrent Kildare en 835, la châsse de sainte Brigitte fut transportée au monastère de Down-Patrick, où reposait le corps de saint Patrice. En 850, le même danger fit transporter de l'île d'Iona au même asile les reliques de

Les
monastères
d'Irlande.

La fécondité du germe monastique planté par Patrice et par Brigitte fut prodigieuse. De son vivant encore, l'apôtre de l'Irlande s'étonne de ne pouvoir plus dénombrer les fils et les filles des chefs de clan qui, à sa voix, embrassaient la vie du cloître¹. La rude et simple architecture de ces monastères primitifs a laissé une trace visible dans ces célèbres *Tours rondes* répandues sur le sol de l'Irlande, qui ont si longtemps exercé la perspicacité des archéologues, jusqu'à ce que la science contemporaine eût démontré que ces monuments n'étaient autre chose que les beffrois des cathédrales et des abbayes érigées entre la conversion de l'île et sa conquête par les Anglais². Parmi tant de saints, successeurs et émules de Patrice, nous n'en nommerons qu'un seul, Luan, parce que six siècles plus tard saint Bernard a consacré sa mémoire en affirmant qu'il avait fondé à lui seul cent monastères³. Ce Luan était un petit berger qui avait été élevé par les moines de l'immense abbaye de

saint Columb-Kill. Ainsi les trois grands saints de la race celtique se trouvèrent réunis dans la même tombe. Leur translation solennelle fut célébrée, en 1186, par un légat du pape Urbain III.

1. Filii Scotorum et filiae regularum monachi et virgines Christi esse videntur... nescimus numerum eorum. *Confessio*, loc. cit. — Mabillon croit que Patrice donna la règle de Marmoutier à ses communautés naissantes. *Præf. in I sæc. Bened.*, cap. 1, n° 25. Cf. HÆFTEN, *Disquisitiones monasticæ*, p. 57. Antverpia, 1644, in-folio. — Lanigan croit qu'il y avait des moines en Irlande même avant saint Patrice.

2. Mémoire de M. Petrie, couronné par l'Académie royale d'Irlande en 1836.

3. S. BERNARD., *in Vitâ S. Malachiaë*, c. 6.

Bangor. Car bientôt ce furent des villes tout entières qui s'élevèrent à Bangor, à Clonfert et ailleurs, dont chacune renfermait plus de trois mille cénobites. La Thébaïde reparaisait en Irlande, et l'Occident n'avait plus rien à envier à l'Orient.

Il y avait de plus un développement intellectuel que les *laures* d'Égypte n'avaient pas connu. Les communautés irlandaises, recrutées par des religieux gaulois et romains que l'exemple de Patrice avait entraînés sur ses pas¹, rivalisaient avec les grandes écoles monastiques de la Gaule. On y expliquait Ovide ; on y copiait Virgile ; on y cultivait surtout avec passion les lettres grecques ; on n'y reculait devant aucune recherche, devant aucune discussion ; on mettait sa gloire à porter sa hardiesse au niveau de sa foi. Le jeune Luan répondait à l'abbé de Bangor qui le mettait en garde contre les dangers d'une étude trop passionnée des arts libéraux : « Si j'avais la science de Dieu, je « n'offenserais jamais Dieu ; car ceux-là lui désobéissent qui ne le connaissent pas. » Sur quoi l'abbé le quitta en disant : « Mon fils, tu es ferme « dans la foi, et la science véritable te mettra dans le « droit chemin du ciel². »

Culture
intellectuelle
dans
ces monastères.

1. En 536, cinquante moines du continent débarquèrent à Cork.

2. Voir OZANAM, *op. cit.*, II, 97, 101, 472, et les vers curieux qu'il cite :

Benchior bona regula
Recta atque divina...
Navis nunquam turbata...
Simplex simul atque docta
Undecimque invicta...

Les
missionnaires
irlandais.

Un caractère plus distinctif encore des moines irlandais comme de toute leur nation, ce fut le besoin impérieux de se répandre au dehors, d'aller chercher ou porter au loin la science et la foi, de pénétrer jusque dans les parages les plus reculés pour y combattre ou y surveiller le paganisme. C'est pourquoi ce peuple monastique devint aussi le peuple missionnaire par excellence. Pendant qu'on accourait en Irlande pour y puiser l'enseignement religieux, eux s'élançant au dehors. Ils couvrent les terres et les mers de l'Occident. Navigateurs infatigables, ils abordent aux îles les plus désertes ; ils inondent les régions continentales de leurs immigrations successives¹. D'incessantes visions leur montraient le monde connu et inconnu à conquérir pour le Christ. Le poëme du *Pèlerinage de saint Brandan*, cette odyssee monacale si célèbre au Moyen Age, ce préambule populaire de la *Divine Comédie*, nous montre les moines irlandais aux prises avec tous les rêves et toutes les merveilles de l'idéal celtique. Plus tard, nous les verrons aux prises avec la réalité ; nous parlerons de leur métropole sur le rocher d'Iona, aux Hébrides ; nous dirons ce qu'ils firent pour la conversion de la Grande-Bretagne. Il nous faut auparavant les suivre en Gaule, dans cette terre d'où l'Évangile leur avait été apporté par Patrice. Plusieurs s'étaient

1. In exteris etiam nationes, quasi inundatione facta illa se sanctorum examina effuderunt. S. BERNARDI, *Vita S. Malach.*, c. 5.

déjà abattus sur l'Armorique, lors de cette invasion de réfugiés celtes qu'on a signalée au livre précédent. Mais ce ne fut que vers la fin du vi^e siècle que l'action de l'Irlande sur les pays directement soumis à la domination franque devint décisive. Elle s'acquitta alors généreusement de sa dette envers la Gaule. Elle en avait reçu Patrice ; en retour elle lui donna Colomban.

Le rival de saint Benoît naquit en l'année même où mourut le patriarche du Mont-Cassin. Initié dès son enfance aux lettres et aux arts libéraux¹, il eut aussi de bonne heure à lutter contre les tentations de la chair. Sa beauté qui fixait tous les regards l'exposait, nous dit le religieux qui a écrit sa vie¹, aux provocations effrontées des belles Irlandaises. C'est en vain qu'il se plonge dans l'étude de la grammaire, de la rhétorique, de la géométrie, de l'Écriture sainte. L'aiguillon de la volupté le pressait toujours. Il vient frapper à la cellule qu'habitait une pieuse recluse et la consulte : « Il y a douze ans, » lui répond-elle, « que je suis « moi-même sortie de chez moi pour entrer en guerre « contre le mal. Enflammé par les feux de l'ado- « lescence, tu essayeras en vain d'échapper à ta fra-

Naissance
de
Colomban.
—
543.

1. *Vita S. Columbani abbatis*, Auctore JONA, monacho Bobiensi fere *equali*, ap. Acr. SS. O. S. B., t. II. — Ce Jonas était de Suse en Piémont ; il écrivait par ordre d'Attalè et d'Eustaise, successeurs de Colomban ; il cite Tite-Live et Virgile à côté de l'Écriture sainte. Son livre est un des monuments les plus curieux de l'époque mérovingienne.

« gilité, tant que tu resteras sur le sol natal. As-tu
 « oublié Adam, Samson, David, Salomon, tous per-
 « dus par les séductions de la beauté et de l'amour?
 « Jeune homme, pour te sauver il faut fuir ¹. » Il
 l'écoute, la croit, se décide à partir. Sa mère essaye
 de l'arrêter, se prosterne devant lui sur le seuil de
 sa porte ; il franchit ce cher obstacle, quitte la
 province de Leinster où il était né, et après quel-
 que temps passé auprès d'un savant docteur qui
 lui fait composer un commentaire sur les psaumes,
 il va se réfugier à Bangor, au sein de ces milliers
 de moines encore imbus de la première ferveur qui
 les y avait rassemblés sous la crosse du saint abbé
 Comgall.

Mais ce premier apprentissage de la guerre
 sainte ne lui suffit pas. L'humeur vagabonde de sa
 race, la passion du pèlerinage et de la prédication²,
 l'entraîne au delà des mers. Il entend sans cesse
 retentir à ses oreilles la voix qui avait dit à Abra-
 ham : *Sors de ta patrie, de ta famille et de la*
maison de ton père, et va dans la terre que je
montrerais. Cette terre était la nôtre. L'abbé cher-
 che en vain à le retenir. Colomban, alors âgé de

1. Liberalium litterarum doctrinis et grammaticorum studiis...
 Cum eum formæ elegantia... omnibus gratum redderet... Lascivarum
 puellarum in eum suscitavit amores, præcipue quas forma corporis...
 Perge, o juvenis! perge, evita ruinam. JONAS, c. 7, 8.

2. Scottorum quibus consuetudo peregrinandi jam pene in naturam
 conversa est. WALARIDUS STRABO, *De mirac. S. Galli*, l. II, c. 47. —
 Qui tironem suum ad-futura bella erudierat... JONAS, c. 9.

trente ans, sort de Bangor avec douze autres moines, traverse la Grande-Bretagne, et vient débarquer en Gaule. Il y trouve la foi catholique debout, mais la vertu chrétienne et la discipline ecclésiastique outragées ou inconnues, grâce à la fureur des guerres et à la négligence des évêques. Il s'attache, pendant plusieurs années, à parcourir le pays, à y prêcher l'Évangile, et surtout à donner l'exemple de l'humilité et de la charité qu'il enseignait à tous. Arrivé dans le cours de ses pérégrinations apostoliques en Bourgogne, il y fut accueilli par le roi Gontran, celui de tous les petits-fils de Clovis dont la vie paraît avoir été la moins répréhensible et qui avait le plus d'attrait pour les religieux. Son éloquence enchantait le roi et ses leudes. Craignant de le voir aller plus loin, Gontran lui offrit tout ce qu'il voudrait afin de le retenir, et comme l'Irlandais répondait qu'il n'avait pas quitté son pays pour chercher des richesses, mais pour suivre le Christ en portant sa croix, le roi insista et lui dit qu'il y avait dans ses États assez de lieux sauvages et solitaires où il pourrait trouver la croix et gagner le ciel, mais qu'il ne fallait à aucun prix quitter la Gaule ni songer à convertir d'autres nations avant d'avoir assuré le salut des Francs et des Bourguignons¹.

Sa mission
dans
les Gaules.
—
573.

1. Ob negligentiam præsulum, religionis virtus pene abolita... Gratus regi et aulicis ob egregiam doctrinæ copiam... Ut intra terminos Galliarum resideret... Tantum ne solo nostræ ditionis relicto,

Son séjour
à
Annegray.

Colomban se rendit à ce désir et choisit pour sa demeure le vieux château romain d'Annegray¹. Il y menait, avec ses compagnons, la vie la plus rude. Il y passait des semaines entières sans autre nourriture que l'herbe des champs, l'écorce des arbres et les baies de myrtil qu'on trouve dans nos bois de sapin ; il ne recevait d'autres provisions que de la charité des voisins. Souvent il se séparait de ses disciples pour s'enfoncer tout seul dans les bois, et pour y vivre en communauté avec les bêtes. Là, comme plus tard, dans sa longue et intime communion avec la nature âpre et sauvage de ces lieux déserts, rien ne l'effrayait, et lui ne faisait peur à personne. Tout obéissait à sa voix. Les oiseaux, comme on l'a déjà dit, venaient recevoir ses caresses, et les écureuils descendaient du haut des sapins pour se cacher dans les plis de sa coule. Il avait chassé un ours de la caverne qui lui servait de cellule ; il avait arraché à un autre ours un cerf mort dont la peau devait servir de chaussure à ses frères. Un jour qu'il errait dans le plus épais du bois, portant sur l'épaule un volume de l'Écriture sainte, et réfléchissant si la férocité des bêtes qui

ad vicinas transeas nationes... ut nostræ saluti provideas. JONAS, c. 11, 12. Cf. WALAF. STRABON., l. I, c. 2. — Je renvoie à la *Vie des saints de Franche-Comté*, t. II, et au tome VII d'Octobre des nouveaux Bollandistes, p. 868, pour la discussion des dates diverses assignées au voyage et au séjour de Colomban en France.

1. Aujourd'hui hameau de la commune de Faucogney (Haute-Saône).

ne péchaient point ne valait pas mieux que la rage des hommes qui perdent leurs âmes, il voit venir à lui douze loups qui l'entourent à droite et à gauche. Il reste immobile en récitant le verset : *Deus in adiutorium*. Les loups, après avoir touché ses vêtements de leur gueule, le voyant sans peur, passent leur chemin. Il continue le sien, et au bout de quelques pas, il entend un grand bruit de voix humaines qu'il reconnaît pour être celles d'une bande de brigands germains, de la nation Suève, qui ravageaient alors cette contrée. Il ne les vit pas ; mais il dut remercier Dieu de l'avoir préservé de ce double danger où l'on peut voir un double symbole de la lutte constante qu'avaient à livrer les moines dans leur laborieuse carrière contre les forces sauvages de la nature et la barbarie plus sauvage encore des hommes ¹.

Les loups
et
les brigands.

Au bout de quelques années, le nombre croissant des disciples l'obligea à se transporter ailleurs, et par la protection d'un des principaux ministres du roi Franc, Agnoald, marié à une femme Bur-

1. Novem dies jam transierant, quo vir Dei cum suis non alias dapes caperet quam arborum cortices herbasque saltus... vel parvulorum pomorum quæ Bollucas vulgo appellant... Chamnoaldo Lugduno clavato pontifice, qui ejus et minister et discipulus fuit, cognovimus referente, qui se testabatur sæpe vidisse... bestias ac aves accersere... ferusculam, quam vulgo homines Squirium vccant... Abiit fera mitis nec prorsus est ausa redire... Contra naturam absque murmure... cadaver reliquit... Conspicit duodecim lupos advenire... ora vestimenti ejus jungunt... interritum relinquunt... Vocem Suevorum multorum per avia aberrantium... JONAS, c. 14, 15, 16, 26, 30.

Il
se fixe
à
Luxeuil.
—
590.

gonde de très-noble race¹, il obtint de Gontran l'emplacement d'un autre château fort, nommé Luxeuil, où il y avait eu des eaux thermales magnifiquement ornées par les Romains et où l'on voyait encore, dans les forêts voisines, les idoles que les Gaulois avaient adorées. Ce fut sur les ruines de ces deux civilisations que vint s'implanter la grande métropole monastique de l'Austrasie et de la Bourgogne.

État
de
la Séquanie.

Luxeuil était situé sur les confins de ces deux royaumes, au pied des Vosges et au nord de cette Séquanie dont l'abbaye de Condat avait déjà, depuis plus d'un siècle, illuminé la région méridionale. Toute cette contrée qui s'étendait sur les flancs des Vosges et du Jura, depuis si illustre et si bénie sous le nom de Franche-Comté, n'offrait alors, sur une longueur de soixante lieues et une largeur moyenne de dix à quinze, que des chaînes parallèles de défilés inaccessibles, entrecoupés par des forêts impénétrables, hérissés d'immenses sapinières qui descendaient du sommet des plus hautes montagnes et venaient ombrager le cours des eaux rapides et pures du Doubs, du Dessoubre et de la Loue. Les invasions des barbares, celle d'Attila surtout, avaient réduit en cendres les villes romaines,

1. Regis conviva et consiliarius... Conjux ex præclara Burgundiorum prosapia. Quanquam ejus industria universa palatii officia gererentur, nec non totius regni querimoniæ illius æquissima definitione terminarentur... *Vita S. Agili*, c. 1, 3, ap. Act. SS. O. S. B., t. II.

anéanti toute culture et toute population. La végétation et les bêtes fauves avaient repris possession de cette solitude, qu'il était réservé aux disciples de Colomban et de Benoît de transformer en champs et en pâturages¹.

Les disciples affluaient autour du colonisateur irlandais. Bientôt il en compta plusieurs centaines dans les trois monastères qu'il avait successivement construits² et qu'il gouvernait à la fois. Les nobles Francs et Bourguignons, dominés par le spectacle de ces grandeurs du travail et de la prière, lui amenaient leurs fils, lui prodiguaient leurs donations, et souvent venaient lui demander de couper leur longue chevelure, insigne de noblesse et de liberté, et de les admettre eux-mêmes dans les rangs de son armée³. Le travail et la prière y avaient pris, sous la forte main de Colomban, des proportions inouïes jusqu'alors. La foule des pauvres serfs et des riches seigneurs y devint si grande qu'il put y organiser cet office perpétuel,

Affluence
de
disciples
autour
de Colomban.

1. Erat tunc vasta eremus Vosagus nomine... aspera vastitate solitudinis et scopulorum interpositione loca aspera... JONAS, c. 12. — Voir l'excellente description du Jura et de ses défrichements monastiques dans l'*Histoire des grandes forêts de la Gaule*, par M. ALFRED MAURY, p. 181.

2. Annegray, Luxeuil et Fontaines. — Le biographe de saint Valéry donne le chiffre de deux cent vingt; d'autres auteurs disent six cents.

3. Ibi nobilium liberi undique concurrere nitebantur... JONAS, c. 17. — Multi non solum de genere Burgundionum, sed etiam Francorum... confluerunt... ut omnia sua ad ipsum locum contraderent, et coma capitis deposita... WALAFR. STRABO, c. 2.

*Laus
perennis.*

appelé *Laus perennis*, qui existait déjà à Agaune, de l'autre côté du Jura et du lac Lemane, et où jour et nuit les voix des moines, « aussi infatigables que celles des anges, » se relevaient pour célébrer les louanges de Dieu par un cantique sans fin ¹.

Tous, riches et pauvres, y étaient également astreints aux travaux de défrichement que Colomban dirigeait lui-même. Dans le récit des prodiges que son biographe entremêle à chaque page de sa vie, on les voit tous employés successivement à labourer, à faucher, à moissonner, à fendre le bois. Avec l'impétuosité qui lui était naturelle, il ne ménageait aucune faiblesse. Il exigeait que les malades eux-mêmes allassent battre le blé sur l'aire. Un article de sa règle prescrit au moine de se mettre au lit si fatigué qu'il dorme déjà en y allant, et de se lever avant d'avoir dormi suffisamment. C'est

1. S. BERNARD., *in Vita S. Malach.*, c. 6. Cf. MABILL., *Annal.*, l. VIII, n. 10, 16; D. PITRA, *Hist. de S. Léger*, p. 301; la *Vie des saints de Franche-Comté*, t. II, p. 25 et 478.— Cet office perpétuel, appelé *Laus perennis*, fut longtemps usité à Saint-Maurice, à Reniremont, à Saint-Denis et ailleurs. On en voit déjà la trace dans les premiers monastères de l'Égypte et de la Palestine : il est dit dans la Vie de sainte Marie Égyptienne, en parlant d'un monastère près du Jourdain : « Psallentia ibi erat, incessabilis totius noctis habens stabilitates... et in ore psalmi divini absque diminutione... » ROSWEYDE, *Vita Patrum*, p. 383. — Alexandre, moine syrien, mort vers 430, avait fondé un ordre spécial de religieux, dits *Acémètes*, ou gens qui ne dorment point : il gouverna d'abord sur les rives de l'Euphrate, puis à Constantinople, trois cents solitaires, divisés en six chœurs, qui se relevaient pour chanter la nuit comme le jour.

au prix de ce labeur perpétuel et excessif que la moitié de notre pays et de l'ingrate Europe a été rendue à la culture et à la vie¹.

Vingt années se passèrent ainsi pendant lesquelles la réputation de Colomban grandit et s'étendit au loin. Mais son influence ne fut pas incontestée. Il mécontenta une portion du clergé Gallo-Franc, d'abord par les singularités irlandaises de son costume et de sa tonsure, peut-être aussi par le zèle intempérant qu'il mettait dans ses épîtres à rappeler aux évêques leurs devoirs, et plus sûrement par son obstination à faire célébrer la Pâque, selon l'usage irlandais, le quatorzième jour de la lune, quand ce jour tombait un dimanche, au lieu de la célébrer avec toute l'Église le dimanche après le quatorzième jour. Cette prétention, à la fois minutieuse et oppressive, troubla toute sa vie et affaiblit son autorité, car il poussa l'entêtement sur ce point jusqu'à essayer plus d'une fois de ramener le Saint-Siège lui-même à son avis².

Mécontentement
de
l'épiscopat
contre lui.

Les détails de sa lutte avec l'épiscopat des Gaules sont demeurés inconnus; mais on peut juger de

1. Imperat ut omnes surgant atque messem in area virga cædant... Cum vidisset eos magno labore glebas scindere. JONAS, c. 20, 23, 28. — Lassus ad stratum veniat, ambulansque dormitet, necdum expleto somno surgere compellatur. *Reg. S. COLUMBANI*, c. 9.

2. Il écrivit à ce sujet plusieurs lettres à saint Grégoire le Grand, dont il n'y a aucune trace dans la correspondance de ce pape, et dont une seule a été conservée dans les œuvres de Colomban. Dans celle-ci, il dit que Satan a empêché ses trois lettres antérieures d'arriver entre les mains de Grégoire.

la résolution qu'il y déploya par quelques passages de sa lettre à un synode ou concile réuni pour examiner la question de la Pâque. Le mélange singulier d'humilité et de fierté, l'éloquence virile et originale dont cette épître porte l'empreinte, ne sauraient dissimuler ce qu'avait d'étrange et d'irrégulier le rôle qu'il s'arrogeait au sein de l'Église. Il a beau s'intituler *Colomban le pécheur*, on sent bien qu'il se croit le docteur et le guide de ceux à qui il parle.

Sa
lettre
à
un concile.

Il commence par remercier Dieu de ce que, grâce à lui, tant de saints évêques se sont réunis pour traiter des intérêts de la foi et des mœurs. Il les engage à s'assembler plus souvent, malgré les dangers et les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer en route, et leur souhaite de s'occuper, sous la présidence de Jésus-Christ, non-seulement de la question de la Pâque, mais encore de bien d'autres observances canoniques cruellement méconnues. Il s'enorgueillit de ses propres épreuves et de ce qu'il appelle la persécution dont il a été victime. Il blâme la diversité des coutumes et la variété des traditions dans l'Église, en se condamnant ainsi par sa propre bouche, et en méconnaissant la sagesse de l'autorité ecclésiastique, qui semble avoir toléré longtemps chez lui et chez ses compatriotes l'observance particulière et locale dont il prétendait infliger le joug à toute la chrétienté. Il prêche d'ailleurs l'union entre le clergé séculier et régulier, et son

langage devient alors plus ému et plus solennel. « Je ne suis pas l'auteur de ce différend : je suis venu, pauvre étranger, dans ces contrées pour la cause du Christ Sauveur, notre commun Dieu et Seigneur ; je ne demande à vos saintetés qu'une seule grâce : qu'il me soit permis de continuer à vivre en silence au sein de ces forêts, auprès des ossements de dix-sept frères que j'y ai déjà vus mourir ; j'y prierai pour vous avec ceux qui me restent, comme je le dois, comme je l'ai toujours fait depuis douze ans. Ah ! laissez-nous vivre avec vous dans cette Gaule où nous sommes, puisque nous devons vivre les uns avec les autres dans le ciel, si nous méritons d'y entrer. Malgré notre tiédeur, nous suivrons de notre mieux les canons, les préceptes du Seigneur et des Apôtres. Ce sont là nos armes, notre gloire, notre bouclier. C'est pour leur rester fidèles que nous sommes sortis de notre patrie et que nous sommes venus chez vous. A vous, Pères saints, de voir ce que vous voulez faire de quelques pauvres vétérans, de quelques vieux pèlerins, et s'il ne vaut pas mieux les reconforter que les troubler. Je n'ose aller vous trouver, de peur d'entrer en contention avec vous, mais je vous confesse les secrets de ma conscience, et comme quoi je crois surtout à la tradition de ma patrie, qui est d'ailleurs celle de saint Jérôme. »

Tout cela est mêlé de calculs fastidieux sur la célébration de la Pâque et d'un grand étalage de textes de l'Écriture. Il termine ainsi : « A Dieu ne

plaise que nous réjouissions nos ennemis : savoir les juifs, les hérétiques ou les païens, par des luttes entre chrétiens... Si Dieu vous inspire de m'expulser du désert que je suis venu chercher au delà des mers, je n'aurai qu'à dire comme Jonas : *Prenez-moi et jetez-moi à la mer, et la tempête cessera.* Mais avant de m'y jeter votre devoir est de faire comme les mariniers, et de tout tenter pour aborder au rivage ; peut-être même n'y aurait-il pas excès de présomption à vous suggérer qu'il y a beaucoup de gens qui suivent la voie large, et que, s'il y en a quelque peu qui se dirigent par la porte étroite qui mène à la vie, il vaudrait mieux pour vous les encourager que les arrêter, sous peine de tomber sous le coup du texte qui dit : *Malheur à vous, Scribes et Pharisiens, qui fermez le royaume du ciel aux hommes, et qui sans y entrer vous-mêmes en interdisez l'accès au prochain.* Plus la lutte est dure, et plus la couronne est glorieuse. Ceux-là, dit saint Grégoire, qui n'évitent pas le mal patent, ne croient guère au bien caché. C'est pourquoi saint Jérôme enjoint aux évêques d'imiter les Apôtres, et aux moines de suivre les Pères, qui ont été parfaits. Les règles des clercs et celles des moines sont très-différentes : que chacun garde fidèlement la profession qu'il a embrassée, mais que tous suivent l'Évangile et le Christ, leur chef... Du reste, priez pour nous comme nous prions, malgré notre bassesse, pour-vous. Ne nous regardez pas comme

étrangers à vous : car tous, Gaulois ou Bretons, Espagnols ou autres, nous sommes les membres d'un même corps. Vous tous, qui êtes mes pères et mes frères, très-saints et très-patients, pardonnez à la loquacité et à l'insolence d'un homme dont la tâche est au-dessus de ses forces¹. »

Quand on songe que ni l'histoire de la vie de Colomban, si minutieusement écrite, ni celle de son époque, n'a gardé la trace d'aucune répression,

1. Dominis sanctis et in Christo patribus vel fratribus episcopis, presbyteris, cæterisque S. Ecclesiæ ordinibus, Columba peccator, salutem in Christo præmitto.— Gratias ago Deo meo quod mei causa in unum tanti congregati sunt sancti... Utinam sæpius hoc ageritis... Hoc potissimum debuit vobis inesse studium... Multum nocuit nocetque ecclesiasticæ paci diversitas morum et varietas traditionum... Unum deoseo a vestra sanctitate... ut, quia hujus divinitatis auctor non sum, ac pro Christo Salvatore communi Domino et Deo in has terras peregrinus processerim, ut mihi liceat... in his silvis silere et vivere juxta ossa nostrorum fratrum decem et septem defunctorum sicut usque nunc licuit nobis inter vos vixisse duodecim annis, ut pro vobis, sicut usque nunc fecimus, oremus, ut debemus. Capiat nos simul, oro, Gallia, quos capiet regnum cælorum, si boni simus meritis... Hi sunt nostri canones, dominica et apostolica mandata.. Hæc arma, scutum et gladium... hæc nos moverunt de patria; hæc et hic servare contendimus, licet tepide... in his perseverare optamus sicut et seniores nostros facere conspeximus... Vos, patres sancti, videte quid faciatis ad istos veteranos pauperes et peregrinos senes... Confiteor conscientiæ meæ secreta, quod plus credo traditioni patriæ meæ... Alia enim sunt et alia clericorum et monachorum documenta, et longe ab invicem separata... De cætero, patres, orate pro nobis, sicut et nos facimus, viles licet, pro vobis; et nolite nos a vobis alienos repulsare : unum enim corporis sumus commembra, sive Galli, sive Britanni, sive Iberi, sive quæque gentes... Date veniam meæ loquacitati ac proçacitati supra vires laboranti, patientissimi atque sanctissimi patres quique et fratres. *Epist.* II, ap. GALLANDUS, *Bibl. veter. Patr.*, t. XII, p. 347.

ni même d'aucune improbation solennelle, à l'endroit du moine étranger qui venait ainsi se poser en maître et en juge des évêques, on ne peut se défendre de constater et d'admirer l'immense liberté dont jouissaient alors les chrétiens, jusque dans le domaine où les droits de l'autorité auraient pu inspirer le plus de jalousie.

Sa lutte
avec
le roi Thierry II
et
Brunehault.

Il est toutefois douteux que cette attitude n'ait pas ébranlé l'ascendant que les vertus et la sainteté de Colomban lui avaient conquis parmi les Gallo-Francis. Mais il le retrouva bientôt tout entier dans le conflit qu'il engagea, pour l'honneur des mœurs chrétiennes, contre la reine Brunehault et son petit-fils, et qu'il nous faut raconter avec quelques détails, parce que cette lutte fut la première, et non la moins remarquable, de celles qui éclatèrent à diverses reprises entre les moines et les rois chrétiens, si longtemps et si naturellement alliés.

La domination franque dans les Gaules s'était, comme on sait, naturellement divisée en trois royaumes distincts : la Neustrie, l'Austrasie et la Bourgogne. L'ancien royaume des Burgondes ou de Bourgogne, définitivement conquis par les fils de Clovis, avait été reconstitué par son petit-fils, Gontran, qui avait si bien accueilli Colomban, et c'était à l'extrémité septentrionale de ce royaume que s'élevait Luxeuil. Gontran étant mort sans postérité, la Bourgogne avait passé à son neveu, le jeune Childebert II, déjà roi d'Austrasie et fils de

la célèbre Brunehault. Celui-ci mourut peu après, laissant deux fils en bas âge, Théodebert II et Thierry II. Sa succession fut divisée entre eux : Théodebert eut l'Austrasie, et Thierry, la Bourgogne; mais leur aïeule Brunehault s'empara aussitôt de leur tutelle et de la puissance royale dans les deux royaumes, tandis que sa terrible ennemie, Frédégonde, que Gontran avait si justement nommée *l'ennemie de Dieu et des hommes*, gouvernait la Neustrie, au nom de son fils, Clotaire II, également mineur. Toute la Gaule franque se trouvait ainsi entre les mains de deux femmes, qui la dominaient au nom de trois rois mineurs¹. Mais bientôt les leudes d'Austrasie, chez qui l'indomptable indépendance des Francs s'était conservée bien plus entière que chez les Neustriens, révoltés par les allures violentes et arbitraires de Brunehault, obligèrent l'aîné de ses petits-fils à l'expulser de son royaume. Elle s'en consola en se fixant en Bourgogne chez le jeune roi Thierry, et en continuant à y exercer sur les seigneurs et les évêques bourguignons la domination altière et souvent cruelle qui l'avait rendue insupportable à l'Austrasie.

On jugerait trop sévèrement Brunehault, si on la confondait à un degré quelconque avec son immonde et sinistre rivale, qui fut à la fois bien plus coupable et plus prospère qu'elle. Grégoire de Tours

1. Frédégonde mourut peu après, en 597, triomphante de tous ses ennemis.

Monastère
de
Saint-Martin
d'Autun
fondé
par Brunehault.

a vanté sa beauté, ses bonnes mœurs, sa prudence et son affabilité, et Grégoire le Grand, en félicitant les Francs d'avoir une si bonne reine, l'a honorée de ses éloges publics, spécialement dans son fameux diplôme relatif à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, qu'elle avait construite et richement dotée sur le site même où le saint évêque de Tours, passant chez les Éduens, avait couru risque de la vie en détruisant le dernier sanctuaire du paganisme vaincu. Cette abbaye, longtemps célèbre par ses richesses et par ses florissantes écoles, servit de sépulture à Brunehault, et neuf siècles encore après sa cruelle mort une distribution journalière faite aux pauvres rendait sa mémoire populaire sous le nom de *l'aumône Brunehault*¹.

Mais Brunehault, déjà vieillie, n'avait conservé que l'ardeur intrépide de ses jeunes années ; elle n'en avait plus la générosité ni la droiture. Elle avait tout sacrifié à la passion de dominer et à la tentation de rétablir une sorte de monarchie romaine². Et cette soif de régner seule l'égarait au point de la déterminer, elle dont la jeunesse avait été sans

1. S. GREG. MAGN., *Epist.*, XIII, 6. — GREG. TURON., *Hist. eccl.*, IV, 27. — L'abbaye de Saint-Martin d'Autun avait possédé, selon la tradition bourguignonne, jusqu'à cent mille manses. L'église, reconstruite avec magnificence au IX^e siècle, fut rasée en 1750 par les moines eux-mêmes, qui en rebâtirent une autre, laquelle eut le même sort en 1808. La charrue a depuis lors passé sur le site de l'église et du monastère. Il existe une précieuse monographie de cette abbaye, publiée par M. Bulliot. Autun, 1849, 2 vol.

2. HENRI MARTIN, II, 106.

reproche, à encourager chez ses petits-fils cette polygamie qui semble avoir été le triste privilège des princes germaniques, et surtout des Mérovingiens¹. De peur d'avoir une rivale de crédit et de puissance auprès du jeune roi Thierry, elle s'opposa de tout son pouvoir à ce qu'il remplaçât ses concubines par une reine légitime, et lorsqu'enfin il se détermina à épouser une princesse visigothe, Brunehault, quoique fille elle-même d'un roi visigoth, vint à bout d'en dégoûter son petit-fils et de la faire répudier au bout d'un an. L'évêque de Vienne, saint Didier, qui avait conseillé au roi de se marier, fut assommé par des sicaires que la reine-mère avait apostés.

607-608

Cependant le jeune Thierry avait des instincts religieux. Il se réjouissait de posséder dans son royaume un saint homme tel que Colomban. Il allait souvent le visiter. Le zélé Irlandais en profita pour lui reprocher ses désordres et pour l'exhorter à chercher la douceur d'une épouse légitime, de telle sorte que la race royale pût sortir d'une reine honorable, et non d'un lieu de prostitution. Le jeune roi promit de s'amender : mais Brunehault le détourna facilement de ces bonnes inspirations. Colomban étant venu la voir au manoir de Bourcheresse, elle lui présenta les quatre fils qu'avait déjà Thierry de ses concubines. « Que me veulent ces enfants ? » dit le moine. — « Ce sont les fils du

1. Ob nobilitatem plurimis nuptiis ambiuntur. TACIT., *De mor. Germ.*, c. 18.

« roi », dit la reine ; « fortifie-les par ta bénédiction. »
 « Non ! répondit Colomban , ils ne règneront pas ,
 « car ils sortent d'un mauvais lieu. » A partir de ce
 moment, Brunehault lui jura une guerre à mort.
 Elle fit d'abord défendre aux religieux des monas-
 tères gouvernés par Colomban d'en sortir, et à qui
 que ce fût de les recevoir ou de leur fournir le
 moindre secours. Colomban voulut essayer d'éclairer
 et de ramener Thierry. Il alla le trouver à sa *villa*
 royale d'Époisses. En apprenant que l'abbé était
 arrivé, mais ne voulait pas entrer dans le palais, le
 roi lui fit porter un repas somptueusement apprêté.
 Colomban refusa de rien accepter de la main de
 celui qui interdisait aux serviteurs de Dieu l'accès
 et la demeure des autres hommes, et sous le coup
 de sa malédiction tous les vases qui contenaient les
 divers mets furent miraculeusement brisés. Le roi,
 effrayé par ce prodige, et son aïeule, vinrent alors
 lui demander pardon, et promirent de se corriger.
 Colomban apaisé retourna à son monastère, où il
 apprit bientôt que Thierry était retombé dans ses
 débauches habituelles. Alors il écrivit au roi une
 lettre pleine de reproches véhéments, et qui le me-
 naçait d'une excommunication prochaine¹.

1. Gratulabatur quia in termino regni sui B. Columbanum habere-
 ret... Ut non potius legitimæ conjugis solamine frueretur, ut regalís
 proles ex honorabili regina proderet, et non ex lupanaribus videretur
 emergi... Apud Spissiam villam publicam... Litteras verberibus ple-
 nas... JONAS, c. 31, 32.

Ainsi donc lui, cet étranger, ce missionnaire irlandais, l'hôte et l'obligé du roi Gontran, oserait en venir au point d'excommunier le roi de Bourgogne, l'héritier de son bienfaiteur ! Brunehault n'eut pas de peine à soulever contre cette audace inaccoutumée les principaux leudes de la cour de Thierry ; elle entreprit même de persuader aux évêques d'intervenir afin de blâmer la règle du nouvel institut. Excité par tout ce qu'il entendait dire autour de lui, Thierry résolut de prendre l'offensive, se présenta lui-même à Luxeuil et demanda compte à l'abbé de ce qu'il s'écartait des usages du pays et de ce que l'intérieur du couvent n'était pas ouvert à tous les chrétiens et même aux femmes, car c'était encore un des griefs de Brunehault contre Colomban, qu'il lui avait interdit à elle, quoique reine, de franchir le seuil de son monastère. Le jeune roi pénétra de sa personne jusqu'au réfectoire en disant qu'il fallait laisser entrer tout le monde partout ou bien renoncer à tout don royal. Colomban, avec son audace accoutumée, dit au roi : « Si vous voulez violer la rigueur de nos règles, « nous n'avons que faire de vos dons ; et si vous « venez ici pour détruire notre monastère, sachez « que votre royaume sera détruit avec toute votre « race. »

Le roi eut peur, et sortit ; mais il reprit bientôt : « Tu espères peut-être que je te procurerai la « couronne du martyr ; mais je ne suis pas assez

« fou pour cela : seulement, puisqu'il te plaît de
 « vivre en dehors de toute relation avec les sécu-
 « liers, tu n'as qu'à t'en aller par où tu es venu, et
 « jusque dans ton pays. » Tous les seigneurs du
 cortège royal s'écrièrent qu'ils ne voulaient pas non
 plus tolérer dans leur pays des gens qui s'isolaient
 ainsi de tout le monde. Colomban dit qu'il ne sor-
 tirait de son monastère que s'il en était arraché par
 la force. Alors on le prit, et on le conduisit à Be-
 sançon pour y attendre les ordres ultérieurs du
 roi¹. Après quoi, l'on établit une sorte de blocus
 autour de Luxeuil pour empêcher qu'il ne s'en
 fût d'en sortir.

Colomban
 expulsé
 de Luxeuil
 une
 première fois.
 —
 610.

Saint
 Agile.

Les moines se rappelèrent qu'ils avaient parmi
 eux un jeune homme nommé Agile, fils de cet
 Agnoald, principal ministre du roi Gontran, qui
 vingt ans auparavant avait obtenu pour Colomban
 la donation de Luxeuil, et qui depuis avait confié
 son fils encore enfant au saint abbé irlandais pour
 l'élever dans la vie religieuse. Ils chargèrent Agile
 d'aller obtenir du roi et de la reine la levée de l'in-
 terdiction. Le jeune religieux tomba entre les mains
 d'un neveu du duc de la Séquanie qui, sous pré-
 texte de se livrer à la chasse, gardait les avenues

1. Ea maxime pro causa infesta erat eo quod... sibi quæ regina
 erat idem contradixerat. *Vita S. Agili*, c. 7, ap. Acr. SS. O. S. B., t. II.
 — Ut erat audax, atque animo vigens... Si ob hanc causam hoc in
 loco venisti... Martyrii coronam me tibi illaturum speras : non esse
 me tantæ dementiæ scias... Qua veneras, ea via repedare studeas...
 Alicorum consona voce vota prorumpunt... JONAS, c. 23.

du monastère ; mais par le signe de la croix , il fit tomber le glaive et dessécher le bras déjà levé pour le frapper, et on lui permit de continuer sa route. Par un de ces retours soudains et passagers qui se produisent si souvent dans la vie des Mérovingiens, Thierry et son aïeule reçurent l'envoyé des moines avec toute sorte de démonstrations d'humilité, se prosternèrent devant lui, levèrent le blocus de l'abbaye, et lui firent même de riches donations ¹.

Mais leur cœur n'avait pas fléchi à l'endroit de Colomban. Celui-ci, entouré à Besançon du respect de tous, et jouissant de sa liberté dans l'intérieur de la ville, en profita pour gravir un matin le sommet du rocher où est aujourd'hui située la citadelle, et qu'enserme le Doubs de ses flots tortueux ². De cette hauteur il promène ses regards sur la route qui conduit à Luxeuil : il semble y chercher les obstacles qui pourraient empêcher son retour. Son parti est pris : il descend, sort de la ville, et se dirige vers Luxeuil.

Colomban
à
Besançon

1. Sub obtenta venantium... observabant exitus monasterii more latronum... Rex et regina... humo coram vestigiis illius procumbunt. *Vita S. Agili*, c. 7, 8.

2. La description qu'en donne Jonas est encore aujourd'hui frappante de vérité, et l'était surtout avant que Louis XIV, après la conquête de la Franche-Comté, eut fait raser la métropole de Saint-Étienne et tous les bâtiments qui couvraient les flancs du rocher : « Adscendet dominica die in verticem arduum ad cacumen montis illius (ita enim situs urbis habetur, cum domorum densitas in diffuso latere proclivi montis sita sit, prorumpant ardua in sublimibus cacumina quæ undique abscissi fluminis *Doux* alveo vallante nullatenus commeantibus viam pandit), ibique usque ad medium diei exspectat, si aliquis iter ad monasterium revertendi prohibeat. »

A la nouvelle de son retour, Thierry et Brunehaut envoient un comte avec une cohorte de soldats pour le reconduire en exil. Alors eut lieu cette scène, tant de fois renouvelée pendant douze siècles, et de nos jours encore, entre les persécuteurs et les victimes. Les ministres de la volonté royale le trouvèrent au chœur, chantant l'office avec toute sa communauté. « Homme de Dieu, » lui dit-on, « nous vous prions « d'obéir aux ordres du roi et aux nôtres, et de « vous en aller là d'où vous êtes venu. » « Non, » répondit Colomban, « après avoir quitté une fois « ma patrie pour le service de Jésus-Christ, je pense « que mon Créateur ne veut pas que j'y retourne. » A ces mots, le comte se retira, laissant aux plus féroces d'entre ses soldats le soin d'accomplir le reste. Domptés par la fermeté de l'abbé qui répétait qu'il ne céderait qu'à la force, ils s'agenouillèrent devant lui, et le conjurèrent en pleurant de leur pardonner, et de ne pas les réduire à une violence qui leur était imposée sous peine de la vie. A cette pensée d'un danger qui ne lui était plus personnel, l'intrépide Irlandais céda, et sortit du sanctuaire qu'il avait fondé, qu'il avait habité pendant vingt ans, et qu'il ne devait plus revoir ¹.

590-610.

1. Vir Dei, precamur... eo itinere quo primum adventasti... Non reor... semel natali solo ob Christi timorem relicto... Relictis quibusdam quibus ferocitas animi inerat. JONAS, c. 36. — Comment n'être pas frappé de l'identité des luttes et des triomphes de l'Église à travers les âges, lorsqu'on voit ce qui se passait à Luxeuil, en 610, se renouveler, après douze siècles, contre de pauvres moines dans le

Ses religieux l'entouraient en gémissant comme s'ils eussent marché à ses funérailles. Il les consolait en leur disant que cette persécution, loin d'être une ruine pour eux, ne servirait qu'à la multiplication « du peuple monastique ». Tous voulaient le suivre dans son exil ; mais un ordre royal interdit cette consolation aux moines qui n'étaient pas d'origine irlandaise ou britannique. Brunehault voulait bien se débarrasser de ces insulaires audacieux et indépendants comme leur chef, mais elle ne tenait pas à ruiner le grand établissement dont la Bourgogne

Caucase ? On lit dans le *Journal des Débats* du 23 avril 1845 : « Voici encore quelques détails sur l'expulsion des missionnaires catholiques des provinces du Caucase. Le premier jour de l'année, deux charrettes, escortées de Cosaques armés de lances et de pistolets, s'arrêtèrent devant la porte du couvent de Tiflis. Des agents de police entrèrent aussitôt dans le couvent et ordonnèrent aux moines de monter dans les charrettes. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne se rendraient qu'à la force ; puis ils entrèrent dans l'église du couvent et s'agenouillèrent devant l'autel. Les agents attendirent quelque temps ; mais lorsqu'au bout d'une heure ils virent que les moines ne manifestaient aucune intention d'obéir, ils leur renouvelèrent l'ordre de se mettre en route. Les missionnaires répondirent qu'ils ne quitteraient pas volontairement le poste qui leur avait été confié par leur chef spirituel. Cette réponse fut transmise au général Gurko, gouverneur de Tiflis, qui ordonna de les emmener de force et de les transporter dans des voitures. Cet ordre fut aussitôt exécuté. Les missionnaires de Gori ont été expulsés de la même manière. » Le même journal rapporte, dans son numéro du lendemain, le récit de violences analogues exercées, non plus au Caucase, mais en France, contre les religieuses hospitalières de Saint-Joseph à Avignon, dans ce même mois d'avril 1845. L'expulsion des moines irlandais et anglais de la Trappe de Melleray, en 1831, présente aussi plus d'un trait de ressemblance avec l'histoire de Luxeuil.

était déjà frère. Le saint, accompagné de ses frères irlandais, prit le chemin de l'exil.

Son
voyage
de
Besançon
à
Nantes.

L'histoire de son voyage, scrupuleusement recueillie par ses disciples, est pleine d'intérêt pour la connaissance des lieux et des mœurs de la Gaule franque. On le fit passer une seconde fois à Besançon, puis à Autun, à Avallon, le long de la Cure et de l'Yonne jusqu'à Auxerre, et de là à Nevers, où on l'embarqua sur la Loire. Il marquait chacune de ses étapes par des guérisons miraculeuses ou d'autres prodiges qui, néanmoins, n'atténuèrent pas les rancunes qu'il avait excitées. Sur le chemin d'Avallon, il rencontra un écuyer du roi Thierry qui essaya de le percer de sa lance. A Nevers, au moment de s'embarquer, un grossier satellite de l'escorte des proscrits prit une rame et en frappa Lua, l'un des plus pieux parmi les compagnons de Colomban, pour le faire entrer plus vite dans le bateau. Le saint se récria : « Cruel, de quel droit
« viens-tu aggraver ma peine? De quel droit oses-tu
« frapper les membres fatigués du Christ? Souviens-
« toi que la vengeance divine l'atteindra ici même
« où ta fureur a atteint le serviteur de Dieu. » Et en effet, au retour, le misérable tomba dans l'eau et se noya à l'endroit même où il avait frappé Lua ¹.

1. Velut funus subsequentibus... Ob multiplicandas plebes monachorum hanc esse datam occasionem... Quos sui ortus terra dederat, vel qui à Britannico arvo ipsum secuti... Custos equorum... occurrit... Ubi lento conamine in scapham insilirent... Arrepto remo... Cur cru-

Arrivé à Orléans, il envoie deux de ses frères dans la ville pour se procurer des vivres : mais on ne veut leur rien vendre ni donner pour ne pas contrevenir aux défenses royales. On les traitait comme des gens mis hors la loi, hors la paix du roi, et qu'il était défendu par la loi salique d'accueillir, sous peine d'encourir l'amende énorme alors de six cents deniers. Les églises mêmes leur étaient fermées par ordre du roi. Mais, en revenant sur leurs pas, ils rencontrent une femme syrienne, de cette colonie d'Orientaux dont la présence en Gaule est déjà signalée sous Childebert I^{er}. Elle leur demande d'où ils viennent, et l'ayant su, leur offre l'hospitalité, et leur donne tout ce qu'il leur fallait. « Moi aussi, » dit-elle, « je suis comme vous étrangère, et je viens « du lointain soleil d'Orient. » Elle avait un mari aveugle à qui Colomban rendit la vue. Le peuple d'Orléans en fut ému ; mais on n'osait témoigner qu'en secret sa vénération au proscrit ¹.

Une
Syrienne
lui
donne
l'hospitalité
à
Orléans.

En passant devant la ville de Tours, Colomban demande qu'on lui permette d'aller prier sur la tombe du grand saint Martin, toujours également

delis mœrorem mihi addis... JONAS, c. 36, 38, 40.— Mabillon (*Annal.*, t. I, p. 293) suppose que ce Lua pouvait bien être le saint irlandais dont saint Bernard parle comme ayant fondé cent monastères ; mais cela paraît on ne peut plus improbable.

1. *Lex salica*, art. 56, edit. Merkel. — RORU, *Benefizialwesen*, p. 140. — Regio timore aut vendere aut dare nihil audebant... Nam et ego advena sum ex longinquo Orientis sole... vir meus ex eodem genere Syrorum sicut et ego. JONAS, c. 41.

vénéré par les Celtes, les Romains et les Francs. Mais ses sauvages gardiens ordonnent aux matelots de faire force de rames et de passer au milieu du fleuve. Cependant, une force invisible arrête la barque : elle se dirige d'elle-même vers le port. Il descend à terre et passe la nuit auprès du saint tombeau. L'évêque de Tours vient le trouver et le mène dîner chez lui. A table, on lui demande pourquoi il va regagner son pays. Il répond : « Ce chien de « Thierry m'a chassé de chez mes frères. » Alors un convive, qui était un des leudes ou fidèles du roi, dit tout bas : « Ne vaut-il pas mieux abreuver les « gens de lait que d'absinthe? » « Je vois, » reprit Colomban, « que tu veux garder ton serment au « roi Thierry. Eh bien ! va dire à ton ami et à ton « seigneur que d'ici à trois ans lui et ses enfants « seront anéantis, et que toute sa race sera extirpée « par Dieu. » « Pourquoi parler ainsi, serviteur de « Dieu? » dit le leude. « Je ne saurais taire, » répliqua le saint, « ce que le Seigneur me charge de « dire ¹. »

Arrivé à Nantes, et à la veille de quitter le sol de la Gaule, sa pensée se tourne vers Luxeuil, et il se met à écrire une lettre qui commence ainsi : « A « ses très-doux fils, à ses très-chers écoliers, à ses « frères de la vie frugale, à tous les moines, Co-

Sa
lettre
aux
religieux
de
Luxeuil.

1. Canis me Theodoricus meis a fratribus abegit... Humili voce... si melius esset lacte potari quam absynthio?... Cognosco te regis Theodorici fœdera velle servare... Amico tuo et domino...

« lomban le pécheur. » Son cœur s'y épanche tout entier. Obscure, confuse, passionnée, entrecoupée par mille souvenirs, mille agitations diverses, cette lettre n'en est pas moins le monument le plus complet que Colomban nous ait laissé de son génie et de son caractère. A ces émotions personnelles vient toujours se mêler la préoccupation des destinées présentes et futures de sa chère communauté de Luxeuil. Il prescrit les dispositions les plus propres, selon lui, à garantir ses destinées, par la pureté des élections et l'harmonie intérieure. Il semble même prévoir l'immense développement des colonies monastiques qui devaient sortir de Luxeuil, dans un passage où il dit : « Là où les sites vous convien-
« dront, là où Dieu édifiera avec vous, allez et
« croissez, vous et les milliers d'âmes qui naîtront
« de vous ¹. »

On aime surtout à voir dans cette âme rigide et fière l'amitié, l'affection paternelle conserver, tous ses droits. Il se rappelle avec une tendre sollicitude un frère qui ne s'était pas trouvé là au moment de ses adieux. « Gardez toujours, » dit-il, « gardez
« Waldolène, s'il est encore avec vous. Que Dieu lui
« fasse du bien ; qu'il devienne humble ; et donnez-lui
« pour moi le baiser que je n'ai pu lui donner moi-
« même. » Il recommande à ses religieux la confiance, la force d'âme, la patience, mais par-dessus

1. Si vero vobis placent, et Deus illic vobiscum ædificat, crescite ibi benedictione in mille millia.

tout la paix et l'union. Il prévoit dans cette sempiternelle question de la Pâque une cause de division : il veut qu'on éloigne tous ceux qui troubleront l'unanimité de la maison. Les aveux, les conseils, les exhortations se pressent sous sa plume. Il s'adresse tantôt à toute la communauté, tantôt à un religieux, nommé Attale, qu'il avait désigné pour le remplacer.

« Tu le sais, mon bien-aimé Attale, à quoi sert de ne former qu'un seul corps, si l'on n'a pas un seul cœur?... Quant à moi, j'ai eu l'âme déchirée. J'ai voulu servir tout le monde, je me suis fié à tout le monde, et j'en suis devenu presque fou. Sois donc plus sage que moi : je ne veux pas te voir soulever le fardeau sous lequel j'ai versé tant de sueurs. Pour les contenir tous dans la fermeté de la Règle, j'ai essayé de rattacher à la racine de notre arbre tous ces rameaux que leur fragilité avait détachés de la mienne... Du reste, tu en sais déjà plus long que moi. Tu sauras adapter les préceptes à chacun. Tu tiendras compte de la diversité des caractères, qui est si grande entre les hommes. Tu te diversifieras donc toi-même, tu te multiplieras pour le bien de ceux qui t'obéiront avec foi et amour, et toutefois il faut craindre jusqu'à leur amour qui peut devenir pour toi un danger. Mais qu'est-ce donc que je fais? Voilà que je te provoque à entreprendre cet immense labeur auquel je me suis moi-même dérobé!... » -

Plus loin c'est la douleur qui l'emporte et qui éclate, mais pour céder aussitôt à un invincible courage : et les souvenirs de l'antiquité classique viennent se mêler aux enseignements évangéliques pour dicter à notre Irlandais quelques-unes des plus belles et des plus fières paroles qu'ait jamais enfantées le génie chrétien. « J'avais d'abord voulu t'écrire une lettre de tristesse et de larmes, mais, sachant bien que ton cœur est accablé de soucis et de travaux, j'ai changé de style, j'ai cherché à contenir tes pleurs plutôt qu'à les provoquer. Je n'ai laissé voir au dehors que la douceur, et j'enchaîne la douleur dans le fond de mon âme. Mais voici que mes propres larmes se mettent à couler ! Il faut et je veux les refouler : il ne sied pas à un bon soldat de pleurer en face du combat. Après tout, ce qui nous arrive n'a rien de bien nouveau. N'est-ce pas ce que nous prêchions tous les jours ? N'y a-t-il pas eu autrefois un philosophe, plus sage que les autres, qui a été jeté en prison pour avoir soutenu, contre l'avis de tous, qu'il n'y avait qu'un seul Dieu ? Les Évangiles sont d'ailleurs pleins de tout ce qu'il faut pour nous encourager. Ils n'ont guère été écrits que pour cela, pour enseigner aux vrais disciples du Christ crucifié à le suivre avec leur croix. Nos périls sont nombreux : la guerre qui nous menace est flagrante et l'ennemi redoutable ; mais la récompense est glorieuse, et la liberté de notre choix est manifeste. Sans adversaires, point de lutte ; et

sans lutte, point de couronne. Là où il y a lutte, il y a courage, vigilance, ferveur, patience, fidélité, sagesse, fermeté, prudence. En dehors de la lutte, misère et désastre. Ainsi donc, sans lutte, point de couronne! Et j'ajoute : sans liberté, point de dignité! »

Cependant il faut finir, et il ne sait comment s'y prendre. Car il recommence toujours et se répète souvent. Mais d'autres se chargeront de l'interrompre et de mettre un terme à ses épanchements. — « Pendant que j'écris, » dit-il, « on entre pour m'annoncer que le navire est prêt, ce navire qui doit me ramener malgré moi dans ma patrie... La fin du parchemin m'oblige à finir ma lettre. L'amour n'a point d'ordre, c'est ce qui la rend confuse. J'ai voulu tout abrégé pour tout dire : je n'y ai pas réussi. Adieu, chères entrailles, priez pour que je vive en Dieu¹ ! »

1. *Dulcissimis filiis, discentibus carissimis, fratribus frugalibus, cunctis simul monachis... Semper Waldolenum tene... humilis fiat : et meum illi da osculum quod tunc festinans non habuit... Tu scis, amantissime Attale... quid enim prodest habere corpus, et non habere cor?... Dum volui totos adjuvare... et dum omnibus credidi pene, factus sum stultus. Ideo tu prudentior esto : nolo subeas tantum onus, sub quo ego sudavi... Ergo diversus esto, et multiplex ad curam eorum, qui tibi obedierint cum fide et amore : sed tu et ipsum eorum time amorem, quia tibi periculosus erit... Lacrymosam tibi volui scribere epistolam : sed quia scio cor tuum idcirco necessariis tantum allegatis, duris et ipsis arduisque, altero stylo usus sum, malens obturare quam provocare lacrymas. Foris itaque actus est sermo mitis, intus inclusus est dolor. Eu promanant lacrymæ; sed melius es obturare fontem : non enim fortis est militis plorare. Non est hoc no-*

L'évêque et le comte de Nantes pressaient en effet le départ; mais le navire irlandais sur lequel étaient embarqués les effets et les compagnons de Colomban, et qu'il devait rejoindre dans une chaloupe, s'étant présenté à l'embouchure de la Loire, fut rejeté par les vagues et resta trois jours à sec sur la plage. Alors le capitaine fit décharger les moines et tout ce qui leur appartenait, et continua sa route. On laissa à Colomban la liberté d'aller où il voulait.

Il se dirigea vers la cour du roi de Soissons et de Neustrie, Clotaire II, qui, après une guerre malheureuse contre les rois d'Austrasie et de Bourgogne, s'était vu dépouillé de la plus grande partie de la Neustrie, et réduit à la possession de douze comtés entre la rive droite de la Seine et la Manche¹. Ce fils de Frédégonde, fidèle à la haine de sa

Il se rend
chez
les rois
de
Neustrie
et
d'Austrasie.

vum quod nobis contigit : hoc maxime quotidie prædicabamus. Quidam philosophus olim, sapientior cæteris, eo quod contra omnium opinionem unum Deum esse dixerit, in carcerem trusus est. Evangelia plena sunt de hac causa et inde sunt maxime conscripta : hæc est enim veritas Evangelii, ut vere Christi crucifixi discipuli eum sequantur cum cruce... Multa carne pericula : cognosce causam belli, gloriæ magnitudinem, fortem non nescias hostem, et libertatem in medio arbitrii... Si tollis hostem, tollis et pugnam. Si tollis pugnam, tollis et coronam... Si tollis libertatem, tollis dignitatem... Nunc mihi scribenti nuncius supervenit, narrans mihi navem parari. Amor non tenet ordinem; inde missa confusa est. Totum dicere volui in brevi. Totum non potui .. Orate pro me, viscera mea, ut Deo vivam. *Epist.*, IV, ap. GALLANDUS, *Bibl. veter. Patrum*, t. XII, p. 349.

1. Thierry avait réuni, à cette occasion, à l'ancien royaume d'Orléans et de Bourgogne, tout le pays entre Seine et Loire; c'est ce qui

mère pour Brunehault et sa progéniture, fit l'accueil le plus empressé à la victime de son ennemie, essaya de le retenir auprès de lui, reçut de bonne grâce les remontrances que l'indomptable apôtre, toujours fidèle à son métier de censeur, lui adressa sur les désordres de sa cour, et promit de s'amender. Il le consulta sur le différend qui venait d'éclater entre les deux frères, Thierry et Théodebert, qui lui demandaient l'un et l'autre des secours. Colomban lui conseilla de ne se mêler de rien, parce que dans trois ans leurs deux royaumes tomberaient en son pouvoir. Il demanda ensuite une escorte pour le conduire auprès de Théodebert, roi de Metz ou d'Austrasie, dont il voulait traverser les États pour se rendre en Italie. En passant par Paris, Meaux et la Champagne, il vit les chefs de la noblesse franque lui amener leurs enfants, et il en bénit plusieurs, destinés, comme on le verra, à hériter de son esprit et à propager son œuvre. Théodebert, en guerre avec son frère Thierry, fit au proscrit le même accueil que Clotaire II, mais ne réussit pas mieux à le retenir.

A la cour du roi d'Austrasie, il n'était pas loin de la Bourgogne, et il eut la consolation de revoir plusieurs de ses frères de Luxeuil, qui s'échappèrent pour le rejoindre. A leur tête et encouragé par les promesses et la protection empressée de

explique pourquoi son autorité est reconnue dans tous les pays traversés par Colomban jusqu'à Nantes.

Théodebert, il veut essayer de prêcher la foi chez les nations encore païennes, soumises à la domination austrasienne et qui habitaient les régions voisines du Rhin. C'était toujours été là son ambition, son goût et son œuvre de prédilection¹. Après soixante ans de travaux consacrés à la réforme des rois et des peuples déjà chrétiens, il commence la seconde phase de sa vie, celle de la prédication aux infidèles.

Il s'embarque donc sur le Rhin, au-dessous de Mayence, remonte successivement ce fleuve et ses affluents jusqu'au lac de Zurich, séjourne quelque temps à Tuggen², à Arbon, trouvant çà et là quelques traces du christianisme que la domination romaine ou franque y avait semées³, et se fixe enfin à Bregentz, sur le lac de Constance, au milieu des ruines d'une ancienne ville romaine. Les Suèves et les Alamans, (*Alamanni*), soumis aux Francs depuis la victoire de Clovis à Tolbiac, qui occupaient alors l'Helvétie orien-

Il redevient missionnaire.

Sa mission chez les Alamans avec saint Gall.

1. *Mei voti fuit gentes visitare et Evangelium eis a nobis prædicari : sed fel modo referente eorum teporem, pene meum tulit inde amorem. Epist. ad Fratres.*

2. Les nouveaux Bollandistes (t. VII Oct., p. 870) prouvent que ce ne fut pas à Zug, comme l'ont dit tous les historiens antérieurs, mais à Tuggen, qui est bien l'endroit où la Limnath entre dans le lac de Zurich, et qui répond au texte de l'hagiographe : « Ad caput lacus, in locum qui Tuconia dicitur. » *Vita S. Galli*, c. 4.

3. On nous pardonnera de ne pas nous arrêter à la légende de saint Fridolin, autre moine irlandais, à qui l'on attribue une première mission en Alamannie et la fondation de Sæckingén, sur le Rhin, entre Bâle et Schaffhausen. Cf. MABILLON, *Ann. Bened.*, t. I, p. 221, et RETTBERG, t. II, p. 33.

tale et avec tout le pays entre l'Aar, les Alpes et la Lech, étaient idolâtres, adorateurs du dieu Woden, et en outre violents et cruels. En leur annonçant l'Évangile, Colomban déploya toute l'impétuosité de son caractère, que l'âge n'affaiblissait en rien. Il avait pour principal auxiliaire un autre Irlandais, nommé Gall, qui n'était pas moins audacieux que lui, mais en outre fort instruit et ayant le don de prêcher en langue germanique aussi bien qu'en latin. Tantôt ils brisaient les chaudières où les païens faisaient bouillir de la bière¹ pour l'offrir en sacrifice à Woden ; tantôt ils brûlaient les temples et jetaient dans le lac les idoles dorées que les habitants leur montraient comme les dieux tutélaires de leur patrie. De telles allures excitaient naturellement contre eux la fureur des indigènes et les exposaient à de grands dangers. Ils durent fuir de Zug, d'où on les voulait chasser à coups de fouet. A Bregentz ils eurent plus de succès et firent quelques conversions, mais sans apaiser les colères et sans concilier les répugnances de la masse du peuple. Toutefois la petite colonie put y rester trois années. Elle y reprit la vie cénobitique. Elle avait eu d'abord à lut-

1. Le moine italien qui a écrit la vie de Colomban parle ailleurs de la bière comme de la boisson nationale des races non romaines : « Cerevisia quæ ex frumenti et hordei succo excoquitur, quamque præ cæteris in orbe terrarum gentibus, præter Scoticas et barbaras gentes, quæ oceanum incolunt, usitatur in Gallia, Britannia, Hibernia, Germania, cæteræque quæ ab eorum moribus non desiscant. » Cf. *Vit. S. Salaberge*, c. 19, ap. Act. SS. O. S. B., II, 407.

ter contre la faim ; car les habitants ne leur donnaient rien. On n'avait pour se nourrir que des oiseaux sauvages, qui arrivaient comme la manne aux Israélites dans le désert, ou des fruits silvestres qu'il fallait encore disputer aux bêtes de la forêt. Mais bientôt on eut un jardin potager avec des arbres fruitiers. La pêche fut aussi une ressource. Colomban faisait lui-même les filets ; Gall, le savant et éloquent prédicateur, les jetait dans le lac et ramenait des prises considérables. Une nuit, pendant qu'il veillait en silence dans sa barque à ses filets, il entendit le démon de la montagne appeler le démon des eaux. « Me voici, » répondit celui-ci. « Lève-toi donc, » reprit le premier, « et viens « m'aider à chasser ces étrangers qui m'ont expulsé « de mon temple : ce n'est pas trop de nous deux « pour les expulser. » « A quoi bon ? » répliqua le démon des eaux : « en voici un sur le bord de l'eau « dont j'ai voulu briser les filets, et je n'ai jamais pu « y réussir. Il prie toujours et ne dort jamais. Nous « aurons beau faire, nous ne pourrons en venir à « bout. » Alors Gall fit le signe de la croix et leur dit : « Au nom de Jésus-Christ je vous ordonne de « vider ces lieux sans oser nuire à qui que ce soit. » Puis il se hâta d'aborder au rivage et courut éveiller l'abbé, qui fit sonner aussitôt l'office de la nuit ; mais avant que le premier psaume ne fût entonné, on entendit sur les sommets des monts d'alentour les hurlements des démons retentir d'abord avec fu-

Dialogue
des
démons
sur
le lac.

reur, puis se perdre dans le lointain et s'éteindre comme les voix confuses d'une armée en déroute¹.

Colomban
renonce
à
convertir
les
peuples slaves.

A cette belle légende qui peint si bien tout ce qui devait agiter l'âme de ces intrépides missionnaires sur cette plage longtemps inhospitalière, il faut joindre la vision qui détourna Colomban d'une mission plus lointaine et plus difficile encore. Il était tourmenté par la pensée d'aller porter la lumière de l'Évangile chez les peuples slaves, et spécialement chez les Wendes, qui s'étaient avancés jusqu'au sein des races germaniques et au midi du Danube. Comme saint Patrice, le souvenir des peuples qui ne connaissaient pas le Christ le poursuivait dans son sommeil : une nuit il vit en songe un ange qui lui dit : « Voici le monde devant toi : prends à droite

1. Isti sunt dii veteres, et antiqui hujus locis tutores... Non solum latinæ, sed etiam barbaricæ sermonis cognitionem non parvam habebat... Irâ et furore commoti, gravi indignationis rabie turbidi recesserunt... Audivit dæmonem de culmine montis pari suo clamantem qui erat in abditis maris, quo respondente : Adsum : Montanus... Consurge... in adjutorium mihi... Heus quod de tuis calamitatibus narras... En unus illorum est in pelago cui nunquam nocere potero... Auditæ sunt diræ voces dæmonorum per montium summitates, et quasi discedentium ejulatus cum terrore confusus. WALAFR. STRABO., *Vita S. Galli*, c. 4, 6 et 7, ap. PERTZ, *Monumenta*, II, 7; BOLLAND., t. VII Oct., p. 884, et ACT. SS. O. S. B., II, 221. — Cf. JONAS, c. 54, 55; KEMBLE, *Saxons in England*, t. I, p. 380; enfin OZANAM, *Études germaniques*, II, 122, qui, selon son habitude, a complètement et supérieurement traité la mission de Colomban et de ses compagnons en Helvétie. — Le monastère de Mehrerau, que fonda Colomban, aux portes de la ville actuelle de Bregenz, vient d'être rétabli par une colonie de Cisterciens, indignement expulsés par les radicaux argoviens de leur patrioimne séculaire à Wettingen près d'Aarau.

« où à gauche, mais ne t'écarte pas de ta route, si
 « tu veux manger le fruit de tes sueurs¹. » Il inter-
 préta ce songe comme un signe qu'il n'aurait aucun
 succès dans l'entreprise qu'il rêvait et y renonça.

Les Slaves formaient, comme on sait, avec les
 Celtes et les Germains, la troisième des grandes
 races qui occupaient l'Europe centrale. Si Colom-
 ban, Celte d'origine et d'éducation, moine et mis-
 sionnaire pendant presque toute sa vie chez les
 Germains, avait abordé les contrées déjà enyahies
 par les tribus slavoniennes, il eût touché à toutes
 les familles de peuples qui ont dominé la chrétienté
 moderne. Cette gloire lui fut refusée : il peut lui
 suffire d'ailleurs d'avoir été le plus illustre d'entre
 tous les intermédiaires qui ont travaillé, sous l'in-
 spiration chrétienne, à la fusion des deux plus
 grandes races de l'Occident.

Pendant ce séjour à Bregentz, notre saint alla
 revoir, on ne sait à quelle occasion, le roi Théode-
 bert, toujours en guerre avec son frère le roi de
 Bourgogne. Éclairé par un pressentiment et inspiré
 par la reconnaissance qu'il devait à ce jeune prince,
 il lui conseilla de céder et de se réfugier dans le
 giron de l'Église en se faisant moine, au lieu de ris-
 quer à la fois son royaume et son salut. Théodebert
 avait du reste grand besoin d'expier ses péchés ;

Il
 retourne
 auprès
 de
 Théodebert.

1. Cogitatio in mentem ruit, ut Venetiorum, qui et Sclavi dicuntur,
 terminos adiret... Cernis quod maneat totus orbis descriptus? JONAS,
 c. 56. — On trouve encore de ces Wendes en Styrie et en Carinthie.

très-débauché, comme tous les Mérovingiens, il venait, afin de pouvoir prendre une autre femme, de faire tuer la reine Bilichilde, jeune esclave, que sa grand-mère Brunehault lui avait fait épouser dans son adolescence. Le conseil de Colomban fit rire le roi et tous les Francs qui l'entouraient : « Jamais, disaient-ils, on n'a entendu dire qu'un « roi mérovingien soit devenu moine de son plein « gré. » — « Eh bien ! » dit Colomban au milieu de leurs exécérations, « puisqu'il ne veut pas l'être « de plein droit, il le sera de force¹. » Cela dit, le saint regagne sa cellule, aux bords du lac de Constance. Bientôt il y apprend que son persécuteur Thierry a envahi de nouveau les États de son protecteur Théodebert, l'a mis en déroute et poursuivi jusqu'aux portes de Cologne. La bataille décisive entre les deux frères se livra dans les champs de Tolbiac, où leur trisaïeul Clovis avait fondé par la victoire la royauté chrétienne des Francs². Théodebert fut vaincu et pris : Thierry l'envoya à l'implacable Brunehault, qui l'avait depuis longtemps renié pour son petit-fils, et qui, encore outrée de son expulsion du royaume d'Austrasie, lui fit raser

612.

Défaite
et
mort
de
Théodebert.

1. *Ridiculum excitavit: aiebant enim nunquam se audiisse Merovingum in regno sublimatum voluntarium clericum fuisse. Detestantibus ergo omnibus...* JONAS, c. 57. — Cela rappelle le mot de Childebert, cité par Grégoire de Tours : *Est-ce que jamais Mérovingien a été tondu?* et le fameux mot de Clotilde sur ses petits-fils : *Mieux vaut qu'ils soient morts que tondu.* — Voir au livre précédent, p. 270, note 1.

2. HENRI MARTIN, II, 118.

la tête, puis le fit revêtir de l'habit monastique, et peu après mettre à mort.

A l'heure même où se livrait cette seconde bataille de Tolbiac, Coloman errait dans un bois voisin de sa retraite avec son disciple favori, Cagnoald, jeune et noble Franc, fils d'un des principaux leudes de Théodebert, qu'il avait emmené avec lui des environs de Meaux. Comme il lisait, assis sur le tronc d'un vieux chêne pourri, il s'endormit et vit en songe les deux frères qui en venaient aux mains. A son réveil, il raconta sa vision à son compagnon en soupirant sur tout ce sang répandu. Le fils du ministre de Théodebert lui dit : « Mais, « cher père, donnez donc le secours de vos prières « à Théodebert, afin qu'il l'emporte sur Thierry, « votre ennemi commun. » Coloman lui répondit : « Tu me donnes un conseil insensé ; ce n'est pas là « ce que veut Notre-Seigneur, qui nous a com-
mandé de prier pour nos ennemis¹. »

Cependant l'Austrasie tout entière était tombée, par la mort de Théodebert, entre les mains de Brunehaut et de Thierry, et les bords du Rhin supérieur, où leur victime avait trouvé un refuge, dépendaient du royaume austrasien. En outre les habitants des environs de Bregentz, toujours irrités de la destruction violente de leurs idoles, se plaignaient au duc de la province que ces étrangers

1. Super quercus putrefactæ truncum librum legens residebat... Pater mi... ut communem debellet hostem. JONAS, 57.

effarouchaient le gibier de la chasse royale, en infestant les forêts de leur présence. On leur volait leurs vaches. On alla même jusqu'à tuer deux des religieux dans une embuscade. Il fallait partir. Colomban dit : « Nous avons trouvé une coupe d'or, mais elle est pleine de serpents. Le Dieu que nous servons nous conduira ailleurs. » Il voulait depuis longtemps passer en Italie, et comptait trouver bon accueil auprès du roi des Lombards. Au moment du départ, le fougueux Gall, pris de la fièvre, demanda à rester. Colomban fut irrité de cette mollesse : « Ah ! mon frère, dit-il, te voilà donc déjà dégoûté des travaux que je t'ai fait endurer ? Mais, puisque tu veux te séparer de moi, je te défends tant que je vivrai de dire la messe. ¹ » Le pauvre Gall ne méritait pas ces reproches : il ne restait en Helvétie, comme on le verra, que pour redoubler de zèle dans ses travaux apostoliques et y fonder l'un des plus célèbres monastères de la chrétienté.

Colomban ne garde avec lui qu'un seul disciple, Attale, et n'en poursuit pas moins son voyage à travers les Alpes. Quand on se représente les fatigues et les dangers d'un pareil trajet, à l'époque où vivait Colomban, on se figure que c'est l'image ou le souvenir de cette course qui lui a in-

Gall
se sépare
de lui.

Colomban
traverse
les Alpes
et
passe
en
Lombardie.

1. Discentes venationem publicam propter illorum infestationem peregrinorum esse turbatam... Invenimus... concham auream, sed venenatis serpentibus plenam... Scio, frater, jam tibi onerosum esse tantis pro me laboribus fatigari. *Vita S. Galli*, c. 8, 9.

spiré ce début d'une des instructions adressées à ses moines, où l'infatigable voyageur compare la vie à un voyage :

« O vie mortelle! combien tu en as trompé, séduit, aveuglé! Tu fuis et tu n'es rien; tu apparais et tu n'es qu'une ombre; tu montes et tu n'es qu'une fumée; tu fuis chaque jour et chaque jour tu viens; tu fuis en venant et tu viens en fuyant, semblable au point de départ, différente au terme; douce aux insensés, amère aux sages : ceux qui t'aiment ne te connaissent pas, et ceux-là seuls te connaissent qui te méprisent. Qu'es-tu donc, ô vie humaine? Tu es la voie des mortels et non leur vie; tu commences au péché et tu finis à la mort. Tu es donc la voie de la vie et non la vie. Tu n'es qu'un chemin, et inégal encore, long pour les uns, court pour les autres; large pour ceux-ci, étroit pour ceux-là; joyeux pour quelques-uns, triste pour d'autres, mais pour tous également rapide et sans retour. Il faut donc, ô misérable vie humaine! te sonder, t'interroger, mais ne pas se fier à toi. Il faut te traverser sans séjourner. Nul ne demeure sur un grand chemin : on ne doit qu'y marcher, afin d'atteindre la patrie.¹ »

Le roi des Lombards était cet Agilulfé dont nous

1. Nullus enim in via habitat, sed ambulat : ut qui ambulat in via habitent in patria. Instructio V. *Quod præsens vita non sit dicenda vita, sed via.* — J'emprunte cette traduction, en la complétant, à la *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. II, p. 91.

Agilulfe,
roi
des Lombards
et
Théodelinde.

Fondation
de
Bobbio.

avons déjà parlé à l'occasion de saint Grégoire le Grand ; il avait pour femme Théodelinde, la noble rivale de Clotilde. Il reçut le vénérable exilé avec respect et confiance ; et Colomban, à peine arrivé à Milan, se mit aussitôt à écrire contre les ariens, car cette funeste hérésie dominait encore parmi les Lombards ; ceux qui n'étaient pas restés païens, les nobles surtout, demeuraient en proie à l'arianisme. L'apôtre irlandais trouvait donc un nouvel aliment pour son zèle de missionnaire, et put s'y livrer avec succès sans renoncer à son amour de la solitude. Agilulfe lui fit don d'un territoire du nom de Bobbio, situé dans une gorge reculée de l'Apennin, entre Gênes et Milan, non loin de ces bords fameux de la Trebbia, où Annibal avait campé et vaincu les Romains. Il y avait là une vieille église dédiée à saint Pierre ; Colomban se chargea de la restaurer et d'y adjoindre un monastère. Malgré son âge, il voulut partager les travaux des ouvriers, et courba ses vieilles épaules sous le poids d'énormes poutres de sapin qu'il semblait impossible de transporter à travers les précipices et les sentiers à pic de ces montagnes. Cette abbaye de Bobbio fut sa dernière étape. Il en fit la citadelle de l'orthodoxie contre les ariens, et y alluma un foyer de science et d'enseignement qui en fit pendant longtemps le flambeau de l'Italie septentrionale ¹.

1. Tum per prærupta saxorum scopula trabes ex abietibus inter densa saltus locis inaccessibilibus cæderentur... Suis ac suorum hu-

Là comme partout et pendant toute sa vie, notre saint continuait à cultiver les études littéraires qui avaient charmé sa jeunesse. A soixante-huit ans, il adresse à un ami une épître en vers adoniques, tout empreinte de ces souvenirs classiques dont se nourrissaient les moines d'alors. Il le prie de ne pas mépriser « ces petits vers par lesquels Sapho, « l'illustre muse, aimait à charmer ses contemporains, et de préférer pour un moment ces futilités « à de plus savantes productions ¹. » Il invoque les souvenirs de la Toison d'or, du jugement de Pâris, de la pluie d'or de Danaë et du collier d'Amphiraüs. Puis sa pensée s'assombrit en s'élevant : « Je dictais ainsi, accablé des maux cruels que souffre mon corps fragile, accablé par l'âge, car, tandis que les temps précipitent leur cours, j'atteins la dix-huitième olympiade de ma vie. Tout passe et les jours irréparables s'enfuient. Vivez, soyez fort, soyez

· Ses
dernières
poésies.

meris immane pondus imponebat. JONAS, c. 60. — L'école et la bibliothèque de Bobbio comptèrent parmi les plus célèbres du Moyen Age. Muratori a donné le catalogue des 700 manuscrits qu'on y possédait au x^e siècle. C'est de là que vinrent les fameux palimpsestes d'où le cardinal Mai a tiré le *De Republicâ* de CICÉRON. — Le monastère ne fut supprimé que sous la domination française, en 1803 : l'église subsiste encore et sert de paroisse.

1. Inclyta vates
 Nomine Sapho
 Versibus istis
 Dulce solebat
 Edere Carmen.
 ... Doctiloquorum
 Carmina linquens,
 Frivola nostra
 Suscipe lætus.

heureux, et souvenez-vous de la triste vieillesse ¹. »

Sa
remontrance
au pape
Boniface IV.

C'est encore à cette dernière époque de sa vie que se rapporte la lettre si diversement appréciée qu'il écrivit au pape Boniface IV au nom du roi Agilulfe, qui, à peine dégagé des liens de l'arianisme, s'avisait malencontreusement de protéger les partisans des *Trois Chapitres*, lesquels révoquaient en doute l'orthodoxie du Saint-Siège, qui s'était mis, selon eux, en contradiction avec un concile général ². Colomban écrivait au milieu de populations mêlées d'orthodoxes et de schismatiques, d'hérétiques et même de païens. Lui-même, évidemment fort peu instruit du fond de la question, se fit l'organe des inquiétudes et des défiances du parti qui se prétendait seul fidèle à la doctrine du concile de Chalcédoine contre l'erreur d'Eutychès. Tout en réclamant, dans une série d'apostrophes bizarres et obscures, l'indulgence du pape pour un *Écossais imbécile* chargé d'écrire pour le compte d'un Lombard, roi des gentils, il avertit le pontife des imputations ³ éle-

1. Traduction d'OZANAM.

2. Les *Trois Chapitres* (on nommait ainsi trois écrits de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret) avaient été condamnés comme *Nestoriens* par le concile de Constantinople (5^e œcuménique) en 553, et par le pape Vigile : condamnation repoussée par les évêques d'Afrique et d'Istrie comme portant sur le concile de Chalcédoine qui avait, selon eux, approuvé ces écrits. Les Lombards tenaient pour ces évêques, que Grégoire le Grand ménageait à cause de leur zèle contre les Ariens; mais sous Boniface IV la querelle se ranima. Agilulfe et Théodelinde y engagèrent Colomban.

3. Quando rex gentilis peregrinum scribere, Longobardus, Scotum

vées contre lui, et le conjure de prouver son orthodoxie et d'excommunier ses détracteurs. Sans doute quelques-unes des expressions qu'il emploie seraient aujourd'hui regardées comme irrespectueuses et justement repoussées. Mais alors, jeunes et fécondes, la foi et l'austérité pouvaient être plus indulgentes. Si sa lettre est empreinte de la franchise et de l'indépendance d'un Celte, d'un Breton, un peu trop mordant ¹, comme il le dit lui-même, elle respire aussi le tendre et filial dévouement d'un Romain passionné pour l'honneur du Saint-Siège. Qu'on en juge par ce fragment : « J'avoue que je gémis de la mauvaise renommée qu'a la chaire de saint Pierre dans ce pays. Je vous parle non comme un étranger, mais comme un ami, comme un disciple, comme un domestique. Je parle librement à nos maîtres, aux pilotes du vaisseau de l'Église, et je leur dis : Veillez ! et ne méprisez pas le petit avis de l'étranger. Nous, Irlandais, qui habitons les extrémités du monde, nous sommes les disciples de saint Pierre et de saint Paul, et des autres apôtres qui ont écrit sous la dictée de l'Esprit saint. Nous ne recevons rien de plus que la doctrine apostolique et évangélique. Nul d'entre nous ne fut jamais ni hérétique, ni juif, ni schismatique. Le peuple que je vois ici, qui supporte le poids de beau-

hebetem rogat... quis non mirabitur potiusquam calumniabitur.
Epist. v, ad Bonif. Pap., ed. GALLAND., p. 355.

1. Mordacius.

coup d'hérétiques, est jaloux; il se trouble comme un troupeau effrayé. Pardonnez-moi donc si, en nageant au milieu de ces écueils, j'ai dit quelques paroles offensantes pour les oreilles pieuses. La liberté native de ma race me donne cette hardiesse. Chez nous ce n'est pas la personne, c'est la raison qui prévaut. L'amour de la paix évangélique va me faire tout dire. Nous sommes liés à la chaire de Pierre; car, quelque grande et glorieuse que soit Rome, c'est par cette chaire qu'elle est grandé et glorieuse chez nous. Quoique le nom de l'antique cité, gloire de l'Ausonie, se soit répandu dans le monde comme quelque chose de souverainement auguste, grâce à la trop grande admiration des peuples, pour nous, vous n'êtes grands et augustes que depuis l'incarnation de Dieu, depuis que l'esprit de Dieu a soufflé sur nous, et depuis que le fils de Dieu, sur le char conduit par les deux ardents coursiers de Dieu Pierre et Paul, a fendu les flots de l'océan des peuples pour parvenir jusqu'à nous. Bien plus, à cause de ces deux grands apôtres du Christ, vous êtes presque céleste, et Rome est la tête des Églises du monde entier, sauf la singulière prérogative du lieu de la divine résurrection ¹. »

Comment
il
concilie
son patriotisme
celtique
avec
l'orthodoxie
romaine.

1. Doleo enim, fateor, de infamia cathedræ S. Petri... Ego enim ut amicus, ut discipulus, ut pedisequus vester, non ut alienus loquar : ideo libere eloquar nostris utpote magistris, ac spiritualis navis gubernatoribus, ac mysticis prœteritis dicens : Vigilate... Noli despiciere consiliolum alienigenæ... Nullus hæreticus, nullus judæus, nullus schismaticus fuit .. Populus quem video, dum mul-

Jamais l'on n'avait exprimé avec une plus poétique énergie la généreuse ferveur de cette race irlandaise justement orgueilleuse d'avoir ignoré le joug de la Rome païenne, et d'avoir attendu, pour reconnaître ses lois, qu'elle fût devenue la Rome des apôtres et des martyrs.

Mais pendant que l'infatigable missionnaire recommençait ainsi en Italie sa carrière de prédicateur et de fondateur monastique, tout avait changé de face chez ces Francs auxquels il avait consacré la moitié de sa vie. Au moment où le persécuteur victorieux de Colomban semblait à l'apogée de la fortune, au moment où il venait de réunir les immenses domaines de la royauté austrasienne à son propre royaume d'Orléans et de Bourgogne, et où il ne lui restait plus que le petit État de Clotaire à conquérir pour régner sur toute la Gaule et la Germanie franque, le roi Thierry était mort subitement à vingt-six ans. En vain Brunehault avait-elle voulu recommencer à régner sous le nom de son arrière-petit-fils, du jeune Sigebert, l'aîné des enfants de Thierry : les leudes d'Austrasie, qui n'avaient ja-

Mort
de
son persécuteur
Thierry.

tos hæreticos sustinet, zelosus est, et cito tanquam grex pavidus turbatur... Libertas paternæ consuetudinis, ut ita dicam, me audere ex parte facit. Non enim apud nos persona, sed ratio valet : amor pacis evangelicæ totum me dicere cogit... In duobus illis ferventissimis Dei spiritus equis, Petro et Paulo... per mare gentium equitans, turbavit aquas multas... et supremus ille auriga currus illius qui est Christus... ad nos usque pervenit. Ex tunc vos magni estis et clari... et, si dici potest, propter geminos apostolos... vos prope cœlestes estis et Roma orbis terrarum caput est Ecclesiarum...

mais pu supporter la domination altière de cette reine, et au premier rang le puissant chef Pepin, tige de la race carlovingienne, se déclarèrent contre elle. Ils se concertèrent d'un côté avec les leudes de Bourgogne, de l'autre avec Clotaire et ses Neustriens, et appelèrent celui-ci à régner. Brunehault et les quatre fils de Thierry lui furent livrés. Il fit égorger les deux aînés, et se montra le digne fils de Frédégonde par l'atroce supplice qu'il infligea à la rivale septuagénaire de sa mère. Clotaire II, devenu par tous ces crimes le seul roi des Francs et maître de l'Austrasie et de la Bourgogne comme de la Neustrie, se rappela la prédiction que lui avait faite Colomban et désira revoir le saint qui avait si bien prophétisé. Il chargea donc Eustaise, qui l'avait remplacé comme abbé à Luxeuil, d'aller chercher son père spirituel et de mener avec lui une députation de nobles destinés à servir de caution aux bonnes intentions du roi. Colomban reçut Eustaise avec bonheur et le garda quelque temps auprès de lui pour le bien pénétrer de l'esprit de la règle qu'il lui fallait faire prévaloir sur « le peuple monastique » à Luxeuil. Mais il refusa de se rendre à l'appel de Clotaire ; on voudrait croire que tout le sang innocent que ce roi venait de verser fut pour quelque chose dans ce refus ; mais rien ne le prouve. L'abbé se borna à lui écrire une lettre pleine d'avis salutaires, dont il faut convenir qu'il avait grand besoin, et à lui recommander sa chère abbaye de Luxeuil,

Clotaire II
le
rappelle
en
Austrasie.

Il refuse

que Clotaire combla en effet de dons et de faveurs¹.

Quant à Colomban, il finit comme il avait commencé, en recherchant une solitude plus étroite encore que celle du monastère qu'il venait de fonder à Bobbio. Il avait trouvé sur la rive opposée de la Trebbia, et dans le flanc d'un immense rocher, une caverne qu'il avait transformée en chapelle dédiée à la sainte Vierge : c'est là qu'il passa ses derniers jours dans le jeûne et l'oraison, ne revenant au monastère que pour les dimanches et les jours de fête. Après sa mort, cette chapelle fut longtemps vénérée et fréquentée par les âmes affligées, et, trois siècles plus tard, les annales du monastère rapportaient que ceux qui y entraient tristes et abattus en sortaient réjouis et consolés par la douce protection de Marie et de Colomban².

et meurt
21 novembre
615.

Telle fut la vie de l'illustre fondateur de Luxeuil :

1. Litteras castigationum affamine plenas Regi dirigit gratissimum munus... Rex velut pignus fæderis viri Dei litteras ovanis recepit. JONAS, c. 61.

2. Inter cæteras virtutes... hæc præcipue viguit, sicut ab antecessoribus nostris audivimus, quod si aliquis tristis illic adveniebat, si ibi aliquam morulam haberet, interventu Sanctæ Virginis supradictique viri lætus exinde revertebatur. *Mirac. S. Columb. a monach. Bobbiens. Sæc. X*, ap. ACT. SS. O. S. B., t. II, p. 37-38. — Une autre tradition lui attribue la découverte, au sein de ces rochers qu'il parcourait sans cesse, d'un légume rare et recherché, qui ne se reproduisait pas tous les ans, et que l'abbé de Bobbio envoyait aux rois et aux princes, *pro benedictione S. Columbani*. « Nam legumen Pis, quod rustici *Herbiliam* vocant, ex adventu sui tempore per singulos annos sponte nascitur per illas rupes quas ipse perambulavit, nullo serente et, quod nobis majus miraculum videtur, per scissuras petrarum ubi nullus humor adest. *Mirac. S. Columb.*, c. 5.

moins oublié, il faut le dire, que d'autres qui ne méritaient pas plus de l'être que lui, sa mémoire n'a été remise en lumière de nos jours que pour être exploitée dans un esprit hostile à la vérité et à l'autorité du Saint-Siège¹.

Qu'y a-t-il donc dans cette vie qui puisse justifier la prétention qu'on a eue d'ériger le fondateur de Luxeuil en chef de parti politique, en ennemi de la royauté de son temps, et de plus en schismatique, contempteur ou au moins rival de la papauté? Colomban n'avait ni les vertus ni les vices qui font les hommes politiques : il ne lutta pas contre la royauté, mais contre un seul roi, et il livra cette lutte dans le seul intérêt de la pureté et de la dignité du mariage chrétien. Il est impossible de découvrir dans sa biographie, si remplie de minutieux détails, la moindre trace d'une préoccupation politique. Bien loin d'être un ennemi de la royauté, il fut sans contredit celui des grands moines de son temps qui eut les relations les plus fréquentes et les plus cordiales avec les rois contemporains : avec Clotaire, roi des Neustriens; Théodebert, roi des Austrasiens; Agilulfe, roi des Lombards. Mais il savait que la vertu et la vérité sont faites pour les rois comme pour les peuples. L'histoire doit admirer en lui l'intégrité monastique aux prises avec le

Il ne fut
l'ennemi
ni
de la royauté
ni
de la papauté.

1. M. Gorini, dans sa *Défense de l'Église*, t. I, ch. x, a mis à néant les étranges rêveries de MM. Alexis de Saint-Priest, Michelet, etc., au sujet du rôle politique et religieux de saint Colomban.

paganisme rétrograde de la polygamie mérovingienne, et le missionnaire étranger et solitaire retrouvant de prime saut, en face des conquérants de la Gaule, la liberté des prophètes de l'ancienne loi contre la débauche couronnée : *Loquebar testimonia tua in conspectu regum, et non confundebamur*. Il y a cela, et il n'y a pas autre chose : cela suffit à sa gloire.

A l'égard du Saint-Siège, si l'on retrouve dans son langage quelques traces de l'âpre indépendance de sa race et de l'audacieuse franchise de son caractère; s'il faut le plaindre de s'être entêté à défendre et à imposer avec une opiniâtreté fatigante les observances locales et spéciales de son pays, s'il se donna le ridicule d'offrir des conseils au pape Boniface IV sur une question théologique qu'il avoue lui-même n'avoir pas étudiée à fond, il faut ajouter que même dans ses paroles les plus véhémentes rien n'implique le moindre doute sur l'autorité suprême du siège romain. Il dit expressément que toujours la colonne de l'Église est ferme à Rome, il qualifie expressément le pape de pasteur des pasteurs et de *prince des chefs*, à qui il appartient de protéger dans ses périls l'armée du Seigneur, de tout organiser, de régler l'ordre de la guerre, de stimuler les capitaines, d'engager enfin le combat en marchant lui-même à la tête des soldats de Dieu ¹.

1. *Epist. V, ad Bonifacium*. Pulcherrimo omnium totius Europæ Ecclesiarum capiti... Pastorum pastori.

Ce prétendu Luther du VII^e siècle n'avait donc droit à aucune des sympathies qui lui ont été récemment témoignées. Elles se sont trompées d'adresse. Il n'a été l'ennemi ni des rois ni des papes. Il ne fut un rival redoutable que pour saint Benoît. Dans ses écrits pas plus que dans sa vie, rien n'indique qu'il ait eu l'intention de soulever cette rivalité : mais elle devait naturellement dériver de son esprit indépendant, particulier et quelque peu excessif, de l'attachement passionné qu'il sut inspirer à un si grand nombre de disciples, de ce don de propagande dont il était manifestement pourvu, mais surtout de la Règle qu'il crut devoir rédiger à l'usage de tout ce peuple monastique qu'il avait vu réuni sous sa crosse¹. Il n'y dit pas un mot de la règle de saint Benoît, dont il ne pouvait cependant ignorer l'existence, notamment après son séjour en Lombardie². Mais il a voulu introduire en Gaule un monument durable de l'esprit religieux

Sa
Règle.

1. His ergo in locis Monachorum plebibus constitutis... Regulam quam tenerent Spiritu Sancto repletus condidit.

2. Mabillon a parfaitement reconnu, à l'encontre de Yepes et de Trithemius, que la règle de Colomban n'était pas une simple modification de la règle de Benoît : mais il est impossible d'admettre la démonstration par laquelle il prétend établir que Colomban, attiré en Italie par la renommée de Benoît lui-même, avait adopté la règle de son prédécesseur et l'avait introduite à Bobbio. Contrairement à toutes ses habitudes, le prince des érudits chrétiens ne cite, en cette circonstance, aucun texte contemporain, aucun fait, et se borne à des hypothèses qui ne sont d'accord ni avec la vie, ni avec le caractère de Colomban. Cfer. *Præfat. in Sæc. II*, n^o 14, et *in Sæc. IV*, n. 129 à 135.

de son pays, de ce souffle puissant qui avait fécondé l'Irlande monastique et créé ces immenses rassemblements de religieux où, s'il faut l'en croire, il régnait une telle discipline qu'on y voyait jusqu'à mille *abbés* reconnaître les lois d'un même supérieur, et une telle union que, dans certaines maisons, depuis leur fondation, deux moines ne s'étaient jamais disputés ¹.

Cette Règle, à la fois plus courte, plus vague et plus sévère que celle de Benoît, ne s'en accorde pas moins avec celle-ci sous les rapports essentiels, comme aussi la Règle bénédictine touchait par une foule de côtés aux règles des grands solitaires d'Orient. Il n'est pas donné à l'homme, pas même à l'homme de génie, de s'isoler des efforts et de l'expérience de ses devanciers, et aucun génie vraiment pratique ne l'a ni tenté ni même désiré. Des dix chapitres dont se compose la règle de Colomban, le premier roule sur l'obéissance : elle doit être passive et absolue ; il n'y a aucune réserve comme dans celle de Benoît sur les ménagements que doit garder l'abbé, ni sur les conseils dont il

1. Et cum tanta pluralitas eorum sit, ita ut mille abbates sub uno archimandrita esse referantur, nulla ibi a conditione cœnobii inter duos monachos rixa fuisse fertur visa. REGULA S. COLUMBANI, c. 7. — Les mots *apud seniores nostros*, qui se trouvent au commencement de ce chapitre, pourraient s'interpréter non de toute l'Irlande, mais du monastère de Bangor, où Colomban avait été moine : mais comment expliquer ces mille *abbés* dans une seule maison, et comment regarder le terme *abbates* comme synonyme de moines, lorsque le mot *monachi* se trouve dans la même phrase ?

doit s'entourer. Le second impose aux religieux un silence perpétuel, excepté pour des motifs utiles ou nécessaires. Le troisième réduit leur nourriture aux proportions les plus exigües : Benoît accordait de la viande aux faibles et aux malades, et une hémine de vin ; à tous Colomban ne permet que les légumes, de la farine détrempée d'eau et un petit pain¹. On ne doit manger que le soir ; le jeûne doit être quotidien, comme le travail, la prière et la lecture. A part le chapitre VII, qui établit pour la psalmodie du chœur un ordre d'exercices très-complicqués et d'une longueur exorbitante (soixante-quinze psaumes et vingt-cinq antiennes pour les grandes fêtes, trente six psaumes et douze antiennes pour les moyennes), les autres chapitres traitent de la pauvreté, de l'humilité, de la chasteté, de la discrétion ou prudence, et de la mortification, toutes vertus essentielles à l'état religieux, mais dont l'auteur parle plutôt en prédicateur qu'en législateur. Le dixième et dernier, aussi long à lui seul que tous les autres ensemble, forme, sous le titre de *Pénitentiel*, une sorte de code criminel où l'on remarque un nouveau contraste avec la règle bénédictine dans l'extrême sévérité des peines prescrites pour les moindres irrégularités. La rigide discipline en usage dans les monastères d'Écosse et d'Irlande s'y manifeste par

Le
Pénitentiel.

1. Cibus vilis et vespertinus... cum parvo panis paximatio. — Il faut cependant que le poisson n'ait point été défendu, puisqu'on voit saint Gall et son maître sans cesse occupés de la pêche.

la prodigalité de la peine du fouet, réservée dans le code bénédictin pour les criminels incorrigibles, et prescrite dans le Pénitentiel pour les omissions les plus insignifiantes. Le nombre des coups de fouet infligés aux délinquants varie de six à deux cents. Il faut croire du reste que cette peine paraissait bien moins dure et moins humiliante à cette époque, même aux fils des grands seigneurs qui comptèrent en si grand nombre parmi les disciples de Colomban, qu'elle ne le semblerait aux plus obscurs chrétiens de nos jours, puisqu'on voit que ce *maximum* de deux cents coups est regardé comme l'équivalent de deux jours de jeûne au pain et à l'eau, et que l'une ou l'autre de ces peines est réservée au moine qui aurait parlé sans témoins à une femme. Celui qui, étant en voyage, aurait couché sous le même toit qu'une femme, devait jeûner trois jours au pain et à l'eau¹.

Ces excessives rigueurs ne décourageaient personne. Colomban vit affluer autour de lui jusqu'au dernier jour de sa vie, dans les sanctuaires qu'il avait fondés, une véritable armée de disciples. Ils furent plus nombreux et plus illustres que

Disciples
de
Colomban.

1. Si quis monachus dormierit in una domo cum muliere, tres dies in pane et aqua ; si nescivit quod non debet, uno die. — M. Gorini, op. cit., tom. I, p. 420, et d'autres, ont suffisamment relevé la grotesque erreur commise par M. Michelet, dans son *Histoire de France* (tom. I, p. 286), où il traduit ce texte ainsi qu'il suit : « Pour le moine qui a failli avec une femme, deux jours au pain et à l'eau. »

ceux de Benoît. Enflammés par le souffle de ce grand saint, pénétrés de la sève vigoureuse qui débordait en lui, comme lui opiniâtres, intrépides, infatigables, ils donnèrent à l'esprit monastique l'impulsion la plus puissante, la plus rapide et la plus active qu'il eût encore reçu en Occident. Ils le propagèrent surtout dans les contrées où se constituait laborieusement cette race franco-germaine qui recélait dans ses flancs l'avenir de la civilisation chrétienne. Par eux le génie et la mémoire de Colomban plane sur tout le septième siècle, le plus fécond et le plus illustre de tous par le nombre et la ferveur des établissements religieux qui y prirent naissance. Et cependant, on le verra, avant que ce siècle ne s'achève, la règle et l'institut du grand Irlandais seront partout remplacés par l'esprit et par les lois de son immortel prédécesseur. Colomban avait plus de cet élan qui entraîne pour un jour ou une vie d'homme, que de cette profondeur du génie qui crée pour les siècles.

Cherchons donc, s'il se peut, à tracer un tableau abrégé de cette propagande monastique des fils de saint Colomban, à la fois si laborieuse et si abondante, et dont les fruits, pour n'avoir point été exclusivement réservés à la gloire et à l'autorité du missionnaire celtique, n'en devaient pas moins

enrichir, pendant mille ans et plus, le trésor de l'Église.

Un mot d'abord sur l'abbaye lombarde où Colomban acheva sa carrière. Il y eut pour successeur Attale, noble Bourguignon. D'abord moine à Lérins, mais rebuté par le spectacle de la décadence de ce fameux sanctuaire, il avait été attiré à Luxeuil par la renommée de Colomban, et désigné par celui-ci pour le remplacer, lors de son expulsion de la Bourgogne¹. Mais il avait mieux aimé le rejoindre dans l'exil. Après la mort du fondateur, le nouvel abbé eut à subir une insurrection des moines italiens, qui se déclaraient incapables de supporter tant d'austérités et une discipline si rude. Il les laissa partir; ils allèrent chercher un autre gîte, les uns dans les montagnes voisines, les autres jusque sur les bords de la Méditerranée; plusieurs revinrent plus tard au bercail, où Attale continuait l'œuvre de son maître, en luttant vaillamment contre l'arianisme, qui avait trouvé chez les conquérants lombards du nord de l'Italie une dernière citadelle. Il mourut au pied du crucifix qu'il avait fait placer à la porte de sa cellule pour en baiser les pieds chaque fois qu'il entra ou sortait, et fut enterré à côté de Colomban.

Après lui ce fut encore un étranger qui gouverna l'abbaye, Bertulfe, noble Austrasien et proche pa-

Ses
successeurs
à
Bobbio.
—
Attale.
—
615-62.

Bertulfe.
—
627-640.

1. *Epist. ad Fratres*, ubi supra.

rent du fameux Arnoul, évêque de Metz, premier progéniteur connu de cette race Carlovingienne qui devait bientôt réunir sous ses lois l'Italie et la Gaule. Bertulfe était né païen ; l'exemple de son cousin l'avait converti et conduit à Luxeuil, d'où il avait suivi Attale à Bobbio. A peine élu, il lui fallut lutter contre l'évêque de Tortone, qui voulait réduire l'abbaye sous sa juridiction et cherchait à s'armer de l'autorité du roi des Lombards, Ariowald.

Le duc arien
Ariowald
et
le moine
orthodoxe
de
Bobbio.

Cet Ariowald, gendre et successeur d'Agilulfe, ne promettait pas d'être pour l'abbaye irlandaise un protecteur très-zélé. Avant d'être roi il avait rencontré un jour, dans les rues de Pavie, un des moines de Bobbio, chargé par l'abbé Attale d'une mission pour la capitale des Lombards. En le voyant de loin il dit : « Voici un de ces moines de « Colomban qui nous refusent le salut. » Après quoi il le salua lui-même dérisoirement. Le moine, qui se nommait Blidulfe, lui répondit qu'il l'aurait salué volontiers s'il eût été irréprochable en matière de foi, et profita de l'occasion pour lui faire un sermon sur l'égalité des trois personnes de la Très-Sainte Trinité. Ariowald furieux apostropha deux satellites qui attendraient le moine à son retour, pendant l'obscurité, pour le faire périr sous le bâton. Blidulfe, qui venait de souper chez un bourgeois orthodoxe de Pavie, fut atteint dans un lieu écarté par les assassins, qui le rouèrent de coups et le laissèrent pour mort sur le terrain. Au bout de quelques heures il

fut retrouvé par son hôte, gisant dans son sang, mais il se releva, malgré de cruelles blessures, en disant qu'il n'avait jamais dormi d'un sommeil plus doux ¹. Ce prodige excita l'opinion populaire en faveur des moines de Bobbio et de leur doctrine orthodoxe. Ariowald, confus et repentant, envoya demander pardon à l'abbaye et lui offrit des présents qui furent refusés. Mais il faut croire que cette aventure laissa dans son âme une impression salutaire : car, après son avènement au trône, et quoique toujours arien, il s'abstint non-seulement de persécuter le monastère orthodoxe, mais même de lui donner tort dans ses luttes avec l'évêque. « Ce n'est pas à moi, » dit-il, « qu'il appartient de connaître de ces contestations sacerdotales; qu'ils les fassent juger par leurs synodes ². »

Du reste, Bertulfe alla à Rome invoquer le pape Honorius, lui fit connaître la règle et les usages suivis dans la nouvelle fondation, obtint son approbation souveraine et revint muni d'un privilège qui exemptait de toute juridiction épisco-

1. Ex Columbani monachis iste est, qui nobis salutantibus dene-gant apta respondere. Cumque jam haud procul abesset, deridens salutem præmisit... Percussus cerebro et omni compage corporis collisus, magnis fustium ictibus ac sudibus pulsatus... Nihil ei res-podit unquam suavius accessisse nec somnum dulciorem habuisse testatur. JONAS, *Vita S. Bertulfi*, c. 14, ap. Act. SS. O. S. B., t. II.

2. Non meum est sacerdotum causas discernere quas synodalis examinatio ad purum decet adducere. JONAS, *Vita S. Bertulfi*, c. 5.

pale le monastère où Colomban avait achevé sa carrière¹.

Disciples
de
Colomban
en
Helvétie.

Pendant que les Francs de Bourgogne et d'Austrasie, appelés à la suite du grand moine irlandais en Lombardie, créaient dans une gorge des Apennins un foyer de réaction énergique contre l'hérésie arienne, contre la mollesse des religieux italiens et contre les efforts du paganisme encore vivace, même alors, chez les paysans², des moines irlandais qui avaient été expulsés de Luxeuil avec leur illustre compatriote, mais qui ne l'avaient suivi que jusqu'au pied des Alpes, semaient la foi au milieu des populations semi-païennes de l'Helvétie orientale et de la Rhétie. L'un d'eux, Sigisbert, se séparant de son maître au pied du mont qui s'est appelé depuis le Saint-Gothard, et franchissant les glaciers et les crêtes du Crispalt, se dirige à l'est, arrive à la source du Rhin et de là descend dans une vaste solitude, où il se construit, près d'une fontaine, une cellule de branchages. Les rares habitants de ces lieux sauvages, encore idolâtres, l'en-

Sigisbert
fonde
Dissentis
près
de la source
du Rhin.

1. Jonas de Suse, moine à Bobbio, comme nous l'avons déjà dit, a écrit, outre la biographie de saint Colomban, celles de ses deux successeurs, et les a déliées à Bobolène, quatrième abbé de Bobbio, et d'origine franque, comme ses prédécesseurs. Tous les noms de moines que cite Jonas dans son récit paraissent indiquer la même origine franque : Mérovée, Blidulphe, Théodald, Baudachaire.

2. Voir l'aventure du moine Mérovée qui, allant de Bobbio à Tortone, et ayant voulu détruire un temple rustique (*fanum quoddam ex arboribus consitum*) qu'il avait trouvé sur les bords de la Scrivia, fut battu et jeté à l'eau par les *fani cultores*. JONAS, l. c., c. 16.

tourent, l'admirent, l'écoutent; mais quand il veut abattre le chêne sacré, objet de leur culte traditionnel, c'est sur sa tête que l'un des païens veut décharger sa cognée. Un signe de croix le désarme : l'œuvre de la conversion se continue péniblement, mais avec l'appui d'un seigneur voisin, qui, à la voix du missionnaire irlandais, se fait chrétien, puis moine, et dote de tous ses biens le monastère naissant, lequel subsiste encore, sous le nom de Dissentis⁴. Ainsi fut conquis et béni, dès sa source, ce Rhin dont les eaux allaient baigner les murs de tant d'illustres sanctuaires monastiques.

Ce fut non loin du lieu où le Rhin se jette dans le lac de Constance, et un peu au midi de ce lac, que Gall, guéri de sa fièvre, mais profondément attristé du départ de son maître, choisit une retraite que son nom devait immortaliser. Un diacre, fort occupé de chasse et de pêche, lui indique une âpre solitude, resserrée entre des hauteurs boisées, avec des eaux abondantes, mais peuplée d'ours, de sangliers et de loups. « Si le Seigneur est avec nous, « qui sera contre nous ? » dit Gall; et il se met en route, avec quelques vivres dans sa besace et un petit filet pour pêcher. Vers le soir ils arrivèrent à l'endroit où le torrent de Steinach se creuse un lit dans les rochers. Comme il cheminait en priant, son

Saint
Gall.

4. BUCELINUS, *Martyrol. Bened. II Jul* : MABILLON, *Ann. Bened.*, l. XI, c. 20. — L'abbaye de Dissentis, brûlée par les Français en 1799, a été reconstruite depuis.

pied se prit dans les broussailles, et il tomba. Le diacre accourt pour le relever : « Non, » dit Gall : « c'est ici l'habitation que je choisis; c'est ici le lieu « de mon repos pour toujours. » Puis il disposa deux branches de coudrier en forme de croix, y attacha les reliques qu'il portait au cou et passa la nuit en prières. Pendant que son oraison durait encore, un ours descendit de la montagne pour ramasser les restes du repas des voyageurs. Gall lui jeta un pain et lui dit : « Au nom du Christ, retire-toi de cette vallée : les montagnes voisines te seront communes avec nous, mais à condition que « tu ne feras plus de mal ni aux hommes ni aux « bêtes. » Le lendemain le diacre alla pêcher à la cascade, et, comme il lançait son filet, deux démons lui apparurent sous la forme de deux femmes nues, prêtes à se baigner, et qui lui jetaient des pierres en l'accusant d'avoir amené dans le désert cet homme cruel qui les avait toujours vaincus. Gall étant survenu exorcisa les fantômes; on les vit fuir en remontant le cours du torrent, et puis on entendit dans la montagne comme des voix de femmes qui pleuraient en disant : « Où aller maintenant! « cet étranger nous chasse du milieu des hommes et « jusque du fond des déserts? » puis d'autres voix qui demandaient « si le chrétien était encore là, et s'il n'allait pas bientôt partir. ¹ »

Encore
les démons.

1. OZANAM, *Études germaniques*, II. 423. RETTBERG, *Kirchengeschichte*, II, 40-43. Vita S. Galli, ap. PERTZ, *Monumenta*, II, 5. PRÆ-

Ces poétiques traditions, transmises de bouche en bouche parmi les premiers chrétiens de l'Helvétie, peignent au naturel l'effet produit sur les âmes par la double lutte des missionnaires irlandais contre les dieux du paganisme et les forces de la nature. La légende s'est ainsi emparée de toute la vie du célèbre apôtre de la Suisse allemande, et l'a parsemée de récits dont le charme nous retient malgré nous. Elle nous le montre encore appelé auprès de ce même duc d'Alamannie qui avait voulu expulser de sa province Colomban et ses compagnons, et qui réclama le secours du saint solitaire, dont la renommée s'étendait déjà au loin, pour guérir sa fille, possédée par un démon qui avait résisté à tous les exorcismes, en criant qu'il ne céderait qu'à ce Gall qui l'avait déjà banni, lui et ses pairs, des bords du lac de Zurich et du lac de Constance. Gall refuse de venir et s'enfonce dans les montagnes de la Rhétie : on le découvre dans une caverne ; on l'amène au château ducal à Uberlingen. Il trouve la jeune princesse couchée et comme morte sur les genoux de sa mère, les yeux éteints, la bouche ouverte. Il s'agenouille auprès d'elle, et, après une prière fervente, il commande au démon de sortir. La jeune fille ouvre les yeux, et le démon, parlant

La
princesse
Friedeburge

cipio tibi, bestia, in nomine Domini... Tu induxisti virum istum in hunc eremum, virum iniquum et invidia plenum... Præcipio vobis, phantasmata... Heu! quid faciemus, aut quo pergemus?... WALFRID. STRABO, ap. ACT. SS. O. S. B. t. II, p. 224.

par sa voix, dit avant d'obéir : « C'est donc toi qui
« es ce Gall qui m'a déjà pourchassé de partout ?
« Ingrat , c'est pour te venger que je suis entré
« dans la fille de ton persécuteur, et tu viens main-
« tenant m'expulser de nouveau ! » La guérison
obtenue, Gall conseille à la fille du duc de consacrer
sa virginité au Dieu qui l'avait délivrée. Mais cette
princesse, qui s'appelait Friedeburga (*château de la*
paix), et qui était d'une beauté singulière, comme
toutes les princesses canonisées par la légende, avait
été fiancée à Sigebert, à ce fils aîné du roi Thierry II,
qui venait de succéder à son père, et qui devait sitôt
périr sous le fer de Clotaire II. Elle lui fut envoyée à
Metz. En apprenant comment et par qui elle avait été
guérie, le jeune prince fait don et concession au saint
irlandais de tout le territoire qu'il voudrait occuper
dans le domaine public ou royal entre les Alpes rhé-
tiennes et le lac de Constance. Puis il veut procé-
der au mariage. Friedeburge lui demande quelques
jours de répit pour achever de remettre ses forces ;
elle en profite pour aller se réfugier dans une église
dédiée à saint Étienne. Là elle se revêt du voile des
religieuses, et, saisissant le coin de l'autel, elle con-
jure le saint qui le premier avait versé son sang
pour le Christ de lui venir en aide. Le jeune roi,
averti de ce qui se passe, arrive à l'église avec la
robe nuptiale et la couronne qu'il destine à sa fian-
cée. A cette vue elle embrasse de plus en plus for-
tement l'autel. Mais lui la rassure et lui dit : « Je

ne viens ici que pour faire ta volonté. » Il enjoint aux prêtres de la détacher de l'autel et de la lui amener : quand elle est auprès de lui, il la fait revêtir de la robe nuptiale et pose la couronne sur son voile. Puis, après l'avoir quelque temps regardée, il lui dit : « Telle que tu es là, parée pour « mes noces, je te cède à l'époux que tu me pré-
« fères, à mon Seigneur Jésus-Christ. » Alors il lui prend la main, la pose sur l'autel, et sort lui-même de l'église, pour pleurer en secret son amour vaincu¹.

sacrifiée
à
Dieu
par
son fiancé.

Cependant, le zélé solitaire qui inspirait de si loin ces touchants et généreux sacrifices refusait l'évêché

1. *Singulari pulchritudine fulgens... In sinu matris, oculis clausis, ore inhianti... Tu ne Gallus... Ego plane ob ultionem injuriæ quam Dux iste tibi et sociis tuis irrogavit filiam ipsius invasi, et sic ejicis me... Sicut mihi fuisti præparata cum ornamentis, sic te dabo ad sponsam Domino meo J.-C... Deinde ecclesiæ limen excedens lacrymis absconditum patefecit amorem.* WALAFR. STRABO, c. 15-21. Ob quod fertur egressus flere. ANON. VII Sæc. — Tous ces faits se trouvent également relatés dans la vie anonyme du VII^e siècle, publiée par Pertz, et reproduite par les nouveaux Bollandistes (t. VII Octobre, p. 877), qui maintiennent l'authenticité du fond de ce récit contre les critiques de la plupart des historiens modernes. Cf. MABILLON, ACT. SS. O. S. B. t. II, p. 226, et RETTBERG. *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 42. L'objection la plus sérieuse provient de l'âge de Sigebert, l'aîné de ces enfants nés hors mariage, que Colomban avait refusé de bénir, et qui ne pouvait guère avoir plus de treize ans en 613, année de la mort de son père, Thierry, lui-même âgé seulement de 26 ans. Dans une lettre intéressante publiée par M. Dantier dans son *Rapport sur la correspondance inédite des Bénédictins* (1857, p. 198), Mabillon, tout en admettant l'existence et la haute naissance de Sigebert, lui conteste la qualité de fils de Thierry et de roi des Francs.

Origine
de
l'abbaye
de
Saint-Gall.

de Constance que le duc d'Alamannie voulait lui faire conférer, en alléguant l'espèce d'interdit prononcé contre lui par son maître au moment de leur séparation, et retourna dans sa chère solitude, que bientôt dix à douze chrétiens indigènes vinrent partager avec lui¹. Il en choisit un qu'il envoya au delà des Alpes pour prendre des informations sur le sort de Colomban, et qui lui rapporta de Bobbio la nouvelle de sa mort, avec la crosse de l'illustre exilé, que celui-ci avait léguée à son compatriote et à son ami en signe d'absolution. Dix ans plus tard, il reçut une députation de six moines de Luxeuil, Irlandais comme lui, qui venaient au nom de la communauté le prier de venir prendre le gouvernement de la grande abbaye, vacant par la mort d'Eustaise. Mais il refusa encore cette fois de quitter l'asile qu'il s'était créé, et d'où il continuait à prêcher et à édifier la population d'alentour, tout en y accueillant des visiteurs et des disciples de plus en plus nombreux, qu'il nourrissait du produit de sa pêche. Lorsqu'il mourut presque centenaire, vers le milieu du VII^e siècle, tout le pays des Alamans était réduit en province chrétienne, et autour de sa cellule se groupaient déjà les rudiments du grand monastère qui devait, sous le nom même de Saint-Gall, deve-

625.

Gall
refuse
de
devenir abbé
à
Luxeuil.

Il meurt
—
16 octobre
616².

1. Reversurus ad dilectæ solitudinis aulam. WALAFR. STRABO, c. 19.

2. C'est la date donnée par Mabillon et reconnue exacte par Rettberg, II, 46-48. Les nouveaux Bollandistes, p. 881, préférèrent celle de 627.

nir l'une des plus célèbres écoles de la chrétienté et l'un des principaux foyers de la vie intellectuelle du monde germanique.

Plusieurs générations s'écoulèrent avant que Saint-Gall pût accomplir ses glorieuses destinées, tandis que la principale fondation de Colomban parvint aussitôt à l'apogée de sa grandeur et de sa popularité. Aucun monastère d'Occident n'avait encore jeté tant de lustre ni attiré tant de disciples que Luxeuil, depuis que l'exil de son illustre fondateur eut fixé l'attention et la sympathie de la Gaule chrétienne. On se rappelle que, lors de cet exil, il avait été interdit à tous ceux d'entre ses religieux qui n'étaient pas comme lui Irlandais de le suivre. Il avait fallu arracher de ses bras l'un d'eux, nommé Eustaise, né d'une noble famille de Bourgogne, et qui avait porté les armes avant d'entrer à Luxeuil. Il put ensuite rejoindre son père spirituel et le suivre jusqu'à Bregenz, d'où il revint à Luxeuil pour y gouverner la communauté privée de son chef naturel, et pour en disputer les possessions aux séculiers qui les envahissaient de toutes parts, et qui avaient établi leurs pâtres jusque dans l'enclos habité par les moines. On a vu que Clotaire II, devenu seul maître des trois royaumes francs, l'avait chargé d'aller rappeler Colomban. Sur le refus de celui-ci, Eustaise resta à la tête de la grande abbaye, qui attirait de plus en plus l'affluence des religieux et la vénération des peuples.

Influence
et
prospérité
de
Luxeuil.

Saint Eustaise,
deuxième
abbé
de Luxeuil.
—
610-625.

616. Cependant l'esprit de propagande et le goût de la prédication exerçaient un attrait victorieux sur Eustaise, comme sur tous les disciples du grand missionnaire irlandais. Les évêques, réunis par le roi Clotaire II au concile de Bonneuil-sur-Marne, le désignèrent pour aller prêcher la foi aux nations encore infidèles. Il commença par les Varasques, qui habitaient, non loin de Luxeuil, les bords du Doubs, près de Baume, et dont les uns étaient encore idolâtres et adoraient les génies des bois, les *faunes* et les *silvains* de l'antiquité classique, tandis que les autres étaient tombés en proie à l'hérésie. Il se transporta ensuite au delà des contrées qu'avait visitées Colomban, et jusqu'aux extrémités de la Germanie méridionale, chez les Boïens ou Bava-
 Sa mission
 chez
 les Varasques
 et
 chez les Boïens.
 rois ¹. Sa mission n'y fut pas sans succès; mais Luxeuil, qui ne pouvait rester ainsi sans chef, le rappela bientôt.

Pendant les dix années qu'il le gouverna, en digne successeur de Colomban, il sut se ménager l'énergique appui de la noblesse franque en même temps

1. Warascos... qui agrestium fanis decepti, quos vulgi Faunos vocant... *Vita S. Agili*, c. 9, ap. Act. SS. O. B. t. II, p. 306. Cfer. JONAS, *Vita S. Eustasii*; *Vita S. Salabergæ*; RETTBERG, t. II, 188, et NIEDERMAYER, *das Monchthüm in Bajuvarien*, 1859, p. 41. — Ce dernier auteur croit pouvoir affirmer, en se fondant sur l'autorité du P. Meichelbeck, que saint Eustaise avait adopté dès lors la règle bénédictine. Mais Meichelbeck, dans le seul endroit de ses œuvres où il traite cette question (*Chronie. Benedicto-Buranum*, Proleg., p. 73, Monachii, 1751), ne donne pas une preuve, pas une raison autre que celles si insuffisantes de Mabillon : voir plus haut, page 474, note 2.

que la faveur du roi Clotaire II. Sous son active et intelligente administration, l'abbaye fondée par saint Colomban atteignit le plus haut point de splendeur et fut reconnue comme la capitale monastique de tous les pays soumis à la domination franque. Les autres monastères, où le relâchement et l'esprit séculier ne s'étaient que trop promptement introduits, subirent l'un après l'autre l'heureuse influence de la ferveur et de la forte discipline de Luxeuil, et se régénérèrent graduellement à son instar¹. Les abbés qu'animait un zèle sincère n'hésitaient pas à aller puiser à cette source nouvelle la force et la lumière dont ils se sentaient dépourvus dans leurs anciens sanctuaires. C'est ce que fit entre autres Conon, l'abbé du fameux monastère de Lérins, qui, après avoir été, deux siècles auparavant, la plus illustre communauté de l'Occident, avait traversé toutes les vicissitudes d'une lente décadence.

La grande abbaye séquanais devint ainsi la pépinière des évêques et des abbés, des prédicateurs et

Luxeuil
devient
la
capitale
monastique
des
Gaules

1. *Properabat ad monasteria, maximeque Lussedium, quod erat eo tempore cunctis eminentius atque districtius. Neque enim tam crebra adhuc erant in Galliis monasteria : et sicubi essent, non sub regulari quidem disciplina, sed prorsus erant in malitia fermenti veteris sæcularia. Præter Lussedium ergo, quod solum, ut dictum est, districtiorem regulæ solerter tenebat, Solemniacense monasterium in partibus occiduis hujus religionis extitit caput. Ex quo demum multi sumpserunt et initium et exemplum, adeo ut nunc quoque propitia divinitate, innumera per omnem Franciam et Galliam habeantur sub regulari disciplina, alma utriusque sexus cœnobîa. AUDOENUS, *Vita S. Eligii*, lib. 1, c. 21. (Il écrivait de 660 à 680.)*

et la
première école
de
la chrétienté.

des réformateurs pour toute l'Église de ces vastes contrées, et principalement pour les deux royaumes d'Austrasie et de Bourgogne. Elle dut cette influence prépondérante non-seulement à la régularité monastique qui y était sévèrement observée, mais surtout à la florissante école que Colomban y avait créée, qu'il avait confiée, pendant qu'il y séjournait encore, à la direction spéciale d'Eustaise, et dont celui-ci, devenu abbé à son tour, fomenta les progrès avec un zèle infatigable. Luxeuil fut pendant tout le VII^e siècle la plus célèbre école de la chrétienté et la plus fréquentée. On y voit affluer les clercs et les moines des autres monastères, et, bien plus nombreux encore, les enfants des plus nobles races franques et bourguignonnes. Lyon, Autun, Langres, Strasbourg, les cités les plus fameuses de la Gaule, y envoient leur jeunesse laïque. Les pères y viennent en foule étudier avec leurs enfants : les uns pour aspirer à l'honneur de compter un jour parmi les fils de saint Colomban, les autres pour rentrer dans la vie séculière avec la renommée d'avoir puisé la connaissance des lettres divines et humaines dans un centre d'études si fameux. Comme toujours, lorsqu'il se forme dans le monde un grand foyer de vertus chrétiennes, la lumière et la vie s'en échappent et rayonnent au dehors avec une irrésistible énergie ¹.

1. Cum omnium Francorum honore fulciretur... *Vita S. Eustasii*, c. 6. — Luxoviūm omnium caput Burgundiæ monasteriorum et

Des bords du lac de Genève jusqu'aux plages de la mer du Nord, chaque année voyait naître quelque monastère peuplé et fondé par les enfants de Luxeuil, tandis que les villes épiscopales réclamaient pour évêques des hommes formés au gouvernement des âmes par le souffle régénérateur de Luxeuil. Besançon, Noyon, Laon, Verdun, et les chefs-lieux diocésains du pays des Rauraques et des Morins, furent assez heureux pour en obtenir presque en même temps¹. Tous enviaient leur bonheur, tous demandaient à l'envi des supérieurs qu'ils tenaient d'avance pour des saints. Et c'était justice : car peut-être ne vit-on jamais réuni sur le même point, et dans le court espace de vingt an-

Evêques
et
saints
sortis
de
Luxeuil.

Franciæ... *Gallia Christian. vet.*, ap. D. PITRA, 298. — Pene singulare tam in religionis apice quam in perfectione doctrinæ. *Vita S. Frodoberti*, c. 5. Act. SS. O. B. t. II, 601.

Viri religiosi illuc undecumque confluunt, se suosque liberos pluri certatim imbuendos offerunt, illud ante omnia ducentes per maximum, si post longævam probantis injuriæ tolerantiam quodammodo admitti mereantur in congregationem. Jam vero quis locus velocitas non gaudeat ex beati viri Columbani disciplina rectorem habere, pontificem vel abbatem, cum constet ex hujus virtute magisterii pene totum Francorum orbem decretis regularibus fuisse primum decenter ornatum? Anson, *Vita S. Bercharii*, c. 6, ap. Act. SS. O. S. B., t. II, p. 800.

1. Citons, parmi ceux d'entre ces évêques sur lesquels nous n'avons plus à revenir, Hermenfroy de Verdun, fils d'un des principaux seigneurs d'Alsace, d'abord soldat et lieutenant du roi Thierry de Bourgogne, il fut touché de la grâce au milieu d'une bataille, et se fit moine sous Colomban vers 605. On le tira de Luxeuil pour le faire évêque de Verdun vers 609. Persécuté comme son maître spirituel par Brunehault, et depuis associé à tous les maux de son diocèse, il mourut de tristesse en 621, à la vue des calamités de son peuple.

nées, un si grand nombre d'hommes honorés après leur mort d'un culte public par l'Église¹.

Cette éclatante prospérité fut menacée d'une interruption subite, grâce aux menées d'un faux frère qui s'était glissé dans la famille religieuse de Colomban. Un nommé Agrestin, qui avait été notaire ou secrétaire du roi Thierry, le persécuteur de Colomban, était venu un jour se donner, lui et tous ses biens, à Luxeuil. Admis parmi les moines, il avait bientôt manifesté le désir d'aller, comme Eustaise, prêcher la foi aux païens. En vain l'abbé, qui ne lui reconnaissait aucune qualité apostolique, essayait-il de contenir ce faux zèle. Il fallut le laisser partir. Il alla rechercher les traces d'Eustaise en Bavière, mais n'y fit aucun bien, et passa de là en Istrie et en Lombardie, où il embrassa le schisme des Trois Chapitres, qui avait déjà risqué de compromettre saint Colomban avec le Saint-Siège. Mais

Tentative
d'Agrestin
contre
l'institut
de Colomban.

1. *Vie des Saints de Franche-Comté*, par les professeurs du collège de Saint-François Xavier, tome II, p. 492. — Le second volume de cette excellente collection est exclusivement consacré aux saints de Luxeuil, et c'est le meilleur ouvrage qu'on puisse lire sur ce sujet. — Nous lui empruntons l'énumération suivante des saints sortis de la seule abbaye de Luxeuil :

Colomban.	Valery.	Donat.
Colomban jeune.	Waldolène.	Attale.
Desle.	Sigisbert.	Léobard.
Lua.	Eustaise.	Bobolène.
Gall.	Cagnoald.	Ursicin.
Ragnacaire.	Hermenfroy.	Waldalène.
Achaire.	— Agile.	Colombin.

l'autorité du souverain pontife n'avait pas tardé à exercer tout son légitime empire sur les disciples italiens du grand moine Irlandais; et quand Agrestin essaya d'engager le second abbé de Bobbio, Attale, dans le schisme, il fut si mal accueilli qu'il se crut permis d'adresser au successeur de Colomban une épître pleine d'invectives et de calomnies. Il revint de là à Luxeuil, où il essaya de corrompre ses anciens confrères. Eustaise se souvint alors de ce que Colomban exilé leur avait écrit, dans sa lettre de Nantes, au moment de s'embarquer : « S'il y a
« parmi vous quelqu'un qui n'ait pas le même sen-
« timent que les autres, chassez-le¹; » et il ordonna à Agrestin de quitter la communauté. Pour se venger, le schismatique se mit à aboyer, dit l'annaliste contemporain, en colportant çà et là des imputations injurieuses contre cette Règle même de saint Colomban qu'il avait professée, et dont le succès ne pouvait manquer d'exciter la jalousie et l'hostilité. Un évêque, Abellinus de Genève, accueillit ses dénonciations et s'efforça de faire partager aux prélats voisins son antipathie. Le roi Clotaire, averti et toujours plein de sollicitude pour Luxeuil, fit réunir en concile à Mâcon la plupart des évêques du royaume de Bourgogne. Eustaise y fut appelé et l'accusateur invité à exposer ses griefs contre la règle de Luxeuil. Il ne dit rien de la célébration de

Concile
de
Mâcon.
—
621.

1. *Tantum inter vos non sit qui unum non sit... quicumque sint rebelles foras exeant. Epist. ad Fratres.*

la Pâque selon l'usage d'Irlande, ce qui prouve que Colomban ou ses disciples avaient définitivement renoncé à cette prétention; rien non plus des pénalités sévères que renfermait le Pénitentiel. Tous ses reproches roulaient sur quelques singularités insignifiantes, qu'il qualifiait de superflues, contraires aux canons, ou entachées d'esprit particulier. « J'ai découvert, » disait-il, « que Colomban a établi des usages qui ne sont pas ceux de toute l'Église. » Et là-dessus il reprochait à ses anciens confrères, comme autant d'hérésies, de faire le signe de la croix, en mangeant, sur leurs cuillers; de demander la bénédiction en entrant et en sortant de chaque bâtiment monastique; de multiplier les oraisons à la messe. Il insistait surtout contre la tonsure à l'irlandaise, que Colomban avait introduite en France, et qui consistait à se raser seulement le devant de la tête, d'une oreille à l'autre, sans toucher aux cheveux sur la partie postérieure, tandis que les Grecs se rasaient la tête entière, et que les Romains ne se dépouillaient que le sommet du crâne, en laissant les cheveux en forme de couronne autour du bas de la tête. C'est ce dernier usage, comme l'on sait, qui a fini par prévaloir chez tous les ordres religieux de l'Occident¹.

La
tonsure
à
l'irlandaise.

1. Se huc illucque vertit... Canino dente garriens ac veluti cœnosa sus... Ait superflua quædam et canonicæ institutioni aliena... Cochleam quam lamberent crebro crucis signo signari... Prorupit dicens se scire Columbanum a cæterorum more desciscere... JONAS,

Eustaise n'eut pas de peine à justifier les usages de Luxeuil et à confondre les violences de son accusateur. Mais comme Agrestin revenait toujours à la charge, l'abbé lui dit : « En présence de ces évêques, « moi, le disciple et le successeur de celui dont tu « condamnes l'Institut, je te cite à comparaître dans « l'année avec lui au tribunal de Dieu, pour y plai- « der ta cause contre lui, et pour y apprendre à « connaître la justice de Celui dont tu essaies de « calomnier le serviteur. » La solennité de cet appel émut même les prélats qui penchaient du côté d'Agrestin : ils le pressèrent de se réconcilier avec son ancien abbé, et celui-ci, qui était la douceur même, consentit à lui donner le baiser de paix. Mais

Vita S. Eustas., c. 9-10. — La tonsure avait été reconnue, dès les temps apostoliques, comme symbole du vœu religieux, ainsi que le constate le texte sacré relatif au juif Aquila, qui fut l'hôte de saint Paul à Corinthe : *Navigavit in Syriam et cum eo Priscilla et Aquila, qui sibi totonderat in Cenchris caput : habebat enim votum.* Act. xviii, 18. — Quelques années après le synode de Mâcon, le concile de Tolède en 633 régla la forme de la tonsure et de ce cercle de cheveux courts autour de la tête, appelé *corona clericalis*. — Il paraît que les religieuses n'étaient pas toujours astreintes, comme les moines, à faire le sacrifice de leur longue chevelure. C'est ce que démontre le trait curieux rapporté par Hildegaire, évêque de Meaux au ix^e siècle, dans la vie de son prédécesseur, saint Faron. Le saint évêque ayant voulu revoir sa femme, dont il avait dû se séparer pour devenir évêque, et qui observait la vie religieuse dans une villa de son patrimoine, celle-ci, de peur d'exciter un regret coupable dans l'âme de son époux, *se totondit totam cæsariam capitibus, in quo consistebat ornamentum pulchrius corporis.* La précaution réussit si bien que Faron, en la revoyant ainsi tondue, *amarissimo tædio exhorruit.* Act. SS. O. S. B. t. II, page 592.

Agrestin ne sut pas profiter de cette grâce. Désespérant de réussir à Luxeuil même, il alla semer la révolte et la calomnie dans d'autres monastères, issus, comme Luxeuil, du génie colonisateur de Colomban, à Remiremont et à Faremoutier. Mais avant l'expiration de l'année il fut tué d'un coup de hache par son esclave, dont on croit qu'il avait voulu déshonorer la femme¹.

Les évêques du concile de Mâcon, et celui de Genève plus que tous les autres, devinrent dès lors les partisans et les protecteurs de l'Institut de saint Colomban ; comme eux, beaucoup d'autres prélats des Gaules se signalèrent par leur empressement à fonder ou à protéger de nouveaux monastères destinés à propager et à pratiquer la règle irlandaise. La gloire de Colomban et de Luxeuil sortit donc intacte et accrue de cette épreuve. Et cependant, sans qu'aucun monument contemporain l'atteste expressément, il paraît certain que les chefs de l'Institut comprirent, à partir de ce moment, qu'il ne fallait pas se retrancher dans ce que l'esprit de leur saint fondateur avait de trop individuel. Derrière les accusations passionnées et exagérées d'Agrestin, ils entrevirent sans doute les périls de l'isolement, même dans les détails en apparence les moins importants de l'observance et de la discipline régulière. Ils comprirent, avec une sagacité profondément chré-

1. JONAS, c. 12-16.

tienne, qu'il fallait renoncer à la pensée de faire prévaloir partout et uniquement la Règle de leur maître. Ils savaient qu'à côté d'eux vivait et se propageait sans éclat, il est vrai, jusqu'alors, mais non pas sans fruit et sans honneur, une règle plus ancienne et plus forte par l'approbation formelle du pontife romain. Comment l'abbaye de Luxeuil entra-t-elle en contact avec la règle de saint Benoît ? Par quelle voix la puissante et célèbre maison fut-elle déterminée à ouvrir ses portes à une autre gloire et à une autre autorité que celle de son fondateur ? Nul ne nous l'a dit¹ ; mais il est certain que sous le successeur d'Eustaise, qui mourut un an après le concile de Màcon, et depuis lors, on voit presque toujours, dans les nombreuses fondations dont il nous reste à parler, les deux règles figurer ensemble comme les bases simultanées des communautés écloses sous le

La Règle
bénédictine
est
associée
à
l'institut
de
Colomban.

1. Rien n'autorise la version d'Ordéric Vital qui, postérieur de cinq siècles à la fondation de Luxeuil, prétend que saint Maur, mort en 584, a été connu des disciples de saint Colomban, mort en 615 ; mais on nous saura gré de citer ici un passage de cet historien, qui explique bien l'effet produit sur la postérité monastique par la fusion des deux instituts :

Ipsi (les disciples de Colomban), reor, B. Maurum ejusque socios et discipulos noverunt, utpote vicini, et ab ipsis sicut ab aliis scripta doctorum, ædificationis causa, *sancti normam susceperunt Benedicti, ita tamen ut non abhorrerent sui statuta magistri*, almi videlicet Columbani. Ab ipso siquidem modum divinæ servitutis et ordinem didicerunt, et formam orationum ;... *nigredinem vestium* aliasque observationes sumpserunt quas pro religione et honestate ipsius tenuerunt, et *sequaces eorum usque in hodiernum* reverenter observare appetunt. ORDERIC VITAL, *Hist. Eccles.*, l. VIII, c. 27.

souffle générateur des disciples de Colomban¹. La république monastique des Gaules, qui semblait ne devoir reconnaître qu'un seul dictateur, aura désormais deux consuls, comme naguère la république romaine.

Le successeur d'Eustaise fut Walbert, lui aussi élève et compagnon de Colomban. Né de race sicambre, d'une famille noble et très-riche, il s'était fait remarquer par sa bonne conduite à la guerre avant de s'enrôler dans la milice du missionnaire irlandais. Mais l'attrait du cloître l'emporta sur la passion belliqueuse du Franc. Quand son parti fut pris, il vint à Luxeuil, et y apporta non-seulement la donation de tous ses vastes domaines, mais aussi l'habit militaire dont il ne voulut se dépouiller que dans le monastère même; il offrit en même temps les armes qui lui avaient conquis une si belle renommée et qu'il suspendit à la voûte de l'église, où on les conserva pendant le cours des siècles, comme un monument de la plus noble victoire qu'il soit donné à l'homme de remporter ici-bas². Il avait obtenu

Le guerrier
Walbert
devient
troisième
abbé de Luxeuil.
—
625-665.

1. MABILLON, *Præf. in II, Sæc.*, c. 15. *Præf. in IV Sæc.*, c. 126 et 127.

2. Vir egregius ex genere Sicambrorum. *Vita S. German. Grandiv.*, ap. ACT. SS. O. S. B. t. II, p. 491. — Cujus annos adolescentiæ in armis tradunt excellentissime floruisse... inclyta prosapia clarissimus... hominibus et rerum dignitate juxta natales suos distissimus... miles optimus inter fasces constitutus et arma... armisque depositis quæ usque hodie (au temps d'Adson, vers 950) in testimonium sacræ militiæ ejus in eo loco habentur. ACT. SS. O. S. B., t. IV, p. 411. — On voit encore à quelque distance de Luxeuil l'ermitage où

d'Eustaise la liberté de vivre seul dans le creux d'un rocher, près d'une source d'eau vive, au milieu des bois, à trois milles de l'abbaye. Ce fut là que, à la mort d'Eustaise, premier successeur de Colomban, et sur le refus de Gall, les moines de Luxeuil allèrent chercher Walbert pour en faire leur troisième abbé. Il les gouverna quarante ans avec éclat et succès. Nous verrons plus loin quelle sympathie il inspirait à Bathilde, la sainte régente des trois royaumes francs, et quelle autorité on lui supposait sur elle. Son nom est resté, dans les contrées environnantes, le plus populaire de tous ceux qui ont honoré la grande abbaye séquanaise. Il y maintint la discipline et le zèle des fortes études, tout en augmentant les domaines de la communauté, par ses propres donations d'abord, puis par celles que la bonne renommée de la maison attirait de toutes parts.

625-667.

A l'indépendance temporelle ainsi assurée vint s'adjoindre une sorte d'indépendance spirituelle, vivement recherchée dès lors par tous les grands monastères, et qu'ils s'empressaient de solliciter soit des papes, soit des conciles provinciaux. Il s'agissait de les mettre à l'abri, par un privilège solennel, des abus d'autorité et des vexations que l'évêque diocésain, à la faveur de sa juridiction spirituelle, pouvait leur faire subir, soit en allant loger chez eux,

saint Walbert passa les premières années de sa conversion. Il mourut en 663.

malgré eux, avec un nombreux cortège, soit en leur faisant payer fort cher le saint chrême et l'ordination de leurs frères, soit surtout en gênant la liberté de leurs élections intérieures. Lérins avait obtenu ce privilège du concile d'Arles en 451, et Agaune du concile de Châlon en 579. Luxeuil ne pouvait manquer de faire valoir les mêmes droits et les mêmes besoins.

Sous l'abbatit de Walbert et sur la prière faite au nom du roi mineur Clovis II, le pape Jean IV accorda le privilège de l'exemption de l'autorité épiscopale « au monastère de Saint-Pierre, fondé, » dit le diplôme pontifical, « par le vénérable Colomban, Écossais, venu comme étranger, mais tout fervent de zèle et de sainteté, dans le royaume des Francs... Si, ce qu'à Dieu ne plaise, les moines dudit monastère s'attiédissent dans l'amour de Dieu et l'observance des instituts de leur père, qu'ils soient corrigés par l'abbé, c'est-à-dire par le père du monastère; et si c'est lui-même qui tombe dans la torpeur et le mépris de la règle paternelle, le Saint-Siège y pourvoira ¹.

Exemption
accordée
par
le pape Jean IV.
—
641.

1. Mabillon a trouvé un fragment du texte de cette bulle dans le chartrier de Montierender : il l'a complétée d'après les diplômes des papes postérieurs, et publiée dans ses *Annal. Bened.*, t. XIII, n° 11, et *Append.*, n° 18. — La bulle de Jean IV a été arguée de faux par Bréquigny, dans ses *Diplomata, Chartæ, etc.*, 1791, in-fol., p. 186-188. En admettant qu'elle soit interpolée, il est certain que, en fait, l'exemption accordée à Luxeuil ne fut ni moins solennelle, ni moins étendue que celles accordées à Lérins et à Agaune. Elle est citée au même titre dans les *Formules* de Marculphe relatives aux exemp-

Six cents moines formaient, sous la crosse de Walbert, la garnison permanente de cette citadelle monastique, d'où sortaient journellement des missionnaires isolés ou réunis en bandes pour aller fonder au loin de nouvelles colonies religieuses. Il vint même un moment où la multitude des religieux qui se pressaient en foule pour y entrer sembla embarrasser l'abbé Walbert, et où il chercha les moyens de les placer ailleurs et au loin. Car sous lui, plus encore que sous ses prédécesseurs, la fécondité de Luxeuil devint prodigieuse. C'est surtout à son époque que l'on vit, nous dit un contemporain, pulluler à travers les Gaules, dans les châteaux et dans les villes, au sein des campagnes comme dans les déserts, des armées de moines et des essaims de religieuses qui portaient partout la gloire et les lois de Benoit et de Colomban¹.

Propagation
de
l'institut
de
Luxeuil
sous
Walbert.

tions (liv. I, tit. 1), et dans tous les privilèges concédés pendant le VII^e siècle, tels que ceux de Saint-Denys, Corbie, etc. Mabillon lui-même admet que la bulle de Jean IV a pu n'être qu'une confirmation d'exemptions antérieures, et c'est ce qui paraît plus probable, attendu la mention déjà faite du privilège de Luxeuil dans le diplôme de Dagobert I pour Rebaix en 634. On nous dispensera de discuter la pièce, tout à fait étrangère au débat, par laquelle un écrivain regrettable et distingué, mais paradoxal, le comte Alexis de Saint-Priest, dans son *Histoire de la Royauté*, t. II, p. 157, a cru pouvoir démontrer sa thèse sur l'opposition qu'il a révéé entre Rome et Luxeuil.

1. Cernens... Waldebertus certatim undique catervas monachorum coadunari, cœpit de tam plurima multitudine si forte ubi ubi posset loca uberrima ubi de suis monachis ad habitandum adunare

Colonies
de
Luxeuil
en
Gaulle;

Ce serait une rude tâche que de vouloir retracer le tableau fidèle de cette colonisation monastique de la Gaule franque, dont Luxeuil fut le foyer pendant tout le VII^e siècle. Une simple esquisse doit suffire ici. Pour se retrouver dans ce dédale, il convient de parcourir rapidement les principales provinces qui recueillirent l'une après l'autre les bienfaits de cette pacifique conquête. Cette course rapide nous permettra de respirer quelques-unes de ces fleurs d'exquise charité et de suave humilité qui s'épanouissaient au milieu des violences sauvages et des brutales cruautés dont la société chrétienne d'alors était le théâtre. Elle nous montrera aussi combien d'obstacles et de dangers ces hommes de paix et de prière eurent à surmonter, et comment, pour être assouplis au joug de la règle monastique, dans la solitude ou dans la communauté du cloître, les Francs qui se donnaient à Dieu sous les lois de Colomban ou de Benoît, n'avaient laissé dégénérer en eux ni le généreux courage ni la fière indépendance de leurs pères; comment surtout ils déployaient, en toute rencontre, cette énergie individuelle, cette force d'initiative qui était le propre des

exquirere. *Vita S. Germ. Grandiv.*, c. 8. — Walberti tempore per Galliarum provincias agmina monachorum et sacrarum virginum examina non solum per agros, villas, vicosque atque castella, verum etiam per eremi vastitatem ex regula duntaxat Benedicti et Columbani pullulare cœperunt, cum ante illud tempus vix pauca illis reperirentur locis. *Vita S. Salabergæ*, ap. Act. SS. ORD. BENED. SÆC. II, t. II, p. 407. —

races germaniques, et qui seule pouvait régénérer l'Occident affaissé depuis si longtemps sous l'ignoble fardeau de la décrépitude romaine.

Mais avant d'aller étudier au loin les actions de Colomban et des siens sur la noblesse franque et burgonde, nous trouvons, à peine sortis de Luxeuil, une grande fondation due à l'un de ces moines Irlandais qui furent les compagnons fidèles de celui qu'on appelait encore, quatre siècles après sa mort, le « roi des moines et le conducteur du char de Dieu. » On doit se rappeler que lors de son expulsion de Luxeuil, il ne fut permis qu'aux religieux irlandais de le suivre. L'un d'eux, déjà avancé en âge, que l'on croit avoir été frère de saint Gall, et dont le nom celtique a disparu sous l'appellation latine de Deicole ou Desle (serviteur de Dieu), arrivé avec saint Colomban dans un lieu rempli de broussailles, à quelques milles de Luxeuil, sur la route de Besançon, sentit ses jambes faiblir et reconnut qu'il ne saurait aller plus loin. Il se jette aux pieds de son abbé, demande et obtient avec sa bénédiction la faculté d'achever son pèlerinage dans ce désert. Resté seul, après une séparation pleine de larmes, il se met à chercher à travers les forêts un site qui puisse lui servir de retraite. En fouillant ces halliers, il rencontre un troupeau de porcs dont le pâtre demeure saisi à la vue de cet étranger d'une taille élevée et revêtu d'un costume qui lui était inconnu. « Qui êtes-vous ? » lui demanda-t-il, « d'où venez-

et d'abord
dans
les
deux
Bourgognes.

Le
vieil Irlandais
Deicole,
fondateur
de
Lare.
—
613-625.

« vous ? que cherchez-vous ? que venez-vous faire
« dans ces lieux sauvages sans guide et sans com-
« pagnon ? — N'ayez pas peur, mon frère, » dit le
vieil Irlandais, « je suis voyageur et moine ; et je
« voudrais que par charité vous pussiez me montrer
« par ici une place quelconque où un homme pour-
« rait habiter. » Le pâtre lui répondit qu'il ne
connaissait dans le voisinage qu'un endroit assez
marécageux, mais habitable grâce à l'abondance
des eaux, et qui appartenait à un puissant vassal
nommé Werfaire. Il refusa toutefois de l'y conduire,
de peur que son troupeau ne s'égarât pendant son
absence ; mais Desle insista et lui dit avec cette
intrépide gaieté que l'on retrouve chez les Irlandais
d'aujourd'hui : « Si tu veux me faire ce petit plaisir,
« je te réponds que tu ne perdras pas le moindre
« de tes pourceaux ; voici mon bâton qui te ren-
« placera et qui leur servira de berger en ton ab-
« sence. » Et là-dessus il ficha dans le sol son
bâton de voyageur autour duquel tous les porcs
vinrent s'accroupir. Là-dessus les voilà tous deux
en route à travers les bois, le moine irlandais et le
porcher bourguignon, et ainsi fut découvert et
occupé l'emplacement de la ville actuelle de Lure
et du célèbre monastère de ce nom, dont l'abbé,
onze siècles après cette aventure, comptait encore
parmi les princes du saint empire romain¹.

1. Voir l'article : *Chapitres nobles de Lure et de Murbach rémis*, dans la *France ecclésiastique* pour l'année 1788, p. 78.

Mais Desle n'était pas au bout de ses difficultés : tout près de sa nouvelle retraite il y avait une petite église, assez fréquentée par les pâtres et les paysans d'alentour, et administrée par un prêtre séculier qui vit de très-mauvais œil l'arrivée du disciple de Colomban dans ces parages : « ce moine-là, » disait-il, « va m'empêcher de faire ma vie. » Et il racontait à ses ouailles que cet étranger était un magicien qui se cachait dans les bois pour se livrer à ses incantations, « et qui, à minuit, s'en vient sous pré-
« texte de prier dans ma chapelle, dont j'ai beau
« fermer les portes ; une seule parole de lui suffit.
« pour les ouvrir. » Il le dénonça ensuite à Werfaire, le seigneur du lieu, en lui demandant s'il lui convenait de souffrir qu'un certain moine étranger se fût emparé de sa chapelle, sans que personne l'en pût faire sortir. Avec cette férocité brutale qui reparais-
sait sans cesse chez les barbares baptisés, Werfaire ordonna de faire saisir l'étranger, si on le pouvait, et de lui infliger le supplice de la castration. Mais, avant que cet ordre impie ne pût être accompli, il fut lui-même atteint sur l'heure d'un mal honteux et mortel. Sa pieuse veuve, dans l'espoir de fléchir la justice divine pour l'âme de son mari, fit donation à celui qui s'appelait le voyageur du Christ, de tout le territoire qui environnait le site de Lure, et bientôt de nombreux disciples vinrent chercher auprès de lui une vie de paix et de prière. Leur pieuse solitude fut un jour troublée, comme on l'a déjà

dit, par le roi Clotaire II, dont le nom revient toujours dans l'histoire de Colomban et de ses disciples. Comme il était venu chasser dans un domaine royal voisin de Lure, un sanglier que les seigneurs de son cortège poursuivaient alla se réfugier jusque dans la cellule de Desle. Le saint lui mit la main sur la hure en disant : « Puisque tu es venu demander la « charité, tu auras la vie sauve. » Le roi, averti par les veneurs qui avaient suivi la piste de la bête, voulut voir par lui-même ce prodige. Quand il sut que le vieux reclus était disciple de ce Colomban qu'il avait toujours honoré et protégé, il s'enquit affectueusement des moyens de subsistance que l'abbé et ses compagnons pouvaient trouver dans cette solitude. « Il est écrit, » répondit l'Irlandais, « qu'il ne manque rien à ceux qui craignent Dieu ; « nous menons une pauvre vie, mais elle nous suffit « avec la crainte de Dieu. » Clotaire fit don à la nouvelle communauté de toutes les forêts, pâtures, pêcheries que possédait le fisc dans le voisinage de Lure, qui devint à dater de ce moment et resta toujours l'un des monastères les plus richement dotés de la chrétienté¹.

1. Cum monarches atque auviga Dei Columbanus... Pedibus vehementer debilitari cœpit... Bubulcus videns tam proceræ staturæ virum et antea invisi habitus veste circumdatum... Ne paveas, frater : peregrinus ego sum ; monachicum propositum gero... Fustem meum constituo custodem vicarium... Heu mihi ! propter unum monachum jam hic vivere non possum... Latitat quidam in hac silvula monachus quidam p̄egrinus, qui nescio quibus incantationibus utitur...

Lure et Luxeuil étaient situées au nord de l'antique Séquanie, alors englobée dans le royaume de Bourgogne, dont Clotaire II était devenu maître en même temps que de l'Austrasie. Toute cette belle et vaste partie du royaume de Bourgogne qui en a gardé le nom, et qui, à l'ouest et à l'est de la Saône, a formé depuis le duché et surtout le comté de Bourgogne, devait naturellement subir en premier lieu l'influence de Luxeuil. Elle était, du temps de Colomban, gouvernée ou plutôt possédée par une puissante famille d'origine burgonde, dont les relations avec Colomban et ses disciples démontrent une fois de plus la puissante action exercée par le grand moine irlandais sur la noblesse franque. Cette maison était représentée par deux frères qui avaient tous les deux le titre de duc : l'un, Amalgaire, était duc de la Bourgogne, à l'ouest et au nord du Doubs; l'autre, Waldelène ou Wandelin,

La
famille ducale
de
Saint-Donat
et
ses fondations.

Placet tibi ut monachus quidam capellulam tuam sibi vindicet... Idem membrum quod famulo Dei præcidi jussit mox illi in tumorem versum est... Peregrinus sum pro Christo... Curtem fiscumque regalem... Crede mihi, quia ad charitatem confugisti, hodie vita non privaberis... Rex subjunxit : Et unde, pater venerande, vivis, vel hi qui tecum sunt?... Pauperem vitam gerimus... Acr. SS. O. S. B., t. II, p. 95-99. — Cette légende, rédigée au x^e siècle, et qui contient des récits forts curieux sur les spoliations dont l'abbaye fut victime sous les derniers Carlovingiens, ajoute qu'avant de mourir Desle alla à Rome chercher un privilège du Saint-Siège contre la rapacité des Bourguignons qui environnaient sa fondation, et dont il craignait les usurpations, tout en confessant leurs largesses. Mais la mention faite dans ce privilège d'un empereur romain au vii^e siècle en démontre assez la fausseté.

résidait à Besançon, et son duché s'étendait de l'autre côté du Jura et jusqu'aux Alpes¹. Celui-ci se désolait, ainsi que sa femme, de n'avoir pas d'enfants à qui léguer leurs immenses possessions. La renommée des premiers miracles et de la grande sainteté du moine irlandais qui était venu s'établir non loin de Besançon les attira à Luxeuil. Ils allèrent lui demander de prier pour eux et de leur obtenir du Seigneur un fils. « Je le veux bien, » répondit le saint; « et j'en demanderai non-seulement un, mais plusieurs, à condition que vous me donnerez le premier-né, afin que je le baptise de mes mains et que je le consacre au Seigneur. » La promesse fut faite et la grâce obtenue. La duchesse porta elle-même son premier né à Luxeuil, où Colomban le baptisa et lui imposa le nom de Donat (*Donatus*), en témoignage du don que ses parents avaient fait de lui à Dieu. Il le rendit à sa mère pour qu'elle l'allaitât, puis le reprit

1. La table suivante nous a paru indispensable pour l'intelligence du récit qui va suivre :

I. N., noble Bourguignon.				
II. WALDELÈNE, duc à Besançon, épousa FLAVIE, d'où :		II. AMALGAIRE, duc en Bourgogne, épousa AQUILINE, d'où :		
III. DONAT, évêque de Besançon, fondateur de Saint-Paul et de Jussamoutier † 660.	III. RAMELÈNE, duc après son père, restaura- teur de Romain- Moutier.	III. ADAL- RIC, duc après son père.	III. WAL- DALÈNE, premier abbé de Bèze. ‡ v. 680.	III. ADAL- SINDE, abbesse de Bregille.

pour l'élever au monastère, où l'enfant grandit et resta jusqu'à ce qu'on vînt, trente ans après, l'en retirer pour le faire évêque de Besançon. Dans cette ville métropolitaine, où l'exil de Colomban avait dû laisser des souvenirs populaires, Donat, par amour pour son père spirituel, voulut établir un monastère d'hommes soumis à la règle de Colomban et dédié à saint Paul, comme le monastère de Luxeuil l'était à saint Pierre. Il ajouta cependant à l'observance de la règle du fondateur de Luxeuil celle de la règle de saint Benoît, qui s'introduisait vers la même époque à Luxeuil même. Il y vécut lui-même en religieux, portant toujours l'habit monacal. Plus tard, avec le concours de sa mère, et toujours au sein de sa métropole de Besançon, il créa pour des religieuses le monastère de Jussa-Moutier et leur donna une règle où celle de saint Césaire, que l'on a déjà vu adoptée par Radegonde à Poitiers, était combinée avec diverses dispositions empruntées aux règles de Colomban et de Benoît¹. Le préambule,

621.

Saint-Paul
de
Besançon.

Jussamoutier.

1. Utrique erant ex nobili Burgundiorum prosapia .. *Ancien bréviaire de Besançon imprimé en 1489.* — Matri ad nutriendum reddit. Qui post alitur in eodem monasterio... Nunc usque superest eandem cathedram regens... Pro amore B Columbanī ex ipsius Regula monasterium virorum construxit... JONAS, *Vita S. Colomb.*, c. 22. HOLSTEIN, *Codex Regularum* Cf MABILL, *Præf. in IV sæc.*, § 123, et les *Vies des Saints de Franche-Comté*, t. 1, p. 186, et *Append.*, n. 6, 7 et 9. — Il ne reste de l'ancienne abbaye de Saint-Paul, à Besançon, que quelques débris de l'église, transportés dans la cour de la Bibliothèque; celle de Jussamoutier sert aujourd'hui de caserne à la gendarmerie.

rédigé par Donat lui-même, est d'une latinité qui fait honneur à l'école de Luxeuil. Les filles de Jussa-Moutier voulaient bien rivaliser de ferveur et de zèle avec les moines de Luxeuil, mais elles demandèrent expressément que les lois *des deux patriarches* fussent modifiées selon les convenances de leur sexe. Elles ne répugnaient d'ailleurs à aucune des sévérités de la tradition irlandaise, car on voit avec surprise, dans cette version des trois règles adaptées à leur usage, la peine de cinquante et même de cent coups de fouet infligée à ces vierges pour certaines fautes contre la discipline. La règle plus sage et plus douce de Benoît n'en gagnait pas moins de terrain à chaque nouvelle manifestation de la vie religieuse.

Romain-Moutier
rétabli.
646.

Le frère puîné de Donat, Ramelène, qui succéda à son père comme duc de la Bourgogne transjurane, signala son culte pour la mémoire de Colomban par la fondation ou la reconstruction de l'abbaye de Romain-Moutier, dans une gorge du versant méridional du Jura, déjà consacrée deux siècles plus tôt à la prière par le fondateur de Condat¹. Il y introduisit une colonie de Luxeuil : l'antique église, plusieurs fois reconstruite, subsiste encore; elle a servi de type à tout un ordre d'églises primitives, et de base à un système ingénieux et nouveau, propre à caractériser la date et le style des principaux

1. Voir plus haut, livre III, t. I, p. 248. — Pro amore beati viri Columbani... JONAS, c. 22.

monuments chrétiens entre les Alpes et le Jura ¹.

Nous avons dit que le père de saint Donat avait pour frère un autre seigneur, Amalgair, dont le duché s'étendait jusqu'aux portes de Besançon. Celui-ci eut deux enfants qui se rattachent, comme leur cousin germain, à Luxeuil. Le fils, nommé Waldelène comme son oncle, fut aussi confié aux soins de Colomban, et devint moine à Luxeuil, d'où son père le tira pour le mettre à la tête de l'abbaye de Bèze, qu'il avait fondée en l'honneur de Dieu, de saint Pierre et de saint Paul, entre la Saône et la Tille, près d'une fontaine encore aujourd'hui connue et admirée pour l'immense nappe d'eau qui en jaillit, à l'est d'une forêt, dite la *Forêt de velours*, dont le nom a conservé jusqu'à nos jours la trace de l'impression produite par son épaisse verdure sur l'admiration populaire, dans un temps où les esprits semblent avoir été bien plus frappés qu'aujourd'hui de certaines beautés de la nature. Le nouvel abbé porta à Bèze la règle de Colomban

Abbaye
de
Bèze

630.

1. *Histoire de l'architecture sacrée du IV^e au X^e siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, par J.-D. BLAVIGNAC, 1853. — Cette église fut certainement reconstruite au VIII^e siècle, lorsque le pape Étienne II la consacra en 753 et ordonna que l'abbaye où il séjourna quelque temps s'appellerait *le Monastère Romain*, en jouant sur le nom qu'elle portait déjà, en l'honneur de son premier fondateur, saint Romain de Condat. Elle devint, au X^e siècle, un prieuré de Cluny. Cfer. les *Vies des Saints de Franche-Comté*, t. I, p. 598, t. III, p. 27, et le cartulaire de Romain-Montier, publié par le savant baron de Gingins, dans le tome XIV des *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse Romande*.

et la maintint pendant cinquante années dans ce sanctuaire, qui devait longtemps figurer au premier rang des monastères français. Lorsque son frère aîné, qui avait succédé au duché de son père, compromis dans les guerres civiles du temps d'Ébroïn, dut fuir en Austrasie, Waldalène recueillit ses biens et les joignit à ceux du monastère. Il y offrit un asile à sa sœur, Adalsinde, pour laquelle leur père, le duc Amalgaire, avait aussi fondé une abbaye à Bregille, située en face de Besançon, sur la rive droite du Doubs. Mais elle n'y put rester longtemps : les vexations des habitants de la campagne environnante l'obligèrent à quitter ce lieu, où ne pouvaient la protéger ni l'ancienne autorité de son père ni son caractère d'abbesse, ni la proximité d'une ville importante gouvernée par sa famille. Cet exil forcé est une preuve entre bien d'autres des obstacles et des hostilités que rencontraient trop souvent les religieux des deux sexes, malgré la protection des rois et des seigneurs, au milieu des races indomptées qui avaient envahi l'Occident ¹.

Pendant que les divers membres de la plus puissante famille des deux Bourgognes témoignaient ainsi de leur dévotion à la mémoire et à l'institut de Colomban, le jeune et noble Ermenfroy obéissait à la même inspiration, sur une échelle plus modeste, au sein de cette peuplade demi-païenne des

676.

Bregille
près
Besançon.

656

Ermenfroy
à
Cusance.
—
625-670.

1. *Chronicon Besuense*, ap. d'ACHERY, *Spicilegium*, t. II, p. 402.

Varasques, qui, venue des bords du Rhin à la suite de l'invasion burgonde, occupait un peu au-dessus de Besançon un canton riverain du Doubs, et dont le deuxième abbé de Luxeuil, Eustaise, avait déjà entrepris la conversion. Ermenfroy, selon l'usage des races germaniques, avait été *recommandé* dès son adolescence, avec son frère, au roi Clotaire II, l'ami et le protecteur de Colomban, qui l'avait agrégé à sa maison. Sa belle prestance, son instruction variée, sa modeste piété, lui gagnèrent la faveur de ce prince. Clotaire avait d'ailleurs confié à son frère la garde de l'anneau qui lui servait de sceau et l'avait ainsi constitué chancelier de sa cour. Ermenfroy, rappelé dans son pays par le soin de recueillir la succession d'un très-riche seigneur de sa famille, avait trouvé, en parcourant ses nouveaux domaines, un petit vallon étroit, où deux sources limpides, se réunissant au pied d'un monticule, forment un affluent du Doubs qui se nomme le Cusancin, et où avait déjà existé, sous le nom de Cusance, un monastère de filles. En contemplant ce site, il se sentit pénétré du désir de relever les ruines de ce sanctuaire abandonné et de s'y consacrer lui-même au Seigneur. Revenu à la cour de Clotaire, il laissa bientôt apercevoir le nouvel esprit qui l'enflammait. Un jour qu'il parut devant le roi avec sa tunique de soie en désordre et retombant le long de ses jambes, Clotaire lui dit : « Qu'est-ce donc que cela, « Ermenfroy? quelle est cette façon de porter la

« tunique ? Est-ce que par hasard tu voudrais te
 « faire clerc ? — Oui, vraiment, » répondit le Va-
 rasque, « clerc et même moine : et je vous demande
 « de m'en octroyer la permission. » Le roi y con-
 sentit, et les deux frères partirent aussitôt pour la
 solitude. En vain leur mère les pressa-t-elle de
 se marier et de perpétuer leur race. Ermenfroy
 alla se former à la vie monastique sous la crosse
 de Walbert, à Luxeuil, y reçut l'habit religieux
 et le sacerdoce, puis retourna à Cusance où il
 devint bientôt le chef d'une communauté de trente
 moines, qu'il subordonna complètement à Luxeuil,
 et qu'il dirigeait avec une douce et active autorité,
 pendant que son frère, avec lequel il vécut tou-
 jours dans la plus intime union, pourvoyait à
 leurs besoins temporels. Ermenfroy se réservait
 les plus humbles labeurs : il passait quelquefois les
 journées entières à cribler le grain que les autres
 battaient dans la grange. Car il aimait le travail et
 les travailleurs ; le dimanche, en célébrant la messe,
 il distribuait au peuple les *eulogies* ou hosties non
 consacrées qui servaient alors de pain béni ; quand
 il apercevait les mains calleuses des laboureurs, il
 s'inclinait pour baiser avec un tendre respect ces
 nobles marques du travail de la semaine. J'ai par-
 couru les annales de tous les peuples, anciens et
 modernes ; je n'y ai rien trouvé qui m'ait plus ému
 et mieux expliqué les véritables causes de la victoire
 du christianisme sur le monde antique, que l'image

Il
 baise les mains
 des
 laboureurs.

de ce Germain, de ce fils des vainqueurs de Rome et des conquérants de la Gaule, devenu moine, et baisant devant l'autel du Christ la main calleuse du laboureur gaulois, dans ce recoin oublié du Jura, sans même se douter qu'un obscur témoin en tiendrait note pour l'oubliée postérité¹.

Avant de quitter la Séquanie, remontons dans le pays des Rauraques (l'ancien évêché de Bâle). Là, au bord de ce sillon étroit et profond que creuse le Doubs dans les entrailles mêmes du Jura, sur la limite actuelle de la Suisse et de la Franche-Comté, à l'endroit où cette rivière, après avoir coulé depuis sa source du midi au nord, se détourne subitement vers l'ouest, avant de se replier au sud, et forme ainsi une sorte de presqu'île qu'on nomme encore le *clos du Doubs*, nous trouverons la petite ville de Saint-Ursanne. Elle est née du choix qu'avait fait de cette âpre contrée un autre disciple de Colomban, pour y vivre dans la solitude. Ursicinus, dont on a fait Ursanne, était probablement Irlandais, puisqu'il sortit de Luxeuil avec Colomban; mais, comme Gall et Si-

Colonies
de
Luxeuil
en
Rauracie.

Saint
Ursanne.

1. Dives valde ac potentior cæteris... Adulti traduntur ad palatium Clotario regi servituri... Qui tradidit ei annulum suum, factusque est cancellarius in toto palatio... Sinebat tunicam, quod Sericam vocabant, usque ad medias dependere tibias... Quid est hoc, Ermenfrede? cur tunicam tuam feis taliter? Numquid clericus esse vis? .. Et clericum me monachumque fieri opto... Si vidisset aliquem operatorem aut pauperrimum crepatis manibus, non ante eulogias dabat quam... manus ipsas oscularetur. EGILBERTUS, *Vita S. Ermenf.*, ap. BOLLAND., t. VII Septemb., p. 120.

gisbert, il ne le suivit pas en Italie, et après avoir fondé une petite chrétienté sur les rives fertiles du lac de Biemme, il aima mieux se fixer dans les rochers escarpés et couverts de sapins qui dominent le cours supérieur du Doubs. En grim pant à la suite de leur bétail égaré, dans les plus inaccessibles recoins de ces gorges sauvages, des pâtres le découvrirent un jour, et racontèrent en descendant qu'ils avaient trouvé, au plus haut des montagnes, un homme hâve et maigre, comme un autre saint Jean-Baptiste, qui devait vivre en communauté avec les ours, lesquels fournissaient à sa subsistance. De là sans doute la qualification d'Ursicinus ou d'*Ourson*, qui a remplacé le nom celtique du même Irlandais. Comme toujours dans les annales de la propagation monastique, ces grands exemples de mortification et de courage spirituel, qui excitaient l'admiration et la sympathie des uns, soulevaient la dérision et l'hostilité des autres. Un riche habitant du voisinage attira chez lui le solitaire, sous prétexte de l'entendre prêcher; et lui ayant fait boire du vin, dont il n'avait nulle habitude, le pauvre saint en fut bientôt incommodé et demanda à se retirer. Alors l'hôte perfide, avec toute sa famille, se mit à siffler le moine avec de grands éclats de rire, en le qualifiant de glouton, d'ivrogne et d'hypocrite, et en le dénonçant comme tel aux populations d'alentour. Ursanne maudit la demeure du traître, et regagna sa solitude. Cette aventure ne

le discrédita point : loin de là, il eut des disciples, et le nombre croissant de ceux qui voulaient vivre comme lui et avec lui l'obligea à quitter les chaumières qu'il avait d'abord construites sur les hauteurs pour venir bâtir son couvent dans le fond du défilé et sur le bord de la rivière. On remarque qu'il y avait un logement pour les pauvres malades, et qu'il entretenait des bêtes de somme destinées à aller chercher ces malades à distance et à travers les rudes sentiers de ces montagnes ¹.

Le petit monastère que notre Irlandais avait fondé fut repris après sa mort et occupé par une autre colonie de Luxeuil, que menait un jeune Trévirois de très-noble naissance, nommé Germain, et qui, à dix-sept ans, malgré le roi, malgré l'évêque, avait tout quitté pour fuir dans la solitude. Il était du nombre de ces recrues qui en venant s'enrôler à Luxeuil avaient effrayé l'abbé Walbert par leur multitude. Celui-ci, ayant reconnu la capacité et la piété du jeune néophyte, lui confia la direction des moines qu'il envoyait dans une vallée du pays des Rauraques, dont Gondoin, premier duc connu d'Alsace, venait de lui faire donation. Cette vallée, assez fertile et bien arrosée, était à peu près ina-

Saint
Germain
de
Grandval.
—
618-670.

1. Velut alterum in deserto Joannem... Traditio est ursum super divi speluncam radices et herbas attulisse... Ut vino, cui minime assueverat, victus ludibrio exponatur... Crebro repetitis poculis urget... Gulæ et Bacchi voraginem... exhibendum propinare... *Compendium vitæ S. Ursicini*, ap. TROUILLAT, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*. Porentruy, 1852, t. I, p. 42.

bordable ; il fallut que Germain, soit par un prodige, soit par des travaux auxquels il prit la principale part, ouvrit un passage à travers les rochers qui formaient l'accès du défilé. Ce vallon prit le nom de Moustier-Grandval, d'après le monastère qu'il gouverna longtemps, en même temps que celui de Saint-Ursanne. L'abbé de Luxeuil, avec le consentement de ses frères, avait expressément affranchi de toute obéissance envers lui ceux d'entre ses religieux qu'il destinait, sous l'autorité de Germain, à peupler ce nouveau sanctuaire. Dans le pays d'alentour, tout le monde aimait ce bienfaisant étranger, qui mourut victime de son zèle pour le prochain. Un nouveau duc d'Alsace, Adalric, s'était mis à opprimer les populations et à vexer de toutes les façons les moines de Grandval, en les traitant de rebelles à l'autorité de son prédécesseur et à la sienne. A la tête d'une bande d'Alamans, aussi pillards que belliqueux, il s'approche du monastère : Germain, accompagné du bibliothécaire de la communauté, va au-devant de l'ennemi. A la vue des maisons incendiées et de ses pauvres voisins poursuivis et égorgés par les soldats, il éclate en larmes et en reproches. « Ennemi de Dieu et de la « vérité, » dit-il au duc, « est-ce ainsi que vous « traitez un pays chrétien ? et comment ne craignez-
« vous pas de ruiner ce monastère, que j'ai moi-
« même bâti ? » Le duc l'écoute sans s'irriter, et lui promet la paix. Mais comme l'abbé s'en retournait à

Grandval, il rencontre sur son chemin des soldats qu'il entreprend également de prêcher : « Chers fils, « ne commettez donc pas tant de crimes contre le « peuple de Dieu ! » Au lieu de les fléchir, ses paroles les exaspèrent ; ils le dépouillent de ses vêtements et l'égorgent ainsi que son compagnon¹.

Le corps de ce martyr de la justice et de la charité fut transporté dans l'église qu'il avait fait construire à Saint-Ursanne. Déjà, dans l'intervalle écoulé entre la mort du fondateur de l'abbaye et celle du premier martyr de l'illustre lignée de Colomban, ce monastère écarté avait reçu l'empreinte d'un troisième saint, qui, sans avoir passé par Luxeuil, n'en avait pas moins subi l'ascendant du génie et de l'institut de Colomban.

Vandrégisile était né près de Verdun, de parents nobles et riches, alliés aux deux maires du palais Erchinoald et Pepin de Landen, qui gouvernaient l'un la Neustrie, et l'autre l'Austrasie, sous l'autorité du roi Dagobert I, fils et successeur de

Le comte
du
palais
Vandrégisile.
—
600-770.

1. Ex genere senatorum natus... Locum uberrimum, infra saxorum concava... Cernens abbas quod difficilis esset introitus eorum, cœpit saxorum dura manibus quaterere, et valvæ utraque parte vallis patuerunt et sunt intransibus patefactæ usque in hodiernum diem... Inimice Dei et veritatis, ingressus es super homines Christianos !... Per totam vallem cernens tanquam a luporum morsibus vicinos laniari et domus eorum incendio concremari, flevit diutissime... Nolite, filii mei, tantum nefas perpetrare in populo Dei. BOBOLÉNI, *Vita S. Germani*, ap. TROUILLAT, *Monuments de l'évêché de Bâle*, t. I, p. 49-53, qui en a donné une version beaucoup plus complète que celle des *Acta* de Mabillon.

ce Clotaire II, que l'on a toujours vu si favorable à Colomban et à ses disciples. Cette parenté devait valoir au jeune seigneur une position favorisée à la cour du roi, auquel il avait été recommandé dès sa jeunesse. Il devint comte du palais, c'est-à-dire juge des causes déferées au roi, et préposé à la rentrée des revenus du trésor royal. Mais la puissance et l'ambition ne tenaient plus de place dans son cœur qu'avait gagné la contagion de tant de grands exemples déjà fournis par la noblesse franque. Renonçant à un mariage arrêté par ses parents, il alla se réfugier auprès d'un solitaire sur les bords de la Meuse. Or, les rois mérovingiens avaient dès lors imposé à tous les nobles francs la défense de prendre l'habit clérical ou monastique, sans leur permission, défense fondée sur l'obligation du service militaire dû au prince, laquelle était l'âme de l'organisation sociale des peuples germaniques. Dagobert vit donc de très-mauvais œil qu'un Franc nourri dans la cour royale et investi d'une charge publique se fût ainsi dérobé, sans l'autorisation souveraine, aux devoirs de son rang. Il lui envoya l'ordre de revenir. Comme Vandrégisile, fort à contre-cœur, arrivait au palais, il vit un pauvre homme dont la charrette avait versé dans la boue devant la porte même du roi. Tous les passants le laissaient là, et plusieurs même lui marchaient sur le corps. Le comte du palais descendit aussitôt de cheval, tendit la main au pauvre voiturier, et tous

deux ensemble relevèrent la charrette. Il entra ensuite chez Dagobert, au milieu des huées dérisoires de l'assistance, avec ses vêtements tachés de boue ; mais ils parurent resplendissants des feux de la charité aux yeux du roi, qui, touché de cet humble dévouement, lui permit de suivre sa vocation, et interdit à qui que ce fût de l'inquiéter¹.

Délivré de ce souci, Vandrégisile alla se réfugier auprès du tombeau de saint Ursanne, qui se trouvait situé dans un domaine de sa maison, et dont il agrandit le monastère. Là il s'appliqua à dompter sa chair par des austérités excessives ; à lutter, par exemple, contre les tentations de sa jeunesse, en se plongeant pendant l'hiver dans la neige ou dans les eaux glacées du Doubs, et à y rester pendant qu'il chantait les psaumes². C'était là aussi qu'il devait trouver la trace des enseignements et des exemples de Colomban ; elle le conduisit des flancs

1. Comes constituitur palatii... Ardore parentum honoribus plurimis valde sublimatus... Rex... pro eo quod ipsum hominem Dei in juventute in suo ministerio habuisset, volebat eum inquietare pro eo quod sine sua jussione se tonsorasset... Quidam pauperculus qui vniculum ante portam ipsius regis demerserat... De equo quem sedebat cum velocitate descendens, et pauperi manum porrexit, et ipsum planstrum simul de loco levaverunt. Prospicientes vero multi qualiter se inquinaverat de luto deridebant... Factus plus candens quam antea fuerat ; pervenit in palatium regis et stabat ante eum et satellites ejus quasi agnus in medio luporum. ACTA SS. O. S. B., tom. II, p. 502-514.

2. Si quando in ipsa visione nocturna per titillationem carnis illusionem habuisset... mergebat se in fluvium, et cum esset hyemis tempus in medio glacierum psalmodiam decantabat. *Ibid.*, p. 506.

du Jura, à travers les Alpes, jusqu'à Bobbio, où il admira la ferveur des disciples qu'y avait laissés le grand missionnaire irlandais. Ce fut là sans doute qu'il s'éprit pour la mémoire et l'observance de Colomban de cette admiration qui le détermina à aller jusqu'en Irlande, afin de rechercher dans la patrie du fondateur de Bobbio et de Luxeuil les secrets de la vie pénitente et de la voie étroite. Mais Dieu, dit un de ses biographes, le réservait pour les Gaules. Après un autre séjour très-prolongé à Romain-Moutier, qui venait d'être restauré sous l'influence de l'esprit de Colomban, il vint à passer par Rouen, où siégeait alors un saint et célèbre évêque, Ouën, qui l'avait autrefois connu à la cour de Dagobert, et qui, lui aussi, avait touché par un coin de sa jeunesse à cette action de Colomban, toujours si féconde, même après sa mort. Le métropolitain de Rouen ne voulut pas se laisser dérober un homme que lui recommandaient à la fois et sa vertu éprouvée et sa grande naissance. C'est ainsi que le biographe de saint Germain nous raconte que l'abbé de Luxeuil chercha longtemps, pour présider à la colonie de Grandval, un moine qui fût à la fois savant, saint et de noble extraction¹. Car on voit que la naissance semblait une qualité infiniment précieuse aux saints

1. Cœpit Waldebertus intra semetipsum tacitus cogitare si possit reperire de suis fratribus, ex genere nobili... qui ipsos monachos secundum tenorem regulæ gubernare et regere deberet. TROUILLAT, op. cit., p. 52. —

et aux fondateurs des institutions religieuses d'alors, sans doute parce qu'elle donnait aux chefs de communauté le prestige nécessaire pour tenir tête, même matériellement, aux usurpations et aux violences des grands et des seigneurs dont les possessions entouraient celles des nouveaux monastères. L'évêque Ouën imposa donc les ordres sacrés à son ancien ami et compagnon, mais sans pouvoir l'empêcher de rechercher de nouveau la vie monastique. Seulement, il réussit à le fixer dans son diocèse, grâce à la munificence du maire du palais Erchinoald, qui abandonna à son cousin, non loin de la Seine, un grand domaine inculte et où l'on voyait encore, sous les ronces et les halliers, les ruines d'une ancienne ville détruite de fond en comble lors de l'invasion franque.

Mais le temps des ruines était passé : l'heure de la renaissance et de la réparation avait sonné. Sur cet emplacement désert Vandrégisile construisit l'abbaye de Fontenelle, destinée à occuper, sous son propre nom de Saint-Vandrille, une place si importante dans l'histoire ecclésiastique de France et de Normandie. La sainte reine Bathilde, son fils le roi Clovis II et plusieurs nobles Neustriens ajoutèrent de riches donations à celle du maire Erchinoald, tandis que d'autres, en grand nombre, vinrent mener sous son autorité la vie cénobitique. Il lui fallut bâtir jusqu'à quatre églises, au milieu de leurs cellules, pour subvenir aux besoins de leur dévotion. Il

Colonies
de
Luxeuil
sur
la Seine.
—
Fontenelle.
—
648.

s'attachait surtout, dans l'observation de la règle, à leur imposer, avec l'exercice du travail manuel, la renonciation absolue à toute propriété particulière, c'est-à-dire précisément ce qui devait froisser les penchants les plus prononcés chez des fils de guerriers et de riches. Et on le voyait avec admiration, dit l'hagiographe, apprendre à ceux qui naguère s'emparaient du bien d'autrui l'art de sacrifier leurs propres biens. A l'aide de leurs bras, il planta sur un coteau voisin et bien exposé la première vigne qu'ait connue la Normandie¹.

Opposition
des
forestiers
royaux.

Sa tâche ne fut pas toujours sans danger : un jour qu'il était au travail avec sa pieuse cohorte, le gardien de la forêt royale, dont une partie leur avait été donnée, furieux de voir ainsi sa charge amoindrie, s'approcha de l'abbé pour le percer de sa lance ; mais, comme il est arrivé tant de fois, au moment de frapper, son bras demeure paralysé, l'arme lui échappe des mains, et il reste comme possédé jusqu'à ce que la prière du saint dont il voulait faire sa victime le rende à la santé². Les

1. Ansbertus... hortatu viri Dei B. Wandregisili vineam plantare et excolere cœpit. *Vita S. Ansberti*, c. 1. — Nous parlerons plus loin de cet Ansbert, qui fut moine à Fontenelle, après avoir été l'un des principaux officiers de la cour de Dagobert. Wandrégisile avait construit au sommet de cette vigne une cinquième église, dédiée à saint Saturnin, qui, reconstruite vers 1050, passe pour le plus ancien édifice du diocèse de Rouen et l'un des plus curieux de la Normandie.

2. La chapelle de N.-D. de Caillouville, élevée sur le site de cet incident, existait encore du temps de Mabillon. — Elle a été démolie depuis la Révolution par un nommé Lhéron del. On y voit encore

forestiers royaux tendaient naturellement à transformer en domaines personnels les forêts commises à leur garde, et qui ne servaient aux rois que pour y chasser de temps à autre. De là leur animosité, que nous aurons souvent à constater, contre les donataires étrangers qui venaient s'y établir.

Vandrégisile ne borna pas, du reste, son activité à la fondation et au gouvernement de son abbaye. Fontenelle était situé dans le pays de Caux, c'est-à-dire chez les Calètes, qui s'étaient signalés par l'énergie de leur résistance à César, et qui avaient figuré avec les autres peuplades de la Gaule belge dans la dernière prise d'armes contre le proconsul, même après la chute d'Alise et de l'héroïque Vercingétorix¹. Or, tout le pays de Caux n'était alors chrétien que de nom : les habitants étaient retombés dans une barbarie complète et brutale. L'abbé de Fontenelle en parcourut toutes les contrées, prêcha partout l'Évangile, obtint la destruction des idoles que les paysans s'obstinaient à vénérer, et transforma à un tel point cette contrée que les gens du peuple ne rencontraient plus un prêtre ou un moine sans se prosterner devant lui comme devant l'image du Christ².

Conversion
du
pays de Caux.

une fontaine, visitée tous les ans par un grand nombre de pèlerins : au fond de la cuve dallée se trouve, gravée en creux, une image grossière de sainte Radegonde.

1. *De Bello gallico*, liv. VIII, c. 7. OROSE, l. VI, c. 7 et 11.

2. *Illuc nobilium liberi undique concurrere.... ita ut nobilium multitudo virorum communia cum omnibus possideret omnia... Si*

En mourant Vandrégisile laissa trois cents moines dans son monastère, et une mémoire tellement populaire que, quatre siècles après sa mort, son nom était encore célébré par la postérité reconnaissante dans des chants rimés traduits du latin en langue vulgaire¹. Dans une des chapelles de cette abbaye qui attirait et charmaient les regards de tous ceux qui voguaient sur la Seine, de Rouen à la mer, on montrait au voyageur les sièges grossiers qui servaient au saint fondateur et à ses deux plus intimes voisins et amis, l'archevêque Ouën et Philibert, le fondateur de Jumièges, lorsque ceux-ci venaient à Fontenelle, et que ces trois leudes convertis se laissaient aller à de longues et douces conférences

quispiam proprium aliquid usurpare tentaret... a cæterorum remotus concilio... plectebatur... Sed et omnes Caletorum populi ita brutis ac belluis similes ante adventum illius in hac regione fuerant, ut præter christianæ fidei non enim virtus religionis pene abolita in illis locis fuerat... Ut qui antea arripiebant aliena postea largirentur propria. *Vita Secunda*, c. 15-22.

1. Hic ille est Tetbaldus Vernonensis, qui multorum gesta sanctorum, sed et S. Wandregisili a sua latinitate transtulit atque in communem linguæ usum satis facunde retulit, ac sic ad quamdam tinnuli rhythmici similitudinem urbanas ex illis cantilenas edidit. *Acr. SS. O. S. B.*, sæc. III, p. I, p. 361. In *Vita S. Vulfram.* — L'abbaye de Fontenelle, située près de Caudebec, prit, comme tant d'autres, le nom de son fondateur, et fut illustrée, pendant le VIII^e siècle, par une longue suite de saints, jusqu'en 1790. Elle formait, avec Jumièges, l'un des plus beaux ornements des bords de la Seine. Aujourd'hui, des quatre églises édifiées par Vandrégisile, et dont la principale, l'église abbatiale, avait été magnifiquement reconstruite au XIII^e siècle, il ne reste plus rien. En 1828, leurs ruines étaient encore belles et admirées : depuis lors le propriétaire, M. Cyprien Lenoir, a employé la sape pour les renverser : les pier-

où l'attente des joies du ciel et la terreur des jugements divins se mêlaient à de nobles sollicitudes pour le triomphe de la justice et de la paix dans la patrie des Francs¹.

Il ne reste rien ou presque rien des splendeurs architecturales de Saint-Vandrille, mais les tours ruinées de Jumièges témoignent aujourd'hui même aux rares voyageurs qui naviguent sur la Seine de la magnificence d'une autre abbaye, plus célèbre encore, qui fut longtemps le plus bel ornement de cette partie de la Neustrie, à laquelle les Normands ont donné leur nom, et qui, comme Fontenelle, se rattache par son fondateur, saint Philibert, à l'œuvre et à la lignée de Colomban. D'ailleurs, la vie des deux fondateurs offre de nombreuses analogies. Comme Wandrégisile, le jeune Philibert fut recom-

Saint Philibert,
fondateur
de
Jumièges
—
610-685.

mes des meneaux et des colonnes ont été employées à paver les chemins du voisinage. Un Anglais, plus intelligent que les barbares successeurs des contemporains de Dagobert, a acheté des fragments considérables de ces précieux débris et les a fait transporter au delà de la Manche, pour les relever dans son parc. Le monastère, reconstruit et reformé sous Louis XIV, par la congrégation de Saint-Maur, subsiste encore, transformé en filature. On admire le cloître, monument des ^{xiv}^e et ^{xvi}^e siècles. Voir l'*Essai sur Saint-Vandrille*, par M. LANGLOIS, et le savant et très-utile ouvrage intitulé : *les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, par M. l'abbé COCHET, 1834, t. I, p. 49 à 73.

1. Monstrabantur... grabata et se les ubi... considere soliti essent... quorum oratio non alia erat quam .. de parali si deliciis et gehennæ suppliciis... de justitia quoque... ac patriæ salute... et pace omnibus prædicanda. *Vita*, c. 17. — Encore une preuve de l'ignorance des auteurs modernes qui ont prétendu que le mot et l'idée de *patrie* étaient inconnus au Moyen Age.

mandé par son père au roi Dagobert, et à vingt ans, quitta la cour et la vie militaire pour la vie claustrale. Comme lui, et plus directement encore que lui, il fut imbu de l'esprit de Colomban, ayant été moine et abbé au monastère de Rebais, fille immédiate de Luxeuil, avant d'aller faire son pèlerinage à Luxeuil même, à Bobbio et dans les autres communautés qui suivaient la règle irlandaise. Lui aussi avait été lié, dès sa jeunesse, avec saint Ouën, le puissant archevêque de Rouen, et ce fut dans ce même diocèse qu'il se fixa définitivement, pour y élever la grande abbaye qui, comme Fontenelle, fut dotée des bienfaits de Clovis II et de la sainte reine Bathilde.

Philibert allait souvent visiter son voisin Wandrégisile; il l'imitait en travaillant avec ses religieux au défrichement des terres concédées, dont ils firent des champs et des prés d'une merveilleuse fécondité, et il eut comme lui à braver l'animosité des forestiers royaux, qui lui volaient ses chevaux de transport ou de labour. Comme Fontenelle encore, Jumièges fut bâtie sur le site d'un ancien château gallo-romain que devait remplacer ce que les contemporains appelaient « le noble château de Dieu. » Mais située aux bords mêmes de la Seine et dans une presque île formée par les sinuosités du fleuve, l'abbaye de Philibert était plus accessible par eau, et devint bientôt le centre d'un grand commerce. On y voyait aborder les mariniers bretons et irlandais

Les moines
de
Jumièges
pratiquent
le commerce
et
la navigation.

qui apportaient aux religieux de quoi fournir à leur vêtement et à leur chaussure en échange de leurs blés et de leurs bestiaux. Philibert exigeait que, dans tous les échanges avec les voisins ou les étrangers, on leur fit toujours des conditions plus profitables que n'avaient coutume de faire les laïques. Les moines se livraient avec succès à la pêche des cétacées qui remontaient la Seine, et dont ils tiraient de l'huile pour éclairer leurs veilles. Ils équipaient aussi des navires sur lesquels ils s'embarquaient pour aller au loin racheter les captifs et les esclaves.

Une partie sans doute de ces captifs contribuait à grossir le nombre des moines de Jumièges, qui s'élevait à neuf cents, sans compter les quinze cents servants qui y remplissaient l'office de frères convers. Ils étaient soumis à une règle composée par Philibert, d'après ses observations attentives sur les nombreux monastères de France, d'Italie et de Bourgogne, qu'il avait visités dans ce but. Elle lui fut empruntée par la plupart des communautés qui se créèrent alors en Neustrie à l'instar de la sienne, et dont Jumièges devint le foyer où les abbés et les religieux venaient se former ou se retremper à l'envi. Il y avait combiné les enseignements des pères d'Orient, tels que saint Basile et saint Macaire, avec les préceptes des deux grands patriarches monastiques d'Occident, Benoît et Colomban. Mais l'influence de Colomban devait naturellement être prépondérante par suite de la première éduca-

tion monastique de Philibert, comme aussi de ses longs séjours à Luxeuil et à Bobbio. On voit aussi que dans la grande église qu'il fit construire pour son abbaye, et dont la magnificence, attestée par un récit contemporain, nous étonne, il avait élevé un autel en l'honneur de Colomban, et de lui seul parmi tous les saints dont il avait étudié et pratiqué les règles¹.

Philibert survécut près de vingt ans à son ami, à son voisin, à son émule Wandrégisile. Il eut pour successeur un noble Poitevin nommé Aïchadre, auquel se rattache une légende écrite deux siècles plus tard, mais qu'il faut rapporter ici comme une preuve du nombre toujours si considérable et de la piété angélique des religieux de la grande abbaye neustrienne. Selon ce récit, Aïchadre, qui gouvernait les neuf cents moines dont on a parlé plus haut, se sentant à la veille de mourir et craignant

1. *Vita S. Wandregisili*, c. 17. — *Vita S. Philiberti*, c. 1, 5, 6, 7, 8, 14, 15, 20 et 32. — Cum pro fratrum compendiis mandaret exerceri negotia, amplius dare jubebat quam dari a sæcularibus consuetudo posebat. Et propter hoc gaudente vicino populo de labore justo sanctum exuberabat commercium, c. 21. — Intrans... reliqua cœnobia sub norma S. Columbani degentia, atque omnia monasteria... ut prudentissima apis quidquid melioribus florere vidit studiis, hoc suis traxit exemplis. Basilii sancta charismata, Macarii regulam, Benedicti decreta, Columbani instituta sanctissima lectione frequentabat assidua... Multa monasteria per ejus exemplum sunt constituta in Neustria. Confluebant ad eum sacerdotes Dei... et de ejus Regula sua ornabant cœnobia, c. 5 et 20. Cfer *Vit. S. Aïchadri*, c. 21. — Philibert fonda, outre Jumièges, l'abbaye de Noirmoutier, dans une île des côtes du Poitou, et celle de Montivillers, pour les filles, dans le pays de Caux.

qu'après sa mort ses religieux ne tombassent dans les embûches du péché, pria le Seigneur d'y pourvoir. La nuit suivante, il vit un ange qui parcourait le dortoir des religieux : cet ange en toucha quatre cent cinquante de la verge qu'il tenait, et promit à l'abbé que dans quatre jours ils quitteraient la vie, et que lorsque son tour serait venu, ils iraient au-devant de lui dans le ciel. L'abbé, ayant averti ses frères, les prépara à l'heureux voyage. Ils prirent ensemble le viatique et vinrent ensuite tenir chapitre avec ceux des leurs que l'ange n'avait pas marqués. Chacun des élus se plaça entre deux de ces derniers, et tous entonnèrent ensemble les chants du triomphe. Bientôt la figure de ceux qui devaient mourir commença à resplendir, et sans donner le moindre signe de douleur, les quatre cent cinquante passèrent de cette vie à l'autre : le premier cent à l'heure de tierce, le second à sexte, le troisième à none, le quatrième à vêpres, et les derniers à complies. Pendant huit jours, on célébra leurs obsèques; et ceux qui leur survivaient pleuraient de n'avoir pas été jugés dignes de les suivre¹. L'esprit des siècles de

Mort
des
450 élus
de
Jumièges.

1. Occurrent tibi qui præcesserunt fratres, cum psalmis suscipientes te... Quarto igitur die, post missam, absoluti omnes communicabant, et osculantes se in pace, ibant cum patre ad domum capituli : et præposuit singulis custodes psallentes. Et resplendebant facies morientium, quasi resurgentium. Quidam moriebantur ad tertiam... et reliqui circa completorium, qui omnes erant Christo incorporati... Remanentes etiam flebant quia relinquebantur : fuit

foi était fait de telle sorte que de pareils récits augmentaient le nombre des vocations religieuses, et contribuaient à enraciner les grandes fondations monastiques dans le cœur des peuples.

Saint Ouën
et
ses frères.

L'évêque Ouën, dont l'influence et le concours avaient doté le diocèse de Rouen des deux puissantes abbayes de Fontenelle et de Jumièges, se rattache à Colomban par un souvenir de ses premières années. Le grand moine irlandais était partout signalé par son amour pour les enfants et la bonté paternelle qu'il leur témoignait. Lors de son exil, et pendant son voyage de la cour du roi de Neustrie à celle du roi d'Austrasie, il s'était arrêté dans un château situé sur la Marne et qui appartenait à un seigneur franc¹, père de trois fils, nommés Adon, Radon et Dadon, dont deux encore en bas âge. Leur mère les amena au saint exilé pour qu'il les bénît; cette bénédiction leur porta bonheur, et domina leur vie. Tous les trois furent d'abord, comme toute la jeune noblesse franque,

tamen luctus lætificans propter spem gloriæ. ACTA SS. BOLLAND., t. V Septembr., p. 401. Cœpit jam beata plebs tanquam in hora diei tertia ad finem properare dispositum, nullus parcens alteri, sed sicut senex ita et mediocris, et ut juvenis ita et puerulas... Occubuit autem medietas hujus sanctæ familiæ... MABILLON, *Acta SS. O. B. sæc. II, t. II*, p. 930. Selon une autre version, les 445 moines désignés moururent en trois jours. — Cette légende rappelle celle de saint Gwennolé, fondateur de l'abbaye de Landevenec, en Bretagne, mise en beaux vers par un poète breton de nos jours, M. Briseux. *Revue des Deux Mondes*, 15 octobr. 1857, p. 886.

1. Il s'appelait Autharis et son château Eussy.

envoyés à la cour du roi, c'est-à-dire de Clotaire II, puis de son fils Dagobert I, qui, pendant un certain temps, régnèrent seuls sur les trois royaumes francs. L'aîné des trois frères, Adon, fut le premier à rompre avec les grandeurs et les plaisirs de la vie séculière : il fonda sur le sol de son patrimoine, et sur une hauteur qui domine la Marne, le monastère de Jouarre, qu'il soumit à la règle de Colomban, et où il se fit lui-même moine. Presque aussitôt il se forma, à côté de cette première fondation, une autre communauté de vierges, destinée à devenir beaucoup plus illustre et associée, mille ans plus tard, à l'immortelle mémoire de Bossuet.

Fondation
de
Jouarre

Radon, le second des frères, qui était devenu trésorier de Dagobert, imita son frère aîné et consacra également sa part de l'héritage paternel à la fondation d'un autre monastère, aussi sur la Marne, et qui s'appela d'après lui Reuil (*Radolium*). Restait le troisième, Dadon, qui prit ensuite le nom d'Ouen (*Audoënus*), et qui, devenu le plus cher des leudes de Dagobert et son principal confident, reçut de lui la charge de référendaire ou de garde du sceau, dont, selon l'usage des rois francs, tous les édits et actes de l'autorité publique étaient scellés. Il n'en suivit pas moins l'exemple de ses frères et l'inspiration que la bénédiction de Colomban avait déposée dans leurs jeunes cœurs¹. Il

1. JONAS, *Vita S. Columbani*, c. 50. — Viri inelyti, optimates aulæ. S. AUDOËN, *Vita S. Eligii*, I, c. 8. — Filii illustris viri Autharii,

chercha dans les forêts qui couvraient alors la Brie un lieu convenable à la fondation qu'il voulait créer et doter. Il le trouva enfin près d'un torrent nommé *Rebais*, un peu au midi des sites choisis par ses frères ; c'était une clairière qui lui avait été montrée pendant trois nuits de suite par une nuée resplendissante en forme de croix. Il y fit construire un monastère qui a gardé le nom de ce torrent, quoique Ouën lui eût d'abord donné celui de Jérusalem, comme un symbole de la paix fraternelle et de la vie contemplative qu'il comptait y faire régner⁴. Ce fut là qu'il voulut aussi, comme ses frères, achever sa vie dans la retraite ; mais ni le roi, ni les autres

et
de Rebais.
—
628-638.

ex præclara Francorum progenie... In proprio solo... In patrimonio proprio... In quo etiam monastica secundum B. Columbani Instituta una cum caterva... militavit. Gestans ejus annulum quo signabantur publice totius regni potiora signa vel edicta. *Vita S. Agili*, c. 14.

1. Desiderans illic haberi collegium pacis et unanimæ fraternitatis contemplationem. Cum Rex et cuncti proceres Francorum illi nollent adquiescere... *Vita S. Agili*, c. 18-19. — Si l'on prend une ancienne carte de Champagne, on verra que les trois monastères de Jouarre, de Reuil (réduite au rang de prieuré sous Cluny) et de Rebais, forment une sorte de triangle, entre la Marne et le Morin. M. de Caumont a récemment retrouvé dans l'église souterraine de Jouarre, qui subsiste encore, l'inscription qu'avait déjà publiée Mabillon en l'honneur de la première abbesse de cette célèbre communauté :

« Hic membra post ultima teguntur | fata sepulcro beatæ | Theodicheldis intemeratæ virginis genere nobilis meritis fulgens | strenua moribus flagrans in dogmate almo | Cenobii hujus mater sacratas Deo virgines | sumentes oleum cum lampadibus prudentes invitat | sponso filias occurrere X^o. Exultat Paradisi in gloria. »
Bulletin monumental, t. IX, p. 186.

leudes ne voulurent y consentir, et il lui fallut rester quelque temps encore à la cour mérovingienne, jusqu'au jour où il fut élu évêque (en même temps que son ami Éloi), par le consentement unanime du clergé et du peuple.

Il exerça dans toute la province de Rouen une sorte de souveraineté à la fois spirituelle et temporelle ; car il avait obtenu du roi de Neustrie un privilège d'après lequel on ne pouvait y établir sans son aveu ni évêque, ni abbé, ni comte, ni aucun autre juge ¹. Pendant ses quarante-trois ans de pontificat, il changea la face de son diocèse, en le couvrant de fondations monastiques dont l'une, située à Rouen même, a gardé son nom, consacré pour l'art et l'histoire par cette merveilleuse basilique qui est encore aujourd'hui le monument le plus populaire de la Normandie.

Mais Ouën n'avait pas laissé sa chère fondation de Rebais sans un chef digne de présider à son avenir. Il le voulait imbu de l'esprit du grand saint dont la mémoire lui resta toujours si chère ². Il fit donc venir de Luxeuil le moine qui lui semblait le mieux personnifier l'institut de Colomban. C'était Agile, le fils de ce seigneur qui avait obtenu du roi de Bourgogne la donation de Luxeuil pour le missionnaire irlandais. Comme Ouën et ses frères, Agile avait été

639-683.

Saint Agile
installé
par
saint Ouen
à
Rebais.
—
636-650.

1. LECOINTE, *Ann. eccles.*, ad ann. 681. H. MARTIN, II, 163.

2. Qui S. Columbanum præstantissime dilexerat. *Vita S. Agili*, c. 24.

présenté tout enfant à la bénédiction de Colomban dans la demeure paternelle, puis confié au saint pour être élevé dans son monastère, où il avait pris l'habit religieux et où il avait gagné l'affection et la confiance de toute la communauté¹. Associé à la mission du successeur de Colomban chez les païens Warasques et Bavarois, sa renommée était grande dans tous les pays de la domination franque, et partout où il avait passé, à Metz, à Langres, à Besançon, il avait excité une admiration universelle par son éloquence et par les guérisons miraculeuses dues à ses prières. Toutes ces villes le voulaient pour évêque ; mais les moines de Luxeuil surtout voyaient en lui leur futur abbé. Pour le faire sortir de ce cloître qui était sa vraie patrie, il fallut un ordre écrit de Dagobert qui le fit d'abord venir à Compiègne, où il le reçut en pompe au milieu de sa cour, et lui remit, du consentement des évêques et des leudes assemblés au palais, le gouvernement de la nouvelle abbaye. Douze moines de Luxeuil y entrèrent avec lui, et y furent promptement rejoints par un grand nombre de nobles seigneurs, tant du cortège royal que des pays environnants, de sorte qu'Agile compta jusqu'à quatre-vingts disciples, et parmi eux le jeune Philibert, qui devait porter de Rebaix à Jumièges la tradition colombanique. Tous

1. Voir ce qui a été dit plus haut, p. 427 et 442, sur le père d'Agile et sur la mission dont il fut chargé auprès du roi Thierry, après la première expulsion de Colomban.

ensemble se livraient aux travaux de défrichement et aux devoirs de l'hospitalité avec ce zèle qui faisait de tous les nouveaux monastères autant de colonies agricoles et d'abris assurés pour les voyageurs dans ces vastes provinces de la Gaule, qu'il s'agissait de relever définitivement de la double ruine qu'avaient léguée l'oppression romaine et l'invasion barbare.

Les Irlandais, qui affluaient alors en Gaule sur les traces de Colomban, et qui la traversaient pour aller porter à Rome l'hommage de leur ardente dévotion, s'arrêtaient volontiers à la porte du monastère où ils savaient qu'ils rencontreraient un élève et un admirateur du grand saint de leur nation ; et Agile leur faisait boire à foison le bon vin des bords de la Marne, jusqu'au point d'épuiser quelquefois les provisions de la maison. Mais un gracieux récit nous montre sa vigilante charité sous un jour plus attrayant encore. C'était le soir, un soir d'hiver ; l'abbé, après avoir passé sa journée à recevoir des hôtes d'un rang élevé, parcourait les divers offices du monastère ; arrivé au *xenodochium*, c'est-à-dire à l'aumônerie ou hospice, spécialement destinée à la réception des indigents, il entendit au dehors une voix faible et plaintive, comme d'un homme qui pleurait. A travers le guichet de la porte et à la lueur du crépuscule, il entrevoit un pauvre, couvert d'ulcères, gisant sur la terre et demandant à être reçu. Aussitôt se retournant vers le moine qui l'accompagnait,

Hospitalité
de
Rebais.

Le
pauvre voyageur
reçu
par Agile
au
crépuscule.

il s'écrie : « Voilà que nous avons négligé pour d'au-
 « tres soucis notre premier devoir. Va vite lui pré-
 « parer à manger. » Puis, comme il avait sur lui
 toutes les clefs de la maison, que le portier lui appor-
 tait tous les soirs après le coup de compies, il ouvre
 la poterne du grand portail : « Viens, mon frère, » lui
 dit-il, « nous allons faire pour toi tout ce qu'il faut. »
 Les douleurs du lépreux l'empêchant de marcher,
 il le prend lui-même sur ses épaules, l'introduit
 dans l'intérieur et le place sur un siège à côté du
 feu. Il court ensuite chercher de l'eau et du linge
 pour lui laver les mains ; mais quand il rentre, le
 pauvre a disparu, en laissant après lui un parfum
 délicieux qui inonde toute la maison, comme si tous
 les aromates de l'Orient ou toutes les fleurs du
 printemps y avaient distillé leur parfum ¹.

Ces douces expansions de la charité se mariaient,
 sous l'influence et la règle de Colomban, aux plus
 mâles vertus, chez les femmes comme chez les
 hommes. Pendant ce même voyage de Neustrie en

1. Per edictum Regis... Fultus nitore procerum .. Per consultum
 Episcoporum et nostrorum optimatum... Multi ex primoribus palatii
 atque proceribus patriæ... peroptabant sub illius regimine monachicam
 ducere vitam... Veniens plebs ex Hibernia... ob B. Agili famam lau-
 dabilem quem isdem Columbanus... nutriverat... Vini copiam... in
 magno vase imperat abbas totum fratribus ac plebi propinari...
 Audivit... velut plangentis hominis exilem vocem... Erat enim adhuc
 quiddam diei... Aperta fenestra quæ portæ inhærebat... Ecce quo-
 modo... tanta negleximus : perge velocius et para ei refectionem...
 Veni, frater... Hiems quippe erat... Tanta fragrantia jocundi odoris
 domum replevit, velut si... *Vita S. Agili auctore subæquali*, c. 17,
 20, 23, 24, ap. Act. SS. O. S. B. t. II, p. 308.

Austrasie, l'illustre exilé, avant d'arriver chez le père de saint Ouën, s'était arrêté dans une autre famille alliée à celle-là, qui demeurait près de Meaux et qui avait pour chef un puissant seigneur, nommé Agnéric, dont le fils, Cagnoald, était depuis son enfance religieux à Luxeuil, et accompagnait le saint abbé dans son exil. Agnéric était investi de la dignité que l'on a traduite par la qualification de *convive du roi*; et son roi était précisément Théodebert, chez lequel se rendait Colomban. Il reçut le glorieux proscrit avec des transports de joie, et voulut lui servir de guide pendant le reste du trajet. Mais avant de partir, il demanda à Colomban de bénir toute sa maison, et lui présenta à cette occasion sa fille encore toute petite, et qui ne nous est connue que sous le nom de Burgundōfare, lequel indique à la fois et sa haute noblesse et l'origine bourguignonne de sa famille¹, comme qui dirait : *la noble baronne de Bourgogne*. Le saint lui donna sa bénédiction, mais en même temps il la voua au Seigneur. L'histoire ne nous dit pas que ce fut du consentement de ses parents, mais la noble jeune

Sainte Fare
et
ses frères.
—
612-672.

1. Burgundiæ Farones vero, tam episcopi quam cæteri leudes... FREDEGAIRE, c. 41, ap. D. BOUQUET, II, 429. Au chapitre 44, il dit en un seul mot : *Burgundæfarones*, en parlant des seigneurs bourguignons réunis au concile de Bonneuil. — *Faron* vient, selon Dom Bouquet, du mot *Fara*, qui veut dire *génération* ou *ligne*, dans la loi des Lombards, t. III, tit. XIV. Cfer Paul Diacre, l. II, c. 9. De là est évidemment venu le terme de *baron*, si longtemps employé pour désigner les chefs de l'aristocratie dans tous les pays occupés par les races germanes.

fille, arrivée à l'âge nubile, se regarda comme liée par cet engagement, et s'opposa résolument au mariage que son frère voulait lui faire contracter. Elle en fut malade et au point d'en mourir. Sur ces entrefaites, l'abbé Eustaise, le successeur de Colomban à Luxeuil, revenant d'Italie pour rendre compte à Clotaire II de la mission dont ce roi l'avait chargé auprès de son père spirituel, vint à passer par la *villa* d'Agnéric. A la vue de la jeune moribonde, il reprocha au père d'avoir violé l'engagement pris envers Dieu par le saint dont il avait sollicité les bénédictions. Agnéric promit de laisser sa fille à Dieu, si elle guérissait. Eustaise obtint cette guérison. Mais à peine fut-il parti pour Soissons, que le père infidèle à sa promesse voulut de nouveau contraindre sa fille au mariage qu'elle repoussait. Alors elle se sauva et alla se réfugier dans la cathédrale de Saint-Pierre. Les gens de son père l'y suivirent avec ordre de l'arracher du sanctuaire en la menaçant de la tuer.

« Croyez-vous donc, » leur dit-elle, « que je craigne la mort? faites-en l'épreuve sur le pavé de cette église. Ah! que je serais heureuse de donner pour une si juste cause ma vie à celui qui a donné la sienne pour moi ¹! » Elle tint

Burgundofare
 brave
 le martyr
 pour se faire
 religieuse.

1. Vir nobilis Hagnericus, Theodeberti conviva... et consiliis ejus gratia... Quæ infra infantiles annos benedicens eam Domino vocit. JONAS, *Vita S. Columbani*, c. 50. — Accedens ad stratum puellæ, sciscitatur si sæc fuerit adsentationis quod contra B. Columbani in-

bon jusqu'au retour de l'abbé Eustaise, qui l'enleva définitivement à son père, et obtint de lui la concession d'un domaine où Burgundofare put fonder le monastère qui s'est appelé de son nom Faremoutier. Son exemple y attira autant de recrues, parmi les femmes et les filles de la noblesse franque, que ses cousins en avaient gagné, dans leur propre sexe, pour leurs monastères de Jouarre et de Rebais. Ce coin de la Brie devint ainsi une sorte de province monastique relevant de Luxeuil. Burgundofare y vécut quarante ans en y observant fidèlement la règle de Colomban, et elle sut la maintenir virilement contre les perfides suggestions du faux frère Agrestin, qui vint la trouver pour essayer de l'engager dans sa révolte contre Eustaise et les traditions de leur commun maître.

« Je ne veux pas, » lui dit-elle, « de tes nouveaux : et quant à ceux dont tu es le détracteur, je connais leurs vertus, j'ai reçu d'eux la doctrine du salut, et je sais que leurs enseignements ont

Faremoutier.

Vers 617.

terdictum post vota cœlestia rursus iteravit terrena... Mortem me formidare putatis? In hoc ecclesiæ pavimento probate... Quem (Agrestinum) Christi virgo non femineo more, sed virili confodit responsione. *Id.*, *Vita S. Eustasii*, c. 1, 2, 14. — Ce même Jonas a écrit, pendant que l'abbesse Burgundofare vivait encore, une série d'anecdotes sur diverses religieuses de ce monastère, qui jettent un grand jour sur le gouvernement intérieur d'une grande abbaye de filles au VIII^e siècle. (Act. SS. O. S. B., t. II, p. 420.) Il y indique soigneusement l'origine de toutes ces religieuses : on voit qu'il y avait parmi elles une Saxonne, venue probablement de l'Angleterre, déjà chrétienne alors, ou peut-être comprise parmi les prisonnières de Clotaire.

« ouvert à plusieurs la porte du ciel. Dépêche-toi
« de sortir d'ici, et de renoncer à ta folle idée. »

Cagnoald.

Le frère aîné de Burgundofare, Cagnoald, était, comme on l'a dit plus haut, déjà moine à Luxeuil, et fut le compagnon fidèle de Colomban, pendant sa mission chez les Alamans; il devint ensuite évêque de Laon. Son autre frère, qui, comme sa sœur, n'a gardé pour la postérité que le nom de son rang, celui de Faron ou Baron, fut aussi évêque à Meaux, au centre des domaines de la famille. Mais avant d'embrasser l'état ecclésiastique, il s'illustra à la guerre, et prit une très-grande part à la campagne victorieuse de Clotaire II contre les Saxons. On sait comment, selon la tradition ordinairement reçue, Clotaire déshonora sa victoire en faisant massacrer tous les prisonniers saxons dont la taille dépassait la hauteur de son épée. Faron avait pu au moins dérober à la cruauté de son roi les envoyés du roi saxon, chargés d'une mission insolente pour le roi des Francs et que celui-ci avait ordonné de mettre à mort. Faron les fit baptiser, et dit ensuite au roi : « Ce ne sont plus
« des Saxons, ce sont des chrétiens, » sur quoi Clotaire leur fit grâce. S'il faut en croire un de ses successeurs sur le siège de Meaux, qui a écrit sa biographie deux siècles plus tard, la gloire de Faron éclipsait celle de Clotaire lui-même, comme il était arrivé à David du temps de Saül, dans les chants populaires que les paysans et les femmes mêmes ré-

Il protège
les
envoyés
saxons.

pétaient à l'envi¹. Le généreux Faron eut encore, selon le même auteur, à lutter contre Clotaire, dans une occasion qui dut laisser de longs souvenirs dans le cœur reconnaissant du petit peuple. Un jour que le « chevalier de Dieu » accompagnait le roi à la chasse, une pauvre femme sortit du bois et se mit à poursuivre le roi de ses plaintes en lui exposant sa grande détresse. Clotaire, importuné, s'éloigna au galop. Faron, tout en l'escortant, lui tint un langage où l'on voit comment la noble liberté des mœurs germaniques s'employait au service de la charité et de la vérité : « Ce n'est pas pour elle que vous im-
 « plorez cette pauvre, mais pour vous-même.
 « Sa misère pèse lourdement sur elle ; mais la res-
 « ponsabilité de la royauté qui vous est confiée
 « pèse plus encore sur vous. Elle vous confie ses
 « intérêts, comme vous confiez les vôtres à Dieu.
 « Elle vous demande bien peu de chose auprès de

Il
 intercede
 pour
 une pauvre
 auprès
 de Clotaire II
 pendant
 qu'ils sont
 à
 la chasse

1. Ex qua victoria carmen publicum juxta rusticitatem per omnium pene volitabat ora ita canentium, feminæque choros inde plaudendo componebant :

De Clothario est canere Rege Francorum,
 Qui ivit pugnare in gentem Saxonum,
 Quam graviter provenisset missis Saxonum,
 Si non fuisset inclytus Faro de gente Burgundionum.

Et in fine hujus carminis :

Quando veniunt Missi Saxonum in terram Francorum,
 Faro ubi erat princeps,
 Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum,
 Ne interficiantur a Rege Francorum.

HILDEGARIÏ MELD. EPISCOP., *Vita S. Faronis*, c. 72-78. Cf. RETTBERG, t. II, p. 394.

« tout ce que vous demandez chaque jour à Dieu.
 « Comment pensez-vous qu'il vous écoutera, alors
 « que vous détournez l'oreille de sa pauvre petite
 « créature qu'il a commise à votre garde? » Le roi
 répliqua : « Tous les jours et dans tous les re-
 « coins, je suis pourchassé par des cris pareils :
 « mes oreilles en sont étourdies ; j'en suis tout dé-
 « goûté et exténué. » Là-dessus, il se lança sous
 bois, et se mit à sonner du cor de toutes ses
 forces pour exciter ses chiens. Mais au bout de
 quelques instants son cheval s'abattit, et le roi
 se blessa gravement au pied. Il reconnut alors
 qu'il avait eu tort. Le leude qui lui parlait avec
 une si chrétienne franchise était bien fait pour
 être évêque. Aussi renonça-t-il bientôt à sa femme¹
 et au monde, et, devenu évêque de Meaux, il
 consacra son patrimoine à fonder des monastères
 pour y recueillir les Anglo-Saxons qui, récemment
 convertis à la fois chrétienne, commençaient à
 affluer chez les Francs, et dont les filles venaient
 en grand nombre prendre le voile à Faremoutier.
 Il fit de même pour les Scots ou Irlandais, qu'il avait
 en dévotion particulière, et en qui il honorait sans
 doute, par une tradition domestique, la mémoire de
 leur compatriote Colomban².

1. Voir plus haut, page 497, dans la note sur la tonsure, la curieuse anecdote sur cette femme et ses cheveux.

2. *Miles Christi cum eo equitans.... Non hæc paupercula tristi dolore clamat pro se, sed pro te. Quamvis illa angustetur lacryma-*

A qui voudrait étudier plus avant la double action des émigrés irlandais et des colonies de Luxeuil dans cette partie de la Gaule franque qui s'est depuis appelée l'Ile de France et la Champagne, il faudrait montrer, parmi les Hibernois recueillis par saint Faron, saint Fiacre, que nous avons déjà vu occupé à transformer en jardins les clairières du bois que lui avait donné l'évêque de Meaux, et à y cultiver pour les pauvres ces légumes qui lui ont valu d'être proclamé jusqu'à nos jours le patron des jardiniers¹. Non loin de lui on trouverait un autre Irlandais, saint Fursy, venant se reposer, comme premier abbé de Lagny-sur-Marne, des fatigues d'une vie aussi usée par la prédication que troublée par cette fameuse vision de l'enfer et du ciel, qui figure à juste titre parmi les nombreuses légendes du Moyen Age, avant-courrières de la *Divine Comédie*², et dont il était sorti avec la mission spéciale de dénoncer, comme les causes principales de la perte des âmes, la négligence des pasteurs et les exemples des mau-

Autres colonies
de Luxeuil
en Champagne.

L'Irlandais
saint Fiacre.
—
640-670.

Saint Fursy.

mabili corde, tibi angustandum est potius pro commisso regimine. Illa in te spem ponit humili prece pro se, et tu de propriis rebus in Deo pro te... Quomodo enim Maximus... quando suæ tibi commissæ pauperculæ nec etiam curas attendere... Ad hæc rex : Omnium dierum accessus et subrecessus tali meas sollicitant aures nausea frequenter diverberatas, et ad hæc curandum continue animus sopitur lassatus. Tunc cornu curvo plenis buccis anheliter latratus canum acuit. HILDEGARIUS, c. 81-82, ap. Act. SS. O. S. B. t. II, p. 591.

1. Voir page 397.

2. OZANAM. *Des sources poétiques de la divine Comédie*, 1845, p. 46.

Saint Frobert
à
Montier-la-Celle
près Troyes.
—
643-673.

Berchaire.
—
636-683.

vais princes¹. Il faudrait encore visiter, aux portes de Troyes, Montier-la-Celle, construit dans une île marécageuse plus propre à porter des reptiles que des hommes, par l'abbé Frobert, si simple et si enfantin, qu'il excitait les moqueries de ses confrères à Luxeuil, mais assez intelligent et assez généreux pour consacrer tout son riche patrimoine à fonder le sanctuaire construit près de sa ville natale². Nous verrions plus loin, à l'est, Hautvillers³ et Montier-en-Der, nés l'un et l'autre de la vigoureuse initiative de l'infatigable activité, de la fervente charité de Berchaire, noble Aquitain, formé à la vie monastique sous Walbert, à Luxeuil, d'où il était sorti pour devenir le collaborateur du métropolitain de Reims et pour gagner à ses œuvres le concours généreux et permanent des rois et de toute la haute noblesse d'Austrasie; il mourut assassiné par un moine qui était son filleul, et dont il avait voulu réprimer l'indiscipline⁴.

1. Per negligentiam Doctorum, per mala exempla pravorum principum. Acr. SS. O. S. B. t. II, p. 291.

2. Un de ses frères l'ayant chargé d'aller demander un compas dont il avait besoin pour écrire, on lui mit au cou une meule, en abusant du double sens du mot *circinus*, qui, dans la basse latinité, veut dire à la fois *compas* et *meule*. *Vita S. Frodob.*, c. 7.

3. Voir plus haut, page 384, la légende de la fondation de Hautvillers.

4. Tanquam athleta recentissimus militiæ gymnasium cœlestis... Corporis quietis impatiens... Regibus... ac regiæ dignitatis proceribus tam gratum acceptabilemque... Palatii optimatis ita in cunctis affabilis... Tam ea quæ sui juris... quam quæ ab ipsis Francorum primoribus obtineri poterant... Adson, *Vita S. Bercharii*, c. 7, 11, 12,

Enfin, sur la montagne qui surmonte la ville épiscopale de Laon, célèbre pour avoir résisté jusqu' alors à tous les barbares qui l'avaient successivement assiégée, nous rencontrerions le vaste monastère élevé par une illustre veuve, Salaberge, dont le père était seigneur de la *villa* de Meuse, située près de la source du fleuve de ce nom et fort près de Luxeuil. Toute jeune encore, mais aveugle, elle avait dû de recouvrer la vue à Eustaise, le premier successeur de Colomban à Luxeuil. Mariée une première fois à cause de son extrême beauté, mais devenue veuve presque aussitôt, et désirant se faire religieuse, il lui avait fallu se remarier, pour éviter la jalouse intervention de Dagobert, qui, comme tous les rois mérovingiens, ne consentait pas plus facilement à la vocation monastique des filles et héritières de ses leudes qu'à celle de leurs fils, et qui tenait la main à ce qu'elles fussent promptement mariées à des seigneurs du même rang. Mais plus tard, grâce à l'influence de Walbert, le successeur d'Eustaise, elle put, en même temps que son époux, embrasser la vie religieuse, et gouverner pendant dix ans les trois cents ser-

Sainte
Salaberge
à
Laon.
—
610-635.

13. — Cette vie, écrite par l'un des successeurs de saint Berchaire à Montier-en-Der, est une des œuvres les plus intéressantes de la grande collection des *Acta* recueillis par d'Achery et Mabillon, quoiqu'elle n'ait pas l'autorité d'un monument contemporain. — Il existe sur cette abbaye un bon ouvrage intitulé : *les Moines du Der*, par M. l'abbé Bouillevaux. L'église abbatiale, qui subsiste encore, est une des plus belles églises monastiques de France.

vantes du Christ qui s'étaient rassemblées sous son aile, la plupart issues comme elle de la noble race des Sicambres, ainsi que se plaisent à le constater les hagiographes du VII^e siècle, en parlant des saints et des saintes dont ils nous racontent la vie ¹.

Colonies
de
Luxeuil
en
Ponthieu.

Le berger
Valery

Ce serait du reste une grave erreur de croire que la noblesse seule, parmi les Francs et les Gallo-Romains, fût appelée à recruter les rangs monastiques et à présider aux nouvelles fondations qui signalent chaque année de l'époque mérovingienne. Luxeuil et ses colonies nous fournissent plus d'une preuve du contraire. Un petit berger d'Auvergne, nommé Walaric, dont on a fait Valery, excité par l'exemple des enfants nobles du voisinage qui allaient aux écoles, avait demandé à un de leurs précepteurs de lui tracer un alphabet, et avait trouvé moyen, tout en gardant les moutons de son père, d'apprendre non-seulement ses lettres, mais le Psautier tout entier. De là à l'admission dans un cloître la transition était facile. Mais, après avoir séjourné dans deux monastères différents, il se sentit entraîné vers la grande abbaye d'où la renommée de Colomban rayonnait sur toute la Gaule. On l'y reçut et on lui confia le soin du

1. *Erat enim decora venustaque vultu... Metuens ne ob filiam iram regis sævitiamque incurreret... Jam enim opinio ejus ad aures regias pervenerat... Ipse ex Sicambrorum prosapia spectabili ortus... Inter cæteras nobilium Sicambrorum feminas. Vita S. Salabergæ, auctore coævo, c. 6, 9, 17.*

jardin des novices. Il réussit si bien à en écarter les insectes et les vers, ses légumes étaient si sains et si savoureux, ses fleurs si fraîches et si odorantes, que Colomban y vit une marque de la faveur divine : et comme le fervent jardinier portait partout avec lui le parfum de ces fleurs qui se répandait à sa suite jusque dans la salle où l'abbé expliquait l'Écriture sainte aux moines, Colomban ravi lui dit un jour : « C'est toi, mon bien-aimé, qui es le véritable abbé et le seigneur de ce monastère. » Après l'exil du grand Irlandais, Valery aida le nouvel abbé Eustaise à défendre, par les voies de la persuasion, le patrimoine et les bâtiments du monastère contre l'invasion des voisins. Mais bientôt la fièvre des missions le saisit. Il obtint d'Eustaise la permission d'aller prêcher, à l'instar de leur maître spirituel, chez les populations où l'idolâtrie luttait encore contre le christianisme. Ce fut dans les environs d'Amiens, sur les bords de la mer Britannique, dans cette partie de la Neustrie où les Francs-Saliens avaient fait leur principal établissement, qu'il porta ses pas. Guidé par le zèle et la charité, il pénétrait partout, jusque dans les *mâls*, ou assises judiciaires tenues, d'après l'usage des Germains, par le comte du canton. Selon l'habitude invétérée des moines et des abbés de ce temps, il paraissait pour essayer d'arracher au supplice les malheureux condamnés. Le roi de Neustrie, Clotaire II, toujours favorable à ce qui venait de

jardinier
à
Luxeuil,

missionnaire
dans
l'Amiénois,

fondateur
de
Leuconaüs.
—
594-622.

Opposition
qu'il
rencontre,

et qui
dure après
sa mort.

Luxeuil, lui permit de s'établir à Leuconaüs, lieu situé à l'embouchure de la Somme et où les hautes falaises, baignées par la mer, semblaient aux religieux rassemblés autour de lui d'immenses édifices dont les sommets touchaient le ciel. Il en fit une sorte de Luxeuil maritime. Il en sortait sans cesse pour aller semer ses prédications, qui du reste l'exposaient à mille affronts et à mille dangers. Tantôt les idolâtres, en voyant tomber leurs chênes sacrés, se jetaient sur lui avec leurs haches et des bâtons, puis s'arrêtaient désarmés par son calme intrépide! Tantôt les juges et les prêtres mêmes du pays lui faisaient payer leur hospitalité par d'obscènes et grossières plaisanteries. Pour échapper à leurs propos impudiques, il lui fallait quitter leur toit et leur foyer. « J'ai voulu, » disait-il, « chauffer un peu mon corps à votre feu, par ce grand froid; mais vos odieux discours me forcent à sortir de chez vous tout glacé encore. » Il était cependant d'une extrême douceur, et mitigeait l'observance de la règle, quant aux pénitences, avec une indulgencé qui n'était guère dans les habitudes de la tradition irlandaise. Mais même après sa mort son impopularité durait encore chez une portion du peuple qu'il avait entrepris de convertir, ainsi que le démontre un petit dialogue que nous rapporte son historien. A l'endroit même où il avait abattu un arbre vénéré par les idolâtres, à Aoust ou Ault, sur la route d'Eu, les paysans chrétiens élevèrent un oratoire consacré

à sa mémoire : mais les femmes des vieilles races franques, en passant devant ce modeste sanctuaire, témoignaient encore de leur éloignement et de leur mépris pour l'apôtre monastique. « Chère mère, » disait la fille à sa mère, « est-ce que ces gens ne « veulent pas nous faire vénérer l'homme que nous « voyions autrefois courir le pays, monté sur un « âne et misérablement vêtu ? » « Oui, » répondait la mère, « c'est cela même : ces paysans veulent « ériger un temple en l'honneur de celui qui n'a fait « chez nous que des choses viles et méprisables. »

La mémoire de Valery, ainsi dédaignée par ses contemporains, n'en devait pas moins surgir de plus en plus brillante à travers les siècles, et nous la verrons, dans deux occasions solennelles, recevoir les hommages des grands princes qui ont inauguré les deux premières royautés de la chrétienté, Hugues Capet et Guillaume le Conquérant¹.

1. *Oviculas patris sui per pascua circumagens... Depoposcit ut sibi alphabetum scriberet... Cuncta virentia, jocunda, amœna atque intacta conspiciens... Odorem magnæ fragrantiae et mirandæ suavitatis... Tu es merito abbas monasterii et senior, mihi, diligende... Ubi quidam comes... juxta morem sæculi concioni præsidebat, quod rustici *mallum* vocant... Volui propter rigorem frigoris... immo nunc exire non calefactus a vobis compellor... Pars quæ super scopulos et ingentia saxa ab imis ad summa erigitur, aularum vel ædium fabricam in excelsa aeris fastigia... mundo vel vicinæ regioni præbet spectaculum... Illa quæ ex his prior esse videbatur contemnens... Filia cum indignatione... Dulcissima genitrix, numquid illo in loco habitatores venerari conantur illum quem ante hos annos asello insidentem despicibili habitu cernebamus? — Huic vero, ut ais, filia, rustici volunt fieri memoriam cujus opera apud nos vilia et contemptu digna videbantur. *Vita S. Walurici*, c. 1, 7, 8, 11, 13, 28.*

Les habitants du Ponthieu (nom que commençaient dès lors à porter ces contrées limitrophes de la Somme où s'était fixé Valery) semblent avoir eu une aversion prononcée pour les moines de l'école irlandaise. Deux des premiers compagnons de Colomban, débarquant d'Irlande avec lui et venus pour prêcher dans ces parages, y furent accablés d'injures et de mauvais traitements : au moment où ils allaient être expulsés violemment du territoire, un

Saint Riquier,

seigneur nommé Riquier vint à leur secours et les recueillit chez lui. En échange de son hospitalité, ils lui inspirèrent l'amour de toutes les vertus chrétiennes et même de la vie monastique, et cette seule conquête suffit pour les dédommager de leur échec. Riquier, devenu prêtre et religieux, se mit lui-même à prêcher les populations qui avaient si mal reçu ses hôtes irlandais. Il réussit au delà de toute attente, et se fit écouter non-seulement des pauvres dont il

— L'abbaye de Leuconais est devenue la ville de Saint-Valery-sur-Somme, l'un des ports les plus fréquentés de la Manche pendant le Moyen Age. Cette ville est située sur un mamelon formant une sorte d'île ou promontoire entre la Somme et la mer. Défendue de tous côtés par des falaises abruptes, cette île avait besoin d'être fortifiée au midi par un retranchement dont on voit encore les traces, et qui forme un boulevard couvert d'herbe, nommé le Chemin Vert. La tradition prétend que c'était la promenade habituelle de l'abbé Valery, et que ce fut sous la pression de ses pas que le chemin se fraya. LEFILS, *Histoire de Saint-Valery et du comté de Vimeu*. Abbeville, 1858, p. 6. — Saint-Valery-en-Caux, aujourd'hui chef-lieu de canton de la Seine-Inférieure, doit son origine à la translation des reliques du saint fondateur de Leuconais par Richard Cœur de Lion, en 1197.

consolait les misères, mais aussi des riches et des puissants dont il réprimait durement les excès. Les plus nobles seigneurs de la contrée lui étaient favorables, y compris même les gardiens des forêts royales, dont les collègues montraient tant d'hostilité aux apôtres monastiques des bords de la Seine¹. Les succès de son éloquence étaient aussi des triomphes pour la charité : on lui apportait en masse des aumônes qu'il consacrait à racheter des captifs, à soulager les lépreux et autres malheureux atteints de maladies contagieuses et dégoûtantes. Après avoir étendu jusque dans l'île de Bretagne ses courses apostoliques, il revint fonder dans ses domaines, à Centule, au nord de la Somme, un monastère qui devait plus tard prendre son propre nom et devenir un des plus considérables de l'époque carlovingienne. Sur ces entrefaites, Dagobert, qui venait de succéder à son père Clotaire II en Neustrie, vint le visiter dans sa retraite, et l'invita à venir prendre place à sa table, parmi ces *convives du roi* qui constituaient, comme on sait, la plus haute aristocratie chez les Francs. Riquier accepta sans difficulté : il profitait de ces occasions pour dire au roi la même vérité qu'il avait su si bien faire accueillir par les autres Francs. Il le reprenait avec une autorité et une liberté toute sacerdotale, l'exhortait à ne pas s'enorgueillir de sa puissance et de ses richesses, à

fondateur
de
Centule.
—
625-643.

Ses
relations
avec
Dagobert.

1. Voir plus haut, page 526.

repousser les adulations de ses courtisans, et lui demandait comment il pensait faire au jour du jugement, pour répondre de tant de milliers d'hommes qui lui étaient confiés, lui qui aurait déjà tant de peine à rendre compte de sa propre âme. Le jeune Dagobert accueillait si bien ces sermons, qu'il fit à l'abbé Riquier une donation spécialement destinée à entretenir le luminaire de son église, en mémoire de cette lumière invisible de la vérité chrétienne dont la voix du moine avait éclairé son âme¹. Malgré leur cruauté sans cesse renaissante et leurs

1. A rusticis et popularibus illius loci... injuriis afflictos et opprobriis castigatos... Durus invector potentibus... istorum superbiam severa castigatione reprimens... Gislemarus, vir illustris... Maurontus, habilis vir, et terrarum vel silvarum ad regem pertinentium servator... Nec leprosos vel elephantiacos exhorruit... Sacerdotali auctoritate libera voce castigavit; denuntians ei ne in sæculari superbiret potentia... ne vanis adulantium extolleretur rumoribus... et hoc magis timendo cogitaret, quia potentes potenter tormenta patiuntur... et qui vix sufficit pro se solo rationem reddere pro tantis millibus populi sibi commissi... qua castigatione rex ut fuit sapiens benigne suscepta, congaudensque ejus libera veritatis fiducia. *ALCUIN., Vita S. Richarii*, c. 2, 5, 10, 11, 12. Cf. *Chronic. Centulense in Spicilegio*, t. II, p. 293, et *MABILLON, Ann. Benedict.*, lib. II, c. 60. — Un passage d'Alcuin semble peu d'accord avec ce que disent la chronique de Centule et l'abbé Ingelramm, dans sa *Vie métrique*, du XI^e siècle, sur l'illustre naissance de Riquier, et indique au contraire qu'il était, comme Valery, d'origine rustique : Non tam nobilibus juxta sæculi parentibus ortus quam moribus honestus... ita ut in *rustica vita* quædam præsaga futura sanctitatis gereret, c. 1. Mais ce fait est contredit par d'autres détails que rapporte Alcuin lui-même. — Centule, sous le nom de Saint-Riquier, aujourd'hui petit bourg de la Somme, a conservé sa magnifique église abbatiale : Abbeville, l'ancienne capitale du Ponthieu (*Abbatis-villa*), provient d'une métairie de l'abbaye de Centule.

mœurs si peu chrétiennes, tous ces rois mérovingiens savaient au moins écouter la vérité, et même honorer ceux qui leur faisaient l'honneur de la leur dire sans détour.

Sans s'éloigner beaucoup du Ponthieu et sans sortir du pays occupé par les Francs Saliens, mais en remontant vers le nord et sur les confins des deux peuplades gauloises des Atréates et des Morins, on trouve une autre colonie de Luxeuil réservée à des destinées plus brillantes et plus fécondes qu'aucune de celles dont nous ayons encore parlé. Audomar, dont on a depuis fait Omer, était le fils d'un seigneur des environs de Constance, ville de l'Alamannie, soumise, comme on l'a déjà dit, à la royauté austrasienne. Peut-être, en passant dans cette contrée, Colomban l'avait-il déjà instruit et gagné : l'histoire n'en dit rien, mais elle constate que, peu après le séjour de l'apôtre irlandais sur les bords du lac de Constance, le jeune Omer vint se présenter à Luxeuil, entraînant avec lui son père, par une rencontre fort rare dans les annales monastiques. L'abbé Eustaise les admit tous les deux au nombre de ses religieux. Le père y persévéra jusqu'à la fin de ses jours : le fils en sortit au bout de vingt ans, pour devenir évêque de Thérouanne; il avait été désigné au choix de Dagobert et des seigneurs francs par l'évêque de Laon, lui-même ancien moine de Luxeuil. Le pays des Morins, dont Thérouanne était la capitale, avait été en vain évangélisé par des mar-

Colonies
de
Luxeuil
chez
les Morins.

Saint Omer.
612-667

tyrs lors de la première introduction de la foi dans les Gaules : il était retombé dans l'idolâtrie ; le peu de chrétiens qui s'y étaient formés depuis la conquête et la conversion de Clovis y croupissaient dans de grossières superstitions. Le nouvel évêque comprit qu'il lui fallait du renfort pour venir à bout d'une si rude tâche. Quelques années après son avènement, il fit demander à l'abbé Walbert de Luxeuil de lui envoyer trois de ses anciens confrères, qui étaient tous les trois, comme lui, venus à Luxeuil des bords du lac de Constance. Il les installa dans un domaine situé sur les bords de l'Aa et nommé Sithiu, dont il venait de recevoir la donation des mains d'un riche et puissant seigneur païen qu'il avait baptisé avec toute sa famille. Ce domaine était une sorte d'île, au milieu d'un vaste marécage, et où l'on ne pouvait guère aborder qu'en nacelle. C'est là que s'élevèrent à la fois et la célèbre abbaye, qui prit peu après le nom de Saint-Bertin, d'après celui du plus jeune des trois moines envoyés de Luxeuil¹, et, sur la colline voisine, une petite église, qui est devenue la cathédrale de la ville épiscopale,

Fondation
de
Sithiu.

1. Des deux autres, Mommolin fut le premier abbé de Sithiu, puis successeur de saint Éloi sur le siège de Noyon, et Ébertramnus fut abbé du monastère de Saint-Quentin. — Les *Annales Benedict.*, l. xvi, c. 56, reproduisent une très-curieuse miniature du vi^e siècle, où l'on voit saint Mommolin représenté avec la tonsure scotique ou irlandaise, qui avait été l'objet de tant de contestations, puis saint Bertin avec la tonsure romaine ou *couronne*, et muni de la crosse recourbée, qui était dès lors commune aux abbés et aux évêques.

connue encore aujourd'hui sous le nom de l'apôtre de la Morinie. Son corps y fut déposé après trente années de labeurs apostoliques et d'héroïque charité qui changèrent la face de toute cette province. C'est autour du cimetière destiné à la sépulture des religieux du monastère de Saint-Bertin que s'est formée la ville actuelle de Saint-Omer.

Bertin, compatriote et parent d'Omer, fut l'émule de son zèle pour la prédication et la conversion du diocèse qui l'avait adopté. Il fit observer dans son monastère, où il compta jusqu'à deux cents religieux, la règle de saint Colomban et les usages de Luxeuil dans toute leur sévérité : il exerça, comme Colomban lui-même, un irrésistible ascendant sur les nobles qui l'entouraient. A l'aide de leurs dons et de l'infatigable diligence de ses moines, il vint à bout de transformer en plaine fertile, par des exhaussements successifs, le vaste marais où il s'était établi. Quand pour mieux se préparer à la mort, selon l'usage de la plupart des saints fondateurs d'alors, il abdiqua la dignité d'abbé qu'il avait exercée pendant cinquante ans, le grand monastère qui a immortalisé son nom et produit vingt-deux saints vénérés par l'Église¹ avait atteint le comble de la prospérité morale et

Saint Bertin.

639-709.

1. Parmi eux il faut nommer l'Armoricain Winnoc, de race royale, disciple de saint Bertin, et fondateur du monastère et de la ville qui s'est nommée, d'après lui, Berghes-Saint-Winnoc ou Vinnox. Il mourut en 696.

matérielle¹. De tous les essaims sortis de la ruche inépuisable de Luxeuil, aucun ne fut plus fécond et plus brillant que celui dont ces quatre Alamans, venus des frontières de l'Helvétie jusqu'aux bords de la mer du Nord, avaient enrichi la sauvage Morinie. Les héritiers de Colomban se trouvaient ainsi installés sur le sol de la Belgique, dont la conquête chrétienne était moitié à refaire, moitié à commencer. Une belle part leur était réservée dans cette conquête, à laquelle ils n'eurent garde de faillir.

Les exigences du récit nous ont conduit loin du voisinage de Luxeuil à la recherche de ses colonies ou de ses rejetons éloignés : il faut nous en rapprocher, pour signaler l'origine de la maison qui fut peut-être la plus illustre de ses filles. Revenons donc dans ce massif méridional des Vosges qui limite les

Les
saints
de
Remiremont
dans
les Vosges.
—
614-633.

1. Les Bollandistes (tom. II Sept., p. 549-630) ont parfaitement élucidé tout ce qui se rapporte à la vie de saint Bertin et à ses diverses biographies. On remarquera que l'abbaye de Sithiu prit dans la suite le nom de Saint-Bertin, comme il arriva pour un certain nombre des monastères les plus importants, qui furent dénommés d'après leur fondateur ou d'après le saint dont on y vénérât les reliques. Ainsi le nom d'Agaune fut remplacé par celui de Saint-Maurice, Condat par Saint-Eugende (depuis Saint-Claude), Fontenelle par Saint-Vandril, Glanfeuil par Saint-Maur, Leuconauß par Saint-Valery, Centule par Saint-Riquier, Fleury par Saint-Benoît-sur-Loire, Habend par Remiremont, etc. — Cette abbaye de Saint-Bertin, d'abord nommée Sithiu, était la principale abbaye de l'Artois et le plus bel ornement de la ville de Saint-Omer, dont l'administration municipale l'a fait détenir il y a peu d'années, sous prétexte de donner du travail aux ouvriers. VICTOR HUGO, *Guerre aux démolisseurs*, 1852. Ce qui reste de cette immense église suffit pour faire apprécier la grandeur pieuse des générations passées et le stupide vandalisme de leurs descendants.

confins de l'Austrasie et de la Bourgogne, et d'où sortent, à si peu de distance les unes des autres, la Moselle et la Meurthe, la Meuse et la Saône. Là, sur une montagne dont le pied est baigné par les eaux claires et rapides de la Moselle à peine échappée de sa source, au milieu de forêts que les ours peuplaient encore il y a un siècle ¹, à quelques lieues au nord de Luxeuil, s'élevait un château appartenant au noble Romaric. Ce leude opulent avait vu ses biens confisqués et son père égorgé, pendant la lutte fratricide entre les deux petits-fils de Brunehaut, Théodebert et Thierry; mais après la mort de celui-ci, il avait récupéré son vaste patrimoine, et il occupait une haute position à la cour de Clotaire II, devenu seul maître des trois royaumes francs ².

Romaric.

Sous son habit laïque, ce seigneur pratiquait déjà toutes sortes de vertus, lorsque Dieu voulut, au dire du narrateur contemporain, récompenser son chevalier de la valeur qu'il déployait dans les combats du siècle, et le conduire aux champs de la céleste lumière ³. Il arriva que Amat, moine de Luxeuil, lui aussi noble, mais de race

Amat.

1. Le dernier ours tué à Remiremont le fut en 1709.

2. *Nobilis in palatio... clarissimis parentibus procreatus... in Lotharii regis palatio cum cæteris electus. Vita S. Romarici, auct. monacho subpari, in Acr. SS. O. S. B., t. II, p. 399. Qui primus inter nobiles fuerat apud Theodebertum habitus. Vita S. Eustasii, auct. cœvo: ibid., p. 112.*

3. *Ineffabilis Deus, videns militem suum sub tenebris hujus sæculi bellis fortiter belligerantem, voluit illum ad lucidos producere campos. Ibid., p. 399.*

romaine ¹, vint prêcher en Austrasie. Ceſ Amat ou Amé avait été, presque au sortir du berceau, offert par son père au monastère d'Agaune qui, situé près des sources du Rhône, attirait la vénération et la confiance de tous les fidèles des provinces limitrophes de ce fleuve. Il avait vécu trente ans, soit à Agaune même, soit dans une cellule isolée sur le haut du rocher qui domine encore le célèbre monastère et semble devoir l'écraser. Là, toujours pieds nus et vêtu d'une peau de mouton, ce noble Gallo-Romain ne se nourrissait que d'un peu d'eau et de pain d'orge; l'eau, qui jaillissait d'une source limpide obtenue par ses prières, était recueillie dans un petit bassin qu'il avait creusé et revêtu de plomb; l'orge lui venait d'un petit champ qu'il cultivait seul et dont il broyait le grain récolté, en tournant une meule à bras, comme les esclaves de l'antiquité. Ce labeur fatigant lui servait de préservatif contre le sommeil et contre les tentations de la chair. Le second abbé de Luxeuil, Eustaise, en revenant de Lombardie et de la mission inutile dont Clotaire II l'avait chargé auprès de Colomban, s'était arrêté à Agaune, et avait déterminé Amat à le suivre à Luxeuil. La douceur de l'anachorète, son éloquence, et jusqu'à la noble et sereine beauté de ses traits, lui conquirent tous les cœurs ².

1. *Nobilibus natus parentibus, ex romana oriundus stirpe, in suburbio Gratianopolitanæ civitatis. Vita S. Amati, c. 11; ibid., p. 121.*

2. *In devexo celsissimi montis rupe... per obliqua montis saxosi*

Son éloquence le fit désigner par les moines de Luxeuil pour aller porter la parole de Dieu dans les villes austrasiennes. Romaric le reçut à sa table, et, pendant le repas, l'interrogea sur le meilleur moyen de faire son salut : « Tu vois, » lui répondit le moine, « tu vois ce plat d'argent : combien « n'a-t-il pas déjà eu de maîtres ou plutôt d'escla- « ves, et combien n'en aura-t-il pas encore ? Et toi, « bon gré mal gré, tu en es serf ; car tu ne le pos- « sèdes que pour le conserver. Mais il t'en sera de- « mandé compte ; car il est écrit : *Votre or et votre « argent se rouilleront, et cette rouille portera té- « moignage contre vous. Je m'étonne qu'un homme « de grande naissance, très-riche, et intelligent « comme toi, ne se souvienne pas de la réponse du « Seigneur à celui qui lui demandait comment il « pourrait parvenir à la vie éternelle : Si tu veux « être parfait, va, vends tout ce que tu as, donne-le « aux pauvres, et viens me suivre : tu auras ton « trésor au ciel* ¹. » A partir de ce moment, Ro-

inter periculosos scopulos... latitabat. Cisternam plumbeam... Molam, quam tunc manu agebat, cum canenti ei fessis membris somnus obreperet... ut tentationem carnis vel somnum corporis per laborem molæ abigeret... Serenus vultu, hilaris adspectu, præclarus et celer eloquio... *Ibid.*

1. Cumque jam mensa posita esset, cœpit inter epulas flagitare... Cernis hunc discum argenteum ; quantos iste dudum servos habuit, quantosque deinceps habiturus est. Et tu, velis, nolis, nunc servus suus es... Ausculta paululum, vir bone : cum sis nobilitate parentum excelsus, divitiis inclytus, ingenioque sagax, miror, si non nosti, etc. *Ibid.*, p. 123.

Romarie,
converti
par
Amat,

marie fut vaincu par l'amour de Dieu et le désir du ciel. Il distribua aux pauvres toutes ses terres, à l'exception de son château de Habend, rendit la liberté à une foule de serfs des deux sexes, et partit, emportant avec lui tout l'avoir qui lui restait, pour Luxeuil, afin de s'y faire moine. Lorsqu'il se présenta à l'abbé pour qu'on lui coupât les cheveux, selon le rit d'admission dans l'Ordre, plusieurs des serfs qu'il avait affranchis tendirent en même temps que lui leurs têtes aux ciseaux monastiques. Il se plut à reconnaître ses anciens serviteurs non-seulement pour confrères, mais même pour supérieurs; car il recherchait dans le monastère les occupations les plus basses, et surpassait tous les frères par son assiduité à cultiver les jardins, où, tout en travaillant, il apprenait par cœur le Psautier ¹.

fonde
Habend
ou
Remiremont.
—
620.

Après quelques années de séjour, pendant lesquelles sa liaison avec Amat devint la plus tendre intimité, les deux amis quittèrent Luxeuil où, pour une cause qui est restée inconnue, ils s'étaient attiré l'animadversion de l'abbé Eustaise. Avec son consentement toutefois, ils se rendirent ensemble dans le domaine que Romarie s'était réservé. Le *Castrum Habendi*, ainsi que s'appelait son alleu, avait été au-

1. Illos denique servulos quos dum ministros habuerat, socios sibi detondens plerosque adjunxit; et effectus est illorum subditus, quorum prius dominus præpotens fuerat... Ut quidquid despicabile in monasterio agendum esset, ipse adsumeret. Hortorum tamen frequentius præ ceteris fratribus operator existens, psalmos jugiter tradebat memoriæ. *Vita S. Romarici*, p. 400.

trefois une forteresse romaine : on y voyait encore, comme à Luxeuil, les débris d'un temple, des statues et quelques tombeaux, sur le haut d'une montagne très-escarpée, située entre deux vallées et dont la base est arrosée par deux affluents de la Moselle. Ils y édifièrent une église et semèrent jusqu'à sept chapelles sur ses flanes¹, puis ils y fondèrent le plus grand monastère de femmes qu'on eût encore vu en Gaule. Amat en prit le gouvernement, dont il se déchargea peu après sur Romaric, et la maison s'appela bientôt, d'après celui-ci, Remiremont².

Dans cette célèbre abbaye, que les deux fonda-

1. Voir pour ces détails l'excellente *Étude historique sur l'abbaye de Remiremont*, par M. A. GUIXOR, curé de Contrexeville. Paris, 1859, l'une des meilleures monographies qui aient été publiées sur un sujet monastique.

2. *Romarici Mons*. Mais l'abbaye de Remiremont porte, dans tous les monuments primitifs, le nom de *monasterium Habendense*. Ce premier monastère, bâti par Amé sur le *Saint-Mont*, fut renversé par les Huns. Rétabli par l'empereur Louis III, au delà de la Moselle et au pied de la montagne, il devint le noyau de la ville actuelle de Remiremont. Plus tard les religieuses furent changées en chapitre des chanoinesses nobles, mais toujours sous la règle de Saint-Benoît. L'abbesse seule faisait des vœux solennels. Les autres pouvaient rentrer dans le siècle et se marier. — Les preuves de noblesse que l'on exigeait pour y être admis étaient si difficiles que Remiremont comptait parmi les chapitres les plus illustres de l'Europe. Pour marquer la différence entre les différents chapitres de filles de cette époque de décadence où les plus vénérables institutions de l'antiquité catholique avaient perdu le véritable sens de leur création, on disait : les *dames* de Remiremont, les *femmes de chambre* d'Épinal et les *lavandières* de Poussey : et ce, nonobstant qu'il fallût huit quartiers paternels et huit maternels pour être admis à Poussey. L'abbesse de Remiremont était princesse du saint Empire depuis le temps de Rodolphe de Hapsbourg.

teurs soumirent tout d'abord à la règle de saint Colomban, tout fut mis sur le pied le plus magnifique, grâce à l'affluence des religieuses et à la munificence des rois et des seigneurs austrasiens. Clotaire II donna en une seule fois à la fondation de son ancien leude la somme énorme de deux cents pièces d'or. Remiremont fut bientôt pour les femmes ce que Luxeuil était déjà pour les hommes. Le nombre des religieuses permit d'y organiser la *Laus perennis*, au moyen de sept chœurs qui chantaient alternativement les louanges de Dieu dans sept églises ou chapelles différentes. La ferveur et la régularité de toutes ces vierges méritèrent au site occupé par leur communauté le nom de *Saint-Mont*, qu'il a gardé pendant plusieurs siècles.

Romarc, sa fille et ses petits-fils.

Romarc la dirigea pendant trente ans. Avant d'entrer à Luxeuil il avait été marié et avait eu trois filles : les deux puînées prirent le voile dans le monastère de leur père. L'aînée, qui s'était mariée sans le consentement de Romarc et sans dot, essaya de revendiquer une part de l'héritage paternel. Elle envoya donc à son père son premier enfant, qui était une fille, dans l'espoir que le cœur de Romarc se laisserait fléchir, et qu'il rendrait à sa petite-fille ce qu'il avait refusé à sa fille. L'aïeul la reçut avec joie, mais ne la renvoya plus, et la fit élever par les religieuses dont elle devint plus tard abbesse. Alors la mère ayant eu un fils, le fit porter, avant même d'avoir été baptisé, à son grand-père, toujours dans

l'espoir que celui-ci en ferait son héritier. Mais Romaric en agit de même qu'avec sa petite-fille : il garda l'enfant dans son monastère, et ne lui laissa d'autre succession que celle de la dignité abbatiale dont il était revêtu ¹.

Car il y avait à Remiremont deux monastères, l'un de moines et l'autre de religieuses, tout à fait rapprochés, mais avec un supérieur spécial pour chacune des deux communautés. Il en fut de même à Jouarre, à Faremoutier, et partout où il y avait de grandes fondations pour les femmes. Quelquefois, comme à Remiremont, l'abbé avait la suprématie : ailleurs, comme nous le verrons en Belgique, c'était l'abbesse. La prohibition du concile d'Agde, en 506 ², était, par la force des choses, tombée en désuétude. Chaque jour grossissait les rangs de ce clergé féminin dont l'Église se complait, dans sa liturgie, à louer le sacrifice ³. Il fallait bien à la fois protéger et guider la faiblesse de ces épouses du

Monastères
doubles.

1. *Expers hæreditariæ sortis absque patris consilio nupsit... Sperans hoc modo elicere, quatenus hæreditatis pignus, quod sibi jure competebat hæreditario, restitueret puellæ... Puerulum, quem post paulo pepererat, transmisit avo baptisandum, atque ad relictæ possessionis hæredem constituendum... Vita S. Adelphii, ap. BOLLAND, t. III Sept., p. 818. — Nupsit nobilissimo splendidissimoque cuidam e Sicambrorum gente, cui Bithylinus nomen. Ibid, p. 811.*

2. *Monasteria puellarum longius a monasteriis monachorum, aut propter insidias diaboli, aut propter oblocutiones hominum, collocentur. Can. 28.*

3. *Ora pro populo, interveni pro clero, intercede pro devoto femineo sexu.*

Christ, réfugiées dans les forêts ou les déserts, et entourées de bêtes féroces ou de tribus barbares et semi-païennes. Au VII^e siècle, et encore plus tard, l'Église ne fit qu'encourager cet usage, qui disparut en son temps et avant qu'aucun scandale n'en eût signalé les inconvénients, dans ces annales monastiques qui disent tout avec une si rude et si minutieuse franchise. Aux ennemis systématiques de la discipline catholique, aux sceptiques qui seraient tentés de sourire, rappelons le touchant et noble spectacle, si admiré et si vanté mille ans après la fondation de Remiremont, que donnèrent les solitaires de Port-Royal pendant leur séjour auprès des religieuses de la célèbre vallée. Écoutons d'ailleurs une voix non suspecte : « Le rapprochement des monastères, » a dit M. Michelet, « dont on a certainement exagéré les abus, créait entre les frères et les sœurs une heureuse émulation d'étude aussi bien que de piété. Les hommes tempéraient leur gravité en participant aux grâces morales des femmes. Elles, de leur côté, prenaient dans l'austère ascétisme des hommes un noble essor vers les choses divines. Les uns et les autres, suivant la noble expression de Bossuet, s'aidaient à *gravir le rude sentier*¹. »

Ce monastère d'hommes, soumis comme l'autre à la règle de Colomban par ses deux fondateurs,

1. MICHELET, *Mémoire sur l'éducation des femmes au Moyen Age*, lu à la séance des cinq Académies, le 2 mai 1838.

n'en demeura pas moins peu favorable à l'esprit irlandais. Quand Ágrestin essaya d'organiser parmi les disciples déjà si nombreux de saint Colomban un soulèvement contre les traditions de leur maître et contre la discipline de Luxeuil, confondu par Eustaise au concile de Mâcon, et repoussé par Burgundofare, qu'il avait été trouver à Faremoutier, il se rabattit sur Remiremont. Il y fut bien accueilli par Amé et Romaric, déjà indisposés contre l'abbé de Luxeuil, et mieux encore par leurs religieux, qui se montrèrent unanimes à vouloir repousser les institutions de Colomban ¹. Il ne fallut rien moins pour les ramener que des accidents funestes et nombreux dont furent victimes plus de cinquante religieux, les uns mordus par des loups enragés ou frappés par la foudre, les autres poussés au suicide ou morts de frayeur. Tous ces malheurs si rapprochés parurent des avertissements d'en haut, et la mort honteuse d'Ágrestin lui-même acheva d'ouvrir les yeux. Amé et Romaric rentrèrent en communion avec Eustaise. Le premier continua à surveiller l'administration des deux maisons dont il avait abdiqué la direction immédiate. Il poursuivait surtout chez ces enfants spirituels le vice de la propriété individuelle. « Mon cher et très-doux frère, » dit-il un jour à un moine qui passait près de lui, « je

Succès
du
schismatique
Ágrestin
à
Remiremont.
—
623-625.

1. In contemptum regulæ B. Columbani... Cum ad hoc jam omnes adspirarent ut contemptus pristinarum assentatores forent institutionum... JONAS, *Vita S. Eustasii*, c. 13-15.

« crains fort que la subtilité de l'ennemi ne t'ait
 « inspiré quelque chose de contraire à la règle. »
 Et comme l'autre protestait, Amat prit entre ses
 deux doigts le bord de la coule du délinquant,
 précisément à l'endroit où il avait cousu une pièce
 de monnaie qu'il comptait réserver pour son usage
 particulier. « Qu'avez-vous là, cher frère ? » L'autre,
 tombant à genoux, s'écria : « Malheur à moi ! j'a-
 voue que j'ai volé le tiers d'un denier d'or. » Selon
 l'esprit monastique, c'était un vol fait à la comu-
 nauté ; mais Amat fit grâce au coupable en lui di-
 sant : « Que celui qui a volé ne vole plus. » Il se
 condamna lui-même à faire une confession publique
 avant de mourir, sans doute en mémoire de sa fai-
 blesse pour le schismatique Agrestin et de ses luttes
 contre son abbé à Luxeuil¹. Du reste, Amé lui-
 même s'était retiré dans une grotte fermée par la
 saillie d'un rocher, si basse, si étroite, qu'elle pou-
 vait à peine contenir son corps. Comme pour saint
 Benoît à Subiaco, un religieux descendait par une
 corde, du haut du rocher, le morceau de pain et le
 vase d'eau qui lui servaient de nourriture. Cette
 sévère pénitence ne lui suffit pas. Au moment de
 mourir, couché sur la cendre, il se fit lire la lettre
 du pape saint Léon à saint Flavien, qui contient

Pénitence
 et
 mort d'Amat.

13 septembre
 627.

1. Frater mi... vereor, dulcissime meus... Oram cucullæ tenens, utroque digito hinc inde complexus consutum infra trientem reperit... Hoc ergo quod habes, frater mi?... Heu mihi! tremissem furatus sum... Quoniam de quibusdam factis meis me oportet pœnitere et libet. *Vita S. Amati*, c. 21-23.

une claire et complète exposition de la doctrine catholique sur la Trinité et l'Incarnation, comme une dernière et solennelle protestation contre tout levain schismatique.

Quant à Romaric, qui lui survécut longtemps, ainsi qu'à la pieuse Macteflède, qui avait la première gouverné les sœurs, il prit toutes les précautions nécessaires pour que l'abbesse de son cher monastère fût désormais exclusivement élue par sa communauté, et pour que l'ensemble de sa fondation ne relevât au temporel que du roi et au spirituel que du pape. A la fin de sa vie, le vieux leude retrouva son courage et son rôle politique d'autrefois. Il avait connu, dans le palais des rois d'Austrasie, le grand et pieux Pepin de Landen, dont le fils Grimoald s'était emparé du pouvoir comme maire du palais sous le roi Sigebert, et menaçait d'avance les droits et l'existence même du jeune héritier de ce prince. Averti prophétiquement des projets du fils de son ancien ami, Romaric, malgré son âge et le pressentiment de sa mort, descend de sa montagne et marche vers le palais qu'il n'avait pas revu depuis trente ans, pour dénoncer au roi et aux seigneurs les périls de la patrie. Il y arrive au milieu de la nuit : Grimoald, informé de son approche, va au-devant de lui avec des torches allumées. A la vue de l'ami de son père, de ce vieil homme de Dieu à la taille élevée et imposante, à l'aspect solennel, il crut voir, dit l'historien, une apparition surnaturelle,

Romaric
et
le maire
du
palais
Grimoald.

et trembla. Toutefois, il l'embrassa avec un grand respect. On ne dit pas ce qui se passa entre eux. On sait seulement que Grimoald combla le vieil abbé de présents et lui promit de faire tout ce qui lui était demandé. Trois jours après, Romaric, revenu au monastère en visitant une dernière fois les terres cultivées qui en dépendaient, était mort et enterré auprès d'Amat, le maître et l'ami qui l'avait conduit à Dieu par le *rude sentier*¹.

8 décembre
633.

Pour compléter cette esquisse de la propagation du grand institut de Colomban dans la Gaule franque au VII^e siècle, il resterait à la montrer, après avoir inondé les deux Bourgognes et l'Austrasie, gagnant l'Armorique, où les Celtes bretons devaient naturellement adopter avec empressement l'œuvre du Celte irlandais², puis s'étendant de la Neustrie, au delà de la Loire, jusqu'en Aquitaine³; et pour cela il faudrait surtout raconter la fondation de Solignac faite en Limousin par saint Éloy. Elle eut lieu peu de temps après le concile de Mâcon.

1. Ad principis palatium... ut regi seu proceribus suis de periculo eorum vel casu venturo cavenda nuntiaret... Vir magnificus Grimoaldus subregulus... Surgens cum facibus accensis... adspiciensque hominem Dei miræ magnitudinis, nescio quid tanquam angelicum seu cœleste signum se super eum vidisse contremuit... Indeque remeans rura monasterii circumivit... *Vita S. Romarici*, c. 11.

2. LA BORDERIE, *Discours sur les Saints de Bretagne*, p. 23. On voit d'ailleurs peu de mentions directes de cette agrégation des monastères armoricains.

3. Voir pour les cinq monastères construits, *ex regula B. Columbani*, en Berry et en Nivernais, aussitôt après le concile de Mâcon, la *Vie de saint Eustaise*, par JONAS, c. 17.

Son illustre auteur, qui avait visité les principaux monastères de la Gaule et avait reconnu que la régularité monastique n'était nulle part observée comme à Luxeuil¹, déclara qu'il la voulait absolument conforme au plan et à la règle de l'abbaye modèle qu'il avait rencontrée dans les Vosges, et à laquelle il la subordonna directement. Mais ce grand homme appartient plus encore à l'histoire de France qu'à celle de la règle de Luxeuil. Avec lui nous touchons à une phase nouvelle de la royauté mérovingienne, comme avec les apôtres de la Morinie à la conversion de la Belgique, et avec le fondateur de Remiremont à l'avènement et à la prépondérance des Pepins. De nouvelles perspectives s'ouvrent devant nous. Pour y entrer, il faut quitter Luxeuil et Colomban, dont nous retrouverons, d'ailleurs, plus d'une fois la trace féconde et lumineuse.

Mais avant de clore ce chapitre de notre récit, il est nécessaire de constater un résultat aussi imprévu qu'incontestable. Tout, dans ce que nous avons raconté, semblait devoir assurer à jamais la prépondérance de la règle et de l'institut de Colomban dans les pays de la domination franque. Une si grande et si légitime popularité, la faveur constante des rois mérovingiens, la sympathie généreuse de la noblesse bourguignonne et austrasienne, les vertus et les miracles de tant de saints, les ramifications immenses

Saint Éloy
fonde
Solignac
sur
le modèle
de
Luxeuil.
—
631.

Pourquoi
la Règle
de
saint Colomban
fut-elle évincée
et remplacée
par
celle
de saint Benoît ?

1. Voir le passage cité plus haut, page 491. S. AUDOENI, *Vita S. Eligii*, lib. 1, c. 21.

et sans cesse renaissantes de Luxeuil et de ses rejetons, tout devait contribuer à fixer l'ascendant d'une loi monastique née sur le sol de la Gaule et propagée par de si illustres représentants ; tout devait lui valoir la préférence sur cette règle italienne, plus ancienne, il est vrai, mais dont les modestes débuts et les obscurs progrès dans la Gaule ont presque échappé à l'histoire. Et cependant, il n'en fut rien. C'est, au contraire, la règle de Colomban qui s'éclipse peu à peu, et c'est la règle de Benoît qui s'introduit et triomphe partout, et cela sans qu'on puisse citer un seul homme hors ligne, un seul saint célèbre qui, pendant la période que nous venons de parcourir, ait pu, par son influence personnelle, contribuer à cette surprenante victoire. Elle était déjà complète, un demi-siècle après la mort du fondateur de Luxeuil, et au milieu des succès quotidiens, de la popularité croissante de ses disciples. Parmi ces disciples mêmes, les premiers et les plus chers à son cœur, tel que son filleul Donat, ont commencé à combiner les prescriptions bénédictines avec les siennes. Les deux monastères qu'il avait lui-même créés et habités, Luxeuil et Bobbio¹, sous ses successeurs directs, en subissent ou en acceptent l'empire et le propagent au sein de leurs colonies. L'illustre Éloy, tout en imposant à sa fondation

1. MABILLON, *Præfat. in IV sæc.* Nous avons déjà dit que Mabillon va jusqu'à assurer que Colomban introduisit lui-même la règle bénédictine à Bobbio, mais sans en fournir la moindre preuve.

limousine la similitude la plus exacte avec Luxeuil, a soin de spécifier, dans sa charte de donation, que les religieux doivent y suivre à la fois les règles des bienheureux pères Benoît et Colomban¹. La même mention se retrouve, de plus en plus souvent, dès qu'il est question des institutions à suivre dans les colonies de Luxeuil². Dans ce grand enrôlement monastique qui s'exerce pendant tout le VII^e siècle sur l'élite de la population franco-gauloise, c'est Colomban qui lève et qui fait marcher les recrues ; mais c'est Benoît qui les discipline et qui leur donne le drapeau et le mot d'ordre. Là où Colomban a semé, c'est Benoît qui moissonne. Graduellement et partout, la règle bénédictine arrive d'abord pour se juxtaposer, puis pour se substituer à la règle de Colomban, jusqu'à ce qu'enfin celle-ci n'apparaît plus que de loin en loin, comme un souvenir déjà

1. Ea tamen conditione ut vos vel successores vestri tramitem religionis sanctissimorum virorum Luxoviensis monasterii consequamini, et regulam beatissimorum Patrum Benedicti et Columbani firmiter teneatis.

2. Spécialement à Hautvillers, à Bèze, à Maurmunster, à Corbie, au *monasterium Fossatense*, près Paris, depuis si célèbre sous le nom de Saint-Maur-Les-Fossés. Dans un diplôme de 641, les religieuses de cette dernière maison sont décrites comme vivant *sub regula S. Benedicti ad modum et similitudinem monasterii Luxoviensis*. *Annal. Bened.*, l. XII, c. 58. Voir encore le diplôme de saint Amand pour le monastère de Barisy, près Laon : *Ubi cœnobium sub regula Domni Benedicti seu Domni Columbani constituere inchoavimus*. *Ap. Acr. SS. O. S. B.*, t. II, p. 1044, et celui de l'évêque de Châlons pour Montier-en-Der, » si tepide egerunt... *secundum regulam sancti Benedicti vel Domni Columbani corrigantur*. *Ibid.*, t. III, p. 570.

antique et respectable, mais dont la vie s'est retirée.

Le concile
d'Autun
ne
reconnait plus
que la Règle
de
Benoît.

En 670, à Autun, au cœur de cette Bourgogne dont Colomban semblait destiné à être à jamais le législateur religieux, dans un concile de cinquante-quatre évêques tenu par saint Léger, qui avait lui-même habité Luxeuil, six canons sont rendus, exclusivement relatifs à la discipline monastique : on y prescrit aux religieux d'observer et d'accomplir dans toute leur plénitude les prescriptions des canons de l'Église et de la règle de saint Benoît, et le concile ajoute : « Si elles sont ainsi légitimement et en tout observées par les abbés et les monastères, le nombre des moines ira toujours croissant, avec la grâce de Dieu, et le monde entier sera préservé par leurs incessantes prières de la contagion du mal¹. » L'Église gallo-franque proclamait ainsi une adhésion sans réserve à la règle que saint Maur avait apportée du Latium cent vingt ans auparavant : le grand moine irlandais était mort depuis cinquante ans à peine, et déjà il n'était plus question ni de sa personne ni de sa règle.

Comment s'expliquer cette substitution complète et universelle de l'influence bénédictine à celle du

1. De abbatibus vero vel monachis ita observare convenit, ut quidquid canonicus ordo vel regula S. Benedicti edocet, et implere, et custodire in omnibus debeant : si enim hæc omnia fuerint legitime apud abbates et monasteria, et numerus monachorum Deo propitio augetur, et mundus omnis, per eorum orationes assiduas, malis carebit contagiis. — La date de ce concile n'est pas certaine : les uns le placent en 665, d'autres en 670 ou en 674 : Mabillon penche pour cette dernière année.

législateur hibernois, jusque dans les fondations de celui-ci? Et cela, il ne faut pas se lasser de le répéter, sans qu'aucun personnage de premier ordre ait paru sous l'inspiration exclusive de la tradition du Mont-Cassin? Faut-il l'attribuer à cet esprit particulier et national dont Colomban ne put ou ne voulut jamais se dégager complètement? Fut-ce là le vice caché qui consuma la vitalité de son œuvre? Non, certes : car, si ce puissant individualisme eût inspiré la moindre répugnance, il n'eût point attiré pendant sa vie ni enfanté après sa mort cette myriade de disciples, plus nombreux et surtout plus illustres que tous ceux de Benoît.

Il faut donc chercher ailleurs la raison de sa défaite, et l'on ne saurait, à notre avis, la trouver que dans l'union beaucoup plus intime et plus manifeste de la règle bénédictine avec l'autorité du siège romain. Encore une fois, nous avons démontré qu'il n'y avait chez Colomban, pas plus que chez ses disciples et ses rejetons, aucune hostilité contre le Saint-Siège, et nous avons cité les preuves du respect des papes pour sa mémoire. Pas plus que lui, Benoît n'avait ni recherché ni obtenu de son vivant, pour son institut, la sanction souveraine de la papauté. Mais longtemps après sa mort, et au moment même où Colomban s'occupait d'enraciner son œuvre dans la Gaule, le saint et l'homme de génie qui occupait la chaire de saint Pierre, Grégoire le Grand, avait spontanément imprimé à la Règle

Décret
du
concile de Rome
en
sa faveur.
—
610.

bénédictine le sceau de l'approbation suprême. A cette adoption de l'œuvre, Grégoire avait prélué par la glorification de l'auteur, dans ces fameux *Dialogues* dont le succès dut être si grand dans toutes les communautés catholiques. Le troisième successeur de Grégoire, Boniface IV, dans un concile tenu à Rome en 610, et par un décret fameux dont nous nous reprochons de n'avoir point encore parlé, avait condamné ceux qui, plus enflammés par la jalousie que par la charité, soutenaient que les moines, étant morts au monde et ne devant plus vivre que pour Dieu, étaient par cette raison indignes et incapables d'exercer le sacerdoce et d'administrer les sacrements. Le décret du concile reconnaît aux religieux légitimement ordonnés, le pouvoir de lier et de délier, et pour confondre la folle prétention de leurs adversaires, il cite l'exemple de saint Grégoire le Grand que sa qualité de moine n'avait point éloigné du siège suprême, et de bien d'autres qui sous la robe monastique avaient déjà porté l'anneau pontifical. Mais il invoque surtout l'autorité de Benoît, qu'il qualifie de « vénérable législateur des moines, » et qui ne leur avait interdit que les affaires séculière¹. C'était proclamer de nouveau, et dans l'oc-

1. Sunt nonnulli stulti dogmatis... Apostolici compar sedis B. Gregorius monachico cultu pollens ad summum nullatenus apicem conscenderet. Alii quoque sanctissimi pretiosissimo monachorum habitu fulgentes nequaquam annulo pontificali suborbarentur. — Neque Benedictus monachorum præceptor almificus... COLETTI *Concil.*, t. VI, p. 1355..

casion la plus solennelle, que la règle de Benoît était la loi monastique par excellence. C'était imprimer une nouvelle sanction à toutes les prescriptions de celui qui était appelé, trente ans plus tard, l'*abbé de la ville de Rome*¹, par un autre pape, par Jean IV, dont Luxeuil tenait son exemption de l'autorité épiscopale. Ainsi adoptée et glorifiée par la papauté, identifiée en quelque sorte avec l'autorité de Rome elle-même, la règle de saint Benoît put voir son ascendant suivre le même progrès que celui de l'Église romaine. Je n'ignore pas qu'au VII^e siècle, l'intervention des papes dans les affaires de l'Église de France fut bien moins sollicitée et moins efficace que dans les siècles postérieurs : mais elle était déjà incontestablement souveraine et plus que suffisante pour conquérir l'assentiment de tous à un institut romain par excellence. D'ailleurs aucune autre explication ne saurait rendre raison du phénomène qui fit, avant un siècle écoulé, s'éclipser la règle et le nom de Colomban, et transforma en monastères bénédictins toutes les fondations dues à la puissante propagande de l'apôtre irlandais.

Une de ces grandes rivières, telles que la Moselle ou la Saône, qui prennent leur source non loin de Luxeuil même, nous offre un symbole fidèle des

Elle
s'identifie
avec
l'autorité
du Saint-Siège
et
parvient ainsi
à
tout dominer.

1. « Et haud procul a nostris temporibus Benedicti abbatis istius Romæ hujus urbis. » Diplôme d'exemption donné sur la demande du roi Clovis II à un monastère de filles. *Annal. Benedict.*, t. II, Append., p. 688.

destinées de l'œuvre de saint Coloman. On la voit sortir d'abord, obscure et inconnue, de la racine des monts, puis grossir, s'étendre en formant un courant large et fécond, parcourir et arroser de vastes et nombreuses provinces. Elle semble devoir continuer indéfiniment sa marche indépendante et bienfaisante. Vaine illusion ! Voilà qu'elle rencontre un fleuve, qui arrive en maître d'une autre extrémité de l'horizon, qui l'attire, l'absorbe et l'entraîne, qui engloutit jusqu'à son nom, et qui, redoublant de force et de vie à l'aide de ces ondes conquises, poursuit seul et vainqueur son cours majestueux jusqu'à l'Océan. C'est ainsi que le cours si longtemps triomphant de l'institut de Coloman, fut réduit à n'être plus que l'affluent oublié du grand fleuve bénédictin, destiné seul désormais à couvrir de son limon régénérateur la Gaule et tout l'Occident.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE IV.

SAINT BENOIT.

État de l'Europe à la fin du v^e siècle : avilie par l'empire, divisée par l'hérésie et ravagée par les invasions des Barbares. — Saint Benoît naît en 480, et va se cacher à Subiaco, berceau de la grande vie monastique. — Ses épreuves. — Ses miracles. — Son départ pour le Mont-Cassin : il y fonde le principal sanctuaire de l'ordre monastique. — Note sur la description et l'histoire du Mont-Cassin. — Séjour au Cassin. — Relations avec la noblesse. — Sollicitude pour le peuple. — Influence sur les Goths. — Histoire de Galla. — Entrevue avec Totila. — Les Lombards. — Sainte Scholastique. — Mort de Benoît. — Analyse de sa règle : la première faite pour l'Occident. — Préambule. — Deux idées dominantes. — Travail. — Obéissance tempérée par la nature et l'origine du commandement. — Analogie avec la féodalité. — Conditions de la communauté ainsi organisée. — Abdicat. — Noviciat. — Vœu de stabilité. — Sagesse et mesure romaine. — Analyse des détails. — Liturgie. — Nourriture. — Vêtement. — Pénalités. — Offices. — Hospitalité. — Malades. — Résumé de la règle, par Bossuet. — Vision de Benoît sur le monde dans un seul rayon. — Il ne prévoyait pas les résultats sociaux de son œuvre. — Immensité de ces résultats. — Le monde est reconquis sur les Barbares par les moines.

LIVRE V.

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND. L'ITALIE ET L'ESPAGNE MONASTIQUES
AU VI ET AU VII SIÈCLE.

CASSIODORE : sa retraite monastique et son académie chrétienne à Viviers en Calabre. — Les disciples de Benoît en Sicile : martyr de saint Placide. — PROPAGANDE BÉNÉDICTINE ET MOINES MARTYRS EN ITALIE. — Ravages des Lombards : ils ruinent Farfa et Novalesa. — Première destruction du Mont-Cassin.

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND : sa naissance, sa conversion ; il se fait moine à Saint-André ; ses aumônes et ses jeûnes. — Il est nonce à Constantinople, puis abbé de son monastère ; sa rigueur contre le pécule monastique. — Il veut aller convertir les Angles : les Romains le retiennent. — IL EST ÉLU PAPE, à son très-grand chagrin : ses lettres plaintives en quittant le cloître. — État du monde et de l'Église à son avènement. — L'Italie à la fois abandonnée et pressurée par les empereurs byzantins. — RELATIONS DE GRÉGOIRE AVEC LES LOMBARDS : il défend Rome contre eux. — Homélie sur Ézéchiël interrompue. — Médiation entre Byzance et les Lombards : Agilulfe et Theodelinde. — Conversion des Lombards. — Dialogues sur les anciens moines. — SES LUTTES CONTRE LES GRECS. — Conflit avec Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, sur le titre d'évêque universel : il ne veut pour lui que le titre de serviteur des serviteurs de Dieu. — Conflit avec l'empereur Maurice : loi contre l'admission des soldats dans les monastères ; lettre célèbre à Maurice. — Maurice détrôné et égorgé par Phocas : félicitations de Grégoire au nouvel empereur ; contraste avec son courage et sa droiture habituelle. — Il se tourne vers les races nouvelles, se fait leur allié et leur éducateur, et commence ainsi à émanciper l'Église et l'Occident du joug byzantin. — SES RELATIONS AVEC LES FRANCS ET LES BURGUNDES : Virgile d'Arles ; Brunehaut ; lettre au jeune roi Childébert. — Célèbre diplôme d'Autun où la suprématie temporelle de la papauté sur la royauté est invoqué. — Relations avec les évêques de Neustrie. — Son respect pour l'épiscopat et pour la liberté des élections épiscopales. — Sa vaste correspondance : vigilance universelle. — Ordre rétabli dans le patrimoine de saint

Pierre. — Il protège les paysans, les hommes libres, les esclaves, les Juifs. — Sa conduite envers les païens et les Donatistes. — Services rendus à la liturgie, à l'art religieux; chant grégorien; éducation musicale. — Ridicule calomnie sur son antipathie pour la littérature classique. — SES ÉCRITS: *le Sacramentaire, le Pastoral, les Morales*: lettres et homélies. — Il est le quatrième grand docteur de l'Église. — Son extrême humilité. — IL RESTE TOUJOURS MOINE et rend à l'Ordre Monastique les plus signalés services: il confirme la règle de saint Benoît au concile de Rome, garantit la liberté et la propriété des moines. — Exemptions. — Distinction rigoureuse entre la vie monastique et la cléricature. — La discipline monastique est réformée et renforcée. — Histoire de Venance, le moine marié. — Monastères de femmes. — Grégoire veille à la sincérité et à la liberté des vocations. — Catella, le jeune esclave. — L'abbaye de Classe, à Ravenne, protégée contre le métropolitain; fondations monastiques en Isaurie et à Jérusalem. — Il regrette toujours la vie claustrale et s'entoure habituellement de moines; il en fait des évêques et des légats. — Aumônes et hospitalité monastique. — Ses cruelles souffrances; ses dernières lettres. — Il meurt. — Ingratitude des Romains. — Il est vengé par la postérité. — Sa vraie grandeur.

LES MOINES EN ESPAGNE: origine de l'ordre dans l'Espagne conquise par les Visigoths ariens. — Saint Donat, saint Émilien, saint Martin de Dumes. — Saint Léandre, moine et évêque de Séville. — École de Séville. — Martyre d'Herménégilde; exil de Léandre: il rencontre saint Grégoire à Constantinople: leur tendresse mutuelle. — Conversion du roi Récarède et de la nation visigothe, sous les auspices de Léandre; leurs relations avec Grégoire. — La famille de Léandre: sa sœur Florentine. — Son frère Isidore: action de celui-ci sur l'ordre monastique et sur l'Espagne; ses écrits. — Saint Braulio. — Formule visigothique des fondations monastiques. — École de Tolède: abbaye d'Agali. — Ildefonse de Tolède, moine et évêque, le plus populaire des saints de cette époque. — Conciles de Tolède: rôle des évêques; intervention des laïques; décrets et doctrines sur la royauté. — Dureté contre les Juifs. — Le *Fuero Juzgo*, issu des conciles de Tolède. — Le roi Wamba fait moine malgré lui. — Propagation monastique en Lusitanie. — Saint Fructueux et sa biche. — Les plages de l'Océan habitées par les moines en attendant la conquête et l'invasion du Nouveau-Monde.

LIVRE VI.

LES MOINES SOUS LES PREMIERS MÉROVINGIENS.

I. LA GAULE CONQUISE PAR LES FRANCS. — État de la Gaule sous l'empire romain. — Bienfaits relatifs de l'invasion des barbares. — Les Francs arrêtent et refoulent les autres barbares. — Caractères de la domination des Francs dans la Gaule : égalité des Gaulois et des Francs. — Contact funeste de la barbarie franque avec la dépravation des Gallo-Romains. — La noblesse des deux races tient tête aux rois qui penchent vers l'autocratie et la fiscalité romaines. — Les Francs échappent seuls à l'arianisme : ils respectent la liberté de la foi. — Munificence des Mérovingiens envers les monastères, étrangement mêlée à leurs vices et à leurs crimes. — Les moines viennent assurer l'influence civilisatrice de l'Église sur les Francs.

II. ARRIVÉE DES BÉNÉDICTINS DANS LA GAULE. — Saint Maur à Glanfeuil, en Anjou. — Propagation de la règle bénédictine. — Première rencontre de la royauté franque avec les fils de saint Benoît : Théodebert et saint Maur.

III. RELATIONS ANTÉRIEURES DES MÉROVINGIENS AVEC LES MOINES. — Clovis et ses fils. — Fondation de Micy près Orléans. — Clovis et saint Maixent. — Saint Léobin torturé par les Francs. — La sœur et la fille de Clovis sont religieuses : celle-ci fonde Saint-Pierre-le-Vif, à Sens. — Les monastères d'Auvergne, rançon des prisonniers et refuge des esclaves : Basolus et Porcianus. — Thierry I^{er} et saint Nizier. — Clodomir, l'abbé Avit et saint Cloud. — La tonsure et les vocations forcées. — Childebert, le roi monastique par excellence : ses relations avec saint Eusice en Berry et saint Marculphe en Neustrie. — Émigration des moines bretons en Armorique : persistance du paganisme dans cette péninsule : traditions poétiques. — Conversion de l'Armorique par les émigrés bretons. — Les bardes chrétiens : Ysulio et Hervé l'aveugle. — Monastères armoricains : Rhuy; saint Mathieu du Bout-du-Monde : Landevenec : Dol; Samson, abbé de Dol et métropolitain. — Les sept saints de Bretagne, évêques et moines. — Leurs rapports avec Childebert. — Saint Germain, évêque de Paris; abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — Clotaire I^{er} et saint Médard. — Grégoire de Tours et les fils de Clotaire. Note sur les fondations du roi Gontran en Bourgogne. — L'abbé Aredius proteste contre la fisca-

lité de Chilpéric, et affranchit ses serfs. — L'amour maternel et le chant monastique.

IV. **SAINTE RADEGONDE.** — Son origine et sa captivité. — Clotaire l'épouse. — Note sur sainte Consortia. — Radegonde prend le voile des mains de saint Médard, s'établit à Poitiers et y fonde le monastère de Sainte-Croix. — Clotaire veut la reprendre : saint Germain l'en empêche. — Vie claustrale de Radegonde. — Son voyage à Arles. — Ses relations avec Fortunat. — Ses poésies. — Son indifférence pour le dehors ; sa sollicitude pour la paix entre les princes mérovingiens. — Ses austérités. — Son amitié pour le bénédictin saint Junien. — Ils meurent tous deux le même jour. — Révolte des religieuses de Sainte-Croix sous Chrodilde et Basine, princesses du sang mérovingien. — Elle coïncide avec l'arrivée de Colomban, le grand missionnaire celtique, dans les Gaules.

V. **LES MOINES ET LA NATURE.** — État forestier de la Gaule, du v^e au vii^e siècle. Euvalissement de la solitude ; saint Liépard, à Meung-sur-Loire ; déserts en Gaule. — Les moines dans les forêts. — Saint Seine en Bourgogne. — Saint Imier, dans le Jura. — Saint Junien, en Limousin. — Les anachorètes des bois trans formés en cénobites par l'affluence qui les suit. — Saint Laumer, dans le Perche. — Saint Magloire en Armorique et à Jersey. — Donations des leudes, les unes acceptées, d'autres refusées ; encore saint Laumer ; mécontentements populaires. — Saint Malo.

Les moines et les brigands : saint Seine et saint Évroul. — Les moines et les veneurs : Brachio et le sanglier, à Menat. — Droit d'asile pour le gibier. — Saint Calais et son buffle ; Childebert et Ultrogothe. — Saint Marculphe et son lièvre. — Saint Gilles et sa biche. — L'abbesse Ninnok. — Saint Desle et Clotaire II. — Saint Basle et son sanglier. — Saint Laumer et sa biche. — Empire surnaturel des moines sur les animaux, suite du retour de l'homme à l'innocence. — **LES MIRACLES DANS L'HISTOIRE.** — Vivès, Tite-Live, de Maistre. — Les moines et les bêtes dans la Thébaïde. — Gerasime et son lion. — Saint Martin et ses plongeurs. — Saint Benoit et son corbeau. — Les moines et les oiseaux en Gaule : Saint Maixent ; Saint Valery ; Saint Calais ; Saint Malo ; Saint Magloire. — Sites des monastères indiqués par les animaux : Fécamp. — Saint Thierry ; saint Berchaire à Hautvillers. — Domestication des bêtes fauves par les moines : légendes celtiques : les loups et les cerfs : Hervé, Pol de Léon, Colodocus. — Saint Léonor et les cerfs au labour. — Travaux agricoles des moines dans les forêts. — Défrichements. — Saint Brienc. — Arbres

fruitiers. — Métiers divers. — Influences de leur exemple sur les populations rurales. — Saint Fiacre et son jardin. — Karilef et son trésor. — Théodulphe et sa charrue. — Sollicitude des moines pour les intérêts spirituels des paysans. — Concile de Rouen. — Le cantique des forêts, le printemps monastique dans les bois. Page 227

LIVRE VII.

SAINT COLOMBAN. LES IRLANDAIS EN GAULE ET LES COLONIES DE LUXEUIL.

L'Irlande, convertie par deux esclaves, devient chrétienne sans avoir été romaine. — LÉGENDE DE SAINT PATRICE : les bardes et les esclaves; sainte Brigitte; la lampe de Kildare. — Les monastères irlandais : Bangor ; saint Luan. — Les missionnaires irlandais. — NAISSANCE ET ÉDUCATION DE SAINT COLOMBAN; sa mission en Gaule; son séjour à Annegray; les loups et les brigands suèves. — Il se fixe à Luxeuil; état de la Séquanie; affluence de disciples; *Laus perennis*. — Opposition épiscopale : lettre hautaine de Colomban à un concile. — SA LUTTE AVEC BRUNEHULT ET THIERRY II : Saint-Martin d'Autun fondé par Brunehault : première expulsion de Colomban; le jeune Agile; Colomban à Besançon; retour à Luxeuil. — Il en est de nouveau expulsé : son voyage sur la Loire; arrivée à Nantes; lettre aux moines de Luxeuil. — Il va chez Clotaire II, roi de Neustrie, et chez Théodebert II, roi d'Austrasie. — Sa mission chez les Alamans; saint Gall; le dialogue des démons sur le lac. — Il renonce à convertir les Slaves, et retourne auprès de Théodebert; défaite et mort de ce roi. — Colomban traverse les Alpes et passe en Lombardie. — Il y fonde Bobbio; ses poésies; ses remontrances au pape Boniface IV. — Clotaire II le rappelle en Gaule : il refuse et meurt. — Il ne fut l'ennemi ni des rois ni des papes. — RÈGLE DE COLOMBAN : le *Pénitentiel*.

DISCIPLES DE COLOMBAN en Italie et en Helvétie. — Ses successeurs à Bobbio : Attale et Bertulfe; l'arien Ariowald et le moine Blidulfe. — Abbaye de Dissentis en Rhétie; saint Sigisbert. — Saint Gall se sépare de Colomban; origine de l'abbaye de son nom; encore les démons. — La princesse Frideburga et son fiancé. — Gall se réconcilie avec Colomban et meurt.

INFLUENCE, PRÉPONDÉRANCE ET PROSPÉRITÉ DE LUXEUIL sous saint Eustaise, premier successeur de Colomban. — Luxeuil devient la

capitale monastique de la Gaule et la première école de la chrétienté : évêques et saints sortis de Luxeuil : Hermenfroy de Verdun. — Schisme d'Agrestin, vaincu au concile de Mâcon; la tonsure irlandaise; Note sur l'évêque Faron et sa femme. — La règle bénédictine associée à l'institut de Luxeuil. — Le double consulat. — Saint Walbert, troisième abbé de Luxeuil. — Exemption accordée par le pape Jean IV.

COLONIES DE LUXEUIL dans les deux Bourgognes; saint Desle à Lure et Clotaire II. — La famille ducale de saint Donat : Romainmoutier rétabli : les religieuses de Jussamoutier; Beze; Brégille. — L'abbé Hermenfroy à Cusance : il baise les mains des laboureurs.

Colonies de Luxeuil dans la Rauracie : saint Ursanne; saint Germain de Grandval, premier martyr de l'institut colombanique.

Colonies de Luxeuil en Neustrie : saint Wandregisille à Fontenelle : il convertit le pays de Caux; saint Philibert à Jumièges; commerce et navigation; mort des quatre cent cinquante élus de Jumièges.

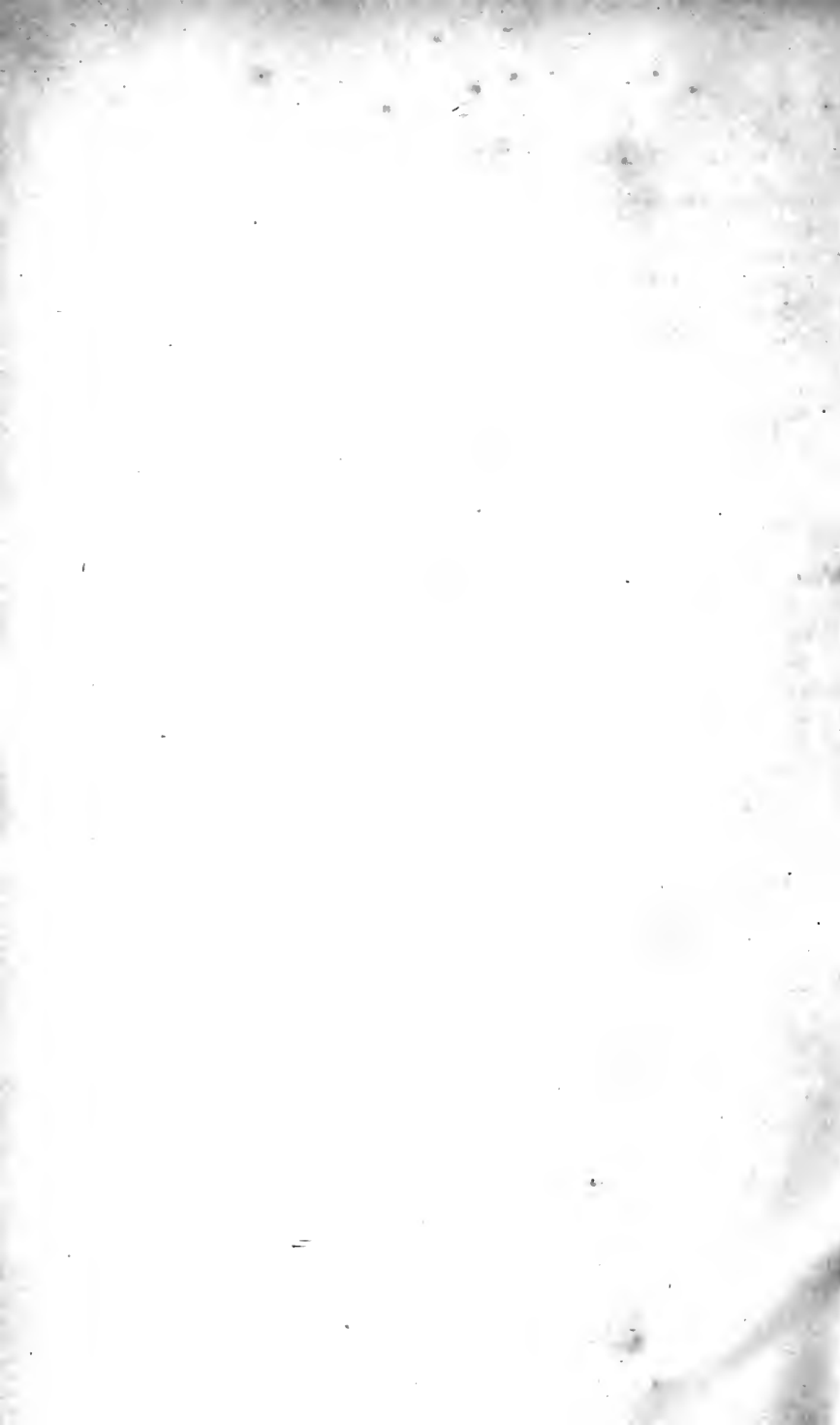
Colonies de Luxeuil en Brie et en Champagne : saint Ouen et ses frères; Jouarre. — Saint Agile à Rebaïs; hospitalité; vision du pauvre voyageur. — Burgundofara brave le martyr pour se faire religieuse, et, devenue abbesse, repousse le schismatique Agrestin. — Son frère saint Faron et le roi Clotaire II à la chasse. — Saint Fiacre, saint Fursy, saint Frobert à Moutier-la-Celle, saint Berchaire à Hautvillers et Montier-en-Der. — Sainte Salaberge à Laon.

Colonies de Luxeuil en Ponthieu : le berger Valery, jardinier à Luxeuil, fondateur de Leuconäus. — Opposition populaire. — Saint Riquier à Centule.

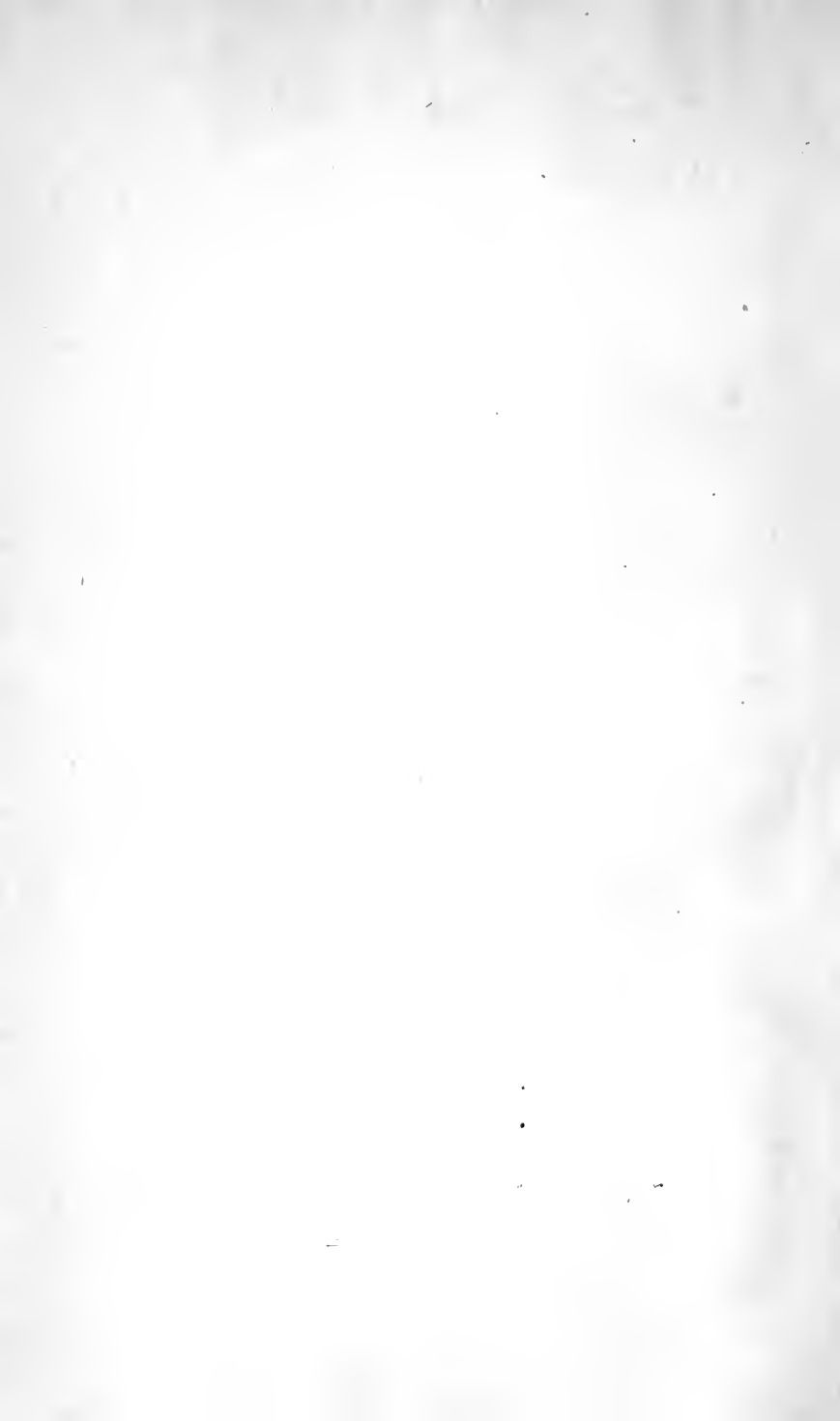
Colonies de Luxeuil chez les Morins : saint Omer et saint Bertin à Sithiu; changement de nom des monastères.

LES SAINTS DE REMIREMONT : Amat et Romaric; les monastères doubles; Agrestin à Remiremont; Romaric et le maire du palais Grimoald. — Saint Éloi et Solignac.

Pourquoi la règle de saint Colomban fut-elle évincée et remplacée par celle de saint Benoît? Le concile d'Autun ne reconnaît plus que celle-ci. Le concile de Rome en 610 la confirme. Elle s'identifie avec l'autorité du Saint-Siège et parvient ainsi à tout dominer. Page 409







La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

OCT 23 '79

OCT 23 '79

DEC 10 '81

NOV 30 '81

OCT 20 1987

OCT 02 1987

2000

UO22 SEP 2000



a39003 001771723b

B X 2 4 6 1 . M 6 1 8 6 0 V 2
M O N T A L E M B E R T , C H A R L E S
M O I N E S D . O C C I D E N T D E P U

CE BX 2461
.M6 1860 V002
COO MONTALEMBERT MOINES D'OCC
ACC# 1048219

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	04	02	02	20	05	6